



**HAL**  
open science

# Le député prisonnier de sa circonscription : étude de la réactivité des parlementaires au prisme des contraintes institutionnelles et territoriales

Corentin Poyet

## ► To cite this version:

Corentin Poyet. Le député prisonnier de sa circonscription : étude de la réactivité des parlementaires au prisme des contraintes institutionnelles et territoriales. Science politique. Université de Bordeaux, 2016. Français. NNT : 2016BORD0361 . tel-01395038

**HAL Id: tel-01395038**

**<https://theses.hal.science/tel-01395038>**

Submitted on 10 Nov 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX



École Doctorale SP2 : Sociétés, Politique, Santé Publique

SCIENCES PO BORDEAUX

Laboratoire d'accueil : Centre Emile Durkheim

**LE DÉPUTÉ PRISONNIER DE SA CIRCONSCRIPTION :  
ÉTUDE DE LA RÉACTIVITÉ DES PARLEMENTAIRES AU PRISME DES  
CONTRAINTES INSTITUTIONNELLES ET TERRITORIALES**

**Thèse pour le Doctorat en Science politique**

Sous la direction de M. Eric KERROUCHE

présentée et soutenue publiquement  
le 17 octobre 2016

**Corentin POYET**

***Composition du jury :***

**Madame Katrin AUDEL**, Professeure, Institute for Advanced Studies, Vienne

**Monsieur Olivier COSTA**, Directeur de recherche CNRS, Sciences Po Bordeaux

**Monsieur Kris DESCHOUWER**, Professeur, Vrije Universiteit Brussel, *Rapporteur*

**Monsieur François GÉLINEAU**, Professeur, Université Laval, Québec, *Rapporteur*

**Monsieur Éric KERROUCHE**, Directeur de recherche CNRS, Sciences Po Bordeaux, *Directeur de thèse*

---

## RESUME

Cette recherche traite de la réactivité des parlementaires français vis-à-vis de leur circonscription. Ce faisant, notre thèse investit l'aspect dyadique de la représentation politique qui a été largement ignoré par la littérature française et offre ainsi un nouveau regard sur la variété des activités des députés français tant à Paris qu'en circonscription. En s'inspirant des écrits du néo-institutionnalisme des choix rationnels, notre thèse vise à mettre en lumière les déterminants institutionnels de la réactivité vis-à-vis de la circonscription ainsi que les logiques qui sous-tendent les pratiques de représentation. En surmontant le descriptivisme de beaucoup d'études à ce sujet et à l'aide de solides matériaux empiriques, nous montrons que le territoire d'élection affecte grandement le comportement des députés tant dans le contenu que sur la forme des activités. La circonscription et les attentes différenciées des citoyens agissent de manière systématique sur la manière dont les députés mènent leur mandat.

---

## TITLE

The MPs as hostages of their district: An analysis of parliamentary responsiveness through the prism of institutional and territorial constraints.

---

## ABSTRACT

This research deals with French MPs responsiveness. This dissertation studies the dyadic representation in the French *Assemblée nationale* which was largely neglected by scholars. It gives thus a new insight on the diversity of French MPs activities both in Paris and in their district. Following the arguments of the rational choice new institutionalism, our dissertation aims to highlight the institutional determinants of MPs responsiveness toward their district and the logics that underlie their practices of representations. By overcoming the descriptiveness of many studies and thanks to original and solid empirical data, we show that the characteristics of the district strongly affect both the kind and the content of MPs activities. The district and the various citizens' expectations systematically affect the way French MPs conceive their mandate.

---

## MOTS-CLES

Député, Assemblée nationale, Parlement, représentation dyadique, réactivité, circonscription, comportement parlementaire, activité parlementaire, mode de scrutin, institutions, causalité complexe, QCA, choix rationnel

---

## KEYWORDS

MPs, *Assemblée nationale*, Parliament, dyadic representation, responsiveness, district, constituency, parliamentary behavior, parliamentary activity, voting system, institutions, complex causality, QCA, rational choice

---

## UNITE DE RECHERCHE

Centre Emile Durkheim (UMR 5116) – Sciences Po Bordeaux – 11 Allée Ausone – Domaine Universitaire – 33607 Pessac-cedex

# Sommaire

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>9</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>15</b>
1. LES PARLEMENTAIRES FRANÇAIS VUS PAR LA SCIENCE POLITIQUE .....	21
1.1. <i>Le député français</i> .....	23
1.2. <i>Les activités des députés français dans la littérature</i> .....	27
2. EXPLORER LES PRATIQUES DES PARLEMENTAIRES OU LE DEFI DE L'ENTRETIEN AUPRES D'ELITES.....	34
2.1. <i>Travailler sur un échantillon représentatif</i> .....	34
2.2. <i>A la rencontre des élus</i> .....	35
2.2.1. Observer sans influencer .....	36
2.2.2. Interroger les députés .....	39
3. ANNONCE DU PLAN .....	43
<b>PREMIÈRE PARTIE</b> .....	<b>47</b>
1. CHAPITRE 1 : LE DEPUTE COMME REPRESENTANT STRATEGIQUE.....	49
1.1. <i>De la représentation politique à la réactivité parlementaire</i> .....	50
1.1.1. La polysémie du concept de représentation politique .....	51
1.1.1.1. De la domination à la relation sociale .....	51
1.1.1.2. Vers une nouvelle théorie de la représentation politique .....	54
1.1.2. Dépasser la représentation des préférences politiques : le concept de réactivité parlementaire.....	58
1.1.2.1. La représentation comme une proximité avec les citoyens.....	58
1.1.2.2. Ecarter la normativité dans l'analyse des pratiques de représentation .....	62
1.1.2.3. Pour une approche dyadique de la réactivité .....	63
1.1.3. La multiplicité des allégeances : la particularité de la représentation parlementaire.....	64

1.1.4.	La résurgence du <i>focus</i> de représentation dans la science politique européenne.....	66
1.2.	<i>Le député et la maximisation de son intérêt individuel</i> .....	68
1.2.1.	Le refus de la motivation unique .....	69
1.2.2.	La réélection : un objectif latent au niveau individuel .....	72
1.3.	<i>Vers une redéfinition néo-institutionnaliste de la réactivité parlementaire</i> .....	74
1.3.1.	Le néo-institutionnalisme des choix rationnels appliqué aux comportements des parlementaires.....	76
1.3.1.1.	Les trois néo-institutionnalismes .....	76
1.3.1.2.	Préférences, institutions et réactivité : apports de l’approche néo-institutionnaliste des choix rationnels .....	81
1.3.2.	La réactivité : une pratique à haute portée stratégique.....	90
1.3.2.1.	Choisir un <i>focus</i> de réactivité pour maximiser les chances de réélection.....	91
2.	CHAPITRE 2 : LE DEPUTE DANS SON ENVIRONNEMENT : LA REACTIVITE COMME REPOSE AUX INCITATIONS INSTITUTIONNELLES.....	101
2.1.	<i>Un mode de scrutin unique aux conséquences paradoxales</i> .....	102
2.1.1.	Mesurer les effets du mode de scrutin : définir le destinataire de l’ <i>accountability</i> .....	104
2.1.2.	Des mesures empiriques incomplètes.....	109
2.2.	<i>L’Assemblée nationale : un Parlement faible</i> .....	114
2.2.1.	Une chambre constitutionnellement faible .....	114
2.2.1.1.	Une révision constitutionnelle en demi-teinte .....	115
2.2.1.1.	Objectiver la faiblesse de l’Assemblée Nationale.....	121
2.2.2.	Une chambre politiquement faible .....	123
2.2.2.1.	Les effets de l’inversion du calendrier électoral.....	126
2.2.2.2.	Un vote stratégique affaiblissant le Parlement ?.....	128
3.	CHAPITRE 3 : S’INVESTIR POUR LA CIRCONSCRIPTION : UNE INCITATION A CONSEQUENCES HETEROGENES.....	133
3.1.	<i>À circonscriptions différentes, députés différents : théoriser les contraintes territoriales</i> .....	134

3.1.1.	Le député des villes et le député des champs.....	136
3.1.1.1.	L'importance de l'autochtonie pour les députés ruraux .....	139
3.1.1.2.	La collaboration entre Etat et communes rurales .....	142
3.1.2.	Réactivité parlementaire et contexte socio-économique.....	149
3.1.2.1.	Le rôle d'assistant social amplifié par le taux de chômage ..	151
3.1.2.2.	L'économie de la circonscription comme ressource politique	153
3.1.3.	La (non-) compétitivité électorale de la circonscription comme ressource individuelle.....	154
3.1.3.1.	Définir et mesurer la compétitivité électorale .....	155
3.1.3.2.	Multiplier les rencontres dans les circonscriptions non- compétitives .....	158
3.2.	<i>La carrière du député comme ressource politique modérant les effets structuraux</i> .....	159
3.2.1.	L'importance des acquis de carrière .....	160
3.2.1.1.	La carrière dans les instances partisans .....	165
3.2.1.2.	Le triple avantage de l'expérience politique locale.....	167
3.2.1.3.	La particularité du premier mandat parlementaire .....	170
3.2.2.	Les responsabilités à l'Assemblée : entre incitation à la réactivité et rationalisation des activités .....	173
3.2.2.1.	Les responsabilités parlementaires : une ressource permettant de rationaliser les conséquences des contraintes structurelles.....	174
3.2.2.2.	Les <i>frontbenchers</i> contraints à se démarquer de leur groupe.	176
3.2.3.	Le cumul des mandats : une pratique généralisée à conséquences différenciées .....	178
3.2.3.1.	Les bénéfices apportés aux acteurs .....	179
3.2.3.2.	Mutualiser les ressources humaines .....	181
3.2.3.3.	Développer la circonscription électorale .....	182
3.2.3.4.	S'affirmer face au groupe politique .....	186
4.	CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE .....	191
	<b>DEUXIÈME PARTIE .....</b>	<b>195</b>
1.	CHAPITRE 4 : LA FRANCE DANS SON CONTEXTE : INCITATIONS INSTITUTIONNELLES ET REACTIVITE VIS-A-VIS DE LA CIRCONSCRIPTION.....	197

1.1.	<i>Les bases théoriques et méthodologiques de QCA</i> .....	199
1.1.1.	Les fondements théoriques de l'analyse quali-comparative .....	199
1.1.1.1.	L'équifinalité : l'identification des multiples causes d'un phénomène .....	201
1.1.1.2.	La causalité conjoncturelle : un facteur n'est rien en lui-même	203
1.1.1.3.	L'asymétrie causale .....	203
1.1.2.	Un ensemble de techniques propres : calibration et algèbre booléenne.....	205
1.1.3.	La recherche de conditions nécessaires et suffisantes.....	210
1.2.	<i>Réinvestir la réactivité parlementaire à l'aune de l'analyse quali-comparée</i> .....	212
1.2.1.	Sélection des cas et calibration des conditions et de l' <i>outcome</i> .213	
1.2.1.1.	Intégrer le hasard à la sélection des cas .....	213
1.2.1.2.	Calibrer la réactivité et la structure institutionnelle.....	217
1.3.	<i>La réactivité vis-à-vis de la circonscription : entre stratégie individuelle et bénéfices collectifs</i> .....	226
1.3.1.	L'analyse des conditions nécessaires au <i>focus</i> sur la circonscription .....	227
1.3.2.	Vers une remise en cause du lien causal entre travail au profit de la circonscription et <i>Preference ballots</i> .....	231
1.3.2.1.	Le cas typique des systèmes majoritaires uninominaux : la réactivité vis-à-vis de la circonscription entre stratégie et routine .....	237
1.3.2.2.	Un faux système majoritaire ? L'importance du local dans les circonscriptions de faible magnitude .....	241
1.3.2.3.	L'investissement en circonscription encouragé par les partis ou répondant à une attente citoyenne.....	244
1.3.2.4.	Le mandat législatif : un tremplin politique .....	247
1.4.	<i>Mode de scrutin, vote personnel et circonscription : vers une nouvelle théorisation ?</i> .....	249
1.4.1.	La France dans le contexte européen .....	250

1.4.2.	Ne pas surestimer les effets du mode de scrutin sur les comportements des parlementaires.....	252
2.	CHAPITRE 5 : LES ACTIVITES EN CIRCONSCRIPTION OU LORSQU'UNE DISCIPLINE EN REMPLACE UNE AUTRE .....	257
2.1.	<i>La mise en valeurs des relations humaines lors des séjours en circonscription</i> .....	259
2.1.1.	Les permanences : l'idéal-type de la réactivité de service .....	262
2.1.1.1.	Une activité destinée à aider les citoyens .....	263
2.1.1.2.	Une pratique non-partisane.....	267
2.1.1.3.	Une activité gourmande en temps et en personnel .....	272
2.1.1.4.	Le regard des parlementaires sur les permanences .....	274
2.1.2.	Les événements socio-culturels comme vecteur de proximité... ..	276
2.1.2.1.	L'hétérogénéité des événements socio-culturels.....	276
2.1.2.2.	L'absence de contenus politiques .....	280
2.1.2.3.	Une gestion du temps difficile.....	282
2.1.2.4.	La circonscription électorale dans le viseur des événements socio-culturels .....	284
2.1.3.	Des événements dévolus à la communication partisane .....	286
2.1.3.1.	Un contenu défini par l'actualité mais surtout par le député .....	287
2.1.3.2.	Les contenus partisans : un appui ou une excuse aux comportements. ....	296
2.2.	<i>Une opposition entre réactivité de service et réactivité symbolique</i> .	304
2.2.1.	Les gains de carrière : des effets réels sur le travail en circonscription .....	305
2.2.1.1.	Le rôle mitigé de la carrière pré-parlementaire.....	310
2.2.1.2.	Les gains différenciés du cumul des mandats .....	314
2.2.1.3.	La nécessité de « faire ses preuves » en début de carrière.....	320
2.2.1.4.	Les responsabilités entre outil et contrainte .....	324
2.2.2.	Le député réactif aux caractéristiques structurelles de la circonscription .....	326
2.2.2.1.	Assurer une proximité en ville et en campagne .....	330
2.2.2.2.	Modérer les conséquences négatives de la précarité .....	340

2.2.2.3. Le fief : une ressource ne modifiant pas les comportements .	342
2.3. <i>Une analyse multivariée du travail en circonscription</i> .....	345
3. CHAPITRE 6 : LES LIMITES INSTITUTIONNELLES A LA REACTIVITE POLITIQUE ET DISTRIBUTIVE .....	359
3.1. <i>Déjouer les limites institutionnelles à la réactivité politique et distributive</i> .....	361
3.1.1. Les leviers institutionnels : derrière les portes des salles de réunion des commissions .....	362
3.1.1.1. Une réactivité politique assumée .....	362
3.1.1.2. La réactivité politique vis-à-vis de la circonscription en commission : entre instrument et finalité .....	370
3.1.2. Les leviers informels : accéder aux bureaux des ministres.....	376
3.1.2.1. L'importance des relations informelles... ..	377
3.1.2.2. La difficile évaluation de la portée des relations informelles	379
3.2. <i>« Is All Politics Local ? » Des questions locales nationalisées ?</i> .....	386
3.2.1. La pratique des questions à l'Assemblée nationale.....	387
3.2.1.1. Les types de questions en usage à l'Assemblée nationale .....	387
3.2.1.2. Opérationnaliser et thématiser le contenu des questions parlementaires .....	390
3.2.2. La rareté des références directes à la circonscription.....	396
3.2.2.1. Parler de son territoire d'élection dans les questions parlementaires .....	396
3.2.3. L'attention aux enjeux guidée par des considérations locales ...	405
3.2.3.1. L'importance des perceptions des députés .....	410
3.2.3.2. L'importance de la thématique agricole dans les circonscriptions rurales .....	417
3.2.3.3. La précarité : un catalyseur de l'attention aux enjeux.....	420
3.2.4. L'attention aux enjeux influencée par la circonscription : analyses multivariées .....	421
4. CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE .....	433
<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>437</b>
1. UNE APPROCHE STRATEGIQUE DE LA REPRESENTATION POLITIQUE .....	437

2. INTEGRER LES CONTRAINTES TERRITORIALES A L'ANALYSE .....	439
3. IMPLICATIONS.....	442
4. PISTES DE RECHERCHE.....	443
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>445</b>
<b>LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES.....</b>	<b>504</b>
<b>TABLEAUX ET FIGURES.....</b>	<b>506</b>
1. LISTE DES TABLEAUX .....	506
2. LISTES DES FIGURES .....	507
<b>TABLE DES ANNEXES .....</b>	<b>510</b>
1. ANNEXES AU CHAPITRE 4.....	510
2. ANNEXES AU CHAPITRE 5.....	517
3. ANNEXES AU CHAPITRE 6.....	518
4. GUIDE D'ENTRETIEN.....	523
5. GRILLE D'OBSERVATION CITREP/IMPLOC .....	529

## ***Remerciements***

Après quatre ans et demi de travail souvent passionnants mais également des moments de doute et de remise en question, ma gratitude va à ceux et celles sans qui cette thèse n'aurait pas pu voir le jour.

Tout d'abord, je souhaite remercier les députés qui ont accepté de participer à cette enquête. Les entretiens et les observations ont été très enrichissants. L'apport de ces rencontres va au-delà de mes recherches doctorales. Merci à Sarah et Bertrand pour leur aide dans mon démarchage. Merci aussi aux vacataires qui ont collecté une partie des données.

Je veux ensuite remercier Éric Kerrouche, mon directeur de thèse, pour sa patience et son soutien indéfectible. Ses connaissances, ses conseils et parfois ses coups de gueule ont été de constantes sources d'inspiration. Son soutien dans les moments difficiles m'a également permis de me remettre au travail avec le sourire. Merci également pour ses invitations à m'investir dans différents projets de recherche sans lesquelles ma thèse n'aurait pas été possible. Tout doctorant souhaiterait avoir directeur de thèse comme lui.

J'aimerais également remercier Olivier Costa, pour m'avoir fait confiance à l'été 2011 en me recrutant comme doctorant contractuel sur le projet IMPLOC. Il m'a associé à de nombreux projets internationaux passionnants dont les productions ont été une importante source d'inspiration. Ces quatre dernières années, il n'a cessé de me soutenir, de me conseiller et de m'encourager.

J'adresse également mes remerciements à Sylvain Brouard. Ses connaissances ont été de véritables sources d'inspiration. Nos stimulantes discussions m'ont vraiment permis d'avancer dans mes recherches et surtout de les orienter, j'espère, dans la « bonne » direction.

Je tiens également à exprimer ma gratitude envers Isabelle Guinaudeau et Cécile Vigour pour leurs conseils et leurs relectures. Leurs connaissances et leur pédagogie ont été une aide précieuse en particulier dans la période de rédaction.

Je souhaite aussi remercier Magali Della Sudda pour son implication dans la défense des conditions de travail des doctorants. Ses sourires et encouragements ont beaucoup compté durant la période de rédaction.

Merci également aux chercheurs du Centre Emile Durkheim et en particulier à Andy Smith, Antoine Roger, Mathias Delori, Xabier Itçaina, Yves Déloye, Viviane le Hay, Gilles Pinson et Vincent Tiberj. Je remercie aussi l'équipe administrative sans qui rien n'aurait été possible. Merci à Dominique Nguyen, Béatrice Barthélémy, Selda Machado, Myrtille Birghoffer, Catherine Lamouroux et Armelle Jézéquel. Cette thèse n'aurait pas pu voir le jour sans l'aide du personnel des bibliothèques de Sciences Po Bordeaux et en particulier de Caroline Sagat, Florence Hallou et Karine Jénart.

Ces dernières années n'auraient pas été les mêmes sans mes camarades, mes collègues et mes amis doctorants, jeunes docteurs et assistants de recherche. Dans le désordre, merci à Bartolomeo, Victor, Laure, Tinette, Clément, Damien, Sébastien, Amandine, Nadia, Camille, Chloé, Adrien, Maylis, Sophie, Vincent, Alba, Mirjam, Philipp et Anne-Sophie. Nos échanges enrichissants, nos thérapies collectives et leurs relectures ont été des plus utiles.

J'aimerais aussi remercier l'équipe du CAPPP de l'*University of Washington* qui m'a accueilli au printemps 2014. Tous mes remerciements à John D. Wilkerson et Andreu Casas pour leur gentillesse et leur disponibilité. Cette expérience nord-américaine a été très enrichissante sur le plan scientifique et sur le plan humain.

Ce travail n'aurait pas été possible sans le soutien de chaque instant de ma famille et en particulier de mes parents. Je n'ai pas de mots pour exprimer ma gratitude. Leur patience, leurs mots, leurs réconforts et leurs encouragements ont été

déterminants dans les bons comme dans les moins bons moments. Merci beaucoup pour toutes les corrections orthographiques et grammaticales !

*Last but not least*, merci à la SNCF, à la RATP et à Easyjet pour m'avoir permis de mener à bien mon enquête de terrain sans retards ! Merci aux agents du salon Grand Voyageur de la gare Montparnasse pour avoir été si arrangeants. Merci à ce conducteur des Lignes en Vienne qui, en cette froide fin de matinée de décembre 2013, s'est détourné de son parcours pour m'éviter de marcher trop longtemps sous la pluie.



*A mon grand-père,*



# ***INTRODUCTION***

« Pour connaître les hommes il faut les voir agir. Dans le monde on les entend parler ; ils montrent leurs discours et cachent leurs actions : mais dans l'histoire elles sont dévoilées, et on les juge sur les faits. Leurs propos même aident à les apprécier ; car, comparant ce qu'ils font à ce qu'ils disent, on voit à la fois ce qu'ils sont et ce qu'ils veulent paraître plus ils se déguisent, mieux on les connaît. »

Jean-Jacques Rousseau. *Emile ou de l'éducation*, Livre IV, Tome II, p. 545 (1762)



Cette recherche traite de la réactivité des parlementaires français vis-à-vis de leur circonscription. En s'inspirant des propos d'H. Eulau et P.D. Karps<sup>1</sup>, notre objectif n'est pas uniquement de comprendre comment les députés français intègrent les revendications issues de leur circonscription, mais également de prendre en compte les activités dédiées à la fourniture d'aides individuelles et de bénéfiques aux citoyens et groupes sociaux locaux.

Depuis la fin de la guerre froide, les sociétés européennes subissent des changements structurels importants. De nouveaux défis apparaissent aux yeux des démocraties parlementaires contemporaines et, parmi eux, la crise de la confiance en les institutions politiques. La crise financière, puis économique, amorcée en 2008 a renforcé ce sentiment, en particulier dans les pays du sud de l'Europe<sup>2</sup>. Ils ont vu, en conséquence, émerger de nouvelles formations politiques issues, pour certaines, de mouvements sociaux dont le succès électoral est réel. Les élections législatives espagnoles de 2016, qui ont vu des formations comme *Podemos* et *Ciudadanos* atteindre des pourcentages jamais atteints par un parti non conventionnel, en est le témoin.

En réalité, ces changements révèlent un rapport à la représentation politique que les cadres théoriques traditionnellement utilisés en Europe ne peuvent saisir. La crise de la confiance reflète une modification ou une affirmation de modèles différents de représentation dans lesquels la proximité directe entre représentants et représentés est affirmée. L'attention des modèles traditionnels s'est focalisée sur la seule congruence des opinions<sup>3</sup> négligeant d'autres aspects du processus de représentation, qui sont justement, de plus en plus valorisés par les citoyens<sup>4</sup>. Notre thèse vise à sortir de ce carcan intellectuel et à élargir la focale en cherchant

---

<sup>1</sup> Heinz Eulau et Paul D. Karps, « The Puzzle of Representation: Specifying Components of Responsiveness », *Legislative Studies Quarterly*, vol. 2 / 3, août 1977, p. 233.

<sup>2</sup> Enrique Hernández et Hanspeter Kriesi, « The electoral consequences of the financial and economic crisis in Europe », *European Journal of Political Research*, vol. 55 / 2, mai 2016, p. 203- 224.

<sup>3</sup> Hanna F. Pitkin, *The Concept of Representation*, Los Angeles, University of California Press, 1967. Jane Mansbridge, « Rethinking Representation », *American Political Science Review*, vol. 97 / 4, 2003, p. 515- 528. Jane Mansbridge, « A "Selection Model" of Political Representation », *Journal of Political Philosophy*, vol. 17 / 4, 2009, p. 369- 398. Hanna F. Pitkin et Samuel Hayat, « La représentation politique », *Raisons politiques*, vol. 50 / 2, 2013, p. 35- 51.

<sup>4</sup> Greg Power et Rebecca A. Shoot, « Global Parliamentary Report: The changing nature of parliamentary representation », Geneva, Inter-Parliamentary Union, 2012, p. 123.

à analyser cette proximité devenue un élément clé de la représentation à l'ère contemporaine. A travers l'utilisation du concept de réactivité (*responsiveness*) nous proposons une analyse approfondie des logiques comportementales des députés français en décrivant comment ils traduisent cet impératif de proximité dans leurs activités et en mettant en lumière les différences de pratiques. La thèse prend ainsi le pari d'appréhender cette vaste problématique « par le haut », par les comportements des représentants adoptés pour « servir » ceux qui les ont choisis.

L'objectif de la thèse est de combler un manque de littérature sur l'aspect fondamental qu'est la prise en compte, par les députés, des revendications et des demandes issues de leur circonscription. Malgré un intérêt croissant pour le travail parlementaire (voir infra), la littérature française<sup>5</sup> peine à intégrer ce phénomène dans ses cadres théoriques et enquêtes empiriques. Il en résulte une absence de connaissances sur les relations entre les citoyens et leur(s) député(s). Pourtant, comme expliqué plus haut, la qualité de ce lien devient de plus en plus importante et constitue un facteur crucial permettant d'évaluer le fonctionnement de la démocratie contemporaine<sup>6</sup>. En effet, les électeurs valorisent de plus en plus cette conception dyadique de la représentation<sup>7</sup> alors qu'elle est peu étudiée en-dehors du monde anglo-saxon<sup>8</sup>. De plus, la plupart des études se situent à un niveau exploratoire empêchant le développement de cadres théoriques propres à ce sous-champ des études législatives<sup>9</sup>. La prégnance de ce phénomène et sa faible prise en compte dans la littérature posent un défi passionnant que cette thèse vise à relever.

Cette thèse investit cette thématique en explorant les activités entreprises par les députés français afin d'assurer une réactivité vis-à-vis de leur territoire d'élection en allant au-delà d'une approche strictement descriptive. Notre but n'est pas

---

<sup>5</sup> Sur ce point, la France ne fait pas exception.

<sup>6</sup> Greg Power et Rebecca A. Shoot, *op. cit.*

<sup>7</sup> Ce terme sera défini au premier chapitre. Brièvement, il s'agit d'une conception plaçant les députés (et non les partis) et leur circonscription, au centre du processus de représentation. Telle que définie dans cette thèse, la réactivité s'insère dans cette conception de la représentation.

<sup>8</sup> Valerie Heitshusen, Garry Young et David M. Wood, « Electoral Context and MP Constituency Focus in Australia, Canada, Ireland, New Zealand, and the United Kingdom », *American Journal of Political Science*, vol. 49 / 1, janvier 2005, p. 32. Greg Power et Rebecca A. Shoot, *op. cit.*

<sup>9</sup> Mihail Chiru, *Rethinking Constituency Service: Electoral Institutions, Candidate Campaigns and Personal Vote in Hungary & Romania*, Ph.D Dissertation, Central European University, 2015, 231 p., p. 2.

uniquement de brosser le portrait des activités des députés français mais également de mettre en lumière et expliquer les différences de pratiques. En plus de proposer une contribution aux études législatives françaises et à la connaissance des logiques du travail à l'Assemblée nationale, notre thèse propose un cadre théorique et méthodologique s'inspirant de l'approche du néo-institutionnalisme des choix rationnels, particulièrement adaptée à l'analyse des comportements individuels.

L'apport de cette thèse est de considérer la réactivité, dans sa conception dyadique, en construisant un cadre théorique captant tant ses déterminants que ses effets sur le travail parlementaire. Quel que soit leur ancrage théorique, la plupart des recherches se focalisent sur une seule face de la même médaille en considérant comme acquise celle qui n'est pas étudiée. Or, il n'est pas possible de comprendre ce qu'est la réactivité sans mettre en lumière ses causes et ses conséquences. L'apport de cette thèse est formalisé en trois points :

1. Premièrement, la littérature européenne a, à de nombreuses reprises, mis en avant le caractère non-automatique de ce phénomène. Tous les députés ne s'impliquent pas avec la même vigueur dans la prise en compte des demandes venues de la circonscription. L'une des ambitions premières de la littérature est donc d'identifier les contextes et les causes de tels comportements. Pour ce faire, les facteurs proposés sont multiples et vont des priorités opérées par les députés aux règlements électoraux<sup>10</sup>. S'il faut saluer les connaissances apportées par ces recherches, elles souffrent d'un problème méthodologique récurant à savoir qu'elles ne mettent pas en valeur les facteurs encourageant les députés à s'investir dans des activités assurant une réactivité. En réalité, elles mettent en évidence l'effet, positif ou négatif, d'un facteur sur

---

<sup>10</sup> A. Andre, S. Depauw et S. Martin, « Electoral Systems and Legislators' Constituency Effort: The Mediating Effect of Electoral Vulnerability », *Comparative Political Studies*, vol. 48 / 4, mars 2015, p. 464- 496. Audrey André, Jonathan Bradbury et Sam Depauw, « Constituency Service in Multi-level Democracies », *Regional & Federal Studies*, vol. 24 / 2, mars 2014, p. 129- 150. Audrey André, André Freire et Sofia Papp, « Electoral Rules and Legislators' Personal Vote-seeking », in Kris Deschouwer, Sam Depauw, (éds.). *Representing the people: a survey among members of statewide and sub-state parliaments*, éds. Kris Deschouwer et Sam Depauw, First edition, Oxford, Oxford University Press, 2014, (« Comparative politics »), p. 87- 109. Sylvain Brouard, Olivier Costa, Eric Kerrouche[et al.], « Why do French MPs Focus More on Constituency Work than on Parliamentary Work? », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 19 / 2, juin 2013, p. 141- 159. Harold D. Clarke, « Determinants of Provincial Constituency Service Behaviour: A Multivariate Analysis », *Legislative Studies Quarterly*, vol. 3 / 4, 1978, p. 601- 628. Shane Martin, « Using Parliamentary Questions to Measure Constituency Focus: An Application to the Irish Case », *Political Studies*, vol. 59 / 2, juin 2011, p. 472- 488.

la probabilité d'observer de tels comportements. Dans notre thèse, nous proposons donc de retourner la problématique en mettant en lumière les causes d'un effet. Pour ce faire, nous appliquons une méthode, l'analyse quali-comparée (QCA), peu usitée en études législatives qui permet d'identifier les « contextes » dans lesquels apparaît le phénomène étudié ; ici la réactivité vis-à-vis de la circonscription.

2. Deuxièmement, il s'agit de mettre les motivations des acteurs au centre de l'analyse. Inspiré par les approches des choix rationnels, le postulat de cette thèse est que pour comprendre les activités des parlementaires, il est important de prendre en compte leurs motivations. L'intérêt d'une telle approche est de dépasser la vision d'un député répondant aux attentes placées en lui<sup>11</sup> ou, pour reprendre les termes d'R.B. Andeweg, d'un député agissant pour satisfaire un sens du devoir<sup>12</sup>. Ceci ne suppose pas que les députés agissent dans un vacuum, sans réaction à des paramètres extérieurs, mais plutôt qu'il est nécessaire de ne pas les surestimer au détriment des motivations individuelles. Le cadre théorique que nous proposons vise à prendre en compte cette double incitation.
3. La majorité des recherches traitant de la réactivité vis-à-vis de la circonscription appréhende la problématique en termes de présence ou d'absence en utilisant un seul indicateur : investissement en circonscription, contenus locaux dans les questions parlementaires, stratégies de campagne, etc. Par conséquent, lorsqu'un facteur possède un effet négatif, il est conclu que celui-ci agit en défaveur d'une prise en compte des intérêts de la circonscription. En réalité, cette déduction est limitée par le design de recherche. Le postulat que nous posons est que la réactivité doit être comprise de façon plus dynamique. En clair, notre cadre théorique part de l'idée que tous les députés ne sont pas réactifs de la même manière. Il existe différentes façons de répondre aux demandes

---

<sup>11</sup> Donald D. Searing, *Westminster's World: Understanding Political Roles*, Cambridge, Harvard University Press, 1994, 512 p.

<sup>12</sup> Rudy B. Andeweg, « Roles in Legislatures », in Shane Martin. , Thomas Saalfeld. , Kaare Strøm. *The Oxford Handbook of Legislative Studies*, Oxford, Oxford University Press, 2014.

venues de la circonscription et l'absence d'évaluation positive sur un aspect n'indique pas nécessairement l'absence de réactivité. Concrètement, notre ambition est d'analyser ce phénomène en combinant plusieurs indicateurs et plusieurs techniques de collecte de données (ethnographie, entretiens, etc.) afin d'être en mesure d'explorer les multiples logiques à l'œuvre.

Ce travail nous permet ainsi d'apporter de nouveaux éléments de réponse à deux questions centrales en études législatives :

- Quels sont les déterminants de la réactivité vis-à-vis de la circonscription ?
- Comment cet impératif est-il mis en œuvre dans les activités quotidiennes des élus ?

## **1. Les parlementaires français vus par la science politique**

En 2003, O. Nay publie un article<sup>13</sup> dans lequel il dénonce le manque d'intérêt de la communauté scientifique française pour l'Assemblée nationale et le Sénat alors même que l'aspect historique est largement étudié. Pourtant, dans les années 1970, les chercheurs s'étaient déjà intéressés à ceux qui composent l'Assemblée nationale et en avaient fourni un portrait très exhaustif en proposant une description de leurs parcours et de leurs caractéristiques (profession, âge, etc.). D'une manière surprenante, contrairement à ce qui a pu être réalisé aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni, ceci ne fut pas suivi par d'autres recherches tant est si bien que, jusqu'au début des années 2010, les chercheurs ne connaissaient pas les logiques qui animent les parlementaires<sup>14</sup>. Les explications fournies par J. Thomassen et R.B. Andeweg<sup>15</sup> s'appliquent au cas français, car c'est justement dans ce contexte qu'est apparue la conception d'un député considéré comme seul

---

<sup>13</sup> Olivier Nay, « La vie à l'assemblée, angle mort de la science politique française », *Swiss Political Science Review*, vol. 9 / 3, décembre 2003, p. 83- 96.

<sup>14</sup> Olivier Costa, « The state of legislative studies in France », *French Politics*, vol. 8 / 1, avril 2010, p. 68- 71.

<sup>15</sup> Jacques Thomassen et Rudy B. Andeweg, « Beyond collective representation: individual members of parliament and interest representation in the Netherlands », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 10 / 4, décembre 2004, p. 47- 69.

agent de son parti, respectant la discipline partisane<sup>16</sup> et la primauté de la conception collectiviste de la représentation.

En France, c'est en 2009 à travers un numéro spécial de la Revue Française de Science Politique<sup>17</sup>, que le « retour au Parlement<sup>18</sup> » s'effectue. Il lance un mouvement qui a donné lieu à un regain d'intérêt pour les questions parlementaires qui s'est affirmé au fur et à mesure des années grâce notamment au tournant néo-institutionnaliste observé dès les années 2000<sup>19</sup> et à l'avènement des études comparatives à large échelle. Les questions qui occupent les chercheurs sont multiples, mais elles ont toutes un point commun : la mise en valeur du député au détriment du parti. En France et en Europe, on observe, en effet, une prise de conscience de la part des chercheurs à propos des possibilités d'influence des parlementaires non pas forcément dans le processus législatif qui reste la chasse gardée des groupes politiques, mais dans bien d'autres compartiments : activités de contrôle, travail en circonscription, etc. Ce glissement vers une conception dyadique de la représentation ne s'observe pas uniquement en France mais la discussion de la littérature se limitera à ce pays.

Depuis maintenant une dizaine d'années, les connaissances des politistes au sujet des activités des parlementaires se sont développées de manière exponentielle. Tous les comportements sont concernés, et si nous regrettons l'absence d'analyses de contenu sur certains objets (en particuliers les délibérations en commission), il convient de saluer le travail important qui a été réalisé ces derniers dix ans. En partant du comportement des individus, ces études permettent de concevoir le fonctionnement des instances parlementaires au-delà de leur marche constitutionnelle. Cette revue de la littérature s'intéresse aux écrits concernant des députés élus durant la Cinquième République. S'il existe de nombreux écrits sur la

---

<sup>16</sup> Philip E Converse et Roy Pierce, *Political Representation in France*, Cambridge, Harvard University Press., 1986.

<sup>17</sup> Olivier Rozenberg et Éric Kerrouche, « Retour au parlement », *Revue française de science politique*, vol. 59 / 3, 2009, p. 397.

<sup>18</sup> Les guillemets sont de rigueur car, justement, c'est par ce terme que les coordinateurs du numéro special parlent de l'intérêt, devenu croissant, pour les activités des parlementaires.

<sup>19</sup> Magnus Blomgren et Olivier Rozenberg, *Parliamentary roles in modern legislatures*, London ; New York, Routledge, 2012, 237 p., (« Routledge/ECPR studies in European political science », 78). Shane Martin, Thomas Saalfeld et Kaare Strøm, *The Oxford handbook of legislative studies*, First edition, New York, NY, Oxford University Press, 2014, 761 p.

Troisième et la Quatrième République, en raison de systèmes institutionnels trop différents, nous avons fait le choix de ne pas traiter de ces cas.

### **1.1. Le député français**

Cette revue de la littérature n'est pas un catalogue des recherches menées sur les députés français mais plutôt un moyen de mettre en évidence les changements intervenus entre les premières enquêtes (années 1970) et le « retour au Parlement » (fin des années 2000). La présentation des résultats suit cet objectif en discutant l'évolution de chaque caractéristique.

Suivant un mouvement amorcé au même moment en Europe, l'intérêt pour les membres des parlements débute dans les années 1970<sup>20</sup>. Initiant une impulsion, ces études étaient surtout descriptives et s'attardaient sur les caractéristiques sociodémographiques et de carrière ainsi que sur la vision que les députés ont de leur fonction. En clair, la question n'est pas « pourquoi » mais plutôt « qui » ou « quoi », bien que des tentatives d'explication des rôles parlementaires soient présentes<sup>21</sup>. Les premières enquêtes sur cette population portent ainsi sur la socialisation des individus devenus députés. Il est montré une image d'un député initié très tôt à la chose politique et très souvent né dans une famille où un parent est lui-même élu ; en particulier au sein des partis de gauche<sup>22</sup>. Cette image d'un député au fait de la politique a perduré puisque cette conclusion se retrouve, avec des indicateurs différents, dans les publications plus récentes<sup>23</sup>. Le député est ainsi quelqu'un d'engagé et un individu ne saurait être élu sans une socialisation particulière, qu'elle soit familiale ou à travers un engagement associatif.

A propos des caractéristiques sociodémographiques, il existe des différences significatives selon les groupes politiques. Dans les années 1970, les ouvriers

---

<sup>20</sup> Jean-Luc Parodi et Véronique Aubert, « Analyse bibliographique du Parlement de la Cinquième République (première partie) », *Revue française de science politique*, vol. 31 / 1, 1981, p. 227- 264. Jean-Luc Parodi, Colette Ysmal et Roland Cayrol, *Le Deputé Francais*, Paris, Armand Colin, 1973. Colette Ysmal, Roland Cayrol et Jean-Luc Parodi, « L'image de la fonction parlementaire chez les députés français », *Revue française de science politique*, vol. 21 / 6, 1971, p. 1173- 1206.

<sup>21</sup> Colette Ysmal, Roland Cayrol et Jean-Luc Parodi, *op. cit.*

<sup>22</sup> *op. cit.*, p. 24- 26.

<sup>23</sup> Olivier Costa et Eric Kerrouche, *Qui sont les députés français: enquête sur les élites inconnues*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2007, 214 p., (« Nouveaux débats », 11).

étaient majoritaires chez les communistes, les fonctionnaires composaient les deux tiers des socialistes alors que les groupes dominants à l'UDR étaient les professions libérales et les cadres supérieurs<sup>24</sup>. Plus récemment, la littérature souligne une évolution historique avec la quasi disparition des ouvriers et l'installation sur le long-terme des industriels, cadres et hauts-fonctionnaires<sup>25</sup>. Une croissance du nombre de femmes députées est également observée bien que ce chiffre reste faible en comparaison internationale<sup>26</sup>.

La première grande enquête<sup>27</sup> est très documentée sur les filières d'accès au mandat parlementaire et met en évidence la variété des parcours individuels. Un *cursus honorum* « à la française » qui consiste à avoir (candidaté à) un mandat local avant de prétendre accéder à la députation est ainsi mis au jour. Celui-ci peut prendre différentes formes, l'expérience locale pouvant se réaliser au niveau municipal, départemental ou en combinant les deux<sup>28</sup>. Les auteurs soulignent que certains élus (en particulier les membres du PCF) n'ont détenu aucun mandat local avant de siéger sur les bancs de l'Assemblée nationale ; manque qu'ils compensent par une expérience militante. De plus, ils signalent que de plus en plus de députés ont une expérience dans les cabinets ministériels avant d'arriver au Palais Bourbon<sup>29</sup>. Ces trajectoires ont été observées à nouveau dans l'enquête de Luc Rouban et le doigt est mis sur l'importance de l'expérience dans un organe politique local<sup>30</sup>. En ce sens, les filières d'accès n'ont que peu évolué depuis les années 1970.

En plus des études descriptives sur le profil des élus, plusieurs chercheurs s'intéressent au statut du député, à sa professionnalisation et à la place qu'il occupe dans la vie politique française. Dès les premières enquêtes, des questions

---

<sup>24</sup> Jean-Luc Parodi, Colette Ysmal et Roland Cayrol, *op. cit.*, p. 40.

<sup>25</sup> Olivier Costa et Eric Kerrouche, *Qui sont les députés français: enquête sur les élites inconnues*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2007, 214 p., (« Nouveaux débats », 11), p. 50.

<sup>26</sup> Catherine Achin, *Le mystère de la chambre basse: comparaison des processus d'entrée des femmes au parlement, France-Allemagne, 1945-2000: thèse pour le doctorat en science politique de l'Institut d'études politiques de Paris présentée et soutenue publiquement le 19 décembre 2003*, Paris, Dalloz, 2005, 637 p., (« Nouvelle bibliothèque de thèses », v. 1).

<sup>27</sup> Jean-Luc Parodi, Colette Ysmal et Roland Cayrol, *op. cit.*

<sup>28</sup> Le niveau régional, n'existait pas au moment de l'enquête mais, il peut aujourd'hui être ajouté.

<sup>29</sup> Jean-Luc Parodi, Colette Ysmal et Roland Cayrol, *op. cit.*, p. 119- 120.

<sup>30</sup> Luc Rouban, « Les députés », *Les cahiers du CEVIPOF*, vol. 55, 2011, p. 39.

sur la perception que les députés ont de leur fonction sont posées. Cette démarche, originale, est unique hors des Etats-Unis où les écrits de J.C. Wahlke et de ses collègues venaient d'être publiés<sup>31</sup>. Cette approche « par les fonctions » n'est pas dénuée de critiques<sup>32</sup> mais elle a le mérite de mettre en lumière la diversité des profils présents dans une assemblée parlementaire. Dans l'enquête de Parodi *et al.*, il ressort que les députés considèrent leur fonction avant tout comme l'orientation de la politique nationale et la fabrique de la loi. Les membres du groupe communiste se distinguent de leurs collègues par leur propension à considérer leur fonction comme étant destinée à faire passer un message politique<sup>33</sup>. Toutefois, les auteurs remarquent que de nombreux députés sont insatisfaits de leur travail et dénoncent le peu de poids du parlement dans le processus décisionnel français<sup>34</sup>. Ce design de recherche n'a pas été reproduit à l'identique mais de plus récentes publications montrent que la diversité des profils est toujours présente à l'Assemblée nationale et que tous les députés ne considèrent pas leur fonction de la même façon<sup>35</sup>. On retrouve toutefois certains traits communs comme l'idéologue qui utilise sa fonction parlementaire pour avancer des positions politiques. On peut également mettre en parallèle ceux qu'O. Costa et E. Kerrouche nomment les technocrates ou les législateurs avec le rôle législatif de Parodi et ses collègues<sup>36</sup>. Il est donc difficile de juger de la transformation de la perception que les députés ont de leur fonction mais des points communs existent et tendent à montrer que, si évolution il y a, elle se fait dans les marges et dépend plus des forces en présence (diminution de la force électorale du PCF) que d'un changement systémique<sup>37</sup>. Toutefois, les auteurs soulignent que les fonctions identifiées dans la première enquête apparaissent de manière indirecte dans les propos des députés témoignant ainsi de la stabilité des profils<sup>38</sup>.

---

<sup>31</sup> John C. Wahlke, Heinz Eulau et William Buchanan, *The Legislative System: Explorations in Legislative Behaviour*, New York, John Wiley and Sons, 1962, 517 p.

<sup>32</sup> Pour une discussion complète, voir Magnus Blomgren et Olivier Rozenberg, *op. cit.*

<sup>33</sup> Colette Ysmal, Roland Cayrol et Jean-Luc Parodi, *op. cit.*

<sup>34</sup> *Ibidem*, p. 1185.

<sup>35</sup> Olivier Costa et Eric Kerrouche, *op. cit.*, p. 188.

<sup>36</sup> Colette Ysmal, Roland Cayrol et Jean-Luc Parodi, *op. cit.*

<sup>37</sup> A noter que les différences observées viennent du design d'enquête qui évolue d'une enquête à l'autre. Roland Cayrol et ses collègues ont présenté une typologie construite a priori aux enquêtes alors que Costa et Kerrouche traitent les fonctions que les députés mentionnent spontanément

<sup>38</sup> Olivier Costa et Eric Kerrouche, *op. cit.*, p. 151.

La principale évolution réside dans la professionnalisation des élus caractérisée par l'homogénéisation des profils<sup>39</sup>. Il y a d'abord les évolutions de la fonction elle-même avec des conditions de travail s'améliorant en particulier grâce à une rémunération fixe et à la mise à disposition d'un « crédit collaborateur » permettant d'employer des attachés parlementaires<sup>40</sup>.

C'est toutefois sous l'angle des caractéristiques sociodémographiques que la professionnalisation<sup>41</sup> du mandat parlementaire se fait la plus forte. Le nombre de permanents de la politique est croissant et le remplacement d'une activité professionnelle par la succession de mandats politiques est une réalité qui n'a pas été observée dans les années 1970 même si les députés peinent à le reconnaître. En effet, lorsqu'O. Costa et E. Kerrouche les questionnent à propos de leur activité professionnelle la très grande majorité donne une activité qu'elle a exercée avant le début de sa carrière politique qui peut avoir débuté longtemps avant l'entretien. Les analyses des trajectoires professionnelles et politiques des députés français montrent en effet que désormais l'engagement politique se rapproche d'une véritable profession au regard du temps dévolu à cette activité et son inscription dans une perspective de carrière où certaines formes d'avancement sont observables<sup>42</sup>. En parallèle à ces études, il se développe une riche littérature sur le cumul des mandats. La question de son effet sur les comportements parlementaires sera traitée en temps voulu mais les recherches sur ce phénomène montrent qu'il s'agit d'une caractéristique de la députation en France puisque les trois-quarts des élus cumulent<sup>43</sup>. C'est également un indicateur fort de la professionnalisation des élus<sup>44</sup>.

---

<sup>39</sup> Philippe Garraud, « La sélection du personnel politique local », *Revue française de science politique*, vol. 38 / 3, 1988, p. 402- 432. Philippe Garraud, *Profession, homme politique: la carrière politique des maires urbains*, Paris, L'Harmattan, 1989, 222 p., (« Collection "Logiques sociales" »).

<sup>40</sup> Olivier Costa et Eric Kerrouche, « MPs under the Fifth Republic: Professionalisation within a Weak Institution », *West European Politics*, vol. 32 / 2, mars 2009, p. 327- 344.

<sup>41</sup> La politique devient une carrière réservée à certains types de profils qui consacrent toute leur énergie à cette activité (Daniel Gaxie, « Les enjeux citoyens de la professionnalisation politique », *Mouvements*, vol. 18 / 5, 2001, p. 21.)

<sup>42</sup> Olivier Costa et Eric Kerrouche, *op. cit.*. Élodie Guérin et Éric Kerrouche, « From Amateurs to Professionals: The Changing Face of Local Elected Representatives in Europe », *Local Government Studies*, vol. 34 / 2, avril 2008, p. 179- 201.

<sup>43</sup> Abel François et Julien Navarro, « Le cumul des mandats en France: Bilan historique et état des lieux de la recherche », in Abel François. , Julien Navarro. *Le cumul des mandats en France: causes et conséquences*, Bruxelles, Editions de l'université de Bruxelles, 2013, p. 136.

<sup>44</sup> Philippe Garraud, « Savoir-faire et mobilisation des croyances dans le métier de maire », *Politix*, vol. 2 / 5, 1989, p. 11- 16.

Cette rapide revue de la littérature témoigne de la richesse de la connaissance des chercheurs à propos des députés français. Elle permet également de montrer que cette population a peu évolué depuis les années 1970 à l'exception de l'origine socio-professionnelle puisque les ouvriers ont presque disparu des bancs de l'Assemblée au profit des fonctionnaires et cadres supérieurs. Les successives législations sur la parité n'ont eu qu'un effet marginal et les femmes restent minoritaires (18,7% en 2007 et 26,9% en 2012). La littérature a également mis en évidence une évolution du statut du député qui devient un professionnel de la politique, vivant de cette activité.

## **1.2. Les activités des députés français dans la littérature**

Tandis que le portrait des députés est bien connu depuis les années 1970, leurs comportements sont restés pendant longtemps sous-étudiés alors même que le champ des études législatives était en plein développement aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Connaître la vision que les députés ont de leurs fonctions, de leurs tâches n'est pas suffisant pour comprendre ce qu'ils font, malgré le fait que les priorités que les députés affichent trouvent une résonance dans leurs activités<sup>45</sup>

D'après J. Thomassen et R.B. Andeweg, le cas français n'est pas une exception en Europe et le désintérêt résulte de conclusions incomplètes obtenues par des chercheurs ayant appliqués aux chambres européennes des modèles théoriques développés pour l'étude du Congrès américain. C'est ainsi que le modèle du diamant de W.E. Miller et D.E. Stokes<sup>46</sup> est appliqué au cas français par P.E. Converse et R. Pierce avec un succès limité<sup>47</sup>. Leurs conclusions sont, en effet, très claires puisque selon leurs résultats, les députés français ne répondent pas aux

---

<sup>45</sup> Tinette Schnatterer, *Les styles de représentation, leurs déterminants et effets comportementaux : étude empirique des sénateurs français*, Thèse pour le doctorat de science politique, Université de Bordeaux, 2014, 368 p.

<sup>46</sup> Warren E. Miller et Donald E. Stokes, « Constituency Influence in Congress », *American Political Science Review*, vol. 57 / 1, mars 1963, p. 45- 56. Brièvement, Les auteurs expliquent que les styles de representation (*trustee* ou délégué) sont dépendants des enjeux traités. Sur les questions sociales, c'est une logique de trustee (les députés prennent leurs décisions en leur âme et conscience) qui s'applique alors que sur les droits civils, les députés agissent comme des délégués de leur circonscription (pas de jugement indépendant).

pressions de leur circonscription et 95% d'entre eux sont considérés, finalement, comme les représentants de leur seule formation politique et ne sont influencés par aucun autre *principal*. En réalité, pour aboutir à cette conclusion, les auteurs utilisent un design de recherche limité à l'analyse des résultats des votes à appels nominaux ce qui peut, comme l'explique Simon Hug, entraîner des biais dans l'analyse. En effet, dans les parlements où cette procédure n'est pas systématique, c'est-à-dire que l'enregistrement des votes nominaux doit être réclamé par un ou plusieurs groupe(s), l'outil est utilisé à des fins stratégiques pour assurer le respect de la discipline de vote<sup>48</sup>. Par conséquent, les résultats donnent une vision faussée de députés qui respectent les consignes de vote et ne répondent aux influences que d'un seul *principal*, leur parti.

Ce n'est qu'au début des années 2000 que les chercheurs européens prennent conscience que les activités des parlementaires ne se résument pas qu'aux votes durant les séances plénières. Les députés opèrent également en circonscription, ont des activités de contrôle (questions, interpellations, etc.) et participent à de nombreuses réunions préparatoires au sein des commissions et des groupes. Durant ces moments, les élus ont la possibilité d'affirmer certaines opinions ou positions qui ne sont pas « régularisées » par la discipline de vote qui, d'ailleurs, est acceptée par une majorité de députés français<sup>49</sup>.

Cette prise de conscience en Europe s'explique principalement par le tournant néo-institutionnaliste qui se caractérise par l'intérêt croissant des chercheurs pour l'analyse des effets de la structure sur les comportements parlementaires<sup>50</sup>. Ce postulat théorique a donné lieu à une quantité de publications s'intéressant à de nombreuses facettes du comportement des parlementaires. La France ne fait pas exception comme en témoigne le projet LEGIPAR qui pose un regard détaillé sur

---

<sup>47</sup> Philip E Converse et Roy Pierce, *op. cit.*

<sup>48</sup> Simon Hug, « Selection Effects in Roll Call Votes », *British Journal of Political Science*, vol. 40 / 1, janvier 2010, p. 225- 235.

<sup>49</sup> Cécile Vigour, « French MPs and Law-making: Deputies' Activities and Citizens' Perceptions », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 19 / 2, juin 2013, p. 219- 245.

<sup>50</sup> Magnus Blomgren et Olivier Rozenberg, *op. cit.*

les députés français<sup>51</sup> et les projets IMPLOC et CITREP qui se focalisent sur les activités en circonscription<sup>52</sup>. Ce vif intérêt donne aussi lieu à la mise en place d'études comparatives à grande échelles à l'image du projet Agendas Comparés qui vise à étudier les productions législatives, du réseau PartiRep étudiant les changements structurels en termes de participation et de représentation politique. Les députés français sont, en règle générale, intégrés à ces enquêtes qui contribuent, ainsi, au développement des connaissances à propos des logiques de travail à l'Assemblée nationale.

D'une manière générale, la littérature présente une vision duale de l'activité des parlementaires français à savoir un élu qui s'investit tant dans le travail parlementaire « constitutionnel<sup>53</sup> » que dans des tâches en circonscription pouvant, selon les cas, se rapprocher d'une véritable gestion des affaires municipales et de suppléance des institutions publiques. Dans cette optique, certains chercheurs qualifient le député français de « super élu local » afin de souligner son implication dans la vie de sa circonscription<sup>54</sup>.

Au niveau des activités dites constitutionnelles, la recherche s'est intéressée à de nombreux aspects. E. Kerrouche a composé une large base de données afin de comprendre l'usage que les députés font de leur pouvoir d'amendement. L'auteur n'explore pas le contenu des amendements déposés mais cherche à expliquer l'amplitude de l'usage de cet outil<sup>55</sup>. Son objectif était de comprendre si les capacités d'influence des députés sur le processus législatif sont aussi faibles que certains chercheurs<sup>56</sup> le laissent présager. Les résultats d'E. Kerrouche sont en demi-teinte. D'un côté, le nombre total d'amendements témoigne de réelles compétences dans ce domaine. Les différentes limites institutionnelles mises en

---

<sup>51</sup> Olivier Costa et Clarissa Dri, « Projet de recherche LEGIPAR.: Légitimation parlementaire et gouvernement démocratique en France et dans l'Union européenne (anr ? 2009-2011) », *Politique européenne*, vol. 31 / 2, 2010, p. 205.

<sup>52</sup> <http://www.citrep.eu/home/>, [http://cevipol.ulb.ac.be/sites/default/files/projet\\_imploc.pdf](http://cevipol.ulb.ac.be/sites/default/files/projet_imploc.pdf)

<sup>53</sup> Par constitutionnel, nous entendons les tâches définies par la Constitution: vote de la loi et du budget, contrôle de l'activité du gouvernement et, depuis la révision constitutionnelle de 2008, charges de nomination.

<sup>54</sup> Sylvain Brouard[et al.], *op. cit.*

<sup>55</sup> Eric Kerrouche, « The French *Assemblée nationale*: The case of a weak legislature? », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 12 / 3- 4, septembre 2006, p. 336- 365.

<sup>56</sup> John D Huber, *Rationalizing parliament: legislative institutions and party politics in France*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.

lumière par J.D. Huber, ne semblent pas bloquer les députés bien que l'absence d'analyse de contenu empêche E. Kerrouche de le vérifier<sup>57</sup>. De l'autre côté, rares sont les amendements à être effectivement acceptés en séance plénière. Ceci n'est pas nécessairement dû aux blocages institutionnels mais démontre plutôt la difficulté « politique » dont souffrent certains élus (surtout les membres de l'opposition) pour agir sur les textes. Les forts liens entre la majorité parlementaire et le gouvernement<sup>58</sup> expliquent pourquoi certains amendements modifiant le projet du gouvernement ne passent pas même lorsqu'ils sont issus de la majorité<sup>59</sup>.

En-dehors des travaux des juristes, les amendements sont rarement utilisés par la littérature afin de comprendre les logiques qui animent les députés français. Parmi d'autres composantes du travail parlementaire, ils sont néanmoins appréhendés par Julien Navarro et ses collègues comme indicateur de l'efficacité des parlementaires<sup>60</sup>. S'il est difficile d'isoler les conclusions à propos des seuls amendements, il apparaît que l'âge et l'expérience (principalement ministérielle) agissent sur le nombre d'amendements déposés. Malheureusement, à notre connaissance aucune étude ne s'est penchée sur leur contenu alors même qu'il s'agit d'un formidable indicateur de l'attention aux enjeux ou des logiques qui sous-tendent la division du travail parlementaire.

Les questions parlementaires constituent la seconde activité qui a beaucoup occupé les chercheurs, principalement grâce aux avancées réalisées dans le cadre du projet agendas comparés<sup>61</sup>. En réalité, c'est véritablement l'indicateur le plus utilisé par la littérature quels que soient les questionnements : attention aux enjeux, efficacité, effet du cumul des mandats, etc. Il en résulte une grande maîtrise des usages faits

---

<sup>57</sup> Il serait important de savoir si les députés avaient rédigé un amendement différent en l'absence de limites institutionnelles.

<sup>58</sup> Ce point sera discuté ultérieurement. Voir : Elisabeth Dupoirier et Nicolas Sauger, « Four rounds in a row: The impact of presidential election outcomes on legislative elections in France », *French Politics*, vol. 8 / 1, avril 2010, p. 21- 41. pour une discussion complète.

<sup>59</sup> Le taux de passage des amendements est néanmoins nettement plus élevé pour les membres de la majorité que pour les membres de l'opposition (Julien Navarro, Nicolas Gérard Vaillant et François-Charles Wolff, « Mesurer l'efficacité des députés au sein du parlement français: L'apport des techniques de frontières non paramétriques », *Revue française de science politique*, vol. 62 / 4, 2012, p. 611, p. 619.).

<sup>60</sup> Julien Navarro, Nicolas Gérard Vaillant et François-Charles Wolff, *op. cit.*

<sup>61</sup> John Wilkerson, Frank R Baumgartner, Sylvain Brouard[et al.], « Le Projet Agendas Comparés : objectifs et contenus », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 16 / 3, 2009, p. 365- 379.

par les députés de cet outil et surtout des différences de pratiques. S. Lazardeux propose une première enquête très complète visant à expliquer les raisons justifiant l'utilisation différenciée de cet outil<sup>62</sup>. Si un usage électoraliste n'est pas directement observé, les députés français sont friands de cet outil. En effet, poser une question n'a pas comme seul objectif d'obtenir une information. Elle implique aussi le processus inverse à savoir transmettre un message aux ministères. D'après les résultats de S. Lazardeux, pour des raisons de difficultés d'accès directs et informels aux ministères, les députés d'opposition posent beaucoup de questions car il s'agit, du moins pour les *backbenchers*, du seul canal de contact avec les membres du gouvernement.

La littérature à propos du cumul des mandats a également investi les questions parlementaires. Alors qu'il avait été montré que les députés cumulant assurent une présence plus diffuse à l'Assemblée nationale<sup>63</sup>, dans le cas des questions, la situation est plus complexe car selon le type de cumul, la relation n'est pas la même. Plus le mandat local est « gros » moins l'activité dans ce domaine est élevée, mais le lien reste faible<sup>64</sup>. En effet, dans une perspective multivariée, le cumul des mandats n'est pas le facteur le plus saillant. Bien qu'il s'agisse d'une caractéristique forte du système français, la littérature souligne qu'il ne faut pas surestimer son impact sur le comportement des élus et l'analyse des questions permet de le mettre en évidence<sup>65</sup>.

De leur côté, les chercheurs du projet Agendas Comparés se sont penchés sur le contenu thématique des questions. Appliquant une stratégie recherche issue d'études sur le Congrès américain, ce projet s'applique à comprendre l'attention aux enjeux de différents acteurs politiques et/ou médiatiques. Parmi d'autres types de données<sup>66</sup>, les chercheurs français ont investigué cette problématique sous

---

<sup>62</sup> Sébastien Lazardeux, « 'Une Question Ecrite, Pour Quoi Faire?' The Causes of the Production of Written Questions in the French Assemblée Nationale », *French Politics*, vol. 3 / 3, décembre 2005, p. 258- 281.

<sup>63</sup> Laurent Bach, *Faut-il abolir le cumul des mandats?*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2012, 123 p., (« Collection du CEPREMAP », 27). Abel François et Laurent Weill, « Le cumul de mandats locaux affecte-t-il l'activité des députés français ? », *Revue économique*, vol. 65 / 6, 2014, p. 881- 906.

<sup>64</sup> Laurent Bach, *op. cit.*, p. 58.

<sup>65</sup> Julien Navarro, Nicolas Gérard Vaillant et François-Charles Wolff, *op. cit.*

<sup>66</sup> Pour le détail voir: Frank Baumgartner, Sylvain Brouard et Emiliano Grossman, « Agenda-setting dynamics in France: Revisiting the 'partisan hypothesis' », *French Politics*, vol. 7 / 2, juillet 2009, p. 75- 95. Sylvain Brouard, Emiliano

l'angle des questions parlementaires. Les résultats montrent que les élus s'intéressent à un nombre limité d'enjeux mais peuvent radicalement changer d'un moment à l'autre en raison d'un afflux d'information<sup>67</sup>. L'apport théorique de cette enquête est important car elle induit l'idée que les députés ne s'intéressent pas à certains sujets pour des raisons idéologiques (un changement de majorité ne modifie pas les enjeux discutés) mais plutôt en raison de l'apparition de nouveaux canaux d'information<sup>68</sup> ou de changements systémiques majeurs comme la crise économique de 2009<sup>69</sup>. La question qui reste ouverte est celle de la stratégie des acteurs. Tous les députés ne sont pas intéressés par les mêmes enjeux<sup>70</sup>, et cette approche peine à en expliquer les raisons. Cette composante du travail parlementaire constituera l'un des indicateurs utilisés dans notre étude. Le design de recherche permettra, en partie, de combler ce manque en démontrant qu'une partie de l'attention aux enjeux peut être expliquée par une volonté, des députés, d'être réactifs vis-à-vis des demandes de leur circonscription.

Les autres activités constitutionnelles ont reçu moins d'attention. Néanmoins, la littérature sur le cumul des mandats s'est intéressée à plusieurs comportements sans pour autant en détailler le contenu, ni expliquer les logiques qui animent les parlementaires. C'est L. Bach qui propose l'aperçu le plus complet et souligne la manière dont le cumul des mandats limite la participation aux séances des commissions et le nombre d'interventions en séance plénière<sup>71</sup>. Ces résultats sont confirmés par l'enquête, basée sur un ensemble de données plus large, d'A. François et L. Weill<sup>72</sup>. Si on excepte les travaux de C. Viktorovitch qui s'inscrivent

---

Grossman et Isabelle Guinaudeau, « La compétition partisane française au prisme des priorités électorales: Compétition sur enjeux et appropriations thématiques », *Revue française de science politique*, vol. 62 / 2, 2012, p. 255. Sylvain Brouard, « The Politics of Constitutional Veto in France: Constitutional Council, Legislative Majority and Electoral Competition », *West European Politics*, vol. 32 / 2, mars 2009, p. 384- 403.

<sup>67</sup> Sylvain Brouard, « MPs' Issue Attention in Parliament: Evidence of a Stick-Slip Process of Attention Allocation in the French National Assembly », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 19 / 2, juin 2013, p. 246- 260.

<sup>68</sup> Jacques de Maillard et Daniel Kübler, *Analyser les politiques publiques*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2015.

<sup>69</sup> Sylvain Brouard, *op. cit.*, p. 246.

<sup>70</sup> Shane Martin, *op. cit.*

<sup>71</sup> Laurent Bach, *op. cit.*

<sup>72</sup> Abel François et Laurent Weill, *op. cit.*. Abel François et Laurent Weill, « Does holding a local mandate alter the activities of deputies? Evidence from the French Assemblée Nationale », *French Politics*, vol. 14 / 1, avril 2016, p. 30- 54.

plus dans une démarche de théorie politique de la délibération<sup>73</sup>, à notre connaissance, aucun chercheur ne s'est penché plus en détail sur les prises de paroles en commission ou dans l'hémicycle<sup>74</sup>.

Dernier outil législatif à disposition des députés, la proposition de loi, a été explorée par F. Baumgartner et ses collègues<sup>75</sup>. Ils analysent tant l'usage quantitatif de cet instrument (nombre de textes (co-)signés par les députés) que le contenu thématique des propositions. Ils montrent ainsi que les thématiques abordées par les élus ne sont pas nécessairement guidées par l'appartenance partisane. Comme dans le cas des questions parlementaires, les différences idéologiques n'entraînent pas une attention aux enjeux différente. Comme l'expliquent F. Baumgartner et ses collègues, d'autres mécanismes sont à l'œuvre et nous pouvons regretter que les auteurs n'aient pas cherché à les mettre au jour<sup>76</sup>.

Au niveau des tâches non-constitutionnelles, nous retrouvons principalement le travail en circonscription qui fait l'objet d'une attention grandissante en France et en Europe. Dans le cas qui nous intéresse, c'est à travers les projets CITREP et IMPLOC que cette composante de l'activité des parlementaires est explorée. Ce sont les permanences parlementaires qui sont tout d'abord l'objet du regard des premiers chercheurs à s'intéresser aux tâches informelles. Malgré son aspect non-institutionnel, il s'agit d'une activité que de nombreux députés déclarent comme centrale car elle contribue grandement à leur notoriété individuelle<sup>77</sup>. Les chercheurs mettent l'accent sur la notion de guichet pour décrire cette activité. En effet, l'objectif est avant tout de proposer une assistance, souvent administrative<sup>78</sup>. C'est toutefois au sein des projets CITREP et IMPLOC que la dimension locale du

---

<sup>73</sup> Clément Viktorovitch, *Parler, pour quoi faire ? : la délibération parlementaire à l'Assemblée nationale et au Sénat (2008-2012)*, Thèse pour le doctorat de science politique, Sciences Po, 2013.

<sup>74</sup> Citons toutefois l'étude d'Achin à propos des femmes parlementaires qui permet d'avoir un aperçu sur l'attribution des sièges en commission. Elle dépend grandement de l'ancienneté et de la socialisation politique que l'auteure définit comme étant sexuellement clivée (Catherine Achin, *op. cit.*, p. 183 et suivantes.). L'auteure montre ainsi que les députées sont contraintes dans leurs activités à l'Assemblée. S'intéressant plutôt aux trajectoires de carrière des députées, Achin n'explore pas les comportements concrets des parlementaires.

<sup>75</sup> Frank Baumgartner, Sylvain Brouard et Emiliano Grossman, *op. cit.*

<sup>76</sup> *Ibidem.*

<sup>77</sup> Sylvain Brouard[et al.], *op. cit.*

<sup>78</sup> Éric Kerrouche, « Usages et usagers de la permanence du député », *Revue française de science politique*, vol. 59 / 3, 2009, p. 429. Patrick Le Lidec, « Les députés, leurs assistants et les usages du crédit collaborateurs. Une sociologie du travail politique », *Sociologie du Travail*, vol. 50 / 2, avril 2008, p. 147- 168.

comportement des députés est appréhendée dans toute sa diversité. Brièvement<sup>79</sup>, il est démontré que les activités locales sont extrêmement diversifiées, peut-être même plus qu'ailleurs<sup>80</sup>. Les chercheurs montrent qu'il s'agit du lieu principal où s'affirment les liens entre les députés et leur électorat<sup>81</sup>. On peut néanmoins regretter que, comme dans le cas des activités constitutionnelles, aucune étude n'ait cherché à comprendre les différences de pratiques. Néanmoins, le dispositif théorique développé dans notre recherche permettra de combler ce manque. Celui-ci et nos hypothèses de recherche sont détaillés dans la première partie.

## **2. Explorer les pratiques des parlementaires ou le défi de l'entretien auprès d'élites**

A titre liminaire, il convient de signaler que les paragraphes qui suivent ne concernent que les données que nous avons nous-même collectées. Plusieurs analyses présentes dans cette thèse sont réalisées à l'aide de données recueillies ailleurs ou extraites de sites internet. Ceci concerne en particulier le chapitre 4 qui nécessite des données particulières dont les contours sont présentés en temps voulu.

### **2.1. Travailler sur un échantillon représentatif**

Dans notre étude la population-mère est constituée de l'ensemble des députés élus d'une circonscription en France métropolitaine. Les procédures utilisées a pour objectif de produire des résultats représentatifs des députés siégeant à l'Assemblée nationale, à l'exception de ceux élus dans les départements et territoires d'Outre-mer et des circonscriptions des français de l'étranger (soit un total de 555 sur 577). Comme nous utilisons différents échantillons collectés à différents moments et avec différents objectifs, il était important de garantir leurs comparabilités. Par conséquent, nous avons répliqué les techniques utilisées par les chercheurs des projets CITREP et IMPLOC. La sélection des cas suit donc une procédure

---

<sup>79</sup> Parce que notre thèse s'inscrit dans ces projets, une partie des résultats obtenus et présentés aux conférences l'ont été dans le cadre de nos recherches doctorales. Nous ne présentons ici qu'un aperçu général afin de laisser champ libre à nos analyses qui seront présentées au chapitre 5.

<sup>80</sup> Olivier Costa et Sven T. Siefken, « Representation and MPs' District Work in France and Germany. The Consequences of Institutional Incentives », Vienne, 2014.

rigoureuse visant à couvrir un maximum de facteurs considérés comme déterminants.

La première étape était de garantir la représentativité en termes d'appartenance partisane et de ne pas se limiter aux deux grands groupes (SRC et UMP). Dans un deuxième temps, il était nécessaire de tirer un échantillon, au sein de chaque groupe, représentatif des différents types de circonscription évalués selon leur degré de ruralité, le taux de chômage et leur histoire politique. Troisièmement, nous avons pris en compte les différentes trajectoires professionnelles et les carrières des élus. Il s'agit non seulement de prendre en considération ce que le député a fait avant mais également ce qu'il fait en parallèle à son mandat parlementaire à savoir le cumul et les responsabilités à l'Assemblée. Nos analyses empiriques s'appuient sur un échantillon de 82 députés issus de l'ensemble de groupes politiques. Malgré nos demandes répétées, il a été impossible de rencontrer des députés non-inscrits ainsi que le Président de l'Assemblée. Nous pouvons néanmoins nous appuyer sur des Présidents de groupes et de commissions ainsi que sur deux vice-présidents issus de deux groupes distincts (un de la majorité et un de l'opposition). La composition des échantillons est détaillée au fil des sections.

## **2.2. A la rencontre des élus**

Interroger des députés et observer leurs activités est une pratique courante dans la science politique internationale et la démarche ethnographique a été popularisée dans le champ des études législatives à la suite des travaux de R. F. Fenno qui sont salués par la littérature. Néanmoins, ils sont très peu appliqués par la suite comme le regrettait l'auteur lui-même 40 ans après *Home Styles*<sup>82</sup>. La méthode ethnographique consiste en l'observation des députés durant leurs séjours en circonscription afin de référencer les activités qu'ils entreprennent. Comme les comportements des députés en circonscription ne font l'objet d'aucune indexation

---

<sup>81</sup> Corentin Poyet, « French MPs Constituency Work: A History of Social Relations with Citizens », Glasgow, 2014.

<sup>82</sup> Richard F. Fenno, *Congressional travels: places, connections, and authenticity*, New York, Pearson/Longman, 2007, 306 p.

formelle<sup>83</sup>, afin de comprendre comment la stratégie de la réactivité est appliquée en circonscription, il est nécessaire de constituer un catalogue reflétant ces activités. Il est important ici de montrer les difficultés d'une telle méthodologie et de discuter de son effet sur les résultats en débutant la discussion par le cas important de l'ethnographie utilisée pour capter les activités en circonscription.

### 2.2.1. Observer sans influencer

Si la méthode ethnographique est si peu usitée en études législatives malgré les avantages réels qu'elle procure, c'est en raison de la complexité inhérente à sa mise en œuvre. Dans le cadre des projets IMPLOC et CITREP, 50 séances d'observations de deux jours ont été organisées. La mise en place, complexe, a nécessité d'obtenir toutes les autorisations (du député mais également et surtout de ses collaborateurs) et nombreux parlementaires étaient réticents. Les députés ont vu l'observateur comme un intrus bien qu'il ait été garanti aux élus, dès la prise de contact, que l'accompagnant n'interviendrait pas durant les réunions. En raison des refus, fréquents, certains types de députés n'ont pas pu être observés. C'est particulièrement vrai pour les députés avec responsabilités puisqu'aucun président de commission ou de groupe n'a pu être suivi lors de leurs séjours en circonscription. Ceux-ci avançaient qu'il ne s'agissait que d'une partie infime de leur travail, ce que nous ne nions pas.

Ce problème s'est accentué car il existe une forme d'autocensure chez les députés sans responsabilités. Au moment du premier contact, beaucoup ont déclaré n'avoir « pas grand-chose d'intéressant à montrer. » Malgré les tentatives de relance, dans beaucoup de cas, il a été impossible de les convaincre que nous n'avions aucun *a priori* sur leurs activités et que l'objectif était justement de prendre en considération les comportements au niveau local dans leur diversité. Dans la mesure du possible, chaque député ayant refusé l'observation est « remplacé » par un député présentant des caractéristiques similaires. Mais ceci n'a pas toujours été possible. De ce fait, l'échantillon manque de députés issus d'un parti de gauche (en particulier des députés communistes) et élus dans des circonscriptions urbaines. A

---

<sup>83</sup> Les députés peuvent les cataloguer sur leur page internet. Toutefois, ces informations sont incomplètes et peuvent être

l'inverse, nous avons une surreprésentation d'élus issus de circonscription péri-urbaines et en particulier des périphéries des dix grandes villes<sup>84</sup>. En plus d'élargir la discussion aux activités parisiennes, l'un des objectifs des interviews conduites en 2013-2014 était de combler ce manque et nous l'avons atteint.

Malgré ces difficultés l'échantillon utilisé dans le cadre des observations offre une multitude de situations. Il permet d'appréhender le travail en circonscription dans toute sa diversité. Les élus que nous avons rencontrés ont des carrières très différentes. Certains débute leur carrière politique alors que d'autres sont très expérimentés (jusqu'à sept mandats consécutifs). En matière de trajectoires pré-parlementaires et de cumul des mandats, notre échantillon est aussi très représentatif de la distribution dans la population de référence. De même, les observations se sont tenues sur des circonscriptions extrêmement variées. Nous avons ainsi accompagné des députés dont la circonscription est limitée à un quartier d'une ville mais aussi des parlementaires élus dans les zones rurales et dont les circonscriptions sont très étendues (jusqu'à 200 communes). Notre échantillon respecte également l'objectif de diversité socio-économique. Nous nous sommes rendus dans des territoires fortement touchés par la crise économique (taux de chômage élevé) mais également dans des circonscriptions plus avantagées.

A la difficulté d'obtenir les autorisations nécessaires, se sont ajoutés les contraintes inhérentes à toute démarche ethnographique à savoir la place de l'observateur et de son influence sur le contenu de l'action<sup>85</sup>. L'objectif primordial était d'observer de manière à influencer le moins possible l'action afin de voir ce que le député « fait véritablement. » Il est difficile de savoir, d'une manière générale, quel a été le rôle de l'observateur sur le déroulé des événements, mais l'impression est que le député a su faire abstraction de sa présence. Ceci n'est pas forcément vrai concernant les autres acteurs qui ont pu être affectés par la présence d'une personne étrangère.

---

dépendantes d'une stratégie de présentation de soi et donc ne pas refléter exactement les pratiques des députés.

<sup>84</sup> Il est difficile d'expliquer pourquoi ces élus sont plus réticents, ou, au contraire plus « motivés » à participer à l'enquête.

<sup>85</sup> Anne-Marie Arborio et Pierre Fournier, *L'observation directe*, Paris, Armand Colin, 2010. Stéphane Beaud et Florence Weber, *Guide de l'enquête de terrain produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La Découverte, 2010. Jacques Coenen-Huther, *Observation participante et théorie sociologique*, Paris, L'Harmattan, 1995, 191 p., (« Logiques sociales »).

Ceci est particulièrement le cas lors de rencontres en tête-à-tête, lors des permanences parlementaires, où il peut être perçu comme un élément perturbateur et ainsi modifier les événements. D'ailleurs, à plusieurs reprises le député a demandé à l'observateur de ne pas être présent durant permanences justement pour que la parole du citoyen soit plus libérée et que son travail ne soit pas entravé.

Ce dispositif de recherche implique également une seconde forme de perturbation à savoir l'instrumentalisation de l'observateur. Maintes fois, le député a utilisé l'observateur comme une légitimation de son action afin de montrer une image positive de lui (« j'intéresse les chercheurs<sup>86</sup> »). A ce titre plusieurs observateurs se sont retrouvés sur le devant de la scène lors d'inaugurations par exemple. Ces situations étaient néanmoins rares. Mais il est certain que le député se serait comporté autrement sans la présence de l'observateur. De plus, souvent, le rôle de l'observateur fut tronqué par le député afin de lui permettre d'accéder à certains endroits ou de participer à certaines réunions privées. Normalement les députés présentaient l'observateur comme un chercheur, un étudiant ou un thésard. Lors de visites ou de réunions à huit-clos, il est arrivé que le député fasse passer l'observateur pour son assistant créant ainsi la confusion dans la tête des interlocuteurs. Le *design* de recherche n'avait pas comme objectif « d'avancer caché<sup>87</sup> » et ceci a pu poser problème à certains moments car l'observateur n'était pas préparé à participer activement aux événements. Le déroulé de l'action a été forcément influencé par la présence de l'observateur.

Néanmoins, la présence d'un élément extérieur n'a eu aucune conséquence majeure. D'après les rapports des observateurs, nous évaluons à 12 (sur 336) le nombre d'événements qui auraient pu être différents si l'observateur n'avait pas été présent. On pense surtout à un repas entre élus où nous avons été invités à de multiples reprises à donner notre opinion sur les thématiques abordées dont certaines relevaient d'un degré d'expertise que nous n'avions pas. Pour le dire autrement, à aucun moment, un événement ou le travail du député n'a radicalement

---

<sup>86</sup> Cette phrase fut prononcée à plusieurs reprises lors d'une séance d'observation.

<sup>87</sup> Normalement, lorsque nécessaire, l'observateur était présenté comme un chercheur, un doctorant ou un étudiant.

été modifié par la seule présence de l'observateur à qui il était parfois demandé de s'éclipser, c'est-à-dire de ne pas observer l'événement ; ce qui a été fait à 37 reprises.

### 2.2.2. Interroger les députés

Notre corpus a été complété par une série d'entretiens permettant de saisir le rapport entre travail en circonscription et travail à Paris et de comprendre le regard des députés sur la réactivité dans leurs activités parisiennes. Parce qu'il était plus facile de convaincre les parlementaires de nous accorder une entrevue de 45 minutes (en circonscription ou à Paris)<sup>88</sup>, il a été possible d'améliorer la qualité de l'échantillon global en sélectionnant des personnalités bien particulières. Le soutien obtenu auprès de trois députés (un membre de l'UMP, un membre de SRC et un troisième de l'UDI) nous a également permis de nous ouvrir les portes des *leaders* des groupes.

La question de l'entretien avec des élites a beaucoup été discutée dans la littérature et les chercheurs discutant de l'application de cette méthode avec les parlementaires s'en sont beaucoup inspiré<sup>89</sup>. D'une manière générale, s'entretenir avec les élites signifie une « inversion de la relation d'enquête » à savoir que le contrôle est dans les mains de l'enquêté. Ce dernier est en mesure de diriger l'entretien, modifier les questions (y compris de manière insidieuse) ou de ne pas y répondre<sup>90</sup>. Dans ce contexte, une préparation spécifique est requise afin d'être capable de reprendre, si nécessaire, le contrôle de l'entretien en ayant sous la main, par exemple, un second jeu de questions afin d'obtenir, de manière détournée, des informations nécessaires à la bonne marche de la recherche<sup>91</sup>. Selon S. Bailer, cette situation est quelque peu tautologique car, lors d'un entretien, l'enquêté est

---

<sup>88</sup> Obtenir un entretien avec un député français reste néanmoins une entreprise très complexe en comparaison internationale et demande l'acceptation de codes spécifiques afin « d'accéder à l'Assemblée nationale. » (John D Huber, *Rationalizing parliament: legislative institutions and party politics in France*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.)

<sup>89</sup> Stefanie Bailer, « Interviews and Surveys in Legislative Research », in Shane Martin. , Thomas Saalfeld. , Kaare W. Strøm. *The Oxford Handbook of Legislative Studies*, Oxford University Press, 2014.

<sup>90</sup> David Richards, « Elite Interviewing: Approaches and Pitfalls », *Politics*, vol. 16 / 3, septembre 1996, p. 199- 204. Cité dans Stefanie Bailer, *op. cit.*

<sup>91</sup> Darren G. Lilleker, « Interviewing the Political Elite: Navigating a Potential Minefield », *Politics*, vol. 23 / 3, septembre 2003, p. 207- 214.

forcément dans une position de force car c'est lui qui possède l'information souhaitée par le chercheur<sup>92</sup>.

A propos de la forme de l'entretien, nous avons décidé d'adopter un entretien structuré à questions ouvertes complétées, si nécessaire, par des quelques questions fermées. Ceci permet de garantir la comparabilité des réponses (les questions sont les mêmes) tout en donnant la possibilité à l'enquêté de détailler ses réponses à sa guise et à l'enquêteur de proposer les relances adéquates<sup>93</sup>.

La durée moyenne des entretiens est de 35 minutes. Comme l'ont expliqué plusieurs auteurs, négocier la durée de l'entrevue peut s'avérer complexe en raison de l'agenda surchargé des élus et de la stratégie de hiérarchisation des activités. La rencontre avec un chercheur ne constitue que rarement une priorité et si la majorité des parlementaires déclarent être d'accord avec le principe de l'entretien, il peut être très difficile de l'organiser concrètement et la question de la durée de l'entretien devient une variable de négociation et d'ajustement importante. Notre guide d'entretien a ainsi été établi pour une durée évaluée à 45 minutes afin de convaincre le député (et ses collaborateurs) que l'entretien n'atteint pas la barre psychologique de l'heure. Dans les fait, le temps accordé pouvait être plus restreint et, régulièrement, ne pas dépasser trente minutes<sup>94</sup> ; ce qui limite la possibilité d'approfondir certains points. L'objectif premier était de poser l'ensemble des questions ouvertes afin de compter sur un corpus au sein duquel nous avons abordé tous les sujets principaux. Certains entretiens ont également été beaucoup plus longs (jusqu'à deux heures) et ont permis d'approfondir certains points et en particulier les conflits potentiels entre circonscription et parti.

Si les conseils de la littérature ont été mis en place avec rigueur, ils ne suffisent pas, à eux seuls, à garantir la qualité de l'entretien. Lorsque nous nous intéressons aux attitudes, aux ressentis des élus, nous nous exposons à la question de la

---

<sup>92</sup> Stefanie Bailer, *op. cit.*

<sup>93</sup> William S. Harvey, « Methodological Approaches for Interviewing Elites », *Geography Compass*, vol. 4 / 3, mars 2010, p. 193- 205.

<sup>94</sup> Un collaborateur nous a expliqué que de nombreux députés gèrent leur agenda par fenêtres de 30 minutes. Pour terminer l'entretien, il aurait fallu « réserver » un deuxième créneau.

véracité de leurs propos Il ne s'agit pas, ici, de douter de la sincérité de leurs réponses mais plutôt de prendre en considération la perspective qu'ils donnent à leurs activités. Volontairement ou non, les députés peuvent avoir des perceptions biaisées de leurs actions. La littérature a ainsi expliqué que les professionnels de la politique ont tendance à héroïser, ou, comme l'explique W. Genieys, à historiciser leurs actions, car le chercheur offre à ces personnes le moyen d'inscrire leurs actions dans la postérité<sup>95</sup>. Afin de limiter ce problème, nous avons mis en œuvre les recommandations de L.A. Dexter à savoir considérer l'entretien comme une relation sociale (*social exchange*) où prime la réciprocité<sup>96</sup>. Comme le résume Stefanie Bailer, l'enquêté possède l'information et l'enquêteur, le pouvoir de la disséminer. Il se crée donc une relation de confiance dans laquelle l'élue « s'engage » à être honnête et le chercheur à ne pas rendre publique l'information donnée (anonymat, formulaire de consentement, etc.)<sup>97</sup>. Par exemple, en anonymisant les entretiens, le député ne trouve pas de raison de se présenter sous un bon jour car il est difficile de l'identifier par la suite. De plus, ceci permet de libérer la parole et, pour les députés, de discuter de faits qu'ils ne souhaitent pas forcément dévoiler en public.

Durant la phase de collecte de données, nous avons fait le nécessaire pour assurer aux députés l'anonymat de leur parole en leur expliquant la manière dont les données seront traitées. Nous leur avons signifié que leur nom n'apparaîtrait à aucun moment de la thèse et que seuls leur appartenance partisane, leur genre et leur séniorité pourraient être présentés. De plus, nous leur avons demandé leur accord pour réutiliser leur propos. Certains ont demandé une copie de la retranscription<sup>98</sup> mais tous ont accepté le principe. Nous considérons que cet accord formel a permis de libérer la parole et d'éviter, en partie du moins, certaines formes d'héroïsation. Objectivement, il est difficile de savoir si la perception du député est faussée par un quelconque facteur et s'il applique une

---

<sup>95</sup> William Genieys, *Sociologie politique des élites*, Paris, A. Colin, 2011.

<sup>96</sup> Lewis Anthony Dexter, *Elite and specialized interviewing*, Colchester, ECPR Press, 2006, 163 p., (« ECPR classics »).

<sup>97</sup> Stefanie Bailer, *op. cit.*

<sup>98</sup> Après l'envoi, nous n'avons jamais eu de retour.

stratégie de présentation de soi<sup>99</sup> mais, de façon subjective, nous avons plusieurs indices nous encourageant à penser que ce n'est pas le cas.

1. Premièrement, les députés n'hésitent pas à intégrer des exemples et des noms pour illustrer leurs propos. Bien entendu, ils peuvent être choisis, mais l'usage de ce registre indique que les députés basent leurs ressentis sur des expériences vécues. Lorsqu'un élu déclare donner de l'importance aux rencontres individuelles avec les citoyens ceci est très souvent suivi d'exemples et un député est allé jusqu'à allumer sa tablette tactile pour nous montrer son agenda.
2. Deuxièmement, de nombreux élus parlent de leurs échecs et beaucoup n'hésitent pas à dire que certaines activités les ennuient. Alors que la désirabilité sociale aurait voulu que les députés mettent clairement en avant les liens qu'ils entretiennent avec leur circonscription et ses habitants<sup>100</sup>, beaucoup ont reconnu que ceci les ennuyait et les détournait de ce qu'ils jugent essentiel à savoir le travail législatif et de contrôle. A propos des échecs, plusieurs députés nous ont raconté des situations durant lesquelles ils n'étaient pas en position avantageuse. Un député nous a ainsi expliqué son incapacité à résoudre certains problèmes rencontrés lors des permanences et sa crainte d'une influence négative sur son image
3. Troisièmement, il n'y a que très peu de différences entre les entretiens menés à l'Assemblée nationale et ceux conduits durant les observations dans le cadre des projets CITREP et IMPLOC. Nous avons posé plusieurs questions en tous points semblables afin de nous assurer que le lieu et le moment de l'entretien n'influent pas sur les réponses données par les députés. Il s'avère que, *ceteris paribus*, les réponses n'évoluent pas. Ceci signifie que les députés ne profitent pas de la relative méconnaissance de l'enquêteur pour se mettre en valeur. Dans un autre registre, ceci permet également de répondre à Fenno qui soutient que le lieu de l'entretien affecte son contenu et que pour parler de la

---

<sup>99</sup> On rappelle que la présentation d'une image faussée ne constitue pas nécessairement une stratégie volontaire.

<sup>100</sup> Pas uniquement en raison de la thématique de notre thèse mais également, car défendre une telle position permet de faire bonne impression auprès de l'enquêteur.

circonscription, il est important de rencontrer le député sur son territoire d'élections<sup>101</sup>.

Malgré l'ensemble des dispositions prises pour éviter que la situation et la relation d'enquête ne viennent perturber le contenu des entretiens, nous ne pourrons jamais être assurés de la parfaite objectivité des paroles des députés. Les analyses que nous ferons de ce corpus devront tenir du compte du fait qu'il s'agit de perceptions qui peuvent avoir été tronquées ; volontairement ou non.

### **3. Annonce du plan**

La première partie de la thèse est destinée à la présentation du cadre théorique.

Le premier chapitre introduit la conception de la fonction de député qui structure notre réflexion. Elle part d'une critique du concept de représentation, jugé trop restrictif et trop normatif, auquel nous lui préférons celui de réactivité (*responsiveness*) plus adapté à l'analyse des relations entre députés et citoyens, car plus analytique et non limité à la seule congruence entre les intérêts des représentés et des représentants. Ainsi, les députés français ne sont pas considérés comme représentant les intérêts d'une entité mais comme étant réactifs à ses demandes. Dans un second temps, nous discutons des objectifs poursuivis par les députés en mettant l'accent sur la question électorale. Finalement, dans la troisième section, nous discutons du modèle théorique construit dans cette recherche en prenant en compte le contexte dans lequel les députés évoluent. La réactivité vis-à-vis de la circonscription est ainsi vue comme une stratégie visant à satisfaire un objectif électoral.

Le deuxième chapitre discute de l'environnement institutionnel dans lequel évoluent les députés français en mettant en perspective la faiblesse du pouvoir

---

<sup>101</sup> Richard F. Fenno, *Home style: House members in their districts*, New York, Longman, 2003, 304 p., (« Longman classics in political science »).

législatif en France, le mode de scrutin et le calendrier électoral. L'objectif de ce chapitre est de décrire le contexte dans lequel prennent forme les activités des parlementaires français et spécifier l'hypothèse à propos des déterminants de la réactivité vis-à-vis de la circonscription.

Le troisième chapitre présente les attentes théoriques à propos des comportements des parlementaires. Ce chapitre explore les logiques comportementales attendues en valorisant l'effet des caractéristiques du territoire d'élection et les acquis de carrière, ces derniers offrant des ressources sur lesquelles capitaliser.

La deuxième partie est consacrée aux tests empiriques des hypothèses de recherche.

Le quatrième chapitre explore les conditions expliquant la mise en place d'une stratégie de réactivité vis-à-vis de la circonscription. Afin de tester empiriquement notre argument théorique, une démarche comparative est nécessaire car, dans le cas français, la structure institutionnelle est invariante. A l'aide de l'analyse qualitative comparée, nous montrons que la réactivité ne répond pas nécessairement à une incitation institutionnelle car elle existe également dans des contextes ne donnant, *a priori*, aucun encouragement à cette forme de stratégie. Ce résultat nous amène à repenser la question de l'effet des institutions sur le comportement des élus.

Le cinquième chapitre étudie la réactivité lors des séjours en circonscription. A l'aide d'un important corpus d'observations et d'entretiens, nous montrons que cette part du travail parlementaire est avant tout destinée à répondre à l'impératif de réactivité sous ses formes de service et symbolique. L'agenda national et la politique partisane sont très peu présents au niveau local et limités à des événements dédiés. De la même manière, les deux autres formes de réactivité (politique et distributive) sont presque absentes ou apparaissent de façon indirecte. Une analyse multivariée permet d'expliquer les différences de pratiques.

Le sixième et dernier chapitre s'intéresse aux activités à Paris à savoir les tâches législatives et de contrôle. Il apparaît que les députés utilisent tous les outils à leur disposition et que la réactivité, surtout dans sa forme politique, est une réalité. La question de l'efficacité de ces comportements reste néanmoins ouverte. Lors de l'analyse détaillée des questions parlementaires, il apparaît que les références directes à la circonscription sont rares, contrairement aux attentes théoriques et aux précédentes recherches. Néanmoins, l'attention aux enjeux dépend, en partie, de la situation socio-économique de la circonscription illustrant ainsi une prise en compte, par les parlementaires des demandes locales.

Finalement, la conclusion revient sur les principaux résultats de recherche et leurs implications pour la littérature. Elle esquisse également des pistes de recherches futures.



# **PREMIÈRE PARTIE**

*« They wish, they want  
They will and never quit  
They wish, they will  
They wish  
They want, they will »*

Combichrist, « They », *Making Monsters* (2010)



# 1. Chapitre 1 : Le député comme représentant stratégique

Jusqu'au début des années 2000, les sciences politiques européennes ont surtout mis l'accent sur les partis politiques comme principaux acteurs du processus de représentation politique<sup>102</sup>. Cette approche « collectiviste » s'oppose à la conception « dyadique » de la science politique américaine qui considère les parlementaires assument ce rôle à titre individuel<sup>103</sup>. A la suite des premières recherches menées sur Westminster<sup>104</sup>, un glissement s'opère au profit de la prise en compte du député comme unité d'analyse<sup>105</sup>. J. Thomassen et R.B. Andeweg expliquent ce changement par une prise de conscience des chercheurs européens que les parlementaires agissent non pas tant durant les séances plénières qu'en amont de celles-ci<sup>106</sup>. De plus, la professionnalisation des parlementaires et la division du travail au sein des groupes politiques permettent à un député de pouvoir influencer ses collègues dans un domaine où il est reconnu comme spécialiste<sup>107</sup>. S'y ajoutent des activités de représentation indépendantes des politiques publiques, liées à des intérêts spécifiques, parmi lesquels les politiques de type *pork-barrel*<sup>108</sup> ou des services rendus à la population<sup>109</sup> ; ces dernières étant plutôt négligées par la littérature.

Notre travail s'inscrit dans cette approche dyadique de la représentation qui étudie les parlementaires comme individus représentant leur circonscription et non, uniquement comme agents de leur groupe politique. En ce sens, il vise à apporter un regard nouveau sur le processus de représentation, en l'explorant sous un angle

---

<sup>102</sup> Jacques Thomassen et Rudy B. Andeweg, « Beyond collective representation: individual members of parliament and interest representation in the Netherlands », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 10 / 4, 2004, p. 47- 69.

<sup>103</sup> Robert Weissberg, « Collective vs. Dyadic Representation in Congress », *The American Political Science Review*, vol. 72 / 2, juin 1978, p. 535.

<sup>104</sup> Donald D. Searing, *op. cit.*

<sup>105</sup> Peter Essaiasson et Knut Heidar, *Beyond Westminster and Congress: The Nordic Experience*, Columbus, Ohio State University Press, 2000, 506 p.

<sup>106</sup> Jacques Thomassen et Rudy B. Andeweg, *op. cit.*, p. 50.

<sup>107</sup> Rudy B. Andeweg, « Fractiocracy? Limits to the Ascendancy of the Parliamentary Party Group in Dutch Politics », in Knut Heidar. , Ruud Koole. *Add to Wish List Share Facebook Twitter Pinterest Parliamentary Party Groups in European Democracies : Political Parties Behind Closed Doors*, Londres, Routledge, 2000, p. 320.

<sup>108</sup> La recherche de bénéfices pour la circonscription à travers l'appropriation de subventions gouvernementales ou de marchés destinés à des groupes et entreprises locaux

<sup>109</sup> Heinz Eulau et Paul D. Karps, « The Puzzle of Representation; Specifying Components of Responsiveness », in Heinz Eulau. , John C. Wahlke. *The Politics of Representation*, Londres, Sage, 1978. Jacques Thomassen et Rudy B. Andeweg, *op. cit.*

encore peu investi. Le présent chapitre présente la conception théorique de l'activité des parlementaires qui guide cette recherche.

1. La focale tout d'abord placée sur la fonction de représentant inhérente à tout parlementaire. L'objectif est de mettre en lumière l'aspect dyadique de la représentation parlementaire française sans limiter ce processus à la congruence des intérêts avec les représentés. Sur le plan théorique, ceci implique de privilégier le concept de réactivité parlementaire à celui de représentation politique.
2. Placer les députés au cœur de l'analyse étudiée, implique de prendre en compte leurs motivations et intérêts. C'est pourquoi, dans un deuxième temps, nous discuterons de l'importance de considérer les députés comme des *goal-seekers*.
3. Enfin, nous exposerons l'approche théorique générale soit le néo-institutionnalisme des choix rationnels, dans laquelle s'inscrit notre recherche. Adopter une telle perspective permet de concevoir le député comme un représentant stratégique, au sens où il s'efforce de maximiser ses objectifs et bénéfices, tout en agissant en fonction des incitations et contraintes institutionnelles et territoriales.

Cette démarche est particulièrement adaptée à l'analyse de la représentation par les pratiques des députés.

### **1.1. De la représentation politique à la réactivité parlementaire**

Appréhender le député comme unité d'analyse implique de privilégier le concept de réactivité parlementaire plutôt que celui de représentation politique. Alors que la distinction entre la représentation telle que H. Pitkin ou J. Mansbridge la définit et la réactivité (*responsiveness*) de H. Eulau et P.D. Karps est centrale, elle est peu discutée dans la littérature qui s'est plutôt penchée sur les débats internes à chaque concept. Ces deux concepts partent d'une base commune qui est la délégation de la capacité de décision des citoyens aux représentants, ici les parlementaires. Ils diffèrent toutefois quant à la forme et la nature de la délégation. Dans le premier cas, la représentation s'appuie sur l'adéquation des préférences

entre représentants et représentés au sens que nous définirons ci-dessous. Dans la seconde conception, le rapport entre les deux acteurs dépasse la question de la congruence et inclut une relation de services rendus.

### 1.1.1. La polysémie du concept de représentation politique

Définir la représentation est une entreprise complexe en raison de son caractère plurivoque et de la multiplicité des théories, des dimensions et des modèles. D'ailleurs, le terme français de représentation recouvre plusieurs sens que d'autres langues saisissent par différents termes comme en témoigne la distinction faite en allemand entre *Vertretung* et *Repräsentation*<sup>110</sup>. Enfin, comme le note Y. Sintomer, il est nécessaire de prendre ses distances avec les définitions familières de ce concept<sup>111</sup>, en particulier ses conceptions psychologiques et théâtrales.

#### 1.1.1.1. De la domination à la relation sociale

La complexité sémantique donne lieu à de nombreux débats théoriques qu'illustre la comparaison des conceptions de P. Bourdieu et de B. Manin. Pour le premier, la représentation est un rapport de domination<sup>112</sup>. Ceux qui prétendent agir comme porte-parole des représentés exercent, en réalité, une domination sur un groupe qui se voit dépossédé de l'accès au champ politique<sup>113</sup>. Les citoyens en sont réduits à choisir entre différents agents concourant à l'obtention de suffrages<sup>114</sup>.

Chez B. Manin, en revanche, la représentation est avant tout un arrangement institutionnel entre représentants et représentés produisant ainsi un système politique (le gouvernement représentatif) hybride avec des caractéristiques d'un régime autocratique et d'autres plus démocratiques. La représentation est donc vue comme un échange entre représentés et représentants dans lequel les seconds agissent librement mais sont dans l'obligation de rendre des comptes lors

---

<sup>110</sup> Samuel Hayat et Yves Sintomer, « Repenser la représentation politique », *Raisons politiques*, vol. 50 / 2, 2013, p. 5- 11, p. 7.

<sup>111</sup> Yves Sintomer, « Les sens de la représentation politique : usages et mésusages d'une notion », *Raisons politiques*, vol. 50 / 2, 2013, p. 13- 34, p. 17.

<sup>112</sup> Pierre Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Fayard, 2001, 432 p.

<sup>113</sup> Samuel Hayat et Yves Sintomer, *op. cit.*, p. 7.

<sup>114</sup> Pierre Bourdieu, « La représentation politique [Éléments pour une théorie du champ politique] », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 36 / 1, 1981, p. 3- 24. Sur ce point, voir également les travaux de Joseph Schumpeter : Joseph A. Schumpeter, *Capitalisme, socialisme, démocratie*, Paris, Payot, 1972.

d'échéances électorales régulières<sup>115</sup>. Dans ce courant socio-historique, les représentants constituent, comme pour P. Bourdieu, une élite aristocratique largement professionnalisée, mais leur situation résulte d'une négociation qui a pour but de limiter les velléités au sein de la population. Mais leur position résulte d'une négociation. Plus qu'une opposition aux régimes autocratiques, le gouvernement représentatif constitue, selon B. Manin, une alternative à la démocratie telle que théorisée par J.-J. Rousseau<sup>116</sup>. C'est un moyen d'éviter de donner des capacités de décision au peuple. Cet argument est critiqué à l'image de P. Pettit qui souligne : « *They [systems of representative government] embody an institutional framework [...] for realizing the democratic ideal of giving kratos to the demos, power to the people.*<sup>117</sup> »

Cette conception de la représentation comme échange entre représentants et représentés se rapproche des études américaines en théorie politique dont la diffusion dans la science politique française reste limitée<sup>118</sup>. Ces travaux visent à comprendre la variété des sens donnée à la représentation. Deux auteurs font référence : H. Pitkin dont les travaux classiques ont formaté la science politique contemporaine, et J. Mansbridge qui « modernise » ce concept suite aux mutations politiques et sociales survenues principalement depuis la fin de la guerre froide.

Dans *The Concept of Representation*, H. Pitkin est la première à donner une définition unique de l'action de représenter : « [...] *acting in the interest of the represented, in a manner responsive to them*<sup>119</sup>. » Cette définition se réfère à l'étymologie du terme représenter qui, selon H. Pitkin signifie « rendre présent [...] quelque chose qui néanmoins n'est pas présent au sens propre<sup>120</sup>. » La représentation n'est pas un processus dans lequel un acteur exerce une domination sur l'autre. Le représentant et le représenté se situent aux deux extrêmes d'un

---

<sup>115</sup> Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Ed. augmentée, Paris, Flammarion, 2012, 347 p.

<sup>116</sup> *Ibidem*.

<sup>117</sup> Philip Pettit, « Varieties of public representation », in Ian Shapiro. , Susan C. Stokes. , Elisabeth Jean Wood. , Alexander S. Kirshner. *Political Representation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010, p. 61- 89, p. 61.

<sup>118</sup> Samuel Hayat et Yves Sintomer, *op. cit.*, p. 7.

<sup>119</sup> Hanna F. Pitkin, *op. cit.*, p. 209.

<sup>120</sup> Cité dans : Samuel Hayat et Yves Sintomer, *op. cit.*, p. 8.

continuum<sup>121</sup>. La représentation doit être comprise comme une relation sociale<sup>122</sup> dans laquelle le représentant rend « présent » les opinions des citoyens dans le processus de production des politiques publiques. Toutefois, chaque partie garde un certain degré d'indépendance<sup>123</sup>. Ainsi, H. Pitkin s'inscrit dans la tradition du *trustee* dans laquelle les intérêts à représenter sont définis objectivement. Ils ne résultent pas d'une consigne venue de la circonscription, des électeurs ou d'un groupe politique<sup>124</sup>. Ce processus de « rendre présent » entraîne plusieurs interprétations que H. Pitkin détaille dans son ouvrage. Elle y énumère quatre conceptions qui témoignent de la richesse du champ sémantique que recouvre le terme de représentation<sup>125</sup>. Ces interprétations sont aussi bien le fruit de conflits internes à la science politique - quelle est la meilleure interprétation ? - qu'un moyen de les résoudre.

1. Premièrement, dans vision formaliste, la représentation est fondée sur l'existence de procédures formalisées d'accès au mandat représentatif (*authorization*) et de contrôle de celui-ci (*accountability*). Les chercheurs s'intéressent donc aux arrangements institutionnels qui initient le processus de représentation (élections, tirage au sort, cooptation, etc.) puis à ceux qui permettent aux citoyens de réclamer des comptes. Cette conception est très largement mobilisée dans la littérature. Les chercheurs étudient ces procédures et plus particulièrement, les élections et la transparence du débat permettant aux mandants de juger les mandataires.
2. Deuxièmement, la représentation symbolique « [repose] sur la croyance des représentés dans le pouvoir de symbolisation du représentant<sup>126</sup>. » Ici, le représentant est un symbole pour les représentés comme Marianne pour

---

<sup>121</sup> Zsófia Papp, *Legislators' constituency orientation under party-centred electoral rules. Evidence from Hungary*, Corvinus University in Budapest, 2013, 243 p., p. 16.

<sup>122</sup> Cité dans Heinz Eulau et Paul D. Karpis, « The Puzzle of Representation: Specifying Components of Responsiveness », *Legislative Studies Quarterly*, vol. 2 / 3, août 1977, p. 233- 254, p. 237.

<sup>123</sup> Hanna F. Pitkin, *op. cit.*, p. 154.

<sup>124</sup> Ultérieurement, plusieurs auteurs ont montré que la représentation n'est pas nécessairement opérée sans aucune forme de contraintes et que certains arrangements institutionnels conduisent à une définition plus contraignante des objectifs à défendre (John C. Wahlke, Heinz Eulau, William Buchanan[et al.], *The Legislative System: Explorations in Legislative Behavior*, New York, Wiley, 1962, 517 p.).

<sup>125</sup> Hanna F. Pitkin, *op. cit.*

<sup>126</sup> Samuel Hayat et Yves Sintomer, *op. cit.*, p. 8.

la France<sup>127</sup>. Le parlementaire serait plus qu'un représentant, il constituerait la figure de sa circonscription. Il est directement associé à ce qu'il représente ; il met en scène cette appartenance.

3. Troisièmement, la vision descriptive conçoit la représentation comme la proximité figurative du représentant vis-à-vis du représenté (par opposition au symbolisme évoqué précédemment). Cette proximité s'effectue sur la base d'expériences ou d'intérêts communs qui font qu'ils appartiennent tous deux à un groupe identifiable<sup>128</sup>.
4. Enfin, la quatrième et dernière conception, substantielle, s'intéresse aux actions du représentant, compris comme le substitut des représentés. Alors que selon H. Pitkin, elle constitue la vision la plus appropriée pour étudier la représentation politique<sup>129</sup>, elle est peu courante dans la science politique française à l'exception des travaux sur le genre en politique<sup>130</sup>.

La critique qui peut être adressée à H. Pitkin est l'absence d'explications sur l'articulation entre les différentes conceptions, même si elle admet des conflits, principalement entre le principe de responsabilisation (*accountability*) qui s'oppose à la représentation descriptive. En effet, punir ou récompenser un représentant demande de connaître ses activités. Or, comme l'explique P.E. Jones, la représentation descriptive peut conduire à une « loyauté aveugle » entraînant ainsi une évaluation des représentants non pas sur la base de leurs activités mais sur un ensemble de caractéristiques visibles communes<sup>131</sup>.

#### 1.1.1.2. Vers une nouvelle théorie de la représentation politique

Les chercheurs se sont beaucoup intéressés aux procédures formelles d'*accountability* mettant l'idée de sanction au centre des recherches. Le maître-mot ici est celui d'*issue congruence* à savoir le suivi strict, par les représentants, des

---

<sup>127</sup> Emanuela Lombardo et Petra Meier, *The Symbolic Representation of Gender: A Discursive Approach*, Farnham, Ashgate, 2014, 224 p., p. 20.

<sup>128</sup> Jane Mansbridge, « Should blacks represent blacks and women represent women? A contingent "yes" », *The Journal of Politics*, vol. 61 / 3, 1999, p. 628- 657.

<sup>129</sup> Samuel Hayat et Yves Sintomer, *op. cit.*, p. 9.

<sup>130</sup> Hanna F. Pitkin et Samuel Hayat, *op. cit.*

<sup>131</sup> Philip Edward Jones, « Does the Descriptive Representation of Gender Influence Accountability for Substantive Representation? », *Politics & Gender*, vol. 10, 2014, p. 175- 199, p. 178.

souhaits de leurs électeurs en matière de politiques publiques<sup>132</sup>. Selon J. Mansbridge, le représentant est encouragé à établir une cohérence d'intérêts avec le représenté car ce dernier a un pouvoir de sanction : ils peuvent changer de représentant<sup>133</sup>.

1. Dans ce premier modèle, le représenté émet un jugement *ex post* (est-ce que le représentant a respecté ses engagements)<sup>134</sup>. Pour J. Mansbridge, une telle adéquation est impossible, tant il est difficile d'imaginer un représentant sans motivations, ni sans idées personnelles<sup>135</sup>.
2. C'est pourquoi elle montre l'existence simultanée d'un second modèle qu'elle nomme modèle du choix (*selection model*) où l'indépendance des représentants est mise en avant comme initialement théorisé par H. Pitkin<sup>136</sup>. Ceux-ci représentent les intérêts de leurs électeurs tels qu'ils les perçoivent. Ces derniers n'imposent pas de consignes aux représentants<sup>137</sup>. L'adéquation des intérêts existe, mais elle est contingente et restreinte. Elle n'est possible que dans des circonscriptions homogènes ou parmi un groupe professionnel. De plus, sachant que la parfaite adéquation n'est qu'illusion et que les intérêts ne sont pas nécessairement cristallisés au moment de l'élection, une marge de tolérance existe<sup>138</sup>. De ce fait, l'évaluation se déroule sur une base *ex ante* (est-ce que l'agent sera le plus à même de représenter les intérêts des électeurs ?).

Cette opposition entre les approches *ex post* et *ex ante* s'inscrit dans un contexte de changements importants ayant affecté les régimes démocratiques avec le développement d'organismes représentatifs transnationaux et non-gouvernementaux agissant comme des représentants politiques (Banques centrales,

---

<sup>132</sup> Peter Mair, « Political Parties and Party Systems », in Paolo R. Graziano, Maarten Vink. *Europeanization: New Research Agenda*, Londres, Palgrave Macmillan, 2007, p. 154- 166.

<sup>133</sup> Jane Mansbridge, *op. cit.*

<sup>134</sup> *Ibidem*, p. 369.

<sup>135</sup> *Ibidem*, p. 370.

<sup>136</sup> Hanna F. Pitkin, *op. cit.*

<sup>137</sup> Jane Mansbridge, *op. cit.*

<sup>138</sup> *Ibidem*, p. 380.

associations, ONG, groupes de défense des droits de l'Homme, etc.)<sup>139</sup>. Ceux-ci jouent un rôle croissant dans le processus de représentation puisque, sans nécessairement être élus, ils imitent des représentants et, de ce fait, ils retirent l'exclusivité de la production des politiques publiques des mains des représentants traditionnels. Par conséquent, les procédures classiques de contrôle et de sanctions doivent être repensées. Dans les États, des groupes d'intérêts ont une influence grandissante, bien qu'inégale d'un État à l'autre<sup>140</sup>, dans la définition des politiques publiques. Compte-tenu de ces changements, J. Mansbridge développe ou plutôt modernise la première typologie de H. Pitkin. Sur les quatre nouvelles visions, trois tendent à correspondre au modèle de la sélection<sup>141</sup>.

1. Le premier type de représentation, *promissory*, correspond au modèle de la sanction présenté ci-dessus. Le représentant est responsable devant le représenté et agit comme son délégué. Le mot choisi par J. Mansbridge renvoie à l'idée de promesses électorales. Représenter, c'est tenir des engagements. Comme dans la vision formaliste de H. Pitkin, les électeurs ont un pouvoir de sanction.
2. La deuxième vision, *anticipatory*, archétype de la relation sociale, implique une communication entre représentants et représentés. L'idée est que ces derniers prennent leurs décisions de manière rétrospective. Les représentants cherchent à comprendre ce que les électeurs récompensent lors du vote suivant puisqu'ils sont évalués sur leurs actions passées. Il ne s'agit pas, ici, de tenir des promesses. Le représentant est donc encouragé à s'engager dans un processus d'explication et de justification dans le but de créer un élan positif.
3. En troisième lieu, la représentation *gyroscopique (gyroscopic)* se caractérise par l'absence d'incitations exogènes dans le travail des représentants. Il est attendu que ceux-ci agissent de façon indépendante, sur la base de leurs propres considérations des intérêts des représentés.

---

<sup>139</sup> Mihail Chiru, *Rethinking constituency service: electoral institutions, candidate campaigns and personal vote in Hungary & Romania*, Ph.D Dissertation, Central European University, 2015, 231 p.

<sup>140</sup> Emiliano Grossman et Sabine Saurugger, *Les groupes d'intérêt: Action collective et stratégies de représentation*, Paris, Armand Colin, 2012, 156 p.

<sup>141</sup> La théorisation de la nouvelle typologie est antérieure à celle du modèle de sélection.

4. La quatrième et dernière conception est peut-être la plus intéressante dans un monde en évolution. Dans sa vision *surrogate* de la représentation, J. Mansbridge intègre l'idée d'une représentation d'intérêts de ceux qui ne sont pas issus du territoire d'origine de l'élu. L'auteure indique que ce processus s'observe de manière temporaire lorsqu'un groupe social ne peut être ou n'est pas représenté. De manière surprenante, cette conception n'est que peu discutée dans la littérature alors même qu'elle semble particulièrement adaptée à des explications telles que la représentation des intérêts des populations immigrées, voire de groupes associatifs dont les contours ne sont pas limités à une circonscription. De même, les études de genre s'intéressant à la représentation des femmes en politique ne font que peu mention de cette conception de la représentation préférant un débat entre une représentation substantielle ou descriptive<sup>142</sup>.

Toutefois, dans le bilan de sa typologie, J. Mansbridge explique que les trois dernières visions de la représentation ne viennent pas remplacer le critère d'adéquation des préférences entre représentants et représentés et de la sanction ; Ils se superposent : « *Indeed, congruence of a sort is a factor in each of the forms of representation*<sup>143</sup>. »

La typologie de H. Pitkin et la mise à jour de J. Mansbridge sont aujourd'hui des classiques. Pourtant, elles ne s'intéressent qu'à une seule facette de la relation entretenue entre un représenté et ceux qu'il représente, l'adéquation des préférences. Or, pour d'autres auteurs, cet aspect ne correspond qu'à un seul critère de la relation sociale que constitue la représentation. Pour une partie de la littérature, la représentation va au-delà de la congruence<sup>144</sup>.

---

<sup>142</sup> Jane Mansbridge, *op. cit.*

<sup>143</sup> Jane Mansbridge, *op. cit.*, p. 526.

<sup>144</sup> Heinz Eulau et Paul D. Karps, *op. cit.*

### 1.1.2. Dépasser la représentation des préférences politiques : le concept de réactivité parlementaire

L'approche développée par H. Eulau et P.D. Karps vise à dépasser la définition exclusive de la représentation. Leur point de départ est la fameuse étude de W.E. Miller et D.E. Stokes qui traite de l'influence de la circonscription sur le comportement des membres du Congrès<sup>145</sup>. Mais cette étude a involontairement donné une définition fortement exclusive de la représentation à savoir la présence d'une adéquation des préférences ; cela signifie que l'absence de congruence équivaudrait à une absence de représentation<sup>146</sup>.

#### 1.1.2.1. La représentation comme une proximité avec les citoyens

C'est en voulant contourner ce problème qu'H. Eulau et P.D. Karps ont construit le concept de *responsiveness* dont la traduction française est sensibilité à l'électeur ou réactivité<sup>147</sup>. Afin d'être au plus proche du concept original, le terme de réactivité sera utilisé par la suite. Les auteurs s'inscrivent dans la lignée de la littérature présentée ci-dessus en proposant une spécification des modèles de H. Pitkin et précisent ainsi que la réactivité n'est pas uniquement une question d'adéquation des préférences : « *It is necessary, therefore, to view responsiveness as a complex, compositional phenomenon that entails a variety of possible targets in the relationship between representatives and represented. How else could one explain that representatives manage to stay in office in spite of the fact that they are not necessarily or always responsive to the represented as the conception of representation as congruence or concurrence of policy preferences requires?* »<sup>148</sup>

Selon eux, la relation entre représentants et représentés s'articule autour de quatre axes indépendants ou « cibles de réactivité (*targets of responsiveness*) »<sup>149</sup>. Si ces

---

<sup>145</sup> Warren E. Miller et Donald E. Stokes, « Constituency Influence in Congress », *The American Political Science Review*, vol. 57 / 1, mars 1963, p. 45- 56.

<sup>146</sup> Heinz Eulau et Paul D. Karps, *op. cit.*, p. 235.

<sup>147</sup> Olivier Nay, « Le travail politique à l'assemblée: Note sur un champ de recherche trop longtemps déserté », *Sociologie du Travail*, vol. 45 / 4, octobre 2003, p. 537- 554.

<sup>148</sup> Heinz Eulau et Paul D. Karps, *op. cit.*, p. 241.

<sup>149</sup> *Ibidem*.

composantes fonctionnent de manière indépendante<sup>150</sup>, leur configuration permet de créer une théorie viable de la démocratie représentative : « *responsiveness refers not just to "this" or "that" target of political activity on the part of the representative but to a number of targets. Only when responsiveness is viewed as a compositional phenomenon can the approach to representation-as-responsiveness recommended by Pitkin be useful.* »<sup>151</sup>

1. La première composante, la réactivité politique (*policy responsiveness*) correspond à l'adéquation des préférences introduite ci-dessus et au concept de *congruence* de W.E. Miller et D.E. Stokes. Ici, la réactivité correspond à la concordance entre les positions de la circonscription (ou l'idée que le représentant s'en fait) et le comportement du représentant dans le processus de définition des politiques publiques. Dans ce contexte, le représentant est considéré comme réactif si les opinions concordent et ce, quelle que soit la manière dont les deux parties sont parvenues à ce consensus. Cet axe pose toutefois, à nouveau, la question de la capacité des électeurs à définir leurs positions politiques<sup>152</sup>. C'est pourquoi la réactivité ne peut se faire sur cette seule base.
2. C'est ainsi qu'H. Eulau et P.D. Karps introduisent une seconde forme, la réactivité de service (*service responsiveness*), qui repose sur les activités non-législatives. Celles-ci se réfèrent aux bénéfices et avantages que le représentant peut offrir, individuellement, aux électeurs. Ce processus se caractérise par l'action du représentant auprès de l'administration publique au profit d'un citoyen. Cette position de modérateur entre citoyens et État tend, d'après les auteurs, à s'affirmer en raison des gains électoraux qu'elle procure aux élus car les électeurs valorisent de plus en plus ces activités. De ce fait, comme cet exercice offrait, au départ, des bénéfices seulement à une partie des citoyens (les supporters de la

---

<sup>150</sup> La plupart des recherches menées par la suite tendent, malheureusement, à ne considérer que l'une ou l'autre composante.

<sup>151</sup> Heinz Eulau et Paul D. Karps, *op. cit.*, p. 242.

<sup>152</sup> À celà, s'ajoutent également des difficultés à les défendre lorsque la structure institutionnelle rend le parlement faible. Nous reviendrons sur ce point à un moment ultérieur car, dans le cas français, il s'agit d'une variable clé expliquant pourquoi les députés sont très présents dans leur circonscription.

première heure), les représentants font en sorte d'élargir leur « public » afin de l'inciter à leur transmettre leurs demandes pour augmenter leur popularité<sup>153</sup>.

3. La troisième dimension, la réactivité distributive (*allocation responsiveness*), correspond à l'allocation de profits plus généralisés, au bénéfice de la circonscription dans son ensemble. Les parlementaires peuvent encourager les entreprises et les institutions locales à solliciter une aide gouvernementale et soutenir leurs demandes. Servir l'intérêt de la circonscription peut conduire les parlementaires à devenir membre d'une commission parlementaire particulière afin d'avoir un accès privilégié à l'administration publique. Cette composante a eu une très forte résonance dans la littérature s'intéressant aux activités de type *pork-barrel*. Toutefois, rares sont les auteurs à remettre cette dimension dans son contexte (comprendre ces activités comme une action de représentation).
4. Le quatrième axe, la réactivité symbolique (*symbolic responsiveness*), est plus psychologique. Au-delà des résultats concrets, il y a également des attitudes symboliques que le représentant adopte au profit du représenté montrant ainsi qu'il se soucie des problèmes affectant la circonscription. Ces actions symboliques peuvent avoir un poids non-négligeable compte-tenu de la difficulté pour un parlementaire d'obtenir des résultats concrets. En d'autres termes, le simple fait de prendre en main certaines problématiques, de montrer qu'ils sont des membres engagés de leur circonscription en assurant une présence symbolique (lors d'une manifestation culturelle, par exemple)<sup>154</sup> suffit à être réactif<sup>155</sup>.

---

<sup>153</sup> Morris P. Fiorina, « The Case of the Vanishing Marginals: The Bureaucracy Did It », *The American Political Science Review*, vol. 71 / 1, 1977, p. 177- 181, p. 180. Eulau et Karps vont jusqu'à qualifier les représentants de *hustlers* pour montrer qu'ils ne se contentent pas de répondre aux demandes mais offrent leurs services. (Heinz Eulau et Paul D. Karps, *op. cit.*, p. 244.)

<sup>154</sup> Thomas H. Little et David B. Ogle, *The legislative branch of state government: people, process, and politics*, Santa Barbara, Calif, ABC-CLIO, 2006, 491 p., (« ABC-CLIO's about state government »), p. 41. Munroe Eagles, Royce Koop et Alison Loat, « MPs on the Home Front: How Constituency Characteristics Influence Representational Approaches », in Elisabeth Gidengil, Heather Bastedo, *Canadian Democracy from the Ground Up Perceptions and Performance*, Vancouver, UBC Press, 2014, p. 197.

<sup>155</sup> Heinz Eulau et Paul D. Karps, *op. cit.*, p. 247.

Ainsi, selon H. Eulau et P.D. Karps, un individu peut être en désaccord avec la position et le comportement de son député lors de la discussion ou du vote d'un projet de loi et donc ne pas être représenté sur ce point. Mais, cette même personne peut très bien être représentée par ce député s'il est attentif à ses demandes de soutien<sup>156</sup>.

Cette approche a été développée dans le cadre très spécifique du Congrès et à une période où le système politique américain était en pleine mutation. Les prérogatives et compétences du gouvernement fédéral augmentaient tandis que les membres du Congrès voyaient leur capacité d'action croître. Au contraire, longtemps, ces composantes furent négligées dans la science politique européenne. La force, supposée, des partis politiques (considérés comme les principaux agents de représentation<sup>157</sup>) constituait le principal frein aux recherches. Pourtant, pour J.P. Colomer, tant les individus (parlementaires) que les partis agissent comme agent de représentation ; tous deux constituent une base essentielle de toute démocratie représentative<sup>158</sup> : « *Party representation is necessary in order to select the most relevant issues in the public agenda and to design public policy when different interests enter into conflict and people develop significantly different policy preferences. But, in turn, personal representation or the choice of individual representatives is also necessary to achieve a high quality of representation and effectively promote the preferences of the community once these are well defined.*<sup>159</sup> » Cette coexistence entre différents systèmes corrobore les conclusions des études précédentes. Même dans les systèmes qui, *a priori*, favorisent une représentation par les partis, certaines formes de représentation personnelle (ou dyadique) sont présentes (surtout les composantes distributive et de service)<sup>160</sup>. Prendre en compte l'ensemble du processus de représentation - et non pas la seule congruence des intérêts - permet d'éviter les biais dans l'analyse

---

<sup>156</sup> *Ibidem*, p. 247- 248.

<sup>157</sup> Jacques Thomassen et Rudy B. Andeweg, *op. cit.*

<sup>158</sup> Josep M. Colomer, « Introduction: personal and party representation », in Josep M. Colomer. *Personal Representation. The Neglected Dimension of Electoral Systems*, Colchester, ECPR Press, 2011, p. 1- 20, p. 2.

<sup>159</sup> *Ibidem*, p. 7.

<sup>160</sup> Jacques Thomassen et Rudy B. Andeweg, *op. cit.*

comme dans le cas, par exemple, de l'étude des comportements de votes des députés français menée par P.E. Converse et R. Pierce<sup>161</sup>.

Ainsi, appréhender les activités des parlementaires sous l'angle de la réactivité permet de lever deux écueils dans la littérature. Le premier est de dépasser les conceptions normatives de la représentation parlementaires et le deuxième de placer le député comme intermédiaire et modérateur entre la circonscription et le processus législatif. Ce faisant, il est possible d'offrir un regard nouveau sur le processus de représentation parlementaire et de contribuer à la littérature croissante sur le sujet.

#### 1.1.2.2. Ecarter la normativité dans l'analyse des pratiques de représentation

En plus de considérer la représentation comme allant au-delà de la congruence des opinions, H. Eulau et P.D. Karps proposent un outil analytique intéressant pour étudier les pratiques parlementaires. Elle diffère en ce sens des approches de H. Pitkin et J. Mansbridge qui s'inscrivent dans une démarche de théorie politique normative. Elles préconisent comment la représentation devrait s'organiser et si les pratiques sont justifiées ou équitables vis-à-vis d'un idéal à atteindre. Dans cette optique la représentation des minorités (femmes, immigrants, etc.) se pose en des termes moraux à savoir le regret que ces personnes soient peu visibles dans les instances représentatives. Les chercheurs questionnent les moyens de remédier à ce problème<sup>162</sup>. De plus, un débat fréquent porte sur le type de représentation le plus souhaitable, entre la conception substantive et descriptive ou à propos des liens entre les deux<sup>163</sup>.

H. Eulau et P.D. Karps offrent un concept analytique permettant d'appréhender la réalité des pratiques parlementaires. Dans cette thèse, nous proposons d'étudier la

---

<sup>161</sup> Philip E. Converse et Roy Pierce, *Political representation in France*, Cambridge, Mass, Belknap Press of Harvard University Press, 1986, 996 p. Les chercheurs utilisent comme unique indicateur les votes à appel nominal. Ceci les conduit à conclure à un poids considérable des partis. Pourtant, les chercheurs omettent les autres compartiments de l'activité des parlementaires au sein desquels les partis n'exercent pas de discipline.

<sup>162</sup> Rainbow Murray, *Parties, gender quotas and candidate selection in France*, Basingstoke [England]; New York, Palgrave Macmillan, 2010.

<sup>163</sup> K. Celis et S. Childs, « Introduction: The Descriptive and Substantive Representation of Women: New Directions », *Parliamentary Affairs*, vol. 61 / 3, mars 2008, p. 419- 425.

représentation suivant cette perspective analytique en partant des pratiques des acteurs, ici les députés français. Nous ne cherchons pas à comprendre si les activités qu'entreprennent les élus sont justifiées au nom d'un principe moral.

### 1.1.2.3. Pour une approche dyadique de la réactivité

Si H. Eulau et P.D. Karpis ne l'annoncent pas dans ces termes, l'approche qu'ils proposent s'inscrit dans une perspective dyadique de la représentation comme définie par R. Weissberg<sup>164</sup> : les parlementaires reflètent les préférences politiques de leur circonscription dans le processus législatif<sup>165</sup>. De plus, certains voient cette approche comme un moyen de mesurer empiriquement la représentation substantive de H. Pitkin<sup>166</sup>. Cette conception de la représentation a de très rares applications en-dehors des Etats-Unis<sup>167</sup> alors qu'elle est l'objet d'une très riche littérature dans son pays d'origine<sup>168</sup>. En France comme ailleurs en Europe, les recherches sur la représentation politiques ont surtout pris en compte les formations partisans, considérées comme des acteurs unis et homogènes, qui concourent pour la gestion des affaires publiques (influencer les politiques publiques et participer au gouvernement)<sup>169</sup>.

Toutefois, la réactivité n'est pas nécessairement analysée sous sa forme dyadique. En effet, d'autres auteurs utilisent également le terme de réactivité démocratique (*democratic responsiveness*) au sens de prise en compte de l'opinion publique nationale dans la définition de l'agenda politique (en termes de saillance des enjeux et de direction)<sup>170</sup>. Le problème d'une cette approche non-dyadique est

---

<sup>164</sup> Robert Weissberg, *op. cit.*, p. 536.

<sup>165</sup> Socle sur lequel Eulau et Karpis théorisent également les trois autres axes de réactivité.

<sup>166</sup> Joseph Bafumi et Michael C. Herron, « Leapfrog Representation and Extremism: A Study of American Voters and Their Members in Congress », *American Political Science Review*, vol. 104 / 3, août 2010, p. 519- 542. S. E. Maskett et H. Noel, « Serving Two Masters: Using Referenda to Assess Partisan versus Dyadic Legislative Representation », *Political Research Quarterly*, vol. 65 / 1, mars 2012, p. 104- 123.

<sup>167</sup> G. Bingham Powell, « Political Representation in Comparative Politics », *Annual Review of Political Science*, vol. 7 / 1, mai 2004, p. 273- 296.

<sup>168</sup> Stephen Ansolabehere, James M. Snyder et Charles Stewart, « Candidate Positioning in U.S. House Elections », *American Journal of Political Science*, vol. 45 / 1, janvier 2001, p. 136. Joshua D. Clinton, « Representation in Congress: Constituents and Roll Calls in the 106th House », *The Journal of Politics*, vol. 68 / 2, mai 2006, p. 397- 409.

<sup>169</sup> Jacques Thomassen et Rudy B. Andeweg, *op. cit.*

<sup>170</sup> Sylvain Brouard et Isabelle Guinaudeau, « Policy beyond politics? Public opinion, party politics and the French nuclear energy policy », *Journal of Public Policy*, vol. 35 / 1, avril 2015, p. 137- 170. Benjamin I. Page et Robert Y. Shapiro, « Effects of Public Opinion on Policy », *The American Political Science Review*, vol. 77 / 1, mars 1983, p. 175. Stuart Neil Soroka et Christopher Wlezien, *Degrees of democracy: politics, public opinion, and policy*, Cambridge ; New York, Cambridge University Press, 2010, 241 p.. Christopher Wlezien, « Patterns of Representation: Dynamics of Public Preferences and Policy », *The Journal of Politics*, vol. 66 / 1, février 2004, p. 1- 24.

qu'elle implique une vision d'un député « hors-sol » : elle ne tient pas compte du fait que l'ancrage territorial peut également l'élaboration des politiques publiques. Or, comme s'interrogent P.E. Converse et R. Pierce, peut-on parler de représentation lorsqu'il n'y a pas de lien évident entre les positions politiques défendues par un député et l'opinion de ses électeurs<sup>171</sup>? De la même manière, elle élude la question des motivations des acteurs, en considérant que le député ne serait que l'agent de son parti, c'est-à-dire un individu mettant de côté son intérêt personnel, ses choix de carrière, ses idéaux. De plus, cette approche limite la réactivité à la congruence entre opinion publique et fabrication des politiques publiques.

La position que nous défendons ici ne consiste pas en une critique de l'approche collectiviste qui offre aussi des résultats intéressants. Il ne s'agit pas non plus de dire que les partis n'ont pas ou plus de capacité de représentation. Pour R. Weissberg, les deux formes de représentation coexistent<sup>172</sup>. Nous proposons un éclairage complémentaire en intégrant de nouvelles dimensions dans l'analyse de la réactivité, car les comportements des partis n'expliquent pas tout. De plus, comme J.M. Colomer l'a expliqué<sup>173</sup>, la forme de représentation dyadique peut d'autant moins être écartée en France, où le mode de scrutin tend à la favoriser (voir chapitre 2). En d'autres termes, une approche dyadique de la réactivité éclaire autrement la transformation des politiques publiques et plus généralement le processus de représentation politique en France, en s'attaquant à un phénomène encore peu exploré.

### 1.1.3. La multiplicité des allégeances : la particularité de la représentation parlementaire

Si cette recherche adopte une approche dyadique de la représentation, il est important de discuter des autres allégeances des parlementaires, car il serait réducteur de se limiter à la seule circonscription. Initialement, la dyade est composée du député et de sa circonscription. Néanmoins, il a ensuite été montré

---

<sup>171</sup> Philip E Converse et Roy Pierce, *op. cit.*, p. 505.

<sup>172</sup> Robert Weissberg, *op. cit.*, p. 547.

<sup>173</sup> Josep M. Colomer, *op. cit.*

que les « représentés » peuvent être d'autres groupes sociaux (les chasseurs, les femmes, une minorité). En effet, non seulement les députés ont plusieurs *principals*, mais la primauté accordée à l'un plutôt qu'à l'autre offre d'importantes indications sur le travail parlementaire.

Le concept de *focus* de représentation, introduit par J.C. Wahlke et ses collègues<sup>174</sup>, se réfère aux groupes dont les intérêts sont représentés par les députés. Le pluriel est, ici, important, car les membres des parlements ne représentent que rarement un seul groupe. Au contraire, comme l'a montré M.E. Jewell, les parlementaires tendent à adapter leurs comportements à plusieurs *foci*, principalement, leur circonscription et le pays dans son ensemble<sup>175</sup>. Néanmoins d'autres existent<sup>176</sup>. Le parti ou des groupes d'intérêts en font partie. Plus tard, la littérature a aussi relevé d'autres allégeances possibles, à savoir des leaders d'opinion ou des médias<sup>177</sup>, bien qu'elles soient peu théorisées. La littérature à propos des clivages sociaux montre également que les partis, et par corollaire les parlementaires, représentent les intérêts de groupes spécifiques de la société issus de clivages traversant les sociétés occidentales<sup>178</sup> : église/état, classes populaires/bourgeoisie, centre/périphérie et urbain/rural<sup>179</sup>. Ainsi, les acteurs

---

<sup>174</sup> John C. Wahlke[et al.], *op. cit.*, p. chap. 13.

<sup>175</sup> Wahlke et ses collègues ont basé leur étude sur les parlementaires élus dans les Etats américains et non les membres du Congrès fédéral ; raison pour laquelle ils parlent de *MPs oriented to the state*. Dans leur récente étude, Agnieszka Dudzinska et ses collègues adaptent ce cadre théorique en parlant d'*universalistic focus*. Agnieszka Dudzinska, Corentin Poyet, Olivier Costa[et al.], « Representational Roles », in Kris Deschouwer, Sam Depauw, (éds.). *Representing the People. A Survey among Members of Statewide and Substate Parliaments*, éds. Kris Deschouwer et Sam Depauw, Oxford, Oxford University Press, 2014, p. 19- 38.).

<sup>176</sup> Malcolm Edwin Jewell, *Representation in state legislatures*, Lexington, University Press of Kentucky, 1982, 204 p., p. 87.

<sup>177</sup> Jonathan Bradbury, « Introduction », *Regional & Federal Studies*, vol. 17 / 1, mars 2007, p. 3- 22. Olivier Costa, « Les députés européens entre allégeances multiples et logique d'institution », *Journal of European Integration*, vol. 24 / 2, 2010, p. 91- 112. David M. Farrell et Roger Scully, « The European Parliament: one parliament, several modes of political representation on the ground? », *Journal of European Public Policy*, vol. 17 / 1, janvier 2010, p. 36- 54.

<sup>178</sup> La pertinence de cette typologie a été largement remise en question à la suite des changements structurels intervenus dans les sociétés occidentales entraînant ainsi un déclin de ces clivages au profit de l'apparitions de nouveaux (Zsolt Enyedi, « The Social and Attitudinal Basis of Political Parties: Cleavage Politics Revisited », *European Review*, vol. 16 / 3, juillet 2008. Hanspeter Kriesi, « Restructuration of Partisan Politics and the Emergence of a New Cleavage Based on Values », *West European Politics*, vol. 33 / 3, mai 2010, p. 673- 685.).

<sup>179</sup> Seymour Martin Lipset et Stein Rokkan, *Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs: une introduction*, Bruxelles; [Paris]; [Le Plessis-Pâté], Éd. de l'Université de Bruxelles ; diff. Sodis ; diff. ToThèmes, 2008. Daniel-Louis Seiler, *Clivages et familles politiques en Europe*, Bruxelles (Belgique), Éditions de l'Université de Bruxelles, 2011, 322 p., (« Science politique »).

politiques donnent une « cohérence idéologique et organisationnelle aux valeurs et expériences de ces groupes dont ils sont l'expression politique. »<sup>180</sup>

Dans cette perspective, tous les députés sont concernés par l'ensemble des *foci* mais l'importance relative donnée à l'un ou à l'autre dépend de chaque élu et du système dans lequel il est choisi. Si les citoyens expriment des attentes en la matière<sup>181</sup>, l'articulation entre les *principals* relève des parlementaires eux-mêmes. Les récentes approches empiriques montrent que les parlementaires possèdent plusieurs *principals* non-exclusifs, même entre les différents *foci* d'ordre géographique. En d'autres termes, un parlementaire peut être, au même moment, tant le représentant de sa circonscription que du pays<sup>182</sup>.

La primauté d'un *principal* sur les autres dépend de plusieurs facteurs et change selon les situations<sup>183</sup>. La question qui a donc beaucoup intéressé les chercheurs est de savoir quels éléments conduisent les parlementaires à favoriser un *focus* plutôt qu'un autre. A l'inverse, très peu d'études ont cherché à connaître les conséquences des choix effectués par les élus sur leurs activités tant législatives qu'extérieures à l'arène parlementaire<sup>184</sup>. Pourtant, pour J.C. Wahlke, la manière dont un parlementaire perçoit son rôle influence sa façon de conduire son mandat.

#### 1.1.4. La résurgence du *focus* de représentation dans la science politique européenne

Le tournant néo-institutionnaliste et le développement des études comparatives a permis une résurgence de cette approche en Europe. L'argument développé par cette nouvelle littérature est que les choix effectués par les élus dépendent du cadre

---

<sup>180</sup> Daniele Caramani, Karen Celis et Bram Wauters, « The Representation of Old and New Groups », in Kris Deschouwer, Sam Depauw. *Representing the People. A Survey among Members of Statewide and Substate Parliaments*, Oxford, Oxford University Press, 2014, p. 39- 65.

<sup>181</sup> Åsa Bengtsson et Hanna Wass, « The Representative Roles of MPs: A Citizen Perspective: The Representative Roles of MPs », *Scandinavian Political Studies*, vol. 34 / 2, juin 2011, p. 143- 167.

<sup>182</sup> Nathalie Brack, Olivier Costa et Conceição Pequito Teixeira, « Attitudes towards the Focus and Style of Political Representation among Belgian, French and Portuguese Parliamentarians », *Representation*, vol. 48 / 4, 2012, p. 387- 402.

<sup>183</sup> Rudy B. Andeweg, « The Consequences of Representatives' Role Orientations: Attitudes, Behavior, Perceptions », in Magnus Blomgren, Olivier Rozenberg. *Parliamentary Roles in Modern Legislatures*, Londres, Routledge, 2012, p. 66- 84, p. 81.

<sup>184</sup> Tinette Schnatterer, *op. cit.*

institutionnel dans lequel ils évoluent. En effet, comme l'a soutenu M.E. Jewell dès le début des années 1970, les variables individuelles (le genre, l'âge, la profession et la carrière politique) n'ont que peu d'influences sur la manière dont les parlementaires conçoivent leur fonction<sup>185</sup>. Toutefois cet argument est difficilement vérifiable dans une enquête menée au niveau national dans un seul pays en raison de la constance de la majorité des variables institutionnelles.

Le développement des approches comparatives a permis de faire varier les facteurs structurels. B. Wessels a été le premier à illustrer le lien causal entre institutions et rôles tels que les parlementaires les conçoivent. Il a ainsi démontré que ce sont principalement les facteurs liés à l'élection qui influencent les parlementaires. Il reste toutefois très descriptif<sup>186</sup>. Les résultats de B. Wessels sont confirmés par les enquêtes comparatives suivantes. Les chercheurs du groupe PARENEL, premièrement, ont comparé les perceptions de rôles des députés belges, français et portugais. Leurs résultats tendent surtout à confirmer les postulats des approches stato-centrées<sup>187</sup>. Plus tard, dans leur comparaison des attitudes de parlementaires élus dans les chambres basses de quinze pays européens, A. Dudzinska et ses collègues montrent également l'importance des variables institutionnelles (surtout le mode de scrutin) lorsqu'il s'agit d'expliquer les choix des élus en matière de *focus* de représentation<sup>188</sup>. Ces deux études démontrent que selon la structure institutionnelle, la position « socialement » attendue du député évolue. Certains systèmes sont favorables à un député représentant son parti, alors que d'autres (ceux permettant aux électeurs de choisir un candidat plutôt qu'un parti) encouragent la représentation des électeurs.

Ces deux études intègrent un argument supplémentaire inspiré des théories des choix rationnels, à savoir que le *focus* constitue l'expression d'une motivation dans un contexte donné (selon ces travaux, le désir de réélection). L'importance donnée

---

<sup>185</sup> Malcolm E. Jewell, « Attitudinal Determinants of Legislative Behavior », in Allan Kornberg, Lloyd D. Musolf, *Legislatures in developmental perspective*, Durham, Duke University Press, 1970, p. 460- 500.

<sup>186</sup> Bernhard Wessels, « Whom to Represent? Role Orientations of Legislators in Europe », in Hermann Schmitt, Jacques Thomassen, *Political Representation and Legitimacy in the European Union*, Oxford, Oxford Univ. Press, 1999, p. 209- 234.

<sup>187</sup> Nathalie Brack, Olivier Costa et Conceição Pequito Teixeira, *op. cit.*

<sup>188</sup> Agnieszka Dudzinska[et al.], *op. cit.*

à un *focus* résulte d'une volonté d'atteindre un objectif. Pour autant, les auteurs ne théorisent pas leurs variables indépendantes suivant les « canons » des théories des choix rationnels. Toutefois, ces dernières intègre un argument central peu étudié par la littérature européenne<sup>189</sup>, à savoir la vision de la représentation comme un ensemble d'actions stratégiquement mises en œuvre afin d'atteindre un objectif. Cet aspect est central dans notre recherche et sera détaillé plus loin. Auparavant, il est nécessaire de discuter la question des motivations des députés.

## **1.2. Le député et la maximisation de son intérêt individuel**

Bien qu'elle ne soit pas formulée en ces termes, la conception d'un représentant comme acteur stratégique s'observe dans les écrits théoriques et empiriques associés à l'approche dyadique de la représentation<sup>190</sup>. Comme l'explique D.R. Mayhew, ce que fait un député pour sa circonscription a une incidence sur la poursuite de sa carrière et il aura tout intérêt à prendre ce facteur en compte dans ses activités quotidiennes<sup>191</sup>. Derrière le concept d'*accountability* se cache aussi l'idée de réélection<sup>192</sup>. Le représentant est, en effet, puni ou récompensé sur la base de ses activités, législatives ou non. J. Mansbridge montre que l'objectif électoral différencie les modèles de la sanction et de la sélection. Dans le premier, c'est la motivation première du représentant. Celui-ci aligne ses préférences sur celle de sa circonscription afin de ne pas être puni lors d'une prochaine échéance électorale. A l'inverse, dans le modèle de la sélection, les représentants agiraient indépendamment de leurs ambitions électorales. Comme ces modèles coexistent, un conflit peut ainsi survenir.

---

<sup>189</sup> Certains auteurs, inspirés par les écrits de Kaare Strøm théorisent la représentation comme une attitude stratégique mais ils sont rares et leurs publications très récentes. Aux Etats-Unis, cette littérature est beaucoup plus développée

<sup>190</sup> Christopher Kam, William T. Bianco, Itai Sened[et al.], « Ministerial Selection and Intraparty Organization in the Contemporary British Parliament », *American Political Science Review*, vol. 104 / 2, mai 2010, p. 289- 306.

<sup>191</sup> David R. Mayhew, *Congress: The Electoral Connection*, New Haven, Yale University Press, 1974.

<sup>192</sup> Il est nécessaire de souligner que ni Pitkin, ni Mansbridge ne conçoivent le représentant comme assurant une congruence des préférences dans le seul but d'être réélu. Cette appropriation ne vient que plus tard et explique, en partie, l'argument d'Eulau et Karps sur la nécessité de sortir de la conception stricte des tâches du représentant exprimées plus en amont. Pour Mansbridge, d'ailleurs, ceci constitue plutôt un effet pervers des procédures de sanction.

Cette section passe en revue la littérature sur les motivations des parlementaires. La recherche de la réélection domine les modèles explicatifs, car la poursuite d'autres objectifs dépend de la capacité du député à rester parlementaire<sup>193</sup>.

### 1.2.1. Le refus de la motivation unique

Pendant longtemps, les parlementaires étaient considérés comme des « *single-minded seekers of re-election*.<sup>194</sup> » Fortement ancrée dans la perspective du choix rationnel, cette approche avance que, comme professionnels de la politique, les parlementaires agissent conformément à ce qu'ils pensent être le moyen d'être réélus. D.R. Mayhew conçoit les parlementaires comme conscients de leur capacité à influencer leur réélection par leurs décisions, leurs actions. En effet, selon lui, aucun siège n'est garanti et les parlementaires agissent dans le seul but de sécuriser leur position<sup>195</sup>.

Si cette approche peut être considérée comme trop simpliste<sup>196</sup>, son influence est réelle. Elle a donné lieu à de nombreux développements dont la pertinence est toujours d'actualité. Elle a donné lieu à de nombreux développements dont la pertinence est toujours d'actualité. Pour J.A. Schlesinger, les préférences des parlementaires (leur « ambition ») constituent un facteur clé pour comprendre leurs comportements. L'auteur n'utilise pas le terme de motivations ou *goals* mais celui d'ambition. Ceci s'explique par le fait que J.A. Schlesinger qui ne discute pas des motivations des parlementaires mais de candidats à l'élection. Il en identifie trois<sup>197</sup> :

1. Premièrement, l'ambition discrète renvoie à l'idée d'un mandat unique, dans une période définie. Cette conception va à l'encontre du présupposé de D.R. Mayhew à propos de la réélection.

---

<sup>193</sup> Zsófia Papp, *op. cit.*, p. 27.

<sup>194</sup> David R. Mayhew, *op. cit.*, p. 16.

<sup>195</sup> *Ibidem*, p. 33.

<sup>196</sup> Kaare Strøm, « Rules, reasons and routines: Legislative roles in parliamentary democracies », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 3 / 1, mars 1997, p. 155- 174, p. 159. Considérer les députés comme des acteurs mus par un seul but, leur réélection, est certainement utile à des fins analytiques mais ne reflète aucunement la réalité.

<sup>197</sup> Joseph A. Schlesinger, *Ambition and Politics*, Chicago, Rand McNally, 1966.

2. La deuxième forme d'ambition, statique, correspond à ce qui a été décrit par D.R. Mayhew à savoir la poursuite du même mandat d'une législature à l'autre.
3. J.A. Schlesinger avance enfin un troisième type d'ambition, progressive, où le candidat utilise un mandat particulier comme tremplin pour atteindre un autre poste. L'objectif ici est d'accéder à une assemblée législative dans le but d'obtenir une autre position considérée par le candidat comme hiérarchiquement : la présidence de son groupe politique, d'une commission permanente ou encore un portefeuille ministériel.

Si cette littérature a le mérite de considérer les autres motivations que la réélection, l'auteur estime néanmoins que les députés n'en poursuivent qu'un à la fois, simplifiant ainsi une réalité plus complexe.

D'autres auteurs mettent ainsi l'accent sur la multiplicité des objectifs. R. Fenno est le premier à théoriser ce processus en montrant que les membres du Congrès ne souhaitent pas seulement obtenir certaines positions politiques, mais également influencer leurs collègues et adopter de bonnes politiques. A cela, s'ajoutent des objectifs externes impliquant des bénéfices individuels (carrière professionnelle, bénéfices pécuniaires, etc.)<sup>198</sup>.

Les motivations non-électorales sont surtout étudiées dans la théorie motivationnelle des rôles parlementaires proposée par D.D. Searing<sup>199</sup>. Selon lui, les incitations ne sont pas formatées par la perspective d'être réélu ou d'obtenir une responsabilité au sein de l'assemblée parlementaire. Les députés sont motivés par ce que D.D. Searing appelle des objectifs cognitifs de carrière (« *cognitive career goals* »)<sup>200</sup> et plus particulièrement la satisfaction du sens du devoir<sup>201</sup>. Dans son analyse des comportements des parlementaires allemands en période de

---

<sup>198</sup> Richard Fenno, « *Congressmen in Committees* », Boston, Little Brown, 1973.

<sup>199</sup> Donald D. Searing, *op. cit.*

<sup>200</sup> *Ibidem*, p. 19- 20.

<sup>201</sup> Rudy B. Andeweg, *op. cit.*

campagne, T. Zittel a montré que les objectifs électoraux et cognitifs peuvent cohabiter et que la prégnance de l'un sur l'autre dépend principalement de l'insécurité électorale<sup>202</sup>. Selon lui, c'est seulement lorsque les députés ont sécurisé leur réélection que la poursuite d'autres objectifs peut s'affirmer.

Si pendant longtemps la question des conflits entre motivations a été éludée<sup>203</sup>, en 1999, W.C. Müller et K. Strøm théorisent sa gestion par les partis politique<sup>204</sup>. Selon eux, les partis politiques font face à trois objectifs : *policy, office or votes*.

1. La première motivation, *office*, a été formalisée à l'aide de la théorie de formation des coalitions initiée par W.H. Riker<sup>205</sup>. Elle renvoie à la volonté des partis de contrôler les postes exécutifs. Viser ces derniers correspond au désir de s'accaparer des bénéfices fixes (ici des portefeuilles ministériels), ensuite partagés entre les membres de la coalition gagnante<sup>206</sup>.
2. Le second objectif, *policy*, correspond à la volonté pour un parti d'influencer les politiques publiques et de leur donner la direction qu'il souhaite. Comme l'indiquent K. Strøm et W.C. Müller, imposer ses préférences peut demander certains sacrifices dans un processus de négociation entre les membres de la coalition.
3. Les auteurs introduisent enfin un troisième objectif, le gain électoral. Cette motivation est strictement instrumentale puisqu'un succès électoral permet, ensuite à un parti, de mettre en œuvre ses politiques ou de participer à la formation de la coalition gouvernementale et ainsi compléter le cercle.

---

<sup>202</sup> Thomas Zittel, « Legislators and their Representational Roles: Strategic Choices or Habits of the Heart? », in Magnus Blomgren. , Olivier Rozenberg. *Parliamentary Roles in Modern Legislatures*, Londres, Routledge, 2012, p. 101- 120.

<sup>203</sup> Si la multiplicité des objectifs est largement reconnue, les auteurs mettent traditionnellement l'accent sur l'un d'entre eux à une exception près : Gary W. Cox et Mathew D. McCubbins, *Legislative Leviathan: Party Government in the House*, Berkeley, University of California Press, 1993. Même pour ces derniers, la réélection constitue la motivation principale.

<sup>204</sup> Wolfgang C. Müller et Kaare Strøm, *Policy, Office, or Votes? How Political Parties in Western Europe Make Hard Decisions*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

<sup>205</sup> William H. Riker, *The theory of political coalitions*, New Haven, Yale University Press, 1962, 300 p.

<sup>206</sup> Kaare Strøm et Wolfgang C. Müller, « Political Parties and Hard Choices », in Wolfgang C. Müller. , Kaare Strøm. *Policy, Office, or Votes? How Political Parties in Western Europe Make Hard Decisions*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 1- 35, p. 5- 6.

Cette typologie permet de théoriser l'action des partis, en tenant compte du fait qu'ils poursuivent plusieurs objectifs. Comme K. Strøm et W.C. Müller l'indiquent dans leur introduction, il n'existe pas de parti n'ayant qu'un seul et unique objectif<sup>207</sup>. Au contraire la recherche d'un objectif va entrer en conflit avec les autres<sup>208</sup>. Des compromis deviennent nécessaires.

1. Premièrement, participer à une coalition gouvernementale, par exemple, peut conduire à mettre de côté certains engagements politiques afin de trouver des partenaires.
2. Deuxièmement, la participation à une coalition peut avoir un coût en termes de votes lors d'une prochaine élection si le bilan est négativement perçu par les électeurs.
3. Troisièmement, des conflits peuvent apparaître entre la recherche de vote et l'influence sur la direction des politiques publiques. Un programme centré sur les préférences des militants risque d'éloigner le parti des autres votants.

Il n'existe pas de modèle de résolution des conflits, car celui-ci dépend des priorités des partis à un moment et dans une structure d'opportunités donnés.

### 1.2.2. La réélection : un objectif latent au niveau individuel

Si cette combinaison d'objectifs a été modélisée dans le cas du comportement des partis politiques, elle peut aussi être appliquée aux parlementaires eux-mêmes<sup>209</sup>. Toutefois, pour C.J. Kam, l'objectif premier est bien la recherche de votes et donc la réélection (*votes*), car au niveau du député, il est difficile de prétendre atteindre d'autres objectifs sans une réélection. S'investir pour mettre en place ou conforter certaines politiques (*policy*) demande d'être réélu car seule l'expérience permet à un parlementaire d'acquérir une certaine légitimité politique<sup>210</sup>. De plus, dans

---

<sup>207</sup>D'ailleurs, dans la quasi-majorité des états démocratiques, un parti ne peut prétendre obtenir un ou plusieurs sièges sans être auparavant élu, soit directement par le peuple, soit indirectement par le parlement. Les seules exceptions concernent certaines monarchies constitutionnelles où le pouvoir exécutif est exercé par des membres nommés par le monarque (Monaco, par exemple).

<sup>208</sup> Kaare Strøm et Wolfgang C. Müller, *op. cit.*, p. 12.

<sup>209</sup> Christopher J. Kam, *Party Discipline and Parliamentary Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, 265 p., p. 21.

<sup>210</sup> *Ibidem*, p. 22.

certains systèmes, peser sur la définition des politiques publiques demande d'accéder à certains postes (*office*), réservés aux députés expérimentés. Dans le système de Westminster, la différence est ainsi faite entre *backbenchers* situés dans les travées au fond de l'arène parlementaire et *frontbenchers* assis sur les bancs des ministres au centre de la pièce et possédant une capacité d'influence nettement supérieure à leurs confrères. Nonobstant cet exemple, quels que soient les systèmes, rares sont les primo-entrants en capacité d'exercer une influence<sup>211</sup>.

La prégnance de la motivation électorale tend à être confirmée par les études les plus récentes. En effet, le tournant néo-institutionnaliste amorcé dans le champ des études législatives au milieu des années 2000<sup>212</sup> a mis au jour l'importance de ce facteur y compris de manière latente<sup>213</sup>. Dans de nombreuses études, cet objectif constitue un présupposé théorique permettant de poser des hypothèses à propos de l'effet du cadre institutionnel. Les analyses empiriques tendent à démontrer que les institutions influent surtout les attitudes et les comportements des parlementaires dans leur volonté d'être réélus<sup>214</sup>.

Comme nous venons de l'indiquer ci-dessus, au niveau individuel, la réélection est très souvent une condition pour peser sur les décisions en matière de politiques publiques pour accéder aux postes gouvernementaux. Dans ce dernier, cette condition peut être constitutionnelle. C'est le cas dans les régimes parlementaires (typiquement en Allemagne) où il est nécessaire d'être membre du parlement pour prétendre à ces postes. Par exemple, un primo-entrant souhaitant devenir ministre devra avant tout assurer son fauteuil car, comme l'a expliqué Fenno, très rares sont les élus qui accèdent à ces postes dès leur première mandature<sup>215</sup>. Ailleurs, celle-ci peut être une incitation. Elle peut résulter de choix politiques ou d'habitudes

---

<sup>211</sup> Richard F. Fenno, *Home Style: House Members in Their Districts*, Boston, Little Brown, 1978.

<sup>212</sup> Magnus Blomgren et Olivier Rozenberg, « Legislative Roles and Legislative studies : The Neo-institutional Turning Point? », in Magnus Blomgren. , Olivier Rozenberg. *Parliamentary Roles in Modern Legislatures*, Londres, Routledge, 2012, p. 8- 36.

<sup>213</sup> Audrey André, Sam Depauw et Matthew Soberg Shugart, « The Effect of Electoral Institutions on Legislative Behaviour », in Shane Martin. , Thomas Saalfeld. , Kaare Strøm. *The Oxford Handbook of Legislative Studies*, Oxford, Oxford University Press, 2014.

<sup>214</sup> Agnieszka Dudzinska[et al.], *op. cit.*

<sup>215</sup> Néanmoins, dans les États fédéraux et en Allemagne en particulier, il n'est pas rare que des ministres régionaux (Landesregierung) soient nommés ministres fédéraux dès leur entrée au Bundestag, la chambre basse allemande.

institutionnalisées (règles non-institutionnelles ou pragmatiques). Ainsi, en France, en 2007, Nicolas Sarkozy avait souhaité que tous ses ministres soient membres de l'Assemblée nationale. Il est donc important de prendre en compte le contexte dans lequel évoluent les parlementaires. Il est, en effet, difficilement envisageable de considérer qu'un élu, pour qui l'élection législative est un prérequis se comporte de manière semblable à un autre pour qui cette désignation constitue un tremplin. Les nuances ont été pleinement intégrées par K. Strøm dans sa réflexion à propos de la hiérarchie des motivations des parlementaires<sup>216</sup>. Selon lui, la réélection reste présente chez les parlementaires au-moins de manière latente.

A cette étape, notre cadre théorique peut être résumé ainsi : nous concevons le député comme étant un représentant réactif au sens donnée par H. Eulau et P.D. Karps. Cela signifie qu'il ne fait pas que « rendre présent » les intérêts de ceux qu'il représente mais qu'il agit aussi pour leur procurer des bénéfices et leur proposer des solutions aux problèmes individuels qu'ils peuvent rencontrer. En mettant l'accent sur l'aspect dyadique de la représentation et donc sur l'action des députés, il est important de prendre en compte leurs multiples motivations (*policy, office, vote*) parmi lesquelles la réélection constitue l'objectif primaire. L'articulation théorique entre réactivité et motivations des députés est l'objet de la prochaine section qui débouche sur la mise en lumière de notre modèle théorique.

### **1.3. Vers une redéfinition néo-institutionnaliste de la réactivité parlementaire**

Les deux précédentes sections ont mis en lumière deux littératures n'ayant communiqué que très récemment. Pourtant, H. Eulau et P.D. Karps intègrent l'idée de comportements stratégiques lorsqu'ils décrivent la composante *service* de leur modèle suivant les arguments de W.E. Miller et D.E. Stokes. Dans les approches originales de la représentation, H. Pitkin<sup>217</sup> et S.L. Dovi<sup>218</sup>, par exemple, ne discutent pas des objectifs individuels de carrière des représentants, alors que les premières applications des théories du choix rationnel aux comportements des

---

<sup>216</sup> Kaare Strøm, *op. cit.*

<sup>217</sup> Hanna F. Pitkin, *op. cit.*

<sup>218</sup> Suzanne Lynn Dovi, *The good representative*, Malden, MA, Blackwell Pub, 2007, 258 p.

parlementaires voyaient le jour à travers les écrits de W.H. Riker<sup>219</sup>. Cependant, ces deux littératures ne sont pas radicalement opposées. Notre cadre théorique met en commun leurs arguments. Cette section présente la vision que nous développons de la réactivité comme stratégie permettant d'atteindre un objectif personnel. Le cadre théorique ainsi proposé permet d'offrir un regard nouveau sur le travail parlementaire en France et les pratiques de représentation, en formalisant la relation entre motivations des députés et réactivité. Emprunter les arguments théoriques de l'approche néo-institutionnaliste (détaillée ultérieurement) s'explique par deux raisons :

1. Ces approches ne considèrent pas les députés comme des acteurs isolés du monde qui les entoure. Ils sont élus dans un système précis ; ils opèrent dans un environnement régulé par des contraintes juridiques, constitutionnelles et législatives. La poursuite d'un objectif individuel se fait dans un contexte déterminé. En ce sens, il serait erroné de prétendre comprendre la réactivité et les choix des élus sans tenir compte du contexte institutionnel.
2. Précisément, le cadre théorique développé dans cette recherche s'inspire des écrits du néo-institutionnalisme des choix rationnels. Notre choix s'explique par sa pertinence dans l'analyse des comportements parlementaires. Elle prend en compte l'idée que les députés sont des acteurs possédant des motivations propres qu'ils cherchent à maximiser. Elle dépasse ainsi la conception trop idéalisée d'un député dont le seul objectif est la satisfaction d'une forme de sens du devoir. De plus, les outils théoriques qu'elle propose permettent de saisir le comportement des acteurs dans leur contexte. Dans le cas des parlementaires, cette approche offre un cadre théorique mettant les acteurs, et non leur fonction, au centre de l'analyse.

---

<sup>219</sup> William H. Riker, « The Paradox of Voting and Congressional Rules for Voting on Amendments », *The American Political Science Review*, vol. 52 / 2, juin 1958, p. 349- 366. William H. Riker, *op. cit.*

### 1.3.1. Le néo-institutionnalisme des choix rationnels appliqué aux comportements parlementaires

Nombreux sont les chercheurs en études législatives à déclarer suivre une perspective néo-institutionnelle. En réalité, très peu<sup>220</sup> discutent des différences et des complémentarités existant entre les trois conceptions du néo-institutionnalisme résumées par P.A. Hall et R.C.R. Taylor<sup>221</sup> : historique, sociologique et des choix rationnels. Globalement, ces trois démarches reposent sur un socle commun s'opposant aux approches behavioristes des années 1960<sup>222</sup>. Les préférences et motivations individuelles sont affectées par le contexte dans lequel elles sont exprimées. Mais chacune propose une conception propre. Les prochains paragraphes permettent de saisir les spécificités de chaque conception.

#### 1.3.1.1. Les trois néo-institutionnalisations

Le néo-institutionnalisme historique considère que les règles politiques, juridiques et les normes plus informelles (habitudes, protocole, etc.) influencent les individus. C'est ainsi que les acteurs qui participent aux décisions politiques sont contraints par la structure institutionnelle qui influence leurs rôles respectifs (asymétrie du pouvoir) et la manière de se comporter<sup>223</sup>. La notion de dépendance au sentier<sup>224</sup> y a été développée pour montrer que les décisions (les politiques publiques par exemple) résultent de propriétés héritées du passé et qu'une politique adoptée dans le passé influence les décisions ultérieures<sup>225</sup>.

Le néo-institutionnalisme sociologique s'est développé, quant à lui, dans le champ de la sociologie des organisations. Elle considère les procédures institutionnelles

---

<sup>220</sup> Ceci ne concerne pas les seules études législatives. Les trois approches s'étant développées de manière indépendante, les échanges sont plutôt rares.

<sup>221</sup> Peter A. Hall et Rosemary C. R. Taylor, « Political Science and the Three New Institutionalisms », *Political Studies*, vol. 44 / 5, 1996, p. 936- 957.

<sup>222</sup> Peter A. Hall et Rosemary C. R. Taylor, « La science politique et les trois néo-institutionnalisations », *Revue française de science politique*, vol. 47 / 3, 1997, p. 469- 496, p. 469.

<sup>223</sup> Sven Steinmo, *Taxation and democracy: Swedish, British, and American approaches to financing the modern state*, New Haven, Yale Univ. Press, 1993, 280 p.

<sup>224</sup> Ce deuxième terme est utilisé par Hall et Taylor dans la version traduite de leur article original (Peter A. Hall et Rosemary C. R. Taylor, *op. cit.*, p. 475.). Le terme anglophone est celui de *path dependency* dont la traduction généralement acceptée en français est celle de dépendance au sentier.

<sup>225</sup> Margaret Weir et Theda Skocpol, « State Structures and the Possibilities for "Keynesian" Responses to the Great Depression in Sweden, Britain, and the United States », in Peter B. Evans. , Dietrich Rueschemeyer. , Theda Skocpol. *Bringing the State Back In*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985, p. 107- 164.

comme des pratiques culturelles incorporées aux organisations, telle une société au sens anthropologique du terme, avec ses mythes et ses valeurs<sup>226</sup>. L'institution est donc ici définie de manière plus globale que précédemment car les symboles et les modèles moraux qui façonnent les comportements sont pris en compte au même titre que les institutions politiques. La culture et les institutions s'interpénètrent<sup>227</sup>. Les institutions possèdent, ainsi, en quelque sorte une dimension cognitive offrant aux acteurs des modèles sans lesquels il est impossible de concevoir une action<sup>228</sup>.

Le néo-institutionnalisme des choix rationnels, mis à contribution dans le présent travail, a des racines théoriques plus récentes et largement indépendantes des précédentes approches. Il s'est développée dans le champ des études législatives en réponse aux contradictions empiriques des théories traditionnelles du choix rationnel, à savoir la stabilité des décisions du Congrès malgré les changements de majorité, d'une législature à l'autre<sup>229</sup>. En effet, alors que selon les modèles traditionnels, les décisions parlementaires évoluent au gré des majorités, elles restent étonnamment stables. De plus, l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle coalition n'entraîne pas l'invalidation des décisions prises par la précédente. Cette « prise de conscience » a conduit les chercheurs à mettre en lumière le rôle prépondérant des institutions parlementaires (particulièrement les commissions) comme élément régulateur des comportements des membres du Congrès<sup>230</sup>. Cette approche repose sur quatre piliers :

1. Premièrement, un comportement a comme moteur un objectif, une préférence, une motivation. Celui-ci est utilitariste et suppose des calculs stratégiques<sup>231</sup>.

---

<sup>226</sup> Peter A. Hall et Rosemary C. R. Taylor, *op. cit.*, p. 481- 482.

<sup>227</sup> *Ibidem*, p. 482- 483.

<sup>228</sup> *Ibidem*, p. 483.

<sup>229</sup> William H. Riker, « Implications from the Disequilibrium of Majority Rule for the Study of Institutions », *The American Political Science Review*, vol. 74 / 2, juin 1980, p. 432.

<sup>230</sup> Kenneth A. Shepsle, « Institutional equilibrium and equilibrium institutions », in Herbert F. Weisberg, *Political Science: The Science of Politics*, New York, Agathon, 1896, p. 51- 81. Barry R. Weingast et William J. Marshall, « The Industrial Organization of Congress; or, Why Legislatures, Like Firms, Are Not Organized as Markets », *Journal of Political Economy*, vol. 96 / 1, 1988, p. 132- 163.

<sup>231</sup> Katrin Auel et Thomas Christiansen, « After Lisbon: National Parliaments in the European Union », *West European Politics*, vol. 38 / 2, mars 2015, p. 261- 281, p. 265. Kaare Strøm, « Rules, reasons and routines: Legislative roles in parliamentary democracies », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 3 / 1, mars 1997, p. 155- 174.

2. Deuxièmement, les acteurs agissent dans une situation de dilemme entre production de profits individuels et recherche de bénéfices collectifs.
3. Troisièmement, les acteurs agissent en situation d'interaction stratégique<sup>232</sup>. Si les comportements sont le fruit de calculs stratégiques, ces derniers prennent également en compte le comportement probable des autres acteurs<sup>233</sup>.
4. Quatrièmement, les institutions sont une création des acteurs. leur survie tient aux avantages qu'elles procurent. En effet, comme l'expliquent P.A. Hall et R.C.R. Taylor : « [les théoriciens du néo-institutionnalisme du choix rationnel] expliquent [...] l'existence de l'institution par référence à la valeur que prennent ses fonctions aux yeux des acteurs influencés par l'institution.<sup>234</sup> » Comme l'explique K. Krehbiel, cette dernière conception n'est pas sans poser problème car elle signifie qu'une institution n'aurait pas de but objectif, mais serait purement instrumentale. L'auteur prend l'exemple des commissions du Congrès où existe un vaste débat à propos de leur rôle premier : est-il de fournir des informations sur les conséquences d'une politique ou, plutôt, de procurer des gains individuels produits par les échanges ?<sup>235</sup>

Selon M. Blomgren, il est possible de regrouper les deux premières approches (*structure-based institutionalism*) qui s'opposent à la troisième (*agency-centered institutionalism*)<sup>236</sup>. Deux facteurs distinguent les deux groupes. Premièrement, les motivations sont endogènes dans la première conception et exogènes dans la seconde. Deuxièmement, les comportements sont le produit d'habitudes culturelles dans le premier cas alors que dans la conception rationnelle, ils sont le résultat de calculs. Un argumentaire expliquant le choix de l'approche des choix rationnels conclura la discussion.

---

<sup>232</sup> Peter A. Hall et Rosemary C. R. Taylor, *op. cit.*, p. 480.

<sup>233</sup> Ce processus est axiomatisé par la théorie des jeux (Nicolas Eber, *Théorie des jeux*, Paris, Dunod, 2004.). D'ailleurs, le dilemme présenté au point précédent est également illustré par cette théorie, particulièrement par John Nash (John Nash, « Non-Cooperative Games », *The Annals of Mathematics*, vol. 54 / 2, 1951, p. 286- 295.).

<sup>234</sup> Peter A. Hall et Rosemary C. R. Taylor, *op. cit.*, p. 480.

<sup>235</sup> Cité dans Hall et Taylor, *Ibidem*, p. 481. Voir également : Mary Douglas, *Comment pensent les institutions*, Paris, La Découverte, 2004.

<sup>236</sup> Magnus Blomgren, *Cross-Pressure and Political Representation in Europe: A comparative study of MEPs and the intra-party arena*, Umeå University, 2003, 351 p., p. 28.

1. S'agissant du premier facteur, la principale critique adressée à aux théories du choix rationnel est son simplisme dans la définition des motivations des acteurs qui peut conduire à créer des modèles sans fondement empirique<sup>237</sup>. Ce problème est amplifié par la nécessité de définir des motivations exogènes de manière *ex ante*<sup>238</sup>. En d'autres termes, les théoriciens du choix rationnel (et pas uniquement les néo-institutionnalistes) supposent que les motivations sont constantes dans le temps et l'espace et non pas expliquées par les modèles<sup>239</sup>. Dans le cas du néo-institutionnalisme du choix rationnel la critique prend une dimension supplémentaire. La question consiste à savoir comment des préférences peuvent être stables (non modifiées par l'environnement) alors que les comportements humains sont influencés par leur environnement ? Dans le champ des études législatives, cette critique semble éludée par la plupart des chercheurs déclarant s'inscrire dans cette approche à l'exception de K. Strøm qui propose une clarification. Selon lui, il est nécessaire de distinguer les motivations des stratégies. Ainsi, il définit les motivations comme étant des « *exogenously given 'tastes' that actors such as parliamentarians have over the outcomes that affect their political fortunes.*<sup>240</sup> » A l'inverse, les stratégies mises en place pour atteindre l'objectif politique (défini par les motivations) peuvent différer selon les circonstances. Néanmoins, l'articulation de motivations différentes peut très bien mener à l'adoption de stratégies semblables<sup>241</sup> et les théoriciens n'excluent pas que des institutions paraissant dissemblables, produisent les mêmes comportements. Comme l'explique

---

<sup>237</sup> Donald P. Green et Ian Shapiro, *Pathologies of rational choice theory: a critique of applications in political science*, New Haven, Conn., Yale Univ. Press, 1994, 239 p.

<sup>238</sup> Cette critique n'est d'ailleurs pas destinée au seul néo-institutionnalisme du choix rationnel mais concerne également l'ensemble des approches labélisée choix rationnel (Pascal Bridel, « "Homo œconomicus: rerum cognoscere causas" ? ou du principe de rationalité comme instrument de connaissance en théorie économique », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 37 / 113, 1999, p. 149- 167, p. 158.

<sup>239</sup> Emmanuel Petit, « Emotions, Préférences Morales et Rationalité Economique », *Noesis*, 2012, p. 255- 281, p. 257.

<sup>240</sup> Kaare Strøm, *op. cit.*, p. 158.

<sup>241</sup> Bien que théoriquement tout-à-fait plausible, ce postulat n'a pu être vérifié de manière fiable, principalement pour des raisons méthodologiques.

M. Fiorina, un acteur rationnel peut adopter le même comportement quels que soient le moment et la culture<sup>242</sup>.

Pour les théoriciens des conceptions historiques et sociologiques, les motivations sont endogènes, c'est-à-dire profondément liées au contexte comme l'expliquent K. Thelen et S. Steinmo : « [...] *historical institutionalists* [...] *who argue that not just the strategies but also the goals pursued are shaped by the institutional context*<sup>243</sup>. S. Skowronek a le même raisonnement en soulignant que : « [...] *institutions do not simply constrain or channel the actions of self-interested individuals, they prescribe actions, construct motives, and assert legitimacy*.<sup>244</sup> » K. Thelen et S. Steinmo résumant parfaitement cette position : « *We need a historically based analysis to tell us what they are trying to maximize and why they emphasize certain goals over others.* » D'autres théoriciens, particulièrement ceux de l'approche sociologique, vont encore plus loin considérant les motivations comme une institution à part entière, comme le produit des mythes et valeurs<sup>245</sup>.

2. Le second facteur de distinction évoquée par M. Blomgren (source des comportements) est moins discuté dans la littérature néo-institutionnaliste. Dans l'introduction de leur ouvrage, K. Thelen et S. Steinmo discutent principalement de la nature des préférences édulant celle de la *source* des comportements considérant la première question comme plus importante<sup>246</sup>. En réalité, la différence entre les approches est plutôt subtile car elle revient à comprendre la place des institutions dans les modèles explicatifs. Dans le cas du choix rationnel, les institutions constituent une contrainte qui s'impose aux acteurs dans leur processus de maximisation des intérêts. Elles façonnent la stratégie que

---

<sup>242</sup> Morris Fiorina, « Rational Choice and the New(?) Institutionalism », *Polity*, vol. 28 / 1, 1995, p. 107, p. 113.

<sup>243</sup> Kathleen Thelen et Sven Steinmo, « Historical institutionalism in comparative politics », in Sven Steinmo., Kathleen Thelen., Frank Longstreth. *Structuring Politics: Historical Institutionalism in Comparative Analysis*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, p. 1- 32, p. 8.

<sup>244</sup> Stephen Skowronek, « Order and Change », *Polity*, vol. 28 / 1, 1995, p. 91- 96, p. 94.

<sup>245</sup> James T. Kloppenberg, « Institutionalism, Rational Choice, and Historical Analysis », *Polity*, vol. 28 / 1, 1995, p. 125, p. 126.

<sup>246</sup> Kathleen Thelen et Sven Steinmo, *op. cit.*, p. 8.

les acteurs adoptent dans la poursuite de leur(s) objectif(s)<sup>247</sup>. Pour les théoriciens des approches historiques et sociologiques, l'idée que les institutions fournissent le contexte dans lequel les acteurs définissent leurs stratégies est théoriquement et empiriquement justifié. Toutefois, ils vont beaucoup plus loin. Non seulement, les acteurs ne réfléchissent pas sans cesse à maximiser leurs intérêts, mais, comme l'avancent P. DiMaggio et W.W. Powell, les acteurs politiques suivraient plutôt les règles socialement définies même si celles-ci vont à l'encontre de leurs intérêts individuels<sup>248</sup>. En d'autres termes, les pratiques habituelles (routine) sont plus fortes que la maximisation des intérêts.

#### 1.3.1.2. Préférences, institutions et réactivité : apports de l'approche néo-institutionnaliste des choix rationnels

Les raisons qui nous poussent à s'inspirer de la conception des choix rationnels s'expliquent plutôt par sa force dans l'explication des comportements individuels tout en prenant en compte le contexte dans lequel ils sont exprimés. Ceci n'empêche pas de tenir compte des critiques évoquées ci-dessus.

A) L'argument des préférences exogènes, souvent considéré comme un élément défavorable à l'approche des choix rationnels constitue, au contraire, un avantage incontestable dans la recherche de généralisation et d'universalité. Précédemment, ces motivations ont été définies en termes de positions politiques et principalement de réélection. Cette procédure décontextualise les objectifs des députés sans risquer le *concept stretching* tel que G. Sartori le définit. En d'autres termes, les différentes typologies discutées dans la deuxième section (approches de W.C. Müller et K. Strøm, de R. Fenno et de J.A. Schlesinger) répondent à cet objectif d'universalité. D'un côté, elles proposent des définitions assez larges pour être appliquées dans des contextes différents et de l'autre, malgré un haut niveau élevé d'abstraction, les contours des concepts sont bien dessinés et précis. Elles permettent également d'intégrer le raisonnement de K. Strøm à propos de la

---

<sup>247</sup> Kaare Strøm, *op. cit.*

<sup>248</sup> Paul DiMaggio et Walter W. Powell, in Walter W. Powell, Paul DiMaggio. *The New institutionalism in organizational analysis*, Chicago, University of Chicago Press, 1991, p. 9.

distinction entre motivations et stratégie. La motivation constitue le moteur de l'action et la structure guide le parlementaire afin qu'il atteigne son objectif.

L'introduction de *Policy, Office or Vote* constitue une bonne illustration de notre propos<sup>249</sup>. Les auteurs définissent chaque motivation dans le détail permettant au lecteur de bien saisir le sens donné à chaque concept. Pourtant, comme le montre la suite de l'ouvrage, cette typologie est tout-à-fait adaptée à des contextes aussi différents que ceux de la France<sup>250</sup>, de la Suède<sup>251</sup> ou de l'Espagne<sup>252</sup>. Ces motivations sont totalement indépendantes du contexte et pourtant, leur pertinence tant empirique que théorique n'est pas remise en question. Si pour les critiques cette typologie revient à perdre de la substance en simplifiant la réalité<sup>253</sup>, cette modélisation permet au contraire d'améliorer la qualité d'une comparaison des pratiques puisque celle-ci est réalisée sur des critères conceptuels et empiriques communs<sup>254</sup>. Une telle conceptualisation est donc de pouvoir étudier un même phénomène dans différentes situations.

Les trois objectifs introduits à la section précédente demandent désormais une définition détaillée.

1. La première motivation, *policy*, renvoie à la volonté, pour un parlementaire, d'influencer le processus de production des politiques publiques. D'après la définition originale, cette influence se comprend en termes idéologiques. Elle consiste à donner aux politiques publiques une orientation correspondant à une ligne directionnelle, un programme. Comme l'ont montré les différents chapitres présents dans le volume de W.C. Müller et K. Strøm, cette préférence exogène et universelle prend

---

<sup>249</sup> Kaare Strøm et Wolfgang C. Müller, *op. cit.*

<sup>250</sup> John D. Huber, « Parliamentary Rules and Party Behavior during Minority Government in France », in Kaare Strøm. , Wolfgang C. Müller. , Torbjörn Bergman. *Policy, Office, or Votes? How Political Parties in Western Europe Make Hard Decisions*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 258- 278.

<sup>251</sup> Torbjörn Bergman, « Trade-offs in Swedish Constitutional Design: The Monarchy under Challenge », in Kaare Strøm. , Wolfgang C. Müller. , Torbjörn Bergman. *Policy, Office, or Votes? How Political Parties in Western Europe Make Hard Decisions*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 237- 257.

<sup>252</sup> Donald Share, « From Policy-Seekings to Office-Seekings: The Metamorphosis of the Spanish Socialist Workers Party », in Kaare Strøm. , Wolfgang C. Müller. , Torbjörn Bergman. *Policy, Office, or Votes? How Political Parties in Western Europe Make Hard Decisions*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 89- 111.

<sup>253</sup> *Office*, par exemple, renvoie à de nombreuses situations et logiques particulières selon les pays.

<sup>254</sup> G. W. Cox, « The Empirical Content of Rational Choice Theory: A Reply to Green and Shapiro », *Journal of Theoretical Politics*, vol. 11 / 2, avril 1999, p. 147- 169.

des formes très différentes. Selon les contextes nationaux et surtout, conformément à l'approche théorique, les moyens de satisfaire l'objectif sont très variés. Dans certains systèmes, elle implique la participation à des coalitions alors que dans d'autres, où le chef de l'exécutif est directement élu, elle nécessite un succès électoral.

2. La deuxième préférence, *office*, fait référence aux positions dont les tâches dépassent celles d'un *simple* député. Tantôt ministre, tantôt président de la chambre ou d'une commission permanente, le terme anglophone fait allusion à une variété de positions qu'aucun mot dans la langue française ne permet de saisir<sup>255</sup>. Dans sa réflexion, K. Strøm distingue deux sous-groupes répondant à des logiques différentes<sup>256</sup> :
  - a. Le premier groupe (*party office*) est composé des positions dont l'accès est réglementé par les partis et qui nécessitent d'abord d'être élu dans une assemblée parlementaire. Dans certains systèmes ces postes se limitent aux groupes politiques au sein de la chambre alors que dans les systèmes parlementaires, il s'agit également de positions ministérielles.
  - b. Le deuxième sous-ensemble de préférences (*legislative office*) est relié aux positions dont l'allocation dépend d'une décision trans-partisane<sup>257</sup>. Cette préférence consiste donc à chercher à obtenir une position telle que la (vice-) présidence de la Chambre ou des commissions permanentes. Si les labels et le type de positions peuvent changer selon les contextes nationaux, des caractéristiques communes sont présentes dans chaque situation. Ces fonctions offrent à leurs titulaires des ressources principalement en termes de visibilité vis-à-vis de leur électorat et de capacité d'influence sur les politiques publiques, leur groupe politique, voire le gouvernement<sup>258</sup>. En ce

---

<sup>255</sup> Wolfgang C. Müller et Kaare Strøm, *op. cit.*, p. 5- 6.

<sup>256</sup> Kaare Strøm, *op. cit.*

<sup>257</sup> Dans certains cas, ce n'est pas l'assemblée plénière qui décide de l'attribution d'un poste mais une commission représentative à composition variables. En France, il peut s'agir de la commission des Présidents qui regroupe, outre la Présidence de la chambre, les Présidents de commission et des groupes politiques.

<sup>258</sup> Dans le registre utilisé par Donald Searing, les parlementaires détenant ces positions sont dénommés les *frontbenchers* par opposition aux *backbenchers*.

sens, cette préférence peut constituer une étape dans la poursuite d'autres objectifs<sup>259</sup>.

3. Pour terminer, la troisième préférence, *vote*, fait référence, au niveau individuel, à la réélection, soit à la volonté pour un parlementaire de conserver son siège lors de la législature suivante. La réélection doit être considérée comme une préférence exogène car tous les parlementaires peuvent prétendre à être réélus, y compris dans les systèmes où le nombre de mandats consécutifs est réglementé par la Constitution ou un règlement *ad hoc*<sup>260</sup>. En effet, en ce cas, il serait tout-à-fait envisageable d'observer un parlementaire voulant poursuivre sa carrière parlementaire. Afin de voir les stratégies qu'il mettrait en œuvre en ce sens, on peut l'imaginer, dirigées vers une modification de la réglementation en question.

B) Deuxièmement, le choix du néo-institutionnalisme des choix rationnels s'explique également par sa pertinence dans le sous-champ qui nous occupe. Centrée sur les acteurs, l'approche des choix rationnels est plus pertinente lorsqu'on étudie le comportement des députés et leurs motivations tout en tenant compte du contexte dans lequel ils évoluent.

Lorsqu'il s'agit de comprendre l'effet des institutions sur les comportements individuels, la pertinence de l'approche des choix rationnels augmente. En effet, elle s'est principalement développée afin de résoudre le paradoxe de la stabilité des décisions politiques au gré des coalitions<sup>261</sup> bien qu'elle, ait été, par la suite adoptée à de nombreuses problématiques<sup>262</sup>. Il y a, ainsi, une différence ontologique entre, d'un côté, une approche historique dont l'objectif est de comprendre les résultats politiques dans le monde réel (*specific real world*

---

<sup>259</sup> Kaare Strøm et Wolfgang C. Müller, *op. cit.*

<sup>260</sup> A notre connaissance, dans les chambres basses des parlements nationaux ou fédéraux des États démocratiques, cette situation ne s'observe qu'aux Philippines et en République de Chine (Taïwan). Quinze États américains possèdent également des règlements semblables.

<sup>261</sup> Peter A. Hall et Rosemary C. R. Taylor, *op. cit.*, p. 477.

<sup>262</sup> Pour une revue complète, voir : Barry R. Weingast, « Political Institutions: Rational Choice Perspectives », in Robert E. Goodin. , Hans-Dieter Klingemann. *A New Handbook of Political Science*, Oxford, Oxford University Press, , p. 167- 190.

*political outcomes*) et, de l'autre côté, l'approche des choix rationnels pour qui, le but est de mettre en lumière les lois guidant l'activité et les comportements politiques<sup>263</sup>.

En plus, de la discussion issue de l'opposition initiée par M. Blomgren (nature des préférences et *source* des comportements), un regard détaillé sur les trois autres piliers de l'approche des choix rationnels<sup>264</sup> permet de juger de l'adéquation de cette démarche à notre problématique.

1. Premièrement, il est présupposé que les acteurs (ici les parlementaires) cherchent avant tout à établir des stratégies dans le but de maximiser leurs intérêts individuels définis de manière exogènes. Ce principe est compatible avec la conception dyadique de la représentation<sup>265</sup>.

Pourtant, dans le cas particulier des comportements des politiques, cette entreprise risque de produire des résultats non-optimaux pour la collectivité. Ce point est modélisé à travers la théorie des jeux et particulièrement le dilemme du prisonnier d'après lequel, chaque individu, en absence de concertation, maximise son intérêt personnel alors qu'une coopération produirait un bénéfice collectif supérieur<sup>266</sup>. Si elle n'a pas été labélisée en ces termes, cette idée traverse la littérature en études législatives dès ses balbutiements avec notamment les travaux de J.H. Aldrich portant sur l'importance des partis dans l'objectif de promouvoir la recherche de biens collectifs, à savoir participer à une coalition victorieuse<sup>267</sup>. De la même manière, de nombreux auteurs démontrent la fonction des commissions

---

<sup>263</sup> Sven Steinmo, « The New Institutionalism », in Barry Clark, Joe Foweraker. *The Encyclopedia of Democratic Thought*, Londres, Routledge, 2001.

<sup>264</sup> Le premier pilier (les motivations comme moteur du comportement) est discuté aux paragraphes précédents. La discussion part donc de la seconde caractéristique.

<sup>265</sup> David R. Mayhew, *Congress: the electoral connection*, New Haven, Yale University Press, 1974, 194 p.. Robert Weissberg, *op. cit.*

<sup>266</sup> James D. Morrow, *Game theory for political scientists*, Princeton, NJ, Princeton Univ. Press, 1994, 376 p.

<sup>267</sup> John Herbert Aldrich, *Why parties?: a second look*, 2nd ed., Chicago, University of Chicago Press, 2011, 387 p., (« Chicago studies in American politics »).

parlementaires dans l'abaissement des coûts de transactions facilitant des accords bénéfiques à tous les membres<sup>268</sup>.

La question d'un dilemme entre bénéfice collectif et intérêt individuel se pose également. Les activités de type *pork-barrel* (que l'on peut rapprocher de la réactivité distributive)<sup>269</sup> illustrent parfaitement ce phénomène. Selon de nombreux auteurs, cette appropriation de fonds publics est surtout réalisée dans le but de maximiser l'intérêt individuel des parlementaires en vue de leur réélection<sup>270</sup>. Malgré le manque de littérature sur ce point, une démarche collective pourrait produire des bénéfices supérieurs surtout dans le cadre d'une démarche entreprise au sein d'un groupe politique<sup>271</sup>. Ce n'est, ainsi, pas une surprise de voir que, dans de nombreux pays, les régions qui bénéficient le plus des subventions de l'administration centrale sont celles où les membres de la coalition gouvernementale possèdent une marge électorale restreinte vis-à-vis de l'opposition ou dans les circonscriptions qui peuvent être conquises lors de la prochaine échéance électorale<sup>272</sup>. En effet, une action dirigée par le parti a un bénéfice plus optimal qu'une action individuelle dans le sens où l'ensemble des membres

---

<sup>268</sup> Barry R. Weingast et William J. Marshall, *op. cit.*

<sup>269</sup> obtention de marchés publics pour les entreprises de la circonscription ou des subventions gouvernementales destinées à des projets locaux. Les bénéfices sont donc localisés alors que le coût est supporté par tous.

<sup>270</sup> R. M. Alvarez et J. L. Saving, « Deficits, Democrats, and Distributive Benefits: Congressional Elections and the Pork Barrel in the 1980s », *Political Research Quarterly*, vol. 50 / 4, décembre 1997, p. 809- 831. David P. Baron, « Majoritarian Incentives, Pork Barrel Programs, and Procedural Control », *American Journal of Political Science*, vol. 35 / 1, février 1991, p. 57. Kenneth N. Bickers et Robert M. Stein, « The Congressional Pork Barrel in a Republican Era », *The Journal of Politics*, vol. 62 / 4, novembre 2000. Brian F. Crisp, Maria C. Escobar-Lemmon, Bradford S. Jones[et al.], « Vote-Seeking Incentives and Legislative Representation in Six Presidential Democracies », *The Journal of Politics*, vol. 66 / 3, août 2004. E. J. Engstrom et G. Vanberg, « Assessing the Allocation of Pork: Evidence From Congressional Earmarks », *American Politics Research*, vol. 38 / 6, novembre 2010, p. 959- 985. Jonathan S Krasno, *Challengers, competition, and reelection: comparing Senate and House elections*, New Haven, Yale University Press, 1994. Thomas D. Lancaster, « Electoral Structures and Pork Barrel Politics », *International Political Science Review*, vol. 7 / 1, janvier 1986, p. 67- 81. Carlos Pereira et Lucio Renno, « Successful re-election strategies in Brazil: the electoral impact of distinct institutional incentives », *Electoral Studies*, vol. 22 / 3, septembre 2003, p. 425- 448. Robert M. Stein et Kenneth N. Bickers, « Congressional Elections and the Pork Barrel », *The Journal of Politics*, vol. 56 / 2, mai 1994, p. 377. Barry R. Weingast, « A Rational Choice Perspective on Congressional Norms », *American Journal of Political Science*, vol. 23 / 2, mai 1979, p. 245.

<sup>271</sup> Gary W. Cox, « Swing voters, core voters, and distributive politics », in Ian Shapiro. , Susan C. Stokes. , Elisabeth Jean Wood. , Alexander S. Kirshner. *Political Representation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010, p. 342- 357. David Denemark, « Partisan Pork Barrel in Parliamentary Systems: Australian Constituency-Level Grants », *The Journal of Politics*, vol. 62 / 3, août 2000.

<sup>272</sup> Susan Carol Stokes, Thad Dunning, Marcelo Nazareno[et al.], *Brokers, voters, and clientelism: the puzzle of distributive politics*, New York, N.Y, Cambridge University Press, 2013, 316 p., (« Cambridge studies in comparative politics »).

du groupe peuvent profiter de la victoire<sup>273</sup>. Le parti va être en bonne position pour peser sur les décisions (accès aux commissions parlementaires et au gouvernement) facilitant ainsi l'accès au budget de l'État ; créant, théoriquement, un cercle vertueux. Comme l'expliquent P.A. Hall et R.C.R. Taylor, la résolution de ce dilemme dépend principalement de l'existence, ou non, d'arrangements institutionnels permettant aux élus de sélectionner les solutions les plus optimales collectivement<sup>274</sup>. Il est donc impossible d'appréhender le travail au profit de la circonscription sans tenir compte de ces arrangements institutionnels et particulièrement du rôle des partis et des commissions parlementaires. Dans le cas français, cet argument se heurte toutefois à la faiblesse structurelle du Parlement et à l'absence de main mise des commissions sur l'allocation du budget de l'Etat.

2. Deuxièmement, l'approche des choix rationnels intègre l'idée d'interaction stratégique à savoir que le calcul intervenant dans le processus de maximisation de l'intérêt individuel est influencé par le comportement attendu d'autres acteurs. Chacun est conscient de cette situation et cherche à l'utiliser à son avantage<sup>275</sup>. Les institutions jouent le rôle de réducteur de l'incertitude et encouragent, ou non, l'échange entre individus. Pour reprendre le vocabulaire de la théorie des jeux, l'interaction stratégique peut ainsi être définie comme une rivalité entre joueurs dans le sens où leurs objectifs et leurs intérêts sont inversement corrélés<sup>276</sup>.

Ce concept, issu de la psychologie sociale, trouve plusieurs applications dans le champ de la science politique et particulièrement dans les recherches à propos de la fabrication des politiques publiques et la mise sur agenda<sup>277</sup>. G. Tsebelis a théorisé le processus législatif dans l'Union

---

<sup>273</sup> Gary W. Cox, *op. cit.*, p. 354.

<sup>274</sup> Peter A. Hall et Rosemary C. R. Taylor, *op. cit.*, p. 479.

<sup>275</sup> Erving Goffman, *Strategic interaction*, 3. paperback print, Philadelphia, Pa, University of Pennsylvania Press, 1986, 145 p., (« University of Pennsylvania Publications in Conduct and Communication »).

<sup>276</sup> Ceux-ci peuvent être inverses comme dans le processus de création d'une politique publique (l'individu *i* recherche *x* et l'individu *j* recherche *y*) mais ils peuvent également être semblables dans le cas d'un bénéfice rare comme une position politique (*i* et *j* recherchent *x*).

<sup>277</sup> George Tsebelis et Geoffrey Garrett, « Agenda setting power, power indices, and decision making in the European Union », *International Review of Law and Economics*, vol. 16 / 3, septembre 1996, p. 345- 361. G. Garrett et G.

européenne comme un jeu non-coopératif en se focalisant sur les interactions stratégiques entre le Conseil, la Commission et le Parlement Européen. Ces interdépendances reposent sur les caractéristiques institutionnelles telles les procédures de consultation et de coopération qui régulent l'UE<sup>278</sup>.

D'autres utilisent ce concept pour comprendre les relations entre les gouvernements et les autres acteurs politiques (parlement, partis politiques et électeurs) et surtout les processus de cristallisation d'une décision de dissolution de l'assemblée parlementaire<sup>279</sup>. A. Smith montre ainsi qu'un gouvernement choisit de convoquer des élections anticipées quand il est populaire parmi l'électorat et lorsque la valeur d'un nouveau gouvernement est supérieure à celle de l'actuel comme c'est le cas dans une situation de gouvernement minoritaire<sup>280</sup>. K. Strøm et M. Swindle résumant cette théorie de la manière suivante : « [...] voters use their information about dissolution decisions to update their beliefs about the government's competence and that the opposition devotes resources to a campaign aimed at affecting these perceptions. Ultimately, guided by their perception of the government's competence relative to the opposition, the voters choose whether or not to reelect the government<sup>281</sup>. » En d'autres termes, du point de vue du gouvernement, la décision de dissoudre ou non le parlement repose sur un jeu prenant en compte leurs perceptions de la campagne pouvant être menée par l'opposition et de ses effets estimés sur l'opinion des électeurs. Plus généralement, ce cas de figure se présente lors d'une campagne électorale où, lorsque l'attribution des sièges se fait au système

---

Tsebelis, « More Reasons to Resist the Temptation of Power Indices in the European Union », *Journal of Theoretical Politics*, vol. 11 / 3, juillet 1999, p. 331- 338.

<sup>278</sup> George Tsebelis et Geoffrey Garrett, *op. cit.*, p. 358.

<sup>279</sup> Alastair Smith, « Endogenous Election Timing In Majoritarian Parliamentary Systems », *Economics & Politics*, vol. 8 / 2, juillet 1996, p. 85- 110. Kaare Strøm et Stephen M. Swindle, « Strategic Parliamentary Dissolution », *American Political Science Review*, vol. 96 / 3, septembre 2002.

<sup>280</sup> Alastair Smith, *op. cit.*, p. 103- 104.

<sup>281</sup> Kaare Strøm et Stephen M. Swindle, *op. cit.*, p. 576.

majoritaire, les candidats prennent en considération les actions de leurs concurrents dans la définition de leur stratégie<sup>282</sup>.

3. Finalement, la dernière caractéristique de l'approche néo-institutionnaliste du choix rationnel est sa conception instrumentale de l'institution qui est créée ou conservée en raison des bénéfices qu'elle apporte par comparaison avec une proposition concurrente. Par exemple, les commissions du Congrès américain se maintiennent, malgré les changements de majorité, en raison des « gains d'échange » qu'elles procurent aux élus car elles facilitent le transfert d'information en minimisant les coûts de transaction. Comme l'ont montré plusieurs auteurs<sup>283</sup>, des parlementaires peuvent atteindre leurs objectifs individuels à travers la collaboration au de celles-ci. Ainsi un président de commission peut fournir des bénéfices individuels (moyens financiers, marchés publics, etc.) aux parlementaires dans le but de former une coalition permettant à ses derniers d'atteindre leurs propres objectifs politiques.

Si le premier pilier (motivations comme moteur des actions) est parfaitement intégré par les chercheurs s'intéressant à la réactivité parlementaire, les trois autres restent peu discutés. Pourtant, ces principes doivent être intégrés à l'analyse de la réactivité. Les deuxièmes et troisièmes piliers sont particulièrement importants pour notre recherche<sup>284</sup>.

1. Le conflit entre bénéfice individuel et bénéfice collectif (deuxième pilier) est tout-à-fait central. Lorsqu'un député s'arrogé une partie du budget pour

---

<sup>282</sup> Michael John Burton et Daniel M. Shea, *Campaign mode: strategic vision in congressional elections*, Lanham, Md, Rowman and Littlefield, 2003, 179 p., (« Campaigning American style »). T. M. Carsey, R. A. Jackson, M. Stewart[et al.], « Strategic Candidates, Campaign Dynamics, and Campaign Advertising in Gubernatorial Races », *State Politics & Policy Quarterly*, vol. 11 / 3, septembre 2011, p. 269- 298. Laure Paquette, *Campaign strategy and the key to political longevity*, New York, Nova Science Publishers, 2003, 123 p.. Kiron K Skinner, Serhiy Kudelia, Bruce Bueno de Mesquita[et al.], *The strategy of campaigning lessons from Ronald Reagan and Boris Yeltsin*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2007.

<sup>283</sup> David P. Baron, *op. cit.*. Diana Evans, « Policy and Pork: The Use of Pork Barrel Projects to Build Policy Coalitions in the House of Representatives », *American Journal of Political Science*, vol. 38 / 4, novembre 1994, p. 894. Richard Fenno, *op. cit.*. Frances E. Lee, « Senate Representation and Coalition Building in Distributive Politics », *The American Political Science Review*, vol. 94 / 1, mars 2000, p. 59. Robert M. Stein et Kenneth N. Bickers, *op. cit.*. Barry R. Weingast et William J. Marshall, *op. cit.*

<sup>284</sup> Le dernier principe (nature instrumentale de l'institution) n'a pas d'implications spécifiques lorsqu'on appréhende la réactivité des parlementaires. Nous retenons toutefois que l'arrangement institutionnel en vigueur doit être compris comme un facilitateur de l'action individuelle y compris en matière de réactivité.

financer des projets de sa circonscription (réactivité distributive), il maximise son intérêt personnel alors que des concertations (en commission par exemple) auraient pu conduire à une utilisation plus efficiente. Par exemple, proposer une aide financière à un projet situé dans une circonscription moins favorable à la coalition au pouvoir est plus efficace que la donner à un député élu dans un fief. Ainsi, la propension à développer une réactivité distributive est dépendante de l'interaction entre stabilité électorale et présence d'organes de concertations.

2. De la même manière l'interaction stratégique (troisième pilier) est importante, en particulier lorsqu'il y a plusieurs députés par circonscription. Les agissements de l'un ont des conséquences sur le comportement des autres. Dans cette optique, en situation de compétition, le député qui a réussi, par exemple, à obtenir une subvention pour sa circonscription, est avantagé vis-à-vis de ses concurrents dans la course au bien recherché (ici un vote). Donc, selon ce principe, l'effort donné à la réactivité vis-à-vis des demandes de la circonscription dépend des actions des autres députés ou des potentiels candidats.

### 1.3.2. La réactivité : une pratique à haute portée stratégique

Le lien entre réactivité parlementaire et approche des choix rationnels a déjà été mis en lumière. Mais seul l'argument principal du néo-institutionnalisme des choix rationnels a été retenu à savoir que les institutions fournissent un contexte contraignant les stratégies que les acteurs mettent en œuvre pour maximiser leurs préférences. Pourtant, cette approche produit un cadre théorique puissant qu'il est nécessaire de prendre en compte dans son ensemble. L'objectif de la sous-section est de présenter le design théorique de la thèse ainsi que les réponses provisoires aux questions qui l'animent.

### 1.3.2.1. Choisir un *focus* de réactivité pour maximiser les chances de réélection

Dans leur théorisation de la réactivité, H. Eulau et P.D. Karps n'intégrèrent pas le rôle des institutions en raison de la très forte contextualisation de leur étude<sup>285</sup>. De la même manière, il n'est pas possible de définir cette approche comme étant issue des théories du choix rationnel bien que les auteurs reconnaissent que les représentants peuvent agir afin d'élargir leur base électorale. M. Blomgren et O. Rozenberg considèrent, à raison, que cette conception est fonctionnaliste, c'est-à-dire qu'elle évalue les comportements des parlementaires à travers leurs rôles eux-mêmes produits par les normes associées à cette fonction<sup>286</sup>. En d'autres termes, le député se comporte de manière à se conformer aux attentes de la société dans une situation donnée. Cette analyse a cependant été critiquée pour son aspect naïf (la réalité est plus complexe qu'une palette de rôles que le député sélectionne afin de contribuer à la réalisation d'un objectif commun<sup>287</sup>) et surtout pour son anthropomorphisme considérant le « système » comme capable de produire un comportement attendu que tout député intériorise et applique<sup>288</sup>.

Pourtant, malgré les critiques, leur raisonnement propose un puissant cadre conceptuel permettant d'objectiver la multiplicité des allégeances auxquelles les parlementaires font face. La notion de *focus* de représentation (abrégé *focus* par la suite), valorise le « représenté », celui envers qui le député est réactif<sup>289</sup>. D'après eux, selon les conditions<sup>290</sup>, les parlementaires donnent plus ou moins d'importance à la représentation d'un groupe social particulier.

---

<sup>285</sup> Heinz Eulau et Paul D. Karps, *op. cit.*

<sup>286</sup> Magnus Blomgren et Olivier Rozenberg, *op. cit.*

<sup>287</sup> *Ibidem*, p. 14.

<sup>288</sup> John D. Huber, *Rationalizing Parliament: Legislative Institutions and Party Politics in France*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, 232 p.; Rudy B. Andeweg, « Role specialisation or role switching? Dutch mps between electorate and executive », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 3 / 1, mars 1997, p. 110- 127.; K. C. Price, « Instability in Representational Role Orientation in a State Legislature: a Research Note », *Political Research Quarterly*, vol. 38 / 1, mars 1985, p. 162- 171. ; Donald A. Gross, « Representative Styles and Legislative Behavior », *The Western Political Quarterly*, vol. 31 / 3, septembre 1978, p. 359.

<sup>289</sup> John C. Wahlke[et al.], *op. cit.*

<sup>290</sup> Comme indiqué dans la note précédente, celles-ci restent toutefois méconnues. Déjà démontré par Jewell, les chercheurs n'ont su mettre en lumière les raisons expliquant les choix des parlementaires (Malcolm Edwin Jewell, *op. cit.*). En d'autres termes, les chercheurs n'ont su mettre en avant les variables indépendantes intervenant dans le modèle explicatif.

Afin de surmonter les critiques énoncées ci-dessus (naïveté et anthropomorphisme), il est nécessaire d'adopter une nouvelle définition du concept de focus inspirée du néo-institutionnalisme du choix rationnel pour expliquer pourquoi des députés donnent de l'importance à un *focus* plutôt qu'à un autre. H. Eulau et P.D. Karps considèrent que cette décision est centrale pour comprendre le processus de représentation parlementaire. Comprendre les activités que les députés entreprennent pour être réactif demande donc de mettre en lumière les logiques qui sous-tendent le choix du destinataire de la réactivité.

Pour résumer la discussion précédente : la réactivité telle qu'elle est conçue dans cette thèse s'inscrit dans une perspective dyadique de la représentation mettant ainsi le député (et non les partis) au centre du processus. Si la conceptualisation originelle considérait que l'autre partie de la dyade était la circonscription<sup>291</sup>, la récente littérature comparative a montré que le *focus* peut être différent<sup>292</sup>. Le choix effectué par le député dépend de ses motivations et est contraint par la structure institutionnelle. Cet argument éclaire sous un jour nouveau les pratiques de représentation, sous leurs formes dyadiques, en France.

Ainsi, nous soutenons que le choix de représenter un groupe plutôt qu'un autre ne dépend pas de l'idée qu'un parlementaire se fait des attentes « sociales » ou d'un sens du devoir à accomplir, mais qu'il constitue, au contraire, une stratégie mise en œuvre dans le but d'atteindre un objectif. Il ne s'agit pas de comprendre les attitudes des représentants comme une fin en soi, mais de les considérer comme étant instrumentales. H. Eulau et P.D. Karps ont introduit cette position dans leur formalisation du concept de réactivité, où le lien entre prise en compte de revendications de la circonscription et motivation électorale est réalisé. Compte tenu du lien entre *focus* sur la circonscription et réélection, il est possible de postuler que le choix du *focus* dépend de la motivation du député et de la structure dans laquelle il évolue. C'est pourquoi la définition du *focus* de réactivité que nous

---

<sup>291</sup> Ceci explique pourquoi pour Mayhew, la réélection comme la seule motivation.

<sup>292</sup> Eulau et Karps avaient eux-même évoqués la possibilité d'une réactivité « à la carte » où le député choisit le destinataire de la réactivité. Ils ne théorisent néanmoins pas ce point laissant le soin à la littérature de le faire (Heinz Eulau et Paul D. Karps, *op. cit.*, p. 248.). Dans les recherches menées au Etats-Unis la dyade était, ainsi, toujours composée du député et de sa circonscription.

utilisons dans cette recherche est : *une stratégie mise en place dans un contexte précis dans le but de maximiser un intérêt individuel*. Le député est un représentant et il doit être étudié comme tel. Mais c'est surtout un acteur qui cherche un bénéfice individuel et dont la « manière de représenter » correspond à sa maximisation dans un contexte donné. C'est-à-dire qu'à motivation différente correspond une stratégie différente, voire un *focus* différent.

Au travers de cette définition il est possible de saisir les trois aspects guidant notre travail de recherche :

1. Premièrement, les députés ne sont pas les représentants d'un seul groupe. Ils doivent faire face à une multitude de *principals* dont les mandats peuvent donner lieu à des situations conflictuelles. Utiliser le terme de *focus* permet d'énumérer ces derniers, tout en soutenant l'idée que les députés donnent plus de poids à certains d'entre eux.
2. Deuxièmement, la résolution des conflits résultants de la multiplicité des allégeances n'est pas liée aux attentes sociales mais à un choix délibéré des parlementaires réalisé sur la base de considérations individuelles<sup>293</sup>.
3. Troisièmement, la stratégie sélectionnée par les acteurs pour maximiser leur intérêt individuel dépend des incitations que la structure institutionnelle propose aux acteurs. Ces dernières sont interprétées et traduites différemment par les acteurs qui les reçoivent selon certaines caractéristiques qui seront décrites par la suite (chapitre 3).

Considérer le *focus* comme une stratégie permet de faire un lien plus précis entre ce que J.C. Wahlke *et al.*<sup>294</sup> décrivent comme une attitude et les activités des parlementaires<sup>295</sup>. Or, comme l'indique K. Strøm, une stratégie est avant tout une prescription comportementale. Il explique : « *Strategies are endogenous prescriptions as to how actors (here: parliamentarians) may most successfully and*

---

<sup>293</sup> Toute attente sociale ne doit pas être écartée. Comme l'explique Raymond Boudon, un comportement rationnel ne peut être compris comme étant uniquement utilitariste car il est également fondé sur un système de raisons que les acteurs perçoivent comme normativement valides (rationalité axiologique) (Raymond Boudon, *Essais sur la théorie générale de la rationalité: action sociale et sens commun*, Paris, Presses universitaires de France, 2007, 332 p., (« Quadrige. Essais, débats »)).

<sup>294</sup> John C. Wahlke[et al.], *op. cit.*

<sup>295</sup> Tinette Schnatterer, *op. cit.*

*efficiently act to maximise the likelihood of whatever outcomes they favour.*<sup>296</sup> » L'auteur n'utilise pas le concept de *focus* car il ne nomme pas les stratégies. En effet, il décrit les comportements attendus sur la base de l'interaction entre préférences individuelles et structures institutionnelles. Ainsi, considérer le *focus* comme une attitude stratégique signifie que des indications comportementales lui sont associées. Il s'agira de les définir empiriquement par la suite (chapitre 5 et 6).

À l'aune de cette discussion théorique, il est possible de dégager une hypothèse générale qui sera ensuite détaillée en plusieurs hypothèses opérationnelles au fil de la discussion. Dans cette recherche, nous nous intéressons aux actions prises par les députés pour représenter et proposer des services aux citoyens de leur circonscription. Considérant le *focus* comme une stratégie mise en place par les acteurs afin de maximiser leurs bénéfices, nous posons l'hypothèse théorique générale : **Le choix des députés de focaliser la réactivité envers la circonscription est une stratégie contrainte par la structure institutionnelle qui vise à pérenniser leur siège.** Donc, pour reprendre la typologie de W.C. Müller et K. Strøm<sup>297</sup>, il est attendu que le *focus* sur la circonscription s'observe lorsque les parlementaires poursuivent l'objectif d'être réélu. Cette stratégie est ensuite transformée en comportements concrets dont la théorisation intervient au chapitre 3, au-delà des incitations institutionnelles qui seront identifiées empiriquement<sup>298</sup>.

1. Premièrement, le *focus* sur la circonscription constitue une stratégie mise en place par les parlementaires souhaitant être réélus en raison d'incitations institutionnelles précises. Toutefois, l'explication d'une telle relation causale n'est pas si directe. Dans un contexte de motivations multiples et où la poursuite de l'une peut mettre en péril une autre, l'investissement en circonscription apparaît, au niveau individuel comme une stratégie plutôt anodine dans le sens où elle n'a que des effets marginaux sur les autres objectifs<sup>299</sup>. Dans cette optique, les services rendus à la circonscription

---

<sup>296</sup> Kaare Strøm, *op. cit.*, p. 158.

<sup>297</sup> Wolfgang C. Müller et Kaare Strøm, *op. cit.*

<sup>298</sup> Les chapitres 2 et 4 sont dédiés à l'identification des structures institutionnelles dans lesquelles cette stratégie s'implante.

<sup>299</sup> Christopher J. Kam, *op. cit.*, p. 24.

apparaissent comme efficaces car ils ne remettent pas en cause la discipline de groupe. C.J. Kam compare cette stratégie avec celle de la dissidence. Si cette dernière peut être payante en termes électoraux lorsqu'une politique est impopulaire, elle peut être très coûteuse si l'élu souhaite obtenir un portefeuille ministériel ou toute autre position nécessitant l'aval du groupe ou du parti<sup>300</sup>. A l'inverse, l'engagement pour la circonscription peut procurer les mêmes avantages sans nuire à la poursuite d'autres objectifs tant au niveau individuel que du parti. Les partis peuvent également trouver des bénéfices à cette stratégie puisqu'elle peut garantir un siège sans remettre en question la ligne politique et les possibles bénéfices collectifs associés. C'est dans l'optique de tester cet argument que D. Denemark a montré que les partis eux-mêmes pouvaient s'engager dans le financement de projets locaux à des fins électorales<sup>301</sup>. Ainsi, les partis « compensent » les possibles pertes de soutiens locaux dont un député pourrait souffrir en conservant la discipline partisane. Cette discussion a une double implication pour notre problématique :

- a. Premièrement, l'hypothèse prend en compte l'idée originale de H. Eulau et P.D. Karps que la réactivité contient de multiples facettes et qu'être réactif vis-à-vis de la circonscription ne signifie pas qu'un député l'est sur l'ensemble des composantes. Ceci est particulièrement vrai pour la première composante (*policy responsiveness*) lorsque la défense de l'intérêt de la circonscription entraîne le non-respect de la discipline partisane. En présence de mécanismes de négociation, voire de compensation (typiquement, le groupe politique), la structure institutionnelle peut entraîner, sur cette pièce du puzzle, un *focus* différent car, dans ce cas, le bénéfice collectif est supérieur au bénéfice individuel.

---

<sup>300</sup> *Ibidem*, p. 29.

<sup>301</sup> David Denemark, *op. cit.*

- b. De manière corolaire, lorsque le focus est placé sur la circonscription, les députés favorisent certaines pièces (distributive, service et symbolique), car elles ont peu de conséquences sur la poursuite d'autres objectifs. Sur le plan théorique, ce principe est indépendant du cadre institutionnel. Mais il est important dans les systèmes où une double incitation existe : nécessité de maintenir une coalition stable (typiquement dans les régimes parlementaires) et système électoral encourageant les députés à se démarquer de leurs partis. Dans ce contexte, du point de vue individuel, cette stratégie apparaît comme très efficace face à d'autres moyens de démarcation, car elle permet de répondre à cette double demande. Notre hypothèse ne peut ainsi s'expliquer par les seules incitations institutionnelles et motivations, il y a d'autres processus qui entrent en ligne de compte.
2. Deuxièmement, il est nécessaire de préciser l'utilisation du terme de « stratégie contrainte. » Notre hypothèse refuse l'idée d'un déterminisme institutionnel, soit l'idée que la structure définirait les activités des parlementaires. Les institutions ne contraignent pas le député à s'investir pour leur circonscription, elles l'y incitent. Il s'agit d'une variable entrant dans le processus de définition de la stratégie. Ici, l'usage du concept de contrainte s'explique par l'efficacité reconnue de cette stratégie. Comme l'explique K. Strøm, certaines stratégies possèdent une caractéristique routinière dans le sens où elles sont reconnues comme efficaces par les acteurs se trouvant dans une situation particulière<sup>302</sup>. C'est le cas, du *focus* sur la circonscription. Ainsi, les institutions ne définissent pas directement des stratégies mais plutôt des conditions dans lesquelles une ou plusieurs d'entre elles sont considérées, par les acteurs, comme efficaces.
3. Troisièmement, il existe ainsi un processus d'apprentissage dans lequel s'engagent les parlementaires. D'autres individus interviennent tant lors la

définition de la stratégie que durant son application concrète. Parmi eux, le parti et les collaborateurs (aussi bien les salariés du parti que de l' élu) ont une place très importante en raison de leur professionnalisation<sup>303</sup>. Plus que l' élu lui-même, ses collaborateurs affichent des compétences faisant d' eux de véritables experts et dont l' expérience est indispensable aux députés. En situation d' interaction stratégique, leur maîtrise des pratiques et habitudes des autres parlementaire peut s' avérer être une ressource importante pour les élus. Si ceci est particulièrement vrai pour les députés primo-entrants, cela concerne également ceux dont l' expérience est plus importante. En effet, il est simplificateur de penser qu' un député, dès son élection, est influencé de manière plus ou moins automatique, par la structure institutionnelle.

4. Quatrièmement, il est attendu que les contraintes structurelles s' affirment de deux manières différentes et sur deux niveaux. La littérature a principalement souligné le rôle des institutions sur le focus de représentation expliquant l' importance donnée à la circonscription par les incitations données par le mode de scrutin<sup>304</sup>. Une autre s' affirme à un second niveau, lors de la traduction de la stratégie en comportements. Plus que la structure institutionnelle (mode de scrutin, rôles du Parlement, etc.), c' est alors la circonscription elle-même qui produit des contraintes. Ce deuxième point est trop souvent négligé par les chercheurs au profit d' une explication des activités en circonscription par la structure institutionnelle. De même, les différences entre députés sont étudiées sous l' angle des ressources des parlementaires (cumul des mandats, expérience politique locale, etc.). Au contraire, l' hypothèse théorique générale prend en compte cette contrainte territoriale et souligne que derrière des activités, *a priori*, dénuées de contraintes, les parlementaires subissent des pressions qui orientent leur emploi du temps vers telle ou telle activité.

---

<sup>302</sup> Kaare Strøm, *op. cit.*

<sup>303</sup> Patrick Le Lidec, « Les députés, leurs assistants et les usages du crédit collaborateurs. Une sociologie du travail politique », *Sociologie du travail*, vol. 50 / 2, 2008, p. 147- 168.

<sup>304</sup> Elle demande néanmoins une réévaluation.

Afin d'être testée empiriquement, l'hypothèse est donc subdivisée en deux sous-parties spécifiant les attentes théoriques.

1. Le premier niveau porte sur les conditions d'élaboration de la stratégie (motivations et structure institutionnelle) qu'il s'agira de définir. Pourquoi le député choisit de focaliser sa réactivité vers son territoire d'élections ? Quelles institutions l'y incitent ?
2. Dans un deuxième temps, nous appréhenderons la stratégie comme prescription comportementale. Nous théoriserons les activités incitées par la structure institutionnelle et socio-économique.

Les deux sous-parties se caractérisent par la présence de causalités multiples<sup>305</sup> que notre design de recherche mettra en lumière de façon empirique :

1. Premièrement, il n'existe pas une structure institutionnelle unique incitant les parlementaires à favoriser le *focus* en faveur de leur circonscription. Les nombreuses études limitées à un cas particulier tendent à démontrer que cette stratégie s'observe dans de nombreux pays malgré des systèmes institutionnels très différents. Il manque une véritable modélisation permettant de comprendre les relations entre institutions, préférences et représentation. Si cette présente recherche se focalise sur les parlementaires français, il est nécessaire d'éviter une explication strictement contextuelle par une approche comparative seule à même de mettre en évidence les relations causales attendues.
2. Deuxièmement, les prescriptions comportementales associées au *focus* sur la circonscription ne sont pas appliquées de la même manière selon les élus. Des facteurs d'ordre individuel (carrière, ressources, etc.) et structurels (territoire d'élection) interfèrent dans le processus et donnent lieu à une grande diversité des pratiques.

Pour résumer, la réactivité vis-à-vis la circonscription est comprise comme une stratégie contrainte par la structure institutionnelle et destinée à atteindre un

---

<sup>305</sup> Un phénomène peut être expliqué par plusieurs causes et une cause peut produire différents phénomènes, y compris, antinomiques.

objectif électoral. Le postulat théorique de cette thèse est que les députés prennent en considération les revendications venues de leur circonscription car, dans le système où ils sont élus, ceci leur permet de renforcer leurs chances de réélection.

Le prochain chapitre met en lumière les ensembles institutionnels incitant les députés à développer cette stratégie. Ensuite, le troisième chapitre théorise les prescriptions comportementales qui lui sont associées ainsi que les facteurs interférant dans leur application.



## 2. Chapitre 2 : Le député dans son environnement : la réactivité comme réponse aux incitations institutionnelles

La structure de l'État français instituée par la Constitution de 1958 tire ses racines de la Révolution Française et plus particulièrement dans la doctrine née du Club des Jacobins<sup>306</sup> caractérisée par une prégnance du pouvoir exécutif<sup>307</sup> et la centralisation du pouvoir<sup>308</sup>. Au-delà de la structure de l'Etat, cette doctrine se retrouve également dans la tradition de *généralité* de la pratique politique française et surtout de la production législative<sup>309</sup> où l'intérêt commun est recherché<sup>310</sup>. C'est ainsi qu'un mode de scrutin, majoritaire à deux tours, qui favorise l'expression de majorités claires en évitant la formation de coalitions composées d'un nombre trop élevé de partenaires<sup>311</sup>, est adopté. L'application de cette doctrine, et donc des préceptes républicains « à la française », tend toutefois à se heurter à des écueils d'ordres institutionnels. Cela résulte de choix effectués à l'aube de la V<sup>ème</sup> République et dont les conséquences concrètes sur le travail parlementaire restent sous-étudiées par la science politique française.

Dans ce chapitre, nous discutons de l'environnement institutionnel dans lequel évoluent les députés français. Il s'agira ensuite de s'inspirer de la littérature comparatiste afin de spécifier les raisons encourageant à poser l'hypothèse que la structure institutionnelle française constitue l'un des contextes favorisant la réactivité envers la circonscription lorsque la motivation première du député est sa réélection. Cette hypothèse sera ensuite testée empiriquement et les résultats présentés au chapitre 4.

---

<sup>306</sup> Gérard Maintenant, *Les jacobins*, Presses universitaires de France, 1984. Pierre Rosanvallon, *Le Modèle politique français. La société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 2006, 464 p., (« Points Histoire »).

<sup>307</sup> Eric Kerrouche, « The French *Assemblée nationale* : The case of a weak legislature? », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 12 / 3- 4, septembre 2006, p. 336- 365. Bernard Lacroix et Jacques Lagroye, *Le président de la République, Usages et genèses d'une institution*, Paris, Presses de Sciences Po, 1992. Marc Milet, « Pour une sociologie législative du pouvoir des parlementaires en France », *Revue française d'administration publique*, vol. 135 / 3, janvier 2011, p. 601- 618.

<sup>308</sup> Arend Lijphart, *Patterns of Democracy: Government Forms and Performance in Thirty-six Countries*, Yale University Press, 1999, 366 p., p. 189.

<sup>309</sup> Pierre Rosanvallon, *op. cit.*

<sup>310</sup> Yves Mény et Yves Surel, *Politique comparée: les démocraties Allemagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie*, 8. éd, Paris, Montchrestien, 2009, 488 p., (« Domat politique »).

<sup>311</sup> André Blais et Peter John Loewen, « The French Electoral System and its Effects », *West European Politics*, vol. 32 / 2, mars 2009, p. 345- 359.

## 2.1. Un mode de scrutin unique aux conséquences paradoxales

La science politique s'est depuis longtemps intéressée aux effets des modes de scrutins tant sur le comportement électoral que sur le système de parti ou les comportements des professionnels de la politique<sup>312</sup>. Dans le cas des études des comportements des parlementaires, l'effet du mode de scrutin est longtemps resté au stade d'hypothèse mais le tournant néo-institutionnaliste du début des années 2000 et l'avènement des études comparatives entraînent une augmentation des études. L'objectif de cette section est de présenter la littérature s'intéressant aux effets du mode du scrutin puis, en conclusion d'expliquer les conséquences attendues sur la réactivité parlementaire.

Tout d'abord, la France est un cas unique dans le paysage international puisqu'il s'agit du seul pays à élire ses députés au système majoritaire uninominal à deux tours<sup>313</sup>. S'il est proche du mode d'élection utilisé lors de l'élection présidentielle, il se différencie par la possibilité d'avoir plus de deux candidats au second tour. Ce mode de scrutin est toutefois largement utilisé dans d'autres contextes et principalement pour les élections présidentielles dans de nombreux pays<sup>314</sup>.

D'une manière générale, un mode de scrutin possède trois types d'effets<sup>315</sup> :

1. Un effet mécanique sur la transformation des votes en sièges. Il décrit les effets du mode de scrutin sur le nombre de partis au sein de la chambre avec, dans le cas de la France, une surreprésentation des deux ou trois grands partis (PS, UMP/RPR plus l'UDF à la fin des années 1980)<sup>316</sup>.
2. Un effet psychologique sur la stratégie des partis : on s'intéresse, ici, particulièrement au jeu des alliances électorales, point omis par la littérature en France<sup>317</sup>. A. Blais et P.J. Loewen ont testé les hypothèses de

---

<sup>312</sup> Pierre Martin, *Les systèmes électoraux et les modes de scrutin*, Paris, Montchrestien, 2006.

<sup>313</sup> En réalité, les citoyens votent pour une liste composée de deux noms, le candidat et son suppléant.

<sup>314</sup> André Blais, Louis Massicotte et Agnieszka Dobrzynska, « Direct Presidential Elections: a Worl Summary », *Electoral Studies*, vol. 16 / 4, 1997, p. 441- 454.

<sup>315</sup> André Blais et Peter John Loewen, *op. cit.*

<sup>316</sup> *Ibidem*, p. 352.

<sup>317</sup> *Ibidem*.

S.N. Golder<sup>318</sup> sur les alliances pré-électorales et montré que le mode de scrutin en vigueur en France tend à encourager les rapprochements entre un grand et un petit partis plutôt qu'entre petits partis<sup>319</sup>. Ils expliquent ainsi que les petits partis ont plus de chance d'obtenir des sièges de cette manière en raison d'un taux élevé de votes stratégiques (préférence pour les candidats des grands partis ou leurs alliés)<sup>320</sup>.

3. Finalement, l'effet psychologique sur les électeurs est principalement théorisé par G. W. Cox<sup>321</sup>. Il identifie deux stratégies :

- a. Premièrement, si un électeur supporte un parti qui n'a que peu de chance d'accéder au second tour ou de remporter l'élection, il va modifier son vote et choisir un parti plus « viable », c'est-à-dire capable de gagner le scrutin
- b. La seconde stratégie, quant à elle, va amener l'électeur à choisir un parti faible si celui qu'il préfère possède suffisamment de chances d'accéder au second tour.

A. Blais et P.J. Loewen développent le que le vote stratégique est plutôt fréquent en France, particulièrement lors des élections présidentielles. Toutefois, l'effet n'est pas aussi puissant que dans les systèmes à tour unique. Plutôt que réduire le nombre de partis, ce sont les seules positions des grandes formations qui sont affectées<sup>322</sup>. L'idée est que celui qui a le plus d'alliés parmi les petites formations va augmenter ses chances de succès en raison du rapport de voix (première stratégie).

La littérature sur les effets des modes de scrutin est très riche et va au-delà des trois points susmentionnés. En effet, nombreux sont les chercheurs à s'être intéressés aux conséquences des règlements électoraux sur le processus de représentation. Dans l'optique de comprendre pourquoi les députés développent

---

<sup>318</sup> Sona Nadenichek Golder, « Pre-Electoral Coalition Formation in Parliamentary Democracies », *British Journal of Political Science*, vol. 36 / 2, avril 2006, p. 193- 212.

<sup>319</sup> André Blais et Peter John Loewen, *op. cit.*, p. 355.

<sup>320</sup> André Blais et Peter John Loewen, *op. cit.*

<sup>321</sup> Gary W. Cox, *Making Votes Count: Strategic Coordination in the World's Electoral Systems*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, 340 p.

<sup>322</sup> André Blais et Peter John Loewen, *op. cit.*, p. 357.

une stratégie de réactivité vis-à-vis de leur circonscription, les réflexions développées dans ce sous-champ de la science politique offrent des pistes théoriques particulièrement intéressantes

### 2.1.1. Mesurer les effets du mode de scrutin : définir le destinataire de l'*accountability*

Nous avons expliqué au premier chapitre que notre objectif est d'appréhender l'aspect dyadique de la représentation qui met le député (et non les partis) au centre de ce processus. Nous avons également avancé que le *focus* de représentation constitue une stratégie adoptée dans le but d'atteindre un objectif. Conformément aux arguments néo-institutionnalistes, la structure institutionnelle constitue un facteur guidant le choix du *focus*. Les institutions structurent le processus de représentation.

Ce postulat n'est pas contre-intuitif pour la littérature étudiant les effets du mode de scrutin qui intègre cette idée à travers le concept d'*accountability*. Ce terme renvoie au processus par lequel le représentant rend des comptes aux représentés lors d'échéances fixes (typiquement les élections). En d'autres termes, il s'organise une forme de contrôle puis, en cas de mauvaises actions entreprises par le représentant, de sanction. Ce dernier est, dès lors, encouragé à anticiper le jugement de ceux qui ont le pouvoir de sanction<sup>323</sup>. P. Norris apporte un éclairage central sur cette problématique en soulignant la nécessité d'identifier l'organe détenteur de la capacité de destituer un « mauvais » représentant et donc de savoir vis-à-vis de qui le député est responsable. Selon elle, il n'est pas automatique que ce pouvoir soit entre les mains des électeurs (les *constituents*, les citoyens du territoire d'élection). Plus précisément, elle avance que la structure institutionnelle et surtout le mode de scrutin va jouer le rôle d'indicateur. Donc, le mode de scrutin va montrer à l'élu les jugements de qui il va devoir anticiper pour être reconduit

---

<sup>323</sup> Bernard Manin, Adam Przeworski et Susan C. Stokes, « Elections and Representation », in Adam Przeworski. , Susan C. Stokes. , Bernard Manin. *Democracy, Accountability and Representation*, Cambridge ; New York, Cambridge University Press, 1999, p. 29- 54, p. 29.

dans ses fonctions<sup>324</sup> et, par voie de conséquence, les intérêts de qui il va devoir prendre en compte (le *focus*) pour atteindre son objectif.

C'est ainsi que, dans la foulée du tournant néo-institutionnaliste qui caractérise le champ des études législatives<sup>325</sup>, de nombreux chercheurs se sont intéressés à l'effet du mode de scrutin sur les comportements parlementaires. Ils ont néanmoins été confrontés à deux difficultés :

1. Ils se sont pendant longtemps heurtés au problème de la constance du mode de scrutin au sein d'un même pays (à l'exception des systèmes électoraux mixtes comme c'est notamment le cas en Allemagne, en Hongrie, en Nouvelle-Zélande ou encore, de façon différente<sup>326</sup>, en Suisse<sup>327</sup>). Le développement des études comparatives dès le début des années 2000<sup>328</sup> a permis de mieux comprendre les effets des règlements électoraux. Il est d'ailleurs intéressant de constater que de nombreuses recherches ne distinguent pas les deux formes de scrutins majoritaires les considérant dans un même ensemble s'opposant à la représentation proportionnelle. Si ceci peut paraître surprenant au regard des écrits de M. Duverger<sup>329</sup> ou G.W. Cox<sup>330</sup>, nous verrons par la suite que cette absence de distinction est empiriquement fondée et que, plus que le nombre de tour, c'est le mode de représentation (majoritaire ou proportionnel) qui est saillant<sup>331</sup>.
2. Un deuxième écueil est observable dans la littérature lors la caractérisation des modes de scrutin. Trop souvent, chaque type est considéré comme un ensemble homogène alors que d'autres traits distinctifs interviennent et

---

<sup>324</sup> Pippa Norris, *Electoral Engineering: Voting Rules and Political Behavior*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.

<sup>325</sup> Magnus Blomgren et Olivier Rozenberg, *op. cit.*

<sup>326</sup> Le système électoral suisse ne peut être considéré comme mixte car le suffrage proportionnel et le suffrage majoritaire ne se superposent pas. Certaines circonscriptions élisent leurs députés au système proportionnel alors que d'autres utilisent un scrutin majoritaire.

<sup>327</sup> Simon Hug et Danielle Martin, « How electoral systems affect MPs' positions », *Electoral Studies*, vol. 31, 2012, p. 192- 200. Zsófia Papp, *op. cit.*. Matthew Soberg Shugart et Martin P. Wattenberg, *Mixed-Member Electoral Systems: The Best of Both Worlds?*, Oxford, Oxford University Press, 2001. Leigh J. Ward, « "Second-Class MPs"? New Zealand's Adaptation to Mixed-Member Parliamentary Representation », *Political Science*, vol. 49 / 2, p. 125- 152.

<sup>328</sup> Kris Deschouwer et Sam Depauw, *Representing the People A Survey Among Members of Statewide and Substate Parliaments*, Oxford, Oxford University Press, 2014, 288 p.. Valerie Heitshusen, Garry Young et David M. Wood, « Electoral Context and MP Constituency Focus in Australia, Canada, Ireland, New Zealand, and the United Kingdom », *American Journal of Political Science*, vol. 49 / 1, janvier 2005, p. 32- 45.

<sup>329</sup> Maurice Duverger, *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1951, 476 p.

<sup>330</sup> Gary W. Cox, *op. cit.*

interfèrent entre eux. C'est ainsi que la différence principale entre modes de scrutin se situe ainsi entre les systèmes majoritaires uninominaux (*single member districts* SMD) et les systèmes plurinominaux (*multi-member districts* MMD) où les parlementaires sont élus au système proportionnel<sup>332</sup> dont l'application concrète est variable d'un pays à l'autre (il existe plusieurs systèmes proportionnels). Cette distinction sert de base pour plusieurs auteurs qui utilisent le concept d'*accountability linkage* afin de déterminer envers qui les parlementaires sont responsables<sup>333</sup> puis pour théoriser leur stratégie.

Dans les systèmes SMD la responsabilité est plutôt orientée vers les électeurs qui peuvent de récompenser ou punir les candidats selon les résultats obtenus. La fortune électorale des parlementaires dépend donc surtout de leur réputation dans leur circonscription<sup>334</sup>. En effet, dans ce cas, un seul parlementaire est le garant de la circonscription dans son ensemble et aucune délégation n'est possible<sup>335</sup>. Les citoyens sanctionnent ou récompensent un seul individu. Dans ce système, la personnalisation de l'élection est donc à son niveau le plus élevé puisqu'il encourage le candidat à se faire connaître de la population qui l'évalue sur ses compétences et les actes accomplis<sup>336</sup>.

---

<sup>331</sup> Cette mise en garde ne concerne que l'effet du mode de scrutin sur les comportements des parlementaires et en aucun cas sur la décision électorale ou sur la stratégie des partis, ce que nous aborderons ci-dessous.

<sup>332</sup> Zsófia Papp, *op. cit.*, p. 36.

<sup>333</sup> Thomas D. Lancaster, *op. cit.*. Pippa Norris, *op. cit.*. Edward L. Scholl, « The Electoral System and Constituency-Oriented Activity in the European Parliament », *International Studies Quarterly*, vol. 30 / 3, septembre 1986, p. 315- 332.

<sup>334</sup> Bruce Cain, John Ferejohn et Morris Fiorina, *The Personal Vote. Constituency Service and Electoral Independence*, Cambridge, Harvard University Press, 1987, 279 p.. Paul Mitchell, « Voters and their representatives: Electoral institutions and delegation in parliamentary democracies », *European Journal of Political Research*, vol. 37 / 3, mai 2000, p. 335- 351.

<sup>335</sup> Michael Gallagher et Ian Holliday, « Electoral Systems, Representational Roles and Legislator Behaviour: Evidence from Hong Kong », *New Zealand Journal of Asian Studies*, vol. 5 / 1, 2003, p. 107- 120. Pippa Norris, *op. cit.*

<sup>336</sup> Sylvain Brouard et Éric Kerrouche, « L'effet candidat lors des élections parlementaires: L'exemple des élections législatives 2012 en France », *Revue française de science politique*, vol. 63 / 6, 2013, p. 1113. Bruce Cain, John Ferejohn et Morris Fiorina, *op. cit.*. Christopher A. Cooper et Lilliard E. Richardson Jr., « Representational Roles in American State Legislatures », *State Politics & Policy Quarterly*, vol. 6 / 2, t 2006, p. 174- 194. Olivier Costa et Eric Kerrouche, *Qui sont les députés français: enquête sur les élites inconnues*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2007, 214 p., (« Nouveaux débats », 11). Agnieszka Dudzinska[et al.], *op. cit.*. Michael Gallagher et Ian Holliday, *op. cit.*. Valerie Heitshusen, Garry Young et David M. Wood, *op. cit.*. Éric Kerrouche, « Usages et usagers de la permanence du député », *Revue française de science politique*, vol. 59 / 3, 2009, p. 429- 454. Thomas D. Lancaster, *op. cit.*. Warren E. Miller et Donald E. Stokes, *op. cit.*. Paul Mitchell, *op. cit.*. Jeffery J. Mondak et Robert Huckfeldt, « The accessibility and utility of candidate character in electoral decision making », *Electoral Studies*, vol. 25 / 1, mars 2006, p. 20- 34. Pippa Norris, *op. cit.*. Zsófia Papp, *op. cit.*. Kaare Strøm, *op. cit.*

A l'inverse, d'une manière générale, dans un système MMD, en raison de la présence de plusieurs candidats sur une seule et même liste, il devient difficile de repérer et de punir ou récompenser certains candidats<sup>337</sup>. Ici, la responsabilité est plutôt vis-à-vis du parti qui est en charge de l'organisation de la liste<sup>338</sup>. En ce sens, défendre la ligne du parti est encouragé afin d'obtenir une place éligible sur la liste.

Toutefois, comme l'ont montré plusieurs auteurs, les systèmes MMD ne sont pas homogènes<sup>339</sup>. Ils ont mis en avant les différences relatives à :

1. L'ouverture des listes (vote préférentiel, panachage, latoisage).
2. La magnitude des circonscriptions.
3. Les informations indiquées sur le bulletin de vote (nom des candidats).

Comme nous venons de le voir, dans un système SMD, les électeurs expriment leurs préférences pour un candidat et, dans le même temps, pour son parti. Dans les systèmes proportionnels, cette orientation vers les candidats est présente lorsque les électeurs ont la possibilité de modifier l'ordre des noms sur une liste, voire de supprimer des candidats ou encore, dans les cas luxembourgeois et suisse, de panacher le bulletin de vote c'est-à-dire de mélanger les candidats issus de différentes listes. A l'inverse dans d'autres systèmes, l'ordre définit par les partis ne peut être changé par les électeurs et dans certains cas, comme en Israël, les noms des candidats n'apparaissent même pas sur les bulletins, renforçant ainsi le poids du nom du parti.

Dans sa volonté de dépasser l'opposition entre SMD et MMD et de souligner les similitudes entre certains types de scrutins proportionnels avec les scrutins majoritaires, P. Norris distingue, les *preference ballots*, avec listes ouvertes des *party ballots* avec listes fermées<sup>340</sup>. Comme l'affirment J.M. Carey et M.S.

---

<sup>337</sup> Edward L. Scholl, *op. cit.*

<sup>338</sup> Pippa Norris, *op. cit.*

<sup>339</sup> John M Carey et Matthew Soberg Shugart, « Incentives to cultivate a personal vote: A rank ordering of electoral formulas », *Electoral Studies*, vol. 14 / 4, décembre 1995, p. 417- 439. Pippa Norris, *op. cit.*

<sup>340</sup> Pippa Norris, *op. cit.*

Shugart, cette distinction est centrale car elle touche à l'affectation des sièges dont la compétition est d'une part entre les partis mais, surtout, au sein de chacun d'entre eux<sup>341</sup>. Elle est ainsi plus importante que le seul mode de scrutin (majoritaire ou proportionnel).

Dans le cas des listes ouvertes, les candidats doivent faire face à une double compétition : au-delà de la concurrence inter-partisane, un élu doit également défendre son siège face aux autres candidats concourant sur la même liste. Ainsi, à l'image des élections au scrutin majoritaire (SMD), la notoriété individuelle a une importance non-négligeable car chaque candidat doit se démarquer de ses colistiers. Dans les listes fermées (MMD), à l'inverse, le *freeriding* peut être encouragé. Comme le destin électoral d'un candidat repose sur le travail collectif des membres de la liste, certains peuvent chercher à en profiter<sup>342</sup>.

Selon J.M. Carey et M.S. Shugart la magnitude des circonscriptions, entre en interaction les facteurs énoncés ci-dessus<sup>343</sup>. Dans un système avec listes fermées, de petites circonscriptions encouragent les parlementaires à mettre en avant leur personnalité ; l'élection étant proche d'un système SMD. Comme il y a peu de sièges à pourvoir, seuls un ou deux candidats par liste seront élus. D'après J.M. Carey et M.S. Shugart, les citoyens prennent donc en considération les traits individuels des personnalités concourant à l'élection. A l'inverse, dans les systèmes avec listes ouvertes, plus les circonscriptions sont grandes, plus les candidats sont évalués sur leurs traits personnels car les électeurs ont besoin d'informations supplémentaires pour cristalliser leur décision et effectuer un tri entre les noms sur la liste<sup>344</sup>.

Cette littérature montre ainsi que le mode de scrutin affecte les députés dans la définition de leur *accountability*. Pour résumer, dans les scrutins majoritaires et les proportionnels « ouverts », l'élection se joue sur les traits individuels des candidats

---

<sup>341</sup> John M Carey et Matthew Soberg Shugart, *op. cit.*, p. 417.

<sup>342</sup> Bruce Cain, John Ferejohn et Morris Fiorina, *op. cit.*

<sup>343</sup> John M Carey et Matthew Soberg Shugart, *op. cit.*

<sup>344</sup> Zsófia Papp, *op. cit.*, p. 41. John M Carey et Matthew Soberg Shugart, *op. cit.*

car les électeurs ont la possibilité de choisir une personnalité particulière en plus ou au lieu de son parti. Lorsque l'élection est proportionnelle et « fermée », c'est le nom de la liste qui est fondamental car les citoyens ne peuvent exprimer une préférence pour un candidat spécifique. Là où la liste est importante, les députés seront responsables envers leur parti car c'est lui qui décide de sa composition. A l'inverse, lorsque les citoyens ont la possibilité de choisir un candidat particulier, les députés sont responsables devant les électeurs de la circonscription. En termes de *focus* de représentation, la littérature a ainsi montré que ces derniers sont plus à même de prendre en compte les intérêts de leur circonscription plutôt que de leur parti s'ils cherchent à être maintenus dans leur fonction<sup>345</sup>. Ainsi, l'hypothèse à propos des déterminants de la réactivité vis-à-vis de la circonscription prend la forme suivante : *H1 : si le mode de scrutin offre la possibilité aux électeurs de voter pour des candidats et non pour des partis, alors les députés seront réactifs vis-à-vis de leur circonscription.*

### 2.1.2. Des mesures empiriques incomplètes

Ainsi une revue de la littérature indique que, en fonction du mode de scrutin, les électeurs basent donc leur jugement sur l'appartenance partisane des candidats ou plutôt sur leurs traits individuels. Empiriquement, les approches comparatives tendent à confirmer ses arguments. De la même façon, les études s'intéressant à un seul cas tendent également à aller dans le sens défini ci-dessus avec toutefois quelques exceptions<sup>346</sup>. La littérature comparative s'est principalement intéressées à la question des rôles de représentants (*focus* et *style*) des députés introduite au chapitre précédent. De ces études, il ressort que les parlementaires sont avant tout influencés par leur environnement, par la structure institutionnelle<sup>347</sup>, mais la démonstration empirique est limitée par les choix méthodologiques.

---

<sup>345</sup> John M Carey et Matthew Soberg Shugart, *op. cit.*. Agnieszka Dudzinska[et al.], *op. cit.*. Zsófia Papp, *op. cit.*

<sup>346</sup> En Italie, par exemple, malgré des listes fermées et de grandes circonscription, un *focus* sur la circonscription est observé Federico Russo, « The Constituency as a Focus of Representation: Studying the Italian Case through the Analysis of Parliamentary Questions », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 17 / 3, septembre 2011, p. 290- 301..

<sup>347</sup> Kaare Strøm, *op. cit.*

Plus concrètement, les trois facteurs identifiés plus en amont (le mode de scrutin, la magnitude des circonscriptions et le degré d'ouverture des listes) sont particulièrement saillants :

1. Une faible magnitude des circonscriptions favorise la représentation des intérêts spécifiques, circonscription et électeurs, au détriment de l'intérêt général<sup>348</sup>. Dans les systèmes MMD, les différents députés de la circonscription se « partagent » les strates (groupes sociaux, subdivisions géographiques, dossiers thématiques, etc.) mais cette dernière assertion peine à être vérifiée empiriquement<sup>349</sup>. Par voie de conséquence, la petite magnitude des circonscriptions encourage le travail au niveau local, parmi la population<sup>350</sup> car les potentiels électeurs sont en mesure d'identifier les comportements individuels des députés et donc de les punir ou de les récompenser<sup>351</sup>.

Ce même facteur entraîne également une réactivité politique plus importante au sein des chambres parlementaires<sup>352</sup>. Dans les circonscriptions à magnitude élevée, la responsabilité (*accountability*) envers les électeurs est plus limitée<sup>353</sup> car ces derniers ont plus de mal à différencier les bons comportements des mauvais<sup>354</sup>. A l'inverse, dans les systèmes SMD (et *preference ballot*), la recherche de la position médiane, contentant un nombre plus conséquent d'électeurs, est préférée par les parlementaires. Réinvestissant cette question, M. Portmann et ses collègues montrent que les parlementaires élus au système proportionnel dans de

---

<sup>348</sup> Nathalie Brack, Olivier Costa et Conceição Pequito Teixeira, *op. cit.*. Agnieszka Dudzinska[et al.], *op. cit.*

<sup>349</sup> Agnieszka Dudzinska[et al.], *op. cit.*

<sup>350</sup> Sylvain Brouard, Olivier Costa, Eric Kerrouche[et al.], « Why do French MPs Focus More on Constituency Work than on Parliamentary Work? », *Journal of Legislative Studies*, vol. 19 / 2, 2013, p. 141- 159. Martin Dolezal et Wolfgang C. Müller, « Die Wahlkreisarbeit », in Wolfgang C. Müller. , Marcelo Jenny. , Barbara Steininger. , Martin Dolezal. , Wilfried Philipp. , Sabine Preisl-Westphal. *Die österreichischen Abgeordneten. Individuelle Präferenzen und politisches Verhalten*, Vienne, WUV Universitätverlag, 2001.

<sup>351</sup> John M Carey et Matthew Soberg Shugart, *op. cit.*

<sup>352</sup> John M Carey et Simon Hix, « The Electoral Sweet Spot: Low-Magnitude Proportional Electoral Systems », *American Journal of Political Science*, vol. 55 / 2, avril 2011, p. 383- 397. John M Carey et Simon Hix, « District magnitude and representation of the majority's preferences: a comment and reinterpretation », *Public Choice*, vol. 154 / 1- 2, janvier 2013, p. 139- 148. Marco Portmann, David Stadelmann et Reiner Eichenberger, « District magnitude and representation of the majority's preferences: Evidence from popular and parliamentary votes », *Public Choice*, vol. 151 / 3- 4, juin 2012, p. 585- 610. Jeffrey A. Taylor, *Electoral Systems and Representation: the Effects of District Magnitude*, University of Maryland, 2013.

<sup>353</sup> Marco Portmann, David Stadelmann et Reiner Eichenberger, *op. cit.*

<sup>354</sup> John M Carey et Simon Hix, *op. cit.*

petites circonscriptions ont tendance à voter de manière semblable à ceux élus dans un système SMD soit en suivant l'opinion de la majorité des habitants de leur circonscription. Les mêmes conclusions sont présentes dans le cas des parlementaires élus au scrutin majoritaire<sup>355</sup>.

2. D'autres chercheurs se sont penchés sur l'ouverture des listes qui est un élément à ne pas négliger mais le sens de la relation reste indéterminé. Chez J.-B. Pilet, A. Freire et O. Costa, la variable mesurant le degré d'ouverture de la liste n'est pas significative en raison de l'opérationnalisation des variables dépendantes retenues<sup>356</sup>. Ce sont en effet des variables continues mesurant la différence entre la préférence pour un *focus versus* celle pour un autre<sup>357</sup>. Or, comme nous l'avons vu, ce facteur peut favoriser plusieurs *foci* selon les interactions avec la taille des circonscriptions. De ce fait, l'absence de significativité ne signifie pas l'absence d'effet mais est plutôt le signe que ce facteur possède empiriquement une influence ambivalente et relève, comme dans le cas de la magnitude des circonscriptions, les difficultés à évaluer empiriquement l'effet du mode de scrutin sur le comportement des parlementaires.

Les effets ambivalents du mode de scrutin théorisés plus haut n'ont pu être mis en avant en raison des choix méthodologiques n'offrant qu'une image incomplète de la situation. Comme montré précédemment, les indicateurs peuvent avoir des effets différents selon les interactions et deux catégories opposées peuvent produire le même résultat selon les valeurs des autres facteurs. Par exemple, les techniques utilisées ne permettant pas de mettre en lumière les conséquences communes des deux modes de scrutin. En réalité, elles opposent les deux systèmes alors que leur

---

<sup>355</sup> Marco Portmann, David Stadelmann et Reiner Eichenberger, *op. cit.*, p. 605- 606. Néanmoins, John M. Carey et Simon Hix obtiennent des résultats différents dans le cas des députés élus au scrutin majoritaire. Ces derniers auraient moins tendance à rejoindre la position majoritaire de leur circonscription que les parlementaires élus au scrutin proportionnel dans de petites circonscriptions. (John M. Carey et Simon Hix, « District magnitude and representation of the majority's preferences: a comment and reinterpretation », *Public Choice*, vol. 154 / 1- 2, janvier 2013, p. 139- 148.). Les auteurs reconnaissent que ce résultat est surprenant mais peinent à lui trouver une explication.

<sup>356</sup> Jean-Benoît Pilet, André Freire et Olivier Costa, « Ballot Structure, District Magnitude and Constituency-Oriented of MPs in Proportional Representation and Majority Electoral-Systems », *Representation*, vol. 48 / 4, 2012, p. 359- 372.

<sup>357</sup> Les auteurs mesurent la préférence relative pour un focus vis-à-vis des autres. Une variable est, par exemple, codée de la façon suivante : 1=*focus* sur le part ; 0=ni l'un, ni l'autre ; -1=*focus* sur la circonscription.

effet sur la variable dépendante peut être analogue : le résultat positif de l'un n'est, en ce sens, que le résultat d'une simple règle de probabilités. L'effectif des députés élus dans un cadre  $i$  et se focalisant sur la circonscription est plus élevé que celui des parlementaires évoluant dans un système  $j$  mais adoptant exactement la même stratégie. Ceci empêche de dénouer la complexité de l'effet causal du mode de scrutin sur les comportements des parlementaires.

Plus concrètement, les analyses de régression utilisées dans la majorité des enquêtes citées, comme outil probabiliste, permettent de mesurer l'effet moyen des causes sans donc tenir compte de la possibilité pour plusieurs catégories d'une même variable de produire le même effet<sup>358</sup>. Ceci est particulièrement problématique pour le sujet qui nous intéresse. Le niveau de mesure utilisé par les auteurs que l'on vient de citer est nominal et dichotomique soit les oppositions suivantes majoritaire/proportionnel, listes ouvertes/listes fermées ou faible magnitude/forte magnitude. Prenons l'exemple de la première opposition, qu'il est possible de coder majoritaire=1 et proportionnel=0, et de son effet sur l'importance donnée au *focus* sur la circonscription tel que A. Dudzinska *et al* l'utilisent. Dans cette analyse, un coefficient positif signifie que la probabilité qu'un député représente fortement les intérêts de son territoire est plus élevée dans les cas où un système majoritaire prévaut et inversement. Ils en concluent que le système proportionnel agit en défaveur de cette stratégie. Pourtant, comme l'a mis en lumière la mise en perspective théorique, un effet semblable pour le système proportionnel est tout aussi envisageable du point de vue théorique. Par conséquent, pour tester notre hypothèse, il est nécessaire de surmonter ce biais méthodologique.

De plus, le *design* méthodologique adopté dans les précédentes études met en lumière l'effet moyen des causes et non les causes d'un phénomène particulier. Dit autrement, la littérature a surtout cherché à étudier les effets de la structure institutionnelle sur le focus de réactivité. Afin de comprendre comment

---

<sup>358</sup> Bear F. Braumoeller, « Causal Complexity and the Study of Politics », *Political Analysis*, vol. 11 / 3, 2003, p. 209- 233.

communiquent modes de scrutin et *focus* de représentation, il est nécessaire changer de stratégie et d'adopter un regard différent sur le phénomène. Notre recherche vise à renverser le problème et à identifier la diversité des contextes institutionnels (y compris les ambivalences) où la réactivité vis-à-vis de la circonscription s'observe.

Cette entreprise nécessite une méthodologie particulière permettant de surmonter les limites de la régression identifiées plus haut. En effet, nous ne pouvons proposer une analyse complète sans mettre en lumière le maximum de relations possibles, y compris les ambivalences relevées en début de chapitre. Pour ce faire nous avons recours à l'outil créé par C.C. Ragin, l'analyse quali-comparée<sup>359</sup> dont les contours sont présentés au chapitre 4. L'objectif est ainsi de partir des recherches présentées ci-dessous en dépassant leurs limites.

En lien avec ce qui vient d'être présenté, la situation française est considérée comme un cas typique d'environnement institutionnel encourageant les parlementaires à s'investir pour leur circonscription<sup>360</sup>: Le scrutin est majoritaire et a lieu dans des circonscriptions de petite taille et peu peuplées (environ 110000 habitants). Avant l'article de J.C. Carey et M.S. Shugart<sup>361</sup>, ce système était considéré comme le seul encourageant le vote personnel et donc la représentation des intérêts de la circonscription. Les chercheurs français ont ainsi montré que le degré de vote personnel<sup>362</sup> est plutôt élevé et les parlementaires fortement investis dans leur circonscription<sup>363</sup>. Néanmoins, il est difficile de mesurer l'effet réel du mode de scrutin sur les seuls députés français car celui-ci est invariant. Cependant, les analyses comparatives présentées ci-dessus offre un aperçu qu'il faudra affiner par la suite. L'objectif du chapitre 4 sera de réinvestir cette littérature afin de proposer une nouvelle perspective de l'effet des institutions sur le comportement

---

<sup>359</sup> Charles C. Ragin, *The comparative method: moving beyond qualitative and quantitative strategies*, Berkeley, Calif., Univ. of California Press, 2008, 185 p.

<sup>360</sup> Bruce Cain, John Ferejohn et Morris Fiorina, *op. cit.*

<sup>361</sup> John M Carey et Matthew Soberg Shugart, *op. cit.*

<sup>362</sup> Part des votes que le député a obtenu sur la base de sa réputation personnelle et non sur la base de son appartenance partisane (Bruce Cain, John Ferejohn et Morris Fiorina, *op. cit.*)

<sup>363</sup> Sylvain Brouard[et al.], *op. cit.*. Olivier Costa et Eric Kerrouche, *op. cit.*. Éric Kerrouche, *op. cit.*. Julien Navarro, « Le travail parlementaire, un investissement payant ? Les élections comme évaluation rétrospective du bilan des députés sortants », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 17 / 4, février 2011, p. 141- 160.

des parlementaires et plus particulièrement sur leur propension à représenter les intérêts de leur circonscription. L'ambition est de considérer la complexité causale qui caractérise notre recherche. Les choix méthodologiques mettent en lumière, en effet, les effets ambivalents du mode de scrutin.

## **2.2. L'Assemblée nationale : un Parlement faible**

Cette section présente l'environnement institutionnel dans lequel évoluent les députés français en se penchant particulièrement les relations avec le pouvoir exécutif et les conséquences du mode de scrutin dans un environnement institutionnel particulier. On mettra l'accent sur le fait que, en dépit des réformes, l'Assemblée nationale, doit être considérée comme un Parlement faible pour des raisons tant institutionnelles que politiques. Si l'on ajoute à cette situation un mode de scrutin hautement *personnalisé*, la faiblesse parlementaire, nombreux sont les motifs qui encouragent les députés à se détourner du travail législatif. En d'autres termes, la situation particulière du parlement français vient renforcer et affiner les attentes à propos des effets du mode de scrutin car ce dernier est également, en partie, responsable de la faiblesse de l'Assemblée nationale.

### **2.2.1. Une chambre constitutionnellement faible**

Comme on l'a invoqué plus haut, les relations entre pouvoirs législatif et exécutif sont asymétriques au profit du second. Cette domination de l'exécutif s'opère à deux niveaux qui nécessitent d'être étudiées.

1. Constitutionnellement, cette situation résulte de la place du Parlement dans le *design* institutionnel : sous la Vème République le pouvoir législatif est placé en position de dépendance vis-à-vis du Président de la République et du gouvernement. Paradoxalement, malgré une volonté politique de renforcer la place du Parlement, dont la traduction concrète s'est réalisée en 2008, la domination de l'exécutif reste réelle en raison, principalement d'une décision politique. Nous parlons là de l'inversion du calendrier

électoral<sup>364</sup> dont la conséquence est un renforcement de la *figure* présidentielle<sup>365</sup>.

2. D'un point de vue institutionnel, le « déséquilibre présidentieliste<sup>366</sup> » dérive d'une volonté de stabiliser les institutions politiques françaises et, donc, de prévenir les blocages qui étaient fréquents durant l'IV<sup>e</sup> République. Cette forme de « rationalisation<sup>367</sup> » du Parlement se caractérise par une maîtrise de l'agenda des chambres parlementaires par le gouvernement, la limitation du droit d'amendement ou encore des compétences restreintes en termes de contrôle de l'action gouvernementale<sup>368</sup>. Tant est si bien que ces différents freins ont fait de l'Assemblée nationale l'un des parlements les plus faibles parmi les démocraties occidentales<sup>369</sup>. Cette primauté constitutionnelle de l'exécutif sur le législatif s'est principalement affirmée jusqu'à la veille de la mise en œuvre de la réforme constitutionnelle de 2008<sup>370</sup>.

#### 2.2.1.1. Une révision constitutionnelle en demi-teinte

Selon les constitutionnalistes, l'ampleur de la révision constitutionnelle a considérablement bouleversé l'ordre établi<sup>371</sup> en renforçant la place du Parlement et en encadrant les pouvoirs du président de la République et du gouvernement. Quatre exemples illustrent cette mutation :

1. Premièrement, tel que le stipule désormais l'article 48, une partie de l'ordre du jour est fixée par chaque assemblée (alinéa 1). Toutefois, le gouvernement garde une marge de manœuvre encourageant certains

---

<sup>364</sup> Depuis 2002 (référendum sur le quinquennat présidentiel), les élections législatives se déroulent quelques semaines après l'élection présidentielle. Auparavant, elles étaient organisées entre deux scrutins présidentiels.

<sup>365</sup> Elisabeth Dupoirier et Nicolas Sauger, *op. cit.*

<sup>366</sup> Bastien François, *Le régime politique de la Ve République*, Paris, La Découverte, 1998, p. 61.

<sup>367</sup> John D. Huber, *op. cit.*

<sup>368</sup> *Ibidem.*

<sup>369</sup> *Ibidem*, p. 23.

<sup>370</sup> Marie-Laure Fages, « L'opportunité manquée d'un statut de l'opposition en France : la réforme du règlement de l'Assemblée nationale », *Revue Politeia*, avril 2010, p. 49. Olivier Costa, Tinette Schnatterer et Laure Squarcioni, *Peut-on revaloriser le parlement français ? le regard des députés sur la révision constitutionnelle de 2008 et les réformes souhaitables*, Paris, Fondation Jean Jaurès, 2012. Olivier Costa, Tinette Schnatterer et Laure Squarcioni, « The French Constitutional Law of 23 July 2008 as seen by MPs: Working or Talking Parliament? », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 19 / 2, juin 2013, p. 261- 277.

<sup>371</sup> Jean-Pierre Camby, Patrick Fraisseix et Jean Gicquel, *La révision de 2008 : une nouvelle Constitution ?*, Paris, LGDJ, 2011, 459 p.. Pascal Jan, *La Constitution de la Ve République. Réflexions pour un cinquantenaire*, Paris, La documentation française, 2008.

constitutionnalistes à parler d'un partage déséquilibré de l'ordre du jour<sup>372</sup>; celui-ci s'opérant au profit du gouvernement. J.-E. Gicquel démontre ainsi qu'entre les possibles sessions extraordinaires, les ordres du jour prioritaires pour les projets de loi finance et les dispositions de l'alinéa 2 de l'article 48, qui garantissent deux semaines de séances sur quatre à l'examen des textes soumis par le gouvernement, le temps dévolu au gouvernement dépasse le double de celui dont dispose le parlement<sup>373</sup>. J.-E. Gicquel note toutefois que le gouvernement n'est plus le seul à décider et qu'il doit, ainsi, compter avec « la détermination parlementaire à préserver son ordre du jour.<sup>374</sup> »

2. Deuxièmement, la fonction de contrôle des assemblées est pleinement reconnue avec la révision de l'article 24 définissant les rôles des assemblées et plus particulièrement la nouvelle mission d'évaluation des politiques publiques. De même, les commissions d'enquêtes parlementaires ou l'extension de l'appui du Conseil Constitutionnel sont désormais ancrées dans la Constitution.
3. Troisièmement, le droit d'amendement a également évolué avec la possibilité de soumettre d'en soumettre en commission et non plus seulement en séance plénière avec pour but d'en limiter le nombre durant les séances plénières. Toutefois, les deux articles (40 et 41) jugeant de l'irrecevabilité d'un amendement parlementaire sont conservés. Ainsi, si, d'un côté, la révision a étendu le droit d'amendement, les restrictions constitutionnelles n'ont pas disparu.
4. Enfin, quatrièmement, le Parlement a été valorisé à travers le renforcement des commissions parlementaires ; changement qui est certainement le plus profond. C'est ainsi que la discussion en séance plénière ne se base plus sur les textes transmis par le gouvernement mais sur ceux préparés en commission. L'hémicycle élabore donc un texte non seulement sur la base de la délibération en commission mais également sur les amendements

---

<sup>372</sup> Jean-Eric Gicquel, « Les effets de la réforme constitutionnelle de 2008 sur le processus législatif », *Jus Politicum*, 2011.

<sup>373</sup> *Ibidem*, p. 4.

<sup>374</sup> *Ibidem*.

soumis à ce moment de la procédure législative; l'ensemble est ensuite proposé à la délibération en séance plénière. Cette revalorisation du travail en commission s'accompagne de l'augmentation du nombre de commissions permanentes passant de six avant la révision à huit désormais.

Revaloriser le Parlement français était l'objectif de la révision constitutionnelle de 2008. Pourtant, très peu de politistes se sont intéressés à ses conséquences concrètes sur le travail des parlementaires. O. Costa, T. Schnatterer et L. Squarcioni sont, à notre connaissance, les seuls à s'être penchés sur celles-ci mais seules les perceptions qu'en ont les députés ont été étudiées<sup>375</sup>. Leurs résultats montrent des visions contrastées notamment en lien avec l'idéologie et la position (majorité/opposition) des députés. Ceux de gauche, alors dans l'opposition, sont plus nuancés, en particulier à propos de l'évolution du droit d'amendement<sup>376</sup>. La valorisation du travail en commission est toutefois saluée par la majorité des députés. Ce soutien au développement des commissions n'est pas une surprise pour les auteurs car de précédentes études avaient montré que les députés appréciaient le travail en leur sein<sup>377</sup>.

A notre connaissance, aucune étude ne s'est intéressée à l'évolution objective du travail parlementaire. Afin de pallier ce manque, nous allons évaluer le développement « avant/après » de trois indicateurs mesurant deux aspects de la révision. Les deux premiers mesurent l'évolution du contrôle parlementaire alors que le dernier permet de saisir la place du Parlement dans la procédure législative :

1. l'utilisation des commissions d'enquête parlementaire.
2. le nombre de questions.
3. le nombre d'amendements déposés par les membres de l'Assemblée Nationale.

Pendant la législature qui précède la révision constitutionnelle (2002-2007), huit commissions ont été créées. Durant la législature suivante (2007-2012), la

---

<sup>375</sup> Olivier Costa, Tinette Schnatterer et Laure Squarcioni, *op. cit.*

<sup>376</sup> *Ibidem*, p. 270.

<sup>377</sup> Olivier Costa, Tinette Schnatterer et Laure Squarcioni, *op. cit.*

commission des présidents en a initié sept et ce chiffre grimpe à douze pour la législature en cours (2012-2017)<sup>378</sup>. L'usage de cet outil est donc resté très stable et l'entrée en vigueur de la révision constitutionnelle n'a pas entraîné d'augmentation. Un regard plus détaillé montre plutôt que le recours à cet outil est plutôt un phénomène récent : 23 commissions avant 1989<sup>379</sup> contre 52 ensuite. Sur cet indicateur, il n'est pas possible de conclure à un effet de la révision constitutionnelle mais on observe une nette tendance à la hausse dès le début des années 1990.

Cette tendance est également confirmée lorsqu'on étudie l'évolution du nombre de questions parlementaires<sup>380</sup>. Malgré la possibilité offerte par l'article 48 d'organiser librement le nombre de séances de questions au gouvernement, ce chiffre est resté très stable. De même, le nombre de séances de questions orales sans débat est, lui aussi, resté stable voire en légère diminution. Alors que durant la XIIème législature (2002-2007), il était, en moyenne, de 17 par année, ce chiffre est tombé à 12 dès l'année 2009. Si leur utilité concrète est limitée<sup>381</sup>, les outils du contrôle parlementaire sont largement utilisés, et ce, déjà avant la révision constitutionnelle qui n'a fait qu'inscrire dans la Constitution, une pratique largement utilisée<sup>382</sup>. Ces quelques chiffres tendent ainsi à donner du poids à la célèbre maxime de G. Carcassonne : « ce qui manque à l'Assemblée nationale, ce ne sont pas les pouvoirs, mais les députés pour les exercer<sup>383</sup>. »

S'agissant maintenant des amendements, il est difficile de comparer les chiffres car hautement contingents. C'est ainsi sur la seule session 2006/2007, plus de 125 000 amendements ont été déclarés recevables mais près de 117 000 concernaient le seul examen du texte de loi sur l'énergie. La révision constitutionnelle n'a pas entraîné de diminution du nombre d'amendements en séance plénière au profit des

---

<sup>378</sup> Ce total n'est toutefois pas exceptionnel On compte quinze commissions durant la 11<sup>ème</sup> législature (1997-2002) et onze pendant la 9<sup>ème</sup> législature (1988-1993).

<sup>379</sup> Cette date apparaît comme charnière puisque le recours à la commission d'enquête a très fortement augmenté.

<sup>380</sup> Sébastien Lazard, « "Une Question Ecrite, Pour Quoi Faire?" The Causes of the Production of Written Questions in the French Assemblée Nationale », *French Politics*, vol. 3, 2005, p. 258- 281.

<sup>381</sup> John D. Huber, *op. cit.*

<sup>382</sup> Sébastien Lazard, *op. cit.*

<sup>383</sup> Guy Carcassonne, « Préface », in René Dosièrè, (éd.). *L'argent caché de l'Elysée*, éd. René Dosièrè, Paris, Seuil, 2007.

commissions. Sans tenir compte de la session précédemment énoncée, le nombre moyen d'amendements par année parlementaire a même légèrement augmenté passant de 13 300 avant la révision à 15 400 après.

Ces trois chiffres montrent que, tant du point de vue du contrôle que de l'engagement dans le processus législatif, la révision constitutionnelle n'a pas entraîné de changements notoires de pratiques. Des recherches plus détaillées seraient nécessaires pour obtenir des résultats plus robustes mais nos calculs donnent à penser que les principales évolutions sont amorcées bien avant 2008 et résultent d'une évolution des pratiques plus que des conséquences d'une réforme institutionnelle. En effet, dès les années 1960, plusieurs chercheurs ont mis en lumière une tendance de l'Assemblée nationale à délaisser sa fonction de législateur au profit d'une fonction de contrôleur<sup>384</sup>. Si d'un point de vue de droit constitutionnel, cette révision était d'une ampleur jusque-là inégalée, dans les pratiques, elle n'a eu que peu d'incidences sur le travail des parlementaires<sup>385</sup>. En d'autres termes, si certains facteurs de « rationalisation » évoqués par J. D. Huber<sup>386</sup> ont évolué, les pratiques ont perduré. Afin d'avoir une vue d'ensemble sur la position institutionnelle du Parlement, il est donc nécessaire de l'évaluer sur une série de critères dépassant ceux qui furent l'objet de la révision constitutionnelle.

---

<sup>384</sup> Michel Ameller, *Les Questions, instrument du contrôle parlementaire*, Paris, LGDJ, 1964, 227 p.

<sup>385</sup> Nous ne jugeons pas ici de l'évolution des pratiques dans d'autres compartiments des institutions françaises : la limitation du nombre de mandats consécutifs du Président de la République, intégration du Parlement dans les nominations, droit de grâce ou encore composition du Parlement (création des circonscriptions des français de l'étranger), dont les conséquences sont bien réelles (Jean-Pierre Camby, Patrick Fraisseix et Jean Gicquel, *op. cit.*).

<sup>386</sup> *op. cit.*

Tableau 2.2.1 : Forces et faiblesses de l'Assemblée nationale

Influence du Parlement sur le pouvoir exécutif			Pouvoirs spécifiques		
1.	Le Parlement peut, sans le concours d'autres institutions, remplacer le premier ministre	Non	19.	Le Parlement peut, seul, modifier la Constitution	Non
2.	Les parlementaires peuvent simultanément être ministres	Non	20.	L'accord du Parlement est nécessaire pour déclarer l'entrée du pays en guerre	Oui
3.	Le Parlement a le pouvoir de convoquer les membres de l'exécutif et d'organiser des auditions avec les représentants des ministères	Oui	21.	L'accord du Parlement est nécessaire pour ratifier des traités internationaux	Oui
4.	Le parlement peut conduire des enquêtes indépendamment du chef de l'exécutif et des ministères	Oui	22.	Le Parlement possède le droit d'amnistie	Oui
5.	Le Parlement possède un droit de regard sur les institutions de la défense et des services secrets	Non	23.	Le Parlement possède le droit de grâce	Non
6.	Le Parlement nomme le Premier Ministre	Non	24.	Le Parlement peut s'opposer aux nominations judiciaires ; c'est lui qui nomme les personnels du pouvoir judiciaire	Non
7.	L'accord du Parlement est requis pour confirmer la nomination des ministres ; ou les ministres sont nommés par le Parlement	Non	25.	Le directeur de la Banque Centrale est nommé par le Parlement	Non
8.	Le pays n'a pas de Présidence ou le Président est élu par le Parlement	Non		Le Parlement a une voix substantielle dans le fonctionnement de l'audiovisuel public	Non
9.	Le Parlement peut voter une motion de censure envers le gouvernement	Oui			
Autonomie Institutionnelle			Capacités institutionnelles		
10.	Le Parlement est protégé de la dissolution	Non	27.	Le Parlement est régulièrement en session	Oui
11.	Toute action législative initiée par le gouvernement requiert l'accord du Parlement	Oui	28.	Chaque parlementaire possède un secrétariat	Oui
12.	Le gouvernement n'a pas de droit de veto ou ce droit de veto nécessite l'accord de la majorité parlementaire pour être appliqué (une majorité simple peut outrepasser le veto)	Oui	29.	Les parlementaires ont des assistants parlementaires dotés d'un certain degré d'expertise	Oui
13.	Les lois votées au Parlement ne sont pas soumises au contrôle d'une autorité juridico-constitutionnelle.	Non	30.	Les parlementaires sont rééligibles sans restriction	Oui
14.	Le Parlement peut initier des processus législatifs dans toutes les juridictions	Oui	31.	Un siège au Parlement est une position assez attractive pour que les parlementaires soient généralement intéressés par leur réélection	Oui
15.	L'accord du Parlement est nécessaire pour allouer des fonds. L'exécutif n'a pas le droit de refuser d'allouer des fonds décidés par le Parlement	Non	32.	La réélection est si commune que, à un temps donné, le Parlement est formé d'un nombre élevé de membres avec une grande expérience	Oui
16.	Le Parlement contrôle les ressources financières qui assurent son fonctionnement interne	Oui			
17.	Les membres du Parlement bénéficient du droit d'immunité contre des poursuites judiciaires et des arrestations	Oui			
18.	Tous les membres du Parlement sont élus ; aucun n'est nommé par le gouvernement	Oui			

Source : les 32 catégories sont celles définies par Fish et Kroenig<sup>387</sup>. Les résultats viennent de notre analyse.

<sup>387</sup> *The Handbook of National Legislatures*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011, 808 p.

### 2.2.1.1. Objectiver la faiblesse de l'Assemblée Nationale

Le *Parliamentary Power Index* (PPI) fourni par M.S. Fish et M. Kroenig<sup>388</sup> permet d'évaluer synthétiquement la place du Parlement à la suite de la révision constitutionnelle. Cet indice est basé sur une liste de 32 questions mesurant la force d'une chambre parlementaire (*Legislative Powers Survey* – LPS). Le PPI est ainsi égal au nombre de réponses positives dans le LPS divisé par le nombre total de questions. Le tableau 2.2.1 présente les résultats pour la France suite à la réforme constitutionnelle de 2008.

Après 2008, le PPI est égal à 0,56, chiffre qui n'a pas évolué depuis la révision constitutionnelle. Ceci signifie que si la réforme constitutionnelle a pu modifier certaines pratiques, elle n'a pas réussi à renforcer la place du Parlement dans la structure institutionnelle française alors qu'il s'agissait de son objectif premier. Plus en détail, Le PPI français est ainsi inférieur à la moyenne des scores obtenus par les autres démocraties occidentales (0,69). En réalité, seuls le Mexique, Chypre, le Chili et l'Argentine ont un score inférieur. Même dans les pays où la structure institutionnelle est semblable (semi-présidentialisme), les scores sont plus élevés qu'en France avec, par exemple, 0,72 en Roumanie<sup>389</sup> ou 0,63 au Portugal. Ces scores sont ainsi proches de ceux observés dans les systèmes parlementaires polonais (0,75), israélien (0,75) ou finlandais (0,72). L'analyse de la place du Parlement français dans la structure institutionnelle à travers le PPI tend donc à confirmer la théorie de J. D. Huber<sup>390</sup> et donc à considérer le Parlement français comme un Parlement faible. L'influence sur l'exécutif est relativement limitée et les outils, quand ils existent, sont difficiles à mettre en application. La motion de censure, par exemple, demande une majorité absolue des membres de l'Assemblée nationale pour être adoptée. Un même outil ne nécessite qu'une majorité simple dans les régimes parlementaires. A l'inverse, la dissolution de

---

<sup>388</sup> *Ibidem*.

<sup>389</sup> Dans ce pays, le Premier Ministre est proposé par le Président mais sa nomination nécessite l'aval de la chambre basse.

<sup>390</sup> John D. Huber, *op. cit.*

l'Assemblée par le président de la République est, techniquement, une entreprise aisée qui ne comporte, finalement, que des risques politiques.

La confrontation de la révision constitutionnelle avec l'indice de M.S. Fish et M. Kroenig montre que l'Assemblée nationale ne s'est pas renforcée. En réalité, les améliorations sont surtout d'ordre formel tel l'inscription du contrôle dans la Constitution. Toutefois, cet indice ne prend pas en compte l'évolution positive du rôle du Parlement dans les nominations à certains postes. Le Parlement possède désormais certaines prérogatives allant de la consultation pour avis (nomination des présidents de l'audiovisuel public, par exemple) à la proposition de candidats (pour le Conseil supérieur de la magistrature, par exemple). De même, les commissions concernées peuvent être appelées à se prononcer sur les nominations comme l'a fait, en janvier 2015, la commission des lois à propos, justement, de la nomination de Fabrice Hourquebie au Conseil supérieur de la magistrature. De même, l'évolution du travail parlementaire et la valorisation des commissions permanentes doit être également prise en compte. Le fait que le texte présenté en séance plénière soit celui qui est modifié en commission constitue un renforcement réel et doit être pris en compte dans l'analyse.

L'analyse précédente montre que le Parlement français est plutôt faible. La révision constitutionnelle, aussi profonde soit-elle, n'a pas eu d'effets notoires si on excepte la valorisation des commissions permanentes et le rôle du Parlement dans les nominations. À travers les indicateurs choisis, une évolution des pratiques des parlementaires n'est pas observable. Celles-ci étaient visibles depuis la fin des années 1980 et la révision constitutionnelle n'a fait, finalement, qu'institutionnaliser des pratiques devenues communes. À ceci s'ajoute des habitudes ancrées dans la tradition politique française et dont les conséquences sont certainement plus larges qu'une révision constitutionnelle. L'idée de la *figure* du président (élu au suffrage universel par tous les français)<sup>391</sup> et les conséquences associées semblent ainsi perdurer et l'analyse de la faiblesse politique du parlement tend à le montrer. Ainsi, du point de vue institutionnel, renforcer la

position du parlement demande une réforme plus profonde modifiant l'ensemble du système. Toutefois, elle signifierait, de fait, la fin de la V<sup>ème</sup> République, que d'aucuns réclament régulièrement<sup>392</sup>.

### 2.2.2. Une chambre politiquement faible

Pour évaluer la fonction de parlementaire, il est toutefois insuffisant d'évaluer la seule position institutionnelle. L'ordre constitutionnel, réformé ou non, ne peut être le seul facteur à prendre en considération. Selon d'autres auteurs, la prédominance de l'exécutif ne peut être expliquée par les (seules) règles institutionnelles ; des facteurs d'ordre politique entrant également en ligne de compte. Ceux-ci sont d'autant plus puissants qu'ils résultent d'habitudes fortement ancrées dans les pratiques politiques françaises.

Ces facteurs peuvent être divisés en trois groupes :

1. Premièrement, l'émergence et la multiplication de majorités parlementaires stables et cohérentes a pour conséquence de rendre le Parlement responsable devant le gouvernement<sup>393</sup>.
2. Deuxièmement, plusieurs auteurs mettent l'accent sur la personnalité des membres de l'exécutif et du président de la République en particulier ainsi que sur la personnalisation de cette fonction<sup>394</sup>.
3. Troisièmement, l'élection directe du président de la République et sa médiatisation sont également avancées comme favorisant la prédominance du pouvoir exécutif<sup>395</sup>.

---

<sup>391</sup> Bastien François, *op. cit.*

<sup>392</sup> Bastien François et Arnaud Montebourg ont, en ce sens, lancé un appel dès 2005 à la création d'une sixième République (Arnaud Montebourg et Bastien François, *La Constitution de la 6e République: réconcilier les Français avec la démocratie*, Paris, O. Jacob, 2005, 191 p.). Par la suite, plusieurs élus se sont joints à cet appel sans pour autant soutenir la version originale. Citons, parmi d'autres, Jean-Luc Mélançon, Cécile Duflot, Claude Bartolone ou Benoît Hamon (<http://www.slate.fr/story/93835/sixieme-republique> [consulté le 14 décembre 2015])

<sup>393</sup> Maurice Duverger, « A New Political System Model: Semi-Presidential Government », *European Journal of Political Research*, vol. 8 / 2, juin 1980, p.165- 187. Daniel Gaxie, « Les fondements de l'autorité présidentielle. Transformations structurelles et consolidation de l'institution », in Bernard Lacroix, Jacques Lagroye. *Le président de la République. Usages et genèses d'une institution*, Paris, Presses de Sciences Po, 1992. Bastien François, *op. cit.*. Arend Lijphart, *Democracies ; patterns of majoritarian and consensus government in twenty-one countries*, New Haven, Yale University Press, 1984, 229 p.

<sup>394</sup> Bastien François, « Le Président pontife constitutionnel. Charisme d'institution et construction juridique du politique », in Bernard Lacroix, Jacques Lagroye, (éds.). *Le président de la République. Usages et genèses d'une institution*, éds. Bernard Lacroix et Jacques Lagroye, Paris, Presses de Sciences Po, 1992. Richard Nadeau, Éric Bélanger, Michael S. Lewis-Beck[et al.], *Le vote des Français de Mitterrand à Sarkozy: 1988, 1995, 2002, 2007*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2012, 301 p., (« Domaine Fait politique »). Philip M. Williams et Martin Harrison, *De Gaulle's Republic*, 2ème édition, Londres, Longmans, 1961, 292 p.

Chaque argument est réfuté par J.D. Huber qui avance que la faiblesse du Parlement n'est que le résultat d'arrangements institutionnels volontaires<sup>396</sup>. Le premier argument est ainsi démenti par la rareté des majorités stables et cohérentes<sup>397</sup>. Toujours selon J.D. Huber, le fait qu'il n'y ait pas d'accord sur la définition de la « personnalité » rend difficilement vérifiable l'existence du second facteur<sup>398</sup>. Finalement, plus qu'une légitimité populaire, la prédominance de l'exécutif vient de la valeur électorale qu'il confère au parti majoritaire (hors cohabitation) au Parlement. Les députés et sénateurs n'auraient donc aucun intérêt à aller à l'encontre du président et du gouvernement<sup>399</sup>.

Cependant, contrairement à J.D. Huber, dans la configuration institutionnelle actuelle, nous pensons que ces trois arguments (coalition, personnalité et légitimité électorale) ne sont pas à réfuter entièrement. Ceux-ci prennent une importance non-négligeable en raison de l'inversion du calendrier électoral intervenue en 2002<sup>400</sup> et dont la conséquence est l'organisation des élections législatives quelques semaines après l'élection présidentielle. Donc, l'adoption du quinquennat présidentiel par référendum a eu comme effet d'intégrer les deux scrutins dans une même séquence électorale<sup>401</sup>. La question qui se pose est donc de savoir si

---

<sup>395</sup> Pierre Bréchon, *Les élections présidentielles en France. Quarante ans d'histoire politique*, Paris, La documentation française, 2008. Bastien François, *op. cit.*

<sup>396</sup> John D. Huber, *op. cit.*, p. 30.

<sup>397</sup> *Ibidem*, p. 29.

<sup>398</sup> *Ibidem*.

<sup>399</sup> *Ibidem*, p. 29- 30.

<sup>400</sup> René Chiroux, « Chronique politique: L'inversion du calendrier électoral pour l'année 2002 », *La Revue administrative*, vol. 54 / 319, janvier 2001, p. 94- 98. Pierre Martin, « L'élection présidentielle et Les élections législatives françaises de 2002 », *French Politics, Culture & Society*, vol. 21 / 1, avril 2003, p. 1- 19. Vincent Tiberj, Florent Gougou, Soline Laplanche-Servigne[et al.], *Les mots des présidentielles*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2007, 194 p., (« Nouveaux débats »).

<sup>401</sup> Bernard Dolez, « Les mystères de la chambre bleue : des voix aux sièges lors des élections législatives de juin 2002 », *Revue française de science politique*, vol. 52 / 5, 2002, p. 577- 591. Elisabeth Dupoirier et Nicolas Sauger, « Four rounds in a row: The impact of presidential election outcomes on legislative elections in France », *French Politics*, vol. 8 / 1, avril 2010, p. 21- 41. Pascal Perrineau et Colette Ysmal, *Le vote de tous les refus: les élections présidentielle et législatives 2002*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2003, 444 p., (« Chroniques électorales »). Comme l'expliquent Dupoirier et Sauger (Elisabeth Dupoirier et Nicolas Sauger, *op. cit.*, p. 26.) la France avait déjà connu pareille situation en 1981 et 1988 suite aux dissolutions de l'Assemblée nationale par François Mitterrand après son élection et sa réélection. Les conséquences observées en 1981 et 1988 sont les mêmes que celles mises en lumière en 2002 et 2007 par les auteurs.

l'élection législative est devenue une élection de « second-ordre<sup>402</sup> » dont le seul but est de donner au président les moyens de ses ambitions ?

Deux théories concurrentes sont présentes dans la littérature. D'un côté, certains soutiennent que l'instabilité électorale empêche de prédire un résultat d'une élection sur la base du comportement des électeurs lors d'un scrutin précédant. De l'autre côté, plusieurs auteurs soulignent que des cycles électoraux se créent permettant de prédire le résultat d'une élection sur la base de celui d'un scrutin antérieur appartenant à la même séquence<sup>403</sup>.

Les premiers basent leur raisonnement sur la baisse de l'affiliation partisane, clé de voûte du modèle de Michigan<sup>404</sup>, entraînant, de fait, une volatilité électorale croissante<sup>405</sup> et retardant la décision de vote<sup>406</sup>. Comme le montre M. Franklin et ses collègues, l'électorat français et européen est passé d'une logique partisane, stable à court- et moyen-terme, à une logique d'enjeux qui évoluent d'un scrutin à

---

<sup>402</sup> C. Fauvelle-Aymar, M. S. Lewis-Beck et R. Nadeau, « French Electoral Reform and the Abstention Rate », *Parliamentary Affairs*, vol. 64 / 1, janvier 2011, p. 45- 60. Le terme second ordre est ici galvaudé par les auteurs car toutes les caractéristiques d'une telle élection ne sont pas réunies (Karlheinz Reif et Hermann Schmitt, « Nine Second-Order National Elections - A Conceptual Framework for the Analysis of European Election Results », *European Journal of Political Research*, vol. 8 / 1, 1980, p. 3- 44.). Le taux de participation est plutôt élevé (mais inférieur à celui observé pour les élections présidentielles) et les partis à la périphérie du système politique ne sont pas plébiscités par les électeurs (le système à deux tours limite les chances de succès de ces partis). La dernière caractéristique est quant à elle, on le verra pas la suite, présente : les électeurs votent pour punir ou récompenser le gouvernement en présence. Celle-ci s'observe néanmoins dans le cadre des partis *mainstream* (Florent Gougou et Vincent Tiberj, « Tous les mêmes ? Les votes pour les partis de gouvernement en temps de crise », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 53 / 1, mai 2015, p. 95- 120.).

<sup>403</sup> Jean-Luc Parodi, « Dans la logique des élections intermédiaires », *Revue politique et parlementaire*, vol. 903, Avril 1983, p. 42- 70. Jean-Luc Parodi, « Et maintenant... un nouveau cycle commence », in Philippe Habert, Colette Ysmal, *Élections municipales 1989: résultats, analyses et commentaires*, Paris, Figaro, 1989, (« Figaro/Etudes politiques », 3). Matthew Soberg Shugart et John M Carey, *Presidents and Assemblies: Constitutional Design and Electoral Dynamics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992. Jérôme Jaffré, « Les municipales et les cantonales de mars 2001 Un retournement électoral bien réel », *Pouvoirs: Revue française d'études constitutionnelles et politiques*, 2002, p. 163- 172. Véronique Jérôme-Speziari et Bruno Jérôme, « Les municipales de mars 2001 : vote récompense ou vote sanction ? : Les réponses de l'analyse politico-économique », *Revue française de science politique*, vol. 52 / 2, 2002, p. 251- 272.

<sup>404</sup> Angus Campbell, Philip E. Converse, Warren E. Miller[et al.], *The American Voter*, Abridged edition, Chicago, University of Chicago Press, 1980, 576 p.

<sup>405</sup> Bruno Cautrès et Anne Muxel, « Le processus de la décision électorale », in Bruno Cautrès, Anne Muxel, *Comment les électeurs font-ils leur choix ? Le Panel électoral français 2007*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007, p. 27- 43. Gérard Grunberg, « L'instabilité du comportement électoral », in Daniel Gaxie, *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 1989, p. 418- 446. Annie Laurent, « Le nomadisme électoral. Le double vote du 16 mars 1986 dans le Nord-Pas-de-Calais », *Revue française de science politique*, vol. 37 / 1, 1987, p. 5- 20.

<sup>406</sup> Vincent Tiberj, Bernard Denni et Nonna Mayer, « «Un choix, des logiques multiples» Préférences politiques, espace des possibles et votes en 2012 », *Revue française de science politique*, vol. 63 / 2, 2013, p. 249- 278.

l'autre<sup>407</sup>. L'électeur, considéré comme raisonnant, modifie ses préférences selon le scrutin et arbitrer entre différentes propositions et non plus rester fidèle à ses liens partisans<sup>408</sup>. De ce fait, chaque élection possède ses propres caractéristiques et ses propres enjeux que les électeurs évaluent. Dans le cas qui nous intéresse, si certains enjeux sont communs, d'autres, tout aussi saillants, sont spécifiques à une élection. Dans le cas de l'élection législative, S. Brouard et E. Kerrouche ont montré que la personnalité des candidats jouait un rôle non-négligeable dans le processus de formation de l'opinion<sup>409</sup>. De plus, il est montré que les enjeux locaux, propres à chaque circonscription, sont également saillants lors des élections législatives<sup>410</sup>. En d'autres termes, les jugements émis par les électeurs sont basés sur différentes considérations, bien que toute évaluation sur la base de critères communs comme l'affiliation partisane des candidats ne soit pas exclue<sup>411</sup>. Pour cette littérature, l'élection législative et l'élection présidentielle ont des caractéristiques communes mais se distinguent sur de nombreux points.

La critique qui peut être adressée à cette littérature est qu'elle ne tient pas compte de la durée écoulée entre deux élections. Plus précisément, l'instabilité est mesurée d'une élection législative à l'autre et non entre deux élections de type différent (une présidentielle et une législative), plus rapprochées dans le temps. Or, si en cinq ans, il est tout-à-fait envisageable que les bases sur lesquelles reposent les opinions des électeurs évoluent, la situation est toute autre en quatre semaines.

#### 2.2.2.1. Les effets de l'inversion du calendrier électoral

C'est ainsi que la seconde littérature se base sur les conséquences des cycles électoraux que les réformes de 2000 et 2002 ont justement bouleversés. M.S. Shugart et J.C. Carey distinguent les cycles électoraux selon deux temporalités : les élections lunes de miel (*honeymoon elections*) et les élections de mi-mandat

---

<sup>407</sup> Mark Franklin, Tom Mackie et Henri Valen, *Electoral Change. Response to Evolving Social and Attitudinal Structures in Western Countries*, Seconde édition, Colchester, ECPR Press, 2010, 480 p.

<sup>408</sup> Samuel L. Popkin, *The Reasoning Voter: Communication and Persuasion in Presidential Campaigns*, Chicago, University of Chicago Press, 1994, 332 p.. Vincent Tiberj, Bernard Denni et Nonna Mayer, *op. cit.*

<sup>409</sup> Sylvain Brouard et Éric Kerrouche, *op. cit.*

<sup>410</sup> Marc Wolf, « Choix de société ou élection de quartier ? Les élections législatives de 1973 à Lille », *Revue française de science politique*, vol. 25 / 2, 1975, p. 259- 290.

<sup>411</sup> Sylvain Brouard et Éric Kerrouche, *op. cit.*

(*midterm elections*)<sup>412</sup>. Les premières élections se déroulent durant la première année du mandat présidentiel alors que celles de mi-mandat ont lieu plus tard. En France, le calendrier électoral place les élections législatives dans la première catégorie alors que les élections européennes, départementales, municipales et régionales se rangent dans le deuxième groupe<sup>413</sup>.

D'un point de vue comparatif, les élections législatives se déroulant à la suite d'une élection présidentielle ont plus tendance à offrir une majorité parlementaire au Président élu car il y a une union tacite entre électeurs, circonscriptions et partis pour convertir le résultat de l'élection présidentielle en une distribution efficiente des sièges au Parlement<sup>414</sup>. Les électeurs, par conséquent, votent selon les conséquences pressenties au niveau national et non pas selon la force de l'un ou l'autre parti ou candidat au niveau local<sup>415</sup>. Ce raisonnement est d'autant plus vrai lorsque le système de parti est hautement organisé d'une part et plonge ses ramifications, idéologiquement homogènes, sur l'ensemble du territoire d'autre part<sup>416</sup>. G.W. Cox identifie ainsi quatre conditions-clés pour que ce vote stratégique apparaisse<sup>417</sup> :

1. Premièrement, plus la concentration des pouvoirs vers le Président est grande, plus les chances que les électeurs raisonnent en termes de conséquences nationales et non pas locales sont élevées.
2. Deuxièmement, le mode de scrutin qui régit l'élection présidentielle doit encourager le bipartisme comme le font les systèmes majoritaires.
3. Troisièmement, les élections présidentielles et législatives doivent être fortement liées au sein d'une même séquence électorale, par exemple.
4. Quatrièmement, le mode de scrutin de l'élection législative doit également encourager le bipartisme.

---

<sup>412</sup> Matthew Soberg Shugart et John M Carey, *op. cit.*

<sup>413</sup> Voir aussi sur ce point les travaux de Jean-Luc Parodi sur les élections intermédiaires dont les résultats vont dans le sens évoqué ci-dessous : Jean-Luc Parodi, *op. cit.*. Jean-Luc Parodi, *op. cit.*. Jean-Luc Parodi, « Une élection intermédiaire précoce », in Philippe Habert, Colette Ysmal, *Elections municipales 1989: résultats, analyses et commentaires*, Paris, Figaro, 1989, (« Figaro/Etudes politiques », 3).

<sup>414</sup> Gary W. Cox, *op. cit.*

<sup>415</sup> Colin Leys, « Models, theories, and the theory of political parties », *Political Studies*, vol. 7 / 2, 1959, p. 127- 146.

<sup>416</sup> Giovanni Sartori, « Political Development and Political Engineering », in John D. Montgomery, Albert O. Hirschman, *Public Policy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1968.

<sup>417</sup> Gary W. Cox, *op. cit.*, p. 189.

Si les quatre conditions sont réunies, un ensemble, comprenant Parlement et pouvoir exécutif, fort et indivisible émerge. Le président cherche à recruter des « supporters » et les candidats aux élections législatives sont encouragés à s'attirer les faveurs présidentielles. Les deux élections sont donc caractérisées par une alliance stratégique commune entre les candidats de chaque circonscription et le Président<sup>418</sup>. Toutefois, G.W. Cox ne discute pas de l'aspect contingent du choix électoral évoqué précédemment. Si les deux élections aboutissent sur un résultat favorable au même parti ou à la même coalition, c'est également parce que les électeurs n'ont pas modifié leurs positions en raison de la proximité temporelle des deux scrutins<sup>419</sup>.

#### 2.2.2.2. Un vote stratégique affaiblissant le Parlement ?

En France, la situation *post* réformes de 2000 et 2002 est très proche de celle décrite ci-dessus ; les quatre conditions étant peu ou prou réunies :

1. Premièrement, le pouvoir exécutif est caractérisé par une division constitutionnelle des responsabilités entre le président et le premier ministre<sup>420</sup>. En période de cohabitation, cette division peut entraîner des crises mais l'Histoire n'en relève aucune de majeure<sup>421</sup>. Dans la pratique, le président détient les pouvoirs régaliens et son influence, y compris sur le gouvernement, est réelle. Si, en théorie, le président ne peut pas révoquer le premier ministre, il peut le pousser à démissionner, à l'image Jacques Chirac en 1976 poussé vers la sortie par Valéry Giscard d'Estaing en raison d'un conflit entre les deux hommes.
2. Deuxièmement, les deux élections sont inscrites dans une seule et même séquence électorale ; l'élection législative se déroule désormais à la suite directe de l'élection présidentielle (environ un mois après).

---

<sup>418</sup> *Ibidem*, p. 190.

<sup>419</sup> Karlheinz Reif et Hermann Schmitt, *op. cit.*

<sup>420</sup> Matthew Soberg Shugart et John M Carey, *op. cit.*, p. 61.

<sup>421</sup> *Ibidem*, p. 60.

Le débat se situe plutôt au niveau de l'effet du mode de scrutin (points 2 et 4 du raisonnement de G.W. Cox<sup>422</sup>) et donc de la pertinence de la Loi de Duverger<sup>423</sup>. Selon M. Duverger, le scrutin majoritaire à un tour favorise le bipartisme alors que le scrutin majoritaire à deux tours et les scrutins proportionnels encouragent le multipartisme<sup>424</sup>. Cette loi a été remise en question par D.W. Rae qui a démontré que les scrutins majoritaires à deux tours sont plutôt en faveur du bipartisme<sup>425</sup>. G.W. Cox argumente plutôt pour une position médiane soulignant que le scrutin majoritaire à deux tours favorise également le bipartisme mais de manière moins prononcée que le scrutin à tour unique car les électeurs n'ont aucun intérêt à supporter un candidat n'ayant aucune chance de gagner au second tour<sup>426</sup>. A l'aide d'expérimentations, B. Dolez et A. Laurent démontrent également cette position intermédiaire<sup>427</sup>.

3. En France, pour l'élection présidentielle, il n'est pas possible de parler de bipartisme parfait bien que deux partis et leur coalition respective (quadrille bipolaire) se partagent les positions gouvernementales. A l'exception de 1969 (absence du PS), 1981 (absence du RPR) et de 2002 (absence du PS), le second tour de chaque élection présidentielle a opposé les candidats issus des partis dominant chacune des coalitions (PS/FGDS et UMP/RPR/RI/UNR<sup>428</sup>). De plus, le président de la République a toujours été élu sous la bannière de l'un des partis cités.
4. Au niveau parlementaire, le tableau n'est pas aussi clair puisque d'autres forces, avec un poids non-négligeable, surtout lorsque la composition d'un groupe politique est quantitativement faisable, existent. Si celles-ci peuvent se placer en alliées de l'un des deux « grands » groupes, elles restent

---

<sup>422</sup> Gary W. Cox, *op. cit.*

<sup>423</sup> Maurice Duverger, *op. cit.* En France, précisément, il s'agit plutôt de plusieurs forces unifiées en deux camps que Maurice Duverger nomme le quadrille bipolaire. Dans les années 1970, le premier camp était composé des socialistes et des communistes qui s'opposaient aux giscardiens et aux gaullistes (Maurice Duverger, *Le système politique français: droit constitutionnel et Science politique*, 21. éd., Mise à jour, Paris, Presses universitaires de France, 1996, 608 p., (« Thémis »).)

<sup>424</sup> Maurice Duverger, *op. cit.*, p. 306.

<sup>425</sup> Douglas W Rae, *The Political Consequences of Electoral Laws*, New Haven, Yale University Press, 1967, 173 p., p. 143.

<sup>426</sup> Gary W. Cox, *op. cit.*, p. 131.

<sup>427</sup> Bernard Dolez et Annie Laurent, « Les lois de Duverger au microscope. L'apport des expérimentations de laboratoire à l'étude des effets psychologiques des modes de scrutin », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 17 / 1, 2010, p. 111- 130.

néanmoins indépendantes. Dans le cas des élections parlementaires, si le mode de scrutin tend à favoriser les deux grands partis<sup>429</sup>, des partis plus minoritaires accèdent également à la députation et pas uniquement grâce aux jeux des alliances<sup>430</sup>. Par conséquent, il est exagéré de parler de bipartisme même si deux coalitions sont dominantes.

E. Dupoirier et N. Sauger ont appliqué ce modèle aux séquences électorales françaises<sup>431</sup> montrant que, dans tous les cas de figure, les résultats des *honeymoon elections* se font en faveur de la coalition soutenant Président nouvellement élu. En ce sens : « *The president is the right person to help a new national party coalition to win at the local level of the 577 constituencies that each elects its own MP*<sup>432</sup>. » Dans le même ordre d'idées, comme le montrent L. Russo, B. Dolez et A. Laurent, les élections législatives tendent à se nationaliser en raison principalement du rôle du résultat de l'élection présidentielle dans le façonnage de la campagne électorale pour des législatives suivantes (*shaping effect*)<sup>433</sup>. L'intégration des deux scrutins dans la même séquence tend ainsi à renforcer la figure du président, qui devient un allié, un argument de campagne, pour les candidats aux législatives<sup>434</sup>. Elle permet également la construction d'une coalition stable favorable au programme présidentiel. Tant l'organisation que le résultat des élections législatives françaises sont donc, en partie, dépendants du destin présidentiel. Même si celui-ci n'est pas suffisant, pouvoir compter sur le soutien du Président constitue un *plus* certain.

---

<sup>428</sup> L'UNR devint l'UDR puis le RPR avant de se dissoudre dans l'UMP. Les républicains indépendants (RI), devenus Démocratie Libérale ont aussi l'UMP. Valéry Giscard d'Estaing a été élu Président en étant minoritaire au sein de sa formation.

<sup>429</sup> A ceux-ci s'ajoute également l'UDF dont le poids électoral était réel jusqu'au milieu des années 1990.

<sup>430</sup> André Blais et Peter John Loewen, *op. cit.*, p. 352.

<sup>431</sup> Elisabeth Dupoirier et Nicolas Sauger, *op. cit.*

<sup>432</sup> *Ibidem*, p. 38.

<sup>433</sup> Luana Russo, Bernard Dolez et Annie Laurent, « Presidential and legislative elections: How the type of election impacts the degree of nationalization – The case of France (1965–2012) », *French Politics*, vol. 11, 2013, p. 356- 372. La nationalisation de la vie politique française s'observe également lors des élections locales (Daniel Gaxie et Patrick Lehingue, *Enjeux municipaux. La constitution des enjeux politiques dans une élection municipale*, Paris, Presses universitaires de France, 1992. Daniel Gaxie, « Le maire entre disciplines et libertés. Remarques sur les limites du travail politique », *Politix*, vol. 7 / 28, 1994, p. 140- 148.).

<sup>434</sup> En 2012, un nombre conséquent de candidats socialistes ont utilisé l'élection de François Hollande comme argument de campagne. Le slogan disait « il faut donner une majorité socialiste à François Hollande. »

Entre nationalisation du débat politique<sup>435</sup> et présidentialisation du système<sup>436</sup>, l'inversion du calendrier électoral a accéléré un processus débuté dans les années 1990 mais les incidences sur le comportement des parlementaires restent plutôt méconnues. Le postulat défendu ici est que, dans l'optique d'une réélection, les parlementaires doivent se démarquer afin de ne pas être entièrement dépendant du résultat de l'élection présidentielle et ceci passe par un fort investissement en circonscription. Nous arguons que les députés sont conscients que leur destinée est fortement liée à celle du gouvernement en place, mais comme il leur est impossible de prévoir les résultats de l'élection suivante ils jouent, durant leur mandat, sur les deux tableaux : opposition ou soutien à la politique gouvernementale (suivi de la discipline partisane) au sein de l'Assemblée et soutien aux citoyens et groupes sociaux (entreprises et associations) au niveau local<sup>437</sup>.

Dans le cas d'un Parlement constitutionnellement et politiquement faible, cette assertion est doublement justifiée :

1. Premièrement, les votes aux parlements n'ont pour objectif que d'afficher un soutien ou une opposition aux projets du gouvernement en respectant une stricte discipline partisane<sup>438</sup>. La capacité individuelle d'influencer les propositions en faveur de l'opinion majoritaire ou médiane au niveau local est très limitée<sup>439</sup>. De ce fait, l'impératif de réactivité (incité par le mode de scrutin) doit se réaliser de manière différente, au-dehors des murs de l'Assemblée, soit directement en circonscription. Donc, même si les députés voulaient traduire des demandes locales dans les projets de loi, ceci serait très difficile car cela nécessiterait l'aval d'un nombre conséquent de députés et ceci est d'autant plus vrai pour un membre d'un parti d'opposition qui sera dans l'obligation de rallier des membres de la majorité.

---

<sup>435</sup> Luana Russo, Bernard Dolez et Annie Laurent, *op. cit.*

<sup>436</sup> C. Fauvelle-Aymar, M. S. Lewis-Beck et R. Nadeau, *op. cit.*, p. 57.

<sup>437</sup> Christopher J. Kam, *Party discipline and parliamentary politics*, Cambridge, Cambridge Univ. Press, 2009, 265 p.

<sup>438</sup> Jean-François Godbout et Martial Foucault, « French legislative voting in the Fifth Republic », *French Politics*, vol. 11 / 4, décembre 2013, p. 307- 331. Nicolas Sauger, « Party Discipline and Coalition Management in the French Parliament », *West European Politics*, vol. 32 / 2, mars 2009, p. 310- 326.

<sup>439</sup> Ce qui n'empêche pas les députés d'essayer de discuter de ces cas particuliers lors de la délibération en commission, par exemple.

2. Deuxièmement, comme l'explique C.J. Kam<sup>440</sup>, les parlementaires de la majorité présidentielle subissent une double contrainte : d'une part, ils sont incités à respecter la discipline de vote afin de permettre aux projets de loi du gouvernement d'être promulgués, de l'autre, la défense d'une législation impopulaire peut mettre en danger la poursuite de leur carrière. Le coût d'un non-respect de la discipline de vote pouvant être élevé (surtout si l'élu, dans un contexte de motivations multiples, envisage des responsabilités futures mais également en vue de son investiture), ces élus sont incités à « limiter les dégâts » en s'investissant dans leur territoire d'élection. De la même manière, pour les députés d'opposition le seul moyen d'espérer influencer les décisions parlementaires est de garantir une forte discipline de vote et donc de renoncer à suivre l'opinion de leur circonscription.

En d'autres termes notre troisième hypothèse est : *H2 : la faiblesse politique et constitutionnelle de l'Assemblée Nationale encourage les députés à implémenter une stratégie principalement focalisée sur les activités en circonscription et donc négliger la réactivité politique.*

---

<sup>440</sup> Christopher J. Kam, *op. cit.*

### 3. Chapitre 3 : S'investir pour la circonscription : une incitation à conséquences hétérogènes

Si la littérature s'est beaucoup penchée sur les raisons incitant les parlementaires à s'investir dans leur circonscription, la manière dont la stratégie est concrètement appliquée reste globalement méconnue tant du point de vue théorique qu'empirique. Comme on l'a déjà souligné, il s'agit d'une critique habituelle vis-à-vis du concept de *focus* puisqu'il s'est construit sans intégrer les activités des parlementaires<sup>441</sup>.

La vision du *focus* comme ne permet que de combler partiellement ce manque, car il offre uniquement une traduction générique de l'incitation institutionnelle en comportements concrets. C'est ainsi que M. Dolezal et W.C. Müller, par exemple, soulignent que lorsque la structure institutionnelle encourage les parlementaires à devenir réactif envers leur circonscription, ceci se traduit par un investissement important dans les services rendus à la population et aux entreprises du territoire (réactivité de service)<sup>442</sup> sans pour autant mettre en lumière de différences entre les parlementaires<sup>443</sup>. En réalité, comme le regrette le précurseur dans ce champ, R. Fenno, trop peu de chercheurs se sont intéressés aux activités concrètes du député lorsqu'il est réactif envers sa circonscription et, ce, quelle que soit l'approche théorique choisie<sup>444</sup>. En effet, à l'exception de quelques recherches plus détaillées<sup>445</sup> auxquelles il faut ajouter celles qui se sont préoccupées des activités de type *pork barrel*, très rares sont celles qui présentent une vision détaillée de l'application de la stratégie étudiée (réactivité vis-à-vis de la circonscription).

---

<sup>441</sup> David M. Farrell et Roger Scully, *op. cit.*. Tinette Schnatterer, *op. cit.*

<sup>442</sup> Martin Dolezal et Wolfgang C. Müller, *op. cit.*

<sup>443</sup> Ceci ne signifie pas que les chercheurs ont mis en lumière une homogénéité des pratiques. L'objectif des chercheurs n'était pas d'étudier les possibles différences.

<sup>444</sup> Richard F. Fenno, *op. cit.*

<sup>445</sup> David Arter, « The Michael Marsh Question: How do Finns do Constituency Service? », *Parliamentary Affairs*, vol. 64 / 1, 2011, p. 129- 152. Jonathan Bradbury et James Mitchell, « The Constituency Work of Members of the Scottish Parliament and National Assembly for Wales: Approaches, Relationships and Rules », *Regional & Federal Studies*, vol. 17 / 1, 2007, p. 117- 145. J. Vincent Buck et Bruce Cain, « British MPs in Their Constituencies », *Legislative Studies Quarterly*, vol. 15 / 1, 1990, p. 127- 143. Bruce Cain, John Ferejohn et Morris Fiorina, *op. cit.*. Martin Dolezal et Wolfgang C. Müller, *op. cit.*. Éric Kerrouche, *op. cit.*. Zsófia Papp, *op. cit.*. Carlos Pereira et Lucio Renno, *op. cit.*. Meg Russell et Jonathan Bradbury, « The Constituency Work of Scottish and Welsh MPs: Adjusting to Devolution », *Regional & Federal Studies*, vol. 17 / 1, 2007, p. 97- 116. Edward L. Scholl, *op. cit.*. Donley T. Studlar et Ian McAllister, « Constituency Activity and Representational Roles among Australian Legislators », *The Journal of*

Chacune des pièces du *puzzle* de H. Eulau et P.D. Karps<sup>446</sup> est mise en lumière par presque l'ensemble des chercheurs s'intéressant à ce phénomène. Mais elles sont considérées, *de facto*, comme étant particulièrement homogènes car ils n'ont pas cherché à comprendre les différences de pratiques entre les parlementaires.

La thèse défendue dans la présente recherche est que si les institutions incitent les parlementaires à être plus ou moins réactifs envers leur circonscription, la traduction, dans les faits, elle, emprunte différentes trajectoires. Ils sont soumis à un ensemble de contraintes et possèdent des ressources personnelles dont l'agencement complexe reste globalement méconnu dans la littérature. En effet, la plupart des études disponibles sont hautement contextuelles empêchant la simple transposition des raisonnements d'un cas d'étude à un autre.

La discussion théorique est divisée en deux sections :

1. La première section vise à présenter nos attentes théoriques et nos hypothèses de recherche à propos des contraintes territoriales. Il s'agira d'expliquer pourquoi et comment la structure socio-économique et la géographie de la circonscription affecte le travail des parlementaires.
2. Deuxièmement, nous discuterons des ressources que les députés peuvent acquérir durant leur carrière. Elles leur permettent de modifier le rapport à leur circonscription en surmontant ou modérant les incitations institutionnelles. Des hypothèses à propos de leur effet sur les activités des députés concluent cette section.

### **3.1. À circonscriptions différentes, députés différents : théoriser les contraintes territoriales**

Sous la V<sup>ème</sup> République, le découpage des circonscriptions législatives françaises suit une logique géographique et démographique. Dans le détail, toutes les

---

*Politics*, vol. 58 / 1, 1996, p. 69- 90. Jordanka Tomkova, *Towards a Virtual Constituency? Comparative Dimensions of MEPs' Offline-Online Constituency Orientations*, Thèse de doctorat, Institut universitaire européen, 2014.

<sup>446</sup> A titre de rappel, les quatres composantes sont la réactivité politique, distributive, de service et symbolique Heinz Eulau et Paul D. Karps, *op. cit.*

circonscriptions se composent, en 2012, d'environ 110000 électeurs<sup>447</sup> et constituent une subdivision d'un département. Plus précisément, chaque circonscription est constituée d'un ensemble de cantons<sup>448</sup> au sein d'un même département. L'application de ces deux principes administratifs entraîne de fortes et incontournables disparités en termes de taille : dans les zones urbaines, les circonscriptions législatives se limitent très souvent à quelques rues ou quelques quartiers au sein d'une même ville. À l'inverse, les circonscriptions rurales peuvent être extrêmement étalées et couvrir plus de 200 communes différentes voire un département entier comme c'est le cas dans la Creuse et en Lozère. Toutefois, à l'exception des très grandes circonscriptions rurales, le découpage dessiné en 1958 et mis à jour à deux reprises<sup>449</sup> a créé un maillage très fin donnant lieu à des circonscriptions de petites tailles et de petite magnitude en comparaison internationale<sup>450</sup>. Au-delà de sa nature juridique, le découpage répond également à des enjeux politiques (*gerrymandering*). Les frontières des circonscriptions sont dessinées dans le but de favoriser une formation politique particulière comme en témoigne l'analyse menée à la suite du redécoupage de 1987<sup>451</sup>.

S'il ne s'agit pas d'une spécificité française, le fait que les circonscriptions soient de tailles réduites n'est pas sans conséquences sur le travail des députés. Comme on a pu l'indiquer plus haut, A. Rehfeld postule que les petites circonscriptions sont plus homogènes que les territoires de plus grande taille et constituent des « communautés d'intérêt<sup>452</sup>. De ce fait, chaque circonscription possède ses propres attentes que le parlementaire doit combler. Toutefois, si chacune possède un visage unique, il est possible, dans une perspective analytique, de les regrouper autour de

---

<sup>447</sup> A titre de rappel, système électoral oblige, toutes les circonscriptions ont la même magnitude. En comparaison internationale, le nombre de citoyen qu'un député représente est plutôt moyen (700'000 aux Etats-Unis, 90'000 au Canada et 70'000 au Royaume-Uni).

<sup>448</sup> Dans les zones les plus urbaines, les circonscriptions peuvent ne pas suivre les frontières cantonales afin de préserver la condition démographique.

<sup>449</sup> En 1987 et en 2010. A ceux-ci s'ajoute l'élection proportionnelle de 1986 qui s'est déroulée avec des circonscriptions suivant les frontières départementales. Mais ceci ne constitue pas un redécoupage à proprement parlé.

<sup>450</sup> En l'occurrence, si on se réfère à John Zaller, même la circonscription unique de Lozère peut être considérée comme petite (John Zaller, « Politicians as Prize Fighters. Electoral Selection and Incumbency Advantage », in John G. Geer. *Politicians and Party Politics*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1998.). Environ 110'000 électeurs potentiels par circonscription constitue le septième d'une circonscription américaine (pour l'élection au Congrès).

<sup>451</sup> Franck Chignier-Riboulon, « Le découpage législatif de 1986, une logique partisane. L'exemple de Lyon », *L'exemple de Lyon*, vol. 72 / 3, 1997, p. 172- 176.

<sup>452</sup> Andrew Rehfeld, *The Concept of Constituency. Political Representation, Democratic Legitimacy and Institutional Design*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.

certaines caractéristiques saillantes : ruralité, situation économique et histoire politique du territoire (s'il s'agit d'un fief ou non).

### 3.1.1. Le député des villes et le député des champs

Les chercheurs qui s'intéressent au travail des élus locaux ont souvent mis en avant les différences de pratiques entre les élus ruraux et les élus urbains, chaque groupe étant particulièrement homogène (en termes de professionnalisation, d'organisation administrative et de ressources) en dépit des différents modes d'accès au mandat. De même, certaines enquêtes ont démontré que le clivage ville/campagne comme est particulièrement saillant pour comprendre les comportements des parlementaires<sup>453</sup>.

En 1989 déjà, P. Garraud montrait que le travail politique municipal dans les grandes villes de France répond aux mêmes tendances quels que soient le lieu, le moment ou la couleur politique. Les maires urbains sont ainsi définis par P. Garraud comme des animateurs et des communicants professionnels ce qui conduit à un effacement progressif de l'idéologie et d'autres divergences partisans<sup>454</sup>. L'auteur explique que les maires continuent de se différencier mais que ceci constitue plus une question de niveau de professionnalisation, de faits de carrière<sup>455</sup>, que de facteurs idéologiques<sup>456</sup>. Plus récemment, C. Le Bart a aussi mis en valeur cette relative homogénéité des élus locaux (urbains et ruraux) montrant que l'appartenance partisane n'influe pas sur la manière dont l' élu conçoit son rôle et donc sur la façon dont il mène son mandat<sup>457</sup>.

---

<sup>453</sup> Munroe Eagles, Royce Koop et Alison Loat, *op. cit.*. Jeffrey R. Masuda et Theresa Garvin, « Whose Heartland? », *Journal of Rural Studies*, vol. 24 / 1, janvier 2008, p. 112- 123. Daniel A. Smith, « Homeward Bound?: Micro-Level Legislative Responsiveness to Ballot Initiatives », *State Politics & Policy Quarterly*, vol. 1 / 1, mars 2001, p. 50- 61.

<sup>454</sup> Philippe Garraud, *Profession, homme politique: la carrière politique des maires urbains*, Paris, L'Harmattan, 1989, 222 p., (« Collection "Logiques sociales" »).

<sup>455</sup> Le maire qui est également Conseiller Régional, par exemple, va se différencier de celui qui ne cumule pas.

<sup>456</sup> Philippe Garraud, *op. cit.*

<sup>457</sup> Christian Le Bart, *Les maires: sociologie d'un rôle*, Villeneuve d'Ascq, Presses Univ. du Septentrion, 2003, 222 p., (« Espaces politiques »).

Dans les zones rurales, la question est différente, car intervient l'idée d'héritage, c'est-à-dire une éligibilité en partie innée<sup>458</sup> bien que ce phénomène tende à s'estomper. Plus concrètement, A. Faure explique que le pouvoir politique local se caractérise par des règles informelles de fonctionnement (influence réciproque, relations de dépendance, exception et exclusion) acceptées de tous, bien qu'elles aient tendance à s'effacer au profit de nouvelles logiques de développement économique local<sup>459</sup>. Dans cette optique, le maire est d'abord vu comme un médiateur plutôt que comme un gestionnaire<sup>460</sup>. Les différences entre maires urbains et maires ruraux tendent à s'effacer suivant les étapes successives de la décentralisation<sup>461</sup> et de l'affirmation de l'échelon des intercommunalités dans lesquelles la professionnalisation est la règle<sup>462</sup>.

Dans son article sur le pouvoir local, A. Faure montre que les choix électoraux, dans les communes rurales, suivent des logiques où l'appartenance partisane ne joue qu'un rôle secondaire face à ce qu'il est possible d'appeler « l'appartenance à la communauté<sup>463</sup>. » La nécessité d'appartenir à la société locale est affirmée dans les enquêtes plus récentes<sup>464</sup> bien qu'elle ne soit plus une condition suffisante<sup>465</sup>. T. Marmont explique, en effet, que ce qu'il appelle l'autochtonie se présente sous deux formes non-exclusives : héritée et construite<sup>466</sup>. Selon lui, même lorsque l'élu ou le candidat a des attaches familiales dans la commune ou aux alentours, « c'est [...] dans leur engagement sur diverses scènes sociales locales que les élus

---

<sup>458</sup> Alain Faure, « Les maires ruraux. De la gestion des symboles à la symbolique gestionnaire », *Politix*, vol. 4 / 15, 1991, p. 68- 72, p. 69. Ceci est vrai aussi en ville mais

<sup>459</sup> *Ibidem*, p. 71.

<sup>460</sup> Alain Faure, « Pouvoir local en France : le management mayoral à l'assaut du clientélisme », *Politiques et management public*, vol. 9 / 3, 1991, p. 115- 132.

<sup>461</sup> Élodie Guérin et Éric Kerrouche, « From Amateurs to Professionals: The Changing Face of Local Elected Representatives in Europe », *Local Government Studies*, vol. 34 / 2, avril 2008, p. 179- 201.

<sup>462</sup> Eric Kerrouche, *L'intercommunalité en France*, Paris, Montchrestien : Lextenso éditions, 2008. Rémy Le Saout et François Madoré, *Les effets de l'intercommunalité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.

<sup>463</sup> Alain Faure, *op. cit.*, p. 69. L'auteur n'utilisant pas ce terme.

<sup>464</sup> *Ibidem*, p. 70.

<sup>465</sup> Thibault Marmont, « "La Bourgogne autrement" ? Réflexions autour des élites politiques locales du nord Côte-d'Or face à l'intercommunalité », in Yannick Sencébé, Nicolas Renahy, Julian Mischi, Gilles Laferté, Olivier Jacquet, Eric Doidy, Céline Bessière. *Les mondes ruraux à l'épreuve des sciences sociales*, Éditions Quæ, Versailles, Éditions Quæ, 2007, p. 151- 164. Julian Mischi et Nicolas Renahy, « Pour une sociologie politique des mondes ruraux », *Politix*, vol. 83 / 3, 2008, p. 9- 21.

<sup>466</sup> Thibault Marmont, « Devenir "amateur" en politique. Les ressources politiques des élus ruraux », in Sylvain Barone, Aurélie Troupel. *Battre la campagne. Election et pouvoir municipal en milieu rural*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 115- 139. Nicolas Renahy, « Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usages d'une notion », *Regards sociologiques*, vol. 40, 2010, p. 9- 26.

trouvent le véritable fondement de leur appartenance locale<sup>467</sup> ». La possibilité de se construire une autochtonie ouvre ainsi la porte à des candidatures plus « délocalisées » et plus partisans<sup>468</sup>.

En termes de campagne électorale, ce n'est donc pas une surprise de constater que le résultat d'un scrutin est avant tout le résultat de relations interpersonnelles laissant peu de place aux techniques traditionnelles de campagne<sup>469</sup> bien que le « dévouement apolitique à la cause publique » observé par M. Abélès<sup>470</sup> tende à disparaître<sup>471</sup>. Une situation hybride (et en mutation) est observable dans les communes rurales où cohabitent des traditions d'apolitisme avec une tendance à la professionnalisation du personnel politique rural<sup>472</sup> induit par le développement des intercommunalités<sup>473</sup>.

Dans les communes urbaines, une situation hybride est également présente bien que le personnel politique soit nettement plus professionnalisé et les moyens d'actions plus conséquents. Les recherches menées sur les campagnes électorales en milieu urbain<sup>474</sup> montrent qu'elles répondent en partie à des logiques indépendantes des partis bien que les listes soient principalement partisans. L'autochtonie paraît moins importante et « moins nécessaire » que la carrière précédant l'accession au mandat municipal. L'éligibilité se construit ainsi à travers un réseau établi par le militantisme associatif ou partisan et la mairie apparaît comme une récompense, particulièrement chez les élus de gauche<sup>475</sup>. L'autochtonie reste plus importante à droite qui recrute principalement parmi les notables

---

<sup>467</sup> Thibault Marmont, *op. cit.*, p. 119.

<sup>468</sup> Isabel Boussard et Jean Chiche, « Le comportement des ruraux lors des élections municipales de juin 1995 », *Économie rurale*, vol. 237 / 1, 1997, p. 10- 14.

<sup>469</sup> Sylvain Barone, « Introduction: La politique dans les espaces ruraux. Enjeux de recherche et nouveaux développements », in Sylvain Barone, Aurélia Troupel, *Battre la campagne. Elections et pouvoir municipal en milieu rural*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 5- 24. Julian Mischi et Nicolas Renahy, *op. cit.*

<sup>470</sup> Marc Abélès, *Jours tranquilles en 89. Ethnologie politique d'un département français*, Paris, Odile Jacob, 1989.

<sup>471</sup> Julian Mischi et Nicolas Renahy, *op. cit.*

<sup>472</sup> Élodie Guérin et Éric Kerrouche, *op. cit.*

<sup>473</sup> Rémy Le Saout et François Madoré, *op. cit.*

<sup>474</sup> Bernard Dolez et Annie Laurent, « Introduction. Une approche locale des élections municipales », in Bernard Dolez, Annie Laurent, *Le vote des villes. Les élections municipales des 11 et 18 mars 2001*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, p. 15- 30, p. 24.

<sup>475</sup> Daniel Gaxie, « Économie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, vol. 27 / 1, 1977, p. 123- 154.

jouissant d'une reconnaissance locale principalement grâce, mais pas seulement, à leur statut socio-professionnel<sup>476</sup> bien que certaines évolutions soient constatées<sup>477</sup>.

Les observations réalisées auprès du personnel politique local offrent, au-delà de l'argument justifiant la comparaison, certaines indications quant aux attentes des citoyens et à la culture politique spécifique à chaque zone géographique dont les répercussions sur la réactivité des parlementaires français peuvent être testée pour deux raisons.

1. Les institutions politiques locales constituent un important lieu de socialisation. La très grande majorité des députés français ont « fait leur classe » dans les organismes représentatifs locaux. Dès lors, les valeurs acquises l'ont été dans les contextes décrits ci-dessus. Les élus ont intégrés les logiques propres aux espaces politiques dans lesquels ils ont été socialisés.
2. Les députés, comme partie intégrante de ce système, doivent tenir compte de cette situation que ce soit directement (attentes des citoyens) ou indirectement (système de gouvernance). Ceci concerne bien entendu les députés cumulant leur mandat national avec une fonction locale (75% des députés) mais également les autres. En effet, comme l'explique la littérature sur l'activité des parlementaires, les députés travaillent en lien avec les élus locaux<sup>478</sup>. Ainsi, la culture politique et les logiques de travail propres à chaque espace peuvent également formater le travail des membres de l'Assemblée ne cumulant pas.

### 3.1.1.1. L'importance de l'autochtonie pour les députés ruraux

Des études sur le personnel politique local, il ressort que les liens qu'entretient la population avec ses élus locaux (maires, conseillers municipaux et généraux) diffèrent selon qu'on se trouve en zone rurale ou en zone urbaine<sup>479</sup>. L'idée

---

<sup>476</sup> Philippe Garraud, *op. cit.*

<sup>477</sup> Jacques Frémontier, *Les cadets de la droite*, Nouv. éd mise à jour, Paris, Ed. du Seuil, 1990, 317 p., (« Collection points Politique », 138). Philippe Garraud, *op. cit.*

<sup>478</sup> Olivier Costa et Eric Kerrouche, *op. cit.*

<sup>479</sup> Globalement, l'INSEE appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Sont

d'appartenance à la communauté constitue le point de césure. Cette même distinction est parfaitement valable dans le cas des députés et a été observée aux Etats-Unis par R. Fenno qui explique que l'appartenance à la communauté locale est plus importante dans les zones rurales<sup>480</sup>.

Dans le cas des députés français, Ce raisonnement doit être associé à la taille des territoires. Si au niveau municipal le territoire d'influence est forcément limité à une seule commune, pour les députés, ce n'est pas nécessairement le cas, bien au contraire. Là où l'autochtonie est normalement la plus importante, dans les zones rurales, le territoire d'élection de l'élu dépasse aisément les frontières communales et si une homogénéité socio-économique est observable, sociologiquement, ce territoire peut bien entendu présenter plusieurs visages. En effet, les circonscriptions sont souvent être organisées autour de plusieurs centres<sup>481</sup>. La

---

considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine : les communes sans zone de bâti continu de 2000 habitants, et celles dont moins de la moitié de la population municipale est dans une zone de bâti continu. (voir <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/unite-urbaine.htm>)

En association avec l'INRA et d'autres institutions, l'INSEE a affiné sa classification en prenant en compte le nombre d'emplois disponibles et la zone d'influence des « pôles. » Cette échelle part des grandes aires urbaines (au-moins 10 000 emplois) pour atteindre les petites communes isolées (consulter <http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/typologie-zau-2010> pour le détail de la classification). Les zones urbaines sont composées des grands pôles urbains. Les zones péri-urbaines se composent des communes de la couronne des grands pôles urbains et des communes multipolarisées des grandes aires urbaines. Finalement, les zones rurales se composent des autres types de communes (Victor Marneur, *Les femmes en campagne. Pour une approche comparative des élus municipales dans les communes de moins de 3500 habitants*, Thèse pour le doctorat de science politique, Université de Bordeaux, 2016.).

L'OCDE et le Conseil de l'Europe vont plus loin en ajoutant des indicateurs économiques et sociologiques : structure économique (importance de l'agriculture, de l'exploitation forestière et de l'industrie agro-alimentaire dans les espaces ruraux), la spécificité du système de valeurs (propriété du sol, rôle de la tradition dans les campagnes) et le mode de vie (autoconsommation et solidarité villageoise dans les zones rurales). Pour une discussion plus détaillée, voir : Jean-Claude Bontron, « Le monde rural : un concept en évolution », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, juin 1996, p. 25- 30. et Laurent Rieutort, « Du rural aux nouvelles ruralités », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, avril 2012, p. 43- 52.

Selon les nomenclatures utilisées, la définition de l'espace local varie et il est nécessaire d'adopter une conception en fonction de la problématique de recherche (Jean-Louis Briquet et Frédéric Sawicki, « L'analyse localisée du politique », *Politix*, vol. 2 / 7, 1989, p. 6- 16.). Dans notre étude, une approche basée sur le nombre d'habitants ne fait pas de sens, car toutes les circonscriptions en comptent environ 110 000. La prise en compte de la densité et la continuité du bâti aurait comme conséquence de laisser de côté les disparités internes qui peuvent être conséquentes. La même critique est apportée pour l'approche par les « pôles. » Cette classification est très intéressante pour le niveau communal, mais pour les circonscriptions, elle est difficilement applicable. Les frontières utilisées pour les élections législatives peuvent, en effet, couvrir plusieurs types d'aires urbaines. Nous préférons ainsi une approche de la dualité rural-urbain basée sur l'économie locale et les modes de sociabilités qui ont le mérite de ne pas se circonscrire à des frontières administratives (*Ibidem*, p. 9.).

<sup>480</sup> Richard F. Fenno, *The challenge of congressional representation*, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 2013, 261 p., p. 32. Un député qu'il a observé dans une circonscription composée d'une zone urbaine et d'une zone rurale raconte que les deux espaces requièrent une approche différenciée. Le député en question favorise la proximité dans les zones rurales et la communication (présence dans les médias) dans la zone urbaine.

<sup>481</sup> Si une commune représente plus de 50 % de la population de l'unité territoriale, elle est seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Dans les zones rurales, il s'agit de la ou des villes isolée(s) dans une zone à dominante rurale.

conséquence de cette multipolarité est que l'autochtone des uns... n'est pas forcément l'autochtone des autres. Deux exemples illustrent bien ce principe. Il s'agit des départements de la Creuse et de la Lozère. A la suite du redécoupage intervenu en 2010, la division de la Creuse en deux circonscriptions a été supprimée au profit d'une circonscription unique pour des raisons démographiques. La conséquence est que cette nouvelle circonscription est composée de deux zones d'influence très distinctes. La première, à l'Ouest, est centrée sur Guéret et la seconde, à l'Est, est centrée sur Aubusson. Pareille situation se retrouve en Lozère où l'actuelle circonscription unique couvre les deux centres, Marvejols et Mende. La grande taille géographique des circonscriptions demande ainsi à l'élu de s'engager dans des activités faisant de lui le membre de plusieurs communautés. Il doit jouer sur des arènes différentes et se construire une autochtonie (appartenance) à l'échelle de la circonscription et donc multiplier sa participation aux événements représentatifs des différentes communautés (réactivité symbolique). C'est d'ailleurs ce même travail d'appropriation du territoire qui est l'œuvre lors de parachutage<sup>482</sup>.

Dans les villes, la situation est complètement inversée. Le capitale d'autochtonie<sup>483</sup> tend plutôt à se mesurer au sein d'un territoire (la ville et son agglomération) plus large que les frontières de la circonscription<sup>484</sup>. En ce sens, il n'y a pas plusieurs communautés<sup>485</sup> auxquelles il faut appartenir mais une seule. Comme nous l'avons souligné en introduction de section, ceci ne veut pas dire que l'autochtonie ne joue aucun rôle au sein des villes<sup>486</sup>. Par contre, au-delà de la rareté des possibilités offertes d'assurer une réactivité symbolique<sup>487</sup>, les activités qui lui sont liées sont moins valorisées dans les circonscriptions urbaines. A l'inverse, ce sont justement

---

<sup>482</sup> Jean Petaux, « Parachutage », in Pascal Perrineau, Dominique Reynié. *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001.

<sup>483</sup> Nicolas Renahy, *op. cit.*, p. 9.

<sup>484</sup> Ces dernières sont souvent limitées à quelques rues ou quelques quartiers qui ne suivent pas nécessairement les subdivisions administratives de la ville. Les circonscriptions parisiennes, par exemple, ne suivent pas les frontières des arrondissements.

<sup>485</sup> Un groupe social dont les membres résident à un endroit particulier et partagent un gouvernement. Ils peuvent également posséder un héritage culturel et historique commun (définition du terme anglais *community* dans le *Oxford dictionary*)

<sup>486</sup> Philippe Garraud, *op. cit.*. L'auteur explique que pour être éligible, l'expérience dans les associations locales ou dans les instances partisanes locales est importante pour les membres des partis de gauche. A droite, la logique nobiliaire témoigne également de la prégnance de l'autochtonie.

<sup>487</sup> Comme les circonscriptions sont plus petites géographiquement, il y a moins d'événements auxquels le député doit participer pour l'entretenir.

les activités que H. Eulau et P.D. Karps labélisent comme de la réactivité de service qui sont particulièrement prégnantes dans ces zones : information aux citoyens, résolutions de problèmes individuels, etc.<sup>488</sup> En Nouvelle-Zélande, une différence entre circonscriptions rurales et circonscriptions urbaine s'observe également sans pour autant qu'une tendance précise soit modélisée. Les députés ruraux sont moins investis dans les services aux citoyens que les députés représentant une circonscription urbaine défavorisée. Toutefois, lorsque la situation économique est plus favorable, ce type de réactivité s'observe moins fréquemment quel que soit le degré de ruralité.<sup>489</sup> De plus, toujours en Nouvelle-Zélande, les petites circonscriptions<sup>490</sup> sont très favorables à la réactivité de service<sup>491</sup>. Pour ces multiples raisons, nous attendons, que dans les circonscriptions urbaines, la réactivité s'affirme plutôt à travers les services rendus à la population<sup>492</sup>.

### 3.1.1.2. La collaboration entre Etat et communes rurales

Le deuxième point reprend une conséquence indirecte du système local sur le travail du député. La différence entre villes et campagnes s'exprime également en termes de capacités et moyens d'action. En effet, les villes s'affirment de plus en plus comme des acteurs politiques et administratifs à part entière allant jusqu'à concurrencer, selon certains chercheurs, les politiques publiques de l'État<sup>493</sup>. Ceci s'explique premièrement par la présence d'une véritable administration composée de spécialistes. A l'inverse, dans les communes rurales, le personnel municipal est souvent plus réduit pouvant, dans certains cas, se limiter à la seule secrétaire de mairie bien que, on le verra ensuite, les différentes étapes de la décentralisation et le renforcement des structures intercommunales limitent l'isolement des équipes municipales.

---

<sup>488</sup> Richard F. Fenno, *op. cit.*

<sup>489</sup> J. Theodore Anagnoson, « Home Style in New Zealand », *Legislative Studies Quarterly*, vol. 8 / 2, 1983, p. 157- 175, p. 171.

<sup>490</sup> Les circonscriptions urbaines, en France, sont de très petite taille.

<sup>491</sup> J. Theodore Anagnoson, *op. cit.*, p. 172.

<sup>492</sup> Ceci ne signifie pas que les composantes symboliques et de service s'opposent sur le fond ; Il n'y a pas d'incompatibilité

Les recherches menées sur la gouvernance urbaine et le marketing territorial montrent que les villes tendent à devenir de véritables acteurs politiques autonomes<sup>494</sup> développant leurs propres politiques publiques dans un contexte de concurrence entre les niveaux de gouvernance et de coopération interurbaine au sein d'une même agglomération<sup>495</sup>. Ces acteurs sont porteurs de stratégies de développement économique, de positionnement international mais également de politiques sociales<sup>496</sup>. Ainsi, les villes possèdent aujourd'hui leurs propres structures chargées d'assurer leur promotion économique par le développement, par exemple, de pôles d'attraction visant à attirer les entreprises d'un secteur particulier<sup>497</sup>. Les étapes successives du processus de décentralisation et principalement la récente création des métropoles (dès 2014) renforcent l'autonomie des villes sur le plan politique puisqu'elles disposent désormais de compétences encore plus substantielles qui leur sont conférées par les textes (notamment la loi MAPTAM<sup>498</sup>, ALUr<sup>499</sup> ou NOTRe<sup>500</sup>). Cette autonomie politique se reflète également par la présence d'une administration publique de grande taille proposant des services à la population et aux entreprises en raison des transferts de compétences, essentiellement des départements vers ces nouvelles structures. C'est le cas notamment des compétences relatives au développement économique.

Il est toutefois erroné de considérer la ville et la métropole comme un espace politique où l'État n'exerce plus d'influence<sup>501</sup>. Ses orientations et ses cadres d'actions publiques continuent de catéchiser les politiques urbaines comme le montrent V. Béal et G. Pinson dans le cas des politiques de lutte contre le

---

<sup>493</sup> Patrick Le Gales, « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, vol. 45 / 1, 1995, p. 57- 95.

<sup>494</sup> Bruno Jobert et Michèle Sellier, « Les grandes villes : autonomie locale et innovation politique », *Revue française de science politique*, vol. 27 / 2, 1977, p. 205- 227.

<sup>495</sup> Gilles Pinson, « Projets de ville et gouvernance urbaine: Pluralisation des espaces politiques et recomposition d'une capacité d'action collective dans les villes européennes », *Revue française de science politique*, vol. 56 / 4, 2006, p. 619- 651.

<sup>496</sup> Gilles Pinson, *Gouverner la ville par projet: urbanisme et gouvernance des villes européennes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, 420 p., (« Gouvernances »).

<sup>497</sup> Marc-Urbain Proulx et Dominic Tremblay, « Marketing territorial et positionnement mondial », *Géographie, économie, société*, vol. 8 / 2, juin 2006, p. 239- 256.

<sup>498</sup> Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

<sup>499</sup> Accès au logement et un urbanisme rénové

<sup>500</sup> Nouvelle organisation territoriale de la République

<sup>501</sup> Olivier Borraz, « Le gouvernement municipal en France. Un modèle d'intégration en recomposition », *Pôle Sud*, vol. 13 / 1, 2000, p. 11- 26.

changement climatique<sup>502</sup>. Par exemple, le plan Air-Climat de la Métropole Grenoble-Alpes (débuté en 2005) est une conséquence directe du « plan climat français » mis en œuvre dès 2004 sous l'égide du ministère de l'environnement. Le cadre général de cette politique est national, mais sa transformation au niveau local et sa mise en œuvre sont le fruit de véritables politiques publiques urbaines témoignant de l'autonomie des territoires urbains en la matière<sup>503</sup>. De plus, comme l'explique A.-C. Douillet, les maires de la ville-centre conservent un pouvoir d'intégration important vis-à-vis des autres communes de la métropole et deviennent donc des partenaires importants lors, par exemple, de négociations pour l'attribution de subventions étatiques<sup>504</sup>.

Dans les zones rurales, la situation est quelque peu différente. D'une manière générale, les structures communales sont de taille plus réduite, emploient nettement moins de personnels et disposent de moins de ressources. Les services de promotion économiques cités précédemment, par exemple, existent essentiellement au niveau intercommunal. Ainsi, à l'inverse des villes, pendant très longtemps la coopération intercommunale était limitée à ses formes traditionnelles peu intégrantes (SIVOM, SIVU). Les communes étaient en situation de concurrence dans un système hiérarchisé sous tutelle de l'Etat<sup>505</sup>. Dans leur réflexion, R. Bages et ses collègues parlent des municipalités comme des « institution[s] sans pouvoir réel et fonctionnant à vide dans une commune presque déserte.<sup>506</sup>» Ainsi, « il ne fait aucun doute que l'autonomie décisionnelle des municipalités rurales est extrêmement faible, en raison de l'étroitesse de leurs ressources, de leur dépendance institutionnelle vis-à-vis des préfetures et des services extérieurs mais aussi [...] en raison de l'isolement et du cloisonnement

---

<sup>502</sup> Vincent Béal et Gilles Pinson, « From the Governance of Sustainability to the Management of Climate Change: Reshaping Urban Policies and Central-local Relations in France », *Journal of Environmental Policy & Planning*, vol. 17 / 3, mai 2015, p. 402- 419.

<sup>503</sup> Pour Michel Koebel, l'imbrication politique locale/nationale est même plutôt forte dans les villes, voir renforcée, avec la présence de plus en plus forte de fonctionnaires d'État (Michel Koebel, « Décentralisation et autonomie de l'espace politique local », *Savoir/Agir*, vol. 11 / 1, 2010, p. 11, p. 16.). Il n'utilise toutefois pas les termes de concurrence ou de collaboration pour décrire ces relations. Il est donc difficile de dire si son argumentaire s'oppose à Le Galès qui conçoit parfaitement l'idée que l'État (ou le département) conserve une volonté d'influence de la vie publique municipale.

<sup>504</sup> Anne-Cécile Douillet, « Les élus ruraux face à la territorialisation de l'action publique », *Revue française de science politique*, vol. 53 / 4, 2003, p. 583.

<sup>505</sup> Robert Bages, Marcel Drulhe et Jean-Yves Nevers, « Fonctionnement de l'institution municipale et pouvoir local en milieu rural », *Études rurales*, vol. 63 / 1, 1976, p. 31- 54, p. 36.

<sup>506</sup> *Ibidem*, p. 50.

communal<sup>507</sup>.» Dans cette configuration le député pouvait être amené à jouer un rôle important comme médiateur entre les communes et l'État à l'image de la position du conseiller général située entre la mairie et l'hôtel du département<sup>508</sup>. Plus précisément, le député assurait la défense des intérêts des communes de sa circonscription auprès de la « tutelle étatique » quand celle-ci existait encore<sup>509</sup>. Néanmoins, ce tableau ne reflète plus la situation politique actuelle.

Le processus de décentralisation et le renforcement de l'échelon communal a également touché les communes rurales. Le transfert de compétences avait débuté dans les années 1970 mais il s'effectuait dans un contexte de manque de ressources et les communes avaient du mal à en assumer les conséquences (en particulier en termes de d'aménagement du territoire et d'équipement collectifs)<sup>510</sup>. Aujourd'hui, la situation est différente en raison de la création de structures intercommunales. Elles encouragent la coopération horizontale, jusque-là absente dans les zones rurales<sup>511</sup>, et surtout permettent, par la mise en commun des ressources, le développement de structures indépendantes favorisant, comme dans les villes, une territorialisation des normes et du contenu de l'action publique<sup>512</sup>.

Il est possible aux communes de regrouper une partie de leurs services au sein de structures intercommunales dont la nature<sup>513</sup> et la taille (nombre de commune et d'habitants<sup>514</sup>) varient d'un cas à l'autre. Dès 1992, et surtout suite à la loi de renforcement et de simplification de la coopération intercommunale de 1999, les communes ont la possibilité de se regrouper au sein d'EPCI dont le but est d'exercer à la place de ses membres un nombre de compétences définies par la loi et par leurs statuts. Cet outil est plutôt souple : bien que disposant de compétences

---

<sup>507</sup> *Ibidem*, p. 45.

<sup>508</sup> Jean-Yves Nevers, « L'activité relationnelle des conseillers généraux », *Politix*, vol. 2 / 7, 1989, p. 51- 57.

<sup>509</sup> Michel Crozier et Jean-Claude Thoenig, « La régulation des systèmes organisés complexes: Le cas du système de décision politico-administratif local en France », *Revue Française de Sociologie*, vol. 16 / 1, janvier 1975, p. 3. Jean-Pierre Worms, « Le préfet et ses notables », *Sociologie du Travail*, vol. 3, 1966, p. 249- 275.

<sup>510</sup> Robert Bages, Marcel Drulhe et Jean-Yves Nevers, *op. cit.*, p. 49.

<sup>511</sup> Anne-Cécile Douillet, *op. cit.*

<sup>512</sup> *Ibidem*, p. 60.

<sup>513</sup> Il s'agit ici de différencier les syndicats mixtes (qui regroupent des structures différentes comme des communes, des communautés de communes et des entreprises) des communautés de communes ou d'agglomération (qui regroupent uniquement des communes). Une commune peut ainsi être membre tant d'une communauté de commune que d'un syndicat mixte.

<sup>514</sup> Une communauté de communes doit, légalement, regrouper au-moins 15'000 habitants.

obligatoires et facultatives communes, toutes les structures n'ont pas les mêmes compétences, notamment en fonction de la définition de l'intérêt communautaire<sup>515</sup> et toutes les communes ne sont pas, encore, membres de l'une d'elles<sup>516</sup>.

Les communautés de communes ont véritablement modifié la politique locale comme l'explique M.-C. Steckel qui souligne le passage d'un travail centré sur la gestion des affaires courantes (entretiens des réseaux de gaz, collecte déchets, etc.<sup>517</sup>) à celui orienté vers l'élaboration de projets<sup>518</sup> dans leurs domaines de compétences. Elle évoque le développement économique, action sociale, politique du logement, etc. En clair, ces structures, à l'image des villes, permettent aux élus locaux de devenir de véritables producteurs de politiques publiques. C'est ainsi que la littérature a montré que le volume global des services publics<sup>519</sup> croît grâce notamment à l'augmentation de l'emploi public et à la mutualisation des efforts<sup>520</sup>. Ceci témoigne d'une véritable professionnalisation de l'action publique locale<sup>521</sup>. Alors que les villes n'ont pas attendu les lois de décentralisation pour prendre leur indépendance vis-à-vis de l'État<sup>522</sup>, ces lois ont permis aux zones rurales d'être plus autonomes<sup>523</sup> sans pour autant que ce processus atteigne le niveau observé dans les villes<sup>524</sup> et, surtout, la concurrence entre communes semble perdurer<sup>525</sup>.

---

<sup>515</sup> Guillem Canneva et Christelle Pezon, « Des communes aux communautés, la révolution invisible des services d'eau en France », *Flux*, vol. 74 / 4, 2008, p. 56- 67.

<sup>516</sup> L'adhésion à un EPCI est obligatoire mais il reste des problèmes en Île-de-France puisque certaines communes ne sont, pour le moment, membres d'aucune structure intercommunale. En 2016, on compte 13 métropoles, 11 communautés urbaines, 196 communautés d'agglomération, 1842 communauté de communes et un EPCI à statut particulier (Métropole de Lyon) source : [http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/stats\\_SDCI\\_pour\\_communique\\_presse.xls](http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/stats_SDCI_pour_communique_presse.xls)

<sup>517</sup> Cette gestion pouvait déjà être intercommunale.

<sup>518</sup> Marie-Christine Steckel, *Regards croisés sur les mutations de l'intercommunalité: actes du colloque international « Regards croisés sur les mutations de l'intercommunalité », organisé les 30 et 31 mai 2013 à l'université de Lorraine par le GRALE-CNRS, l'IRENEE et l'ADCF*, Paris, L'Harmattan, 2014, 477 p., (« GRALE »).

<sup>519</sup> Matthieu Leprince et Alain Guengant, « Interactions fiscales verticales et réaction des communes à la coopération intercommunale », *Revue économique*, vol. 53 / 3, 2002, p. 525.

<sup>520</sup> David Guéranger, « L'impensé de la réforme intercommunale: La mise en place des administrations des communautés d'agglomération », *Revue française d'administration publique*, vol. 111 / 3, 2004, p. 461.. L'auteur explique que l'augmentation du nombre de fonctionnaires territoriaux s'explique principalement par les embauches réalisées au niveau intercommunal.

<sup>521</sup> Remy Le Saout et François Madoré, *op. cit.*

<sup>522</sup> Olivier Borraz, *op. cit.*. Comme souligné plus haut, l'auteur reconnaît que la gouvernance des villes est toutefois indissociable des recompositions en cours au sein de l'État.

<sup>523</sup> Grâce notamment aux ressources fiscales obtenues par la communauté.

<sup>524</sup> Sylvie Joubert, « L'inscription des territoires ruraux dans la décentralisation », in Marie-Christine Steckel-Assouère. *La recomposition territoriale : la décentralisation entre enjeux et obstacles*, Paris, L'Harmattan, 2016, p. 177- 192.

<sup>525</sup> Michel Koebel, *op. cit.*

Dans ce contexte, la distinction ville-campagne explorée sous l'angle des moyens d'action des structures administratives et politiques locales n'a plus cours. Toutefois, cette recomposition du pouvoir local n'efface pas la question de la concurrence entre niveaux de gouvernance (principalement entre palier communal et département), caractéristique des zones urbaines<sup>526</sup>. Les enquêtes sur l'intercommunalité en France citées ici n'identifient pas un tel processus qui aurait pu être initié par la création des communautés de communes bien que cet échelon ait modifié les rapports de forces municipaux. Comme l'explique V. Girard, il s'organise désormais une lutte pour occuper les positions dominantes dans l'espace politique intercommunal qui peut servir de tremplin à une carrière politique<sup>527</sup>.

Le manque de littérature récente sur les mondes politiques ruraux et surtout sur la place du député en leur sein<sup>528</sup> complexifie la théorisation de l'effet de cette reconfiguration sur le travail des députés. Les chercheurs ont plutôt mis l'accent sur l'aspect sociologique de la question à savoir la différence<sup>529</sup> des attentes des citoyens vis-à-vis de leurs représentants<sup>530</sup>. De plus, les chercheurs délaissent le rôle des parlementaires dans la mise en œuvre de la gouvernance multi-niveau considérant l'institution (la Région, la Commission Européenne, etc.) comme des acteurs uniformes. Ainsi, les études sur les questions de coopération entre niveaux

---

<sup>526</sup> Patrick Le Gales, *op. cit.* Dans les zones rurales, cette concurrence ne s'observe pas. Les maires ruraux interrogés par Victor Marneur valorisent presque tous le rôle du conseiller départemental dans la gestion des affaires locales (Victor Marneur, *op. cit.*).

<sup>527</sup> Violaine Girard, « Une notabilisation sous contrôle : la trajectoire d'un maire rural face à un professionnel de la politique sur la scène intercommunale (1971-1995) », *Politix*, vol. 83 / 3, 2008, p. 49, p. 52.

<sup>528</sup> Julian Mischi et Nicolas Renahy, *op. cit.* Il faut toutefois souligner les travaux de Sébastien Vignon sur la transformation de l'activité des maires ruraux (Sébastien Vignon, « Les Maires des petites communes face à l'intercommunalité. Du dévouement villageois au professionnalisme communautaire », *Pouvoirs locaux*, vol. 10 / 84, 2010, p. 43- 49. Sébastien Vignon, « De la mairie à la communauté de communes : renouvellement des formes d'action publique et transformation du personnel politique local », *Pour*, vol. 2 / 209- 210, 2011, p. 135- 148.)

<sup>529</sup> Certains chercheurs misent toutefois sur une homogénéisation tant des attentes des électeurs que des comportements des parlementaires (David Knoke et Constance Henry, « Political Structure of Rural America », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 429 / 1, janvier 1977, p. 51- 62.).

<sup>530</sup> Richard F. Fenno, *op. cit.*. Richard H. Foster et Mark K. McBeth, « Urban-rural influences in U.S. environmental and economic development policy », *Journal of Rural Studies*, vol. 12 / 4, octobre 1996, p. 387- 397. Jon Lauck, John E. Miller et Donald C. Simmons, *The Plains political tradition: essays on South Dakota political culture*, Pierre, South Dakota State Historical Society Press, 2011, 392 p.. Daniel A. Smith, *op. cit.*

de gouvernance n'intègrent pas, sauf exceptions<sup>531</sup>, le possible rôle de médiateur du représentant<sup>532</sup>.

Pour la problématique qui nous occupe, la question de la concurrence entre niveaux de gouvernance semble offrir un cadre permettant de théoriser l'effet de la structure politique locale sur le comportement des parlementaires. Dans les zones rurales, la tradition de collaboration verticale semble perdurer<sup>533</sup> bien que les structures intercommunales favorisent l'autonomie de la vie publique locale. Ainsi, en relation avec la question de l'autochtonie, il est possible de concevoir les députés ruraux comme des membres de leur communauté agissant, au niveau national, dans le but d'en servir les intérêts : *H3a : plus la circonscription est rurale, plus le député s'oriente vers des activités lui permettant d'entretenir son autochtonie (réactivité symbolique) ainsi que vers la réactivité politique*<sup>534</sup>.

Comme l'indique R. Fenno dans le cas américain, dans les villes, les députés agissent différemment et participent moins aux événements socio-culturels qui permettent d'affirmer leur appartenance à la communauté car les attentes à ce sujet sont plus diffuses<sup>535</sup>. Ceci ne signifie pas que les députés élus dans une circonscription urbaine ne sont pas réactifs mais plutôt que la stratégie prendra une forme différente afin de répondre aux attentes des citoyens. C'est ainsi que nous posons l'hypothèse suivante : *H3b : plus la circonscription est urbaine, plus le député s'oriente vers une réactivité de service*<sup>536</sup>.

---

<sup>531</sup> Voir par exemple (Liesbet Hooghe et Gary Marks, *Multi-level governance and European integration*, Lanham, MD, Rowman & Littlefield Publishers, 2001, 251 p., (« Governance in Europe »)) qui discutent du rôle du Parlement européen sur la question de l'intégration européenne. Les auteurs ne traitent toutefois pas des comportements des députés.

<sup>532</sup> Charlie Jeffery, « L'émergence d'une gouvernance multi-niveaux dans l'Union européenne : une approche des politiques nationales », *Politiques et management public*, vol. 15 / 3, 1997, p. 211- 231. Daniel Perraud, « PAC, États, régions : l'articulation des niveaux de politique agricole dans l'UE », *Économie rurale*, vol. 227 / 1, 1995, p. 2- 10.

<sup>533</sup> Et non pas de tutelle comme observé par Bages et ses collègues (Robert Bages, Marcel Drulhe et Jean-Yves Nevers, *op. cit.*)

<sup>534</sup> Participation aux événements constitutifs de la communauté (célébrations locales, inaugurations, etc.) et représentation des intérêts de la circonscription.

<sup>535</sup> Richard F. Fenno, *op. cit.*, p. 32.

<sup>536</sup> Nous attendons que les députés urbains se détournent de la réactivité symbolique. Néanmoins, leur rapport aux autres composantes n'est pas théorisé en raison d'un manque de littérature.

### 3.1.2. Réactivité parlementaire et contexte socio-économique

A la suite de la crise économique et financière mondiale amorcée en 2008, de nombreux chercheurs se sont penchés sur les conséquences qu'elle a induites sur les relations entre les citoyens et leurs représentants, les parlementaires en premier lieu<sup>537</sup>. D'autres chercheurs se sont intéressés à l'effet des conditions économiques sur la performance électorale des partis. Ils ont ainsi montré que toutes les formations ne sont pas affectées de la même manière<sup>538</sup>. Dans les pays les plus touchés par la crise, les chercheurs observent une baisse du niveau de confiance envers les institutions politiques donnant lieu à des changements, parfois radicaux, des comportements électoraux<sup>539</sup>. Les pays du sud de l'Europe (Portugal, Espagne et Grèce en premiers lieux) sont des cas particulièrement étudiés par les chercheurs qui ont mis en avant les stratégies des partis traditionnels lors des élections qui se sont tenues durant cette période<sup>540</sup>. Toutefois, plus rares sont ceux qui ont cherché à comprendre ce qu'il en retourne en matière de comportements individuels des parlementaires alors que, comme souligné au chapitre 1, il est erroné de réduire le processus de représentation à l'élection (*accountability*).

Ces études montrent que la structure économique influence les stratégies des partis et des députés que l'évaluation que les citoyens se font de leurs représentants. Ceci tend ainsi à justifier la prise en compte des facteurs économiques dans l'étude de l'application concrète de la stratégie mise en place par les députés. Toutefois, dans

---

<sup>537</sup> Indridi H. Indridason, « The Collapse: Economic Considerations in Vote Choice in Iceland », *Journal of Elections, Public Opinion and Parties*, vol. 24 / 2, avril 2014, p. 134- 159. Pedro C. Magalhães, « Introduction – Financial Crisis, Austerity, and Electoral Politics », *Journal of Elections, Public Opinion and Parties*, vol. 24 / 2, avril 2014, p. 125- 133. Michael Marsh et Slava Mikhaylov, « A Conservative Revolution: The Electoral Response to Economic Crisis in Ireland », *Journal of Elections, Public Opinion and Parties*, vol. 24 / 2, avril 2014, p. 160- 179.

<sup>538</sup> Éric Bélanger et François Gélinau, « Does Perceived Competence Matter? Political Parties and Economic Voting in Canadian Federal Elections », *Journal of Elections, Public Opinion and Parties*, vol. 20 / 1, février 2010, p. 83- 101.

<sup>539</sup> Georgios Karyotis et Wolfgang Rüdig, « Blame and Punishment? The Electoral Politics of Extreme Austerity in Greece: Electoral Politics and Extreme Austerity », *Political Studies*, vol. 63 / 1, mars 2015, p. 2- 24. Eftichia Teperoglou et Emmanouil Tsatsanis, « Dealignment, De-legitimation and the Implosion of the Two-Party System in Greece: The Earthquake Election of 6 May 2012 », *Journal of Elections, Public Opinion and Parties*, vol. 24 / 2, avril 2014, p. 222- 242.

<sup>540</sup> Paolo Bellucci, « The Political Consequences of Blame Attribution for the Economic Crisis in the 2013 Italian National Election », *Journal of Elections, Public Opinion and Parties*, vol. 24 / 2, avril 2014, p. 243- 263. Pedro C. Magalhães, « The Elections of the Great Recession in Portugal: Performance Voting under a Blurred Responsibility for the Economy », *Journal of Elections, Public Opinion and Parties*, vol. 24 / 2, avril 2014, p. 180- 202. Pedro C. Magalhães, « After the Bailout: Responsibility, Policy, and Valence in the Portuguese Legislative Election of June 2011 », *South European Society and Politics*, vol. 17 / 2, juin 2012, p. 309- 327. Mariano Torcal, « The Incumbent Electoral Defeat in the 2011 Spanish National Elections: The Effect of the Economic Crisis in an Ideological Polarized Party System », *Journal of Elections, Public Opinion and Parties*, vol. 24 / 2, avril 2014, p. 203- 221.

cette thèse, il ne s'agit pas de prendre en considération la situation économique au niveau national mais celle observée à l'échelon local, dans la circonscription de l'élu. Le choix de se concentrer sur ce niveau s'explique par notre problématique et notre design de recherche. En effet, l'objectif de la thèse n'est pas de comprendre comment la situation économique globale affecte le travail des parlementaires mais comment, toujours dans une perspective dyadique, les caractéristiques d'un territoire incitent et contraignent le député qui y est élu (et vis-à-vis duquel il est réactif) à orienter son comportement vers l'une ou l'autre activité. Dans ce cas, la situation économique correspond à une variable permettant de décrire la circonscription pour ensuite montrer comment la situation locale influence les activités des élus. De plus, au-delà de notre cadre théorique et de notre focalisation sur le travail des parlementaires, nombreux sont les économistes, anthropologues et politistes à mettre l'accent sur la nécessité de prendre en compte les particularités inhérentes à chaque territoire plutôt qu'utiliser les variables économiques lourdes qui peuvent souffrir d'un écart-type important et donc occulter les disparités locales<sup>541</sup>. La situation économique est appréhendée à partir de deux indices : taux de chômage et les secteurs économiques présents dans la circonscription. L'utilisation de ces deux indicateurs complémentaires permet d'avoir une vision globale de la structure socio-économique d'une circonscription et des incitations qu'elle envoie aux élus. Nous avons décidé de nous concentrer sur le taux de chômage et la prégnance d'une activité économique car ces indicateurs vont au-delà de la description du contexte. Le taux de chômage permet d'étudier la vitalité de l'économie locale<sup>542</sup> et donne des indications sur le niveau de vie dans la circonscription<sup>543</sup>. De la même façon, prendre en compte la présence, dans la circonscription, d'un secteur économique particulier offre au chercheur un

---

<sup>541</sup> Marc Abélès, « Anthropologie des espaces politiques français », *Revue française de science politique*, vol. 38 / 5, 1988, p. 807- 817. Alain Desrosières, *La politique des grands nombres histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 2010. Alain Desrosières, *Prouver et gouverner: une analyse politique des statistiques publiques*, Paris, La Découverte, 2014, 284 p.. Sébastien Guigner, « Gouverner par la comparaison : usages et mésusages des comparaisons internationales des systèmes de santé », *Quaderni*, vol. 3 / 82, octobre 2013, p. 27- 38.

<sup>542</sup> A ce titre, le PIB aurait été une mesure toute aussi pertinente mais, malheureusement, l'INSEE (institut national de la statistique et des études économiques), ne calcule pas ce taux au niveau des circonscriptions. Le niveau de gouvernance le plus bas où le PIB est calculé est le niveau régional.

<sup>543</sup> Là aussi, d'autres indicateurs auraient été pertinents. On pense aux statistiques sur le recours aux aides sociales. Néanmoins, dans l'optique de mesurer la situation sociales, elles sont en raison d'un nombre élevé d'ayant-droits qui ne forment pas de demandes à la caisse d'allocations familiales (Nadia Okbani, « L'influence du territoire et le rôle des institutions dans le non-recours au RSA activité », *Informations sociales*, vol. 178 / 4, 2013, p. 82- 85.).

moyen de saisir les caractéristiques sociales d'un territoire, de ses difficultés et de ses besoins<sup>544</sup>. Chacun des deux indicateurs seront traités séparément dans la mesure où les logiques qui sous-tendent les contraintes sont différentes.

### 3.1.2.1. Le rôle d'assistant social amplifié par le taux de chômage

Ce premier indicateur permet de rendre compte de la situation économique globale d'une circonscription et surtout de ses conséquences sur le comportement des élus. Si cet indicateur est avant tout calculé afin de saisir la bonne marche d'une économie, il s'agit également d'un moyen particulièrement efficace pour mesurer le niveau de vie dans un territoire. En effet, les chercheurs ont montré dans leurs enquêtes sur la précarité que le taux de chômage décrit une situation qui va au-delà du pourcentage d'individus sans emploi<sup>545</sup>. Être au chômage tend à conduire vers d'autres formes de précarités, finance, logement et même santé<sup>546</sup> tout en ayant des conséquences politiques : les individus marqués par des situations personnelles plus ou moins difficiles sont que peu enclins à investir la scène politique et posent un regard plus critique envers les institutions politiques<sup>547</sup>.

Cet « effet boule-de-neige » est à mettre en parallèle avec les précédentes recherches menées sur le comportement des parlementaires dans lesquelles le député a souvent été défini comme un « guichet administratif de la dernière chance » utilisé par les individus nécessitant un soutien dans leurs démarches administratives<sup>548</sup>. Or, ces requêtes aux députés sont souvent formulées en raison de la perte d'un emploi, lors de la constitution d'un dossier de demande de logement à loyer modéré (HLM) ou d'une demande d'allocation. Ces deux dernières problématiques sont particulièrement mises en exergue lorsque des

---

<sup>544</sup> Guy Chautard et Bertrand Zuideau, « L'enjeu d'une reconversion durable des territoires de tradition industrielle : l'exemple du bassin minier du Nord - Pas-de-Calais », *Espace, populations, sociétés*, vol. 19 / 3, 2001, p. 325- 339.

<sup>545</sup> Céline Braconnier et Nonna Mayer, *Les inaudibles: sociologie politique des précaires*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2015, 291 p., (« Fait politique »).

<sup>546</sup> Léa Morabito et Camille Peugny, « Les chemins de la précarité », in Céline Braconnier, Nonna Mayer. *Les inaudibles. Sociologie politique des précaires*, Paris, Presses de Sciences Po, .

<sup>547</sup> Pierre Bréchon, « La participation politique : crise et/ou renouvellement », *Les cahiers français*, vol. 316, octobre 2003, p. 64- 74.

<sup>548</sup> Éric Kerrouche, *op. cit.*. Patrick Le Lidec, *op. cit.*. Philip Norton et David M. Wood, « Constituency Service by Members of Parliament: Does it Contribute to a Personal Vote? », *Parliamentary Affairs*, vol. 43 / 2, 1990, p. 196- 208. Eric M. Uslaner, « Casework and Institutional Design: Redeeming Promises in the Promised Land », *Legislative Studies Quarterly*, vol. 10 / 1, 1985, p. 35- 52.

individus vivent une période de chômage<sup>549</sup>. Comme l'a montré P. Le Lidec, mener des permanences parlementaires et proposer des solutions aux problèmes rencontrés par les citoyens (ce que la littérature anglophone nomme *casework*<sup>550</sup>) est particulièrement efficace dans la recherche du vote personnel, car il s'agit de l'activité clé par laquelle les élus peuvent mettre en avant leurs propres compétences<sup>551</sup>.

Dans les circonscriptions où le taux de chômage est élevé, le député se retrouve donc dans une situation où il est particulièrement incité à s'engager dans ce type d'activité pour deux raisons : mécanique et stratégique :

1. Premièrement, un taux de chômage élevé agit sur le nombre de demandes adressées au député d'une manière automatique.
2. Deuxièmement, le député est encouragé à organiser des permanences et à proposer des réponses aux demandes individuelles à des fins stratégiques<sup>552</sup>.

Il s'agit non seulement, pour le député, de mettre en lumière ses propres compétences mais également, et principalement, de contrecarrer les effets négatifs de la précarité sur les évaluations que les citoyens font du personnel politique. En effet, comme on l'a indiqué plus haut, ce travail permet au député de se démarquer de son parti et, d'une certaine manière, de se déresponsabiliser de décisions qui peuvent avoir un mauvais effet sur l'électorat<sup>553</sup>. En d'autres termes, en s'investissant dans l'organisation de permanences parlementaires, un député peut faire en sorte que les jugements politiques globaux réalisés par les citoyens ne se transmettent pas aux opinions qu'ils se font à propos de leur propre député. Par conséquent, l'hypothèse que nous formulons est la suivante : *H4a : plus le taux de chômage local est élevé, plus le député met l'accent sur la réactivité de service.*

---

<sup>549</sup> Bien entendu, la seule perte d'un emploi n'explique pas la démarche de rapprochement d'un citoyen vers son député, il existe d'autres logiques observées par les chercheurs (Éric Kerrouche, *op. cit.*. Patrick Le Lidec, *op. cit.*. Sébastien Michon, « Réception et traitement des sollicitations reçues par les eurodéputés. Le travail politique au Parlement européen sous contraintes », Strasbourg, 2008, 15 p.).

<sup>550</sup> R. Eric Petersen, *Casework in a Congressional Office: Background, Rules, Laws, and Resources*, Washington, Congressional Research Service, 2012, 26 p.

<sup>551</sup> Patrick Le Lidec, *op. cit.*

<sup>552</sup> J. Theodore Anagnoson, *op. cit.*

<sup>553</sup> Christopher J. Kam, *op. cit.*

### 3.1.2.2. L'économie de la circonscription comme ressource politique

Le second indicateur, le tissu industriel, permet de prendre en compte la présence (ou l'absence) d'un secteur économique particulier et porteur sur le territoire de la circonscription. En théorie, toutes les circonscriptions sont uniques et chacune possède quelque chose qui fait sa spécificité. En certains lieux, le territoire peut-être réellement être façonné par la présence d'un secteur économique, une usine, une branche d'activité, dont les conséquences sur la vie locale sont manifestes. La filière textile dans la région de Cholet<sup>554</sup> en est un exemple. Il s'est créé une dynamique propre, allant au-delà de la création d'emplois, autour de cette industrie conduisant à la création d'une véritable « communauté d'intérêt » au sens donné par A. Rehfeld<sup>555</sup>. Ce facteur pousse les députés à s'engager dans un processus de spécialisation et de soutien au secteur économique en question. Dans une vision dyadique de la représentation, il est ainsi attendu que les députés développent une expertise, se spécialisent, dans un domaine qui a une résonance particulière au niveau local dans le but d'en défendre les intérêts.

D'une manière générale, la littérature souligne que de plus en plus de députés choisissent de s'intéresser à certaines thématiques particulières sans pour autant<sup>556</sup>. Selon Searing, le processus de spécialisation s'observe chez une partie des députés qu'il nomme les *policy advocates*. Ils sont premièrement intéressés par le fait d'avoir de l'influence sur les politiques publiques ce qui est, d'après l'auteur, antinomique à l'engagement au profit de la circonscription<sup>557</sup>. Pourtant, D.D. Searing n'explique pas ce qui pousse les membres des parlements à sélectionner

---

<sup>554</sup> Bruno Courault, « Les PME de la filière textile habillement face à la mondialisation : entre restructurations et délocalisations », *La Revue de l'Ires*, vol. 47 / 1, 2005, p. 59. E. Loir-Mongazon, « Le choletais et le textile : Une histoire commune », *Folklore de France*, vol. 47 / 258, 1998, p. 15- 16. Guy Minguet, « Le groupement professionnel de l'habillement choletais (1965-1990) : représentation d'intérêts et politiques professionnelles », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, vol. 97 / 3, 1990, p. 399- 417. Solange Montagne-Villette, « Les nouveaux aspects de l'industrie du prêt-à-porter dans le Choletais », *Norois*, vol. 125 / 1, 1985, p. 71- 85.

<sup>555</sup> Andrew Rehfeld, *op. cit.*

<sup>556</sup> Shaun Bowler et David M. Farrell, « The Organizing of the European Parliament: Committees, Specialization and Coordination », *British Journal of Political Science*, vol. 25 / 2, 1995, p. 219- 243. Il faut préciser tous les députés ne se considèrent pas comme spécialistes (Donald D. Searing, « New Roles for Postwar British Politics: Ideologues, Generalists, Specialists, and the Progress of Professionalization in Parliament », *Comparative Politics*, vol. 19 / 4, juillet 1987, p. 431.). Ces auteurs définissent la spécialisation comme une organisation du temps et des activités autour de la recherche d'information (médias, groupes d'intérêts et autres organisations) sur une thématique particulière puis à sa transcription au sein des instances parlementaires que ce soit à travers l'appartenance à une commission permanente particulier, dans le débat en séance plénière ou par l'utilisation des outils du contrôle parlementaire.

<sup>557</sup> Donald D. Searing, *op. cit.*, p. 445.

une thématique plutôt qu'une autre si ce n'est l'intérêt personnel. Comme l'expliquent S. Bowler et D.M. Farrell, le choix de la spécialisation (qu'ils évaluent à l'aune du choix des commissions) dépend effectivement de choix individuels influencés tant par la carrière de l'élu que par sa circonscription<sup>558</sup>. Par exemple, c'est ainsi que dans le cas du Parlement Européen, la commission en charge de l'agriculture est principalement composée d'agriculteurs et de députés élus dans des circonscriptions où l'agriculture représente une branche d'activité importante. En ce sens, La présence d'une filière économique particulière incite les députés à se spécialiser dans ce domaine, ceci n'indique pas les comportements qui sont attendus.

La spécialisation s'affirme particulièrement dans les tâches au sein de la chambre à travers le travail en commission et le contrôle de l'action du gouvernement soit les activités les plus récurrentes du *policy advocate* décrit par D.D. Searing. Pourtant, il semble inapproprié de considérer non seulement que seuls ces députés se spécialisent<sup>559</sup> et, de plus, qu'ils ne tiennent pas compte des incitations de leur circonscription. En termes de comportements, l'hypothèse que nous formulons est que la structure économique encourage l'élu à développer une réactivité politique (représenter les intérêts de la branche d'activité caractéristique de la circonscription) et distributive (lui obtenir des profits sous la forme de marchés ou de subventions). Il est attendu *H4b: que le député oriente ses activités vers la recherche d'information à des fins de défense des intérêts (réactivité politique) et la fourniture de bénéfices à ce secteur économique (réactivité distributive)*.

### 3.1.3. La (non-) compétitivité électorale de la circonscription comme ressource individuelle

La compétitivité électorale est l'une des conditions à l'organisation d'élections dites libres ou équitables<sup>560</sup>. Elle implique que tous les candidats ou toutes les listes possèdent des opportunités équitables d'accéder au(x) poste(x) attribué(x)

---

<sup>558</sup> Shaun Bowler et David M. Farrell, *op. cit.*, p. 227.

<sup>559</sup> Les députés qui ne se considèrent pas comme des *policy advocates* peuvent également développer une spécialisation.

<sup>560</sup> Patrick Merloe, « The basis for inclusiveness, transparency, accountability, and public confidence in Elections », in John Hardin Young. *International elections principles: democracy and the rule of law*, Chicago, ABA Books, 2009.

par l'élection en question. Formellement, les élections législatives françaises respectent ce principe mais, comme l'explique la littérature, certains partis ou certains candidats partent avec un avantage sur les autres tronquant la compétition électorale<sup>561</sup>. C'est ce principe qui nous intéresse ici. Dans certains territoires, des candidats ou des partis sont avantagés en raison d'un électorat qui leur est traditionnellement favorable<sup>562</sup>. Ces circonscriptions sont ainsi définies comme étant non-compétitives. A l'inverse, un territoire d'élection compétitif implique l'absence d'une formation politique avantagée.

### 3.1.3.1. Définir et mesurer la compétitivité électorale

Pour des raisons très diverses, identifiées par les chercheurs<sup>563</sup>, moult territoires sont plus favorables à certaines formations politiques qu'à d'autres. La science politique introduit ainsi la notion de « fief » afin de décrire un territoire où un parti politique ou un candidat accumule les succès électoraux que ce soit dans la durée ou l'intensité<sup>564</sup>. Il est important de noter que le concept de fief n'est pas défini de manière univoque dans la littérature car ceci dépend de la mesure de la compétitivité électorale de la circonscription.

Dans les systèmes majoritaires uninominaux, la mesure la plus fréquente est celle de la « marge » à savoir la distance (en pourcentage ou en voix) entre le vainqueur

---

<sup>561</sup> S. Bartolini, « Collusion, Competition and Democracy: Part I », *Journal of Theoretical Politics*, vol. 11 / 4, octobre 1999, p. 435- 470. S. Bartolini, « Collusion, Competition and Democracy: Part II », *Journal of Theoretical Politics*, vol. 12 / 1, janvier 2000, p. 33- 65.

<sup>562</sup> Stephen Ansolabehere, David Brady et Morris Fiorina, « The Vanishing Marginals and Electoral Responsiveness », *British Journal of Political Science*, vol. 22 / 1, janvier 1992, p. 21. John Agnew, « Mapping politics: how context counts in electoral geography », *Political Geography*, vol. 15 / 2, février 1996, p. 129- 146. Ceci peut être expliqué par la présence d'un électorat sociologiquement favorable à un parti ou, au contraire, résulter d'un travail effectué par un parti ou un élu (Gary W. Cox et Michael C. Munger, « Closeness, Expenditures and Turnout: The 1982 U.S. House Elections », *American Political Science Review*, vol. 83, 1989, p. 217- 232.).

<sup>563</sup> Gary W. Cox et Michael C. Munger, *op. cit.*. John Agnew, *op. cit.*. Martin Jones, Rhys Jones et Michael Woods, *An introduction to political geography: space, place and politics*, London ; New York, Routledge, 2004. Loïc Ravenel, Pascal Buléon et Jérôme Fourquet, « Vote et gradient d'urbanité : les nouveaux territoires des élections présidentielles de 2002 », *Espace, populations, sociétés*, vol. 21 / 3, 2003, p. 469- 482. André Siegfried, *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2010. John J. Coleman et Paul F. Manna, « Congressional Campaign Spending and the Quality of Democracy », *The Journal of Politics*, vol. 62, 2000, p. 757- 789.

<sup>564</sup> Jacques Lagroye, *Société et politique. Jacques Chaban-Delmas à Bordeaux*, Paris, Pedone, 1973. Yves Mény, « La République des fiefs », *Les cahiers français*, vol. 256, 1992, p. 60- 65. Michel Bussi, Jérôme Fourquet et Loïc Ravenel, « Elections régionales de 2004 : notabilités traditionnelles et nouvelles maîtrises des territoires électoraux », *Revue française de science politique*, vol. 54 / 4, 2004, p. 639- 667.

et le premier des viennent-ensuite<sup>565</sup>. Dans l'objectif de traduire cette mesure aux systèmes électoraux proportionnels<sup>566</sup>, A. Blais et I. Lago vont plus loin en expliquant que la compétitivité se mesure de la manière suivante : « *the minimal number of additional votes required, under the existing rules, for any party to win one additional seat.*<sup>567</sup> » La logique qui sous-tend cette seconde mesure reste néanmoins la même à savoir la marge entre le vainqueur et ses concurrents. Dans cette littérature, un fief est ainsi une circonscription gagnée par le même parti lors de plusieurs élections avec une marge suffisamment importante. La littérature anglo-saxonne indique une marge de 10%<sup>568</sup> à partir de laquelle un siège est considéré comme sûr (*safe seat*) mais beaucoup de chercheurs préfèrent utiliser une variable continue<sup>569</sup>.

La seconde mesure quant à elle, ne tient pas compte des résultats d'une élection particulière mais seulement de ceux observés lors de précédents scrutins<sup>570</sup>. Suivant cette condition, un territoire est un fief lorsqu'un seul et même parti (ou un allié) accumule les succès au fil des scrutins. Ainsi, un territoire peut quand même être considéré comme un fief alors qu'un parti gagne à plusieurs reprises avec une marge très faible (au-dessous de 10%). Avec le type de scrutin utilisé en France lors des élections législatives, il est pourtant difficile de considérer une circonscription comme un fief alors qu'un parti ne gagne qu'avec une marge minimale même s'il s'agit de succès répétitifs.

---

<sup>565</sup> André Blais, *To vote or not to vote?: the merits and limits of rational choice theory*, Pittsburgh, Pa, University of Pittsburgh Press, 2000, 200 p.. André Blais et Ignacio Lago, « A general measure of district competitiveness », *Electoral Studies*, vol. 28 / 1, mars 2009, p. 94- 100. James W. Endersby, Steven E. Galatas et Chapman B. Rackaway, « Closeness Counts in Canada: Voter Participation in the 1993 and 1997 Federal Elections », *The Journal of Politics*, vol. 64 / 2, mai 2002. Mark N. Franklin, *Voter turnout and the dynamics of electoral competition in established democracies since 1945*, Cambridge, UK ; New York, Cambridge University Press, 2004, 277 p.

<sup>566</sup> Critiquant la méthode de Franklin (Mark N. Franklin, *op. cit.*, p. 74.), leur objectif est de montrer qu'il existe une échelle de compétitivité et que ce facteur ne suit pas, dans les systèmes proportionnels, une logique binaire (André Blais et Ignacio Lago, *op. cit.*, p. 95.).

<sup>567</sup> André Blais et Ignacio Lago, *op. cit.*, p. 96.

<sup>568</sup> Morris P. Fiorina, *op. cit.*

<sup>569</sup> William Koetzle, « The Impact of Constituency Diversity upon the Competitiveness of U. S. House Elections, 1962- 96 », *Legislative Studies Quarterly*, vol. 23 / 4, 1998, p. 561- 573. James H. Kuklinski, « District Competitiveness and Legislative Roll-Call Behavior: A Reassessment of the Marginality Hypothesis », *American Journal of Political Science*, vol. 21 / 3, août 1977, p. 627- 638. James H. Kuklinski et Richard C. Elling, « Representational Role, Constituency Opinion, and Legislative Roll-Call Behavior », *American Journal of Political Science*, vol. 21 / 1, février 1977, p. 135- 147. Richard G. Niemi, Simon Jackman et Laura R. Winsky, « Candidacies and Competitiveness in Multimember Districts », *Legislative Studies Quarterly*, vol. 16 / 1, 1991, p. 91- 109.

<sup>570</sup> Jacques Lagroye, *op. cit.*. René Chiroux, *op. cit.*. Laurent Bazin, « Alliance électorale et gouvernance intercommunale dans un fief communiste du nord de la France », *Social anthropology*, vol. 12 / 2, 2004, p. 153- 172. Matthieu Jeanne,

À notre sens, la répétition des victoires et l'intensité par laquelle elles se caractérisent sont les deux faces de la même médaille. En effet, dans des élections hautement compétitives, ce qui conduit les partis à mobiliser leurs troupes<sup>571</sup>, une part de hasard entre en ligne de compte, chaque voix étant susceptible de compter et pouvant faire pencher la balance d'un côté comme de l'autre<sup>572</sup>. À l'extrême, d'un point de vue analytique, ceci signifie qu'un territoire peut être considéré, à tort ou par hasard, comme un fief seulement parce qu'un groupe sociologique s'est plus mobilisé durant le scrutin qu'un autre<sup>573</sup>. L'ajout de la seconde condition (la répétition des succès) permet ainsi de contrôler la composante hasardeuse des élections hautement compétitives et ainsi voir un fief pour ce qu'il est réellement à savoir un territoire dont la sociologie, la culture, l'économie ou le travail effectué par un parti fait qu'une formation politique y est favorisée.

Dans notre thèse, la définition de la compétitivité d'un territoire prend donc en compte autant la répétition que l'intensité des succès. Ainsi une circonscription non-compétitive (fief) répond à une double logique :

1. Elle voit des victoires répétées de la même formation politique.
2. Lors de la dernière élection, le vainqueur s'est imposé avec une marge suffisante sur son premier concurrent. Comme nous l'avons dit plus haut, le chiffre habituellement avancé par la littérature est de 10%. En clair, en France, dans le cas d'un duel au second tour, un siège est considéré comme sûr si celui-ci est gagné par, au-moins, 55% des suffrages exprimés<sup>574</sup>.

---

« Paris, un enjeu capital », *Hérodote*, vol. 4 / 135, 2009, p. 80- 109. Jean Battut, *François Mitterand le Nivernais : 1946-1971, la conquête d'un fief*, Paris, L'Harmattan, 2011.

<sup>571</sup> Gary W. Cox et Michael C. Munger, « Closeness, Expenditures, and Turnout in the 1982 U.S. House Elections », *The American Political Science Review*, vol. 83 / 1, mars 1989, p. 217- 231. Helios Herrera, Massimo Morelli et Thomas Palfrey, « Turnout and Power Sharing », *The Economic Journal*, vol. 124 / 574, février 2014, p. F131- F162. Ron Shachar et Barry Nalebuff, « Follow the Leader: Theory and Evidence on Political Participation », *American Economic Review*, vol. 89 / 3, juin 1999, p. 525- 547.

<sup>572</sup> Anthony Downs, *An economic theory of democracy*, New York, Harper, 1957, 310 p.. William H. Riker et Peter C. Ordeshook, « A Theory of the Calculus of Voting », *American Political Science Review*, vol. 62 / 1, mars 1968, p. 25- 42. Gordon Tullock, *Toward a mathematics of politics*, 1. ed, Ann Arbor, Mich, Univ. of Michigan Press, 1972, 176 p., (« Ann Arbor paperback », 187).

<sup>573</sup> Cet abstentionnisme différentiel (lorsqu'un camp est plus touché par l'absentéisme qu'un autre) se développe depuis une dizaine d'années en France (Bernard Dolez, « A la recherche de l'abstentionnisme différentiel. Actualité d'une vieille question », *Revue française de science politique*, vol. 54 / 4, 2004, p. 669- 680.)

### 3.1.3.2. Multiplier les rencontres dans les circonscriptions non-compétitives

La différence entre circonscription compétitive et fief agit sur le comportement des élus comme l'ont montré plusieurs chercheurs<sup>575</sup>. Dans l'un des articles les plus aboutis à ce sujet, J.D. Griffin montre ainsi, de manière générale, que plus la circonscription est compétitive, plus les parlementaires ont tendance à être réactifs vis-à-vis des préférences des électeurs<sup>576</sup>. L'auteur explique ainsi que : « *there are real representational costs to the declining competitiveness of congressional elections.* <sup>577</sup>» D'un point de vue normatif, l'absence de compétitivité d'une circonscription aurait des effets négatifs car conduirait à une carence en matière de représentation puisque le député y étant élu ne serait pas ou plus encouragé à en représenter les intérêts ; sa réélection étant déjà assurée. Analytiquement, il montre que la compétitivité est positivement associée à la réactivité politique vis-à-vis de la circonscription. Si cette assertion n'est pas remise en question, l'auteur ne considère qu'une seule composante de la réactivité.

Ce facteur doit avant tout être considéré, contrairement aux précédents, comme une ressource. Nous entendons donc par-là que la contrainte ne vient pas de sa présence (la circonscription est un fief) mais plutôt de son absence. Comme l'explique J.D. Griffin, dans une perspective stratégique de recherche de réélection, l'élu est encouragé à être hautement réactif envers sa circonscription afin de mettre en avant ses propres compétences. Or, comme le soulignent B. Cain et ses collègues, dans un système majoritaire, plus que la représentation des préférences politiques, l'éligibilité s'entretient par des actions menées en circonscription au profit des électeurs<sup>578</sup>. Il s'agit donc d'aller au-delà de l'unique représentation des préférences politiques de la circonscription. Plus précisément, ils expliquent que, quelles que soient les raisons, lorsque la réélection n'est pas assurée, les parlementaires sont fortement encouragés à s'investir pour leur

---

<sup>574</sup> Il est difficile de donner un chiffre précis sur l'écart que cela représente en voix car il dépend de la population inscrite sur les listes électorales de la circonscription et du taux de participation.

<sup>575</sup> Larry M. Bartels, « Constituency Opinion and Congressional Policy Making: The Reagan Defense Build Up », *The American Political Science Review*, vol. 85 / 2, juin 1991, p. 457- 474. James H. Kuklinski, *op. cit.*. James H. Kuklinski et Richard C. Elling, *op. cit.*

<sup>576</sup> John D. Griffin, « Electoral Competition and Democratic Responsiveness: A Defense of the Marginality Hypothesis », *The Journal of Politics*, vol. 68 / 4, novembre 2006, p. 911- 921.

<sup>577</sup> *Ibidem*, p. 920.

circonscription non pas de manière partisane, mais de façon stratégiquement « désintéressée » soit en mettant l'accent sur, fort justement, les trois autres pièces du *puzzle* de H. Eulau et P.D. Karps, non considérées par J.D. Griffin.

A l'inverse, R. Fenno avance que pour ceux dont la réélection est moins incertaine (un député ne sera jamais assuré à 100% de sa réélection), le tableau est moins contraignant. Une faible compétitivité permet au député d'être en situation de « maintien de la base électorale.<sup>579</sup> » Dans la logique de R. Fenno, le député dans cette situation possède un niveau de reconnaissance et une base de soutiens suffisants sur lesquels capitaliser. Les activités qui lui permettent de développer sa notoriété est de démontrer ses compétences n'ont plus ce caractère indispensable car les bénéfices qu'elles apportent sont, en quelque sorte, déjà acquis. Ceci signifie une circonscription moins contraignante en particulier sur les services rendus à la population et la possibilité de développer une autre stratégie qui peut viser à atteindre un autre objectif (position hiérarchique, par exemple). Par conséquent, l'hypothèse que nous formulons est que *H5: plus la circonscription est compétitive, plus le député est incité à s'engager dans toutes les formes de réactivité. Moins la circonscription est compétitive, plus les députés favorisent la réactivité symbolique.*

### **3.2. La carrière du député comme ressource politique modérant les effets structureaux**

Nous l'avons déjà évoqué, tous les députés ne sont pas égaux face aux contraintes territoriales et institutionnelles. En raison de l'expérience acquise durant leur carrière politique et professionnelle, certains députés possèdent des ressources leur permettant de capitaliser sur un acquis facilitant ainsi les démarches de développement et de maintien du vote personnel<sup>580</sup>.

---

<sup>578</sup> Bruce Cain, John Ferejohn et Morris Fiorina, *op. cit.*

<sup>579</sup> Richard F. Fenno, *op. cit.*

<sup>580</sup> Soit les actions engagées dans le but d'être réactif vis-à-vis de la circonscription

L'expérience renvoie à la carrière de l'élu soit aux fonctions (politiques ou non, électives ou non<sup>581</sup>) qu'il a pu avoir précédemment à son mandat législatif. Il est également important de considérer les mandats et responsabilités que l'élu exerce en parallèle à son engagement législatif. Il s'agit des « missions » au sein de l'institution parlementaire (commissions, groupes politiques ou encore de la (vice-) présidence de la chambre) et de celles à l'extérieur au niveau local (cumul des mandats). Chaque facteur possède ses propres effets sur le comportement des parlementaires et devra donc être traité séparément bien que des points communs existent.

La section est divisée en trois parties représentant les trois indicateurs de la carrière des députés :

1. Premièrement, nous discutons des trajectoires politiques pré-parlementaires.
2. Deuxièmement, nous présentons nos attentes théoriques à propos de la responsabilité au sein de l'assemblée parlementaire
3. Finalement, la troisième sous-section explore l'effet du cumul des mandats sur la réactivité vis-à-vis de la circonscription.

### 3.2.1. L'importance des acquis de carrière

Il est important de noter qu'il existe autant de carrières qu'il y a de députés et que s'il est possible de proposer certaines tendances<sup>582</sup>, elles restent des idéaltypes avec tous les avantages et les inconvénients que cela apporte<sup>583</sup>. De la même manière, il est nécessaire de considérer les caractéristiques de carrière en restant circonspect car tous les facteurs se recoupent (un individu peut, au-même moment être maire et conseiller général).

---

<sup>581</sup> Intégrer les variables liées à l'environnement professionnel qui précède l'engagement politique est important car il s'agit, comme l'ont montré de nombreux auteurs, d'un facteur clé dans le processus de recrutement, en particulier chez les élus de droite (Philippe Garraud, *op. cit.*. Élodie Guérin et Éric Kerrouche, *op. cit.*. Eric Kerrouche et Corentin Poyet, « Family, Ambition, Local Rootedness and Party: A Study of the Activation and Apprenticeships of the County Councillor in Europe », in *Policy Making at the Second Tier of Local Government in Europe. What is Happening in Provinces, Counties, Départements and Landkreise in the On-going Re-scaling of Statehood?*, Londres, Routledge, 2015, p. 274- 294. Julian Mischi et Nicolas Renahy, *op. cit.*).

<sup>582</sup> Luc Rouban, « Les hauts fonctionnaires sous la cinquième république : idées reçues et perspectives analytiques », *Revue française d'administration publique*, vol. 104 / 4, 2002, p. 657- 675.

<sup>583</sup> D'un côté ceci permet de mettre en lumière des tendances générales mais, en contre-partie, on perd en précision.

Largement étudiés par la science politique<sup>584</sup>, les indicateurs de carrière comprennent non seulement les mandats politiques obtenus avant l'accession au Parlement<sup>585</sup> mais aussi l'expérience acquise lors de précédents mandats législatifs (séniorité). A ceux-ci, pourrait s'ajouter également la carrière professionnelle mais ce facteur possède un pouvoir explicatif limité. Il s'agit d'une variable importante dans une analyse de la sélection du personnel politique<sup>586</sup> mais la littérature a montré qu'elle n'est pas significative lorsque la variable dépendante mesure les attitudes ou comportements des élus<sup>587</sup>. De plus, si certains élus peuvent mettre en avant leur héritage professionnel pour expliquer certaines de leurs interventions ou activités, celui-ci peut être très lointain et n'avoir, de ce fait, qu'une portée symbolique<sup>588</sup>. A ceci s'ajoute une homogénéisation du profil des députés avec une part croissante de fonctionnaires et des professions libérales au détriment des ouvriers et des agriculteurs<sup>589</sup>. En ce sens, plus que la carrière professionnelle, c'est l'engagement public qui doit être pris en compte.

Comme le souligne R. Fenno<sup>590</sup>, durant une carrière politique, les élus passent par différentes étapes chacune ayant ses propres prescriptions comportementales.

1. Le début de carrière est dénommé « *expansionist phase* » (phase expansionniste ou de développement) par l'auteur afin de mettre l'accent sur la nécessité, pour l'élu, de se développer et de s'imposer auprès de son électorat. Les observations menées par R. Fenno montrent que durant cette

---

<sup>584</sup> Jacob Aars et Audun Offerdal, « Local Political Recruitment in Crisis? A Comparison of Finland and Norway », *Scandinavian Political Studies*, vol. 21 / 3, août 1998, p. 207- 230. *Ibidem.*. Maurizio Cotta et Heinrich Best, « Between Professionalization and Democratization: A Synoptic View on the Making of the European Representatives », in Maurizio Cotta. , Heinrich Best. *Legislative Recruitment and Careers in Eleven European Countries*, Oxford, Oxford University Press, 2000, p. 493- 525. Kjell A. Eliassen et Mogens N. Pedersen, « Professionalization of Legislatures: Long-Term Change in Political Recruitment in Denmark and Norway », *Comparative Studies in Society and History*, vol. 20 / 2, avril 1978, p. 286- 318. James Meadowcroft, « Political Recruitment and Local Representation: The Case of Liberal Democrat Councillors », *Local Government Studies*, vol. 27 / 1, mars 2001, p. 19- 36. Olivier Nay, « Institutions and representation: How institutional rules shape political recruitment in French regional elections », *West European Politics*, vol. 24 / 3, juillet 2001, p. 151- 172. Pippa Norris, *Passages to Power: Legislative Recruitment in Advanced Democracies*, Cambridge University Press, 1997, 280 p.. Peter M. Siavelis et Scott Morgenstern, *Pathways to Power: Political Recruitment and Candidate Selection in Latin America*, Penn State Press, 2012, 462 p.. Olivier Nay, *op. cit.* Le nombre de député n'ayant jamais eu de mandats politiques avant l'élection parlementaire est extrêmement faible (Olivier Costa et Eric Kerrouche, *op. cit.*, p. 48. Luc Rouban, *op. cit.*). Toutefois, connaître les règles de recrutement (et donc la socialisation) des élus offre des perspectives intéressantes pour comprendre leurs activités.

<sup>585</sup> Ceci concerne surtout les mandats locaux et régionaux mais également, dans certains cas, les portefeuilles ministériels et les mandats européens.

<sup>586</sup> Philippe Garraud, *op. cit.*. Élodie Guérin et Éric Kerrouche, *op. cit.*

<sup>587</sup> Agnieszka Dudzinska[et al.], *op. cit.*. Malcolm E. Jewell, *op. cit.*

<sup>588</sup> Olivier Costa et Eric Kerrouche, *op. cit.*

<sup>589</sup> *Ibidem.*. Jean-Luc Parodi, Colette Ysmal et Roland Cayrol, *op. cit.*

période, l'élu cherche à étendre la confiance et le soutien que les habitants de sa circonscription placent en lui sans pour autant perdre les supporters de la première heure. Fenno souligne que ceci est indispensable pour l'élu non seulement dans une perspective électorale mais également dans l'optique de mener à bien ses tâches. En effet, ceci lui permet de mieux saisir les attentes de sa circonscription et donc de faciliter leur défense. De plus, en termes d'*accountability*, dans une situation où la confiance en le député est élevée le contrôle auquel procèdent les citoyens est plus limité. Concrètement, selon l'auteur, cette phase se caractérise par le développement de relations personnelles entre le député et les habitants de son territoire d'élection. Gagner la confiance de la circonscription passe par trois stratégies :

- a. Qualification : démonstration des compétences
- b. Identification : devenir un membre de la communauté
- c. Empathie : établir une congruence des préoccupations

L'ensemble de ces stratégies prennent place en circonscription et non derrière les portes des assemblées législatives. C'est à travers la multiplication des permanences parlementaires et des participations aux événements culturels et festifs que le député atteint son objectif à savoir sécuriser sa situation<sup>591</sup>.

2. Ce stade atteint, le député entre dans la « *protectionist phase* » (phase de maintien) où il cherche à protéger et entretenir l'acquis. Si cette phase lui permet de s'engager plus fortement au parlement afin de poursuivre d'autres objectifs, le député continue d'intervenir dans sa circonscription afin de parer à toutes éventualités.

Comme l'indique R. Fenno, la première phase débute avant la campagne électorale. Il explique qu'avoir une expérience politique au sein d'un espace

---

<sup>590</sup> Richard F. Fenno, *op. cit.* La discussion sur les phases de carrière est entièrement inspirée des écrits de Fenno.

<sup>591</sup> Fenno précise toutefois que les changements sociétaux au début des années 1970 ont donné lieu à une évolution dans le processus d'accroissement de la confiance. Parce que les circonscriptions sont devenues trop hétérogènes (typiquement les villes), ce type de stratégie n'a plus lieu d'être car les relations interpersonnelles sont plus rares. Dans ce cas, il explique que les députés sont encouragés à adopter une stratégie plus orientée vers le travail parlementaire. Les recherches les plus récentes tendent toutefois à infirmer cet argument. L'hétérogénéité conduit plutôt vers un renforcement des présences en circonscription comme nous l'avons exprimé précédemment.

géographique compris dans la circonscription législative permet de débiter une campagne (puis un mandat parlementaire) avec une base de soutiens dont le rôle est déterminant<sup>592</sup>. En effet, les trois stratégies (empathie, identification et qualification) ont déjà été mises en œuvres avant le début de la campagne permettant à l' élu de posséder un acquis sur lequel capitaliser. Or, en France, il est rare que les députés ne soient pas précédemment élus dans des organes politiques ou partisans au niveau local, national et dans une moindre mesure, européen<sup>593</sup>.

Les acquis de carrière fonctionnent donc de manière à faciliter la première phase mais ne s'y substituent pas : « *House members who have a head start in their precongressional careers will proceed more quickly through their expansionist stage of their careers.*<sup>594</sup> » En d'autres termes, il est attendu que le député nouvellement élu « fasse ses preuves ». Mais que cette étape peut être facilitée par des réalisations faites durant des mandats antérieurs. Ceux-ci permettent en effet à l' élu d'être familier avec, au-moins, une partie de son territoire ou de se constituer un ensemble de supporters fidèles avant même la première élection (constitution de la circonscription primaire et, en partie, de la circonscription électorale).

Chaque type de mandat permet d'accélérer le passage d'une phase à l'autre. Néanmoins, les logiques ne sont pas les mêmes car ils touchent à différents types de *constituencies* définies dans l'encadré suivant. Parce que ces différents indicateurs de carrière aboutissent au même résultat (mais par des chemins différents non-exclusifs<sup>595</sup>), une seule hypothèse générale sera proposée en fin de propos.

### **Encadré 1 : Les quatre circonscriptions de Fenno**

Afin de comprendre l'argument de R. Fenno à propos des différents stades de

---

<sup>592</sup> Richard F. Fenno, *op. cit.*, p. 174.

<sup>593</sup> Le cas des députés « parachutés » (personnalité candidate sur un territoire où elle n'a pas d'attaches) fait exception bien que les cas soient rares (mais fortement médiatisés ; le parachutage ne concerne que rarement des personnalités anonymes). Dans ce cas, l'absence de liens avec le territoire demande un investissement important quelle que soit sa carrière.

<sup>594</sup> Richard F. Fenno, *op. cit.*, p. 175.

<sup>595</sup> Un député peu être cadre dans la section locale de son parti et être élu dans une municipalité ou un département. Nous n'affirmons pas que les députés choisissent un chemin ou un autre mais plutôt qu'il existe différents moyens de faciliter le passage de l'étape expansionniste à celle de maintien.

carrière, il est important de préciser sa définition du concept de *constituency* dont la traduction française, circonscription, peut porter à confusion. En effet, dans cette recherche, la circonscription est comprise comme un territoire administratif dont les frontières divisent le corps électoral. Dans la littérature anglo-saxonne ceci ne constitue qu'une seule définition possible car elle distingue *constituency* de *district* ; le premier concept étant plus large. Pour R. Fenno, les différentes *constituencies* constituent un ensemble de cercles concentriques, les uns à l'intérieur des autres, du plus large au plus restreint<sup>596</sup>.

### **La circonscription géographique**

Le cercle le plus large correspond à la définition de la circonscription comme utilisée jusqu'ici et correspond donc au concept de *district*. Il s'agit de l'entité administrative qui comprend l'ensemble de la population et des groupes sociaux installés au sein des frontières légalement définies. Ce cercle est ainsi caractérisé en termes géographiques (« *space-and-place*<sup>597</sup>») et démographiques soit, à titre d'exemples, par le nombre de communes qui composent la circonscription, sa situation vis-à-vis d'autres territoires, sa structure socio-économique, sa diversité démographique, etc. Le point important selon R. Fenno n'est pas la nature objective de ces caractéristiques mais leur perception par les députés<sup>598</sup>.

### **La circonscription électorale (*reelection constituency*)**

Le second cercle est composé des citoyens votant pour le député. Comme l'explique R. Fenno, au sein de la circonscription géographique, les députés opèrent une distinction, sur des bases démographiques (géographie électorale) et en tenant compte des sondages, entre leurs (potentiels) électeurs et les autres<sup>599</sup>. Ce processus comprend une grande part d'incertitudes, particulièrement dans les zones urbaines démographiquement instables, car il s'agit d'une analyse *a posteriori* sur les comportements des citoyens à une élection précédente<sup>600</sup>. Ainsi,

---

<sup>596</sup> Richard F. Fenno, *op. cit.*, p. 1.

<sup>597</sup> *Ibidem*, p. 2.

<sup>598</sup> *Ibidem*, p. 4.

<sup>599</sup> *Ibidem*, p. 8.

<sup>600</sup> *Ibidem*, p. 10.

la perception reste surtout générale et même le député qui connaît le mieux ses électeurs ne peut contrôler un changement démographique.

### **La circonscription primaire**

La troisième circonscription, encore plus restreinte, est composée des soutiens fidèles de l'élu. En d'autres termes, parmi ses électeurs le député opère une distinction supplémentaire selon leur degré d'investissement. D'un côté, il y a les supporteurs qui expriment leur soutien par les urnes et, de l'autre, ceux dont l'investissement dans d'autres activités politiques est réel<sup>601</sup>. Ce cercle peut être composé de personnes ou de groupes plus ou moins hétérogènes : militants issus de la structure partisane, simples citoyens, organisations professionnelles et syndicales, associations et groupes d'intérêts. Très souvent ce cercle est constitué bien avant l'élection car c'est sur la durée et la fiabilité qu'il se crée<sup>602</sup>. Le temps permet en effet à l'élu d'identifier ceux qui composent ce cercle.

### **La circonscription personnelle**

Ce dernier cercle, très restreint, est composé d'individus ayant un lien personnel et avec le député. Il s'agit avant tout des conseillers personnels (assistants par exemple) et de supporteurs engagés émotionnellement avec l'élu. Plus que des soutiens, R. Fenno explique que ce cercle est composé d'amis, de la famille et de confidents<sup>603</sup>. Pour l'auteur identifier cette circonscription peut être complexe car il s'agit souvent de la vie privée de l'élu donc un cercle fermé<sup>604</sup>.

#### **3.2.1.1. La carrière dans les instances partisanes**

A l'Assemblée nationale, 80% des députés sont membres d'un parti politique avant leur première élection au Parlement<sup>605</sup> mais ceci ne signifie pas que les autres n'ont pas reçu le soutien (l'investiture) d'une organisation partisane. Si certains candidats peuvent gagner une première élection sur leurs qualités individuelles, le

---

<sup>601</sup> *Ibidem*, p. 18.

<sup>602</sup> *Ibidem*, p. 19.

<sup>603</sup> *Ibidem*, p. 24.

<sup>604</sup> *Ibidem*, p. 27.

<sup>605</sup> Olivier Costa et Eric Kerrouche, *op. cit.*

soutien d'un parti (qu'il soit purement logistique et financier) représente très souvent une condition nécessaire à l'organisation d'une campagne électorale<sup>606</sup>. A ceci s'ajoute, comme le notent O. Costa et E. Kerrouche, une pratique courante des partis politiques à savoir intégrer *a posteriori* le vainqueur d'une élection qui n'était pas officiellement investi<sup>607</sup>. Les auteurs montrent également, que les députés de gauche sont plus engagés au sein des instances dirigeantes de leur parti que ceux de la droite<sup>608</sup>.

Un parti politique est plus qu'un *gate keeper* (lieu de sélection) assurant l'essentielle logistique durant une campagne. Il s'agit d'un incontournable lieu de socialisation et un engagement dans les postes à responsabilité de l'appareil partisan procure un certain nombre de ressources. Pour reprendre l'argument de Fenno, ceci permet en effet de constituer un ensemble de soutiens au sein de la plateforme nationale (indispensable dans l'optique d'une investiture) et de ses réseaux locaux dans les fédérations (cadres et militants). Dans les termes de R. Fenno, ces réseaux constituent une partie du « troisième cercle », soit les plus fidèles soutiens<sup>609</sup>, et un engagement au sein d'un parti permet de les réunir avant la première élection et même avant la primaire si une telle procédure de sélection existe<sup>610</sup>. Pareilles conséquences sont prévisibles lorsque le candidat est intégré dans la vie locale à travers, par exemple, un engagement associatif ou syndical. En effet, ce cercle n'est pas composé des seuls soutiens partisans. Les organisations professionnelles et les associations y sont particulièrement présentes et jouent le même rôle que les militants du parti<sup>611</sup>. Comme on l'a vu dans l'encadré précédent, les observations de R. Fenno démontrent que c'est le temps qui structure ce cercle. Plus les soutiens sont récents, moins ils sont importants pour l'élu. En ce sens, une

---

<sup>606</sup> *Ibidem*, p. 82- 83.

<sup>607</sup> *Ibidem*, p. 82. Les auteurs n'en parlent pas mais il s'agit également de candidats dissidents victorieux qui peuvent être réintégrés dans leur parti après en avoir été exclu. Une fois élus, quasiment l'ensemble des députés appartiennent ainsi à un parti. En 2012, deux députés n'étaient pas membre d'un parti au moment de la première séance plénière à l'Assemblée. L'un d'eux a rejoint le PS une année après alors que le second, s'il est membre du groupe RRDP, n'est pas encarté. Deux autres élus sont mis à l'écart de leur formation partisanes pour des raisons judiciaires et siègent désormais sans étiquette.

<sup>608</sup> *Ibidem*.

<sup>609</sup> L'auteur utilise le terme de *primary constituency*. Richard F. Fenno, *op. cit.*, p. 18.

<sup>610</sup> L'auteur indique que ce cercle est souvent constitué lors des élections primaires (*Ibidem*). Des responsabilités au sein du parti permettent ainsi d'avancer la constitution de cet ensemble de soutiens.

<sup>611</sup> *Ibidem*, p. 23.

longue expérience pré-parlementaire permet de solidifier ce cercle et de fidéliser ses membres.

Par conséquent, dans le cadre de notre problématique, cela implique que les députés ayant des postes à responsabilités dans leur parti ou dans les organisations peuvent compter sur un socle de soutiens plus facilement que ceux devant se le constituer avant leur première campagne électorale. Bien entendu, cela ne signifie pas que l'absence d'expérience au sein d'une association, d'un groupe d'intérêt ou d'un parti politique entraîne l'absence de cercle de supporters fidèles<sup>612</sup>.

### 3.2.1.2. Le triple avantage de l'expérience politique locale

Si le nombre de députés français ayant eu des postes à responsabilité dans leur parti avant leur première élection est plutôt faible (50%<sup>613</sup>) et l'engagement dans les organisations professionnelles encore plus limité (35%<sup>614</sup>), ils sont beaucoup plus nombreux à avoir eu une expérience politique dans une institution politique locale (aux niveaux communal, départemental et/ou régional)<sup>615</sup> et la littérature souligne qu'il s'agit d'un facteur plus important que l'investissement dans un parti<sup>616</sup>. Cette expérience apporte, en effet, un triple bénéfice :

1. Connaissance du territoire et des attentes des citoyens.
2. Socialisation au sein la classe politique locale au-delà de la structure partisane (constitution du cercle primaire).
3. Reconnaissance parmi l'électorat (constitution de la circonscription électorale)

---

<sup>612</sup> *Ibidem*, p. 19.

<sup>613</sup> Olivier Costa et Eric Kerrouche, *op. cit.*, p. 82.

<sup>614</sup> *Ibidem*, p. 76.

<sup>615</sup> Le *cursus honorum* politique français se caractérise par un avancement par palier dont la carrière nationale est l'aboutissement (Mattei Dogan, « Les filières de la carrière politique en France », *Revue Française de Sociologie*, vol. 8 / 4, octobre 1967, p. 468- 492.). A noter que plusieurs auteurs témoignent d'une « inversion de la carrière » dans laquelle le mandat parlementaire sert de tremplin pour obtenir un portefeuille dans un exécutif local, qui, suite aux processus de décentralisation, est devenu politiquement « intéressant » (Klaus Stolz, « Moving up, moving down: Political careers across territorial levels: Political Careers Across Territorial Levels », *European Journal of Political Research*, vol. 42 / 2, mars 2003, p. 223- 248.). Dans la suite du texte, seul le terme mandat local est utilisé mais celui-ci renvoie aux positions dans les conseils municipaux, départementaux et régionaux.

<sup>616</sup> Daniel Gaxie et Heinrich Best, « Detours to Modernity: Long-Term Trends of Parliamentary Recruitment in France, 1848-1999 », in Heinrich Best. , Maurizio Cotta. *Parliamentary Representatives in Europe 1848-2000. Legislative Recruitment and Careers in Eleven European Countries*, Oxford, Oxford University Press, 2000. A noter que les deux peuvent se réaliser en concomitance. Un individu peut être en même temps cadre dans un parti et élu local.

Dans les termes de R. Fenno, un mandat électif local permet d'être familier avec une partie de la circonscription<sup>617</sup>. Comme l'a expliqué J.A. Schlesinger, dont le propos est repris par R. Fenno, l'importance de ce type de ressource ne saurait être remise en cause<sup>618</sup> car il s'agit d'un avantage incontestable puisque dans la première phase (expansionniste), l'élu doit « prendre le pouls » de sa circonscription géographique. Avoir une expérience politique sur ce territoire permet de maîtriser, au moins en partie, les caractéristiques démographiques de la circonscription législative et ses besoins particuliers. De plus, au-delà des capacités accrues permettant à l'élu de limiter l'incertitude sur les attentes de ses concitoyens, avoir été élu dans un territoire compris dans celui de la circonscription permet d'avoir accès à des sources d'information supplémentaires à propos de l'électorat. Au moment de la campagne, elles peuvent s'avérer être un avantage. R. Fenno souligne également le processus inverse à savoir la reconnaissance du député parmi l'électorat. En effet, l'expérience politique permet à l'élu de connaître sa circonscription mais également à la circonscription de connaître la personne. La logique de R. Fenno veut que la confiance obtenue dans le cadre de ces fonctions puisse être « utilisée » par la suite dans la conduite du mandat parlementaire.

En France, certains mandats représentatifs (ceci exclu donc les ministres<sup>619</sup>) s'exercent sur un espace géographique plus large que les circonscriptions législatives. C'est le cas de la députation européenne et des positions au niveau régional. Si rares sont les députés français à détenir une expérience européenne avant une élection à l'Assemblée nationale, ils sont plus nombreux à avoir été élus au niveau local préalablement à leur mandat national. L'habitude des campagnes électorales à ce niveau permet à l'élu de compiler un niveau non-négligeable d'informations au sujet de l'électorat (et ses attentes), et d'être reconnu parmi la

---

<sup>617</sup> Richard F. Fenno, *op. cit.*, p. 175.

<sup>618</sup> Joseph A. Schlesinger, *op. cit.*

<sup>619</sup> Si la question de la représentativité des cabinets ministériels peut se poser (Valentin Behr et Sébastien Michon, « The representativeness of French cabinet members in the Fifth Republic: A smokescreen? », *French Politics*, vol. 11 / 4, décembre 2013, p. 332- 355.), il est à rappeler que ceux-ci n'ont pas de vocation constitutionnelle à représenter la population française.

population, au sein d'un espace qui comprend au moins la circonscription législative.

De la même manière, les connaissances acquises durant les campagnes organisées pour accéder à ces mandats puis leur conduite permettent également à l'élu de pouvoir identifier ceux qui entrent dans le troisième cercle (fidèles supporters) soit ceux qui, peut-être, le soutiennent dans ses activités. L'expérience des campagnes locales peut servir à identifier les militants prêts à aider le député. De la même manière, comme lieu de socialisation, les instances représentatives locales permettent de constituer un cercle parmi les élus et ainsi contribuer à la mise sur pied d'une circonscription primaire.

A la constitution d'un cercle primaire, s'ajoutent les soutiens recueillis lors de l'exercice même du mandat local et qui entrent dans le second cercle (les citoyens ayant voté pour le député). En effet, un regard sur les activités de ces élus montre qu'ils sont en contact avec la population, les groupes sociaux et leurs collègues élus à d'autres positions<sup>620</sup>. Or, si ces activités ne revêtent pas nécessairement une dimension stratégique, elles peuvent s'avérer, par la suite, déterminantes pour le député<sup>621</sup>. En d'autres termes, l'élu local n'entretient pas nécessairement ce type de relations dans le but de réunir des soutiens pour une élection à venir car elles font partie de son rôle<sup>622</sup>. Comme l'explique P. Le Lidec dans le cas des députés, toute aide (aussi négligeable soit-elle) permet à un élu de pouvoir étendre son cercle de soutiens (dans le langage de R. Fenno faire passer un individu du premier au second cercle)<sup>623</sup>. De ce fait, même si cette assistance est offerte dans le cadre

---

<sup>620</sup> Christian Le Bart et Rémi Lefebvre, *La proximité en politique: usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, Presses Univ. de Rennes, 2005, 305 p., (« Collection Res publica »).

<sup>621</sup> Se fabriquer une circonscription électorale est une étape indispensable pour le passage à l'étape de maintien (Richard F. Fenno, *op. cit.*, p. 172.).

<sup>622</sup> Pour être plus précis, les compétences attribuées aux institutions représentatives locales sont en lien direct avec la population et les groupes sociaux. C'est, par exemple, le Conseil régional qui subventionne une association, le Conseil départemental qui met en place des politiques de jeunesse ou le maire qui gère l'éducation primaire. En ce sens, les membres des assemblées délibérantes opèrent ainsi comme des relais entre la population et l'administration. Les études menées à l'échelon départemental montrent également que la majorité des conseillers généraux décrivent leur fonction comme visant à établir un lien entre les populations et le département (Marc Abélès, *op. cit.*. Jean-Louis Briquet, « Les amis de mes amis... Registres de la mobilisation politique dans la Corse rurale », *Mots*, vol. 25 / 1, 1990, p. 23- 41. Claude Sorbets, « Le mot et la chose », in Albert Mabileau. *A la recherche du local*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 29- 40.).

<sup>623</sup> Patrick Le Lidec, *op. cit.*

d'un mandat différent, rares sont les citoyens à faire la distinction<sup>624</sup> : ce n'est pas tant le conseiller général, par exemple, que le titulaire du poste qui offre des services et qui en tire les bénéfices. Afin de constituer une circonscription électorale une telle expérience peut s'avérer déterminante pour faire basculer certains individus de la circonscription géographique à la circonscription électorale.

### 3.2.1.3. La particularité du premier mandat parlementaire

Le cœur de l'argument de R. Fenno ne concerne pas les députés ayant une expérience préliminaire. Puisqu'elle sert de moyen de faciliter le passage d'une étape à l'autre. Autrement dit, R. Fenno avance que la première phase débute généralement avant l'élection mais n'argue pas que certains députés primo-entrants soient directement dans la phase de maintien<sup>625</sup>. Tous les députés, qu'ils aient été élus locaux ou non, débutent leur carrière législative par la première phase. La variable clé dans le passage au second échelon est la séniorité (nombre d'année ou nombre de mandats effectué(e)s depuis la première élection au parlement). En d'autres termes, c'est d'abord par l'expérience et par un investissement en circonscription que le passage à la seconde phase s'effectue.

C'est ainsi que la littérature effectue une distinction entre, d'un côté, les députés débutant leur carrière parlementaire (primo-entrants) et, de l'autre, ceux qui sont réélus au-moins une fois<sup>626</sup>. Comme nous l'avons indiqué plus haut, les premiers nommés doivent s'approprier leur circonscription de façon similaire à l'adaptation aux règles de l'institution parlementaire sauf que, en circonscription, il n'existe ni règles formelles ni procédures institutionnalisées permettant de faciliter ce processus<sup>627</sup>.

---

<sup>624</sup> Abel François et Julien Navarro, *Le cumul des mandats en France: causes et conséquences*, Bruxelles, Éd. de l'Université de Bruxelles, 2013.

<sup>625</sup> La phase expansionniste débute avant la première élection et peut être très avancée au moment d'entrer au Parlement, Toutefois, Fenno n'a pas observé de députés ayant la seconde phase avant leur première élection.

<sup>626</sup> S'il n'y a pas de calendrier fixe déterminant le passage d'une étape à l'autre, une réélection signifie nécessairement la constitution d'un deuxième cercle. Or, une fois ce cercle créé, le député entre dans la seconde phase.

<sup>627</sup> Richard F. Fenno, « U.S. House Members in Their Constituencies: An Exploration », *The American Political Science Review*, vol. 71 / 3, 1977, p. 883- 917.

Les études, bien que rares, qui s'inspirent de ce raisonnement montrent clairement des différences entre les deux groupes et confirment que la première phase s'arrête dès que la réélection est assurée<sup>628</sup>. La première période, qui correspond plus ou moins au premier mandat, se caractérise par un investissement conséquent et très hétérogène en circonscription afin de renforcer et étendre les soutiens<sup>629</sup>. Concrètement, cette phase permet au député de se créer un nom qui inspire confiance à l'intérieur de la circonscription.

Ce processus est indépendant du système électoral mais ce facteur affecte le choix des outils pour parvenir à s'imposer au niveau local. Dans les pays où les partis ont un rôle important dans la sélection des candidats (dans les systèmes proportionnels à listes fermées<sup>630</sup>), les primo-entrants montrent aux cadres locaux du parti leur engagement afin de sécuriser leur investiture<sup>631</sup>. Ailleurs, comme l'observé R. Fenno, il s'agit plutôt de multiplier les relations personnelles et les participations aux événements locaux. De la même manière, les observations menées dans différents pays montrent que les députés s'investissent également dans une communication importante à travers les médias et, depuis les dix dernières années, par un usage intensif des nouvelles technologies<sup>632</sup>. Au niveau du Parlement, les primo-entrants sont avant tout dans une période de découverte et d'adaptation. Le manque de reconnaissance, par le groupe politique, d'une expertise entraîne un retrait de la division du travail parlementaire conduisant à des difficultés voire à l'impossibilité de peser sur les décisions législatives<sup>633</sup>.

Le passage à la seconde phase s'effectue durant le premier mandat et est « officialisé » par la réélection qui agit comme révélateur de la réussite. Les

---

<sup>628</sup> J. Theodore Anagnoson, *op. cit.*. Richard F. Fenno, *op. cit.*

<sup>629</sup> Les activités sont nombreuses et le député diversifie le public auquel il s'adresse.

<sup>630</sup> Soit dans les systèmes où le taux de vote personnel est plus réduit.

<sup>631</sup> Danny Schindler, « Die Mühen der Ebene: Parteiarbeit der Bundestagsabgeordneten im Wahlkreis », *Zeitschrift für Parlamentsfragen*, vol. 44 / 3, 2013, p. 507- 525. Sven T. Siefken, « Repräsentation vor Ort: Selbstverständnis und Verhalten von Bundestagsabgeordneten bei der Wahlkreisarbeit », *Zeitschrift für Parlamentsfragen*, vol. 44 / 3, 2013, p. 486- 506.

<sup>632</sup> David Arter, *op. cit.*. Richard F. Fenno, *op. cit.*. Willy Beauvallet et Sébastien Michon, « Eurodéputés et représentation des territoires », *Les cahiers du CRESS*, 2007, p. 129- 134.

<sup>633</sup> Jürgen von Oertzen, *Das Expertenparlament: Abgeordnetenrollen in den Fachstrukturen bundesdeutscher Parlamente*, 1. Aufl, Baden-Baden, Nomos, 2006, 332 p., (« Studien zum Parlamentarismus », 3). Kaare Strøm et Wolfgang C. Müller, *op. cit.*

logiques rattachées, observées aux Etats-Unis par R. Fenno, à cette nouvelle phase se retrouvent également dans les autres cas d'étude. Au niveau de la circonscription, l'investissement est plus réduit en temps et la forme change. Après une réélection, la communication et les nouvelles rencontres sont plus rares. C'est également à ce moment que certains élus accèdent à des responsabilités que ce soit dans une commission, dans un groupe politique<sup>634</sup> ou en développant une expertise dans un domaine particulier<sup>635</sup>. Cela entraîne des séjours plus longs et plus réguliers au sein de l'institution parlementaire au détriment de la circonscription<sup>636</sup>.

Toutefois, dans sa démonstration, R. Fenno explique que l'entrée dans la seconde phase ne signifie pas l'absence d'un « retour en arrière » car l'élu peut, pour des raisons diverses<sup>637</sup>, perdre des soutiens (tant au sein du second cercle que du troisième) et, sous cette condition, peut être dans l'obligation de s'en créer de nouveaux. C'est d'ailleurs sur sa capacité à conserver ses cercles ou à compenser les pertes durant la phase de maintien que l'élu joue sa carrière car il ne pourra jamais compter sur une parfaite sécurité électorale. De manière triviale ceci pousse Fenno à avancer que le député qui ne réagit pas aux changements sera défait à l'élection suivante. Il explique en effet les revers électoraux par l'incapacité du parlementaire de se (re)constituer une circonscription électorale<sup>638</sup>.

La logique théorique qui découle des observations de R. Fenno pose que les députés adoptent différents « costumes » au fil de leur carrière et que ceux-ci affectent la réactivité parlementaire. En clair, les primo-entrants ne complètent pas le *puzzle* puisqu'il leur manque certaines pièces. Dans un premier temps, les députés sont incités à jouer la carte des relations personnelles avec les citoyens et

---

<sup>634</sup> Richard F. Fenno, *op. cit.*, p. 179.

<sup>635</sup> *Ibidem*, p. 184.

<sup>636</sup> Le développement technologique tend à réduire cette distinction car les contacts sont réalisés plus facilement, de manière virtuelle (Jordanka Tomkova, *op. cit.*).

<sup>637</sup> Aux Etats-Unis, c'est surtout le redécoupage des circonscriptions qui peut amener le député à ré-entrer dans une phase de développement. Il peut également y avoir des raisons politiques liées à des désaccords entre l'élu et ses soutiens. Dans les circonscriptions urbaines, les mouvements de populations peuvent également réentraîner le député dans la première phase.

<sup>638</sup> Richard F. Fenno, *op. cit.*

groupes sociaux de leur circonscription<sup>639</sup> car leur capacité à influencer les politiques publiques (pour leur donner une direction favorable à leur circonscription) est relativement limitée. R. Fenno tend à montrer que c'est le temps qui leur permet de compléter le *puzzle*. Au début, la réactivité s'observe principalement sous ses formes symboliques et de service. Les élus mettent ainsi en jeu leur *accountability* sur la base de leur capacité à être considéré comme un membre de la communauté et à répondre aux sollicitations de la population de leur circonscription. Comme l'explique R. Fenno si ceci est un comportement stratégique destiné à sécuriser la réélection, il y a également un facteur lié à la capacité réelle du député à pouvoir agir au sein du Parlement.

Ainsi, plus la carrière avance, plus le député s'engage au sein du Parlement afin de poursuivre d'autres objectifs<sup>640</sup> tout en répondant, de façons différentes, aux sollicitations de la circonscription. R. Fenno n'avance pas que les politiques défendues par le député soient nécessairement en faveur de sa circonscription mais il précise, que les parlementaires doivent se justifier *a posteriori*. Dans une perspective dyadique, l'accumulation de « mauvais votes » sur des sujets locaux clés peut être préjudiciable<sup>641</sup>. Même si la tribune peut ne pas être utilisée pour y défendre l'intérêt de la circonscription<sup>642</sup>, le député expérimenté qui le souhaite peut le faire plus aisément (mais non pas sans risques politiques). En ce sens, les évolutions des carrières parlementaires offrent différents moyens de répondre aux contraintes institutionnelles.

### 3.2.2. Les responsabilités à l'Assemblée : entre incitation à la réactivité et rationalisation des activités

Après les évolutions de carrière (carrière pré-parlementaire et séniorité), le deuxième point concerne les différences entre ce que Searing nomme les *frontbenchers* (députés titulaires d'une responsabilité particulière au sein de

---

<sup>639</sup> La manière de le faire variant d'un député à l'autre tel que théorisé précédemment.

<sup>640</sup> Richard F. Fenno, *op. cit.*, p. 137.

<sup>641</sup> *Ibidem*, p. 144.

<sup>642</sup> Nous rappelons que le *focus* de représentation n'est pas constitutionnellement défini, le député choisissant celui qu'il souhaite adopter ; choix qui n'est pas immuable (John C. Wahlke[et al.], *op. cit.*).

l'Assemblée) et les *backbenchers* (députés sans fonction spécifique). D'une manière générale, l'auteur explique que les premiers nommés, généralement élus dans des circonscriptions peu compétitives, sont peu réactifs envers leur circonscription favorisant ainsi le travail législatif au niveau national<sup>643</sup>. Le processus inverse s'applique pour les députés sans responsabilité.

Ce sont les chercheurs s'inspirant des théories du choix rationnel qui théorisent cette opposition de manière plus détaillée. Comme l'explique K. Strøm, seuls les députés ayant « sécurisé » leur réélection peuvent prétendre poursuivre d'autres objectifs<sup>644</sup> dont celui d'atteindre des positions particulières au sein de l'assemblée parlementaire<sup>645</sup>. Si Strøm ne l'avance pas de la sorte dans ce contexte, les parlementaires en poste sont considérés comme ayant d'ores-et-déjà atteint l'objectif électoral et n'appliquant donc pas les stratégies qui lui sont rattachées<sup>646</sup>.

Une double logique, *a priori* contradictoire mais conduisant aux mêmes conclusions, tend à montrer, en effet, que la circonscription n'a pas la même place chez les députés de chacun de ces deux groupes. Contrairement à D.D. Searing ou aux applications empiriques de l'argument de K. Strøm, les *frontbenchers* ne sont pas exempts d'un engagement au profit de la circonscription bien que ces positions permettent à l'élu de rationaliser les contraintes institutionnelles et adapter leurs stratégies aux acquis (reconnaissance, mise en lumière de compétences, etc.) de leur engagement au sein de l'institution parlementaire.

### 3.2.2.1. Les responsabilités parlementaires : une ressource permettant de rationaliser les conséquences des contraintes structurelles

Premièrement, les études les plus récentes qui cherchent à expliquer pourquoi un député donne de l'importance à la circonscription accèdent les propos de D.D.

---

<sup>643</sup> Donald D. Searing, *op. cit.*

<sup>644</sup> L'auteur considère les préférences comme étant organisées suivant une hiérarchie fixe et dont le socle est la réélection.

<sup>645</sup> Kaare Strøm, *op. cit.*

<sup>646</sup> Au-delà de notre design théorique, ceci montre également que les conceptions des rôles de Searing et Strøm sont très proches. Seule la définition des préférences évolue. Mais pour tous les deux, la « contrainte circonscription » est réservée aux *backbenchers*.

Searing mais soulignent que la réalité est plus complexe<sup>647</sup>. Dans une perspective multivariée, les auteurs montrent en effet que les *frontbenchers* sont peut-être moins enclins à représenter les intérêts de leur circonscription<sup>648</sup> mais, si on excepte les positions ministérielles dans le système de Westminster, ils ne la délaissent pas pour autant. Elle continue de les contraindre à des degrés moindres.

Aussi, la critique adressée à la littérature citée précédemment est d'interpréter le comportement des parlementaires comme étant influencé de manière binaire (circonscription ou non-circonscription). Dans le cadre de notre problématique, la différence entre les groupes doit être comprise en termes d'intensité. A l'image des institutions qui incitent plus ou moins les députés à s'investir pour leur circonscription, la carrière de l'élu fait que ces contraintes sont plus ou moins fortement perçues y compris dans les systèmes où elles sont les plus fortes comme c'est le cas en France. Donc, plus qu'à une absence de contraintes, avoir une position au sein de l'institution parlementaire conduit à un processus de rationalisation initié par les acteurs. Les *frontbenchers* comblent en partie la nécessité de développer leur vote personnel par leur engagement au sein de l'Assemblée Nationale. Cela signifie que le lien entre motivation électorale et circonscription est plus flou mais pas inexistant. Le degré de netteté dépend plutôt de l'évaluation que le *frontbencher* fait de ses chances de réélection. Comme l'explique E. Kerrouche<sup>649</sup>, la rationalisation implique surtout des actions symboliques (participation aux célébrations et fêtes locales, inaugurations de nouvelles installations, etc.) soit celles qui échappent aux observations traditionnelles des chercheurs qui se basent principalement sur la traduction au niveau national des préférences de la circonscription (réactivité politique) et aux permanences parlementaires (réactivité de service). En d'autres termes, s'il est tout-à-fait valable de penser que les *frontbenchers* sont certainement moins enclins à représenter les intérêts de leur territoire d'élection et à organiser des rencontres individuelles avec leurs concitoyens, il est important de rappeler, qu'il ne s'agit

---

<sup>647</sup> Sylvain Brouard[et al.], *op. cit.*. Federico Russo, « The Constituency as a Focus of Representation: Studying the Italian Case through the Analysis of Parliamentary Questions », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 17 / 3, septembre 2011, p. 290- 301.

<sup>648</sup> Agnieszka Dudzinska[et al.], *op. cit.*

<sup>649</sup> Éric Kerrouche, *op. cit.*

que de deux formes de réactivité qui comporte également une forte composante symbolique. E. Kerrouche précise que si le choix de ces activités est le fruit d'une stratégie réfléchie, il y a également une part contraignante induite par l'usage d'une ressource rare, le temps. En effet, D.D. Searing avance que les *frontbenchers* aménagent leur temps en favorisant le travail au niveau national (qu'il soit au sein des commissions ou des instances partisanes). De ce fait, le temps dévolu pour d'autres activités est nécessairement plus restreint<sup>650</sup>.

#### 3.2.2.2. Les *frontbenchers* contraints à se démarquer de leur groupe

Deuxièmement, comme l'explique C.J. Kam<sup>651</sup>, dans les systèmes où les députés sont encouragés à se distancer de leur parti pour améliorer leurs chances de réélection, deux options sont à disposition : soit faire défaut à leur parti (rompre la discipline partisane) soit s'engager en circonscription. La seconde constitue l'option la moins coûteuse politiquement. Toutefois, l'auteur ne divise pas les députés selon leur situation au sein du Parlement. Seuls les *leaders* des partis sont évoqués en raison de leur rôle, forcément central, dans le contrôle et la sanction du (non-) respect de la discipline partisane. La situation des présidents de commissions et des (vice-) présidents des institutions parlementaires n'est pas évoquée.

A ce sujet, deux études retiennent l'attention, l'une menée en Autriche et la seconde en Hongrie et Roumanie. Toutes deux montrent l'importance de la circonscription pour tous les députés y compris pour ceux ayant une fonction particulière au sein de l'institution parlementaire ou au sein des groupes politiques. S'inspirant du raisonnement de C.J. Kam, M. Chiru souligne que les députés les plus concernés par la discipline de groupe (par exemple les présidents des groupes) s'investissent fortement en circonscription en proposant des soutiens et des aides de manière non-partisane<sup>652</sup>. Selon lui, ces parlementaires n'échappent pas à la nécessité de développer leur notoriété individuelle, l'accession à une position de *leader* au sein de leur groupe politique risquant même de leur nuire. Ils sont ainsi

---

<sup>650</sup> *Ibidem*.

<sup>651</sup> Christopher J. Kam, *op. cit.*

encouragés, peut-être même plus fortement que les *backbenchers*, à être réactifs vis-à-vis de leurs électeurs afin de ne pas être associés à leur seule appartenance partisane.

Lancaster propose, quant à lui, un propos semblable pour les présidents de commissions au sein du *Nationalrat* autrichien<sup>653</sup>. Lancaster souligne qu'ils se trouvent dans une position où ils sont, paradoxalement, incités à être réactifs vis-à-vis de leur circonscription. Au nom du vote personnel<sup>654</sup>, ces députés seront encouragés à maintenir des liens avec leur circonscription<sup>655</sup> afin de ne pas être tributaires de la seule popularité des politiques publiques mises en œuvre durant leur mandat<sup>656</sup>. De plus, leur position facilite le transfert des requêtes locales grâce à un accès privilégié à l'administration et ont un pouvoir d'influence réel facilitant ainsi le transfert des requêtes locales.

A l'Assemblée nationale, cette double logique trouve un certain écho bien que le contexte institutionnel en diffère la portée. S'agissant des présidents de commission, la faiblesse constatée du Parlement français et le rôle des commissions dans le système législatif leur donne un rôle plus diffus. En réalité, en France, le président d'une commission ne porte pas les dossiers comme c'est le cas dans d'autres pays. La responsabilité d'un texte est plutôt dans les mains de son rapporteur qui l'analyse, le présente et le défend en séance plénière. Si la présidence d'une commission peut être vue comme une rétribution symbolique, l'influence du titulaire est difficilement évaluable en raison du manque de littérature au sujet du fonctionnement interne des commissions parlementaires françaises. L'utilisation de cette tribune à des fins de réactivité vis-à-vis de la circonscription, par le président d'une commission permanente à l'Assemblée

---

<sup>652</sup> Mihail Chiru, *op. cit.*

<sup>653</sup> Son raisonnement théorique est dépendent de la force du Parlement. La chambre basse autrichienne compte parmi les parlements les plus forts avec un poids important des commissions permanentes (M. Steven Fish et Matthew Kroenig, *op. cit.*). Dans ce pays, les présidents de commission ont un accès facilité à l'administration et constituent des alliés de poids des ministres.

<sup>654</sup> En raison de la petite taille des circonscriptions et de listes partiellement fermées, l'Autriche se caractérise par un taux de vote personnel plutôt élevé.

<sup>655</sup> T. D. Lancaster, « Electoral Structures and Pork Barrel Politics », *International Political Science Review*, vol. 7 / 1, janvier 1986, p. 67- 81.

<sup>656</sup> En Autriche, les présidents de commission sont des piliers de la coalition majoritaire.

nationale est ainsi complexe à déterminer et s'effectue plutôt de manière informelle derrière les portes closes des ministères.

Au sujet des présidents de groupes, le propos développé par C.J. Kam puis affiné par M. Chiru est particulièrement convaincant au regard de notre design de recherche. Le rôle des présidents comme garants de l'unité et de la discipline de groupe, très forte en France<sup>657</sup>, est réel. Ils sont ainsi l'incarnation du parti au sein de l'institution parlementaire. En termes de vote personnel, pour cette littérature, l'argument n'est plus de compléter les acquis de l'investissement au sein de l'institution parlementaire mais plutôt de compenser les pertes induites par le fait d'être chef d'un groupe politique. Pourtant, malgré cette contradiction<sup>658</sup>, M. Chiru arrive aux mêmes conclusions qu'E. Kerrouche<sup>659</sup> à savoir que ces élus sont investis en circonscription par la multiplication de leur participation aux événements symboliques.

### 3.2.3. Le cumul des mandats : une pratique généralisée à conséquences différenciées

Le troisième et dernier facteur modérant les contraintes institutionnelles et territoriales est représenté par les fonctions politiques que les députés peuvent détenir en parallèle à leur mandat parlementaire donc par le cumul des mandats. Pour les députés, le cumul répond à trois objectifs<sup>660</sup> :

1. Une mutualisation des ressources en particuliers humaines.
2. Une reconnaissance facilitée parmi la population et un développement de la confiance qu'elle porte à l' élu qui apporte des gains électoraux<sup>661</sup>.
3. Un moyen d'affirmation vis-à-vis du parti

---

<sup>657</sup> John Frears, « The French parliament: Loyal workhorse, poor watchdog », *West European Politics*, vol. 13 / 3, juillet 1990, p. 32- 51.

<sup>658</sup> Kerrouche comprend les responsabilités comme une ressource permettant aux députés de rationaliser leur travail en circonscription. Chiru les voit, au contraire, comme une contrainte obligeant les élus à de démultiplier : assurer la discipline partisane sans que ce caractère soit trop prégnant.

<sup>659</sup> A noter que Kerrouche n'étudie pas directement les *frontbenchers* et qu'il ne distingue pas les différentes fonctions.

<sup>660</sup> Abel François et Julien Navarro, *op. cit.*, p. 23- 24.

<sup>661</sup> Laurent Olivier, « La perception du cumul des mandats. Restrictions contextuelles et politiques à un apparent consensus », *Revue française de science politique*, vol. 48 / 6, 1998, p. 756- 772. Martial Foucault, « How Useful is the Cumul des Mandats for Being Re-elected? Empirical Evidence from the 1997 French Legislative Elections », *French Politics*, vol. 4 / 3, décembre 2006, p. 292- 311. Une autre étude montre que les électeurs ne valorisent pas le cumul des mandats mais ne le sanctionne pas pour autant. Un député-maire n'a ni plus, ni moins de chance d'être réélu (Abel François, « Do French people like the 'cumul des mandats'? », *French Politics*, vol. 11 / 2, 2013, p. 204- 215.).

Avant de détailler ces trois points, il convient de dresser un bref tableau de la pratique du cumul en France.

### 3.2.3.1. Les bénéfices apportés aux acteurs

Si la France n'est pas le seul pays à autoriser les parlementaires à détenir plusieurs mandats politiques et électifs au même moment, ce pays se distingue par le nombre de parlementaires cumulant (75%) puisque seuls la Belgique, la Finlande et le Luxembourg présentent des chiffres semblables<sup>662</sup>. A ceci s'ajoute, bien entendu, le cumul entre plusieurs fonctions locales mais le nombre conséquent d'élus et le fort taux de renouvellement le rend presque impossible à chiffrer. Pourtant, à l'exception des pays où le cumul est strictement interdit, la législation française n'est pas plus permissive que celle adoptée dans d'autres pays puisque le cumul est d'ores-et-déjà très encadré. Certains pays comme le Royaume-Unis ou la Suède indiquent l'absence d'incompatibilité entre les niveaux de gouvernance sans pour autant que cela conduise à un taux élevé de parlementaires possédant un ou plusieurs mandat(s) local(aux).

Il ne s'agit pas ici d'énumérer les causes du haut pourcentage de députés français détenant un mandat local et/ou régional, d'autres avant nous l'ayant déjà fait de manière convaincante<sup>663</sup>. Toutefois, c'est bien en comprenant pourquoi le cumul rencontre beaucoup de succès que son effet sur le travail des élus peut être évalué. C'est ainsi qu'A. François et J. Navarro<sup>664</sup> expliquent pourquoi les députés cumulent en utilisant la métaphore du « baobab<sup>665</sup>. » Le cumul est vu comme une concentration du pouvoir, certes décriée d'un point de vue de la théorie démocratique<sup>666</sup>, mais qui constitue, du côté des parlementaires, une ressource indéniable. Ainsi, A. François et J. Navarro expliquent que c'est en raison des

---

<sup>662</sup> Julien Navarro, « Le cumul des mandats: une comparaison européenne », in Abel François, Julien Navarro. *Le cumul des mandats en France: causes et conséquences*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2013, p. 117- 132.

<sup>663</sup> Voir à ce sujet l'ouvrage très complet d'Abel François et Julien Navarro (Abel François et Julien Navarro, *op. cit.*).

<sup>664</sup> Abel François et Julien Navarro, « Le cumul des mandats en France: bilan historique et état des lieux de la recherche », in Abel François, Julien Navarro. *Le cumul des mandats en France: causes et conséquences*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2013, p. 15- 33.

<sup>665</sup> Abel François, « Testing the 'Baobab Tree' Hypothesis: The Cumul des Mandats as a Way of Obtaining More Political Resources and Limiting Electoral Competition », *French Politics*, vol. 4 / 3, décembre 2006, p. 269- 291.

<sup>666</sup> Marion Paoletti, « Cumul des mandats: un moment de vérité pour la réforme des institutions », *La Revue Parlementaire*, 2007.

avantages qu'il apporte à ses « usagers » que le cumul est très fréquent. Plus concrètement, les auteurs montrent que détenir plusieurs mandats permet aux professionnels de la politique d'accumuler des ressources mesurées en termes de notoriété, de sentiment de compétence transmis à la population et de protection en cas de défaite<sup>667</sup>. De la même manière, d'autres auteurs montrent que le cumul permet de limiter la concurrence politique (interne et externe à la formation politique). En détenant un maximum de mandats politiques, un même acteur peut ainsi couper l'herbe sous le pied d'un rival en supprimant les tremplins<sup>668</sup>.

De manière générale, la littérature indique que le cumul a un double effet sur l'activité parlementaire :

1. En termes quantitatifs : les cumulants sont moins présents au sein de l'hémicycle et en commissions
2. En termes qualitatifs : mise en valeur de la circonscription dans les prises de paroles et dans leur usage des outils du contrôle parlementaire<sup>669</sup>.

Si rares sont les études examinant les conséquences du cumul sur le travail des parlementaires<sup>670</sup>, une position revient souvent à savoir qu'il y a autant de différences entre un député qui ne cumule pas et un député-maire d'une grande ville qu'entre ce dernier et un parlementaire siégeant également dans un conseil municipal d'un village de sa circonscription<sup>671</sup>. Derrière cette affirmation, on retrouve un argument particulièrement intéressant à savoir que les ressources associées à chaque mandat local ne sont pas les mêmes. Certains élus locaux, en raison de leur stature, deviennent de véritables leaders d'opinion capables d'imposer leurs idées au sein de leur groupe politique ou en commission et, si nécessaire, de ne pas respecter la discipline de vote<sup>672</sup>.

---

<sup>667</sup> Abel François et Julien Navarro, *op. cit.*, p. 25.

<sup>668</sup> Abel François, *op. cit.*. Philippe Garraud, *op. cit.*. Yves Mény, *La corruption de la République*, Paris, Fayard, 1992, 352 p. Y compris un concurrent appartenant au même parti.

<sup>669</sup> Abel François et Julien Navarro, *op. cit.*, p. 30- 31.

<sup>670</sup> Comme on l'a vu dans la revue de la littérature en introduction, cet agenda de recherche est néanmoins constant (Abel François et Laurent Weill, *op. cit.*. Laurent Bach, *op. cit.*. Abel François et Laurent Weill, *op. cit.*. Julien Navarro, Nicolas Gérard Vaillant et François-Charles Wolff, *op. cit.*).

<sup>671</sup> Laurent Bach, *Faut-il abolir le cumul des mandats ?*, Paris, Rue d'Ulm, 2012, 126 p.. Corentin Poyet, « French MPs Constituency Work: a History of Social Relations with Citizens », Glasgow, 2014. Nicolas Sauger, *op. cit.*

<sup>672</sup> Nicolas Sauger, *op. cit.*

On s'emploiera donc à théoriser ces différences et à expliquer comment, certains mandats locaux permettent de limiter l'effet des contraintes institutionnelles et territoriales ou d'en faciliter la prise en compte. La discussion s'oriente autour d'une double interaction entre, d'un côté, le niveau de gouvernance (municipal, intercommunal, départemental ou régional) et, de l'autre côté, le type de mandat (exécutif ou délibératif<sup>673</sup>). Afin de simplifier la discussion, les députés ne cumulant pas ne seront pas intégrés dans la discussion, ceux-ci ne pouvant jouir des possibles ressources associées au cumul.

### 3.2.3.2. Mutualiser les ressources humaines

En premier lieu, les députés qui occupent une position dans un exécutif local sont ceux qui possèdent les ressources les plus élevées en particulier au sein des Conseils régionaux, départementaux et des mairies des grandes villes. Il s'agit avant tout ici de ressources humaines : si tous les députés possèdent un crédit fixe destiné à rémunérer des collaborateurs, le cumul des mandats permet – potentiellement – de profiter d'une équipe plus large. En effet, quel que soit le niveau (sauf dans les mairies de petits villages), les présidents ou maires peuvent compter sur un cabinet personnel composé d'un ou plusieurs collaborateurs rémunérés par la collectivité territoriale. A titre illustratif, l'ancien président de la Région Languedoc-Roussillon était assisté d'un cabinet composé de quinze personnes<sup>674</sup> dont cinq conseillers politiques. A Nice, le cabinet du maire (qui était également président de la Métropole<sup>675</sup>) est composé de dix-huit membres dont onze conseillers politiques. Au niveau départemental, la situation est différente car les cabinets sont plus réduits mais une équipe peut entourer la Présidence. Dans l'Essonne par exemple, deux collaborateurs assistent le président du Conseil

---

<sup>673</sup> Au niveau des collectivités territoriales, la distinction exécutif/législatif est très floue et pas forcément adaptée au contexte. En effet, la charge exécutive est attribuée au président de l'assemblée délibérante et la logique de présidentialisation est très marquée en France (Jean-Claude Thoenig, « Pouvoirs et contre-pouvoirs locaux: rendre la démocratie aux citoyens », in Institut de la décentralisation. *La décentralisation en France*, Paris, La Découverte, 1996.). Ainsi, le responsable de l'exécutif fait élire ses adjoints ou ses vices-présidents parmi les membres de l'assemblée mais tous restent membres de l'organe délibérant. A des fins de clarification, le terme exécutif sera utilisé pour décrire tant le président/maire que les vice-président/adjoints. Pour les autres, le terme de membres d'une assemblée délibérante locale sera préféré.

<sup>674</sup> Le directeur général des services n'est pas intégré dans le catalogue, sa fonction n'étant pas directement liée à l'avenir politique du titulaire de la fonction politique.

<sup>675</sup> Au-moment de la rédaction de ce chapitre.

départemental. Or, Comme l'a montré P. Le Lidec, ceci conduit à améliorer l'efficacité du travail parlementaire grâce à la mutualisation des tâches<sup>676</sup> et au degré de spécialisation que peuvent atteindre les collaborateurs locaux. Ils constituent de véritables relais entre le président, la société civile et d'autres collectivités territoriales. Au niveau des assemblées délibérantes locales et régionales, les députés cumulant ne peuvent compter que de manière plus ponctuelle sur des ressources humaines supplémentaires.

On le voit, en termes de ressources humaines, les membres des assemblées délibérantes ne se distinguent pas des députés ne cumulant pas. Ceci conduit les députés détenant également un mandat exécutif local à pouvoir jouir d'une expertise sur certains dossiers à laquelle d'autres députés n'ont pas accès<sup>677</sup>. Dans le cadre de notre problématique, ceci permet à l' élu, de rationaliser ses activités en jouant sur deux tableaux (réactivité de service et réactivité symbolique) de façon simultanée. L'expertise développée par les collaborateurs, leur expérience et leurs liens avec l'administration locale font que l' élu peut leur déléguer plus facilement les tâches liées aux permanences parlementaires (réactivité de service) et ainsi se focaliser sur les tâches de représentation symbolique moins gourmandes en moyens mais très efficaces en termes de développement du vote personnel. Par conséquent, nous nous attendons que cette capacité de délégation, bien qu'elle ne soit pas absente, est plus limitée parmi les députés qui ne cumulent pas ou étant également membres d'une assemblée délibérante.

### 3.2.3.3. Développer la circonscription électorale

Dans un deuxième temps, la notoriété et le sentiment de compétence varient fortement d'une fonction locale à l'autre. Contrairement aux positions dans les assemblées délibérantes, la littérature souligne que les fonctions de maires ou de Présidents de conseils généraux et régionaux sont fortement personnalisées<sup>678</sup>. Ceci

---

<sup>676</sup> Patrick Le Lidec, *op. cit.*

<sup>677</sup> Du moins à travers leurs collaborateurs. En termes de niveau d'information, les membres des assemblées délibérantes possèdent un avantage comparatif sur les non-cumulants puisque les renseignements sur les sujets locaux sont obtenus plus facilement (ceci ne signifie pas que les non-cumulants ne sont pas informés mais plutôt que le cumul facilite le transfert).

<sup>678</sup> Mattei Dogan, « Le personnel politique et la personnalité charismatique », *Revue Française de Sociologie*, vol. 6 / 3, juillet 1965, p. 305. Florence Haegel, *Un maire à Paris: mise en scène d'un nouveau rôle politique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1994, 261 p.. Albert Mabileau, « De la monarchie municipale à la

s'observe principalement au niveau municipal où cette caractéristique s'accompagne d'un très haut niveau de confiance faisant du maire la personnalité politique préférée des citoyens français<sup>679</sup>. Ceci s'explique principalement par le mode de scrutin instauré en 1982 qui assure une majorité forte au maire<sup>680</sup>, ce dernier incarnant l'ensemble des décisions prises par le conseil municipal<sup>681</sup>. Cette reconnaissance contribue au sentiment de proximité que le maire installe avec la population et ceci peut déteindre sur les autres mandats qu'il détient dont celui de député. Comme l'a montré L. Olivier, si le cumul n'est pas vu d'un bon œil par la population, lorsqu'il concerne le maire de la commune de domicile, l'opinion s'inverse<sup>682</sup>. La légitimité du député-maire ne saurait, en effet, être remise en question ; d'ailleurs, celui-ci jouit très souvent d'une confiance plus élevée que les députés sans mandat local<sup>683</sup>. Dans son étude sur les résultats des élections législatives de 1997, M. Foucault obtient des résultats semblables et étend ce raisonnement aux députés qui cumulent leur fonction avec un mandat dans un conseil régional<sup>684</sup>. Plus récemment, d'autres recherches démontrent que le cumul des mandats est, en tout cas, pas pénalisé par les électeurs sans pour autant qu'il soit récompensé<sup>685</sup>.

Pour le député cumulant avec une mairie, il y a donc un double processus :

1. Dans un premier temps, le fait qu'il cumule plusieurs mandats n'est pas forcément considéré négativement dans la population de sa commune, bien au contraire. Il n'est donc pas nécessairement puni sur ce seul facteur.
2. En corolaire, les profits acquis dans le rôle de maire (notoriété et confiance élevée) profitent également au rôle de député. De même, les actions (jugées

---

française », *Pouvoirs, revue française d'études constitutionnelles et politiques*, vol. 73, Avril 1995, p. 7- 17. Christian Le Bart, *L'ego-politique: essai sur l'individualisation du champ politique*, Paris, Armand Colin, 2013, 256 p., (« Collection "Individu et société" »).

<sup>679</sup> Frédéric Sawicki, « L'homme politique en campagne. L'élection municipale de Dunkerque en mars 1989 », *Politix*, vol. 7 / 28, 1994, p. 127- 139.

<sup>680</sup> Paul Alliès, « Un mode de scrutin exemplaire ? », *Pouvoirs, revue française d'études constitutionnelles et politiques*, vol. 73, Avril 1995, p. 41- 52.

<sup>681</sup> Ceci signifie également que la responsabilité du maire peut être engagée lors de décisions impopulaires. Cette forte personnalisation ne doit pas être vue uniquement comme ressource.

<sup>682</sup> Laurent Olivier, *op. cit.*, p. 761. L'auteur souligne néanmoins que cette vision positive dépend du rôle que la population donne à l'élu et est valable surtout dans la commune où l'élu est maire. Lorsque la personnalité politique est considérée d'abord comme un député, le cumul sera moins populaire. A l'inverse, si la population considère la personne comme étant d'abord maire, le cumul est vu comme étant positif.

<sup>683</sup> *Ibidem*, p. 763.

<sup>684</sup> Martial Foucault, *op. cit.*

positives par la population) entreprises dans le cadre du mandat local sont bénéfiques à la notoriété de la personne et non de sa fonction.

Pour les autres fonctions exécutives, il est difficile d'évaluer la notoriété de leurs titulaires parmi la population en raison du manque de littérature. Néanmoins, le mode de scrutin<sup>686</sup> est également favorable à la mise en place de majorité claire favorable au président qu'elle élit. A l'image de la situation décrite précédemment dans le cas de l'échelon municipal, plus que l'assemblée délibérante, ce sont bien les présidents qui proposent ou impulsent les projets régionaux<sup>687</sup> ou départementaux<sup>688</sup> puis qui en assurent l'exécution. D'une manière générale, ils sont les interlocuteurs médiatiques privilégiés.

Néanmoins, il est erroné de considérer les membres des assemblées délibérantes comme étant restreints à voter les projets initiés par l'exécutif. Globalement, ils sont des interlocuteurs privilégiés tant pour la population que pour les élus locaux<sup>689</sup>. La littérature montre ainsi que les conseillers départementaux mettent en avant leurs soutiens aux projets élaborés dans leur canton et à l'assistance administrative qu'ils procurent aux citoyens et aux élus locaux<sup>690</sup>. Il est toutefois important de répéter que ceci tient surtout aux spécificités de l'engagement politique au niveau départemental dont l'un des rôles est justement d'assurer cette proximité<sup>691</sup>.

---

<sup>685</sup> Abel François, *op. cit.*

<sup>686</sup> Il s'agit d'un scrutin majoritaire pour les élections aux conseils départementaux et un scrutin proportionnel à deux tours avec prime majoritaire (le vainqueur obtient une prime de 25% des sièges) pour les conseils régionaux

<sup>687</sup> Une mise en garde importante concerne le fonctionnement des Conseils régionaux et plus particulièrement de la présence de commissions permanentes. Celles-ci sont composées de membres de l'assemblée délibérante et possèdent un pouvoir de décision. Si le président symbolise le Conseil régional, les capacités d'influence des commissions sont réelles.

<sup>688</sup> Le conseil départemental s'organise, comme au niveau régional, en commissions spécialisées mais celles-ci ont un rôle seulement consultatif. Au-delà du Président et des vice-présidents, certains membres de l'assemblée départementale peuvent être appelés à siéger au sein de la commission permanente qui gère les affaires courantes de la collectivité.

<sup>689</sup> Ceci concerne surtout les conseillers départementaux et dans une moindre mesure les membres des Conseils régionaux.

<sup>690</sup> Marc Abélès, *op. cit.*. Jean-Louis Briquet, *op. cit.*. Jean-Philippe Roy, *Être conseiller général au XXI<sup>e</sup> siècle*, Orléans, Demeter, 2008, 173 p.. Claude Sorbets, *op. cit.*. Frédéric Tesson, « Les ressources du département et du canton dans la « petite fabrique des territoires » », *Annales de géographie*, vol. 648 / 2, 2006, p. 197- 217. De plus, le mode de scrutin (majoritaire) leur est favorable car ils sont identifiés dans un espace restreint.

<sup>691</sup> Le conseiller départemental a longtemps été chargé de jouer un rôle d'information et d'explication auprès des citoyens. A la faveur de la décentralisation, il est de plus en plus sollicité par les usagers des services publics lors de la conception de projets publics (fermeture d'une école, création d'une zone d'activité économique). Il s'affirme donc comme un lien entre la population et les administrations de l'État (Alain Faure, « Les élus locaux à l'épreuve de la décentralisation. De nouveaux chantiers pour la médiation politique locale », *Revue française de science politique*,

Aux niveaux municipal et régional, la notoriété individuelle des membres des assemblées délibérantes est plus limitée bien qu'il est inexact de les considérer comme des anonymes<sup>692</sup>. Des exceptions notables existent. Les leaders d'opposition<sup>693</sup>, par exemple, peuvent parfois jouir d'une notoriété réelle pouvant concurrencer celle du maire. Cependant, concernant les autres membres de ces assemblées, la différence est réelle<sup>694</sup> et doit être prise en considération dans l'analyse des effets du cumul des mandats. A ceci s'ajoute le facteur partisan. Dans un design institutionnel favorable à une majorité forte et sans une stricte séparation des pouvoirs, les capacités d'influence des membres de l'opposition sont plutôt limitées.

Pour notre problématique, cette distinction est centrale car elle met en lumière des incitations différentes en termes de réactivité. Le postulat que nous posons est celui de la mutualisation des bénéfices à savoir que ce qui profite à l'élu local/régional profite également au député<sup>695</sup>. Considérant qu'être réactif vis-à-vis de la circonscription consiste en une stratégie visant satisfaire une motivation électorale dans un système permettant aux électeurs de voter pour les candidats plutôt que pour une liste, les membres des exécutifs locaux et d'une autre façon les conseillers départementaux voient leur tâche facilitée :

1. Pour les premiers nommés, le fait qu'ils incarnent leur fonction ne les rend pas forcément populaires ils sont reconnus en raison des responsabilités associées à l'exécutif. Ceci leur permet d'avoir un socle sur lequel

---

vol. 44 / 3, 1994, p. 462- 479.). Les pages web des Conseil départementaux soulignent également ce rôle de lien avec la population et les autres élus locaux. Voir par exemple : [http://start.eure.fr/Vie-citoyenne/Le-role-du-conseiller-departemental/\(profil\)/0](http://start.eure.fr/Vie-citoyenne/Le-role-du-conseiller-departemental/(profil)/0) (département de l'Eure), <http://www.cotedor.fr/cms/site/cg21-2/lang/fr/les-conseillers-generaux> (département de la Côte-d'Or), <http://www.cg18.fr/Le-fonctionnement> (département du Cher) [pages consultées le 24 août 2016].

<sup>692</sup> Catherine Achin et Marion Paoletti, « Le « salto » du stigmat. Genre et construction des listes aux municipales de 2001 », *Politix*, vol. 15 / 60, 2002, p. 33- 54. Éric Maigret et Laurence Monnoyer, « Des caméras dans un Conseil municipal. Portée et limites de l'expérience d'Issy-les-Moulineaux », *Hermès*, 2000, p. 141- 158. A propos des conseillers régionaux voir cet article paru dans le journal La Croix le 21 mars 2010 : [http://www.la-croix.com/Actualite/France/Etre-conseiller-regional-au-quotidien- NG\\_-2010-03-21-602537](http://www.la-croix.com/Actualite/France/Etre-conseiller-regional-au-quotidien- NG_-2010-03-21-602537) [consulté le 24 novembre 2015].

<sup>693</sup> Le candidat en tête de liste destiné à devenir maire ou président si sa liste avait gagné les élections.

<sup>694</sup> Au-delà des compétences limitées par le design institutionnel, le mode de scrutin est également défavorable au développement de la notoriété des conseillers municipaux et régionaux (John M Carey et Matthew Soberg Shugart, *op. cit.*). En effet, ceux-ci sont élus sur de grandes listes fermées. Sur de nombreuses affiches, les noms des candidats ou leur visage n'apparaissent pas aux côtés de la tête de liste. A l'inverse, les conseillers généraux sont élus, à l'image des députés, par un scrutin uninominal (désormais binominal) à deux tours ce qui renforce leur notoriété individuelle.

<sup>695</sup> La littérature sur le cumul des mandats corrobore l'argument de la mutualisation. Ceci s'observe non seulement dans les activités des élus cumulant que les raisons expliquant les choix électoraux.

capitaliser grâce à la personnalisation à ce mandat exécutif local. Les activités effectuées dans ce cadre de ce mandat profitent donc à son détenteur<sup>696</sup>. L'exercice simultané d'un mandat exécutif local peut permettre au député de rationaliser ses activités de promotion individuelle car il bénéficie personnellement des réalisations de la mairie ou du Conseil départemental/régional. Ainsi, dans la traduction concrète de l'impératif de réactivité vis-à-vis de la circonscription, nous avançons donc que ces députés mettent plutôt l'accent sur la composante symbolique<sup>697</sup>.

2. Pour les conseillers départementaux, l'incitation est différente en raison des tâches associées à leurs fonctions à savoir la proximité avec les élus locaux et la population. Comme nous l'avons expliqué, ils sont en contact direct avec la population et interviennent sur plusieurs aspects de la vie quotidienne (notamment en raison de la compétence sociale du département). Nous nous attendons à ce que ce type de cumul soit particulièrement favorable à la réactivité de service. Le temps étant une ressource rare, nous arguons que ces députés optent pour une mutualisation des tâches. Le soutien à la population leur permet de répondre tant à l'impératif de réactivité tel que défini au premier chapitre que de mener à bien leur fonction de conseiller départemental.

#### 3.2.3.4. S'affirmer face au groupe politique

Troisièmement, comme l'a démontré N. Sauger, certains types de cumul permettent aux députés d'avoir une forte influence au sein de l'institution parlementaire tant vis-à-vis des autres députés (en commission ou en séance plénière) que vis-à-vis des groupes parlementaires. L'auteur démontre ainsi qu'avec les élus hautement spécialisés, ils sont ceux qui ont le plus tendance à se distancier de la discipline partisane<sup>698</sup>. Ceux qu'A. François et J. Navarro appellent les « barons locaux (députés cumulant élus dans un fief solide)<sup>699</sup>, » ont en effet

---

<sup>696</sup> Laurent Olivier, « La perception du cumul des mandats. Restrictions contextuelles et politiques à un apparent consensus », *Revue française de science politique*, vol. 48 / 6, 1998, p. 756- 772.

<sup>697</sup> Ceci ne signifie pas que ces députés ne considèrent pas les autres composantes de la réactivité. Comme on l'a expliqué plus haut, nous attendons que les services à la population (réactivité de service) soient gérés par les collaborateurs. Comme les réalisations, par exemple, de la mairie leur procure un bénéfice d'image, ils n'ont pas besoin de prouver leurs compétences par l'organisation de permanences parlementaires (Patrick Le Lidec, *op. cit.*).

<sup>698</sup> Nicolas Sauger, *op. cit.*

<sup>699</sup> Abel François et Julien Navarro, *op. cit.*, p. 31.

une position qui leur permet de se mettre en porte-à-faux vis-à-vis de leur groupe car ils sont incontournables au niveau local. En ce sens, le cumul permet à certains députés de pouvoir faciliter le travail de réactivité politique (défense des intérêts de la circonscription au niveau national) ; ce que les autres ne peuvent pas en raison de la faiblesse du Parlement et de la discipline partisane.

Ni N. Sauger, ni A. François et J. Navarro ne précisent les types de mandats locaux mais il est difficilement imaginable qu'un conseiller municipal sans délégation puisse peser sur les décisions parlementaires tout aussi confortablement élu soit-il<sup>700</sup>. En d'autres termes, leur définition du « baron local » doit être affinée car la seule marge électorale ne peut expliquer pourquoi un député cumulant est en capacité de peser sur la discipline de vote. Le parti se trouve dans un rapport de dépendance vis-à-vis de ces élus dans le sens où ils peuvent lui apporter des gains électoraux dans leur territoire. Il y a également une part symbolique qui conduit ces élus à être reconnus pour leurs compétences<sup>701</sup>. En effet, les positions exécutives locales offrent une visibilité politique à leurs titulaires certes de façon inégale (un adjoint d'une petite commune n'a pas le même poids qu'un président d'intercommunalité, celui-ci pouvant avoir moins d'importance que le président du conseil départemental si la structure qu'il pilote est faible au sein du département). La gestion d'une mairie, d'un EPCI, d'un département ou d'une région permet en effet à l'élu de pouvoir développer de réelles compétences techniques et une expérience politique indéniable<sup>702</sup> offrant à leur titulaire une certaine légitimité vis-à-vis de leur groupe et de la population<sup>703</sup>. Ainsi ces formes de cumul peuvent faciliter la réactivité politique.

---

<sup>700</sup> Tout du moins ce n'est pas parce qu'il est conseiller municipal qu'il peut exercer une influence. Un ancien ministre, par exemple, qui est également membre d'une assemblée délibérante locale pourra tenir une place prépondérante dans le débat plus grâce à sa carrière ministérielle qu'en raison de son investissement dans la politique municipale. Toute chose étant égale par ailleurs, cette remarque peut aussi s'appliquer lorsque les députés détiennent d'autres types de mandats locaux/régionaux.

<sup>701</sup> Dans un autre contexte, certains mandats locaux/régionaux offrent une visibilité non-négligeable pour ceux ayant des ambitions ministérielles (Valentin Behr et Sébastien Michon, *op. cit.*).

<sup>702</sup> Laurent Godmer et Guillaume Marrel, « Professionnalisation et notabilisation : le travail politique quotidien d'une vice-présidente de région vu au travers de son agenda électronique », *Revue française d'administration publique*, vol. 154 / 2, 2015, p. 451469.

<sup>703</sup> Nicolas Sauger, *op. cit.*

Certaines formes de cumul peuvent modifier le rapport que les députés entretiennent avec l'impératif de réactivité. C'est ainsi que nous attendons que les membres d'un exécutif local voient leurs tâches facilitées en raison de ressources humaines et d'une légitimité politique (tant auprès de la population que du groupe politique) plus importantes. Ainsi, nous posons l'hypothèse que ce type de cumul apporte les mêmes bénéfices (reconnaissance, confiance, etc.) et contraintes (gestion du temps) que l'expérience parlementaire (séniorité et responsabilités). Dans les termes de R. Fenno, il permet le passage à l'étape de maintien. Pour notre problématique, notre hypothèse est que les députés ayant une fonction exécutive locale privilégient la réactivité symbolique et politique.

Cette section théorise les effets de carrières (pré-parlementaire, expérience au Parlement et cumul des mandats) et pose l'hypothèse de différentes réactions aux contraintes institutionnelles. Si dans le contexte américain, la réactivité s'affirme, comme l'expliquent H. Eulau et P.D. Karps, sous les quatre formes, la structure institutionnelle<sup>704</sup> française produit des incitations contraignantes<sup>705</sup> guidant les députés à mettre en avant les composantes non-législatives (selon la littérature, en particulier la réactivité de service<sup>706</sup>). Elles s'affirment avant tout en circonscription à travers des activités permettant de développer des relations personnelles avec les citoyens et les groupes sociaux<sup>707</sup>. Or, l'expérience accumulée (tant au niveau national que grâce à la conservation de mandats locaux) permet à l'élu d'avoir une légitimité politique supplémentaire transformant et facilitant la mise en œuvre de la stratégie de réactivité vis-à-vis de la circonscription. Ainsi, parce qu'ils sont reconnus plus facilement, les députés les plus expérimentés<sup>708</sup> sont moins incités à s'engager des activités permettant de développer leur « circonscription électorale. » Ils peuvent, au contraire, comme

---

<sup>704</sup> Faiblesse institutionnelle du Parlement et forte discipline partisane.

<sup>705</sup> Il est nécessaire de rappeler qu'être réactif envers la circonscription ne constitue en aucun cas un impératif constitutionnel donc ceci ne fait pas parti des tâches attribuées à l'élu. Celui-ci constitue une réponse stratégique : il s'agit de l'outil sélectionné, dans un contexte précis, afin d'atteindre un objectif (la réélection).

<sup>706</sup> Éric Kerrouche, *op. cit.*. Patrick Le Lidec, *op. cit.*

<sup>707</sup> La littérature montre également un usage de plus en plus fréquent des outils du contrôle parlementaire, et plus particulièrement des questions écrites, à des fins de publicisation des problèmes rencontrés au niveau local (Shane Martin, « Using Parliamentary Questions to Measure Constituency Focus: An Application to the Irish Case: PARLIAMENTARY QUESTIONS », *Political Studies*, vol. 59 / 2, juin 2011, p. 472- 488. Federico Russo, *op. cit.*).

<sup>708</sup> A savoir les députés réélus à plusieurs reprises, *frontbenchers* et détenant un mandat exécutif local.

l'indique R. Fenno, se focaliser sur le travail au sein de l'assemblée parlementaire tout en maintenant la confiance que les habitants de leur territoire d'élection leur portent. Pour ces derniers, nous attendons que la réactivité soit avant tout de type symbolique<sup>709</sup> et politique. A l'inverse, les députés devant « faire leurs preuves<sup>710</sup> » sont plutôt incités à favoriser leur travail en circonscription afin de mettre en valeur leurs compétences individuelles et l'appartenance à la communauté (phase expansionniste). Ainsi, il est attendu qu'ils mettent l'accent sur les composantes symboliques et de service du *puzzle* de H. Eulau et P.D. Karps<sup>711</sup>. Une triple hypothèse ainsi posée : *H6a: Plus l'expérience (nationale et locale) de l'élu est importante, moins celui-ci s'investit dans les activités lui permettant de développer des relations personnelles avec les citoyens*<sup>712</sup>. *H6b : Plus l'expérience de l'élu est importante, plus la possibilité d'influencer les politiques est importante et donc plus le député met en avant la réactivité politique.* *H6c : Moins l'expérience de l'élu est importante, plus il met l'accent sur la réactivité de service.*

---

<sup>709</sup> Il s'agit de maintenir l'acquis. Le député montre qu'il est toujours présent.

<sup>710</sup> Les primo-entrants, les *backbenchers*, les non-cumulants ou les membres d'une assemblée délibérative locale.

<sup>711</sup> Heinz Eulau et Paul D. Karps, *op. cit.* Attention, ces auteurs n'avancent pas que ces deux composantes renvoient strictement à des activités en circonscription. Cette hypothèse découle plutôt des premières recherches sur le travail des députés français en circonscription (Éric Kerrouche, *op. cit.*).

<sup>712</sup> Comme l'expliquent R.G. Price et M. Mancouso, seuls les députés étant connus des électeurs et ayant obtenus leur confiance peuvent se permettre de limiter leur réactivité à la composante symbolique (Richard G. Price et Maureen Mancouso, « The Ties that Bind: Parliamentary Members and Their Constituencies », in R. Krause, R.H. Wagenberg. *Introductory Readings in Canadian Government*, Mississauga, Copp Clark Pitman, 1995.)



## 4. Conclusion de la première partie

Dans cette partie, nous avons présenté l'approche théorique guidant notre travail de recherche. Dans un premier temps, nous avons mis l'accent sur la nécessité de déconstruire le concept de représentation politique afin de démontrer qu'il faut aller au-delà des approches normatives et de la congruence des opinions qui ne correspond qu'à une seule composante d'un concept plus large : la réactivité (*responsiveness*). Cette thèse vise à appréhender ce processus sous sa forme dyadique, c'est-à-dire en considérant le député (et non les partis) comme le principal agent de représentation.

Mêlant ces deux arguments théoriques, le représentant n'est pas uniquement celui qui « rend présent » les opinions des mandants (qui équivaut à la réactivité politique). Il agit également dans le but d'amener certains bénéfices à sa circonscription par ses activités de type *pork-barrels politics* (réactivité distributive). Tant au sein d'un groupe politique qu'en lien avec l'administration nationale, les parlementaires peuvent « monnayer » leur soutien à un projet législatif en échange de bénéfices allant vers leur circonscription. Les députés peuvent ainsi donner leur accord à un projet spécifique si celui-ci profite à sa circonscription (création d'une sortie d'autoroute). De la même manière, être réactif implique également un investissement dans la résolution de problèmes individuels rencontrés par les citoyens et les groupes sociaux (réactivité de service). Aux trois composantes principales s'ajoute une part plus symbolique qui couvre l'ensemble des gestes et actions permettant au député d'élargir ses soutiens et de démontrer son appartenance à la communauté (réactivité symbolique).

Lorsqu'il s'agit de définir les destinataires de la réactivité, l'approche originale développée par H. Eulau et P.D. Karps<sup>713</sup> s'inscrit dans une perspective dyadique fonctionnaliste<sup>714</sup>. Ils considèrent que le député répond aux attentes sociales. Dans notre recherche nous opérerons un glissement vers une conception plus stratégique

---

<sup>713</sup> Heinz Eulau et Paul D. Karps, *op. cit.*

<sup>714</sup> Le député, comme partie d'un système, a une fonction à remplir et celle-ci est de représenter son parti, ses électeurs et/ou sa circonscription. C'est le système qui définit qui le député doit représenter. En ce sens, il n'existe que par sa fonction.

du choix du destinataire (*focus* de représentation). Plus précisément, s'inspirant des écrits de l'approche néo-institutionnaliste des choix rationnels, nous postulons que les députés définissent le *focus* afin d'exprimer leurs motivations individuelles dans une structure institutionnelle donnée. Très concrètement, la réactivité vis-à-vis de la circonscription est considérée comme une stratégie mise en place dans un contexte institutionnel donné afin d'atteindre un objectif, la réélection.

Considérant que les députés sont des *goal-seekers*, notre recherche s'inscrit dans la thèse développée par K. Strøm et W.C. Müller à savoir que tous les députés poursuivent des objectifs multiples (*policy*, *office* et *vote*) mais que la réélection est à la base de tous. Un député doit d'abord sécuriser sa réélection avant de pouvoir prétendre influencer les politiques publiques ou obtenir des responsabilités au sein de la chambre parlementaire ou de son groupe politique<sup>715</sup>. De plus, considérer le *focus* comme une stratégie permet de combler un manque dans la littérature à savoir le lien avec les activités des parlementaires<sup>716</sup> car, comme l'explique K. Strøm<sup>717</sup>, la stratégie est avant tout un ensemble de prescriptions comportementales<sup>718</sup>. En clair, à chaque stratégie correspond un ensemble d'attitudes et de comportements.

La réactivité vis-à-vis de la circonscription est donc définie de manière dynamique et comporte une double logique :

1. la première est qu'elle le résultat d'une incitation institutionnelle qui intervient dans le processus de satisfaction d'un objectif individuel, la réélection.
2. La deuxième logique est qu'elle induit une palette d'activités, d'actions qui caractérisent les parlementaires se trouvant dans cette situation.

Si la preuve d'un investissement au profit de la circonscription compris comme une stratégie est plutôt commune dans la littérature, rares sont les chercheurs à

---

<sup>715</sup> Kaare Strøm, *op. cit.*

<sup>716</sup> Tinette Schnatterer, *op. cit.*

<sup>717</sup> Kaare Strøm, *op. cit.*

<sup>718</sup> Dans la théorisation fonctionnaliste originale, le *focus* ne comporte pas de prescriptions comportementales.

avoir étudié le processus dans son ensemble<sup>719</sup>. Cette critique est particulièrement valable pour la deuxième partie qui est surtout investie du côté des tâches législatives mais peu par les autres composantes, celles liées aux activités en circonscription. Ici nous nous proposons d'étudier la réactivité vis-à-vis du territoire d'élection en ne le réduisant pas à une seule de ses composantes.

Les hypothèses ainsi formulées se focalisent sur les deux étapes du processus à savoir premièrement les raisons poussant les députés à mettre en œuvre cette stratégie puis, dans un deuxième temps, son application concrète, et différenciée :

1. Dans un premier temps, nous avons posé une hypothèse à propos des raisons incitant les députés être réactifs vis-à-vis de leur circonscription à savoir qu'il s'agit d'une réponse à la nécessité, pour un député, de développer sa notoriété individuelle en raison du taux élevé de vote personnel induit par le système électoral qui permet aux électeurs de voter pour un candidat particulier plutôt que pour une liste.
2. Pour la deuxième partie du processus, la faiblesse de l'Assemblée nationale amène à penser que les députés sont surtout incités à s'investir dans leur circonscription répondant à l'impératif de réactivité par la mise en exergue des composantes symboliques, de service et d'allocation de bénéfices. De plus, il est attendu que leur territoire d'élection leur impose des contraintes quant aux types d'activités auxquelles ils participent. Les attentes des citoyens et des groupes sociaux évoluant d'un endroit à l'autre, il est attendu que les pratiques des parlementaires se distinguent selon le type de circonscription dans lequel ils sont élu. Toutefois, cet impératif peut être limité par la carrière de l'élu qui lui permet, en ayant sécurisé sa réélection par exemple, de, en partie du moins, s'en soustraire.

Après avoir exposé, dans cette partie, les considérations théoriques qui animent notre recherche et posé une série d'hypothèses de recherche, la deuxième partie propose les analyses empiriques de la réactivité parlementaire en France. Il sera

---

<sup>719</sup> La seule référence où la réactivité est appréhendée dans son ensemble est la récente thèse de Mihail Chiru (Mihail Chiru, *op. cit.*) et quelques recherches menées aux Etats-Unis dont les travaux de Richard Fenno bien qu'il n'utilise pas le concept de réactivité.

question, dans un premier temps, à l'aide d'une approche méthodologique originale, de présenter les conditions de l'apparition de la stratégie sous enquête (chapitre 4). Par la suite, nous détaillerons les activités en lien avec chaque composante de la réactivité vis-à-vis de la circonscription en mettant en lumière les différences entre députés.

## **DEUXIÈME PARTIE**

*« J'étais l'autre jour invitée à une très belle réception à la mairie de Paris en tant que Présidente du groupe d'amitié France-Portugal, donc c'était la remise de la médaille vermeille de la Ville de Paris à l'ancien président. Il y avait M. Socrates, ancien premier ministre du Portugal, il m'a salué et il m'a dit ahhh bonjour Madame Hidalgo, je suis ravi... Je vous dis ça... Pendant la campagne et même avant la campagne, on m'avait prise pour Rachida Dati.... Entre les deux... Finalement, j'espère qu'on dira un jour Bonjour Madame. [nom de la Députée] » [Femme, SRC, 1er mandat]*



# 1. Chapitre 4 : La France dans son contexte : Incitations institutionnelles et réactivité vis-à-vis de la circonscription

La littérature s'est déjà beaucoup intéressée aux raisons encourageant les députés à être réactifs vis-à-vis de la circonscription. Cependant, les chercheurs se sont heurtés à deux écueils méthodologiques :

1. Premièrement, ils ne mettent pas en lumière les environnements institutionnels incitant à adopter une telle stratégie. Au contraire, ils définissent les effets moyens d'une série d'indicateurs. De plus, l'opérationnalisation de ceux-ci (généralement des variables dichotomiques) les a empêchés de tester les arguments de J.M. Carey et M.S. Shugart<sup>720</sup> qui montrent que les deux systèmes de représentation (majoritaire ou proportionnelle) peuvent produire les mêmes incitations.
2. Deuxièmement, le phénomène qui nous intéresse doit être considéré comme une causalité complexe. Il est réducteur de considérer la réactivité vis-à-vis de la circonscription comme étant encouragée par un seul cadre institutionnel et encore moins par un facteur unique. En ce sens, la structure institutionnelle française ne constitue qu'une possibilité parmi d'autres et notre propos n'est pas complet sans une analyse de l'ensemble du phénomène.

Le détour par la comparaison permet de faire varier ce qui est constant dans le cas français à savoir le mode de scrutin. En effet, l'hypothèse découlant de la discussion théorique met en valeur le règlement électoral comme variable structurant le choix de la stratégie. La France applique un système majoritaire uninominal à deux tours plaçant les élections législatives dans la catégorie des *preference ballots* qui offre la possibilité aux citoyens de sélectionner un candidat plutôt qu'une liste. La littérature théorique considère que les députés cherchant leur réélection dans un tel contexte sont particulièrement encouragés à être réactifs vis-à-vis de leur circonscription car les électeurs les évaluent sur la base de leurs

---

<sup>720</sup> John M Carey et Matthew Soberg Shugart, « Incentives to cultivate a personal vote: A rank ordering of electoral formulas », *Electoral Studies*, vol. 14 / 4, décembre 1995, p. 417- 439.

traits personnels (vote personnel). Afin de comprendre si le phénomène qui nous intéresse est bien lié à ce mode de scrutin, il est indispensable d'ajouter des cas où il n'est pas appliqué et donc d'adopter une démarche comparative. Ainsi, le recours à la comparaison s'impose comme une nécessité pour comprendre comment s'articulent réactivité vis-à-vis de la circonscription et structure institutionnelle. Au-delà de sa capacité à mettre en lumière la relation causale, la comparaison permet aussi de comprendre si les logiques observées en France tiennent de l'exception ou s'intègrent dans une perspective plus générale visible ailleurs en Europe. En ce sens, le détour par la démarche comparative participe de notre volonté de généralisation à partir de l'étude du cas français.

L'objectif de ce chapitre est de tester empiriquement la deuxième hypothèse (les effets du mode de scrutin sur la réactivité parlementaire) en cherchant à dépasser les limites évoquées ci-dessus soit, en utilisant une approche méthodologique adaptée : l'analyse quali-comparée (QCA). Celle-ci constitue tant une conception théorique particulière qu'une méthode (un ensemble de techniques d'analyses) qui vise à démontrer les multiples causes d'un phénomène. QCA permet ainsi de mettre en lumière le maximum de combinaisons de causes pouvant expliquer la présence ou l'absence du phénomène étudié. Très concrètement, il s'agit de mettre en lumière le maximum d'arrangements institutionnels encourageant les députés à développer une forte réactivité vis-à-vis de leur circonscription.

Ce chapitre est organisé comme suit :

1. la première section présente les bases théoriques et méthodologiques de l'approche quali-comparée.
2. La deuxième section est dédiée à son application à la réactivité. Il s'agit également de proposer les calibrations de nos conditions.
3. La troisième section présente les analyses empiriques.

## 1.1. Les bases théoriques et méthodologiques de QCA

Si QCA est d'abord considérée par les chercheurs comme un outil méthodologique, il s'agit également d'une conception théorique particulière qui repose sur le caractère multiple et le renversement de la causalité. Souvent, cette approche est réduite à l'usage de l'algèbre booléenne. Pourtant, pour saisir le pourquoi de son utilisation, il est nécessaire de comprendre comment fonctionne la méthode. QCA est, en effet, un ensemble d'arguments, de concepts et de présupposés théoriques. Comme l'indiquent C.Q. Schneider et C. Wagemann, utiliser cette méthode va au-delà du langage booléen<sup>721</sup>. Cette section ne se veut pas un lexique ou un mode d'emploi de l'analyse quali-comparée mais donne au lecteur les clés pour comprendre précisément ce que les analyses empiriques démontrent

### 1.1.1. Les fondements théoriques de l'analyse quali-comparative

Dans l'ouvrage introduisant l'analyse quali-comparative, C.C. Ragin détaille les difficultés techniques rencontrées par les chercheurs en sciences sociales dans leur volonté d'expliquer les phénomènes sociaux qu'il décrit comme complexes<sup>722</sup>. Il présente les faiblesses des approches qualitatives et quantitatives dans leur capacité à expliquer convenablement les configurations sociales tout en proposant une voie médiane combinant, de façon paradoxale, les aspects positifs de chaque technique. Ainsi, QCA repose sur la volonté de proposer une connaissance approfondie du phénomène étudié sans sacrifier la possibilité de généraliser les résultats obtenus et la possibilité de répliquer les analyses<sup>723</sup>.

QCA s'inscrit dans la théorie des ensembles (*set theory*). En théorie formelle, les ensembles sont composés de (sous-ensembles de) chiffres mais il est tout-à-fait possible de penser en termes d'ensembles de choses. Ceci constitue le cœur de

---

<sup>721</sup> Carsten Q. Schneider et Claudius Wagemann, « Standards of Good Practice in Qualitative Comparative Analysis (QCA) and Fuzzy-Sets », *Comparative Sociology*, vol. 9 / 3, mars 2010, p. 397- 418.

<sup>722</sup> Charles C. Ragin, *op. cit.*

<sup>723</sup> Dirk Berg-Schlosser, Gisèle De Meur, Benoit Rihoux[et al.], « Qualitative Comparative Analysis (QCA) as an Approach », in Benoit Rihoux. , Charles C Ragin. *Configurational Comparative Methods. Qualitative Comparative Analysis (QCA) and Related Techniques, Applied Social Research Methods*, Londres, Sage, 2008.

l'analyse causale telle que théorisé par C.C. Ragin<sup>724</sup>. Plus précisément, dans cette approche, une relation de type causal est observée lorsqu'un ensemble (ou une combinaison d'ensembles) constitue un sous-ensemble d'un ensemble plus large.

Ainsi, dans le cadre de l'analyse quali-comparée, les variables sont transformées en ensembles au sens mathématique du terme. Le plus large constitue ce qu'on nomme la conséquence, *outcome*, soit le phénomène à expliquer. Les sous-ensembles sont les conditions. C'est ainsi que l'analyse quali-comparée part d'un ensemble et cherche à le détailler, c'est-à-dire à identifier le(s) sous-ensemble(s) qui le compose(nt). QCA prend donc le contre-pied de la régression en cherchant les causes d'un phénomène. En effet, les analyses statistiques ont comme objectif la mise en lumière des effets, *ceteris paribus*, d'une variable sur un certain phénomène<sup>725</sup>. Elles partent d'une variable indépendante pour comprendre son effet sur une variable dépendante<sup>726</sup>.

Une telle démarche apporte un bénéfice difficilement atteignable par d'autres voies : la mise en lumière des causalités complexes<sup>727</sup>. Cette perspective présente donc un atout considérable dans une démarche empirique en sciences sociales qui peine à illustrer la complexité de ses arguments théoriques. Une relation causale complexe est composée de trois caractéristiques :

1. L'équifinalité
2. La causalité conjoncturelle
3. L'asymétrie causale<sup>728</sup>.

---

<sup>724</sup> Charles C. Ragin, *Redesigning social inquiry: fuzzy sets and beyond*, Chicago, University of Chicago Press, 2008, 225 p.

<sup>725</sup> Paul W. Holland, « Statistics and Causal Inference », *Journal of the American Statistical Association*, vol. 81 / 396, décembre 1986, p. 945.

<sup>726</sup> Pour une mise en perspective plus large des différences entre les approches, voir: Peer C. Fiss, Dmitry Sharapov et Lasse Cronqvist, « Opposites Attract? Opportunities and Challenges for Integrating Large-N QCA and Econometric Analysis », *Political Research Quarterly*, vol. 66 / 1, p. 191- 198. B. Vis, « The Comparative Advantages of fsQCA and Regression Analysis for Moderately Large-N Analyses », *Sociological Methods & Research*, vol. 41 / 1, février 2012, p. 168- 198.

<sup>727</sup> Benoit Rihoux et Bojana Lobe utilisent le terme de « causalité conjoncturelle multiple. » Benoit Rihoux et Bojana Lobe, « The Case for QCA: Adding Leverage for Thick Cross-Case Comparison », in David Byrne. , Charles C. Ragin. *Handbook of Case Based Methods*, Londres, Sage, 2009, p. 223.

<sup>728</sup> *Ibidem*, p. 224. Carsten Q. Schneider et Claudius Wagemann, *Set-theoretic methods for the social sciences: a guide to qualitative comparative analysis*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012, 350 p., (« Strategies for social inquiry »), p. 78.

Tout comme J.S. Mill, QCA rejette l'idée d'une causalité permanente à savoir qu'un phénomène n'a qu'une seule et unique explication, en tout temps et en tout lieu. B. Rihoux et B. Lobe avancent ainsi que : « *by using QCA, the researcher is urged not to specify a single causal model that fits the data best but instead to determine the number and character of the different causal models that exist among comparable cases.* »<sup>729</sup>. Chacune des trois caractéristiques est détaillée individuellement ci-après et présentée de manière à comprendre la position de QCA vis-à-vis des approches quantitatives traditionnelles.

#### 1.1.1.1. L'équifinalité : l'identification des multiples causes d'un phénomène

L'équifinalité n'est pas propre aux sciences sociales bien que ce principe prenne une dimension particulière dans ces disciplines. Ce principe indique qu'il existe différentes explications, mutuellement non-exclusives<sup>730</sup>, à un même phénomène<sup>731</sup>.

Théoriquement, cette proposition ne fait pas l'unanimité dans les sciences sociales<sup>732</sup>. En effet, si cette problématique est évoquée par la littérature en méthodologie, elle n'est traitée que de manière superficielle<sup>733</sup>. Comme l'expliquent J. Mahoney et G. Goertz, ce terme est absent du vocabulaire des chercheurs discutant des méthodes quantitatives car l'idée est implicite : pour eux il existe une infinité d'explications (autant de variables théoriquement pertinentes qu'il est possible de mesurer<sup>734</sup>) à un phénomène<sup>735</sup>.

En réalité, cette opposition s'affirme sur le plan des objectifs de recherche<sup>736</sup>:

---

<sup>729</sup> Benoit Rihoux et Bojana Lobe, *op. cit.*, p. 224.

<sup>730</sup> Selon la conception choisie, un même cas peut être membre de plusieurs ensembles.

<sup>731</sup> Charles C. Ragin, *op. cit.*, p. 102 et suivantes.

<sup>732</sup> Andrew Bennett, « Case Study Methods: Design Use and Comparative Advantages », in Detlef F. Sprinz, Yael Wolinsky-Nahmias, *Models, Numbers, and Cases. Methods for Studying International Relations*, Ann Arbor, Univ. of Michigan Press, 2004, p. 19- 55. Stanley Lieberon, « Comments on the Use and Utility of QCA », *Qualitative Methods*, vol. 2 / 2, 2004, p. 13- 14.

<sup>733</sup> Gary King, Robert O. Keohane et Sidney Verba, *Designing social inquiry: scientific inference in qualitative research*, Princeton, N.J, Princeton University Press, 1994, 245 p., p. 85- 87.

<sup>734</sup> Le chercheur identifie les variables pertinentes et les hiérarchise.

<sup>735</sup> James Mahoney et Gary Goertz, « A Tale of Two Cultures: Contrasting Quantitative and Qualitative Research », *Political Analysis*, vol. 14 / 3, juin 2006, p. 227- 249, p. 236- 237.

<sup>736</sup> Benoit Rihoux, « Qualitative Comparative Analysis (QCA) and Related Systematic Comparative Methods: Recent Advances and Remaining Challenges for Social Science Research », *International Sociology*, vol. 21 / 5, septembre 2006, p. 679- 706, p. 697.

1. Une analyse de régression n'a pas pour objectif (ou du moins n'est pas un outil efficient) de créer des typologies regroupant les cas partageant des caractéristiques communes mais plutôt d'identifier les effets globaux d'un groupe de facteurs. Il faut néanmoins noter une prise de conscience à propos de la pertinence théorique de l'équifinalité et de l'impossibilité de mettre en lumière les multiples causes indépendantes par les techniques linéaires ou logarithmiques habituelles. De nouvelles techniques ont ainsi vu le jour mais le succès de telles démarches dépend de la qualité des données<sup>737</sup>.
2. A l'inverse, classer est le propre-même de l'analyse quali-comparée<sup>738</sup>. Parce que les chercheurs veulent analyser les cas individuellement, il est important de pouvoir les dissocier et donc de mettre en lumière l'ensemble des cheminements causaux possibles.

Le choix de s'orienter vers QCA plutôt que vers une analyse de régression ne doit pas dépendre des goûts individuels des chercheurs mais de la question de recherche. Lorsqu'il y a de bonnes raisons (théoriques) de penser que le phénomène observé s'explique par plusieurs combinaisons, la principale force de l'analyse de régression, la mise en lumière des effets nets d'une variable indépendante, se transforme en faiblesse et inversement. Ainsi, aucune école ne peut prétendre être supérieure à l'autre<sup>739</sup>. L'équifinalité ne dépend, donc, que de la question de recherche et si celle-ci demande de mettre en lumière de multiples causes, QCA doit s'affirmer comme la technique à adopter.

Pour la problématique qui nous intéresse, ce processus est important car la littérature théorique a mis en avant une multitude de systèmes électoraux conduisant au développement du phénomène étudié. Donc, pour apporter une réponse complète à notre question de recherche. Il est nécessaire d'utiliser une technique qui prend en compte l'équifinalité.

---

<sup>737</sup> Bear F. Braumoeller, *op. cit.*

<sup>738</sup> Jon Kvist, « Fuzzy set ideal type analysis », *Journal of Business Research*, vol. 60 / 5, mai 2007, p. 474- 481.

<sup>739</sup> Carsten Q. Schneider, *The consolidation of democracy: comparing Europe and Latin America*, Milton Park, Abingdon, Oxon ; New York, Routledge, 2009, 184 p., (« Democratization studies »), p. 59.

### 1.1.1.2. La causalité conjoncturelle : un facteur n'est rien en lui-même

L'idée de causalité conjoncturelle est un principe reconnu dans les sciences sociales<sup>740</sup>. Cette caractéristique considère qu'un phénomène est expliqué par la présence de plusieurs combinaisons de causes<sup>741</sup>.

D'un point de vue épistémologique, ceci signifie que l'effet causal d'un facteur se mesure uniquement sous la forme d'une combinaison avec d'autres facteurs<sup>742</sup>. Pour QCA, étudier l'effet propre d'un facteur n'a pas de sens car celui-ci peut très bien, selon la combinaison, avoir des conséquences différentes sur le phénomène observé<sup>743</sup>. La stratégie inverse est préférée lors de l'analyse des coefficients de régression car l'interaction est utilisée comme contrôle. Très concrètement, les chercheurs s'intéressent à l'effet net d'un facteur sous le contrôle d'un autre<sup>744</sup>. Comme l'expliquent J. Mahoney et G. Goertz, ne pas reconnaître cette différence conduit à une mauvaise interprétation des qualités de chacune des approches<sup>745</sup>.

Cette qualité de QCA est également la bienvenue dans l'objectif de comprendre comment la structure institutionnelle agit sur la réactivité. En effet, au chapitre deux, nous avons expliqué qu'il n'existe pas un facteur explicatif mais plusieurs combinaisons. Une caractéristique seule ne peut expliquer pourquoi un député décide de donner de l'importance à sa circonscription. Par exemple, seule, la magnitude des circonscriptions ne donne qu'un aperçu incomplet de la situation puisque son effet réel ne peut se mesurer uniquement en lien avec l'ouverture des listes.

### 1.1.1.3. L'asymétrie causale

L'idée d'une causalité asymétrique est certainement la plus débattue dans la mesure où elle est contre-intuitive pour de nombreux chercheurs<sup>746</sup>. QCA s'appuie

---

<sup>740</sup> Bear F. Braumoeller, *op. cit.*

<sup>741</sup> Charles C. Ragin, *op. cit.*, p. 20.

<sup>742</sup> Carsten Q. Schneider et Claudius Wagemann, *op. cit.*, p. 78.

<sup>743</sup> Benoit Rihoux et Bojana Lobe, *op. cit.*, p. 223.

<sup>744</sup> Thomas Brambor, William Roberts Clark et Matt Golder, « Understanding Interaction Models: Improving Empirical Analyses », *Political Analysis*, vol. 14 / 1, mai 2005, p. 63- 82.

<sup>745</sup> James Mahoney et Gary Goertz, *op. cit.*, p. 236.

<sup>746</sup> Carsten Q. Schneider et Claudius Wagemann, *op. cit.*, p. 81.

sur l'asymétrie statique<sup>747</sup> définissant la mise en lumière d'un effet d'un facteur X sur Y ne donne aucune information à propos de l'effet sur Y de l'absence de X<sup>748</sup>. Le terme statique permet de différencier cette vision de l'asymétrie de celle promue par S. Lieberson qui intègre le facteur temps (irréversibilité causale) : lorsqu'il y a un effet d'un facteur X sur un facteur Y en un temps  $T_0$ , la suppression du facteur X au temps  $T_1$  n'entraîne pas nécessairement la disparition du phénomène Y<sup>749</sup>. Dans cette conception, il s'agit d'observer le même phénomène à deux points dans le temps<sup>750</sup>. Avec QCA, ce principe est étendu à l'observation d'un phénomène dans plusieurs contextes comparables au même moment. Ainsi, connaître les conditions d'apparition d'un phénomène ne permet pas de déduire celles de son absence<sup>751</sup>.

Ce principe fait défaut dans d'autres approches et principalement dans les analyses de régression. Celles-ci conçoivent la causalité de manière symétrique c'est-à-dire que les conditions de l'absence du phénomène observé sont les parfaites opposées de celles expliquant sa présence.

Dans le cadre d'une recherche sur la réactivité, ce principe est important. L'exemple du mode de scrutin est intéressant car il montre que refuser le principe d'asymétrie engendre des conclusions erronées. En effet, la littérature montre que le système majoritaire encourage les députés à se focaliser sur leur circonscription mais que son absence ne conduit absolument pas à la disparition du phénomène. En ce sens, dans le sous-champ qui nous intéresse, l'asymétrie causale est, théoriquement du moins, acceptée. Ce sont les analyses empiriques qui empêchent sa prise en compte.

---

<sup>747</sup> *Ibidem*.

<sup>748</sup> Charles C Ragin, « Qualitative Comparative Analysis Using Fuzzy Sets (fsQCA) », in Benoit Rihoux. , Charles C Ragin. *Configurational Comparative Methods. Qualitative Comparative Analysis (QCA) and Related Techniques*, Londres, Sage, 2009, p. 87- 122.

<sup>749</sup> Stanley Lieberson, *Making it count: the improvement of social research and theory*, Paperback ed., Berkeley, University of California Press, 1987, 257 p.

<sup>750</sup> Carsten Q. Schneider et Claudius Wagemann, *op. cit.*, p. 81.

<sup>751</sup> Raul L. Cordenillo, « Qualitative Comparative Analysis for Southeast Asia: Prospects for Policy Analysis of Southeast Asian Regionalism », in Mikko Huotari. , Jürgen Rüländ. , Judith Schlehe. *Methodology and Research Practice in Southeast Asian Studies*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2014, p. 233- 252, p. 244. Carsten Q. Schneider et Claudius Wagemann, *op. cit.*, p. 81.

Nous le voyons, notre question de recherche s'apparente à la mise en lumière d'une causalité complexe. Comprendre la réactivité vis-à-vis de la circonscription demande donc un outil méthodologique approprié et QCA offre les clefs nécessaires.

### 1.1.2. Un ensemble de techniques propres : calibration et algèbre booléenne

Comme QCA place les cas au centre de l'analyse, leur sélection est une étape particulièrement importante. Néanmoins, les théoriciens ne proposent pas de méthode particulière. Ils insistent néanmoins sur la rigueur<sup>752</sup> et sur la nécessité de choisir les cas suivant une technique précise qui est laissée à la discrétion des chercheurs. La contrainte est toutefois de prendre en compte des cas suffisamment proches. Il faut éviter que les cas soient individualisés c'est-à-dire que chacun ait une configuration propre<sup>753</sup>. C'est ainsi que les formalisations proposées par la littérature<sup>754</sup> s'appliquent parfaitement à une recherche menée avec QCA.

Ceci fait, le chercheur attribue un score sur chacune des conditions ainsi que sur l'*outcome* (calibration). Il s'agit de définir si les cas sont (plus ou moins) présents ou (plus ou moins absents). Techniquement, l'analyse quali comparée s'appuie sur l'algèbre booléenne. Les prochaines lignes définissent de façon synthétique les conventions liées à ce langage sur la base des discussions très détaillées de D. Caramani<sup>755</sup> et de C.Q. Schneider et C. Wagemann<sup>756</sup>.

L'algèbre booléenne est constituée d'un ensemble de « 1 » (présent, grand, haut), de « 0 » (absent, petit, bas) et de «-» lorsque une proposition n'est ni absente, ni présente. Ce n'est pas une valeur intermédiaire mais une valeur dont on ignore

---

<sup>752</sup> Benoit Rihoux et Bojana Lobe, *op. cit.*. Carsten Q. Schneider et Claudius Wagemann, « Standards of Good Practice in Qualitative Comparative Analysis (QCA) and Fuzzy-Sets », *Comparative Sociology*, vol. 9 / 3, mars 2010, p. 397- 418.

<sup>753</sup> Dirk Berg-Schlosser et Gisèle De Meur, « Comparative Research Design », in Benoit Rihoux. , Charles C. Ragin. *Configurational Comparative Methods: Qualitative Comparative Analysis (QCA) and Related Techniques*, Londres, Sage, 2009, p. 19- 32.

<sup>754</sup> Jason Seawright et John Gerring, « Case Selection Techniques in Case Study Research: A Menu of Qualitative and Quantitative Options », *Political Research Quarterly*, vol. 61 / 2, février 2008, p. 294- 308.

<sup>755</sup> Daniele Caramani, *Introduction to the comparative method with Boolean algebra*, Los Angeles, SAGE, 2009, 112 p., (« Quantitative applications in the social sciences », 158).

<sup>756</sup> Carsten Q. Schneider et Claudius Wagemann, *Qualitative Comparative Analysis und Fuzzy Sets: ein Lehrbuch für Anwender und jene, die es werden wollen*, Opladen, Budrich, 2007, 287 p.

tout<sup>757</sup>. Dans une équation booléenne, chaque condition est indiquée par un acronyme et la présence ou l'absence est observable à travers l'usage de majuscules (présence) ou de minuscules (absence). Plus tard, lors d'un développement de l'analyse quali-comparée, la négation (soit *plus ou moins* l'absence) est indiquée par l'utilisation du symbole « ~ » devant l'acronyme. Les combinaisons de conditions peuvent ensuite être reliées par des opérateurs logiques à savoir OU (représenté par le symbole « + ») et ET (représenté par le symbole « \* »<sup>758</sup>). Pour connecter les configurations avec l'*outcome*, les conventions préconisent l'usage d'une flèche (→ ou ← selon le contexte<sup>759</sup>). A titre d'exemple, imaginons la configuration suivant  $A*B + C*d \rightarrow Z$ . Ceci signifie que Z est expliqué par la présence de (A) et (B) ou par la présence de (C) associé à l'absence de (D).

Comme l'algèbre arithmétique traditionnelle, le langage de Boole possède des propriétés permettant, selon les opérateurs logiques de réduire les équations. Associativité, commutativité et distributivité fonctionnent ainsi exactement de la même manière. A ceci s'ajoute un principe, important dans la cadre de l'application pour QCA, qui est la « minimisation » soit une simplification basée sur la suppression des éléments non-pertinents<sup>760</sup>. L'exemple suivant est repris de l'explication de B. Rihoux et G. de Meur<sup>761</sup> :  $R*B*I + R*B*i \rightarrow O$ . Ici, quelle que soit la valeur de (I) le phénomène (O) se produit. En ce sens (I) est une condition superflue et peut être supprimée de l'équation. La littérature note cette équation finale ( $R*B \rightarrow O$ ) et constitue un *prime implicants*.

Originellement, C.C. Ragin utilisait ces principes pour analyser des causalités complexes. Ce qui devient par la suite *csQCA* (*crisp sets qualitative comparative*

---

<sup>757</sup> Benoit Rihoux et Gisèle De Meur, « Crisp-Set Qualitative Comparative Analysis (csQCA) », in Benoit Rihoux. , Charles C. Ragin. *Configurational Comparative Methods: Qualitative Comparative Analysis (QCA) and Related Techniques*, Londres, Sage, 2009, p. 33- 68, p. 34.

<sup>758</sup> Ce dernier symbole n'est pas toujours présent. Lorsque deux propositions sont accolées, ceci signifie la présence de l'opérateur logique ET.

<sup>759</sup> La première indique une configuration suffisante à la présence du phénomène, alors que la seconde est utilisée pour illustrer une combinaison nécessaire.

<sup>760</sup> Charles C Ragin, *The comparative method: moving beyond qualitative and quantitative strategies : with a new introduction*, 2013, p. 93. Benoit Rihoux et Gisèle De Meur, *op. cit.*, p. 35.

<sup>761</sup> Benoit Rihoux et Gisèle De Meur, *op. cit.*, p. 35.

*analyse*), adopte, en effet, cette vision binaire ou dichotomique. Ceci implique que les conditions et l'*outcome* sont codés selon la logique de l'absence ou de la présence. En pratique, le chercheur crée une « table de vérité dichotomique » regroupant l'ensemble des cas et leurs scores respectifs sur chaque conditions/*outcome*, procédure dénommée calibration. Cette étape ne peut être réalisée que sur une base théorique robuste et chaque calibration doit être détaillée et argumentée. Une table de vérité (fictive) prend la forme suivante :

	Condition 1	Condition 2	Condition 3	Condition 4	<i>Outcome</i>
Cas 1	0	1	1	1	1
Cas 2	1	0	1	1	1
Cas 3	1	1	1	1	0
Cas 4	0	0	0	0	0
Cas 5	1	1	0	1	0

A l'aide de la minimisation booléenne, la solution est la suivante :  $c1 * C2 * C3 * C4 + C1 * c2 * C3 * C4 \rightarrow O$ .

Cette première démarche n'en reste pas moins très réductrice. En sciences sociales, très rares sont les phénomènes qui peuvent être pensés en termes dichotomiques. Ceci peut induire d'importantes erreurs de mesures dans le sens où une mauvaise lecture d'un cas (erreur de calibration) peut modifier la solution et, par conséquent, la relation causale. Ces deux limites ont conduit C.C. Ragin à affiner son approche. Toujours sur la base de l'algèbre booléenne, il développe *fsQCA* (*fuzzy sets qualitative comparative analysis*) qui permet de calibrer des cas se trouvant dans une situation intermédiaire, entre chaque extrémité<sup>762</sup>. Dans cette version, l'aide d'un logiciel est nécessaire car la création des tables de vérité et la réduction booléenne nécessitent l'utilisation d'un algorithme plus complexe (méthode de Quine-McCluskey) mais leur interprétation, une fois la solution réduite, reste la même.

---

<sup>762</sup> Charles C. Ragin, *Fuzzy-set social science*, Chicago, University of Chicago Press, 2000, 352 p.. Charles C. Ragin, *Redesigning social inquiry: fuzzy sets and beyond*, Chicago, University of Chicago Press, 2008, 225 p.

Cette adaptation contient certains avantages des techniques quantitatives, la calibration de situations intermédiaires, tout en permettant d'appliquer les arguments de la théorie des ensembles<sup>763</sup>. Ainsi, la distribution des cas sur l'échelle n'a pas d'effets directs sur l'analyse. Plus précisément, l'absence de cas à certains niveaux n'entraîne pas des biais dans les résultats. En effet, d'une manière générale, il n'y a pas de règles sur la distribution interne de chaque ensemble. Celui-ci peut contenir trois (0 ; 0,5 ; 1), quatre (0 ; 0,33 ; 0,67 ; 1), six valeurs (0 ; 0,1 ; 0,4 ; 0,6 ; 0,9 ; 1) ou encore être continu<sup>764</sup>.

A première vue, les versions continues ou avec de nombreuses valeurs ressemblent aux variables traditionnelles rencontrées en méthodes quantitatives. La différence est que QCA vise à définir le degré d'appartenance à l'ensemble considéré<sup>765</sup>. Avec *fsQCA*, quelle que soit la stratégie choisie, le chercheur réfléchit s'il est plutôt, totalement, ou pas du tout dans l'ensemble. Autrement dit, les divisions internes de l'ensemble préexistent aux cas ; elles sont théoriquement définies et doivent donc être argumentées.

Une fois les calibrations effectuées, avec *fsQCA*, le chercheur ne peut plus, simplement, isoler les cas partageant les mêmes combinaisons et la présence de l'*outcome* car il existe plusieurs niveaux d'appartenance. La création de la table de vérité respecte trois règles<sup>766</sup> qu'il est indispensable de préciser afin de comprendre comment les résultats sont obtenus.

1. En *csQCA*, chaque cas est assigné à une seule ligne (un cas = une combinaison) alors qu'en *fsQCA*, en raison de la variation des degrés d'appartenance, une observation peut appartenir à différentes lignes. En d'autres termes, chaque ligne ne représente pas un ensemble de cas mais

---

<sup>763</sup> Charles C. Ragin, « Qualitative Comparative Fuzzy Sets (fsQCA) », in Benoit Rihoux. , Charles C. Ragin. *Configurational Comparative Methods: Qualitative Comparative Analysis (QCA) and Related Techniques*, Londres, Sage, 2009, p. 87- 121, p. 89.

<sup>764</sup> *Ibidem*, p. 91.

<sup>765</sup> A l'inverse, suivre une démarche quantitative vise établir un ordre entre les variables ; à créer un classement.

<sup>766</sup> Charles C. Ragin, *op. cit.*, p. 103.

d'arguments causaux construits à partir d'un ensemble de conditions causales<sup>767</sup>.

2. Il peut y avoir des appartenances partielles à chaque ligne de la table de vérité bien que, en raison des propriétés de l'addition booléenne, un cas peut n'avoir qu'un seul score de plus de 0,5 parmi les combinaisons créées à partir d'un ensemble de conditions. La question qui apparaît ici est de déterminer le niveau à partir duquel une combinaison de conditions est pertinente. C.C. Ragin explique ainsi que plus le nombre de cas est élevé, plus le seuil doit être élevé, afin de prendre en compte les possibilités d'erreurs de codage.
3. La cohérence de la preuve (*consistency of evidence*) de chaque relation doit être étudiée. Il s'agit de déterminer la part du sous-ensemble qui est « à l'intérieur » de l'ensemble plus large. Plus celle-ci est élevée, plus la relation est consistante<sup>768</sup>.

Ces règles permettent de construire une table de vérité similaire à celle obtenue à l'aide d'une analyse *csQCA* et de pouvoir procéder à la réduction booléenne. Pour ce faire, la logique de *fsQCA* est la même que celle de *csQCA* ; c'est-à-dire que les trois opérateurs logiques, négation, ET et OU sont également présents mais fonctionnent différemment :

1. La négation facilite la compréhension des faibles valeurs. Ici, il s'agit d'une simple soustraction entre 1 et l'ensemble (par exemple 1-A ou, de manière simplifiée  $\sim A$ ). Dans le cadre d'une condition,  $\sim A$  signifie la non-appartenance à l'ensemble A. Par exemple, une appartenance de 0,77 à l'ensemble *K* signifie une appartenance de 0,23 à l'ensemble *k* ou  $\sim K$ <sup>769</sup>.
2. L'addition fonctionne selon la logique du lien le plus faible. Une addition est possible en prenant le plus petit score d'appartenance des cas des ensembles combinés. Par exemple, un cas obtient un score de 0,7 dans l'ensemble A et de 0,3 dans le B. La calibration pour l'ensemble nouvellement créé par l'addition (A\*B ou AB) sera de 0,3.

---

<sup>767</sup> *Ibidem*, p. 104.

<sup>768</sup> *Ibidem*, p. 108.

<sup>769</sup> *Ibidem*, p. 95- 96.

3. L'opérateur logique OU fonctionne de la manière inverse. Lorsque deux conditions sont liées par l'opérateur OU, le chercheur prend le plus grand score des ensembles combinés. Avec le même exemple que ci-dessus, dans nouvel ensemble créé par l'union de A ou B (A+B), le cas aura un score de 0,7.

### 1.1.3. La recherche de conditions nécessaires et suffisantes

Au-delà de son ancrage épistémologique qui considèrent les relations causales comme étant complexes, l'argument original de l'analyse quali-comparée est qu'un phénomène peut être causalement expliqué par un ensemble de combinaisons de conditions nécessaires et suffisantes<sup>770</sup>. Nous reprenons ici la présentation faite par D. Caramani<sup>771</sup> :

1. Une condition suffisante signifie que (A) produit irrémédiablement le phénomène observé (X). Pour chaque cas où (A) est observé, (X) sera également présent. Toutefois, comme le présuppose l'équifinalité, le phénomène (X) peut également être produit par une combinaison ne comportant pas la condition (A).
2. Une condition nécessaire (B) doit être présente pour que le phénomène (X) ait lieu. L'absence de (B) signifie l'absence de (X) dans l'ensemble des cas observés. Au nom du principe de la causalité conjoncturelle, il est tout-à-fait possible que (B) soit être accompagné d'une ou plusieurs autre(s) condition(s) pour avoir un effet.

Toutefois, en sciences sociales, il n'y a quasiment jamais de conditions nécessaires ou suffisantes. Ceci ne signifie pas que les modèles théoriques sont faux et que les conditions ne jouent aucun rôle dans l'explication d'un phénomène. Pour C.Q. Schneider et C. Wagemann<sup>772</sup>, il y a donc deux autres types de conditions :

---

<sup>770</sup> Charles C. Ragin, *op. cit.*. Charles C Ragin, *op. cit.*. Charles C Ragin et Benoit Rihoux, « Qualitative Comparative Analysis (QCA): State of the Art and Prospects », *Qualitative Methods. Newsletter of the American Political Science Association Organized Section on Qualitative Methods*, vol. 2 / 2, 2004, p. 3- 12. Carsten Q. Schneider et Claudius Wagemann, *op. cit.*

<sup>771</sup> Daniele Caramani, *op. cit.*, p. 43.

<sup>772</sup> Carsten Q. Schneider et Claudius Wagemann, *Set-theoretic methods for the social sciences: a guide to qualitative comparative analysis*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012, 350 p., (« Strategies for social inquiry »), p. 79- 83.

1. Une condition INUS est une partie insuffisante mais nécessaire d'une condition non-nécessaire mais suffisante. La définition d'une condition INUS renvoie à l'idée qu'il existe des alternatives aux conditions suffisantes et que certaines combinaisons de causes qui ne sont pas, individuellement, suffisantes peuvent le devenir. Comprendre ce principe est certainement plus aisé s'il est illustré par un exemple de QCA :  $A*B + \sim B*C + D*\sim F \rightarrow Y$ . Ici on voit que (A) agit sur (Y) uniquement en lien avec (B) mais, ensemble, ils composent une combinaison suffisante. (A) est également nécessaire à (B) pour produire Y.
2. Une condition SUIN est une partie suffisante, mais pas nécessaire d'une configuration insuffisante mais nécessaire. L'illustration, présentée dans le livre de C.Q. Schneider et C. Wagemann<sup>773</sup> explique ce processus:  $(A+B)*(C+\sim D) \leftarrow Y$ . Dans cette formule, chaque combinaison est nécessaire pour produire (Y). Mais, pour que (Y) se produise, il est suffisant que (A) ou (B) soit associé à (C) ou ( $\sim D$ ), peu importe la composition de la combinaison.

La présence attendue de causalités complexes au sein de la problématique qui nous occupe explique le choix de QCA. De plus, comme notre question de recherche vise à identifier les causes de la réactivité vis-à-vis de la circonscription (et non les effets nets d'une série de facteur), les outils méthodologiques ainsi proposés sont particulièrement adaptés. En effet, ils offrent la possibilité de mettre en lumière les effets ambivalents de certaines conditions. C'est pourquoi, en utilisant l'algèbre booléenne, la réflexion en termes de conditions nécessaire, suffisantes, INUS et SUIN, permet de comprendre comment interagissent les différentes institutions et de montrer qu'un facteur n'est rien en lui-même. Son effet n'est mesurable qu'au sein d'une combinaison. Ceci est particulièrement vrai pour la magnitude des circonscriptions et le degré d'ouverture des listes. C'est l'interaction entre ces deux facteurs qui incite les députés à être réactifs vis-à-vis de leur circonscription et non l'un sous contrôle de l'autre. Les considérer comme des ensembles permet de pouvoir traduire empiriquement l'idée que, par exemple, des listes ouvertes ne

sont pas l'antonyme des listes fermées. Ce sont deux ensembles distincts qui peuvent tous deux appartenir à l'ensemble représentant l'*outcome* (réactivité vis-à-vis de la circonscription). Ainsi, grâce à ses caractéristiques, QCA constitue la méthode la plus adaptée pour tester empiriquement le modèle de J.M. Carey et M.S. Shugart<sup>774</sup>.

## **1.2. Réinvestir la réactivité parlementaire à l'aune de l'analyse quali-comparée**

Les analyses mises en place dans le champ des études législatives ne sont pas parvenues à mettre en lumière les relations causales qui existent entre les incitations institutionnelles, la poursuite d'objectifs politiques, la carrière individuelle des parlementaires et leurs comportements ou attitudes. Deux raisons ont été évoquées :

1. Premièrement, la plupart des chercheurs étudient les comportements parlementaires dans un seul pays rendant constante la structure institutionnelle et si beaucoup évoquent ce facteur comme étant contraignant, ils ne formalisent pas la relation causale. Pour faire varier la structure institutionnelle, une approche comparative est nécessaire.
2. Deuxièmement, la causalité complexe est acceptée par la littérature théorique mais les applications concrètes peinent à établir ce lien car les choix méthodologiques ont été incapables de les mettre en lumière. Pourtant, L'argument qu'un comportement peut être incité par plusieurs institutions (équifinalité) et que selon le contexte elles n'ont pas le même effet (causalité conjoncturelle) est reconnu par la littérature<sup>775</sup>.

Une analyse quali-comparée prend ainsi tout son sens car elle permet d'identifier les causalités complexes. De plus, elle permet, *in fine*, une analyse des cas et non des variables, ce qui, dans le cadre d'une étude à propos des parlementaires français, est un avantage. Les analyses peuvent ainsi illustrer la place du cas français (et non de ses caractéristiques) dans le contexte européen.

---

<sup>773</sup> *Ibidem*, p. 80. Le paragraphe suivant est une reprise de leur démonstration.

<sup>774</sup> John M Carey et Matthew Soberg Shugart, *op. cit.*

<sup>775</sup> *Ibidem*.

### 1.2.1. Sélection des cas et calibration des conditions et de l'*outcome*

QCA a été développée dans le but d'analyser les relations causales en présence d'un nombre moyen de cas (entre 10 et 50)<sup>776</sup>. Notre analyse se base sur un échantillon large (plus de cent). Les principes épistémologiques et méthodologiques, restent les mêmes mais des adaptations sont nécessaires<sup>777</sup>.

#### 1.2.1.1. Intégrer le hasard à la sélection des cas

Dans notre recherche un large échantillon est nécessaire pour deux raisons :

1. Il est nécessaire d'observer une majorité de combinaisons possibles. Nous ne saurions proposer une approche complète sans prendre en compte un maximum de configurations institutionnelles.
2. Le choix des conditions<sup>778</sup> oblige à sélectionner un nombre de cas suffisamment élevé afin de pouvoir couvrir l'ensemble des possibilités (table de vérité avec  $2^6 = 64$  combinaisons/lignes). Un échantillon de taille limitée entraîne la présence de trop nombreux *logical remainders*, des configurations qui ne sont représentées par aucun cas.

Le problème d'une telle démarche est qu'une connaissance approfondie de chaque cas est impossible et affecte la sélection. Une analyse sur la base d'un grand échantillon modifie le rapport aux cas et oblige le chercheur à développer une connaissance théorique afin de sélectionner puis de calibrer les cas correctement.

Pour T. Greckhamer, V.F. Misangyi et P.C. Fiss, la sélection des cas n'est pas affectée par la taille de l'échantillon et doit continuer d'être réalisée sur la base d'un échantillonnage non-probabiliste. Selon eux, chercher à composer un échantillon large ne conduit pas à rendre les techniques probabilistes plus adéquates. Ils avancent deux raisons :

---

<sup>776</sup> Charles C Ragin, *op. cit.*. Charles C. Ragin, *op. cit.*

<sup>777</sup> Rien, si ce n'est la technologie, ne limite la taille de l'échantillon Thomas Greckhamer, Vilmos F. Misangyi et Peer C. Fiss, « The Two QCAs: From a Small-N to a Large-N Set Theoretic Approach », in Peer C. Fiss. , Bart Cambré. , Axel Marx. *Configurational Theory and Methods in Organizational Research*, Bingley, Emerald, 2013, p. 49- 76, p. 57..

<sup>778</sup> Mode de scrutin, degré d'ouverture des listes, magnitude des circonscriptions, séniorité, responsabilités et motivation électorale.

1. La logique de généralisation avec un échantillon probabiliste présuppose une homogénéité des cas qui est, par conséquent, basée sur les indicateurs de tendance centrale (distribution normale). Avec QCA, ceci conduit le chercheur à s'assurer de la représentativité de son l'échantillon afin de couvrir l'ensemble des possibles. En effet, contrairement aux analyses quantitatives, avec QCA, aucun traitement statistique ultérieur (comme des pondérations) n'est possible.
2. Deuxièmement, alors que QCA est intéressée par la diversité des cas, une sélection au hasard peut ne pas être adéquate. En effet, certaines configurations apparaissent que très rarement dans la population de référence alors qu'elles sont théoriquement pertinentes pour l'analyse<sup>779</sup>. Un tirage aléatoire réduit les chances que ces cas soient sélectionnés.

Ce raisonnement est pour le moins surprenant compte-tenu des écrits sur les méthodes d'échantillonnage. Lorsqu'on est en mesure de connaître l'ensemble de la population de référence, une méthode aléatoire simple constitue la meilleure technique de sélection car elle empêche les biais de perception. A ceci s'ajoute l'argument de la représentativité qui est assurée en tirant un échantillon aléatoire simple car, en respectant certaines règles, chaque cas a le même le nombre de chance d'être sélectionné.

Il est également possible d'ajouter à l'analyse des individus (ou des cas) dont la pertinence théorique est réelle. Si ceci biaise une approche quantitative, du point de vue de QCA une telle pratique a des conséquences positives dans le sens où elle contribue à la diversité des cas. En effet, comme le nombre de cas n'influe pas sur l'importance de la combinaison en question, ajouter des cas « manuellement », ne constitue pas un problème particulier. Au contraire, ceci permet de revenir au principe de base de QCA à savoir une sélection fondée sur la pertinence des cas.

---

<sup>779</sup> L'un des arguments forts de QCA est qu'une combinaison peut être pertinente quelle que soit sa fréquence d'apparition parmi les observations.

Dans notre étude, l'échantillon sélectionné est probabiliste (mais pas parfaitement aléatoire<sup>780</sup>) puisqu'il a été initialement destiné à des analyses quantitatives. Si une telle procédure n'est pas idéale d'un point de vue de la connaissance approfondie des cas, elle ne manque pas pour autant de pertinence<sup>781</sup>. Bien que le chercheur puisse passer à côté de plusieurs cas particuliers pertinents, cette démarche a l'avantage de s'assurer d'une bonne représentativité de l'échantillon. Lorsqu'on s'intéresse à une population large à l'instar des élus dans les parlements d'Europe, il est hors de toute capacité humaine d'avoir une connaissance suffisamment approfondie de la population de référence dans le but de sélectionner un échantillon *ad hoc*. Pourtant ceci n'est pas rédhibitoire dans une démarche quali-comparée.

Notre analyse se base sur un sondage effectué entre 2009 et 2012 auprès de plus de 2 000 députés d'Europe par les chercheurs du réseau PartiRep<sup>782</sup>. Tous niveaux de gouvernance compris, cette base de données contient des informations sur les activités, les attitudes et les carrières des députés de 73 parlements dans quinze pays européens<sup>783</sup>. Cette sélection couvre une grande diversité de structures institutionnelles en termes de mode de représentation, type de scrutin, taille des circonscriptions, etc. Les concepteurs du sondage ont déterminé l'échantillon des députés à interroger avec la même finesse et la sélection des observations s'est effectuée au niveau national. Si dans une démarche quantitative ceci demande des traitements supplémentaires (en particulier des pondérations), dans le cadre d'une analyse quali-comparée ceci ne pose pas de problèmes particuliers car il ne s'agit pas d'une approche basée sur les corrélations. Le fait qu'il y ait un nombre plus élevé de députés suisses et un faible nombre d'élus français n'entraînent de biais

---

<sup>780</sup> La technique d'échantillonnage précise n'est pas indiquée par les chercheurs. Toutefois ceux-ci semblent tirer un échantillon stratifié.

<sup>781</sup> Patrick Emmenegger, Dominik Schraff et André Walter, « QCA, the Truth Table Analysis and Large-N Survey Data: The Benefits of Calibration and the Importance of Robustness Tests », *Compass Working paper*, vol. 79, 2014.

<sup>782</sup> Kris Deschouwer, Sam Depauw et Audrey André, « Representing the People in Parliaments », in Kris Deschouwer, Sam Depauw. *Representing the People A Survey Among Members of Statewide and Substate Parliaments*, Oxford, Oxford University Press, 2014, p. 1- 18. The data used in this chapter were collected by the PARTIREP MP Survey research team. The PARTIREP project was funded by the Belgian Federal Science Policy (BELSPO – grant n° P6/37). Neither the contributors to the data collection nor the sponsors of the project bear any responsibility for the analyses conducted or the interpretation of the results published here. Acknowledge those who have funded the project and contributed to collecting the data.

<sup>783</sup> Autriche, Belgique, France, Allemagne, Italie, Portugal, Espagne, Suisse, Royaume-Uni, Hongrie, Irlande, Israël, Norvège, Pologne et Pays-Bas (*Ibidem*, p. 6.).

dans l'analyse<sup>784</sup>. Si ces deux ensembles renvoient à des configurations causales particulières, QCA sait les mettre en valeur.

2096 parlementaires ont répondu au questionnaire soit environ un quart de la population-mère<sup>785</sup>. Lors de la collecte des données, chaque pays se situe à différentes étapes des cycles électoraux et les réponses peuvent s'en ressentir<sup>786</sup>. A propos du mode de passation du questionnaire, les pratiques évoluent d'un pays à l'autre. La plupart des parlementaires l'ont rempli en ligne ou se sont vu soumettre une version imprimée. En Hongrie, Israël, Italie, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, certains élus ont été interrogés en face-à-face ou par téléphone<sup>787</sup>. Le questionnaire est composé de questions fermées avec un nombre limité de possibilités de réponses<sup>788</sup>. Le même questionnaire (traduit) a été soumis à l'ensemble des parlementaires.

Le questionnaire vise à capturer les comportements et les attitudes des élus. Il s'agit de comprendre comment les députés perçoivent le système dans lequel ils sont élus, leurs rôles, leurs activités (au parlement, en circonscription, durant une campagne électorale, etc.) et les contacts qu'ils développent avec les citoyens, leurs collègues et les membres du gouvernement. A ceci s'ajoute divers indicateurs mesurant l'idéologie des parlementaires<sup>789</sup>.

Les parlementaires élus dans les collectivités infra étatiques et les états fédérés ne sont pas pris en compte dans notre recherche car les logiques de travail à ce niveau sont très différentes d'un État à l'autre. Dans certains pays, les parlements régionaux ont une fonction strictement délibérative alors qu'ailleurs ils possèdent des fonctions législatives et de contrôle (surtout dans les pays fédéraux). Intégrer

---

<sup>784</sup> Charles C. Ragin, *op. cit.*, p. 15- 17.

<sup>785</sup> Kris Deschouwer, Sam Depauw et Audrey André, *op. cit.*, p. 9.

<sup>786</sup> Le lien avec la circonscription est plus élevé en période de campagne électorale (et inversement) y compris dans les systèmes où le degré de personnalisation de la vie politique est faible. (Zsófia Papp, « Campaign-Personalization and Constituency Focus in a Mixed-Member Electoral System. The Case of Hungary », *World Political Science*, vol. 11 / 1, janvier 2015, p. 75- 95.)

<sup>787</sup> Kris Deschouwer, Sam Depauw et Audrey André, *op. cit.*, p. 10.

<sup>788</sup> *Ibidem*, p. 8.

<sup>789</sup> *Ibidem*.

ces assemblées régionales va à l'encontre du principe d'homogénéité des cas<sup>790</sup>. L'échantillon utilisé dans ce chapitre est ainsi composé de 983 parlementaires siégeant dans les chambres basses des parlements nationaux/fédéraux.

#### 1.2.1.2. Calibrer la réactivité et la structure institutionnelle

Lorsque l'échantillon est de taille réduite, le nombre de conditions doit être limité afin d'éviter que chaque cas ait une propre configuration biaisant les mesures<sup>791</sup>. Ce problème ne se pose pas lorsqu'on travaille avec un échantillon plus large. Toutefois, un nombre trop élevé de conditions est tout aussi problématique.<sup>792</sup> Une interprétation d'une table de vérité comprenant 4 000 lignes (douze conditions) est extrêmement complexe. T. Greckhamer, V.F. Misangyi et P.C. Fiss reprennent l'argument de C.C. Ragin<sup>793</sup> et indiquent qu'il est préférable de ne considérer qu'un nombre modéré de conditions ; soit de ne pas dépasser dix<sup>794</sup>.

Nos analyses empiriques nécessitent six conditions de deux types :

1. Les facteurs institutionnels (mode de scrutin, format du bulletin de vote, la taille des circonscriptions) correspondent aux variables mises en valeurs par la littérature présentée au chapitre 2<sup>795</sup>.
2. Trois facteurs permettant de juger de la carrière de l'élu (séniorité, responsabilités et motivation électorale). Par l'ajout de la dernière condition, nous visons à établir, de manière empirique si la réactivité vis-à-vis de la circonscription correspond à la recherche d'un bénéfice électoral dans un contexte institutionnel donné.

---

<sup>790</sup> Dirk Berg-Schlosser et Gisèle De Meur, *op. cit.*

<sup>791</sup> Axel Marx et Adrian Dusa, « Crisp-Set Qualitative Comparative Analysis (csQCA), Contradictions and Consistency Benchmarks for Model Specification », *Methodological Innovations Online*, vol. 6 / 2, 2011, p. 103- 148.

<sup>792</sup> Thomas Greckhamer, Vilmos F. Misangyi et Peer C. Fiss, *op. cit.*, p. 60.

<sup>793</sup> Charles C. Ragin, *op. cit.*

<sup>794</sup> Thomas Greckhamer, Vilmos F. Misangyi et Peer C. Fiss, *op. cit.*, p. 60. Thomas Greckhamer et ses collègues soulignent que la limitation du nombre de conditions peut nuire à la qualité de l'analyse et souffrir de la comparaison avec d'autres techniques, les régressions en premier lieu où il est plutôt aisé d'ajouter des variables aux modèles ; chose impossible avec QCA sans revoir l'ensemble de la démarche théorique et empirique

<sup>795</sup> John M Carey et Matthew Soberg Shugart, *op. cit.*

Les prochains paragraphes présentent les calibrations pour les six conditions et l'*outcome*. En raison du grand nombre de cas, il est difficilement possible de présenter les calibrations pour chaque député<sup>796</sup> :

1. A propos du mode de représentation, il s'agit de créer un ensemble contenant les députés élus au système majoritaire qui sera nommé MAJ dont la négation équivaut aux systèmes proportionnels (PRO). Le degré d'appartenance à cette condition est composé de trois valeurs car les systèmes majoritaires sont séparés en deux groupes selon le nombre de tours<sup>797</sup>. Le choix de diviser de la sorte les systèmes électoraux s'explique par le niveau de disproportionnalité associé à chacun des systèmes (nombre de voix nécessaire pour obtenir 100% des sièges) car c'est sur ce facteur que les systèmes électoraux se distinguent. Un système majoritaire à deux tours appliqué à des élections parlementaires produit des résultats hautement disproportionnels car un candidat peut rafler 100% des sièges avec très peu de votes en raison du nombre conséquent de petits partis qui se lancent dans la course et dispersent les voix<sup>798</sup>. C'est ainsi que l'Assemblée nationale française est considérée comme le parlement le plus disproportionnel en Europe<sup>799</sup>. En effet, dans les systèmes majoritaires à un seul tour (*plurality*), le nombre de parti est beaucoup plus restreint (souvent deux<sup>800</sup>). Chaque candidat doit obtenir plus de voix pour remporter l'élection (100% des sièges). Ce mode de scrutin apparaît comme étant plus « proportionnel. »

Les ancrés (*anchors* ou valeurs limites) sont 0=système proportionnel et 1=système majoritaire à deux tours. Entre les deux, nous plaçons les

---

<sup>796</sup> Nous les tenons toutefois à disposition.

<sup>797</sup> André Blais, Jean-François Laslier, Annie Laurent[et al.], « One-round vs Two-round Elections: An Experimental Study », *French Politics*, vol. 5 / 3, septembre 2007, p. 278- 286. Gary W. Cox, *Making votes count: strategic coordination in the world's electoral systems*, Cambridge, U.K. ; New York, Cambridge University Press, 1997, 340 p., (« Political economy of institutions and decisions »).

<sup>798</sup> André Blais et Peter John Loewen, « The French Electoral System and its Effects », *West European Politics*, vol. 32 / 2, mars 2009, p. 345- 359. Lorsqu'une triangulaire est présente au second tour (trois candidats), un parti peut rafler 100% des sièges avec seulement 33%+1 voix

<sup>799</sup> Arend Lijphart, *Patterns of democracy: government forms and performance in thirty-six countries*, New Haven, Yale University Press, 1999, 351 p.. Gemma Loomes, *Party strategies in Western Europe: party competition and electoral outcomes*, London ; New York, Routledge, 2012, 257 p., (« Routledge advances in European politics »).

<sup>800</sup> Le bipartisme est une conséquence du mode de scrutin (Pierre Martin, *Les systèmes électoraux et les modes de scrutin*, Paris, Montchrestien, 2006.).

systèmes majoritaires à un seul tour avec un niveau d'appartenance de 0,8<sup>801</sup>. Afin de calibrer les cas, nous nous basons sur la variable mesurée par les chercheurs du projet partiRep sans pour autant tenir compte de la différence entre les systèmes proportionnels et les scrutins à vote unique transférable (utilisé en Irlande<sup>802</sup>) car elle introduit une redondance avec la condition mesurant le degré d'ouverture des listes. Donc, tous les parlementaires élus au système majoritaire à deux tours ont une appartenance parfaite à l'ensemble (MAJ=1), ceux élus au système majoritaire à un seul tour sont partiellement à l'intérieur de l'ensemble (MAJ=0,8) alors que les députés élus dans un régime proportionnel sont à l'extérieur de l'ensemble (MAJ=0).

2. La seconde condition correspond au format des listes. Dans notre étude, le choix s'est porté sur l'étude des listes fermées (LIST=1). Il existe plusieurs degrés d'appartenance car toutes les listes ne sont pas parfaitement ouvertes ou parfaitement fermées. Une liste parfaitement ouverte (LIST=0) correspond aux systèmes où les électeurs ont la possibilité de modifier l'ordre des candidats, de panacher avec des noms issus d'autres listes ou encore de créer une propre liste *ad hoc*<sup>803</sup>. Parmi les cas sous étude, seuls les membres du Conseil National suisse et du *Dáil* irlandais sont élus dans un système parfaitement ouvert<sup>804</sup>. Ils ne représentent toutefois pas des cas uniques de systèmes proportionnels avec des listes entièrement ouvertes puisque les électeurs luxembourgeois ont également la possibilité de modifier et panacher les listes<sup>805</sup>. L'ensemble inverse (LIST=1) est composé des députés élus sur des listes entièrement fermées. Il renvoie à une multitude de situations particulières mais dont le dénominateur commun est

---

<sup>801</sup> Une appartenance de 0,8 signifie que ce type de scrutin est membre de l'ensemble MAJ mais ne présente pas les mêmes niveaux de disproportionnalité que les scrutins majoritaires à deux tours. Le choix de ce niveau en particulier reflète toutefois l'idée qu'un seul parti gagne l'ensemble des sièges sans obtenir l'ensemble des voix. En ce sens, il est plus proche du scrutin majoritaire à deux tours que des scrutins proportionnels.

<sup>802</sup> Shane Martin, « Electoral Rewards for Personal Vote Cultivation under PR-STV », *West European Politics*, vol. 33 / 2, mars 2010, p. 369- 380.

<sup>803</sup> Dans certains systèmes (vote unique transférable), les électeurs peuvent voter pour autant de candidats qu'ils souhaitent ou, s'ils le souhaitent, choisir plus de candidats que de sièges.

<sup>804</sup> Le terme panachage est peut-être malvenu dans le cas irlandais.

<sup>805</sup> Dans une multitude de pays (Allemagne, France), les règlements électoraux locaux et/ou régionaux permettent également le panachage.

l'impossibilité données aux électeurs de modifier le bulletin de vote. Il s'agit tant des scrutins majoritaires uninominaux (Grande-Bretagne, France) que certains scrutins proportionnels (Israël, Espagne, etc.).

Pourtant, tous les systèmes ne sont pas totalement ouverts ou totalement fermés. De plus, parmi les pays qui offrent la possibilité aux électeurs de modifier en partie les listes établies par les partis, tous n'ont pas les mêmes pratiques bien que les différences soient subtiles. Nous fixons le niveau d'appartenance à  $LIST=0,4$  ou  $LIST=0,6$  afin de refléter les différentes pratiques<sup>806</sup>. Dans le premier groupe, on retrouve les parlementaires belges en raison de la possibilité offerte aux électeurs d'indiquer une préférence pour plusieurs candidats. Dans tous les autres pays, les règlements autorisent un seul vote préférentiel (Pays-Bas, Autriche, Norvège<sup>807</sup>) et sont ainsi calibrés  $LIST=0,6$ . Dans ces systèmes, les citoyens n'ont qu'un outil supplémentaire par rapport aux listes fermées. L'impossibilité de modifier radicalement l'ordre effectué par les partis rend ce groupe plus proche des listes fermées. Les élus de la *Sejm* polonaise demandent un traitement particulier. Malgré un système de listes plutôt fermées à l'image de l'Autriche, les votes préférentiels ont un effet plus fort qu'ailleurs en raison de spécificités institutionnelles (obligation d'indiquer la préférence) et d'une méthode de calcul particulière. En termes de liberté donnée à l'électeur, la situation est très similaire à la situation suisse ou irlandaise car le vote préférentiel a un poids important dans la répartition des sièges<sup>808</sup>. Ainsi les députés polonais sont calibrés de la même manière que ces derniers ( $LIST=0$ ). Pour résumer la condition étudiée est calibrée de la manière suivante : liste fermée :  $LIST=1$  ; liste flexible mais plutôt fermée :  $LIST=0,6$  ; liste flexible mais plutôt ouverte= $0,4$  ; Liste ouverte :  $LIST=0$ .

---

<sup>806</sup> L'objectif de cette calibration est de refléter les différences de substance (liste ouverte ou fermée) mais également la proximité entre les valeurs intermédiaires. Ce fait, nous montrons que les listes partiellement ouvertes ont plus en commun avec les listes partiellement fermées (pouvoir émettre des préférences de façon limitée) qu'avec les listes parfaitement ouvertes (qui autorisent le latoisage et le panachage).

<sup>807</sup> En Norvège la préférence peut s'affirmer par un vote négatif.

<sup>808</sup> Paulo Trigo Pereira et João Andrade e Silva, « Citizens' freedom to choose representatives: Ballot structure, proportionality and "fragmented" parliaments », *Electoral Studies*, vol. 28 / 1, mars 2009, p. 101- 110, p. 7.

3. La troisième condition renvoie à la magnitude des circonscriptions, le nombre de sièges assignés par territoire<sup>809</sup>. L'échantillon utilisé comporte un nombre conséquent de situations allant du système uninominal (un seul député par circonscription) comme en France ou en Grande-Bretagne aux circonscriptions couvrant l'ensemble du territoire en Israël (120 sièges) et aux Pays-Bas (150 sièges). Ici, nous étudions l'ensemble composé des petites circonscriptions (l'ensemble négatif est celui des circonscriptions à magnitude élevée). Le degré d'appartenance est établi sur une base continue et mais ne reflète pas exactement la distribution présente dans la base PartiRep<sup>810</sup>. Il est important de tenir compte des indicateurs de tendance centrale et de dispersion car ils fournissent une information importante à propos de la distribution des cas sur l'échelle<sup>811</sup>. Une appartenance totale (LDM=1) est réservée aux députés qui représentent seuls leur circonscription. A l'inverse, ceux élus sur une circonscription recouvrant l'ensemble du territoire national sont entièrement en-dehors de l'ensemble (LDM=0). La calibration des cas entre les deux ancres est plus complexe car elle demande définir le seuil à partir duquel une circonscription est considérée comme plutôt grande (LDM < 0,5) ou plutôt petite (LDM > 0,5) afin de définir la valeur qui sépare l'échantillon. La littérature ne produit que peu d'informations à ce propos car ce facteur est considéré comme continu ou dichotomique (opposant les systèmes plurinominaux et uninominaux)<sup>812</sup>. J.C. Carey et S. Hix établissent leur argumentation sur le chiffre de six ; toute circonscription envoyant tout au plus six députés est considérée comme petite<sup>813</sup>. Nous ne contestons pas ce chiffre qui paraît approprié compte-tenu des discussions apparues ailleurs. Ainsi, R. Gunther, s'appuyant sur les écrits de D.W. Rae, explique que les *circumscriptiones*

---

<sup>809</sup> Douglas W. Rae, *The political consequences of electoral laws*, Rev. ed, New Haven, Yale University Press, 1967, 203 p., p. 19- 20.

<sup>810</sup> Une copie conforme signifie un point de césure (LDM=0,5) à 75. Considérer toute circonscription au-dessous de ce seuil comme étant petites constitue une erreur et surtout ne retranscrit absolument pas la réalité.

<sup>811</sup> Carsten Q. Schneider et Claudius Wagemann, *op. cit.*

<sup>812</sup> Andrew C. Eggers et Alexander B. Fouirnaies, « Representation and district magnitude in plurality systems », *Electoral Studies*, vol. 33, mars 2014, p. 267- 277.

<sup>813</sup> John M Carey et Simon Hix, « The Electoral Sweet Spot: Low-Magnitude Proportional Electoral Systems », *American Journal of Political Science*, vol. 55 / 2, avril 2011, p. 383- 397.

espagnoles sont, en majorité, de petite taille. Il précise que 50% d'entre elles n'ont pas plus de cinq sièges<sup>814</sup>.

Compte-tenu de l'absence d'arguments théoriques mettant en avant une autre valeur, le chiffre de 6 est utilisé comme point de césure (LDM=0,5). Ceci permet d'exploiter les différences importantes observées en Espagne<sup>815</sup> ou en Suisse ainsi que de mettre dans un même ensemble la majorité des circonscriptions irlandaises considérées par la littérature comme de petites tailles. La calibration de la condition ainsi obtenue est la suivante : système uninominal : LDM=1 > Magnitude entre 2 et 5 > Magnitude de 6 : LDM=0,5 > magnitude entre 7 et 65<sup>816</sup> > Une seule circonscription : LDM=0.

4. La quatrième condition est la séniorité calibrée selon le nombre de mandats (calculé sur la base de l'année de la première élection<sup>817</sup>). La calibration se fait de manière automatique avec comme degré d'appartenance complète les députés débutant leur carrière parlementaire (SEN=1)<sup>818</sup>. Plus les députés ont une expérience importante, moins le degré d'appartenance est fort. Comme l'ont montré plusieurs recherches, il y a un saut qualitatif entre le premier et le second mandat<sup>819</sup> mais aucun chercheur n'a mis en lumière un éventuel processus similaire à la suite de la carrière<sup>820</sup>. Notre condition reflète le côté continu de la carrière politique sans formaliser un saut qui n'est peut-être pas représentatif. En raison de la sélection des cas, le point de césure est à trois mandats (SEN=0,5)<sup>821</sup> afin d'éviter que les cas

---

<sup>814</sup> Richard Gunther, « Electoral Laws, Party Systems, and Elites: The Case of Spain », *The American Political Science Review*, vol. 83 / 3, septembre 1989, p. 835- 858.

<sup>815</sup> Refléter le fameux 50-50 de Gunther.

<sup>816</sup> 65 correspond au nombre de sièges obtenu par la plus grande circonscription de l'échantillon (mais qui ne couvre pas l'ensemble du territoire national).

<sup>817</sup> Le nombre de mandat est calculé sur la base d'un rapport entre le nombre d'années passées au Parlement et la durée légale d'une législature (et, si nécessaire, les élections partielles). Nous sommes conscients que cette calibration ne tient pas compte du nombre effectif de mandats en raison de l'impossibilité de mettre en lumière les interruptions de mandat (ministre, démission puis retour, etc.); la variable originale en notre possession ne le permet pas. Notre calibration constitue pour autant une approximation raisonnable.

<sup>818</sup> Entre 0 (moins d'un an) et 6 ans de mandats selon le pays.

<sup>819</sup> Richard F. Fenno, *Home style: House members in their districts*, New York, Longman, 1978, 304 p., (« Longman classics in political science »).

<sup>820</sup> La littérature ne montre pas que le passage, par exemple, du 3<sup>ème</sup> au 4<sup>ème</sup> mandat est comparable à la première réélection (Mattei Dogan, « La stabilité du personnel parlementaire sous la Troisième République », *Revue française de science politique*, vol. 3 / 2, 1953, p. 319- 358.)

<sup>821</sup> Entre 9 et 18 années de mandat selon les pays.

extrêmes tendent trop l'ensemble et que tous les députés en soient membres<sup>822</sup>.

5. La cinquième condition prend en compte les responsabilités qu'un député peut détenir au sein de l'institution parlementaire<sup>823</sup>. L'ensemble créé dans notre analyse est celui des députés ne possédant aucune responsabilité (BACK=1). S'il est possible que le rapport à la circonscription soit différent d'un *frontbencher* à l'autre en raison des compétences associées à sa position, tous s'opposent aux *backbenchers* et sont entièrement en-dehors de l'ensemble (BACK=0).
  
6. La dernière condition capte l'objectif politique. La calibration revient à créer une condition binaire où les députés cherchant à être réélus appartiennent à l'ensemble (REEL=1) et les autres sont absents (REEL=0).

A propos de la conséquence (*outcome*), soit l'engagement au profit de la circonscription, la calibration se base sur le concept de *focus* de représentation (le degré d'importance que les députés confèrent à la représentation des intérêts de leur circonscription<sup>824</sup>). La base de données PartiRep propose une opérationnalisation basée sur une échelle allant de 1 (pas d'importance) à 7 (très forte importance). Transformer cette échelle en ensemble constitue un avantage car ce dernier est en mesure de capter tant les différences de nature (importance ou pas d'importance) que les différences d'intensité (plus ou moins d'importance)<sup>825</sup>.

D'une manière quantitative, les données de sondage souffrent d'une perte de substance car elles transforment des schémas de pensée propres à chaque individu

---

<sup>822</sup> Une calibration automatique aurait placé ce point de césure à 5 mandats. Tous les députés avec quatre mandats et moins auraient été considérés comme appartenant à l'ensemble alors que ceci ne renvoie pas à une réalité empirique. Avec la calibration proposée, seuls les primo-entrants et les députés réélus une première fois appartiennent à l'ensemble.

<sup>823</sup> A ce stade de la démonstration empirique, nous ne faisons pas la différence entre les positions obtenues au sein du groupe politique et celle relevant de l'assemblée législative bien que leurs logiques d'accès soient différentes.

<sup>824</sup> Parce que circonscriptions et régions se confondent en Suisse, la variable utilisée est celle mesurant l'importance de la représentation du canton. En Israël et aux Pays-Bas, la variable mesure l'importance donnée à la représentation des intérêts de la région/ville où le député habite. Une telle calibration n'est pas sans conséquences, mais elle permet de mettre en lumière une réactivité tout-à-fait particulière montrant que tout localisme ne peut être exclu dans ces systèmes.

<sup>825</sup> Patrick Emmenegger, Dominik Schraff et André Walter, *op. cit.*, p. 5.

en un placement sur une échelle. L'enquêteur connaît le degré de soutien à une affirmation/assertion mais ne sait pas si l'individu est d'accord ou non avec l'énoncé<sup>826</sup>. Le résultat est que les différences entre les niveaux d'accord/désaccord sont traitées de manière similaire sans tenir compte des étiquettes associées à chaque valeur. Par exemple, la différence perçue par le répondant entre « complètement d'accord » et « plutôt d'accord » sera traitée de manière équivalente à celle entre « plutôt d'accord » et « plutôt pas d'accord<sup>827</sup>. »

Une calibration en *fuzzy set* prend en compte les disparités tant dans la substance que dans le degré<sup>828</sup>. Lorsqu'on calibre une échelle, on définit un point de césure (=0,5) au-dessus duquel les cas sont plutôt dans l'ensemble ce qui indique les différences de nature. De chaque côté de ce point, on saisit les degrés d'appartenance ou d'indépendance (différences d'intensité). Une calibration de (1) signale que l'individu est fortement d'accord avec l'assertion alors que (0,8) signifie que l'individu est d'accord dans les grandes lignes mais émet certaines réserves.

La variable d'origine possède une médiane de 6 mais établir l'appartenance à l'ensemble sur cette base est erroné car la calibration ne reflète pas les différences de nature. Comme souligné par P. Emmenegger et ses collègues, le point de césure doit s'effectuer à la valeur au-dessus de celle reflétant l'appartenance à aucun des ensemble (ni,...,ni...). Un individu répondant « ni, ni » indique aux chercheurs qu'il ne se considère pas dans l'ensemble formé par la proposition il doit ainsi être calibré de manière à apparaître en-dehors de celui-ci<sup>829</sup>. L'échelle utilisée possédant son point central à trois, le point de césure utilisé est de 4. Tout député déclarant une importance à partir de ce point est donc considéré comme appartenant à l'ensemble. La différence d'intensité s'effectue ensuite sur une base arithmétique.

---

<sup>826</sup> *Ibidem*, p. 7.

<sup>827</sup> Sans tenir compte, donc, de la différence de nature observable dans la seconde opposition.

<sup>828</sup> Gary Goertz, *Social science concepts: a user's guide*, Princeton, Princeton University Press, 2006, 296 p.

<sup>829</sup> Au nom de l'asymétrie causale, le fait qu'il se déclare également en-dehors de l'ensemble opposé n'entre pas en ligne de compte

Le tableau 1.2.1 résume l'ensemble des calibrations de manière synthétique.

Tableau 1.2.1 : Résumé des calibrations

Nom des conditions et de l' <i>outcome</i>	Etiquette de l'ensemble	Indépendance ( $X_i=0$ )		Appartenance médiane ( $X_i=0,5$ )			Appartenance complète ( $X_i=1$ )
CIRCO	<i>Focus</i> sur la circonscription	1		4			7
MAJ	Mode de scrutin	Proportionnel				Majoritaire à un tour (( $X_i=0,8$ ))	Majoritaire à deux tours
LIST	Structure du bulletin de vote	Liste ouverte	Liste flexible mais plutôt ouverte ( $X_i=0,4$ )		Liste flexible mais plutôt fermée ( $X_i=0,6$ )		Liste fermée
LDM	Magnitude des circonscriptions	Territoire national non-divisé		6			Uninominal
SEN	Séniorité (nombre de mandat)	$\infty \rightarrow$					$\leftarrow$ Un seul mandat
BACK	Responsabilités au Parlement	Oui					Non
REEL	Volonté de réélection	Non					Oui

A l'aune de cette discussion méthodologique, il est nécessaire de reformuler les hypothèses théoriques en utilisant le langage de QCA. Le détail est proposé dans le tableau 1.2.2 :

Tableau 1.2.2 : Configurations attendues

<p>Hypothèse générale</p> <p><i>La réélection est une condition nécessaire</i></p>	<p>REEL ← CIRCO</p>
<p>Le système majoritaire</p> <p><i>Le mode de scrutin majoritaire est une condition INUS</i></p>	<p>REEL*MAJ → CIRCO</p>
<p>Le système proportionnel (condition INUS)</p> <p><i>Selon la combinaison entre le degré d'ouverture des listes et la magnitude des circonscriptions le système proportionnel peut produire l'outcome</i></p>	<p>REEL*~MAJ*((LIST*LDM)+(~LIST*~LDM))</p> <p>→ CIRCO</p>
<p>La séniorité (condition INUS)</p> <p><i>Les primo-entrants sont plus fortement encouragés à s'investir au profit de leur circonscription</i></p>	<p>REEL*SEN*(PRO+MAJ) → CIRCO</p>
<p>Les responsabilités (condition INUS)</p> <p><i>Les députés sans responsabilité sont plus fortement encouragés à s'investir au profit de leur circonscription</i></p>	<p>REEL*BACK*(PRO+MAJ) → CIRCO</p>

### 1.3. La réactivité vis-à-vis de la circonscription : entre stratégie individuelle et bénéfices collectifs

Nous avons posé l'hypothèse que les députés s'investissent au profit de leur circonscription car il s'agit d'une stratégie efficiente pour être réélu dans un contexte particulier. En termes quali-comparés, l'approche théorique indique ainsi que l'objectif électoral constitue une variable nécessaire à la présence de l'*outcome* mais non-suffisante car elle demande d'être associée à une configuration institutionnelle particulière que les analyses empiriques visent à mettre au jour. La

démonstration empirique est organisée en deux sous-sections suivant les standards d'une analyse quali-comparée<sup>830</sup> :

1. Premièrement, nous discutons de l'analyse des conditions nécessaires.
2. Dans un second temps, nous mettons en lumière l'ensemble des conditions suffisantes afin de permettre un retour à l'analyse de cas.

Il est important de noter que notre discussion se limite à l'analyse des conditions suffisantes et nécessaires à la présence de *l'outcome*. Comme le préconisent C.Q. Schneider et C. Wagemann<sup>831</sup>, nous présentons les résultats à propos de l'ensemble inverse ( $\sim$ CIRCO) en annexe.

La discussion ne se limitera pas à la situation en France mais reflétera également les observations menées dans d'autres pays. L'objectif est de présenter les contextes où la réactivité s'observe afin de mettre en évidence les particularités du cas français et ses similarités avec d'autres pays européens. La discussion permet de montrer que la France constitue un cas spécifique parmi d'autres cas spécifiques.

### 1.3.1. L'analyse des conditions nécessaires au *focus* sur la circonscription

La présentation des résultats d'une analyse quali-comparée doit débiter par l'analyse des conditions nécessaires (tableau 1.3.1). Dans la première colonne se trouve la liste des conditions ainsi que leur négation ( $\sim X_i$ )<sup>832</sup>. Les mesures de cohérence (*consistency*) et de couverture (*coverage*)<sup>833</sup> sont également ajoutées face à chaque condition :

1. La cohérence mesure l'ampleur par laquelle un résultat correspond à l'idée que la condition est nécessaire au phénomène étudié ou, comme l'explique C.C. Ragin : « [*Consistency*] indicates how closely a perfect subset relation

---

<sup>830</sup> Carsten Q. Schneider et Claudius Wagemann, *op. cit.*

<sup>831</sup> Carsten Q. Schneider et Claudius Wagemann, « Standards of Good Practice in Qualitative Comparative Analysis (QCA) and Fuzzy-Sets », *Comparative Sociology*, vol. 9 / 3, mars 2010, p. 397- 418.

<sup>832</sup> L'ordre des conditions n'a pas d'importance pour l'analyse.

<sup>833</sup> Sans être des traductions « officielles », ce sont les termes francophones traditionnellement utilisés (voir : Benoît Rihoux, Axel Marx et Priscilla Álamos-Concha, « 25 années de QCA (Qualitative Comparative Analysis) : quel chemin parcouru ? », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 21 / 2, 2014, p. 61, p. 70.).

*is approximated.*<sup>834</sup> » L'indice varie de 0 (aucune cohérence) à 1 (cohérence parfaite). Ce principe ressemble à la significativité des analyses statistiques<sup>835</sup>. Afin qu'une condition soit nécessaire, il est admis que cet indice doit être, dans tous les cas, égal ou supérieur à 0,75<sup>836</sup>. Toutefois, dans le cadre d'une analyse réalisée avec un échantillon plus large, la limite inférieure doit être relevée au niveau de 90%<sup>837</sup>. Parce qu'une condition n'est jamais parfaitement nécessaire (cohérence égale à 1), la plupart des chercheurs mettent au jour des conditions « quasi-nécessaires »<sup>838</sup> ce qui ouvre ainsi la voie à l'existence de cas déviants (ne présentant pas la condition nécessaire). Avec une analyse basée sur un grand échantillon, ceux-ci deviennent plus nombreux ce qui pose problème. Peut-on réellement considérer une condition comme étant nécessaire si 200 cas (par exemple) ne la présentent pas ?<sup>839</sup> Lorsque nous réfléchissons en termes de cas (et non de variable), la question est centrale. Tout critère probabiliste ne peut être écarté<sup>840</sup>. L'objectif de l'augmentation du seuil n'est pas de réduire le nombre de cas déviants mais bien d'améliorer la qualité de l'analyse des conditions nécessaires en mettant au jour celles qui le sont véritablement.

2. Le second indice (couverture) mesure l'importance et la pertinence empirique de chaque condition<sup>841</sup>. Plus la valeur est élevée (le maximum est 1), plus la condition est considérée comme triviale alors que plus le score est bas, plus elle est non-triviale. Une condition nécessaire triviale est observée dans tous les cas mais elle n'est pas étroitement liée à l'*outcome*<sup>842</sup>. Pour illustrer ce principe, M. Fischer propose un exemple éclairant : l'air est une condition nécessaire pour mener une guerre mais

---

<sup>834</sup> Charles C. Ragin, *op. cit.*, p. 44.

<sup>835</sup> Nicolas Legewie, « An Introduction to Applied Data Analysis with Qualitative Comparative Analysis (QCA) », *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum: Qualitative Social Research*, vol. 14 / 3, 2013, p. Art. 15.

<sup>836</sup> Carsten Q. Schneider et Claudius Wagemann, *op. cit.*, p. 406.

<sup>837</sup> Carsten Q. Schneider et Claudius Wagemann, *op. cit.*, p. 213.

<sup>838</sup> Charles C. Ragin, « Set Relations in Social Research: Evaluating Their Consistency and Coverage », *Political Analysis*, vol. 14 / 3, juin 2006, p. 291- 310.

<sup>839</sup> Admettons un échantillon de 1 000 cas, une cohérence égale à 0,8 est valable mais signifie que 200 cas contiennent l'*outcome* sans la condition considérée comme nécessaire.

<sup>840</sup> Thomas Greckhamer, Vilmos F. Misangyi et Peer C. Fiss, *op. cit.*, p. 62.

<sup>841</sup> Nels Marcus Thygeson, Leif I. Solberg, Stephen E. Asche[et al.], « Using Fuzzy Set Qualitative Comparative Analysis (fs/QCA) to Explore the Relationship between Medical "Homeness" and Quality », *Health Services Research*, vol. 47 / 1pt1, février 2012, p. 22- 45, p. 27- 28.

cette condition est triviale (peu pertinente) car elle est également nécessaire pour produire l'*outcome* inverse<sup>843</sup>. La prise en compte de cet indice ne fait sens que pour les valeurs cohérentes (soit celles dépassant le seuil fixé pour la mesure de la cohérence)<sup>844</sup>.

Tableau 1.3.1 : Conditions nécessaires à la présence du focus sur la circonscription

<i>Conditions</i>	<i>Cohérence</i>	<i>Couverture</i>
<b>LIST</b>	.85	.73
<b>MAJ</b>	.20	.77
<b>LDM</b>	.75	.79
<b>REEL</b>	.83	.74
<b>BACK</b>	.86	.70
<b>SEN</b>	.79	.77
<b>~LIST</b>	.28	.76
<b>~MAJ</b>	.83	.65
<b>~LDM</b>	.40	.70
<b>~REEL</b>	.32	.79
<b>~BACK</b>	.21	.73
<b>~SEN</b>	.42	.82

NOTE : ~ indique la négation de la condition. *Outcome* : CIRCO. Source : Sondage députés PartiRep.

Les résultats montrent que si certaines conditions obtiennent un score élevé en matière de cohérence, aucune ne peut être considérée comme étant nécessaire au regard du seuil fixé précédemment. Il est possible de tirer deux enseignements de ce tableau : le lien entre réélection et *focus* sur la circonscription n'est pas exclusif et il n'est pas possible de réduire CIRCO aux systèmes majoritaires.

1. Premièrement, si l'absence de nécessité de la condition REEL ne correspond pas à notre hypothèse générale, ceci ne signifie pas qu'elle n'est

<sup>842</sup> Charles C. Ragin, *op. cit.*, p. 61 et suivantes.

<sup>843</sup> Manuel Fischer, « Dominance or Challenge? An Explanation of Power Structures among Coalitions in Swiss Decision-Making Processes », *Compass Working paper*, vol. 69, 2012, p. 13.

<sup>844</sup> Carsten Q. Schneider, *The consolidation of democracy: comparing Europe and Latin America*, Milton Park, Abingdon, Oxon ; New York, Routledge, 2009, 184 p., (« Democratization studies »), p. 68.

pas pertinente<sup>845</sup>. Ce résultat indique une situation de « quasi-nécessité » comme C.C. Ragin la définit et où certains cas sont déviants. Ce résultat est plutôt encourageant car il démontre que dans 85% des cas où l'*outcome* est présent, REEL est également là<sup>846</sup>. Plus précisément, ce résultat donne du poids à notre argumentation théorique. La réactivité vis-à-vis de la circonscription correspond bien à une stratégie appréciée des députés qui recherchent leur réélection. Toutefois, d'autres logiques sont également présentes et doivent être prises en compte. L'analyse des conditions suffisantes permettra, en effet, de discuter des cas où REEL est absent.

2. Deuxièmement, ce tableau montre qu'aucune institution n'est nécessaire bien que certaines obtiennent des cohérences élevées. Ce résultat donne un poids certain à notre argumentation théorique. L'analyse des conditions nécessaires montre que l'importance donnée à l'investissement pour la circonscription n'est pas limitée aux députés élus selon un système majoritaire ; bien au contraire (cohérence égale à 0,20). Ceci démontre que d'autres configurations institutionnelles peuvent également produire CIRCO comme nous l'avons théoriquement exposé au chapitre 2. Toutefois, ce tableau ne donne aucune indication sur la forme des combinaisons. Afin de confronter nos analyses avec de précédentes recherches empiriques<sup>847</sup>, il est nécessaire de mener une analyse des conditions suffisantes afin de mettre en lumière les configurations permettant la présence de CIRCO.

---

<sup>845</sup> Svend-Erik Skaaning, « Assessing the Robustness of Crisp-set and Fuzzy-set QCA Results », *Sociological Methods & Research*, vol. 40 / 2, mai 2011, p. 391- 408.

<sup>846</sup> A titre de rappel, au nom de l'asymétrie causale, le résultat de  $\sim$ REEL ne vient pas renforcer cet argument. La seule information apportée par l'analyse de cette condition est que  $\sim$ REEL n'est absolument pas une condition nécessaire à la présence de CIRCO.

<sup>847</sup> Audrey André, André Freire et Zsófia Papp, « Electoral Rules and Legislators' Personal Vote-seeking », in Kris Deschouwer. , Sam Depauw. *Representing the People: A Survey Among Members of Statewide and Substate Parliaments*, Oxford, Oxford University Press, 2014, p. 87- 109. Audrey André, Michael Gallagher et Giulia Sandri, « Legislators' Constituency Orientation », in Kris Deschouwer. , Sam Depauw. *Representing the People A Survey Among Members of Statewide and Substate Parliaments*, Oxford, Oxford University Press, 2014, p. 166- 187.

### 1.3.2. Vers une remise en cause du lien causal entre travail au profit de la circonscription et *Preference ballots*

L'étape suivante est de mettre en lumière les (combinaisons de) conditions suffisantes en utilisant l'algorithme de la table de vérité<sup>848</sup>. Puisque six conditions sont sélectionnées, cette table est composée de 64 lignes ( $2^{\text{MAJ, LIST, LDM, SEN, BACK, REEL}}$ ) qui seront réduites grâce à la minimisation booléenne. En raison de sa taille, la table de vérité finale est présentée en annexe. Le point de départ pris est la sélection de deux seuils à savoir la fréquence et la cohérence.

1. La fréquence fonctionne comme suit : lorsque l'échantillon est de taille réduite, toutes les combinaisons qui reflètent la situation d'au-moins un cas peuvent être prises en compte (seuil=0). Lorsque le chercheur travaille à l'aide d'un échantillon de grande taille, un seuil précis doit être fixé<sup>849</sup> avec un minimum de 0,80 signifiant que 80% des cas observés sont intégrés dans l'analyse<sup>850</sup>. L'objectif de la définition du seuil est de trouver un équilibre entre l'inclusion d'au-moins 80% des cas et un nombre plutôt élevé d'observations pour chaque configuration<sup>851</sup>. Dans le cadre de la présente recherche, ce seuil est relevé à 95%. En effet, avec un seuil fixé à 80%, un trop grand nombre de configurations doivent être supprimées de l'analyse (toutes celles ayant moins de 19 observations)<sup>852</sup>. A l'inverse, avec le seuil sélectionné, le nombre minimum de cas est abaissé à cinq. Ainsi, toutes les configurations étant représentées par moins de cinq cas ne seront pas considérées dans l'analyse (39 cas<sup>853</sup>).
2. La seconde mesure, la cohérence, s'interprète de manière similaire à celle décrite lors de l'analyse des conditions nécessaires<sup>854</sup>. Les mises en garde

---

<sup>848</sup> Charles C. Ragin, *op. cit.*

<sup>849</sup> Thomas Greckhamer, Vilmos F. Misangyi et Peer C. Fiss, *op. cit.*

<sup>850</sup> Charles C. Ragin et Peer C. Fiss, « Net effects versus configuration: An empirical demonstration », in Charles C. Ragin. *Redisigning Social Inquiry: Fuzzy Sets and Beyond*, Chicago, University of Chicago Press, 2008.

<sup>851</sup> Thomas Greckhamer, Vilmos F. Misangyi et Peer C. Fiss, *op. cit.*, p. 67. Plus le seuil est élevé, plus on s'expose au risque d'avoir des configurations ne renvoyant qu'à un seul cas.

<sup>852</sup> Un tel seuil nous prive de cas intéressants. Des groupes entiers de députés avec un profil théoriquement pertinent sont ainsi retirés de l'analyse.

<sup>853</sup> Ce sont des cas marginaux. Les configurations supprimées reflètent des combinaisons rares (~BACK\*~SEN par exemple).

<sup>854</sup> Les raisons invoquées sont les mêmes que précédemment.

qui résultent du nombre de cas s'appliquent également.<sup>855</sup> Dans notre recherche un seuil de 0,9 est adopté afin qu'une combinaison de conditions soit considérée comme suffisante si et seulement si 90% des cas sont à l'intérieur des deux ensembles (condition et *outcome*).

Dans la table de vérités obtenues, il y a 29 combinaisons (sur 64) de conditions qui ne sont liées à aucune observation (*logical remainders*). Certaines étaient attendues : toutes les variantes rares de systèmes majoritaires (voire inexistantes en Europe) avec des circonscriptions de magnitude élevée ou des listes ouvertes (MAJ\*~LDM ou MAJ\*~LIST). La première configuration correspond au mode de scrutin utilisé pour les élections législatives maliennes alors que la seconde est utilisée dans certains cantons suisses pour l'élection au Conseil des Etats (chambre haute fédérale) ainsi qu'en Italie avant 1993<sup>856</sup>. Les autres *logical remainders* sont des combinaisons spécifiques entre les conditions individuelles (par exemple SEN\*~BACK) dans un contexte institutionnel composé de peu d'observations<sup>857</sup>.

La littérature à propos de QCA propose trois moyens de réaliser la réduction booléenne en intégrant les configurations qui ne sont liées à aucune observation empirique<sup>858</sup>. Le choix d'une telle démarche entraîne des résultats équivalents, non-contradictaires, mais d'un degré différent de complexité. Il s'agit donc de choisir un degré de précision<sup>859</sup>.

1. La première solution, « complexe », ne prend en compte aucune hypothèse simplificatrice<sup>860</sup> (elles sont considérées comme

---

<sup>855</sup> Donal Crilly, « Predicting stakeholder orientation in the multinational enterprise: A mid-range theory », *Journal of International Business Studies*, vol. 42 / 5, juin 2011, p. 694- 717. Peer C. Fiss, « Building Better Causal Theories: A Fuzzy Set Approach to Typologies in Organization Research », *Academy of Management Journal*, vol. 54 / 2, avril 2011, p. 393- 420. Thomas Greckhamer, « Cross-cultural Differences in Compensation Level and Inequality across Occupations: A Set-theoretic Analysis », *Organization Studies*, vol. 32 / 1, janvier 2011, p. 85- 115.

<sup>856</sup> John M Carey et Matthew Soberg Shugart, *op. cit.*

<sup>857</sup> Comme l'expliquent Müller et Strøm (Wolfgang C. Müller et Kaare Strøm, *Policy, office, or votes? how political parties in Western Europe make hard decisions*, Transf. to digital pr, Cambridge, Cambridge Univ. Press, 2005, 319 p.), il est rare que des primo-entrants obtiennent des responsabilités.

<sup>858</sup> Carsten Q. Schneider et Claudius Wagemann, *op. cit.*, p. 101.

<sup>859</sup> Charles C. Ragin, *op. cit.*

<sup>860</sup> Une hypothèse simplificatrice (*simplifying assumption*) est une attente théorique à propos de l'effet causal d'une (combinaison de) condition(s) sur l'*outcome*. Il s'agit, ainsi de décider (sur une base théorique) si une configuration absente des données (*logical remainder*) pouvait produire le phénomène étudié (*Ibidem*, p. 145 et suivantes.). La solution complexe implique donc la prise en compte d'aucun *logical remainder* permettant de réduire la solution.

fausses<sup>861</sup>) et conduit à une longue solution (beaucoup de configurations possibles) difficilement lisible surtout lorsque le nombre de condition est élevé (elle reprend en grande partie les lignes de la table de vérité).

2. La deuxième solution, « simple » ou « parcimonieuse », intègre le minimum de conditions possibles (que l'on nomme *prime implicants* soit des conditions qui ne peuvent être supprimées de la table de vérité). Ici, les *logical remainders* sont traités automatiquement sans base théorique. S'ils permettent de réduire la solution, ils sont intégrés. Cette solution est déconseillée par de nombreux chercheurs car beaucoup moins précise<sup>862</sup>.
3. La troisième solution, « intermédiaire », revient à simplifier la solution complexe et utiliser les hypothèses simplificatrices à propos desquelles le chercheur a suffisamment d'informations pour définir si elle est en accord ou non avec les attentes théoriques. Lorsque les configurations sont en désaccord avec les résultats (*counterfactual cases*), le chercheur considère uniquement celles dont la théorie permet de comprendre l'effet sur l'*outcome* (*easy counterfactuals*<sup>863</sup>).

Le chercheur doit faire un choix car l'utilisation des trois solutions conduit à une redondance des analyses<sup>864</sup>. Si le chercheur possède suffisamment de connaissances, C.C. Ragin préconise de mettre l'accent sur l'analyse de la solution intermédiaire qui présente le plus d'avantages<sup>865</sup>. Elle est « facilement » interprétable car ni trop compliquée, ni trop simple. Lorsque la diversité des cas est limitée (trop de *logical remainders*), elle permet également de réduire les erreurs de mesures (qui peuvent être présentes dans la solution parcimonieuse)

---

<sup>861</sup> *Ibidem*, p. 173.

<sup>862</sup> *Ibidem*, p. 154. Carsten Q. Schneider et Claudius Wagemann, *op. cit.*, p. 106.

<sup>863</sup> Charles C. Ragin et John Sonnett, « Etween Complexity and Parsimony: Limited Diversity, Counterfactual Cases, and Comparative Analysis », in Sabine Kropp, Michael Minkenberg, *ergleichen in der Politikwissenschaft*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2004.

<sup>864</sup> Carsten Q. Schneider et Claudius Wagemann, *op. cit.*, p. 12.

<sup>865</sup> Charles C. Ragin, *op. cit.*, p. 160- 175.

sans perdre de la substance<sup>866</sup>. Notre analyse se base ainsi sur cette solution mais les deux autres sont ajoutées en annexes<sup>867</sup>.

La prise en compte des *logical remainders* dépend premièrement de la pertinence empirique des configurations institutionnelles. Toutes celles qui peuvent avoir une transformation empirique (MAJ\*~LIST + MAJ\*~LDM) sont prises en compte et leur effet sur l'*outcome* codé selon leur position dans la typologie de J.M. Carey et M.S. Shugart<sup>868</sup>. Ainsi, pour chaque député souhaitant être réélu dans un système considéré favorable au développement du vote personnel, CIRCO est codée comme présente. Les rares configurations de conditions individuelles (~BACK\*SEN) sont également prises en compte et considérées comme n'étant pas des sous-ensembles de CIRCO. Les configurations qui ne sont observées dans aucun pays (MAJ\*LDM\*~LIST) sont supprimées du processus de minimaison (*counterfactual*).

Le tableau (1.3.2) suivant présente la solution intermédiaire obtenue à l'aide du logiciel fsQCA2.0 en sélectionnant l'analyse standard<sup>869</sup>. En raison de l'impossibilité de traiter les cas séparément et en raison de l'absence de connaissance substantielle à leur propos, nous avons ajouté les groupes d'observations (par pays) les plus représentatifs de chaque combinaison. Cette démarche n'est pas la plus adéquate, quand bien même elle est justifiée car l'analyse quali-comparée met, par définition, les cas similaires au sein d'une même combinaison causale. Les résultats montrent ainsi une certaine homogénéité entre députés partageant les mêmes caractéristiques au sein d'un même pays. Cette procédure permet aussi de mettre en lumière les différences de contexte de manière plus claire qu'une analyse portant sur chaque député<sup>870</sup>.

---

<sup>866</sup> *Ibidem*, p. 175.

<sup>867</sup> Carsten Q. Schneider et Claudius Wagemann, *op. cit.*

<sup>868</sup> John M Carey et Matthew Soberg Shugart, *op. cit.*

<sup>869</sup> Cette démarche permet de produire la solution intermédiaire. Elle permet de ne pas laisser l'ordinateur choisir de prendre, ou non, en compte les *logical remainders*. L'autre technique, l'analyse spécifique, ne propose que les solutions parcimonieuses et complexes.

<sup>870</sup> A des fins de réplcation, nous tenons à disposition les 18 cas les plus représentatifs de chaque configuration suffisante (fsQCA2.0 n'en propose pas plus).

Tableau 1.3.2: Conditions suffisantes à la présence du focus sur la circonscription

<i>Solution</i>	<i>BACK* LDM*</i> <i>LIST +</i>	<i>~MAJ* REEL*</i> <i>LDM* SEN*</i> <i>LIST +</i>	<i>~MAJ* ~BACK*</i> <i>REEL* ~LDM*</i> <i>~SEN* LIST +</i>	<i>~MAJ* ~REEL*</i> <i>BACK* LDM*</i> <i>SEN →</i>	<i>CIRCO</i>
<b>Groupes de cas avec une appartenance &gt; 0.8</b>	Hongrie France Royaume-Uni (Allemagne <sup>1</sup> )	Espagne Autriche Hongrie	Israël Pays-Bas (Allemagne <sup>1</sup> )	Autriche Belgique Espagne (Suisse <sup>2</sup> ) (Pologne <sup>3</sup> )	
<b>Couverture de ligne</b>	.53	.35	.08	.19	
<b>Couverture unique</b>	.18	.02	.02	.02	
<b>Cohérence</b>	.89	.93	.90	.91	
<b>Couverture de la solution</b>			.61		
<b>Cohérence de la solution</b>			.84		

Source : Sondage députés PartiRep. L'ordre des combinaisons n'a pas d'importance pour l'analyse. <sup>1</sup> : les députés allemands sont répartis dans deux combinaisons selon la taille de la circonscription dans laquelle ils sont élus. La logique qui sous-tend leurs actions semble toutefois la même. <sup>2,3</sup> Les députés suisses et polonais membres de cet ensemble semblent être plus l'exception que la règle. Seule une minorité d'entre eux possèdent un degré d'appartenance à cet ensemble supérieur à 0.5.

Les mesures permettant de juger de la qualité des analyses sont présentes au-dessous de chaque combinaison<sup>871</sup>. En plus de la mesure de la cohérence qui est parfaitement similaire aux explications ci-dessus, les mesures de couverture permettent de juger de l'importance empirique de configuration, la proportion de l'ensemble CIRCO qui peut être expliquée par (une partie de) la solution (comme le R<sup>2</sup> dans les analyses statistiques traditionnelles)<sup>872</sup>.

1. La couverture de ligne (*raw coverage*) mesure la part de l'*outcome* expliquée par un chemin causal particulier.

<sup>871</sup> Charles C. Ragin, *op. cit.*, p. 44.

<sup>872</sup> Carsten Q. Schneider et Claudius Wagemann, *op. cit.*, p. 90.

2. La couverture unique (*unique coverage*) indique la proportion de l'*outcome* qui est exclusivement expliquée par une combinaison particulière (proportion de cas qui se situent uniquement dans cet ensemble).
3. La couverture de la solution (*solution coverage*) permet de saisir la part de l'*outcome* expliqué par la solution.

Ces différentes mesures sont généralement peu élevées dans une analyse menée avec un grand échantillon. Si des valeurs plus élevées sont souhaitables elles ne sont pas nécessaires<sup>873</sup>. Dans un contexte où le nombre de conditions est limité, et le nombre de cas élevé, il est presque impossible de mettre en lumière l'ensemble des conditions expliquant un phénomène. Avec QCA, une faible couverture de la solution signifie au chercheur la présence d'une causalité incomplète ; c'est-à-dire que d'autres chemins sont possibles pour expliquer l'*outcome*.

La solution présente ainsi quatre combinaisons de conditions suffisantes à la présence de CIRCO. Dans son ensemble, la solution est plutôt de bonne qualité (cohérence=0,84 et couverture=0,61). Il est important de rappeler que, en raison de la relation plus distante vis-à-vis des cas, l'analyse des conditions suffisantes est interprétée en termes de groupes de cas et principalement en termes de pays. Une telle démarche est parfaitement adéquate avec l'esprit de QCA pour autant qu'elle ne dépasse pas les limites fixées par le design de recherche<sup>874</sup>.

La suite de la discussion a pour objectif de présenter les quatre combinaisons obtenues et leurs implications théoriques. L'objectif de la discussion est de comprendre les déterminants de la réactivité vis-à-vis de la circonscription et non de saisir les pratiques en vigueur dans chaque pays. Nous nous démarquons ici des théoriciens de l'analyse quali-comparée, en n'effectuant pas un retour systématique au cas. En effet, notre objectif est d'appréhender plus aisément les combinaisons obtenues.

---

<sup>873</sup> Thomas Greckhamer, Vilmos F. Misangyi et Peer C. Fiss, *op. cit.*, p. 54. Plus il y a de cas, moins il y a de chance que la solution couvre l'ensemble des possibilités.

<sup>874</sup> *Ibidem*, p. 69- 70.

### 1.3.2.1. Le cas typique des systèmes majoritaires uninominaux : la réactivité vis-à-vis de la circonscription entre stratégie et routine

Le premier chemin causal suffisant correspond aux traditionnelles théories à propos du *focus* sur la circonscription bien que deux conditions soient manquantes : MAJ et REEL.

Un premier élément important est l'absence de la condition MAJ bien qu'une grande partie des cas les plus représentatifs de cette combinaison soient des députés élus au système majoritaire (en France et en Grande-Bretagne). Tous les députés élus au scrutin majoritaire, appartenant à l'ensemble CIRCO, sont présents dans cette combinaison (les britanniques et les français). Mais ils ne sont pas seuls. On retrouve également une grande partie des députés opérant dans un pays utilisant un système mixte pour ses élections législatives (Hongrie et Allemagne). Au premier regard, ceci paraît tout-à-fait normal car dans ces pays une part des députés sont justement élus au système majoritaire. Malgré leur présence, nous poussons notre analyse en montrant que l'autre partie des députés, celle élue au système proportionnel, s'observe également dans cet ensemble.

Ceci met en lumière un processus déjà évoqué dans la littérature mais peu illustré de manière empirique : une émulation entre députés élus dans un pays appliquant un scrutin mixte. Sans entrer dans le détail des différences entre les applications concrètes<sup>875</sup>, ce système se caractérise par l'adjonction ou l'intégration d'un scrutin majoritaire à un système proportionnel. Parmi notre échantillon, deux pays utilisent ce système, l'Allemagne et la Hongrie. Dans les deux cas, la moitié des députés sont élus au régime majoritaire et l'autre par un scrutin de listes (fermées à magnitude variable)<sup>876</sup>. Pourtant, lorsque les chercheurs étudient les attitudes des élus de ces pays, les différences sont plutôt négligeables et le mode d'élection ne

---

<sup>875</sup> Pierre Martin, *op. cit.*. Matthew Soberg Shugart et Martin P. Wattenberg, *Mixed-member electoral systems: the best of both worlds?*, Oxford [UK] ; New York, Oxford University Press, 2003, 656 p., (« Comparative politics »). Il n'existe pas un scrutin mixte mais une variété d'utilisation. En bref, les systèmes allemand et hongrois sont très proches puisqu'un scrutin proportionnel compense le résultat du scrutin majoritaire afin d'assurer une meilleure représentativité. Ailleurs (en Andorre, Croatie ou Lituanie, par exemple), les deux scrutins cohabitent mais l'un ne compense pas les résultats de l'autre. En France, les élections régionales suivent encore un autre modèle puisque le scrutin est proportionnel mais avec un bonus majoritaire au vainqueur.

<sup>876</sup> Chaque pays utilise un système différent. Toutefois, la finalité est la même d'un pays à l'autre.

constitue un pas une variable clé<sup>877</sup>. Ceci tend à se confirmer dans nos analyses par la présence de ces deux types de parlementaires parmi les cas appartenant à ce même ensemble<sup>878</sup>. Pourtant, ceci ne signifie pas que ces députés ne sont pas influencés par le contexte dans lequel ils opèrent. C'est justement le système mixte qui les incite à se comporter de la sorte.

Plus précisément, Z. Papp explique que certains députés élus au système proportionnel reproduisent les comportements de leurs collègues qui détiennent un mandat direct<sup>879</sup>. Ce dernier est considéré comme plus prestigieux et nombreux sont les candidats à chercher à obtenir l'investiture de leur parti pour figurer sur le bulletin de vote<sup>880</sup>. Les députés visant une élection via un mandat direct se comportent de manière à montrer qu'ils correspondent à la position qu'ils visent. Or, cette stratégie est particulièrement développée parmi les députés élus au scrutin majoritaire comme en témoigne leur appartenance à cet ensemble. De cette manière, Z. Papp explique pourquoi, dans un système qui *a priori* n'offre aucune incitation à la réactivité vis-à-vis de la circonscription, une part non-négligeable des élus y consacrent quand même une partie de leur temps<sup>881</sup>. Ce phénomène est tout-à-fait compatible avec l'approche théorique développée dans cette thèse. La réactivité vis-à-vis de la circonscription constitue un moyen d'atteindre un objectif électoral dans un système qui incite les députés à entretenir des liens avec les citoyens et groupes sociaux de leur territoire d'élection. Pour résumer, l'absence de la condition MAJ s'explique par la présence dans cet ensemble de députés élus au scrutin proportionnel dans des pays appliquant un système électoral mixte.

---

<sup>877</sup> Mihail Chiru, *Rethinking Constituency Service: Electoral Institutions, Candidate Campaigns and Personal Vote in Hungary & Romania*, PhD Dissertation, Central European University, 2015, 231 p.. Werner Patzelt, « Communication networks of German legislators: The case of Bavaria », *German Politics*, vol. 2 / 1, avril 1993, p. 40- 61. Werner J. Patzelt, « Der "ideale" Abgeordnete: Parlamentarier beschreiben ihren Beruf », *Politische Studien*, vol. 42, 1991, p. 497- 512. Werner J. Patzelt, « German MPs and their roles », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 3 / 1, mars 1997, p. 55- 78. Danny Schindler, « Die Mühen der Ebene: Parteiarbeit der Bundestagsabgeordneten im Wahlkreis », *Zeitschrift für Parlamentsfragen*, vol. 44 / 3, 2013, p. 507- 525. A noter que les constitutions hongroise et allemande indiquent clairement que tous les membres de la chambre haute ont les mêmes droits.

<sup>878</sup> Il est important de signifier que certains députés élus au système proportionnel se situent également dans d'autres ensembles.

<sup>879</sup> Nous reprenons ici la traduction du terme utilisé en Allemagne (*Direktmandat*) pour définir le type de mandat détenu par les députés élus au scrutin majoritaire uninominal.

<sup>880</sup> Zsófia Papp, « Constituency Focus in the Hungarian MP's Perceptions of Representation », *DISC Working Paper*, 2011.

<sup>881</sup> Zsófia Papp, *op. cit.* En Allemagne, les différences de comportements entre élus varient plus selon leur appartenance partisane (petit ou grand parti) que selon leur mode d'élection. A noter que le type de mandat affecte l'application de la stratégie, c'est-à-dire la manière dont les députés sont réactifs (Werner J. Patzelt, *op. cit.*, p. 61.)

Le deuxième élément important de cette combinaison est l'absence de la condition REEL (réélection). Ceci ne signifie pas que tous les députés présents dans cet ensemble ne cherchent pas leur réélection. Au contraire, ceci indique qu'il ne s'agit pas d'une condition nécessaire à cette combinaison<sup>882</sup>. La présence de cette condition dans la solution complexe (en annexe) témoigne toutefois de son rôle. Cependant, ce résultat montre que dans les systèmes majoritaires et mixtes, l'importance donnée au travail en circonscription peut se réaliser indépendamment d'un objectif électoral :

1. Le cas des systèmes électoraux mixtes est particulièrement intéressant car il permet de discuter des prérogatives traditionnellement attribuées aux élus. Les députés élus au scrutin majoritaire sont donc fortement liés à un territoire, ce qui n'est pas, en théorie du moins, le cas pour ceux élus sur une liste<sup>883</sup>. Par conséquent, quel que soit leur objectif électoral, il est attendu que les premiers représentent leur territoire d'élection. Il s'agit d'une forme de routine dans les comportements inspirée d'une division informelle des tâches entre les députés élus sur un territoire et ceux sur une liste partisane.
2. Dans les systèmes majoritaires (et de quelques manières les systèmes mixtes), le *focus* sur la circonscription peut être plus qu'une stratégie instituée dans le but de conserver un mandat parlementaire. Elle est une caractéristique d'une grande partie des *backbenchers* sans forcément être une stratégie électoraliste<sup>884</sup>.

Néanmoins, au-delà de la redondance logique, toute forme d'objectif électoral ne peut être écartée. En effet, comme nous avons pu le voir au premier chapitre, dans ces systèmes, les députés sont responsables (*accountable*) devant les citoyens car

---

<sup>882</sup> L'absence de la condition s'explique en partie par des décisions méthodologiques prises lors de la minimisation booléenne. En effet, au moment de prendre une décision à propos des systèmes majoritaires marginaux absents de l'échantillon PartiRep (donc les *logical remainders*), les scores sur REEL ne sont pas entrés en ligne de compte en raison de la non-nécessité de cette condition. Ceci a comme conséquence de rendre cette condition redondante (qu'elle soit présente ou absente, le résultat est le même). Dès lors, elle n'apparaît pas dans la solution

<sup>883</sup> Mihail Chiru et Zsolt Enyedi, « Choosing your own Boss: Variations of Representation Foci in Mixed Electoral Systems », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 21 / 4, octobre 2015, p. 495- 514.

<sup>884</sup> Donald Searing, *Westminster's world: understanding political roles*, Cambridge, Mass, Harvard University Press, 1994, 498 p.

ce sont ces derniers qui ont le pouvoir de sanction (et de récompense). Dans ce cas, les activités qui permettent une valorisation des compétences personnelles sont préférées par les parlementaires car c'est sur ce point que les citoyens les évaluent<sup>885</sup>. Or, un regard sur le moment où le questionnaire a été transmis aux députés hongrois, français et britanniques montre qu'ils se trouvaient en contexte pré-électoral (environ une année avant les élections législatives). Comme nous l'avons expliqué plus haut, c'est justement à ce moment-là que les réactions aux incitations institutionnelles sont les plus fortes. Durant cette période, les députés s'investissent dans leur circonscription dans le but de soutenir une liste ou un candidat particulier, qu'ils soient eux-mêmes candidats ou non<sup>886</sup>.

En France, il est ainsi possible de mettre en lumière une forme de « notoriété transmissible. » Les observations et les entretiens menés auprès des membres de l'Assemblée nationale indiquent que des députés, qui ne concourent pas pour un nouveau mandat, agissent au profit d'un successeur qu'ils peuvent d'ailleurs avoir contribué à choisir. Deux députées interrogées en 2013 indiquent avoir obtenu une investiture informelle avant la procédure officielle parce qu'elles avaient été soutenues par leur prédécesseur<sup>887</sup>. Il s'en est suivi une période où l'élu a introduit son héritière comme étant la personne pouvant poursuivre le travail accompli. L'un d'eux est même devenu le suppléant de la candidate. Concrètement, l'objectif est ainsi que la réputation acquise durant son mandat puisse profiter à un candidat qu'il souhaite voir lui succéder. Dans ce contexte, le député sortant a tout intérêt à avoir un bilan positif (aux yeux des électeurs) pour ne pas porter préjudice à celui qu'il a désigné comme successeur. Ainsi, dans la forme, rien ne distingue l'attitude de ce député de celle d'un élu cherchant à être réélu si ce n'est, justement, l'objectif politique. Plus généralement, dans les systèmes uninominaux, le député constitue une personnalité politique centrale sur son territoire d'élection et devient de fait un allié important dans une période pré-électorale quand il ne se représente pas. Le nouveau venu hérite ainsi de la notoriété de son prédécesseur lorsque ce

---

<sup>885</sup> John M Carey et Matthew Soberg Shugart, *op. cit.*, Pippa Norris, *op. cit.*

<sup>886</sup> Olivier Costa et Eric Kerrouche, *Qui sont les députés français: enquête sur les élites inconnues*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2007, 214 p., (« Nouveaux débats », 11). Zsófia Papp, *op. cit.*

<sup>887</sup> A noter que, dans les deux cas, le député était également un cadre de la section locale de son parti.

dernier l'adoube<sup>888</sup>. En ce sens, la réactivité vis-à-vis de la circonscription ne constitue pas à proprement parlé une stratégie adoptée dans le but d'être réélu mais toute portée électoraliste ne peut être écartée.

Cette première combinaison a montré des résultats intéressants au regard de nos hypothèses théoriques. Tous les députés élus au système majoritaires membres de CIRCO se retrouvent dans cet ensemble. Dans le processus de minimisation booléenne, la présence ou l'absence de REEL (combiné avec les autres conditions) conduit au même résultat et considérer CIRCO comme un sous ensemble de REEL est correct mais incomplet. A ceci s'ajoute la présence d'un facteur contingent à savoir la campagne qui peut introduire un biais en entraînant les députés (candidats ou non) à s'investir dans leur circonscription. Cette analyse a également permis de mettre en lumière un phénomène intéressant dans les pays élisant leurs députés avec un système mixte. Une fraction de parlementaires élus au suffrage proportionnel semble procéder à un mimétisme des attitudes de leurs collègues détenant un mandat direct.

Globalement, ce premier chemin causal est en accord avec la première hypothèse. Ces systèmes autorisent les électeurs à voter pour un candidat plutôt que pour une liste et on constate qu'ils constituent bien des déterminants de la réactivité vis-à-vis de la circonscription. Toutefois, il est important de signaler que ce phénomène ne répond pas toujours à une volonté d'atteindre un objectif électoral bien que toutes motivations de ce type ne soient pas écartées.

#### 1.3.2.2. Un faux système majoritaire ? L'importance du local dans les circonscriptions de faible magnitude

Dans sa description du système électoral espagnol, R. Rose dit qu'il s'agit peut-être du scrutin proportionnel le moins... proportionnel<sup>889</sup>. Cette phrase a certainement une portée plus large que la description des conséquences du choix de la méthode de calcul utilisée pour transformer le nombre de voix en sièges. En

---

<sup>888</sup> Bernard Dolez, « Le décalogue du parachute », in Bernard Dolez. , Michel Hastings. *Le parachutage politique*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 137-158, p. 146.

<sup>889</sup> Richard Rose, « Electoral Systems: A Question of Degree or of Principle? », in Arend Lijphart. , Bernard Grofman. *Choosing an Electoral System*, New York, Praeger, 1984, p. 75.

effet, du point de vue des attitudes et des stratégies des députés, il ressort que les membres du Congrès des Députés espagnols sont très semblables à celle observées précédemment. Mieux, ce chemin causal se confond presque parfaitement (à l'exception de BACK) avec les combinaisons théoriques affichées dans le tableau 1.3.2.

Concrètement, le résultat obtenu indique que la réactivité vis-à-vis de la circonscription s'observe parmi les députés souhaitant être réélus et évoluant dans un pays ayant adopté un système proportionnel appliqué dans des circonscriptions de très faibles magnitudes et avec des listes fermées<sup>890</sup>. Ce système est présent dans les hiérarchies des modes de scrutins incitant au développement du vote personnel (et donc de la réactivité vis-à-vis de la circonscription)<sup>891</sup>. Néanmoins, les auteurs reconnaissent qu'il ne s'agit pas du système où l'incitation est la plus forte. Notre analyse vient donc en appui de ces précédentes recherches qui reposent principalement sur des discussions théoriques.

La logique qui apparaît dans ces systèmes est très proche de celle observée dans les systèmes majoritaires. En Espagne et en Autriche une partie des circonscriptions sont de très faibles magnitudes à savoir qu'elles sont représentées par cinq députés tout au plus<sup>892</sup>. De plus, en Espagne, les listes sont parfaitement fermées. Dans un tel système, l'ordre des candidats est capital car seuls ceux placés dans le haut de la liste possèdent de véritables chances d'élection. Les autres positions sont avant tout symboliques<sup>893</sup>.

Dans ces configurations, les électeurs ont la possibilité de récompenser ou punir certains candidats (les têtes de listes). L'argument développé par M.S. Shugart et

---

<sup>890</sup> La présence de députés autrichiens dans cet ensemble n'est pas une contradiction. Nous rappelons que le mode de scrutin appliqué dans ce pays permet aux électeurs d'exprimer une préférence. La calibration utilisée dans notre recherche considère que ceci constitue une liste plutôt fermée. En ce sens, les députés autrichiens appartiennent à l'ensemble LIST.

<sup>891</sup> John M Carey et Matthew Soberg Shugart, *op. cit.*. Matthew Soberg Shugart, Melody Ellis Valdini et Kati Suominen, « Looking for Locals: Voter Information Demands and Personal Vote-Earning Attributes of Legislators under Proportional Representation », *American Journal of Political Science*, vol. 49 / 2, avril 2005, p. 437- 449.

<sup>892</sup> En Espagne 50% des députés sont dans cette situation. En Autriche, trois circonscriptions entrent dans cette catégorie. Les députés appartenant à l'ensemble étudié y sont élus.

<sup>893</sup> Richard Gunther, *op. cit.*

ses collègues est que dans ces circonscriptions, certains candidats peuvent améliorer leur chance d'élection en développant leur réputation individuelle<sup>894</sup>. Par conséquent, la logique est la même que celle évoquée lors de la discussion théorique à propos des systèmes SMD. Sauf si une liste jouit d'une popularité exceptionnelle, les candidats placés en bas de liste n'entrent pas dans la lutte pour accéder au Parlement. Ainsi, l'élection se joue, *de facto*, entre les premiers et deuxièmes noms de chaque liste soit une situation proche des élections au scrutin majoritaire uninominal<sup>895</sup>. Par conséquent, dans les faits, lorsque l'électeur glisse son bulletin dans l'urne, il vote pour une ou deux personnes et non pour la liste<sup>896</sup>. De plus, le contexte de défiance vis-à-vis des institutions politiques<sup>897</sup> et de déclin de l'identification partisane<sup>898</sup> incitent d'autant plus les députés à développer à entretenir leur réputation individuelle<sup>899</sup> à travers, comme l'ont expliqué B. Cain et ses collègues, une prise en compte régulière des revendications venues de la circonscription<sup>900</sup>.

Pour résumer, ce chemin causal vient en appui des considérations théoriques. En concomitance avec la première combinaison qui a montré que *l'outcome* était présent parmi les députés élus au système majoritaire, ce résultat indique que la réactivité vis-à-vis de la circonscription constitue une stratégie particulièrement rependue dans les pays élisant leurs députés avec un mode de scrutin permettant aux électeurs d'effectuer leur choix sur la base de la personnalité des candidats et non pas uniquement sur le nom de la liste. Ainsi, la première hypothèse trouve un soutien empirique puisque, pour le moment, deux des trois combinaisons attendues sont mises en lumière.

---

<sup>894</sup> Matthew Soberg Shugart, Melody Ellis Valdini et Kati Suominen, *op. cit.*

<sup>895</sup> John M Carey et Matthew Soberg Shugart, *op. cit.*

<sup>896</sup> Matthew Soberg Shugart, Melody Ellis Valdini et Kati Suominen, *op. cit.*

<sup>897</sup> Mónica Méndez-Lago et Antonia Martínez, « Political Representation in Spain: An Empirical Analysis of the Perception of Citizens and MPs », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 8 / 1, mars 2002, p. 63- 90. Pablo Oñate, « Parliament and citizenship in Spain: Twenty-five years of a mismatch? », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 9 / 2, juin 2003, p. 130- 150.

<sup>898</sup> Fritz Plasser et Günther Bischof, *The Changing Austrian Voter*, New Brunswick, Transaction Publishers, 2008.

<sup>899</sup> Greg Power et Rebecca A. Shoot, *op. cit.*

<sup>900</sup> Bruce Cain, John Ferejohn et Morris Fiorina, *op. cit.*

### 1.3.2.3. L'investissement en circonscription encouragé par les partis ou répondant à une attente citoyenne

Comme nous l'avons indiqué en ouverture de chapitre, l'une des forces de QCA est sa capacité à dénouer les causalités complexes. Pour la problématique qui nous concerne, ceci implique que la réactivité vis-à-vis de la circonscription peut être expliquée par différents mécanismes. Deux (d'une part les scrutins majoritaire et mixte et, d'autre part, le scrutin proportionnel appliqué dans des circonscriptions de faibles magnitudes avec des listes fermées) ont déjà été mis en lumière mais ils répondent de la même logique à savoir un mode de scrutin permettant aux électeurs de choisir des candidats plutôt que des partis<sup>901</sup>. Mais l'analyse quali-comparée permet d'aller plus loin en dévoilant d'autres incitations à développer la stratégie étudiée. Bien qu'elles soient révélées dans des contextes spécifiques, les logiques ainsi dévoilées permettent d'appréhender la réactivité vis-à-vis de la circonscription sous un autre angle y compris dans d'autres pays<sup>902</sup>.

C'est ainsi que la troisième combinaison peut paraître inattendue car elle indique un investissement pour la circonscription dans des systèmes ne laissant aucune possibilité aux électeurs de procéder à leur choix électoral sur la base des noms des candidats<sup>903</sup>. Dans le classement de J.M. Carey et M.S. Shugart, il s'agit même du mode de scrutin offrant le moins d'incitation au développement du vote personnel et donc à l'apparition de la stratégie étudiée<sup>904</sup>.

---

<sup>901</sup> Ceci ne signifie pas que les électeurs délaissent l'appartenance partisane. Le mode de scrutin offre la possibilité aux citoyens de choisir sans pour autant que les citoyens saisissent cette opportunité. D'ailleurs, en France, les deux logiques cohabitent (Sylvain Brouard et Éric Kerrouche, *op. cit.*).

<sup>902</sup> N'oublions pas que fsQCA implique une appartenance partielle des cas aux combinaisons causales. Par conséquent, un cas (ou un ensemble de cas) peut très bien appartenir à plusieurs ensembles. En clair, les logiques observées dans le cadre d'un ensemble peuvent très bien s'appliquer à des cas n'apparaissant pas dans le tableau 1.3.2.

<sup>903</sup> Matthew Soberg Shugart, Melody Ellis Valdini et Kati Suominen, *op. cit.* Il faut cependant ne pas oublier qu'un vote préférentiel existe aux Pays-Bas mais sa prise en compte dans l'attribution des sièges dépend du score général de chaque candidat. Si un candidat obtient 25% de l'ensemble des votes préférentiels exprimés sur une même liste, il devient prioritaire face à ses concurrents lors de la distribution des sièges. Ceci fait du mode de scrutin néerlandais, l'un des plus fermés malgré la possibilité offerte aux électeurs de sélectionner un candidat en particulier (Lauri Karvonen, « Preferential Voting: Incidence and Effects », *International Political Science Review*, vol. 25 / 2, avril 2004, p. 203- 226.). De plus, la littérature montre que ce droit est rarement utilisé pour afficher une préférence mais plutôt pour confirmer l'ordre établi par les partis en choisissant la tête de liste (Joop J.M. van Holsteyn et Rudy B. Andeweg, « Demoted leaders and exiled candidates: Disentangling party and person in the voter's mind », *Electoral Studies*, vol. 29 / 4, décembre 2010, p. 628- 635. Joop J.M. van Holsteyn et Rudy B. Andeweg, « Tweede Orde Personalisering: Voorkeurstemmen in Nederland », *Res Publica*, vol. 54, 2012, p. 163- 191.).

<sup>904</sup> John M Carey et Matthew Soberg Shugart, *op. cit.*

Le retour aux cas permet d'afficher deux logiques dont la première correspond à l'essence de notre réflexion théorique.

1. La première logique est celle de l'organisation d'élections primaires dans des circonscriptions créées pour l'occasion en Israël<sup>905</sup>. Ceci a pour conséquences de « localiser » une élection qui ne l'est pas<sup>906</sup>. La création de circonscriptions à cette fin contribue ainsi au développement d'une réactivité vis-à-vis de ceux qui sélectionnent les députés, c'est-à-dire des adhérents au parti au sein d'un territoire réglementairement défini<sup>907</sup>. En clair, le phénomène étudié consiste ici en une stratégie visant à figurer sur une liste électorale.

Ceci est pourtant en adéquation avec notre approche théorique qui stipule que la réactivité est une stratégie adoptée pour atteindre un objectif électoral dans un contexte spécifique. En effet, comme le souligne K. Strøm, obtenir l'investiture d'un parti est un prérequis pour tous les députés avant d'être en mesure d'agir pour être réélus<sup>908</sup>. En ce sens, bien que cette stratégie ne soit pas directement liée à l'objectif électoral, elle participe au processus global visant à conserver un siège lors de la prochaine échéance électorale<sup>909</sup>.

2. La deuxième logique est plus culturelle et s'observe dans les systèmes où l'accès de ces citoyens à l'appareil d'Etat (via les députés) est encouragé par les parlementaires voire codifié soit dans la Constitution soit dans le cadre d'une réglementation *ad hoc*<sup>910</sup>. Dans ce cadre, la réactivité ne

---

<sup>905</sup> Reuven Y. Hazan, « Constituency interests without constituencies: the geographical impact of candidate selection on party organization and legislative behavior in the 14th Israeli Knesset, 1996–99 », *Political Geography*, vol. 18 / 1, 1999, p. 791- 811. Osnat Akirav, « Candidate Selection and a Crowded Parliament: The Israeli Knesset, 1988–2006 », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 16 / 1, mars 2010, p. 96- 120.

<sup>906</sup> Les élections législatives en Israël se tiennent sur une seule circonscription couvrant l'ensemble du territoire national.

<sup>907</sup> En Israël, ce système est en vigueur depuis 1992 et les chercheurs ont montré que le passage d'un mode de recrutement à l'autre a eu de très forte répercussion sur le comportement des députés avec, en particulier, une érosion de la discipline partisane, une augmentation des initiatives individuelles (*private members bills*) et un intérêt croissant pour les thématiques et problématiques locales (Y. Shomer, « Institutional reforms and their effect on legislators' behavior: The Israeli experience, 1992-2011 », *Party Politics*, juillet 2015.). Ainsi, cette décision interne aux partis politiques a eu comme conséquence un renforcement de l'individu au détriment du parti (Reuven Y. Hazan, *op. cit.*).

<sup>908</sup> Kaare Strøm, *op. cit.*

<sup>909</sup> Il s'agit d'une stratégie visant à obtenir le droit de concourir à une élection. En ce sens, le député qui souhaite conserver son siège est encouragé à passer par cette étape.

<sup>910</sup> Dans le cas des Pays-Bas (représentatifs de cet ensemble), au-delà des contacts informels par courrier (électroniques) on pense aux pétitions et aux initiatives citoyennes (qui nécessitent 40 000 signatures) que le Parlement est obligé de traiter. La question qui se pose ici est de savoir si ceci s'inscrit dans une perspective dyadique sachant qu'il n'y a pas de circonscriptions dans ce pays. Est-ce qu'une division informelle du territoire est effectuée entre députés d'un même groupe ou d'une même commission au même titre qu'en Israël jusqu'en 1992 (Eric M. Uslaner, *op. cit.*). Le sondage

constitue pas une stratégie mais est une partie intégrante de la mission des parlementaires qu'eux-mêmes cherchent à renforcer<sup>911</sup>. Elle est en ce sens une caractéristique du système et non une conséquence. Dans les pays dont il est question plus haut (France, Hongrie, Israël, etc.<sup>912</sup>), ce type d'outils existe mais la prise en compte des demandes issues de la circonscription dépendent du bon vouloir des parlementaires<sup>913</sup>.

L'analyse de ce chemin causal montre que des incitations à développer des liens avec les citoyens et les groupes sociaux existent également dans des contextes où *a priori* ils doivent être absents ; ce qui montre les limites de l'explication des comportements des parlementaires par le mode de scrutin<sup>914</sup>. Même dans les systèmes où le *focus* sur la circonscription est théoriquement incité, il est nécessaire de ne pas surestimer le rôle du mode de scrutin. En clair, il s'agit d'un facteur important mais il n'est pas exclusif. D'autres facteurs doivent être intégrés afin de comprendre pourquoi les députés sont réactifs vis-à-vis de leur circonscription. Nous pensons ici au mode de sélection des candidats.

De même, cette combinaison démontre que la réactivité vis-à-vis de la circonscription peut également être le fruit d'une volonté politique qui vise à renforcer les liens entre, d'un côté l'institution parlementaire et les députés et, de l'autre, les citoyens. En acceptant son aspect équilibré, la réactivité vis-à-vis de la circonscription peut être expliquée par d'autres déterminants que l'expression d'une motivation électorale dans un contexte particulier<sup>915</sup>.

---

PartiRep donne à penser que oui puisque les députés néerlandais affirment donner de l'importance à la représentation des intérêts de leur ville/région de résidence. De plus, une dyade composée du député et d'une « circonscription » informelle ne semble pas être contraire à la théorie de Weissberg (Robert Weissberg, *op. cit.*).

<sup>911</sup> Rudy B. Andeweg, « A Least Likely Case: Parliament and Citizens in the Netherlands », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 18 / 3- 4, décembre 2012, p. 368- 383.

<sup>912</sup> En Grande-Bretagne, le droit de pétition est pleinement reconnu. Si la demande obtient plus de 100 000 signatures, un débat au Parlement est obligatoire. Mais dans ce cas-là, on sort de l'aspect dyadique de la représentation puisqu'il s'agit de prendre en compte une demande émanant du public et non de la circonscription.

<sup>913</sup> L'importance que les députés néerlandais mettent dans les contacts avec les citoyens est un important facteur expliquant le très fort taux de confiance en le Parlement (Rudy B. Andeweg, *op. cit.*). En France, par exemple, il n'existe aucune loi et aucun règlement obligeant le Parlement ou les députés à prendre en compte les demandes des citoyens si ce n'est, justement, la crainte que ceci leur soit reproché lors de la prochaine élection (*accountability*).

<sup>914</sup> S. Martin, « Why electoral systems don't always matter: The impact of "mega-seats" on legislative behaviour in Ireland », *Party Politics*, vol. 20 / 3, mai 2014, p. 467- 479.

<sup>915</sup> Ceci dit, la question qui se pose est de savoir ce qu'il advient d'un député qui n'investit pas de temps dans les contacts avec les citoyens. Certes, aux Pays-Bas, il est, pour les citoyens, difficile de le punir mais serait-il réinvesti par son parti ? Malheureusement, à notre connaissance aucune enquête ne s'est intéressée à ce cas de figure.

#### 1.3.2.4. Le mandat législatif : un tremplin politique

La dernière combinaison est plus difficilement interprétable en raison de l'hétérogénéité des cas appartenant à l'ensemble. En effet, il s'agit de députés élus au système proportionnel dans de petites circonscriptions. Le degré d'ouverture des listes ne joue, ici, aucun rôle. En réalité, cet ensemble est composé de députés suisses (listes ouvertes), belges, autrichiens (listes plutôt ouvertes) et espagnols (listes fermées) dont la réélection ne constitue pas un objectif.

Il est donc difficile de proposer une explication robuste à la présence de cet ensemble. Il démontre que la relation entre mode de scrutin et travail parlementaire est plus complexe que ce que présente la littérature théorique. D'autres caractéristiques interagissent. Ne prendre en compte que le mode de scrutin consiste en une simplification qui fait abstraction des spécificités propres à chaque pays. Les cas présents ici ne se rejoignent, finalement que sur le mode de représentation (proportionnel dans tous les cas) mais son application suit des logiques différentes. Certes, ceci permet de démontrer empiriquement que, sous certaines conditions, le scrutin proportionnel n'est absolument pas défavorable à la réactivité vis-à-vis de la circonscription et qu'un même facteur (magnitude des circonscriptions) peut avoir, comme théoriquement attendu, deux effets différents. Ce quatrième chemin causal ne représente, finalement, que le plus petit dénominateur commun entre des cas différents.

Un regard détaillé sur les cas met toutefois en lumière un facteur commun à presque tous les pays à savoir un système hautement décentralisé avec des collectivités territoriales dotées de compétences propres. En ce sens, les députés élus dans un Etat fédéral (Suisse, Belgique) sont membres de cet ensemble. Dans ces pays, la littérature a montré la présence de carrières multi-niveaux. Les professionnels de la politique ne font pas carrière à un seul niveau de gouvernance mais passent de l'un à l'autre au gré des opportunités et des motivations. Si dans la majorité des cas, l'élection au parlement national/fédéral constitue la consécration après une carrière débutée au niveau local, pour de plus en plus de professionnels de la politique le cheminement inverse constitue une trajectoire tout-à-fait

envisageable<sup>916</sup>. Dans les Etats fédéraux, les positions politiques dans les instances législatives et exécutives régionales sont, en majorité, plutôt professionnalisées et le prestige associé est également croissant<sup>917</sup>. En ce sens, elles constituent des positions attractives pour un individu souhaitant faire carrière en politique<sup>918</sup>.

Cette interprétation reste du domaine de l'hypothèse et demande des analyses complémentaires. Il fait sens de penser que la poursuite d'un objectif politique situé au niveau régional ou local peut également justifier une focalisation sur la circonscription. Ainsi, un député adopte une stratégie lui permettant de développer sa notoriété personnelle à ce niveau. Ceci n'est pas conforme à notre hypothèse mais est en adéquation avec l'approche théorique générale. En effet, il ne s'agit pas d'une stratégie visant assurer une réélection mais plutôt à obtenir une autre position politique jugée plus attrayante tant psychologiquement que professionnellement<sup>919</sup>. Ce principe peut également être valable dans d'autres systèmes y compris dans les pays les plus centralisés. En France, par exemple, un exécutif municipal, départemental ou régional peut être considéré comme attractif. La limitation du cumul des mandats, programmée en 2017<sup>920</sup>, donnera, en ce sens, une bonne indication de la pertinence de ce raisonnement puisque de nombreux députés (environ 45% des députés président un exécutif local) devront effectuer ce choix lors de la prochaine élection législative.

---

<sup>916</sup> Klaus Stolz, *op. cit.*. Klaus Stolz, *Towards a regional political class?: professional politicians and regional institutions in Catalonia and Scotland*, Manchester ; New York : New York, Manchester University Press ; Distributed in the U.S. exclusively by Palgrave Macmillan, 2009, 315 p., (« Devolution series »). Jens Borchert et Klaus Stolz, « Introduction: Political Careers in Multi-level Systems », *Regional & Federal Studies*, vol. 21 / 2, mai 2011, p. 107- 115.

<sup>917</sup> Liesbet Hooghe, Gary Marks et Arjan H. Schakel, « Operationalizing Regional Authority: A Coding Scheme for 42 Countries, 1950–2006 », *Regional & Federal Studies*, vol. 18 / 2- 3, juin 2008, p. 123- 142.

<sup>918</sup> Peverill Squire, « State legislative careers », in Shirley Williams. , Edward L. Lascher. *Ambition and beyond: Career Paths of American Politicians*, Berkeley, Institute of Governmental Studies Press, 1993. David Samuels, « Progressive Ambition, Federalism, and Pork-Barrelling in Brazil », in Scott Morgenstern. , Benito Nacif. *Legislative Politics in Latin America*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002. Klaus Stolz, *op. cit.*

<sup>919</sup> Les avantages pécuniers associés aux mandats locaux peuvent être supérieurs à ceux obtenus comme membre d'un parlement national. On pense, ici, surtout aux positions dans les exécutifs locaux. (Lieven De Winter et Marleen Brans, « Belgium: Political Professionals and the Crisis of the Party State », in Jens Borchert. , Jürgen Zeiss. *The Political Class in Advanced Democracies: A Comparative Handbook*, Oxford, Oxford Univ. Press, 2003, p. 58.)

<sup>920</sup> Avec cette nouvelle réglementation, les parlementaires ne seront plus autorisés à cumuler leur mandat national avec un exécutif local (quel que soit le niveau de gouvernance et la taille de la collectivité).

#### **1.4. Mode de scrutin, vote personnel et circonscription : vers une nouvelle théorisation ?**

En replaçant la France dans son contexte, l'objectif de ce chapitre est de définir les ressorts expliquant pourquoi un député est réactif vis-à-vis de sa circonscription. Les attentes théoriques s'appuient sur une approche néo-institutionnaliste des choix rationnels et précisent que les députés s'engagent dans la défense des intérêts de leur territoire d'élection et proposent des soutiens aux citoyens et groupes sociaux lorsque le mode de scrutin est favorable au développement du vote personnel. L'importance donnée à la circonscription croît avec la possibilité offerte aux citoyens de choisir leurs représentants sur une base individuelle et non partisane<sup>921</sup>. L'investissement des députés français dans leur circonscription est traditionnellement expliqué par cette raison<sup>922</sup>.

Pour ce faire, l'analyse quali-comparée est apparue comme un outil méthodologique particulièrement efficace.

1. Premièrement, la prise en compte de la complexité causale permet de mettre en lumière les interactions entre les différents facteurs mais également de montrer qu'une même condition peut avoir différents effets selon le contexte.
2. Deuxièmement, QCA apporte un avantage particulier lorsqu'il s'agit d'expliquer les ressorts qui sous-tendent un phénomène. QCA met en avant les cas où le phénomène étudié se produit. QCA permet d'expliquer les différences et similitudes entre les observations de manière à aller au-delà de la combinaison affichée.
3. Troisièmement, QCA permet, une analyse de la diversité des situations où l'*outcome* est présent. Au-delà de la généralisation d'un résultat QCA permet de développer une véritable connaissance de la diversité du phénomène observé.

---

<sup>921</sup> Bruce Cain, John Ferejohn et Morris Fiorina, *op. cit.*

L'objectif est de proposer une explication la plus détaillée possible du phénomène étudié afin de mettre au jour les mécanismes causaux derrière les observations.

Dans l'ensemble, les configurations sont conformes aux attentes théoriques bien que certains résultats soient occultés<sup>923</sup>. Cette stratégie s'observe dans les pays autorisant les électeurs à voter pour des candidats plutôt que pour des listes. Toutefois, il est nécessaire de ne pas surestimer l'effet du mode de scrutin sur les pratiques des parlementaires<sup>924</sup>. Tous les députés ne se comportent pas toujours comme le mode de scrutin les y incite. D'autres facteurs entrent en ligne de compte. Citons par exemple, le mode de sélection des candidats.

#### 1.4.1. La France dans le contexte européen

La première combinaison suffisante renvoie aux députés élus aux systèmes majoritaires et mixtes (britanniques, français, hongrois et allemands). Une partie des députés allemands sont également dans cet ensemble. Pour ces élus, l'objectif électoral n'est pas une condition nécessaire bien que toute motivation électoraliste soit écartée<sup>925</sup>. Il apparaît que la représentation des intérêts locaux et le travail en circonscription constitue une partie de leur travail. Dans les systèmes mixtes, une émulation est présente entre députés élus sous différents régimes. L'attraction du mandat direct, évoquée par la littérature, permet d'expliquer ce résultat.

La deuxième combinaison correspond à un argument théorique proposé par M.S. Shugart et ses collègues à savoir un système proportionnel avec des listes fermées et de petites circonscriptions. Les députés espagnols sont particulièrement représentatifs de cet ensemble alors que la littérature a très peu évoqué le travail en circonscription des élus espagnols. La circonscription semble être un moyen de

---

<sup>922</sup> Sylvain Brouard et Éric Kerrouche, « L'effet candidat lors des élections parlementaires », *Revue française de science politique*, vol. 63 / 6, février 2014, p. 1113- 1136. Olivier Costa et Eric Kerrouche, *op. cit.*. Olivier Costa et Sven T. Siefken, *op. cit.*

<sup>923</sup> On pense ici à la dernière combinaison théoriquement attendue à savoir les scrutins proportionnels avec des listes ouvertes et de grandes circonscriptions (voir infra.).

<sup>924</sup> S. Martin, *op. cit.*

<sup>925</sup> L'absence de REEL (voir supra) s'explique plus par le processus de réduction booléenne (redondance) que par une absence totale de motivation électoraliste. Les députés membres de cet ensemble se retrouvent tous dans la quatrième combinaison de la solution complexe (en annexe). D'ailleurs, l'absence de MAJ dans cette dernière combinaison témoigne de la proximité réelle des scrutins mixtes avec les scrutins majoritaires.

montrer aux *leaders* des partis qu'ils sont appréciés localement et capables de conduire une liste à la victoire.

Une troisième combinaison est plus inattendue puisque composée des députés élus dans de grandes circonscriptions et sur des listes fermées. En Israël la présence d'élections primaires locales explique pourquoi les députés sont régulièrement amenés à violer la discipline de groupe et à s'investir en « circonscription. » Aux Pays-Bas, les liens entre citoyens et députés prennent une forme très spécifique puisque les premiers ont un accès direct à l'arène parlementaire à travers pétitions et initiatives parlementaires. Il est attendu qu'un député prenne en considération les demandes issues de la société civile et ceci est particulièrement vrai pour les *frontbenchers* qui sont en charge des dossiers<sup>926</sup>.

Une dernière combinaison regroupe un ensemble de députés donnant de l'importance à leur circonscription dans des pays très différents. Deux explications furent proposées : la première est la présence d'une volonté d'obtenir un mandat dans une institution locale ou régionale. Les députés de cet ensemble étant élus dans des états fédéraux où les exécutifs et législatifs locaux/régionaux exercent un pouvoir d'attraction peut expliquer pourquoi ils s'investissent au niveau local<sup>927</sup>.

L'apport principal de QCA est sa capacité à mettre en valeur la diversité des cas dans lesquels un phénomène est observé et non les effets nets d'une série de facteurs. En ce sens, cette méthode est particulièrement adaptée puisque nous cherchons à comprendre les logiques causales qui sous-tendent chaque combinaison ou chaque cas. Ceci permet ainsi de « révéler » le cas français sous

---

<sup>926</sup> Ceci ne remet pas en question les propos théoriques de J.M. Carey et M.S. Shugart (*op. cit.*). En effet, nos observations suggèrent que ce n'est pas le mode de scrutin qui incite les députés à se comporter de la sorte mais d'autres facteurs. Ainsi, en accord avec nos attentes théoriques, dans les pays où les circonscriptions ont de large magnitude (au Portugal ou en Norvège par exemple) et des listes fermées, l'*outcome* ne s'observe pas.

<sup>927</sup> Une contradiction logique qui a occulté la présence des députés irlandais alors que la littérature avait mis en avant ce pays comme un exemple de mode de scrutin où le vote personnel est encouragé. L'analyse des solutions complexes et parcimonieuses a permis de montrer que ceci est effectivement vrai. En fait, cette combinaison qui est suffisante dans certains cas mais pas dans d'autres. Suisse et Irlande ont tous deux un mode de scrutin mais dans un cas (Suisse) il ne s'agit pas d'une combinaison suffisante alors que dans l'autre (Irlande), elle l'est. Ceci démontre qu'il ne faut surestimer l'effet du mode de scrutin et que les incitations peuvent ne pas être transformées par les députés suivant où ils sont élus (en Suisse, ceci s'explique par la structure fédérale et une procédure législative intégrant des acteurs extérieurs au champ politique). Les propriétés de QCA ont fait que cette combinaison n'a pas atteint les niveaux de cohérences fixés (0.9) pour être déclarée suffisante.

un autre mode. En effet, grâce à cette modélisation il a été possible de démontrer de manière robuste, que le mode de scrutin incite les députés français qui souhaitent être réélus ou qui soutiennent un candidat. Ceci vient ainsi confirmer la deuxième hypothèse. C'est parce que le mode de scrutin autorise les électeurs à choisir un candidat plutôt qu'un parti que les députés français se focalisent sur leur circonscription

De même, ce chapitre a permis de montrer qu'étudier la réactivité parlementaire dans le cas français fait sens car il s'agit d'une caractéristique importante des députés de ce pays en raison du contexte dans lequel ils opèrent. Les parlementaires français sont proches de leurs collègues britanniques et, d'une certaine manière, allemands et hongrois. La réactivité est intégrée dans le système politique et constitue une forme de routine pour de nombreux élus (les *backbenchers*)<sup>928</sup>. Derrière des stratégies comparables d'un pays à l'autre se cachent des logiques très hétérogènes qu'il faut dévoiler. La question se pose maintenant est de savoir si des incitations différentes conduisent à des applications distinctes des prescriptions comportementales ?

#### 1.4.2. Ne pas surestimer les effets du mode de scrutin sur les comportements des parlementaires

L'analyse quali-comparée de la réactivité parlementaire contribue à un débat récurrent de la littérature : les comportements des parlementaires ne peuvent être appréhendés que sous l'angle des incitations envoyées par le mode de scrutin. Si notre discussion ne remet pas en cause l'argument néo-institutionnaliste, c'est la forme de la causalité (ou les composantes de la triangulation institutions/vote personnel/activités des parlementaires) qui doit être repensée. Nos analyses montrent qu'il est nécessaire de déconstruire et de compléter ce processus :

---

<sup>928</sup> Comprendre la réactivité vis-à-vis de la circonscription comme une routine n'est pas contraire à notre raisonnement théorique. Comme l'explique Strøm, reproduire un comportement considéré comme efficient est justement rationnel puisque cela permet de réduire le coût de la définition de la stratégie avec le risque, en raison d'informations incomplètes, d'adopter la mauvaise stratégie (Kaare Strøm, *op. cit.*).

1. Premièrement, même lorsque la chaîne causale est suivie<sup>929</sup>, les députés n'orientent pas toutes leurs activités selon les intérêts de leur circonscription<sup>930</sup>. Le développement de la réputation individuelle en circonscription ne peut être considéré comme le seul moteur des activités parlementaires. Les députés ne répondent pas de manière permanente aux incitations générées par le mode de scrutin. En d'autres termes, les injonctions liées au développement du vote personnel sont une incitation pour le député qui le recherche mais absolument pas une contrainte qui définit les actions comme affirmé par une grande partie de la littérature<sup>931</sup>. De plus, il peut y avoir des épisodes contingents. Les députés se focalisent sur leur circonscription lorsque la campagne approche comme l'exemple français le laisse présupposer.
2. Deuxièmement, la présence d'un mode de scrutin incitant les députés à cultiver leur vote personnel ne signifie pas forcément que ces derniers s'investissent en circonscription. La littérature a tendance à unir deux principes indépendants en prétendant que là où vote personnel il y a, un investissement des députés pour et dans la circonscription est observé. B. Cain et ses collègues expliquent ainsi : « *By personal vote we mean that portion of a candidate's electoral support which originates in his or her personal qualities, qualifications, activities and record.*<sup>932</sup> » Ils soulignent ensuite la forte corrélation entre vote personnel et travail en circonscription<sup>933</sup>. Selon eux, les parlementaires peuvent développer leur réputation individuelle uniquement par un investissement au niveau local puisque ce travail est par définition non-partisan<sup>934</sup>. La portée initiale du concept de vote personnel n'est donc pas appréciée à sa juste valeur<sup>935</sup>.

---

<sup>929</sup> La chaîne causale établie par la littérature est la suivante : un mode de scrutin autorisant les citoyens à voter pour un candidat plutôt qu'une liste est favorable à un fort taux de vote personnel ce qui incite les députés à s'investir en circonscription.

<sup>930</sup> Shane Martin, « Is All Politics Local? The Role-orientation of Irish Parliamentarians towards Foreign Policy », *Irish Political Studies*, vol. 28 / 1, février 2013, p. 114- 129.

<sup>931</sup> S. Martin, *op. cit.*

<sup>932</sup> Bruce E. Cain, John A. Ferejohn et Morris P. Fiorina, « The Constituency Service Basis of the Personal Vote for U.S. Representatives and British Members of Parliament », *The American Political Science Review*, vol. 78 / 1, mars 1984, p. 110- 125, p. 111.

<sup>933</sup> *Ibidem*, p. 114 et suivantes.

<sup>934</sup> *Ibidem*, p. 113.

<sup>935</sup> Carey et Shugart définissent très clairement la recherche de votes personnels par la fourniture de bénéfices pour la circonscription et par l'organisation de permanence parlementaire (John M Carey et Matthew Soberg Shugart, *op. cit.*,

L'analyse quali-comparée montre qu'il est important de ne pas confondre l'incitation et la stratégie, l'objectif – c'est-à-dire le vote personnel – et le moyen de développer sa notoriété. Contrairement à ce qui est généralement présupposé dans la littérature, toute recherche du vote personnel ne nécessite pas un engagement dans et pour la circonscription. Le fait de ne pas observer un *focus* sur la circonscription ne signifie pas que les incitations institutionnelles ne sont pas traduites mais plutôt qu'elles le sont différemment. Nous nous rapprochons ainsi de la définition plus générale du vote personnel proposée par D. Coates à savoir : *part of a candidate's vote share that is unique to him or her*<sup>936</sup>. L'auteur ne donne aucune indication sur ce qui est évalué par les citoyens, ce qui ouvre la porte à plusieurs modèles. Notre analyse montre que le vote personnel ne doit pas être nécessairement acquis en circonscription de manière non-partisane. L'appartenance à un parti, les positions politiques et le respect discipline de groupe, par exemple, peuvent tout aussi bien être récompensés<sup>937</sup>. Il ne s'agit pas de nier l'incitation envoyée aux parlementaires à développer leur réputation personnelle mais plutôt de réévaluer sa transformation en des comportements concrets. Un député qui cherche à augmenter son taux de vote personnel ne s'investit pas nécessairement dans sa circonscription car d'autres types de comportements peuvent être récompensés.

Notre réflexion trouve son origine dans le cas suisse. Celui-ci permet d'illustrer la nécessité de distinguer l'incitation et la stratégie. Les citoyens helvétiques regardent les caractéristiques individuelles des candidats mais ne basent pas leur choix sur les services rendus à la population. Alors que

---

p. 419.). Pareille critique est adressée à Lancaster et Patterson (Thomas D. Lancaster et W. David Patterson, « Comparative Pork Barrel Politics: Perceptions from the West German Bundestag », *Comparative Political Studies*, vol. 22 / 4, janvier 1990, p. 458- 477.)

<sup>936</sup> Dennis Coates, « Measuring the “Personal Vote” of Members of Congress », *Public Choice*, vol. 85 / 3/4, 1995, p. 227- 248, p. 227.

<sup>937</sup> Andreas Ladner, « The Impact of the Electoral System on Political Campaigning: Are Candidates for the Council of States More Moderate than their Fellow Candidates for the National Council? », *Swiss Political Science Review*, vol. 20 / 4, décembre 2014, p. 678- 696. Joëlle Pianzola, « Swing Voting due to Smartvote Use? Evidence from the 2011 Swiss Federal Elections », *Swiss Political Science Review*, vol. 20 / 4, décembre 2014, p. 651- 677.

plus de 50% des électeurs modifient les listes électorales<sup>938</sup>, est-il possible de ne pas évoquer un vote personnel ? Le fait d'ajouter un candidat sur une liste ou de biffer un nom revient à émettre un jugement à propos d'un individu et donc à offrir (ou non) son vote à un candidat et à lui « seul, » ce qui correspond à un vote personnel. Pourtant, dans ce pays, une grande importance donnée au *focus* sur la circonscription tient plus de l'exception que de la norme<sup>939</sup>. Ainsi, plus généralement, comme l'explique P. Norris, le mode de scrutin indique au député qui est en mesure de le récompenser ou de le punir<sup>940</sup> mais pas directement le moyen d'obtenir des évaluations positives. Nos observations suggèrent ainsi que la réactivité vis-à-vis de la circonscription n'est pas une stratégie exclusive. Si ce phénomène s'observe en Suisse, rien n'indique, au nom de l'équifinalité, que d'autres députés, évoluant dans d'autres contextes, adoptent une autre stratégie pour développer leur notoriété individuelle.

3. Troisièmement, ceci implique le raisonnement inverse à savoir considérer que certains comportements sont observables alors que le mode de scrutin n'est pas censé les produire. Les exemples néerlandais et israéliens attestent que le mode de scrutin n'explique pas tout. Selon les écrits de R. Katz puis de J.M. Carey, parce que le mode de scrutin israélien valorise les partis, le respect de la discipline partisane est la règle<sup>941</sup>. Or, le taux de cohésion des groupes à la *Knesset* n'a jamais été aussi faible<sup>942</sup>. Les analyses révèlent que le mode de scrutin, dans ce pays n'a pas un effet fédérateur<sup>943</sup> en raison de l'organisation d'élections primaires localisées qui contraignent les députés à se démarquer de leurs collègues.

---

<sup>938</sup> Andreas Ladner, Jan Fivaz et Joëlle Pianzola, « Voting advice applications and party choice: evidence from smartvote users in Switzerland », *International Journal of Electronic Governance*, vol. 5 / 3/4, 2012, p. 367- 387. Joëlle Pianzola, *op. cit.*

<sup>939</sup> Audrey André, Jonathan Bradbury et Sam Depauw, *op. cit.*

<sup>940</sup> Pippa Norris, *op. cit.*

<sup>941</sup> John M. Carey, « Competing Principals, Political Institutions, and Party Unity in Legislative Voting », *American Journal of Political Science*, vol. 51 / 1, janvier 2007, p. 92- 107. John M. Carey, *Legislative voting and accountability*, Cambridge : New York, Cambridge University Press, 2009, 199 p., (« Cambridge studies in comparative politics »). Richard S. Katz, *A theory of parties and electoral systems*, Paperback ed, Baltimore, Johns Hopkins Univ. Press, 2007, 151 p.

<sup>942</sup> Osnat Akirav, *op. cit.*. Reuven Y. Hazan, *op. cit.*. Y. Shomer, *op. cit.*

<sup>943</sup> Avant les réformes de 1992, cet effet fédérateur était observable par la présence d'une coopération entre candidats lors des élections (Eric M. Uslander, *op. cit.*).

En mettant en valeur les différentes combinaisons, QCA permet d'engager une réflexion à propos du concept de vote personnel très utilisé en science politique mais dont la définition reste peu discutée dans la littérature. Ce terme est très souvent mobilisé par les chercheurs pour expliquer les comportements des parlementaires. « L'échelle d'incitation au vote personnel » créée par J.M. Carey et M.S. Shugart<sup>944</sup> est largement reprise en guise de cadre théorique mais les chercheurs s'étonnent ensuite du manque de résultats voire d'obtenir des résultats contre-intuitifs<sup>945</sup>. Bien entendu, ceci ne signifie pas que les chercheurs ayant proposé ou appliqué ces approches théoriques se trompent ou obtiennent des résultats erronés. Il s'agit plutôt d'une simplification d'un processus beaucoup plus complexe. On ne peut pas résumer la recherche de vote personnel à l'investissement dans et pour la circonscription. Ne pas observer ce type de comportements ne signifie absolument pas que les députés ne cherchent pas à encourager les électeurs à voter pour eux. Nos analyses montrent en effet que, effectivement, lorsque des incitations institutionnelles au vote personnel (lorsque les électeurs peuvent voter pour un candidat et non pour une liste) existent, le *focus* la circonscription constitue une stratégie très présente. Mais il ne s'agit que d'une conséquence parmi d'autres. Pour résumer, une analyse quali-comparée permet de démontrer de façon robuste que toute incitation issue du mode de scrutin à accroître sa part de vote personnel ne conduit pas à un investissement au profit de la circonscription et toute activité en circonscription ne peut être expliquée par le mode de scrutin.

Ce chapitre a pour objectif de présenter les ressorts expliquant pourquoi un député est réactif envers sa circonscription. Même si cette stratégie n'est pas systématique y compris dans les contextes qui, *a priori*, l'encourage, elle est une réalité pour de nombreux députés. Le tout est de ne pas surinterpréter leur importance dans le mandat parlementaire.

---

<sup>944</sup> John M Carey et Matthew Soberg Shugart, *op. cit.*

<sup>945</sup> S. Martin, *op. cit.*, p. 469.

## 2. Chapitre 5 : Les activités en circonscription ou lorsqu'une discipline en remplace une autre

Le précédent chapitre montre que l'importance stratégique de la réactivité vis-à-vis de la circonscription ne doit pas être surestimée. L'analyse comparée a mis en avant que même lorsque l'élu ambitionne de conserver son siège, l'investissement au profit de sa circonscription ne supplantera pas d'autres formes de représentation comme celles qui passent par le parti ou les groupes d'intérêts. La présence d'une incitation à développer une réactivité vis-à-vis de la circonscription ne signifie pas que les autres *foci* sont abandonnés. Ceci constitue néanmoins une composante non-négligeable de l'éligibilité, un ensemble de « facteurs sociaux et structurels amenant et permettant à un individu, [...], de conquérir et de garder un mandat dans le cadre de la compétition démocratique<sup>946</sup>», à laquelle s'ajoutent d'autres éléments<sup>947</sup>. Le poids relatif de chaque composante dépend de facteurs structurels et individuels que l'élu ne contrôle pas toujours (mode de scrutin, perception des électeurs, etc.).

Ce chapitre ambitionne de comprendre comment l'impératif de réactivité vis-à-vis de la circonscription s'applique dans les activités quotidiennes de l'élu au niveau local. Le dispositif méthodologique mobilisé est double puisqu'il combine une ethnographie des activités des parlementaires en circonscription et des entretiens directifs. Les données ethnographiques sont issues des projets collectifs CITREP<sup>948</sup> et IMPLOC<sup>949</sup> qui analysent les pratiques de représentation des parlementaires français<sup>950</sup> à travers des observations semi-participantes<sup>951</sup> de leurs activités en circonscription<sup>952</sup>. Entre 2010 et 2013, l'équipe de recherche a observé cinquante députés pendant deux jours chacun, ce qui a permis de recenser et de caractériser

---

<sup>946</sup> Olivier Costa et Eric Kerrouche, *op. cit.*, p. 6.

<sup>947</sup> Sylvain Brouard et Eric Kerrouche, « L'effet candidat lors des élections parlementaires: L'exemple des élections législatives 2012 en France », *Revue française de science politique*, vol. 63 / 6, 2013, p. 1113- 1136.

<sup>948</sup> Financé par l'Agence Nationale pour la recherche (ANR) et la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DfG), il est dirigé par Oscar W. Gabriel, Eric Kerrouche et Suzanne S. Schuettmeyer.

<sup>949</sup> Financé par la Région Aquitaine et le FNRS, il est dirigé par Olivier Costa et Jean-Benoit Pilet.

<sup>950</sup> Une comparaison avec les députés allemands (CITREP) et belges et européens (IMPLOC) est proposée.

<sup>951</sup> Kathleen M. Dewalt, Billie R. Dewalt et Coral B. Wayland, « Participant Observation », in H. Russel Bernard. *Handbook of Methods in Cultural Anthropology*, Londres, Altamira, 1998.

<sup>952</sup> Le projet CITREP ajoute l'analyse des perceptions et des attentes des citoyens français et allemands en matière de représentation politique.

336 « événements<sup>953</sup> » dont la forme est présentée à la première section de ce chapitre. Chaque député a également été interrogé, pendant ou juste après l'observation, au sujet de sa perception, de ces attentes et motivations à propos du travail en circonscription. Entre 2013 et 2014, 29 autres députés ont répondu à des questions plus générales qui ont permis de mieux saisir l'articulation locale/nationale de leur mandat et donc la position relative de la circonscription vis-à-vis d'autres *principals*.

En croisant deux types de sources, notre étude se distingue des précédentes recherches qui, elles, se basent uniquement sur des données déclaratives, des entretiens qualitatifs ou des questionnaires standardisés<sup>954</sup>. Notre démarche présente l'avantage comparatif de permettre d'appréhender tant les activités des députés à la fois comme comportements effectifs qu'au prisme de leurs perceptions et (re-) présentations. L'observation permet d'appréhender ce que les députés font réellement en circonscription et réduit la dimension subjective des données déclaratives<sup>955</sup>. Un protocole d'observation strict a contribué à rendre l'approche aussi systématique que possible. Pour chaque événement, l'enquêteur doit remplir un cahier d'observation standardisé et tous les événements sont donc caractérisés suivant les mêmes critères. Cette démarche facilite la double comparaison : entre députés mais également entre les différentes activités d'un même élu. Après chaque observation, l'enquêteur a rédigé un rapport détaillant l'ensemble des comportements, attitudes et informations qui ne relevaient pas du cahier d'observation (blagues, tics de langage, par exemple). Les discussions informelles,

---

<sup>953</sup> Nous nommons événement chaque activité particulière. Il s'agit de relations publiques ou d'activités « formelles. » Toutes les discussions informelles ne relèvent de ces événements.

<sup>954</sup> Audrey André, Jonathan Bradbury et Sam Depauw, « Explaining Cooperation over Casework between Members of National and Regional Parliaments », *Parliamentary Affairs*, vol. 68 / 4, octobre 2015, p. 665- 689. Audrey André et Sam Depauw, « District Magnitude and Home Styles of Representation in European Democracies », *West European Politics*, vol. 36 / 5, septembre 2013, p. 986- 1006. Audrey André, Michael Gallagher et Giulia Sandri, *op. cit.*. David Arter, « The Michael Marsh Question: How do Finns do Constituency Service? », *Parliamentary Affairs*, vol. 64 / 1, janvier 2011, p. 129- 152. Martin Dolezal et Wolfgang C. Müller, « Die Wahlkreisarbeit », in Wolfgang C. Müller. , Marcelo Jenny. , Barbara Steininger. , Martin Dolezal. , Wilfried Philipp. , Sabine Preisl-Westphal. *Die österreichischen Abgeordneten. Individuelle Präferenzen und politisches Verhalten*, Vienne, WUV Universitätverlag, 2001. Gary King, « Constituency Service and Incumbency Advantage », *British Journal of Political Science*, vol. 21 / 1, janvier 1991, p. 119- 128. Michael Marsh, « Constituency Campaigning in Ireland under STV: The perspective of the Candidates », Communication donnée dans le cadre du congrès annuel de l'APSA, Washington DC, 2010. Zsófia Papp, *op. cit.*. David C.W. Parker et Craig Goodman, « Making a Good Impression: Resource Allocation, Home Styles, and Washington Work », *Legislative Studies Quarterly*, vol. 34 / 4, novembre 2009, p. 493- 524. Soulignons toutefois l'exception de l'étude de Schnatterer sur les activités des sénateurs français (Tinette Schnatterer, *op. cit.*).

<sup>955</sup> Il reste toujours les possibles biais de perceptions.

entre deux événements, sont également répertoriées dans ce document. Les entretiens complètent ce matériel empirique et permettent de comprendre l'opinion que les députés ont de leurs activités.

Ce chapitre est organisé selon la trame suivante : la première section détaille, de manière descriptive, les activités des députés français en circonscription. Nous procédons ensuite aux tests empiriques des hypothèses de recherche, à l'aide d'analyses statistiques multivariées permettant de cerner l'effet des variables structurelles et de la carrière de l'élu.

## **2.1. La mise en valeurs des relations humaines lors des séjours en circonscription**

L'un des arguments les plus présents dans la littérature est le caractère non-partisan<sup>956</sup> du travail en circonscription. S'il n'est pas immuable, les observations et les entretiens confirment la pertinence de cette assertion dans le contexte français.

La figure 2.1.1 offre un aperçu global des activités des députés français en circonscription<sup>957</sup>. Il est basé sur l'observation de 336 événements classés dans treize catégories mutuellement exclusives auxquelles s'ajoute une quatorzième regroupant tous les événements inclassables<sup>958</sup>. Le graphique fait clairement apparaître la grande diversité des activités en circonscription même si certaines sont plus populaires que d'autres. Les résultats montrent qu'une grande partie du temps passé en circonscription est destiné aux contacts directs avec la population, les groupes sociaux et les institutions locales. L'activité la plus fréquente est l'organisation de permanences parlementaires suivie des événements socio-culturels et politiques. Ensembles, ils représentent plus de 50 % du total. S'ils renvoient à des situations différentes, ces deux types d'activités comportent une dimension de relations humaines conformément à ce qui a été évoqué plus haut. Éléments clés de la composante « service » de la réactivité, les permanences

---

<sup>956</sup> Ceci ne signifie pas apolitique. Par non-partisan, il faut comprendre indépendant d'une formation partisane.

<sup>957</sup> Il s'agit de fréquences d'apparition et non de la durée relative.

parlementaires permettent aux citoyens de rencontrer leur député et de lui exposer leurs problèmes afin de solliciter son aide<sup>959</sup>. L'étiquette événement socio-culturel recouvre une multitude d'activités comme les célébrations locales (fêtes populaires, commémorations historiques, etc.), les inaugurations et les hommages. Les événements politique sont plus hétéroclites et renvoient à des logiques plurielles. Il s'agit de bilans de mandat, de réunions d'information publiques ou semi-privées (élus locaux, militants, coopérative professionnelle) et de célébrations avec une connotation partisane (par exemple la commémoration de la Commune de Paris). Lorsqu'on interroge les députés sur leur conception du travail en circonscription, ils soulignent que :

« *Le travail en circonscription est pour moi la proximité quotidienne.* » [Femme, SRC, 1<sup>er</sup> mandat]

« *Le plus important pour moi c'est d'être à l'écoute des gens que je suis chargé de représenter, ainsi que de ne pas apparaître comme un être extraordinaire et vivant en dehors de leurs problèmes quotidiens.* » [Homme, UMP, 7<sup>ème</sup> mandat]

« *C'est un travail d'animateur de territoires<sup>960</sup>, c'est un travail également d'écoute bien évidemment des populations et des élus locaux puisque que dans mon esprit le rôle du député n'est pas d'être quelqu'un qui à Paris ferait partie d'une caste un peu à part.* » [Homme, UMP, 4<sup>ème</sup> mandat]

Quelles que soient les activités, c'est la volonté de répondre aux préoccupations des citoyens et des groupes sociaux locaux qui prédomine lors des séjours en circonscription. Cette position est commune à tous les députés que nous avons rencontrés ou interrogés. Aucun d'entre eux n'a mis, par exemple, l'accent sur le travail partisan. Le travail en circonscription correspond en tout point à la

---

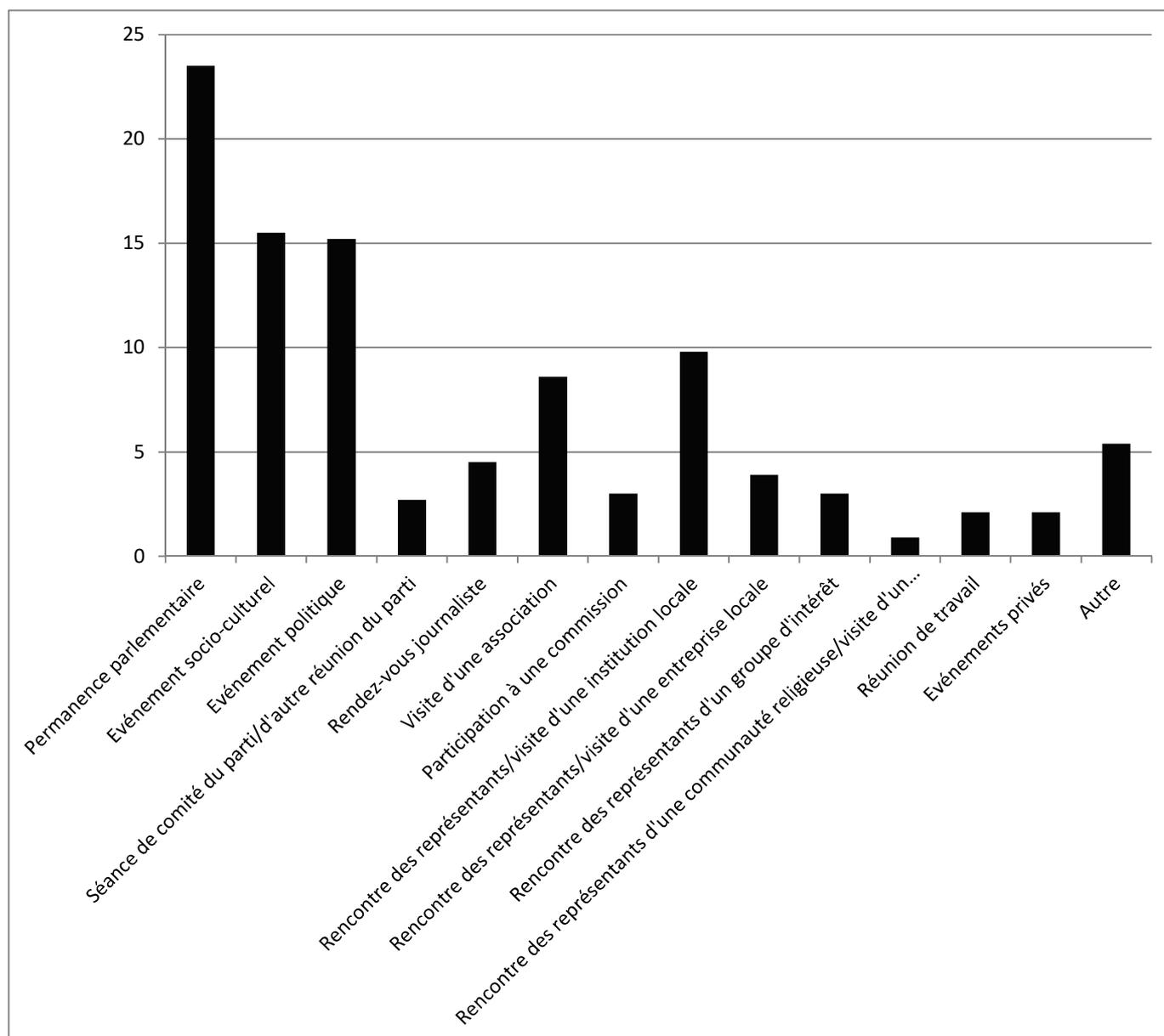
<sup>958</sup> A l'exception des catégories « événements privés » et « réunion avec les collaborateurs », la typologie a été créée avant la phase de récolte des données sur la base des écrits de, entre autres, Fenno (Richard F. Fenno, *op. cit.*).

<sup>959</sup> Éric Kerrouche, « Usages et usagers de la permanence du député », *Revue française de science politique*, vol. 59 / 3, 2009, p. 429- 454. Patrick Le Lidec, « Les députés, leurs assistants et les usages du crédit collaborateurs. Une sociologie du travail politique », *Sociologie du Travail*, vol. 50 / 2, avril 2008, p. 147- 168.

<sup>960</sup> L'utilisation du terme d'animateur du territoire renvoie à l'idée de construction. La proximité avec la population n'est pas automatique. Elle est construite et entretenue.

réactivité vis-à-vis de la circonscription telle que décrite par H. Eulau et P.D. Karps<sup>961</sup>.

Figure 2.1.1 : Les activités des parlementaires français en circonscription



Source : Observations CITREP/IMPLOC ; N=336

Les prochains paragraphes reviendront sur cet aspect central de la réactivité parlementaire en France. Pour saisir les pratiques et perceptions des députés, nous

<sup>961</sup> Heinz Eulau et Paul D. Karps, *op. cit.*

proposons de revenir en détail sur les trois activités prépondérantes des députés : les permanences parlementaires, les événements socio-culturels et les événements politiques. Ces trois activités ne sont pas seulement intéressantes parce qu'elles sont les plus fréquentes mais elles le sont aussi d'un point de vue analytique, dans la mesure où chacune renvoie à une composante de la réactivité.

### 2.1.1. Les permanences : l'idéal-type de la réactivité de service

Dans leur définition de la *service responsiveness*, H. Eulau et P.D. Karps expliquent que les parlementaires investissent une partie de leur temps dans le soutien et l'assistance aux habitants de leur circonscription<sup>962</sup>. En France, cette dimension du travail des députés passe principalement par les permanences parlementaires. D'autres activités peuvent également aboutir aux mêmes résultats : les rencontres avec les associations et les visites d'entreprises et d'institutions locales débouchent parfois sur des aides personnalisées, comme par exemple, un soutien administratif<sup>963</sup>.

La permanence parlementaire désigne tant un lieu qu'une activité : il s'agit premièrement du bureau de l'élu dans sa circonscription. Ses collaborateurs (ou une partie d'entre eux) y travaillent également<sup>964</sup>. Selon la taille de la circonscription, il n'est pas rare d'observer plusieurs bureaux répartis sur le territoire. Comme activité, la permanence parlementaire est la rencontre entre le député (et/ou ses collaborateurs) et les citoyens, généralement dans l'objectif de résoudre un problème rencontré par ces derniers. Ceci signifie que des permanences peuvent être menées en-dehors des bureaux de l'élu en particulier lorsque celui-ci se rend dans des endroits éloignés de sa base. Nous avons observé le déroulement de telles activités dans des salles municipales, les locaux de mairies mais également dans des lieux publics comme des restaurants. Dans cette

---

<sup>962</sup> Heinz Eulau et Paul D. Karps, *op. cit.*

<sup>963</sup> Elles seront évoquées dans la discussion mais ne seront pas détaillées en raison de leur faible fréquence.

<sup>964</sup> En théorie, les députés sont libres d'avoir, ou non, une permanence dans leur circonscription. A notre connaissance tous en possèdent au-moins une et y établissent des collaborateurs.

recherche, nous nous intéressons à la permanence parlementaire comme activité y compris celles se déroulant à l'extérieur des locaux du député<sup>965</sup>.

A de nombreuses reprises, la permanence a été menée par un ou plusieurs collaborateurs en l'absence du député. Il s'agit souvent de ce qu'ils appellent des « rendez-vous de suivis », une rencontre pour informer un requérant<sup>966</sup> des suites de sa demande<sup>967</sup>.

Afin de comprendre comment les députés français appréhendent la réactivité de service, nous allons examiner le temps qu'ils consacrent aux permanences parlementaires, les thématiques abordées et la présence (ou en l'occurrence l'absence) de contenus politiques.

#### 2.1.1.1. Une activité destinée à aider les citoyens

Lorsqu'elle examine les contenus abordés lors des permanences parlementaires, la littérature souligne, tant en France qu'à l'étranger, l'importance des thématiques liées au quotidien des citoyens<sup>968</sup>. Nos observations confirment ce résultat en mettant en évidence la prédominance des affaires sociales (environ 70%) parmi les sujets les plus souvent abordés, suivies de la santé et des finances (impôts, subventions, etc.) puis, plus marginalement, de la culture et de l'immigration. Les autres thèmes sont moins souvent discutés (figure 2.1.2).

---

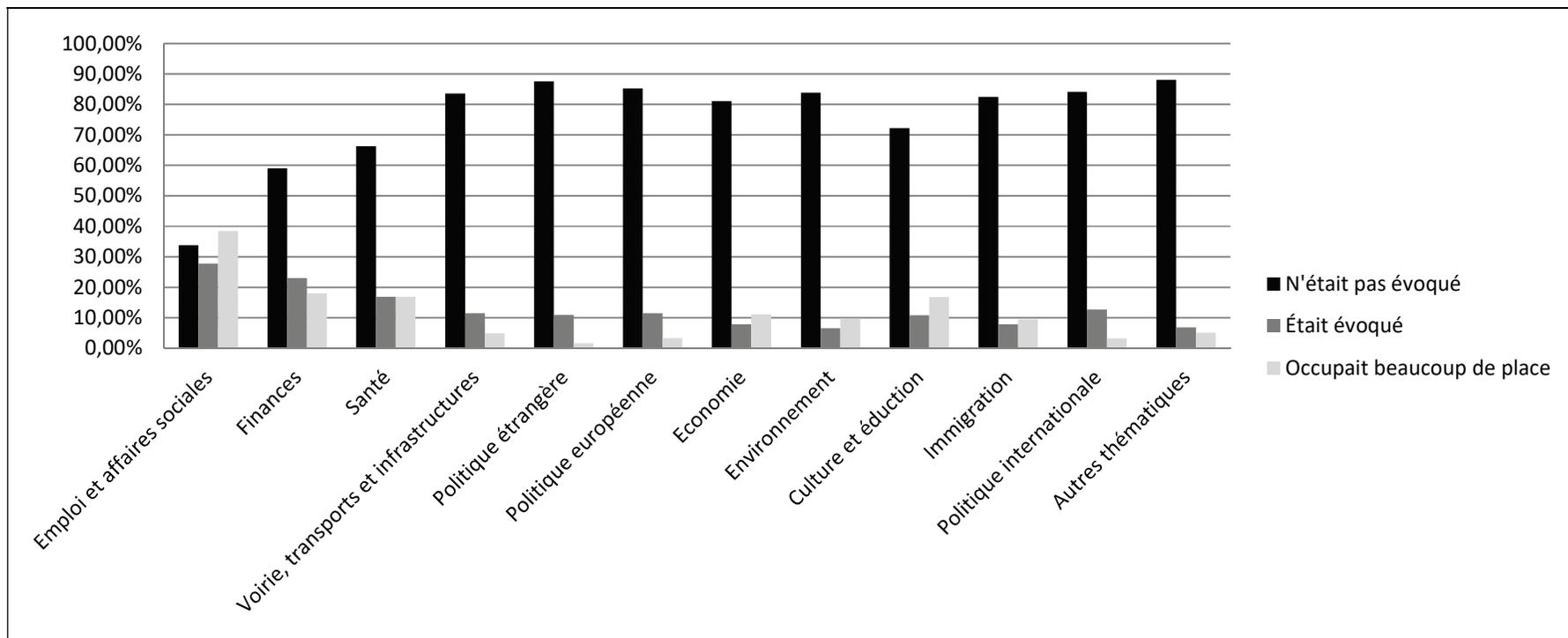
<sup>965</sup> Chaque rencontre correspond à un événement. Si lors d'une matinée dédiée aux permanences, le député a rencontré huit personnes, alors il y a aura huit événements.

<sup>966</sup> Le citoyen sollicitant l'aide du député

<sup>967</sup> Ces rendez-vous se déroulant en l'absence du député, l'observateur, qui accompagnait l'élu, ne pouvait être présent. Le travail des parlementaires étant un travail d'équipe, ces rendez-vous participent néanmoins entièrement à l'impératif de réactivité.

<sup>968</sup> Audrey André, Jonathan Bradbury et Sam Depauw, *op. cit.*. Mihail Chiru, *op. cit.*. Gary King, « Constituency Service and Incumbency Advantage », *British Journal of Political Science*, vol. 21 / 1, janvier 1991, p. 119.

Figure 2.1.2 : Thématiques discutées durant les permanences parlementaires



Source : Observations CITREP/IMPLOC. N=63.

Les analyses montrent que les rendez-vous entre citoyens et députés se caractérisent surtout par l'importance des affaires sociales, les autres thématiques apparaissant de manière marginale. Les citoyens ne rencontrent pas leur député lorsqu'ils font face à des problèmes de santé mais plutôt lorsque ce type de problème affecte d'autres aspects de leur vie. C'est lors d'une discussion à propos d'une perte d'emploi que la personne, par exemple, aborde ces questions. De même, un accident ou une maladie peut entraîner un individu vers la précarité<sup>969</sup> et le contraindre à demander un logement social (affaires sociales) et c'est dans ce contexte que l'aide d'un parlementaire est parfois sollicitée. D'autres thématiques, comme, par exemple, des questions relatives à la culture peuvent aussi être observées lors de permanences destinées à assister les représentants d'une association. Plus rare, la thématique immigration émerge du fait de l'usage de la permanence par des personnes d'origines étrangères sollicitant une aide pour obtenir un titre de séjour, un parrainage lors d'une demande de naturalisation ou de regroupement familial.

En ce sens, les députés interrogés confirment la prégnance de l'assistance administrative et les sujets dits « personnels » :

*« Ça va de la demande de la personne qui est complètement perdue et qui ne sait pas comment s'adresser à telle ou telle administration... Un dossier de veuf qui traîne depuis 6 mois - 1 an... Voilà... ça va de là [NDLA : la ?]... [Inaudible] ça va de là à la demande d'une association qui me dit que là, on aimerait bien savoir comment obtenir de... une subvention »* [Homme, UDI, 3<sup>ème</sup> mandat].

*« Les demandes d'ordre privé... Les demandes de logement, blocage d'un dossier administratif, demandes d'aides ou de subventions, demandes d'aide dans le dédale administratif. Je pense que comme tous mes collègues, c'est la même chose. »* [Homme, UMP, 1<sup>er</sup> mandat].

---

<sup>969</sup> *Les inaudibles: sociologie politique des précaires*, eds. Céline Braconnier et Nonna Mayer, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2015, 291 p., (« Fait politique »).

Les citoyens ne viennent pas pour s'entretenir avec le député de questions de politique générale. Les enjeux sont abordés dans le cadre de problèmes concrets<sup>970</sup> rencontrés par les citoyens.

Ceci conduit plusieurs chercheurs à considérer la permanence comme un guichet administratif et le député comme un assistant social. Ce portrait se retrouve dans nos observations. Lorsque l'enquêteur a pu assister au rendez-vous<sup>971</sup>, le député a souvent proposé une assistance purement administrative consistant par exemple à aider les citoyens dans leurs démarches ou à les assister dans la réponse à un formulaire.

A travers l'usage du mot « demande », les parlementaires soulignent qu'ils ne contrôlent pas cette activité. Ils choisissent d'organiser, ou non, des permanences mais pas leur contenu. Selon le mode d'organisation, l' élu découvre – ou non – la raison du rendez-vous lors de l'arrivée du citoyen (souvent des sujets dits « personnels »). Certains élus organisent leurs permanences uniquement sur rendez-vous et peuvent ainsi prendre connaissance de l'objet de la demande avant l'entretien mais d'autres ont des heures de rendez-vous ouvertes aux citoyens en libre-accès<sup>972</sup>. Ceci démontre que l' élu n'a pas le contrôle de la réactivité au sens d'E. Goffman. Il doit faire bonne figure et montrer qu'il est capable de trouver une solution en improvisant par rapport à son répertoire habituel<sup>973</sup>. Ceci se traduit, dans nos observations, par l'empathie affichée par les députés à l'égard des personnes qu'ils reçoivent.

---

<sup>970</sup> Une députée souligne toutefois que certaines visites n'ont pas comme raison, un problème particulier : « *Tous les problèmes du quotidien sont abordés. Et puis des fois simplement, ce qui est pas désagréable, ils viennent simplement échanger. Venir dire qu'ils ne sont pas d'accord sur certaines choses. C'est aussi important.* » [Femme, SRC, 1<sup>er</sup> mandat].

<sup>971</sup> A plusieurs reprises, le député ou les citoyens ont demandé à l'enquêteur d'attendre en-dehors des bureaux pour des raisons de confidentialité.

<sup>972</sup> Après un entretien avec un élu, en sortant de son bureau, nous avons vu un attroupement sur le trottoir. La collaboratrice de l' élu nous a expliqué qu'il s'agissait de gens attendant pour rencontrer le député mais que ce dernier n'avait pas encore remarqué la foule.

<sup>973</sup> Erwing Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne. La présentation de soi*, Paris, Ed. de Minuit, 1973, 251 p.

Tableau 2.1.1 : Marques d'empathie durant les permanences parlementaires

	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentage valide</i>
<b>Pas du tout</b>	7	11,1
<b>Plutôt pas</b>	2	3,2
<b>Moyen</b>	12	19
<b>Plutôt</b>	22	34,9
<b>Très</b>	20	31,7
<b>Sous-Total</b>	63	100
<b>Données manquantes</b>	16	
<b>Total</b>	79	

Source : observations CITREP/IMPLOC

Le tableau 2.1.1 montre que l'empathie est une caractéristique importante des permanences. Au-delà de la nécessité de mettre les requérants à l'aise, le député démontre, à travers cette attitude, qu'il comprend les demandes et la nécessité d'y apporter une solution. Comme l'explique P. Le Lidec, la promesse de s'atteler à la problématique est tout aussi importante que la solution trouvée<sup>974</sup>. La permanence a donc aussi un fort contenu psychologique qui dépasse la recherche d'une solution. Le député agit comme un confident, une oreille attentive.

#### 2.1.1.2. Une pratique non-partisane

Ce rôle d'assistant social s'exprime également par la neutralité politique des permanences parlementaires. La permanence consiste à offrir des services aux citoyens et non à transmettre des idées politiques. Avant d'être dans le contenu ou la pratique, la neutralité est physique. Seule une minorité d'élus utilise des affiches de campagne ou le logo de leur parti pour faire apparaître sa couleur politique dans sa permanence. Parmi celles que nous avons personnellement visitées (quatorze), au cours d'une observation ou pour un entretien, seules trois comportaient des indices permettant au visiteur extérieur d'identifier le parti du député. Dans les trois cas, des affiches étaient collées au mur et des tracts étaient à disposition dans la salle d'attente ; seul un député avait également inscrit le nom de son parti sur la plaquette métallique à l'entrée du bâtiment.

D'une manière générale, le caractère de neutralité partisane des échanges se traduit sur deux plans :

1. L'appartenance partisane n'a pas d'effet sur la fréquence de permanences.
2. Les contenus partisans sont très rares au cours des rencontres.

Tableau 2.1.2 : Appartenance partisane et part des permanences au sein des activités des députés

	<i>Effectif</i>	<i>Pourcentage</i>
<b>UMP</b>	20	21,7%
<b>SRC</b>	52	26,1%
<b>EELV (Verts)</b>	11	5,6%
<b>Autre</b>	6	22,2%
<b>Total</b>	79	23,5%

Source : observations CITREP/IMPLOC

Le tableau 2.1.2 montre la part moyenne de permanences parlementaires parmi les activités des députés de chaque groupe politique. Les chiffres sont similaires entre les députés des deux grands groupes (SRC et UMP). Parmi les députés UMP, les permanences parlementaires représentent environ 22% du total des activités en circonscription alors ce taux est de 26% au sein du groupe SRC. Pour les deux, il s'agit de l'activité la plus fréquente. Nos données suggèrent que les députés Verts tiennent nettement moins de permanences que leurs homologues. Cependant, ce résultat reflète moins une différence significative que des divergences au niveau du protocole de recherche qui n'a pas pu être appliqué de manière stricte lors de deux séances d'observation auprès d'élus de ce groupe :

1. Dans un cas, un enquêteur n'a pas pu obtenir l'autorisation d'assister à une matinée entière de permanences et n'a donc pas pu les répertorier convenablement. Cette série de rendez-vous a été regroupée dans les notes en un seul événement de 2h30.

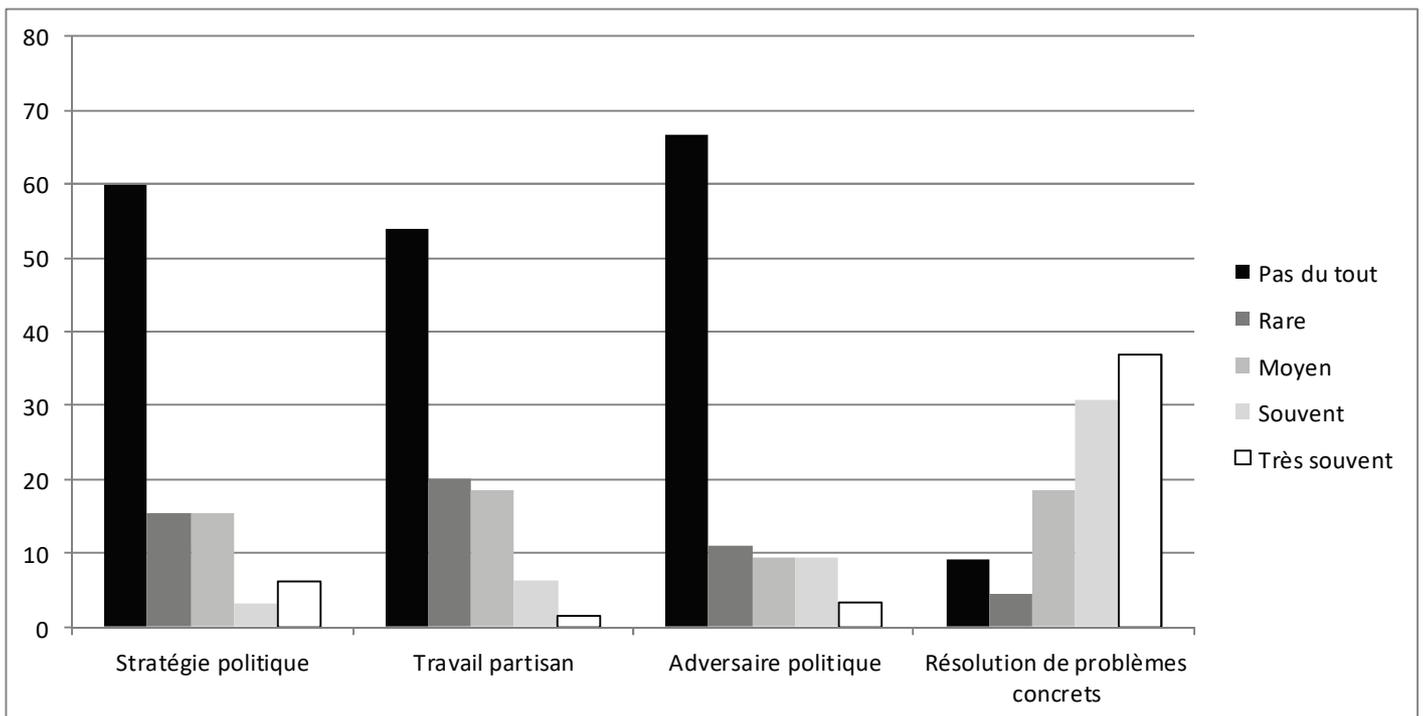
---

<sup>974</sup> Patrick Le Lidec, *op. cit.*

2. Une députée n'a pu être observée que durant une journée lors de laquelle aucune permanence ne s'est tenue. Ce format d'observation s'est répété à d'autres moments, avec des députés issus des autres groupes mais le faible échantillon de députés de ce groupe (3) rend cette exception problématique. Bien entendu, ceci ne signifie pas que des permanences étaient organisées la veille ou lendemain mais la durée réduite d'observation diminue dans tous les cas la probabilité d'en observer.

Nous reviendrons sur ce point au moment des analyses multivariées qui confirment l'absence d'effet de l'appartenance partisane sur les activités de réactivité.

Figure 2.1.3: Contenus politiques durant les permanences parlementaires



Source : observations CITREP/IMPLOC. N=63

Le second indicateur de la neutralité est la marginalité des contenus politiques durant les rencontres. La figure 2.1.3 illustre trois principes :

1. Premièrement, la rareté des références au parti. Moins de 10% des permanences parlementaires relèvent du travail partisan. Sur l'ensemble de l'échantillon, seuls quatre rendez-vous ont donné lieu à des références répétées à la formation partisane dont deux impliquent des députés qui ont été mis au ban de leur parti. Un de ces rendez-vous concerne une demande d'accès au pass contraception<sup>975</sup> mis en place par le Conseil régional. Le député (également Conseiller régional) en est un fervent défenseur et a contribué, au sein de la majorité régionale, à l'introduire dans sa Région. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant de le voir faire référence à son parti. Un deuxième exemple est un artisan qui rencontre son député (UMP) pour discuter des conséquences, jugées perverses, du statut d'autoentrepreneur (intégré dans la loi de modernisation de l'économie). Il critique la concurrence déloyale induite par ce texte loi entre des individus qui peuvent pratiquer des prix bas (les autoentrepreneurs) et les petites entreprises dont les charges empêchent de suivre la tendance. Le député est membre de la commission en charge du texte et a plaidé pour ce projet. Au cours du rendez-vous, le député a défendu ce statut et s'est efforcé de justifier les choix du gouvernement UMP.
2. Une deuxième observation importante est la quasi-absence de mention des adversaires politiques. Un rendez-vous unique s'est caractérisé par des critiques multiples de ses adversaires : le député reçoit le responsable d'une association sportive à qui la mairie a refusé une subvention. Il sollicite le député pour s'informer sur des sources de financement alternatives. C'est précisément face au député que le maire avait remporté les précédentes élections municipales (2008). Déplorer la décision de refuser la subvention a fourni au député l'occasion de critiquer l'action de son rival. Deux autres permanences ont donné lieu à plusieurs références à des adversaires politiques : la première n'avait aucun contenu politique (elle portait sur un

---

<sup>975</sup> Ce pass permet aux jeunes hommes et femmes d'accéder à la contraception et à la prévention en matière de santé sexuelle. Il s'agit d'un « chéquier » composé de six ou sept coupons (selon la Région) sans valeur financière et permettant à son titulaire d'accéder à des prestations précises : délivrance de contraceptifs ou examens sanguins de dépistage des MST.

problème de facture EDF et de voirie), mais une discussion s'est engagée sur les montants des cotisations d'adhésion à un parti politique. Il s'agit d'une simple référence aux pratiques en vigueur dans les formations politiques et non d'attaques. Le deuxième exemple est similaire : motivée par des problèmes personnels (emploi), la rencontre a donné lieu à un échange à propos de la visite d'un ministre dans la Région à laquelle le député ne souhaitait pas participer, ne partageant pas ses orientations politiques.

3. Troisièmement, rares sont les députés à parler stratégie politique durant les permanences. Parmi les quatre permanences où ce type de contenu est récurrent, deux concernent des demandes liées au thème de l'immigration (une expulsion et une demande de naturalisation refusée). Les autres viennent d'être évoquées (la subvention municipale refusée à une association sportive et les cotisations d'adhésion au parti). Le premier rendez-vous est entre une députée et un jeune homme avisé de son expulsion prochaine. Durant la discussion, elle a largement parlé de son action visant à faire abroger la circulaire Guéant<sup>976</sup>. Dans le second cas, la stratégie politique est discutée en lien avec la volonté du député de déposer un recours auprès du Préfet de cette décision. L'échange avec le requérant porte sur la méthode à adopter. Une dernière exception concerne un rendez-vous pour discuter de l'effet de l'ouverture d'une ligne à grande vitesse (LGV) sur le réseau express régional<sup>977</sup> mais le rapport de l'enquêteur ne donne aucune indication sur la nature de la réunion.

A des fins illustratives, nous avons ajouté au graphique précédant, la distribution des permanences selon la part de contenus indiquant la recherche de solutions à des problèmes concrets (voir discussion ci-dessus). Il y a très peu (trois)<sup>978</sup> de rendez-vous dont l'objectif est autre. Le premier (cinq minutes) était un citoyen

---

<sup>976</sup> Datée du 31 mai 2011, elle a pour objectif de diminuer le nombre d'étudiants étrangers (non ressortissant de l'UE) désirant rester en France à la fin de leurs études.

<sup>977</sup> Réseau régional de transports en commun ferroviaires et routiers géré par le Conseil régional.

<sup>978</sup> L'enquêteur n'a pas pu participer à une permanence.

venu présenter au député un site internet traitant d'actualité. Lors du second, un citoyen a exposé un projet de rénovation d'un quartier dans lequel il s'est impliqué. .

Cette discussion montre que si la réactivité de service peut théoriquement offrir un moyen de transmettre un message partisan, cette pratique semble rare dans les faits. *Ceteris paribus*, ceci donne du poids à l'hypothèse classique d'un caractère non-partisan : les députés ont tendance à éviter les sujets politiques, adoptent un ton neutre et favorisent la proximité avec les citoyens à travers la recherche de solutions concrètes à des problèmes concrets. Or, c'est justement cette attitude qui est considérée par B. Cain et ses collègues comme étant de nature stratégique (importante pour la réélection). Ce comportement permet aux parlementaires de démontrer leurs compétences et se démarquer de leur parti<sup>979</sup>.

#### 2.1.1.3. Une activité gourmande en temps et en personnel

L'organisation des permanences n'est régie par aucune règle formelle. Le dialogue est le plus souvent initié par l'exposition, par le requérant, de la raison de sa venue (priorité au citoyen). Le tableau 2.1.3 montre que les permanences parlementaires durent, en majorité (65%) entre 30 minutes et 1h30.

Les permanences très longues ou très courtes représentent l'exception. On remarque néanmoins que les parlementaires consacrent un temps relativement important à chaque citoyen. Certaines demandes donnent lieu à une réponse immédiate mais d'autres peuvent exiger un travail en aval<sup>980</sup>. Les observations ont montré que ce travail prend avant tout la forme d'appels téléphoniques, de messages électroniques et de courriers. Des rencontres avec d'autres interlocuteurs sont parfois aussi organisées comme le rendez-vous avec le Préfet promis à l'individu menacé d'expulsion évoqué ci-dessus. Malheureusement, le protocole de recherche n'a pas permis d'observer ces démarches de manière systématique mais

---

<sup>979</sup> Bruce Cain, John Ferejohn et Morris Fiorina, *Personal Vote Constituency Service and Electoral Independence.*, Cambridge, HUP, 1987.

<sup>980</sup> La littérature anglo-saxonne va utiliser le terme de *casework* pour décrire ce travail qui va au-delà de la rencontre avec les citoyens.

il est important de souligner qu'une permanence ne s'arrête pas au départ du citoyen ; la réactivité de service ne se limite pas nécessairement à un rendez-vous, mais, le travail réalisé en aval est souvent délégué aux collaborateurs<sup>981</sup>.

Tableau 2.1.3 : Durée des permanences parlementaires

	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Pourcentage valide</i>
<b>Moins de 30 minutes</b>	3	3,8%	7,3%
<b>30 minutes à 1 heure</b>	13	16,5%	31,7%
<b>1h à 1h30</b>	14	17,7%	34,1%
<b>Plus de 1h30</b>	11	13,9%	27,5%
<b>Sous-total</b>	41	51,9%	100%
<b>Données manquantes</b>	38	48,1%	
<b>N Total</b>	79	100%	

Sources : Observations CITREP/IMPLOC

La technicité des requêtes peut nécessiter, en effet, des compétences spécifiques que les collaborateurs peuvent posséder<sup>982</sup> :

« On a une personne qui s'occupe de tout ce qui est agenda, de mon agenda, ouverture du courrier, prise de rendez-vous, intendance ici, quelques courriers de réponse. Une autre personne qui s'occupe des réponses aux interventions suite aux rendez-vous que je peux avoir aux permanences, des courriers que je peux recevoir, un certain nombre de questions écrites également. » [Femme, UMP, 1<sup>er</sup> mandat].

<sup>981</sup> Patrick Le Lidec, *op. cit.*

<sup>982</sup> Didier Demazière et Patrick Le Lidec, *Les mondes du travail politique: les élus et leurs entourages*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, 264 p., (« Collection "Res publica" »).

Dans certains cas, la part du travail effectuée par le député lui-même peut même s'avérer très réduite car les collaborateurs gèrent l'essentiel des demandes des citoyens. Ils transmettent les dossiers aux députés que lorsque ceci est nécessaire.

« *C'est eux qui le gèrent [NDLA : le quotidien]. C'est l'inverse du monde normal. Dans le monde normal, c'est moi qui donne le boulot aux collaborateurs... Là, c'est l'inverse.* » [Homme, UMP, 4<sup>ème</sup> mandat].

Le protocole scientifique ne nous permet pas de fournir une analyse systématique des tâches des collaborateurs mais la recherche de P. Le Lidec, très complète sur ce sujet, fournit des indications précieuses<sup>983</sup>. Les informations glanées lors des observations et les entretiens montrent que le temps passé par l'équipe parlementaire à gérer les demandes des citoyens et des d'association est très conséquent et, dans certains cas, permet d'occuper un collaborateur à temps plein. En ce sens, comprendre la réactivité de service demande d'aller plus loin que l'observation de l'activité des seuls députés. Une partie, plus ou moins importante selon les députés, des demandes sont gérées par les collaborateurs.

#### 2.1.1.4. Le regard des parlementaires sur les permanences

En entretien, les députés soulignent unanimement l'effet positif des permanences pour l'image et pour le sentiment de confiance qu'elles créent parmi l'électorat :

« *Ce qui est la trame de mon travail c'est de me dire qu'à chaque fois que je prends une décision, que je fais un choix, je reçois quelqu'un... Il ne faut pas le trahir et il faut aller en même temps au bout de ses engagements. Je crois qu'une réélection, c'est avoir gagné la confiance de ses électeurs.* » [Femme, SRC, 1<sup>er</sup> mandat].

« <sup>984</sup>*C'est de travailler et d'apporter satisfaction. Qui dit porter satisfaction [...], c'est être attentif, à l'écoute et répondre dans la mesure du possible à leurs attentes.* » [Homme, RRDP, 1<sup>er</sup> mandat].

---

<sup>983</sup> Patrick Le Lidec, *op. cit.*

<sup>984</sup> Le député m'explique ce qu'il a accompli afin de conserver son mandat municipal (l'entretien s'est déroulé une semaine avant les élections municipales). Je lui ai demandé quelles réussites sont nécessaires pour un député.

Une autre députée explique qu'elle doit sa réélection à ses aides aux habitants de sa circonscription :

« [...] d'abord la volonté de donner une majorité au Président de la République qui venait d'être élu. [...] <sup>985</sup> Mais le très bon score je l'attribue quand même à mon action personnelle pour les [...] <sup>986</sup> » [Femme, SRC, 2<sup>ème</sup> mandat].

Toutefois, la prégnance de la réactivité de service pour créer un sentiment de confiance parmi les citoyens induit des effets pervers :

« Attends... Tu rends service à quelqu'un, t'es un Dieu, tu rates quelque chose, t'es un pourri... Malheureusement. [...] Ils [les citoyens] ne veulent pas savoir quel député a voté quoi. C'est ça le drame... [...] Non, la politique c'est de la merde... C'est ce que je pense vraiment. » [Homme, GDR, 2<sup>ème</sup> mandat]

Du point de vue théorique, ceci conforte la définition que nous donnons à la réactivité vis-à-vis de la circonscription. C'est parce que les citoyens les évaluent sur leurs compétences personnelles que les députés s'engagent dans ce type d'activité. En effet, les élus reconnaissent, certains à contrecœur, les bénéfices d'image que les permanences parlementaires leur apportent. Mais ceci les condamne à réussir... Néanmoins, les entretiens montrent que la réactivité de service est une situation « gagnant-gagnant » dans laquelle les deux parties trouvent un bénéfice :

1. Les citoyens peuvent obtenir une aide administrative gratuite ou simplement une oreille attentive à laquelle se confier.
2. Les députés tirent avantage de ces aides car il transmet l'image d'une personnalité compétente. Comme l'indique P. Le Lidec, cette impression positive va au-delà de l'entourage du requérant grâce au bouche-à-oreille<sup>987</sup>

Les illustrations suggèrent que le modèle de H. Eulau et P.D. Karps, forgé dans le contexte américain est pertinent aussi dans le contexte français. L'influence de la

---

<sup>985</sup> Elle explique ici les conséquences de l'organisation de l'élection législatives après l'élection présidentielle.

<sup>986</sup> Elle utilise un gentilé que nous cachons afin de garantir l'anonymat de la députée.

<sup>987</sup> Patrick Le Lidec, *op. cit.*

circonscription<sup>988</sup> sur le comportement des élus dépasse largement l'aspect de la congruence des intérêts. Elle encourage aussi les députés à rendre des services aux citoyens et ce le plus souvent possible, indépendamment de leur orientation partisane.

### 2.1.2. Les événements socio-culturels comme vecteur de proximité

La deuxième activité la plus fréquente est la participation aux événements socio-culturels. Bien qu'elle les évoque, la littérature n'a que très peu analysé les pratiques des parlementaires dans ce cadre.

Cette catégorie renvoie à un ensemble d'événements festifs sans connotation politique manifeste. Ces activités sont si hétérogènes qu'il semble difficile d'en établir un catalogue. Il s'agit de célébrations locales (artisanat, métiers, etc.), de manifestations sportives, de commémorations (armistice, anniversaire, etc.), de foires et d'inaugurations/vernissages. Leur caractéristique commune est qu'elles sont, en majeure partie, publiques et réunissent la population (ou une part) d'un territoire lors d'un événement collectif.

#### 2.1.2.1. L'hétérogénéité des événements socio-culturels

Les événements socio-culturels se distinguent des permanences parlementaires par leur diversité thématique. Alors que les enjeux politiques discutés lors permanences parlementaires sont relativement récurrents indépendamment de la circonscription, les événements socio-culturels sont plus variés dans la mesure où ils reflètent l'actualité et la nature de la célébration.

La figure 2.1.4 montre néanmoins que quatre sujets ressortent : la culture, les finances, l'économie et les affaires sociales. De plus, sur les 52 événements socio-culturels observés, quinze (29%) ne font référence à aucune thématique politique. Il s'agit là des célébrations municipales annuelles (fêtes villageoises, commémoration d'un saint, etc.), des commémorations historiques et des

---

<sup>988</sup> Au sens de « constituency influence » donné par Miller et Stokes (Warren E. Miller et Donald E. Stokes, *op. cit.*)

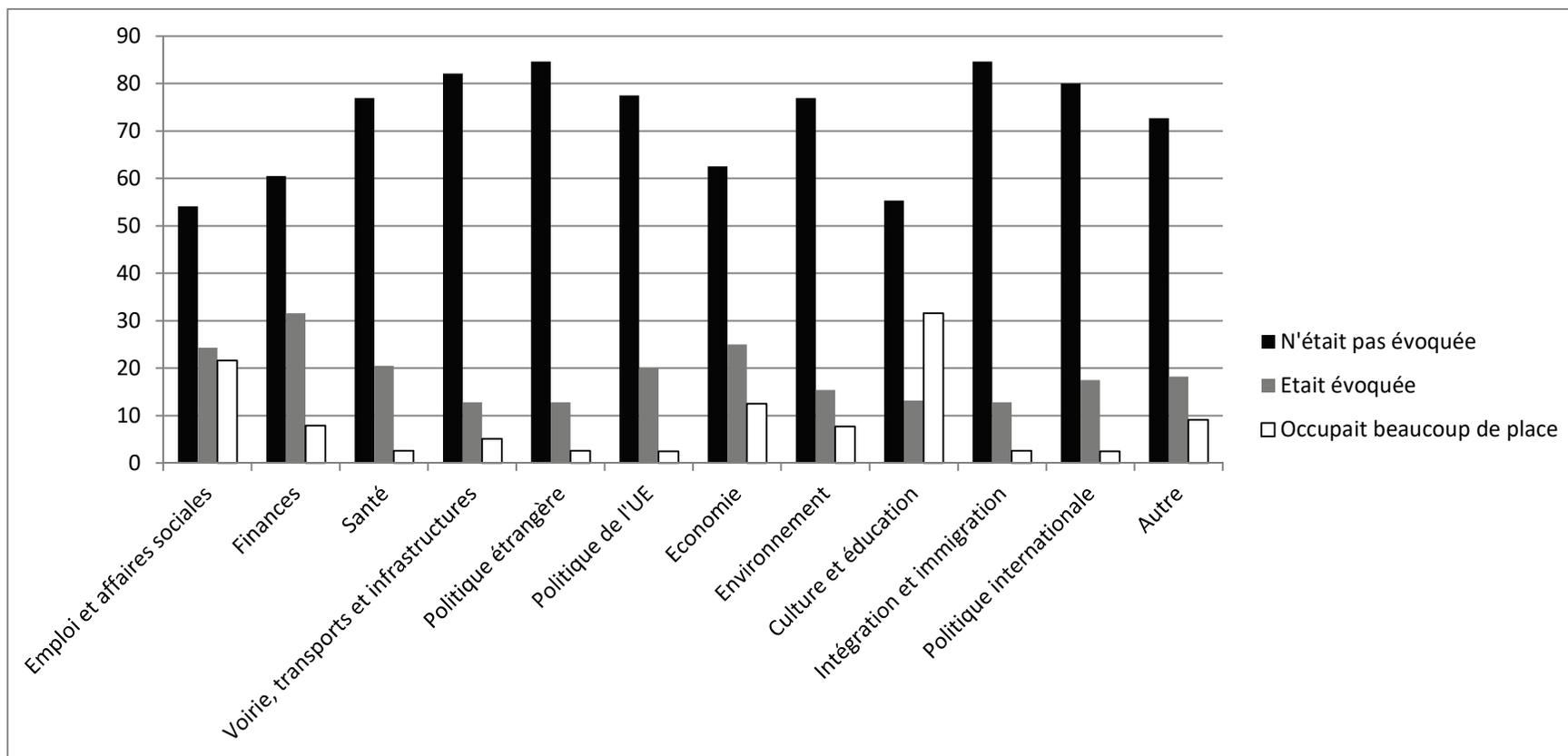
manifestations sportives. Au cours de beaucoup de ces événements, les problèmes politiques sont secondaires. Ils surgissent plutôt lors de rencontres privées entre acteurs politiques ou d'échanges avec les citoyens qui profitent de la présence du député pour lui faire passer un message, sans que cet objectif n'ait motivé l'organisation de la manifestations<sup>989</sup>. Souvent appelé à prononcer un discours (dans 75% des cas<sup>990</sup>), le député ne fait que rarement référence à une quelconque thématique politique. Les observations montrent que la participation du député est souvent courte, des remerciements aux organisateurs et des vœux de succès. Lorsqu'il s'agit d'une commémoration, le discours est plus long et rappelle les raisons du souvenir. Un discours prononcé le jour d'un armistice n'aborde, par exemple, pas d'enjeu politique national ou local.

---

<sup>989</sup> Ces rencontres, en marge des événements socio-culturels, peuvent s'apparenter à des permanences informelles et plusieurs d'entre elles ont donné lieu à rendez-vous ultérieurs dans les bureaux de l'élu.

<sup>990</sup> Lors des autres événements, le député n'est que spectateur ou visiteur.

Figure 2.1.4 : Thématiques discutées durant les événements socio-culturels



Source : Observations CITREP/IMPLOC. N=52.

Cette observation n'est pas valable pour les autres catégories d'événements socio-culturels. Une foire ou une inauguration semble plus de nature à favoriser les contenus politiques. Les foires regroupent des commerçants et des artisans et donnent souvent lieu à l'interpellation du député à propos de la situation économique. Nous avons observé la visite d'une députée au plus important salon de l'artisanat du département<sup>991</sup>. Durant sa tournée des stands, elle a longuement discuté avec plusieurs commerçants des freins à l'embauche, de la situation économique morose et des charges sociales. Membre de l'opposition, la députée a repris ces critiques à son compte et les a intégrées à son discours lors de l'inauguration du salon. De la même manière, nous avons assisté à lors l'inauguration du nouveau bâtiment d'une caisse primaire d'assurance maladie et la discussion s'est orientée vers les missions de cette institution et vers les enjeux politiques liés en particulier les finances et les affaires sociales.

La variété des manifestations observées suggère que les députés ne favorisent pas certains types d'événements :

*« On s'organise en faisant attention de respecter les équilibres territoriaux. Je suis allée là cette année, je n'irai pas pour la même cérémonie... L'année dernière j'ai été là, donc je n'irai pas. Cette année je vais là mais je n'irais pas l'année prochaine. C'est comme ça que vous faites. »* [Femme, SRC, 1<sup>er</sup> mandat].

*« J'essaie d'équilibrer, justement parce que j'ai un territoire hétérogène. Ça veut dire qu'effectivement, je vais dans les petites, les moyennes, les grandes, je vais dans toutes les petites communes, les moyennes et les grandes. Les manifestations ne sont forcément pas les mêmes. »* [Femme, SRC, 1<sup>er</sup> mandat].

*« J'ai le respect des engagements pris... J'essaie quand même de privilégier des endroits où je ne suis jamais allé mais c'est de plus en plus rare... Entre ceux où je suis allé 3-4 fois et ceux où je suis allé une seule fois voilà... le choix je le fais comme ça. »* [Homme, UDI, 3<sup>ème</sup> mandat].

---

<sup>991</sup> Qui se tient dans une commune de sa circonscription.

Un autre député ajoute une condition de taille déclarant faire son choix également par rapport au public présent :

*« Si ça fait longtemps que je ne suis pas allé dans un endroit je vais donner la priorité à un endroit à condition que les deux événements soient d'importance équivalente. Evidemment s'il y a un où il y a 600 personnes et l'autre 25, je vais donner la priorité là où il y a 600 personnes. Sinon, j'essaie de faire en sorte d'être présent de manière assez régulière partout. C'est un des critères qui va me faire choisir. »* [Homme, SRC, 1<sup>er</sup> mandat].

En clair, observer une variété d'événements ne signifie pas que les députés n'effectuent pas de tri. Au contraire, la procédure de sélection a pour objectif de couvrir un maximum de terrain. Nous avons observé très peu de différences parmi les députés. La plupart d'entre eux indiquent ainsi sélectionner les manifestations auxquelles ils participent selon qui les organise et le lieu de leur tenue. Ils sont peu nombreux à « subir le calendrier<sup>992</sup>». Ils cherchent au contraire à affirmer leur proximité dans un maximum d'endroit et auprès de nombreux groupes sociaux. Cela démontre que cette activité est un processus plutôt homogène malgré l'hétérogénéité des circonscriptions. Cet impératif est appliqué de la même façon d'un député à l'autre. Aucun député ne signale se focaliser sur une partie de son territoire d'élection et s'il peut y avoir des événements incontournables<sup>993</sup>, la multiplication des visites semble être la règle.

#### 2.1.2.2. L'absence de contenus politiques

Si la catégorie étudiée recouvre une large variété d'événements, leur point commun est l'absence de discours partisans. Les manifestations publiques ne contiennent pas plus de contenus stratégiques ou partisans que les permanences parlementaires, bien au contraire. La stratégie semble moins s'appuyer sur le discours que sur la présence de l' élu. Comme l'explique R. Fenno, dans la mesure où le public est très hétérogène (circonscription géographique), avancer des positions politiques présente le risque de se mettre à dos une partie de l'assistance.

---

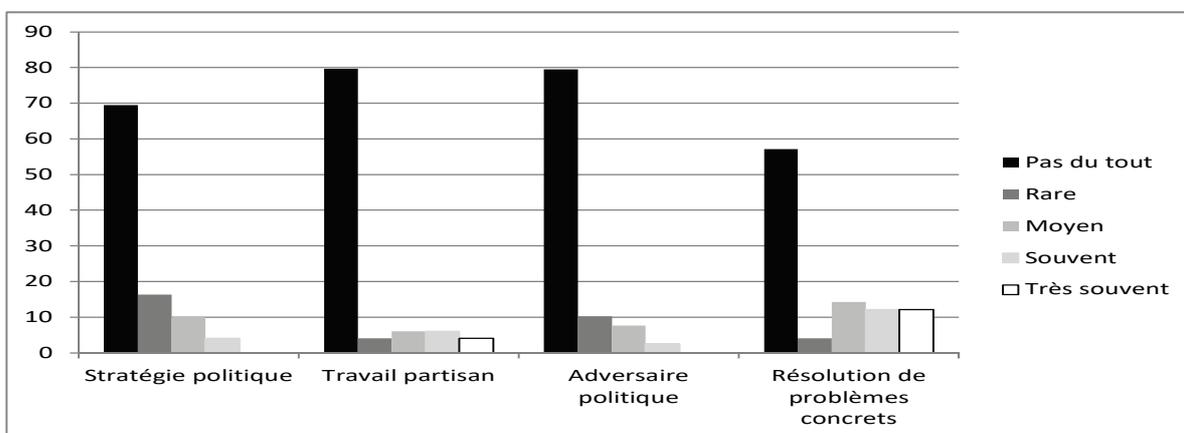
<sup>992</sup> Ce terme a été utilisé par un collaborateur pendant un repas pour expliquer que « son » député effectue un tri parmi les nombreuses demandes qu'il reçoit. L'idée est d'avoir un contrôle sur son agenda et de ne pas répondre oui à tout.

<sup>993</sup> Ce sont des manifestations que le député ne peut pas manquer (du moins, il pense qu'il ne peut pas les manquer). Il s'agit d'événements d'importance caractéristiques d'un territoire.

En effet, sauf cas exceptionnels, les événements socio-culturels sont publics et regroupent des gens venus de nombreux horizons.

Les très rares événements où un contenu partisan est observable (figure 2.1.5) ont en commun une thématique suscitant un débat : la projection d'un documentaire sur un ancien Ministre originaire d'une ville de la circonscription, un hommage à un Conseiller municipal décédé quelques jours auparavant, un comice, un salon d'artisans du bâtiment (évoqué plus en amont) et un forum social sur l'emploi.

Figure 2.1.5 : Contenus politique durant les événements socio-culturels



Source : observations CITREP/IMPLOC. N=52.

Nonobstant ces quatre exemples, conformément à l'argument de R. Fenno, plus de 90% des députés indiquent que leur participation n'a pas pour objectif de transmettre des positions politiques. Le but est plutôt de contribuer au succès de la manifestation :

« On se prête très facilement au jeu, en plus, tout ce qui a été fait aussi que ce soit dans le domaine sportif, culturel ou autre par des gens qui sont des bénévoles qui donnent beaucoup de leur temps, qui sont contents qu'on soit là. » [Femme, UMP, 3<sup>ème</sup> mandat].

« Je vais toujours privilégier le plus petit [événement] ou celui qui aura eu le plus de difficultés à l'organiser et pour lequel ma présence a un intérêt très important. C'est là où moi je pèse ce que je peux représenter pour celui qui organise. » [Femme, SRC, 1<sup>er</sup> mandat].

Les organisateurs peuvent capitaliser sur la présence de l'élu et faire connaître leur activité. Un grand rassemblement annuel sera moins affecté par l'absence du député de la circonscription. Quelle que soit la nature de l'événement, ce n'est pas tant ce que le député fait ou dit qui importe aux yeux des citoyens, mais le plus souvent sa simple présence.

### 2.1.2.3. Une gestion du temps difficile

Lors des permanences parlementaires, les collaborateurs jouent un rôle important dans le traitement des demandes. Lors des événements socio-culturels, les députés sont très souvent seuls<sup>994</sup> :

*« Sur le terrain, dans les grands événements, on me représente pas. On y est ou on n'y est pas. Mes collaborateurs peuvent y être à titre personnel, d'ailleurs, ils sont aussi élus locaux mais voilà. »*  
[Homme, UMP, 4<sup>ème</sup> mandat].

*« J'ai un suppléant que j'adore qui est un monsieur extraordinaire mais je ne lui demande pas de me représenter car je considère que les gens veulent me voir moi. Je n'envoie pas mon suppléant dans les manifestations parce que c'est mon devoir de remplir de bout-en-bout la fonction qui m'a été confiée. »* [Homme, UDI, 3<sup>ème</sup> mandat].

*« Donc tout ce qui est invitation, commémoration, non... Par contre, ils peuvent être amenés soit ici à Paris, soit en circo, à me représenter dans des réunions de travail. »* [Femme, SRC, 1<sup>er</sup> mandat].

Les observations mettent ainsi en valeur une forme de hiérarchisation des activités. Les permanences parlementaires peuvent être déléguées et les députés valorisent même le rôle de leurs collaborateurs. A l'inverse, les événements socio-culturels sont la chasse gardée des députés. Ainsi, si l'impératif de réactivité de service peut être assuré par les attachés parlementaires, ces manifestations demandent un investissement personnel du député. Cela renforce notre propos sur l'importance de ce type d'événement pour entretenir l'autochtonie. Les députés pensent en effet

---

<sup>994</sup> Les verbatims ci-dessous constituent les réponses à la question : Arrive-t-il à vos collaborateurs de vous représenter lors de certaines manifestations ?

que les citoyens attendent de le voir en personne. Ce n'est pas un membre de l'Assemblée nationale ou d'un parti politique qui se rend aux manifestations mais une personnalité particulière. Donc, en se rendant dans à ces événements, les députés ne mettent pas seulement en valeur leur costume (ou leur fonction) mais également et surtout leur personne. Seule la visite « en personne » offre le bénéfice recherché.

Par conséquent, cette forme d'exclusivité conduit les députés à consacrer beaucoup de temps à cette activité.

Tableau 2.1.4 : Durée des événements socio-culturels

	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Pourcentage valide</i>
<b>30 minutes à 1 heure</b>	5	9,6%	17,9%
<b>1h à 1h30</b>	5	9,6%	17,9%
<b>1h30 à 2h</b>	3	5,8%	10,7%
<b>2h à 2h30</b>	9	17,3%	32,1%
<b>2h30 à 3h</b>	3	5,8%	10,7%
<b>Plus de trois heures</b>	3	5,8%	10,7%
<b>Sous-total</b>	28	53,8%	100%
<b>Données manquantes</b>	24	46,2%	
<b>Total</b>	52	100%	

Source : observations CITREP/IMPLOC

Le tableau 2.1.4 montre que cette activité est plutôt longue. Rares sont les manifestations où le député « ne fait que de passer. » Dans plus de 60% des cas, les députés consacrent au-moins 1h30 à l'activité. En moyenne, sur deux jours, les

députés consacrent 90<sup>995</sup> minutes aux permanences parlementaires contre 102<sup>996</sup> aux événements socio-culturels. A première vue, il n’y a que peu de différences entre ces chiffres mais il est nécessaire de les remettre dans leurs contextes. Les permanences représentent 22% des activités en circonscription alors que les événements socio-culturels ne comptent « que » pour 14%. Ce résultat met en lumière la difficile gestion du temps et la nécessité de faire des choix. Parce que chaque manifestations demande un grand investissement, le député ne peut être partout ; des conciliations, dont les caractéristiques ont été évoquées plus haut, sont nécessaires. A l’inverse, les permanences parlementaires ne donnent pas lieu à beaucoup d’arbitrages puisque cette tâche peut être déléguée aux assistants. Lorsque le député ne peut recevoir un citoyen ou effectuer des démarches en sa faveur, ce dernier rencontre un collaborateur.

#### 2.1.2.4. La circonscription électorale dans le viseur des événements socio-culturels

La discussion ci-dessus a montré que les députés donnent objectivement beaucoup d’importance aux activités socio-culturelles qui se caractérisent notamment par un contenu non-partisan. Ce résultat met en évidence, ainsi, l’importance de la réactivité symbolique parmi les parlementaires français. Ces activités représentent, en effet, un moyen pour les députés de se présenter comme des membres engagés de leur circonscription<sup>997</sup>. Si d’autres types d’activités, en interaction directe avec les citoyens, suivent la même logique<sup>998</sup>, les événements socio-culturels en sont de loin les plus nombreux.

Les entretiens révèlent que de tels comportements répondent à la nécessité pour l’élu de se constituer un réseau de connaissances et de soutiens suffisamment large pour espérer être réélu. Ce processus peut toutefois être long surtout, on l’a vu, lorsque le territoire d’élection est hétérogène. En touchant un public le plus large possible (voir supra), le député cherche à former ou à stabiliser sa circonscription électorale.

---

<sup>995</sup> 17 députés n’ont pas organisé de permanence durant la présence de l’enquêteur.

<sup>996</sup> 12 députés n’ont pas participé à des événements socio-culturels.

<sup>997</sup> Thomas H. Little et David B. Ogle, *op. cit.*

<sup>998</sup> On pense aux visites d’associations, des rencontres avec une communauté religieuse et aux visites d’entreprises.

L'objectif n'est donc pas nécessairement d'être apprécié par les citoyens mais plutôt de donner l'image d'un député proche des gens :

*« L'avantage du monde rural, c'est qu'il y a un lien personnel qui se développe, qui se forme, qui se forge avec les gens. Obligatoirement... Les gens ont d'abord besoin de voir leurs élus, ils ont besoin de les enguener s'il faut. Mais dans tous les cas, les voir. C'est sûr que cette présence renforce la notoriété. Elle contribue à une image... Après, elle est bonne ou elle est mauvaise mais au-moins l'image de quelqu'un présent sur le terrain. »* [Homme, UDI, 3<sup>ème</sup> mandat]

D'autres députés soulignent que la participation à ces manifestations est le meilleur moyen pour que la population se souvienne d'eux :

*« Plus vous travaillez, plus vous êtes reconnus même si s'il y a une forme d'ingratitude dans la fonction... Mais vous êtes reconnus, on sait qui vous êtes quand vous arrivez. On se souvient de vous... »* [Femme, SRC, 1<sup>er</sup> mandat]

*« La présence sur le terrain... ça va être long d'acquérir une notoriété avec ça mais c'est la plus efficace. »* [Homme, UMP, 2<sup>ème</sup> mandat]

Comme dans le cas des permanences parlementaires, il y a une forme de regret exprimée par les députés. Dans l'ensemble, les députés soulignent une forme de dépendance à leur circonscription et à ses manifestations. La réactivité symbolique suit ainsi les mêmes logiques que la réactivité de service. Être reconnu<sup>999</sup> par ses électeurs potentiels exige de s'investir dans ce type d'activité. Pour certains élus, les manifestations socio-culturelles se transforment ainsi en contrainte.

Une députée explique ainsi que ces événements empiètent sur sa vie privée :

*« Evidemment, il y a des contraintes... la première contrainte, c'est le dimanche après-midi quand je suis chez moi en pantoufle et en blue jeans et qu'à 4h, il faut que je m'habille... C'est une contrainte... Mais je peux vous dire et mon mari vous le dirait, quand je pars, je me dépêche, je ne veux pas rester longtemps. »* [Femme, UMP, 3<sup>ème</sup> mandat].

Les députés doivent ainsi se rendre à des événements pour lesquels ils ne manifestent pas d'intérêts personnels :

« *Moi je peux te dire, je me fais chier dans les présentations des chrysanthèmes le week-end. Je me fais chier, chier, chier de chier... Bon j'y vais un peu mais c'est dommage [...]. Il y a des fêtes où j'aime aller, parce que bon, j'ai fait du sport, de la boxe. J'aime bien aller voir ça...* » [Homme, GDR, 2<sup>ème</sup> mandat]

Sur son ton très direct, le deuxième député exprime clairement le paradoxe de ces événements essentiels pour créer des liens avec la circonscription, mais suscitant un fort sentiment d'inutilité ou d'absence d'intérêt sur le moment. Ainsi, en circonscription, les contraintes de rôles obligent les députés à se transformer pour correspondre aux attentes sociales<sup>1000</sup>. En insistant sur l'ennui éprouvé pendant ces événements, il explique que ceux-ci ne lui permettent pas de mener à bien ses tâches législatives<sup>1001</sup>. De son point de vue il s'agit d'une perte de temps ; mais une perte de temps nécessaire car il pense que c'est ce que les électeurs retiennent.

### 2.1.3. Des événements dévolus à la communication partisane

Les précédentes sous-sections ont mis en évidence un travail en circonscription répondant à des logiques non-partisanes conformément à l'argument de H. Eulau et P.D. Karps. La représentation de la circonscription ne passe pas uniquement par la défense de ses intérêts dans l'arène parlementaire mais également par un ensemble d'activités symboliques et de service se déroulant en-dehors de l'hémicycle et des salles de réunions du Palais Bourbon.

Toutefois, les activités en circonscriptions ne se résument pas à la logique de réactivité vis-à-vis du public. Il existe un ensemble d'activités, plus souvent initiées par le député dont l'objectif est, *a priori*, de promouvoir des convictions

---

<sup>999</sup> La reconnaissance se comprend ici en termes physiques. Les événements socio-culturels permettent aux députés d'être associés à un visage reconnu comme un membre de la communauté.

<sup>1000</sup> Erving Goffman, *Les Relations en public. La Mise en scène de la vie quotidienne II*, Paris, Ed. de Minuit, 1973, 372 p., (« La mise en scène de la vie quotidienne », Erving Goffman ; 2). Sylvain Pasquier, « Erving Goffman : de la contrainte au jeu des apparences », *Revue du MAUSS*, vol. 22 / 2, 2003, p. 388.

<sup>1001</sup> Durant l'entretien ce député a régulièrement mis en évidence la primauté qu'il accorde aux tâches législatives. Il considère le travail en circonscription comme un moyen d'acquérir de l'information pour mener à bien sa fonction à

politiques générales (partisane, majorité-opposition) ou particulières (sur un enjeu ou une thématique) ainsi que des accomplissements individuels ou collectifs.

Deux types d'activité entrent dans cette catégorie, que nous désignons comme des « événements politiques » : les événements, publics, initiés par les députés dans le but d'expliquer leur mandat et les rendez-vous, privés, avec les élus locaux.

#### 2.1.3.1. Un contenu défini par l'actualité mais surtout par le député

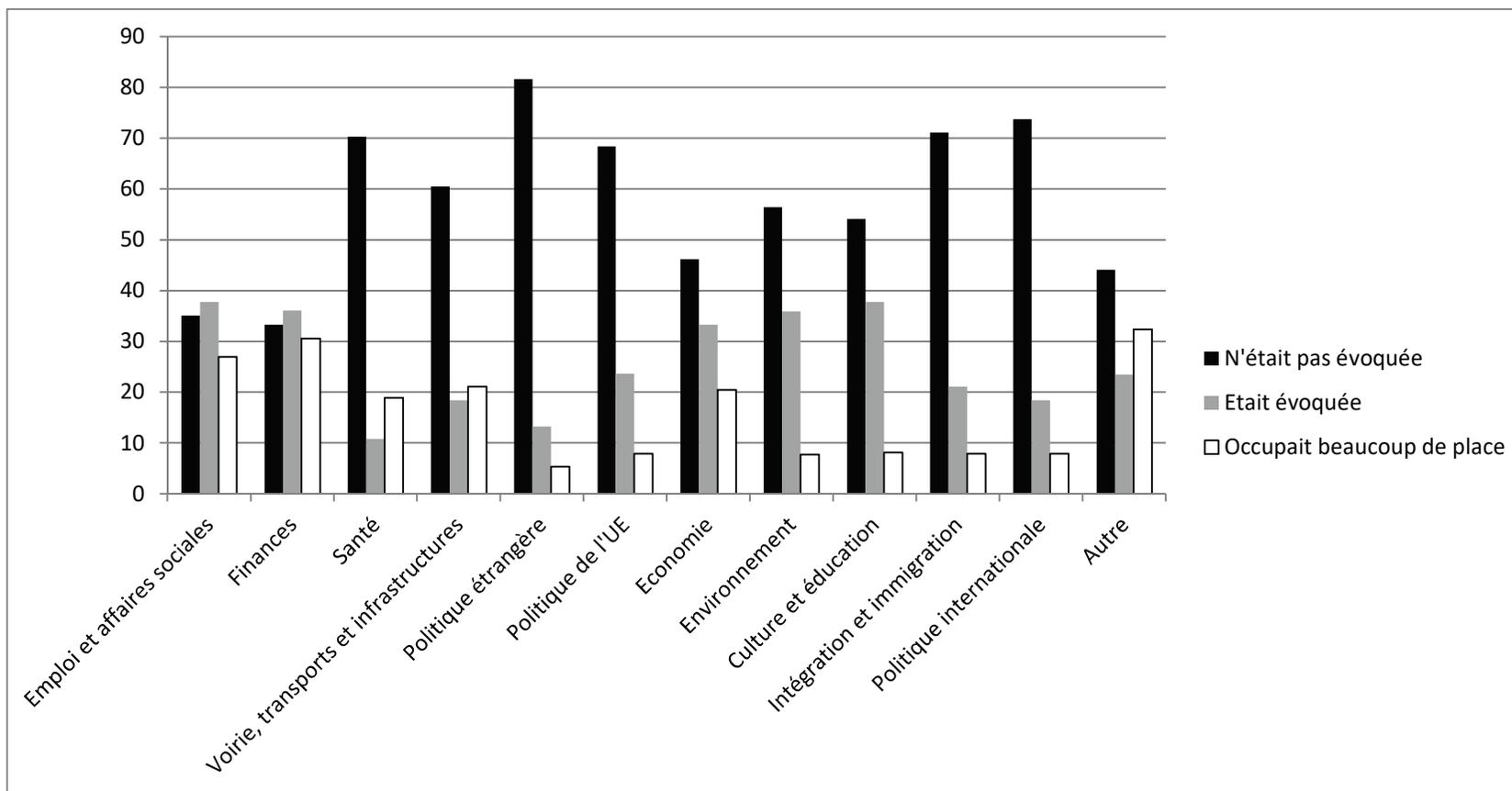
Nous avons montré plus haut qu'un député « subit » sa circonscription dans le sens où ce sont les demandes des citoyens et l'actualité socio-culturelle du territoire qui guident son action. Concernant les catégories d'activités qui nous intéressent ici, la situation est différente car le parlementaire garde, en grande partie, la main sur leur contenu. Lors d'un bilan de mandat, typiquement, il sélectionne certains points et en met d'autres de côté. Certains rendez-vous avec des élus locaux sont également initiés par le député qui définit alors la thématique principale.

La figure 2.1.6 témoigne d'une plus grande diversité des enjeux que lors des événements décrits précédemment. Seules deux rencontres n'ont donné lieu à aucune discussion de fond. En réalité, il s'agissait, dans les deux cas, d'un déjeuner entre élus, amis de longue date se retrouvant pour discuter de questions personnelles.

---

Paris. Cité plus en amont, ce député regrette que les citoyens jugent les députés non pas sur leurs activités à Paris mais sur ce qu'ils font en circonscription.

Figure 2.1.6 : Thématiques discutées lors des événements politiques



Source : observation CITREP/IMPLOC. N=44.

A l'exception des questions de politique internationale et étrangère, tous les enjeux sont évoqués au-moins ponctuellement. Les deux thématiques les plus fréquentes sont les affaires sociales et les finances mais nos observations suggèrent que les événements politiques ne connaissent aucune restriction thématique. Les députés peuvent, littéralement, aborder tous les sujets qui les intéressent, qu'ils soient liés, ou non, à la circonscription. Les bilans de mandat en sont les meilleurs exemples puisqu'au cours de ces réunions (semi-)publiques le député présente ses activités passées, ses accomplissements et ses projets pour la suite de son mandat. Cette présentation est très souvent suivie d'une séance de questions-réponses avec la salle. Ce format est associé à un contenu très varié. Nous avons assisté à une réunion de ce type organisée par un député dans un canton rural de sa circonscription. Son discours a abordé quatre thématiques principales : les politiques agricoles, l'influence de l'Union Européenne, les zones blanches<sup>1002</sup> et la décentralisation administrative.

Un autre a, quant à lui, relevé qu'un député a abordé, dans les propos tenus lors d'une réunion publique dans un quartier de la ville où il est élu aussi bien des questions sociales (cinquième branche de la Sécurité Sociale<sup>1003</sup>) et une réforme de la fiscalité que le bilan du gouvernement (le député était membre de l'opposition). La réunion avait pour objectif d'informer la population sur l'actualité politique et le député a choisi de mettre l'accent sur ces trois enjeux car il s'agit de ceux qu'il estime saillants. L'entretien avec l'élu indique que c'est justement son rôle de présenter à la population ce qui se passe au Palais Bourbon : « *Hier soir, je reprends l'exemple de la réunion à laquelle vous avez participé, tous les gens qui étaient là me connaissent. Ils attendent de moi quoi ? Que je les informe de ce qui se passe, que je leur donne mon opinion.* » [Homme, SRC, 2<sup>ème</sup> mandat]. Il est intéressant de constater que ce souci est exprimé par un député proche des habitants, visiblement attentif à leurs demandes et investi pour résoudre leurs problèmes. Lors de la présence de l'enquêteur, les deux matinées ont été en effet dévolues aux permanences parlementaires. En ce sens, la

---

<sup>1002</sup> Une zone blanche est une partie du territoire qui n'est pas desservie par un réseau de téléphonie mobile.

<sup>1003</sup> Il s'agit d'un projet de réforme de la sécurité sociale (abandonné faute de financement) qui vise à ajouter une cinquième branche de la sécurité sociale dont l'objectif est de couvrir les risques de la vie liés à la dépendance (perte d'autonomie en raison de l'âge).

mise en valeur de positions idéologiques, ne s'oppose pas nécessairement à la pratique habituellement apolitique et non-partisane du travail en circonscription.

Les observations et les entretiens ne permettent pas de confirmer l'hypothèse de Fenno selon laquelle les manifestations sont organisées dans le but de s'adresser à un cercle de soutien (*primary constituency*). Fenno observe que les membres du congrès américain ajustent leur comportement de manière très réactive en fonction du public présent. Il note que les députés agissent de manière non-partisane lorsque le public est large (*electoral constituency*) et politiquement orientée lorsqu'il est composé de soutiens (*primary constituency*). Dans le cas français, le public est le plus souvent diversifié et le député peut mettre en avant ses positions politiques surtout dans des événements publics dédiés.

Tous ces événements ne portent pas le nom de bilan de mandat car certains élus préfèrent les présenter comme des réunions d'information. Quels que soit leurs noms, ils répondent à la même logique. Ils sont organisés à intervalles assez réguliers (tous les six mois ou tous les ans) et visent à promouvoir les réussites de l'élu et à esquisser les tâches à venir. D'une manière générale, l'élu met en évidence ses accomplissements individuels en lien avec la circonscription (questions parlementaires, allocation locale du budget, etc.) mais il aborde très souvent aussi des débats politiques plus généraux, en se définissant comme membre de la majorité ou de l'opposition. Ceci conduit à observer des attitudes paradoxales durant un même événement : à un moment de son exposé, le député peut présenter les résultats de sa propre activité en utilisant la première personne du singulier mais il n'est pas rare qu'il change de position afin de se placer en représentant de son parti ou vis-à-vis de la majorité gouvernementale.

D'autres *meetings* de ce type ne sont destinés qu'à un public restreint composé de militants ou d'adhérents que l'on peut rapprocher plus facilement de la définition de circonscription primaire proposée par R. Fenno. Tous les semestres, une élue que nous avons observée réunit les militants et sympathisants de son parti afin de leur présenter un bilan de ses activités. Durant la réunion à laquelle nous sommes

présent, plusieurs élus de son parti sont conviés ainsi qu'une personnalité nationale<sup>1004</sup>. Devant un tel public, les accomplissements de l'élue sont cadrés en termes fortement partisans en soulignant son soutien aux projets du gouvernement. Son discours met aussi en avant les actions qu'elle a entreprises en faveur de la circonscription grâce à sa relation privilégiée avec le gouvernement<sup>1005</sup>. L'élue insiste, entre autres, sur son action en faveur de l'emploi dans la circonscription et revient sur un voyage qu'elle a effectué en compagnie de Laurent Fabius, Ministre des Affaires étrangères, qui aurait permis de remplir le carnet de commandes de plusieurs entreprises de la région.

Les trois événements illustrent à quel point les enjeux discutés sont variables d'un député à l'autre et suivant l'agenda politique. Ils se démarquent à cet égard tant des permanences parlementaires que des événements socio-culturels. Cette plus grande variété découle de leur objectif qui n'est pas de procurer une assistance aux citoyens ni de proposer une réactivité symbolique, mais plutôt de communiquer sur le fond. L'analyse du contenu et des enjeux discutés durant les réunions montrent que les députés détaillent volontiers leurs succès, qu'il s'agisse des activités à Paris ou en circonscription, d'actions individuelles ou collectives. Très souvent, la dimension partisane est ramenée à un succès pour la circonscription comme l'illustre le dernier exemple. Nous verrons par la suite que la question partisane est souvent mobilisée par le député en renfort de sa position individuelle, soit pour justifier un échec, soit, au contraire pour expliquer une réussite.

Cette liberté accrue dans la définition des thèmes se retrouve lors des rendez-vous privés avec des élus locaux ou d'autres acteurs politiques (sénateurs, etc.). A une exception près, tous les députés indiquent rencontrer régulièrement d'autres élus, et en premier lieu des maires – quelle que soit leur couleur politique<sup>1006</sup> :

---

<sup>1004</sup> La réunion n'était pas pour autant privée. L'annonce de la tenue de la réunion est réalisée au sein d'un cercle restreint mais l'accès à la salle municipale ne fait pas l'objet d'un contrôle.

<sup>1005</sup> La circonscription se caractérise par la forte présence d'un secteur économique particulier dont le rôle dans la balance commerciale française est important.

<sup>1006</sup> Même si leur nombre diminue, de nombreux maires, en particulier dans les communes rurales, n'ont pas d'étiquette partisane. La professionnalisation des mandats municipaux s'accompagne

*« La nécessité de garder un lien régulier avec les élus locaux est très importante pour éviter les incompréhensions et éviter l'éloignement. » [Homme, UMP, 1<sup>er</sup> mandat].*

*« Je leur [aux maires] ai soumis un projet de délibération en disant que les mairies devraient venir en appui et en faisant une délibération au sein de leur mairie en disant: votre commune délibère. Là, pour le coup, ils ont suivi. Quand j'ai des messages à passer, je peux les solliciter. » [Femme, UMP, 1<sup>er</sup> mandat].*

*« J'ai beaucoup de respect pour les mandats locaux et je travaille avec eux en collaboration, en appui quand ils le souhaitent mais je n'ai aucune volonté d'ingérence. Je pense qu'être maire ou adjoint dans des communes, c'est compliqué. Il y a le temps de l'élection, c'est le temps de la campagne électorale qui doit toujours se faire dans le respect des règles républicaines et puis après, quand quelqu'un est élu, et qu'il devient maire ou Conseiller général, on travaille dans un esprit républicain, c'est-à-dire que chacun dans son domaine, on essaie de faire avancer les dossiers pour la circonscription, la commune. C'est une chaîne. » [Femme, SRC, 1<sup>er</sup> mandat].*

*« Le terrain avait été labouré en ayant été Conseiller général et puis, ici c'est un système... Dans la deuxième circo, c'est un système de longue date mis en place par mes prédécesseurs qui fait que le contact est assez facile. On se voit énormément lors de manifestations, surtout le week-end, et puis les gens n'hésitent pas à appeler » [Homme, RRD, 1<sup>er</sup> mandat].*

Les députés soulignent l'importance de ces soutiens locaux non seulement pour une potentielle campagne électorale mais également comme relais des préoccupations et des besoins de la circonscription. Il s'agit d'un support pour assurer la nécessaire proximité avec la communauté. Les députés ne donnent pas d'indication à propos de la couleur politique des maires avec lesquels ils travaillent. Ceci témoigne du type de relations qui se lient au sein des territoires. L'intérêt local prédomine et les « partenariats » se nouent entre élus issus de différentes formations politiques. S'il est courant qu'un parlementaire prenne parti lors d'une élection, la collaboration prend le dessus sur les conflits idéologiques une fois l'élu en poste. Les observations montrent que cette image d'Épinal est parfois écornée y compris en-dehors des périodes électorales :

« Nous on a la chance dans le [département] d'avoir une très grande homogénéité des politiques... A la ville de [...] on a que six opposants dans de le conseil municipal... Au Conseil général, il est très largement majoritaire à droite, donc, si vous voulez... Et en plus je n'ai qu'un maire puisque je n'ai que la commune de [...]. Ceci fait que les rapports ne peuvent qu'être constructifs et aller dans le sens des mêmes objectifs. [Femme, UMP, 3<sup>ème</sup> mandat]

Si les députés rencontrent, effectivement, des élus locaux appartenant à d'autres formations partisans, les relations peuvent être plutôt froides alors que les discussions avec des élus du même bord politique sont plus simples. Travailler avec des élus de la même couleur politique est un avantage car tous regardent dans la même direction<sup>1007</sup>.

Les événements observés suivent deux logiques.

1. La première est *top-down* où l'impulsion est donnée par le député pour présenter ses activités ou pour informer les élus locaux à propos d'un projet législatif. Ce type de réunion reflète fortement l'actualité politique ce qui se traduit par l'absence de profil thématique commun à ce type d'activité. Un député a par exemple réuni un maximum d'élus locaux, en début de mandat, afin de leur exposer les grandes lignes de ses actions à venir. Ensuite, il prend deux jours par mois pour parcourir un canton de sa circonscription et ponctue sa tournée par deux réunions.
  - a. La première avec les élus locaux lors de laquelle le député a mis l'accent sur deux thématiques d'actualité : la péréquation financière<sup>1008</sup> et la politique de décentralisation (particulièrement la

---

<sup>1007</sup> A noter que le fait qu'elle soit elle-même première adjointe joue certainement un rôle important dans ces relations avec la mairie. Dans ce cas, l'argument de Fenno peut s'appliquer. Ces élus se situent, au-moins, dans la circonscription primaire. La manière dont l'élue parle, ailleurs dans l'entretien, du maire de la ville où elle est élue laisse penser qu'il appartient au cercle le plus rapproché (circonscription personnelle).

<sup>1008</sup> Le député a abordé la mise en place progressive de nouveaux mécanismes de péréquation horizontale (entre collectivités territoriales de même niveau), notamment le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) créé par la loi de finances pour 2012. Si ce sujet a été traité c'est parce que la majorité des communes du canton étaient considérées, en 2013, comme contributrices au FPIC. Le député s'est efforcé de leur expliquer les avantages du projet, y compris pour les municipalités et intercommunalités contributrices. Durant son discours, le député n'a pas directement affirmé son soutien à l'instrument mais a souligné son importance pour les collectivités territoriales. Ainsi, il n'a pas discuté les effets négatifs malgré les questions des élus locaux mais il a choisi de mettre l'accent sur la nécessaire solidarité entre communes.

création des métropoles)<sup>1009</sup>. Ces deux enjeux ont une résonance forte dans la circonscription car composées de collectivités municipales plutôt riches et situées entre deux grandes villes dont l'une était en voie de métropolisation. Durant ces événements, les députés mettent ainsi spontanément l'accent sur les thématiques qui ont une saillance particulière dans leur circonscription. L'actualité politique aurait pu conduire le parlementaire à sélectionner d'autres sujets. Évoquer uniquement des enjeux locaux témoigne d'une réactivité politique. Les députés communiquent et s'informent dans le but d'agir en concomitance avec les intérêts locaux.

b. Et une seconde avec les citoyens qui a pris la forme d'un jeu de questions réponses. Comme dans le cadre des permanences parlementaires, ce format oblige le député à aller au-delà de sa zone de confort.

2. Une logique *bottom-up* est également observée lorsque la réunion a pour objectif de collecter les regards des élus locaux sur les politiques nationales ou les demandes qu'ils souhaitent formuler. Durant les observations, plusieurs rencontres se sont tenues et si les enquêteurs n'ont pas pu participer à toutes les réunions, les illustrations sont suffisantes pour décrire le contenu thématique de ces rencontres :

a. Une petite intercommunalité rurale a organisé une réunion pour discuter de la transition énergétique. Le député était convié afin d'exposer les subventions étatiques qu'un EPCI peut demander<sup>1010</sup>.

---

<sup>1009</sup> La deuxième thématique a également de l'importance pour le canton puisqu'il se situe à l'extrémité du département, dans une zone géographiquement plus proche de la préfecture du département voisin. Le député et les élus locaux ont l'habitude de dire que les habitants regardent plutôt vers Z (préfecture du département voisin) qui exerce un pouvoir d'attraction plus élevé (en termes d'emploi, de commerces, de culture, de transports...). Administrativement, pourtant, le canton est fait partie de A (préfecture du département). Au moment de l'observation, il était question d'une possible suppression des départements ou d'une fusion avec les métropoles en phase de création. Le député s'est attaché à expliquer aux élus des collectivités les conséquences locales des différents scénarios, en particulier concernant les relations entre le canton et la ville Z. La question qui se posait était de savoir si le projet de décentralisation pouvait conduire à un rapprochement effectif avec la communauté métropolitaine de Z en cas d'acquisition, par la métropole, du statut de collectivité territoriale à part entière. La configuration géographique rendait cette question cruciale car, selon la réforme adoptée, le canton risquait de se retrouver à proximité d'un « monstre administratif » sans pouvoir en tirer avantage. Le projet n'étant qu'en phase de discussion, le député n'a pu que présenter l'état actuel des débats et prendre connaissance de l'avis et des attentes des élus locaux. Le député a pris acte des revendications ou inquiétudes des élus locaux sans dévoiler sa position, ni sa stratégie vis-à-vis du processus législatif. Après la réunion, il a néanmoins avoué son désarroi face à certaines demandes des élus locaux

<sup>1010</sup> Le député n'est pas intervenu mais a été interpellé alors qu'il cherchait à quitter la salle pour se rendre à un autre événement. C'est à propos des aides d'Etat que le député a été apostrophé par un chef d'entreprise et a dû réagir. Le

- b. Une réunion organisée par le député pour entendre les doléances des élus locaux, leurs demandes et prendre connaissance des problèmes qu'ils rencontrent. La réunion a couvert de très nombreuses thématiques comme celle du gaz de schiste<sup>1011</sup>, du financement d'une digue pour protéger les habitations des crues du Rhône, de l'avenir du fret ferroviaire et du statut des travailleurs saisonniers.

Il est intéressant de constater que ces événements ressemblent à s'y méprendre à des permanences parlementaires à la différence que les requérants sont des élus. Ces rencontres ne relèvent, toutefois, pas de la réactivité de service mais constituent plutôt le point de départ de la composante distributive (*allocation responsiveness*). Les maires rencontrent le député afin de l'encourager à agir en faveur de leur commune. Ces réunions renseignent le député sur les besoins de la circonscription afin d'orienter son action bien que, structure institutionnelle oblige, la capacité des députés français à influencer les décisions budgétaires est très réduite<sup>1012</sup>. Contrairement à ce qui est observé dans d'autres pays, les appropriations locales du budget national n'ont pas cours au sein de l'Assemblée nationale ou de ses commissions. Les politiques de type *pork-barrel* se décident plutôt derrière les portes closes des ministères<sup>1013</sup>. Sauf relations privées avec un ministre ou un haut-fonctionnaire, un député n'a que peu de possibilités d'influencer ce type de politique. Lorsque les députés sont interrogés sur les moyens à leur disposition pour améliorer la vie dans leur circonscription, ils restent très circonspects sur l'effet des lettres écrites aux ministres, des coups de téléphone ou des visites.

Un député propose toutefois un exemple concret :

---

député n'est pas resté neutre et généraliste face au public présent mais a affirmé son désaccord à propos des déductions fiscales accordées aux entreprises agissant en faveur de l'environnement alors qu'elles rencontraient l'adhésion de la majorité des personnes présentes.

<sup>1011</sup> Il y a un important gisement sur le territoire communal

<sup>1012</sup> L'article 40 de la Constitution stipule que les propositions et amendements formulés par les membres du Parlement ne sont pas recevables lorsque leur adoption a pour conséquence une diminution des ressources publiques, la création ou l'aggravation d'une charge publique.

<sup>1013</sup> Alistair Cole et Peter John, *Local governance in England and France*, London ; New York, Routledge, 2001, 192 p., (« Routledge studies in governance and public policy », 6), p. 43.

« Je voulais vous dire que ça fait partie du travail du député d'aller avec les élus locaux voir les cabinets des ministres. Vous voyez par exemple de ma fenêtre, on voit la Nationale 10, celle qui va jusqu'à Bordeaux et Hendaye. Elle coupe la ville de [...] en deux et c'est une catastrophe au niveau urbain et urbanistique. Là, encore la circulation est pas terrible... Or, le maire de [...], depuis très longtemps, porte la demande d'enfouir la nationale 10 et de faire un plateau urbain pour raccommo­der le tissu urbain. Là, vous voyez l'Etat a décidé de s'engager et de faire ça. On est allé avec le maire voir le cabinet du ministre... ça fait partie des points positifs, très intéressants dans le travail de député. » [Homme, SRC, 1<sup>er</sup> mandat].

Les rencontres avec les maires peuvent occasionner des interventions fructueuses mais il s'agit là d'un cas très spécifique. Le député en question assure une suppléance, le titulaire ayant été nommé au gouvernement. Il ne l'évoque pas, mais il est très probable que ceci joue en faveur de la décision d'enterrer la route. Comme l'ont expliqué A. Cole et P. John, ce sont souvent les ministres qui agissent au profit de leur territoire d'origine car, contrairement aux députés, ils en ont les moyens<sup>1014</sup>.

Cette présentation du contenu thématique a permis de mettre en évidence la diversité du travail en circonscription des députés français qui ne consiste pas uniquement en un soutien à la population ou en une présence symbolique lors de manifestations socio-culturelles. Il existe également d'autres types d'événements où le député présente et affirme son engagement sur certains dossiers qui peuvent, ou non, être liés à des problématiques locales. Certains de ces événements relèvent de la réactivité distributive car ils permettent au député de prendre connaissance des besoins de la circonscription ou, au contraire, de présenter ses accomplissements en sa faveur.

#### 2.1.3.2. Les contenus partisans : un appui ou une excuse aux comportements.

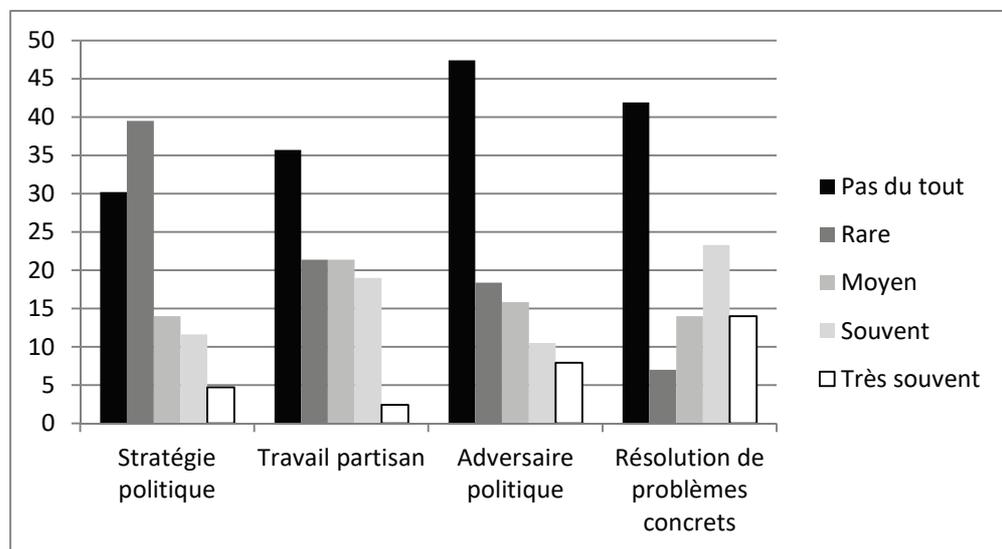
Il ressort des analyses que les députés organisent des événements particuliers (bilans de mandats, réunion d'information, etc.), ou en saisissent l'opportunité, pour avancer des positions politiques. La figure 2.1.7 montre que les indicateurs

---

<sup>1014</sup> Alistair Cole et Peter John, *op. cit.*

des contenus politiques/partisans ont des distributions différentes de celles observées précédemment (permanences parlementaires et événements socio-culturels). Si la situation n'est pas aussi claire qu'on aurait pu l'imaginer, il est certain que ces rencontres sont spécifiques au sens où elles sont presque les seules qui voient le député mettre, d'une manière ou d'une autre, son appartenance partisane en avant.. Toutefois, pour reprendre le schéma de W.E. Miller et D.E. Stokes, ceci ne signifie pas que le député sort du cercle de la « représentation de la circonscription » au profit de celui de la « représentation du parti » mais plutôt que ces deux cercles se confondent. Autrement dit, en dépit de leur contenu partisan, il est rare que les événements politiques aient comme unique objectif de représenter les intérêts du parti. Celui-ci vient plutôt en soutien d'une démarche de réactivité vis-à-vis de la circonscription. Ce commentaire vaut aussi pour la minorité de permanences parlementaires et d'événements socio-culturels impliquant des contenus politiques/partisans.

Figure 2.1.7 : Contenus politiques au cours des événements politiques



Source : observations CITREP/IMPLOC. N=42.

Si l'on met de côté les trois événements strictement partisans et dont le lien avec la circonscription est flou, les observations révèlent que les députés mobilisent leur situation politique (parti, majorité/opposition) comme ressource pour justifier ou

excuser certains comportements. Les bilans de mandat offrent des exemples parlants de ce registre argumentaire. Le parti n'affecte pas directement l'activité en elle-même mais la logique de l'argumentation déployée. Tous les députés organisent des bilans de mandat et leur forme ne varie que modérément en fonction de leur couleur politique mais la nature du bilan est fortement influencée par ce facteur. Plus précisément, les députés de la majorité se félicitent volontiers de leur capacité à faire évoluer les projets locaux grâce à leurs contacts au sein des ministères. Lorsque la députée évoquée plus haut met en avant les emplois créés grâce à son action auprès d'un ministère, elle souligne que c'est son appartenance à la majorité parlementaire (en l'occurrence au PS) qui a permis cela. Le parti intervient ainsi comme un facilitateur de la réactivité vis-à-vis de la circonscription dans sa forme distributive. C'est à Paris et non durant l'activité observée (le bilan de mandat) que le parti a joué ce rôle. Dans son bilan de mandat, et nonobstant la présence d'une personnalité du parti, cette élue ne communique pas sur ses actions en tant que représentante du groupe SRC, mais montre comment son appartenance à ce groupe lui a permis de faire avancer les dossiers locaux. L'utilisation de contenus partisans est instrumentale en permettant de mettre en valeur les actions individuelles.

Les contenus partisans/politiques sont mobilisés suivant la même logique dans les réunions privées, mais ressortent plus fortement, durant ces rencontres, en particulier lorsque les élus sont issus de la même formation partisane. Les contenus politiques peuvent alors avoir une nature informelle et n'être liés à aucun impératif de représentation. Un repas entre un député et plusieurs élus municipaux (deux maires et trois adjoints décrits comme amis de longue date) s'est ainsi trouvé être un lieu de discussions à haute teneur politique. Il n'a pas été question d'enjeux politiques particuliers mais clairement de stratégie partisane, et plus particulièrement de la campagne pour les élections municipales et de la difficulté à constituer une liste partisane dans une petite ville. Durant cette réunion, le député est intervenu comme un notable, un homme politique expérimenté.

Mais dans plusieurs autres cas, la nature des contenus politiques est plus « stratégique » : durant un entretien, une députée Présidente de groupe a retracé une rencontre demandée par un groupement d'élus locaux afin de lui rendre compte de la situation du tissu industriel, jugée catastrophique. La réponse de cette parlementaire a été formulée sur un registre très partisan, en mettant en avant sa capacité à influencer les décisions de l'Assemblée :

*« Le fait d'appartenir à la majorité c'est plus facile que d'être dans l'opposition. Ça permet plus de faire aboutir des choses. Maintenant, on est dans un parti minoritaire de la majorité, on obtient moins facilement de chose que si on était au parti socialiste. Cela dit, on a une liberté de parole, liberté d'action qui est plus forte que les députés socialistes qui eux, sont priés d'être dans la solidarité totale donc qui ont moins de marge de manœuvre que nous. Nous on a moins de pouvoir mais plus de liberté [...] Je suis très heureuse parce qu'on vient de réussir à obtenir une commission d'enquête sur Goodyear qui due tant à la co-présidence qu'à l'investissement locale. [...] Non je pense que ça m'aide d'être Présidente de groupe. Typiquement j'ai l'exemple de la commission d'enquête que l'on a obtenu, j'étais avec une députée PS, on a fait ça ensemble. La députée PS a eu une grosse influence. Le fait qu'elle ait co-signé avec la Présidente du groupe a forcément eu une influence pour que ça passe. » [Femme, EELV, 1<sup>er</sup> mandat]*

La commission d'enquête dont elle parle est la conséquence de la réunion évoquée ci-dessus. Si elle ne l'a pas formulé de cette manière, les faits montrent qu'elle a offert une réponse partisane à la sollicitation des élus locaux et que cette réponse a été rendue possible par son statut. En l'entretien, elle a insisté à plusieurs reprises sur les avantages associés à sa position à l'Assemblée et qu'elle n'hésite pas à valoriser lorsqu'elle est en circonscription<sup>1015</sup> même si elle juge que certains élus locaux profitent de la situation<sup>1016</sup>.

Les observations et entretiens suggèrent que lorsque les députés y trouvent un intérêt, ils valorisent leur appartenance partisane et les indicateurs du graphique

---

<sup>1015</sup> Malheureusement, nous n'avons pu observer ses activités lorsqu'elle est en circonscription.

<sup>1016</sup> « Mes relations [NDLA : avec les élus locaux] sont plutôt bonnes. Je trouve que c'est dommage parfois que certains élus, certains maires me voient comme un potentiel porte-feuille. Ça c'est vrai que ça, c'est assez.... Mais bon, je ne vois pas comment sortir de ce système. Il y a le système de la réserve parlementaire et les élus viennent me voir plutôt pour ça. Les élus locaux en tout cas, les maires. »

2.1.7 ont des valeurs plus élevées que lors d'événements socio-culturels ou de permanences parlementaires. Ceci ne signifie pas qu'ils s'affichent comme le représentant d'une formation partisane ; cette dernière est abordée quasi exclusivement dans des configurations de représentation des intérêts locaux. Autrement dit, le parti est intégré à l'équation stratégique lorsqu'il offre une opportunité, mais n'entre pas en ligne de compte le reste du temps. Contrairement à l'argument de Fenno, l'affichage du parti dépend moins du public présent que de la structure d'opportunité.

La description des contenus politiques dans ces événements permet de revenir sur le paradoxe évoqué au deuxième chapitre. Le scrutin législatif s'inscrit dans une séquence électorale comprenant, également, l'élection présidentielle, ce qui conduit à une nationalisation de la décision électorale, fortement influencée par les enjeux nationaux et la « couleur politique » des candidats. Toutefois, le système électoral incite les députés à se détourner de leur parti afin d'agrandir leur base électorale. Nos analyses du comportement des élus abondent dans le sens des conclusions du chapitre précédent : la recherche de vote personnel ne se fait pas nécessairement au détriment de la communication de tout contenu partisan et le paradoxe ne peut se résoudre tant que les dimensions personnelles et partisans sont opposées. Tout n'est pas que local et non-partisan. Notre enquête révèle que les députés jouent en réalité sur les deux tableaux, y compris en circonscription et bien que l'appartenance partisane reste assez discrète dans les activités observées. Les députés cadrent volontiers leurs bilans de mandat en fonction de leur appartenance à la majorité ce qui leur permet de se valoriser. Ils peuvent ainsi encourager les électeurs à voter de manière à faire coïncider les résultats des deux élections. Un député membre du même parti que le Président peut valoriser son appartenance partisane non seulement pour « lui donner une majorité » mais également en signalant que ceci facilitera son action individuelle au profit des composantes sociales de la circonscription.

Comme c'est également le cas dans d'autres pays, l'appartenance au groupe majoritaire ou à un membre de la coalition gouvernementale simplifie les transferts

des demandes locales et, par conséquent, la pratique de la réactivité distributive. Comme nous le verrons au chapitre suivant, les membres de l'opposition n'ont souvent accès qu'aux canaux formels des questions parlementaires et des lettres aux ministres. Une députée d'opposition souligne ainsi que :

*« Les rencontres avec les ministres, ça c'était plutôt quand on était dans la majorité, avec les ministres eux-mêmes voir avec le Premier ministre. Il y a les questions écrites même si souvent les réponses sont pas toujours à la hauteur des attentes mais bon... »* [Femme, UMP, 3<sup>ème</sup> mandat]

Un autre parlementaire souligne ainsi l'importance des soutiens au sein du groupe pour faire avancer les dossiers locaux :

*« Tous les mardis matin il y a la réunion de groupe et tout ce que je peux faire remonter par le groupe, je le fais remonter... Avant c'était plus facile mais dans l'opposition... C'est plus facile quand une question est partagée par plusieurs députés. »* [Homme, UMP, 2<sup>ème</sup> mandat]

Cette situation se répercute sur les réunions publiques ou avec les élus locaux précédemment décrites. Les membres de l'opposition n'organisent pas ou ne participent pas à moins d'événements politiques, et ne mobilisent pas moins de cadrages partisans (on n'observe aucune différence tangible). Toutefois, les observations qualitatives mettent au jour la nature différente des contenus politiques selon que le député est dans la majorité ou dans l'opposition. Dans le second cas, le député a plus tendance à insister sur les blocages institutionnels et à invoquer des raisons partisans pour justifier les cas où il n'a pas apporté la réponse attendue<sup>1017</sup>. Comme l'expliquent H. Eulau et P.D. Karps même lorsque les actions des députés au profit de la circonscription n'aboutissent pas, le gain en matière de notoriété peut être présent.

Comme pour les députés de la majorité, les entretiens montrent que des réunions peuvent être organisées sur une thématique particulièrement saillante. Bien que la rencontre décrite soit une exception, une élue nous offre un exemple :

---

<sup>1017</sup> Il serait erroné de considérer que les ministères ne répondent pas aux demandes des députés pour l'unique raison qu'ils sont dans l'opposition. Mais les députés d'opposition, comme indiqués plus en amont, soulignent des difficultés à accéder aux Ministres et aux hauts-fonctionnaires.

*« D'ailleurs, c'est intéressant en circonscription de faire venir les débats nationaux en circonscription à l'occasion du mariage homosexuel, Hervé Mariton<sup>1018</sup> est venu animer une soirée débat en circonscription. C'est aussi intéressant de faire jouer les choses dans ce sens-là. »* [Femme, UMP, 1<sup>er</sup> mandat]

Ces résultats sont importants pour éclairer le fonctionnement de la réactivité car ils questionnent l'opposition entre parti et circonscription, du moins au niveau local. Contrairement à d'autres recherches, nos analyses ne suggèrent pas l'absence du parti en circonscription, mais plutôt sa mobilisation « à discrétion », bien que rare et limitée à des événements particuliers. Les observations montrent toutefois que les députés français n'agissent presque jamais en représentants de leur parti. Aucune des réunions publiques organisées par un parti auxquelles nous avons pu assister n'a donné lieu à des discours cadrés en termes strictement partisans – seules deux opérations de tractage répondaient à cette logique. De manière générale, les événements que nous avons nommés politiques sont les seuls à contenir des éléments permettant d'identifier l'appartenance partisane de l' élu. En circonscription, plus qu'un focus de représentation, le parti est un instrument. L'appartenance à un parti politique offre des ressources pour justifier certains comportements, faciliter une démarche, y compris en période de campagne.

Cette section a montré que le travail en circonscription a comme objectif principal l'accomplissement de deux composantes de la réactivité :

1. Les activités en circonscriptions consistent avant tout à fournir une assistance aux citoyens et groupes sociaux. Surtout de nature administrative, cette aide est généralement dénuée de contenus politiques. Les députés déclarent ne pas faire de tri selon l'origine des demandes et les permanences parlementaires étant ouvertes à tous.
2. D'autres activités relèvent de la réactivité symbolique et prennent la forme d'événements socio-culturels permettant à l' élu d'affirmer son appartenance vis-à-vis de la communauté. Les contenus politiques et partisans sont rares

---

<sup>1018</sup> Au moment de l'entretien, Hervé Mariton, député de la Drôme, était l'un des plus fervents opposant à ce qui deviendra la « loi Taubira. » Il constituait un important relais des préoccupations des participants à la « manif » pour tous », le mouvement social créé en opposition à l'ouverture du mariage aux couples de même sexe.

et les députés adoptent le plus souvent une attitude passive. Les observations montrent que c'est lors de ce type de manifestations que le député entretient ses contacts avec les citoyens, les associations et les responsables d'entreprise. Elles permettent à l'élu d'afficher son implication sur le terrain. De manière générale, aucun contenu politique n'est exprimé dans ce cadre même si ce type de contenu peut émerger lors de discussions menées en privé.

Ces deux activités occupent, en moyenne, environ 40% du temps passé à travailler en circonscription. Lorsqu'on interroge les députés, ceux-ci confirment qu'elles rythment leur quotidien et, sauf exception, sont exercées chaque semaine par le député. Ce volet du comportement des députés français au niveau local se caractérise par sa nature apolitique et destiné, avant tout, à affirmer une présence<sup>1019</sup> et à assister les citoyens dans leurs démarches administratives.

Ce résultat est conforme à la plupart des recherches menées sur ce sujet en France et dans d'autres pays<sup>1020</sup>. Néanmoins, les observations révèlent aussi que ce type de rencontres ne se borne pas à alimenter la réactivité sociale et symbolique. Pour le député, il s'agit également d'un moyen d'acquérir de l'information et de communiquer à propos de ses activités parisiennes. Ce double processus est apparu particulièrement clairement à propos des événements politiques mais il est important de noter qu'il ne se limite pas à ces rencontres. Plus rarement observées, malgré les dires des parlementaires<sup>1021</sup>, les visites d'institutions locales et d'entreprises remplissent également, en partie, cet objectif. Néanmoins, il apparaît que les élus locaux permettent au député de rationaliser son action car ils centralisent les informations. L'observation d'un déjeuner politique réunissant, en plus du député, des élus locaux et des responsables d'entreprises a montré que les premiers agissent comme intermédiaires grâce à leur excellente maîtrise de la politique et de l'économie locale.

---

<sup>1019</sup> Plusieurs députés se décrivent ainsi comme des animateurs de territoires

<sup>1020</sup> David Arter, *op. cit.*. Harold D. Clarke, *op. cit.*. Richard F. Fenno, *op. cit.*. Audrey André et Sam Depauw, *op. cit.*

<sup>1021</sup> « Généralement, c'est ça que je fais quand je vais sur le terrain, c'est voir les entreprises. Car on rencontre les salariés, on voit les patrons et ça a un impact fort à la fois dans l'entreprise et dans l'environnement proche. Les visites d'entreprise, c'est le temps que je consacre le plus quand je suis sur le terrain. » [Homme, UMP, 1<sup>er</sup> mandat]

Cette dernière composante du travail en circonscription est particulière dans la mesure où les contenus politiques et partisans y sont plus fréquents que durant les manifestations politiques et les permanences parlementaires. Néanmoins, ces événements ne se transforment jamais en meetings de parti, y compris lors des bilans de mandat et de réunions publiques. L'élu valorise son appartenance partisane lorsqu'elle lui permet (ou a permis) de produire un bénéfice pour la circonscription. Très rares sont les événements organisés par les députés afin de soutenir leur parti ou une position politique particulière.

Cette description englobante des activités des députés français dans leur circonscription confirme les attentes théoriques et les recherches menées dans d'autres contextes. Au demeurant, le travail en circonscription est avant tout destiné à rencontrer les citoyens, à s'informer sur leurs demandes et à trouver des solutions à leurs problèmes individuels.

## **2.2. Une opposition entre réactivité de service et réactivité symbolique**

En-dehors des Etats-Unis et du Royaume-Uni, la quasi-totalité des recherches disponibles<sup>1022</sup> ont arrêté leur analyse à ce stade donnant l'impression d'une homogénéité des pratiques, tous les députés se comportant de la même manière. Si nos analyses leur donnent raison sur l'argument d'un travail en circonscription destiné avant tout à soigner les relations humaines suivant une logique qui n'est pas prioritairement politique, la position que nous défendons est qu'il est nécessaire d'aller plus loin et d'étudier les différences entre députés en identifiant les facteurs contraignant ou encourageant à favoriser l'une ou l'autre activité. Le comportement individuel des députés au sein des hémicycles et de ses antichambres a été minutieusement exploré par d'autres études qui ont insisté sur la multitude des profils observés. En revanche, très peu de recherches ont examiné les différences de pratiques concernant le travail en circonscription et encore moins ont analysé systématiquement les facteurs susceptibles de les influencer.

Nous avons souligné plus haut que ce travail se caractérise par l'absence de règles formelles conduisant les députés à s'organiser, en théorie, comme ils le souhaitent. L'agenda n'est pas fixé par une administration et les actions des parlementaires ne sont pas soumises à des procédures codifiées. Notre travail vise à contribuer à pallier l'absence de recherche sur les types de pratiques locales et leurs déterminants, suivant une démarche explicative. L'objectif de cette section est de comprendre les effets des caractéristiques de carrières, de l'appartenance partisane et de la situation socio-économique de la circonscription. La démonstration suit deux étapes : dans un premier temps nous présentons les analyses descriptives puis, par la suite, nous proposons une analyse multivariée afin de mettre en évidence les effets *ceteris paribus* des facteurs évoqués ci-dessus. Le type d'activité, dont la distribution est présentée dans le graphique 2.1.1 constitue la variable dépendante pour chaque étape de l'analyse. Les variables indépendantes sont présentées au fur et à mesure du développement.

### 2.2.1. Les gains de carrière : des effets réels sur le travail en circonscription

La première sous-section discute de l'effet des caractéristiques de carrière sur le choix des activités en circonscription. Afin de tester nos hypothèses, cinq indicateurs sont sélectionnés : les/s mandat/s politique/s antérieur/s, le cumul des mandats, la forme du cumul, la séniorité, et les responsabilités potentielles exercées par le député. Après une brève description de ces variables<sup>1023</sup>, nous présentons et nous discutons les résultats bivariés.

A propos de l'expérience politique acquise en amont du mandat parlementaire, il est important de noter que tous les députés observés n'étaient pas élus locaux avant d'accéder à l'Assemblée nationale. Au niveau local, comme expliqué plus en amont, les fonctions exécutives et les autres ne se valent pas tant en termes de compétences que de notoriété. L'opérationnalisation de ce facteur prend ces deux caractéristiques en compte par la mise en perspective du type de carrière des élus.

---

<sup>1022</sup> D. Arter, « The Michael Marsh Question: How do Finns do Constituency Service? », *Parliamentary Affairs*, vol. 64 / 1, janvier 2011, p. 129- 152. Harold D. Clarke, *op. cit.*. Martin Dolezal et Wolfgang C. Müller, *op. cit.*

<sup>1023</sup> L'objectif de cette présentation n'est pas de discuter des causes et/ou des implications de chaque caractéristique sur l'institution parlementaire.

Tous les députés ayant détenu une fonction exécutive (quel que soit le niveau de gouvernance : maire, adjoint, président et vice-président) sont regroupés dans une seule catégorie qui s’oppose aux parlementaires qui ont été élus dans une assemblée délibérante.

Une seconde variable permet de mesurer le niveau de gouvernance auquel ce mandat se réfère (de municipal à européen). Lorsque le député a accumulé plusieurs fonctions, seule la « plus élevée » est considérée ici en donnant la primauté d’abord aux fonctions exécutives puis au niveau de gouvernance<sup>1024</sup>. Par exemple, lorsqu’un individu a été maire et conseiller général, il entre dans la catégorie « exécutif » de la première variable et « municipal » pour la seconde. La distribution est présentée dans le tableau ci-dessous (tableau 2.2.1).

Tableau 2.2.1: Mandats locaux antérieurs au mandat parlementaire

<i>Mandat local antérieur (N=50)</i>		<i>Niveau de gouvernance du mandat le plus important (N=45)</i>	
	Pourcentage		Pourcentage
Exécutif	43,5	Commune et EPCI	46,3
Délibératif	45,7	Département	29,3
Aucun mandat	10,9	Région	19,5
		Europe	4,9

Source : Données : observations CITREP/IMPLOC

<sup>1024</sup> Laurent Bach, *op. cit.*

Tableau 2.2.2 : Niveau de gouvernance du mandat local

			<i>Niveau de gouvernance du mandat le plus important</i>			
<i>Type de mandat</i>			Commune	Département	Région	Europe
	Exécutif	Pourcentage ligne	80,00%	15,00%	5,00%	0,00%
		Pourcentage colonne	84,20%	25,00%	12,50%	0,00%
	Délibératif	Pourcentage ligne	14,30%	42,90%	33,30%	9,50%
		Pourcentage colonne	15,80%	75,00%	87,50%	100,00%

Source : Données : observations CITREP/IMPLOC. N=45. Les députés sans mandat local antérieur à leur entrée à l'Assemblée ne sont pas comptabilisés.

A propos du cumul, une double variable est utilisée<sup>1025</sup>. La première, dichotomique, mesure uniquement la présence ou l'absence de cumul. Une deuxième variable prend en compte le type de cumul de manière semblable à précédemment : les maires, adjoints et (vice-)présidents d'un département ou d'une région s'opposent à tous les autres. La législation indique une incompatibilité de certaines formes de cumul comme la députation européenne ou les postes ministériels. De la même manière, Les lois de 1985 et 2000 limitent le nombre de mandats locaux et particulièrement les charges exécutives (une seule position exécutive). Lorsque plusieurs mandats locaux sont détenus en concomitance, la mesure suit la logique expliquée auparavant soit la primauté des positions exécutives puis du niveau de gouvernance le plus élevé. Le cumul de trois mandats (et plus) est plutôt fréquent (28%<sup>1026</sup>). Celui entre mandat exécutif municipal et délibératif départemental est le plus observé. Néanmoins, il est nécessaire de rappeler que, comme l'explique L. Bach, ce n'est pas tant le nombre de mandats qui importe que le type ; et la présence d'une fonction définie comme importante

<sup>1025</sup> A noter que le cumul est mesuré au moment de l'observation/entretien.

<sup>1026</sup> Abel François et Julien Navarro, *op. cit.*, p. 22-23. A noter que, réglementairement, les mandats intercommunaux ne comptent pas comme du cumul. Ils n'entrent donc pas en compte dans les 28%.

(exécutive) suffit à modifier les comportements des députés<sup>1027</sup>. Le tableau ci-dessous résume la distribution des deux variables (tableau 2.2.3). Sans entrer dans les détails, les chiffres indiquent que notre échantillon est, sur ce point, tout-à-fait représentatif de l'Assemblée Nationale où environ 75% des députés sont des « cumulards. »

Tableau 2.2.3 : Cumul des mandats

<i>Cumul des mandats</i> (N=50)		<i>Type de mandat cumulé</i> (N=38)	
	Pourcentage		Pourcentage
<b>Non</b>	26,1	exécutif	52,9
<b>Oui</b>	73,9	délibératif	47,1

Source : Données : observations CITREP/IMPLOC

La troisième variable reflète l'expérience à l'Assemblée nationale comprise comme le nombre de (ré)élection(s). Tous les mandats sont pris en compte y compris s'ils sont interrompus en raison d'une nomination ministérielle ou d'un renouvellement anticipé de l'Assemblée (dissolution). Les mandats non-consécutifs sont également considérés comme contribuant à l'ancienneté, c'est-à-dire que les compteurs ne sont pas remis à zéro lorsqu'un individu ne siège pas lors d'une législature mais revient à la suivante<sup>1028</sup>. Très concrètement, un député élu en 2002, absent en 2007 et de retour en 2012 aura une expérience de « 2 » soit identique à un député primo-entrant en 2007 et réélu en 2012. Les observations s'échelonnant sur deux législatures (12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup>) avec fort taux de renouvellement en 2012 (40% de primo-entrants, soit 234 députés<sup>1029</sup>), il est difficile de juger de la représentativité de notre échantillon car il renvoie à deux situations différentes. La variable « séniorité » possède la distribution suivante (tableau 2.2.4) :

<sup>1027</sup> Laurent Bach, *op. cit.*

<sup>1028</sup> M. Dogan effectue une différence entre mandats continus et mandats discontinus (Mattei Dogan, *op. cit.*). Cette distinction fait sens dans un contexte instable mais lorsque les réformes institutionnelles ne sont pas d'ampleur, elle n'est pas utile. Les députés qui reviennent à l'Assemblée connaissent les rouages et le fonctionnement de l'institution. En ce sens, ils ne réentrent pas dans une phase d'apprentissage.

Tableau 2.2.4 : Séniorité

	<b>Séniorité (N=50)</b>
	Pourcentage
<b>1er mandat</b>	52,2
<b>2ème mandat</b>	19,6
<b>3ème mandat</b>	15,2
<b>4ème mandat</b>	6,5
<b>5ème mandat et plus</b>	6,5

Source : Données : observations CITREP/IMPLOC

Le dernier indicateur de la carrière renvoie aux potentielles responsabilités que le député détient ou détenait. Ceci permet de définir si un parlementaire est un *frontbencher* ou un *backbencher*. L'opérationnalisation que nous utilisons est plus large que celle proposée par Searing puisque nous prenons également en compte les possibles responsabilités antérieures ainsi que les postes ministériels qui ne sont, en France, en théorie pas liés à la carrière parlementaire (il n'est pas nécessaire de siéger à l'Assemblée pour devenir Ministre). La prise en compte de ces deux caractéristiques s'explique par la position qu'occupent ces élus au sein de leur groupe et de l'Assemblée. S'ils ne sont pas des *leaders* formels, ils exercent une influence certaine sur leurs collègues et sur le travail parlementaire. Notre échantillon ne représente pas parfaitement la distribution de ces postes pour deux raisons :

1. Le design de recherche rend difficile l'observation des *frontbenchers* parce qu'ils sont moins régulièrement dans leur circonscription. Il était beaucoup plus complexe d'organiser le travail de terrain avec ces élus qu'avec les *backbenchers*. Même les anciens ministres restent des personnalités nationales pour qui la circonscription primaires dépasse les frontières de leur territoire d'élection (ceci ne signifie pas qu'ils s'y rendent jamais).

---

<sup>1029</sup> Il était de 30% en 2007 soit 173 primo-entrants (Abel François et Emiliano Grossman, « Qui sont les députés français de la Ve République ? », *La vie des idées*, 2011.)

2. Il y a une forme d'autocensure observée lors de la prise de contact, les *frontbenchers* étant moins « intéressés » ou motivés à participer à ce type d'enquête car peu focalisés sur leur circonscription. A plusieurs reprises, ceux-ci se déclaraient non-représentatifs pour ce type d'enquête et nous envoyaient une fin de non-recevoir.

Par conséquent, la distribution (tableau 2.2.5) ne reflète pas exactement celle de l'Assemblée nationale. Nous avons réparti les *frontbenchers* selon la portée de leurs responsabilités. Malheureusement aucun Président de groupe n'a pu être observé durant ses séjours en circonscription.

Tableau 2.2.5 : Les responsabilités à l'Assemblée nationale

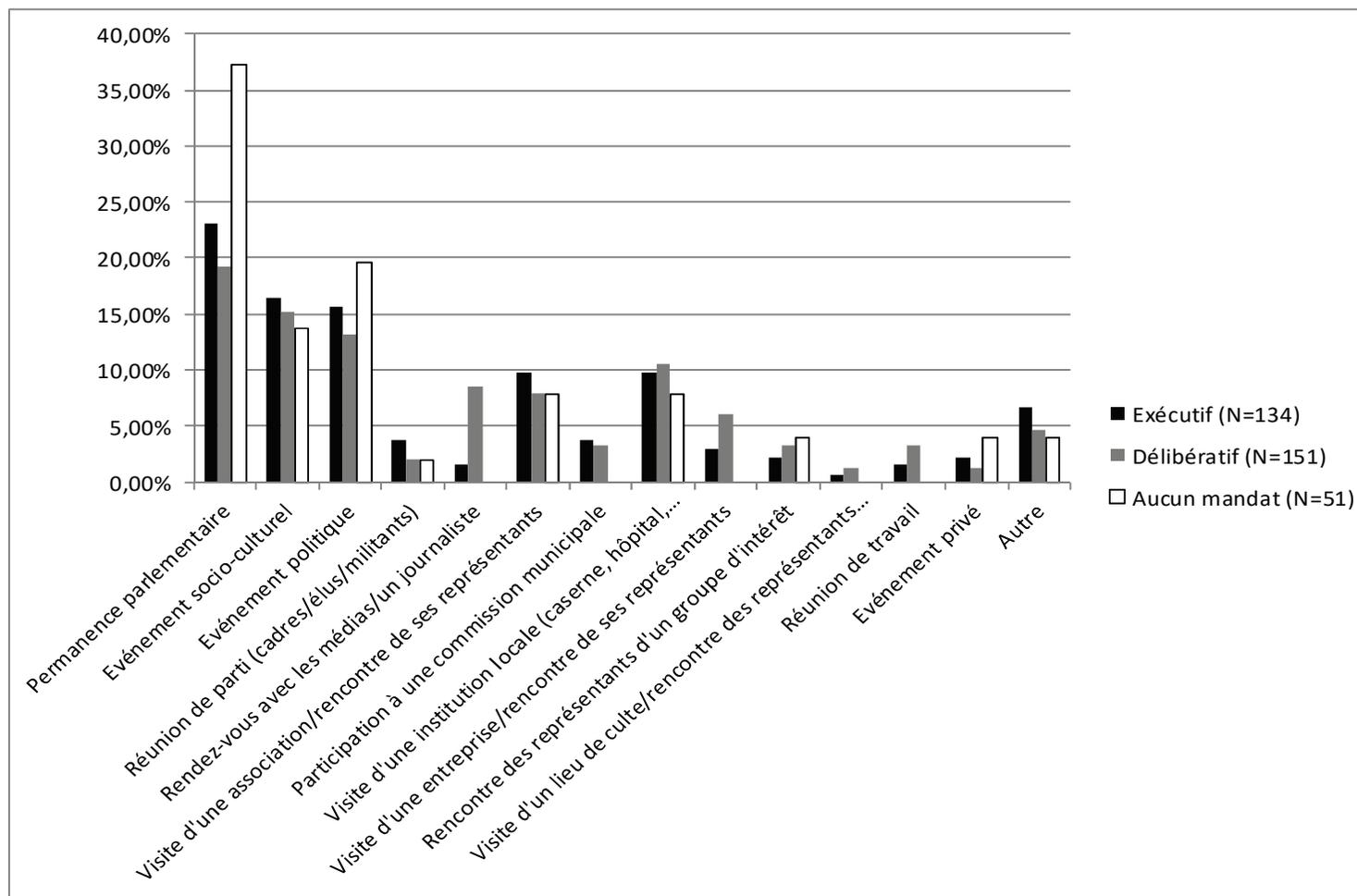
	<b>Liste des frontbenchers (N=50)</b>
	Pourcentage
<b>Assemblée nationale</b>	2,2
<b>Commission (permanente et contrôle)</b>	6,5
<b>Ancien ministre</b>	2,2
<b>Backbencher</b>	89,1

Source : Données : observations CITREP/IMPLOC

#### 2.2.1.1. Le rôle mitigé de la carrière pré-parlementaire

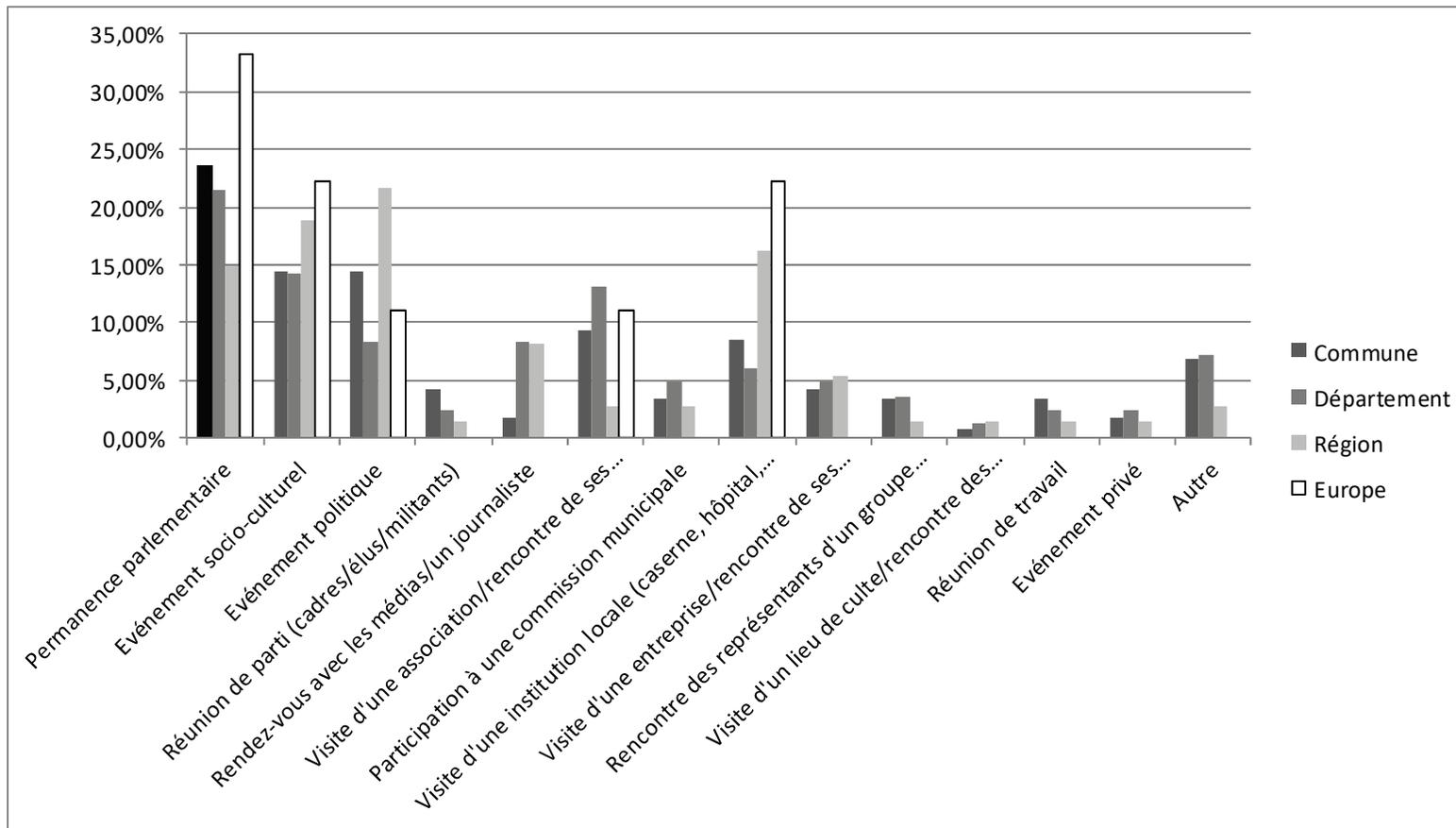
Les graphiques suivants résument les résultats des analyses de l'effet des caractéristiques de carrière sur les activités en circonscription.

Figure 2.2.1 : Expérience politique pré-parlementaire et activités en circonscription (1)



Source : Observations CITREP/IMPLOC.  $p=0,256$  ;  $V$  de Cramer= $0,212$ .

Figure 2.2.2 : Expérience politique pré-parlementaire et activités en circonscription (2)



Source : Observations CITREP/IMPLOC.  $p=0,734$  ;  $V$  de Cramer= $0,197$ .

En raison du nombre limité d'observations, les chiffres des graphiques ci-dessus (figures 2.2.1 et 2.2.2) ne sont pas significatifs. Ils montrent néanmoins une logique intéressante à savoir l'importance que les députés sans expérience politique locale donnent aux permanences parlementaires et aux rencontres avec les élus locaux (événements politiques). Ce résultat est conforme aux attentes théoriques : toute expérience locale permet de composer sur un acquis et il apparaît que la forme de celle-ci n'a pas d'importance. Que le député ait été maire ou conseiller départemental n'influe pas sur ses activités en circonscription. A l'inverse, lorsque la carrière électorale débute par le mandat parlementaire, les observations indiquent que les parlementaires mettent un point d'honneur à organiser, principalement, des permanences qui sont, justement, créatrices de confiance. Le député doit « tisser sa toile » et se faire connaître de la population de sa circonscription. Par la résolution de problèmes individuels et donc la mise en exergue de la réactivité de service, le député peut montrer qu'il est un élu compétent. Comme la participation aux événements socio-culturels est régulièrement passive, sa présence n'est pas nécessairement reconnue. Les analyses qualitatives montrent d'ailleurs que parmi ce groupe, ceux qui participent le plus aux manifestations publiques sont les députés expérimentés ; ceux dont le visage est déjà connu de la population<sup>1030</sup>.

A propos du niveau de gouvernance, on distingue une opposition entre les permanences parlementaires et les événements socio-culturels. A l'exception des deux anciennes députées européennes<sup>1031</sup>, plus l'expérience est acquise à un bas niveau (municipal), plus les permanences parlementaires sont nombreuses. Ce résultat ne trouve pas d'explication spécifique mais ne doit pas, pour autant, être considéré comme surprenant. Les entretiens ne permettent pas de trouver une explication convaincante à ce phénomène

---

<sup>1030</sup> Richard G. Price et Maureen Mancouso, *op. cit.*

<sup>1031</sup> Pour lesquelles la très forte importance donnée aux événements permettant un contact avec la population s'explique par leur relatif anonymat. Les députés européens sont globalement méconnus par les citoyens (Virginie Van Ingelgom, *Integrating Indifference: a comparative, qualitative and quantitative approach to the legitimacy of European integration*, Colchester, ECPR Press, 2014, 236 p., (« ECPR-monographs »).) En ce sens, le mandat européen n'apporte pas les bénéfices des autres trajectoires de carrière.

### 2.2.1.2. Les gains différenciés du cumul des mandats

La figure 2.2.3 illustre l'effet statistiquement significatif du cumul des mandats sur les activités en circonscription. La littérature française discute longuement de l'effet de cette caractéristique du système politique français sur le fonctionnement de la démocratie représentative<sup>1032</sup> et sur les tâches des parlementaires à Paris, mais aucune, à notre connaissance, ne s'est intéressée à son implication pour les activités en circonscription<sup>1033</sup>. Les rares arguments à ce propos se contentent d'affirmer que les députés cumulant sont plus fortement investis en circonscription car ils doivent répondre aux injonctions de leur mandat local<sup>1034</sup>.

Les observations montrent que les députés siégeant dans un exécutif local ou régional se focalisent surtout sur les événements publics et les rendez-vous avec les élus de la circonscription. Les permanences parlementaires ne sont que la quatrième activité en termes de fréquence. A l'inverse, les membres d'une assemblée délibérante locale/régionale prennent beaucoup de temps pour rencontrer les citoyens en permanence. Il est très intéressant de constater qu'ils présentent un profil tout-à-fait similaires aux députés sans mandat local. Ces résultats confirment l'argument d'E. Kerrouche à propos de la rationalisation des activités en circonscription qui s'affirme par la limitation de la réactivité de service. Ceci s'explique de deux manières :

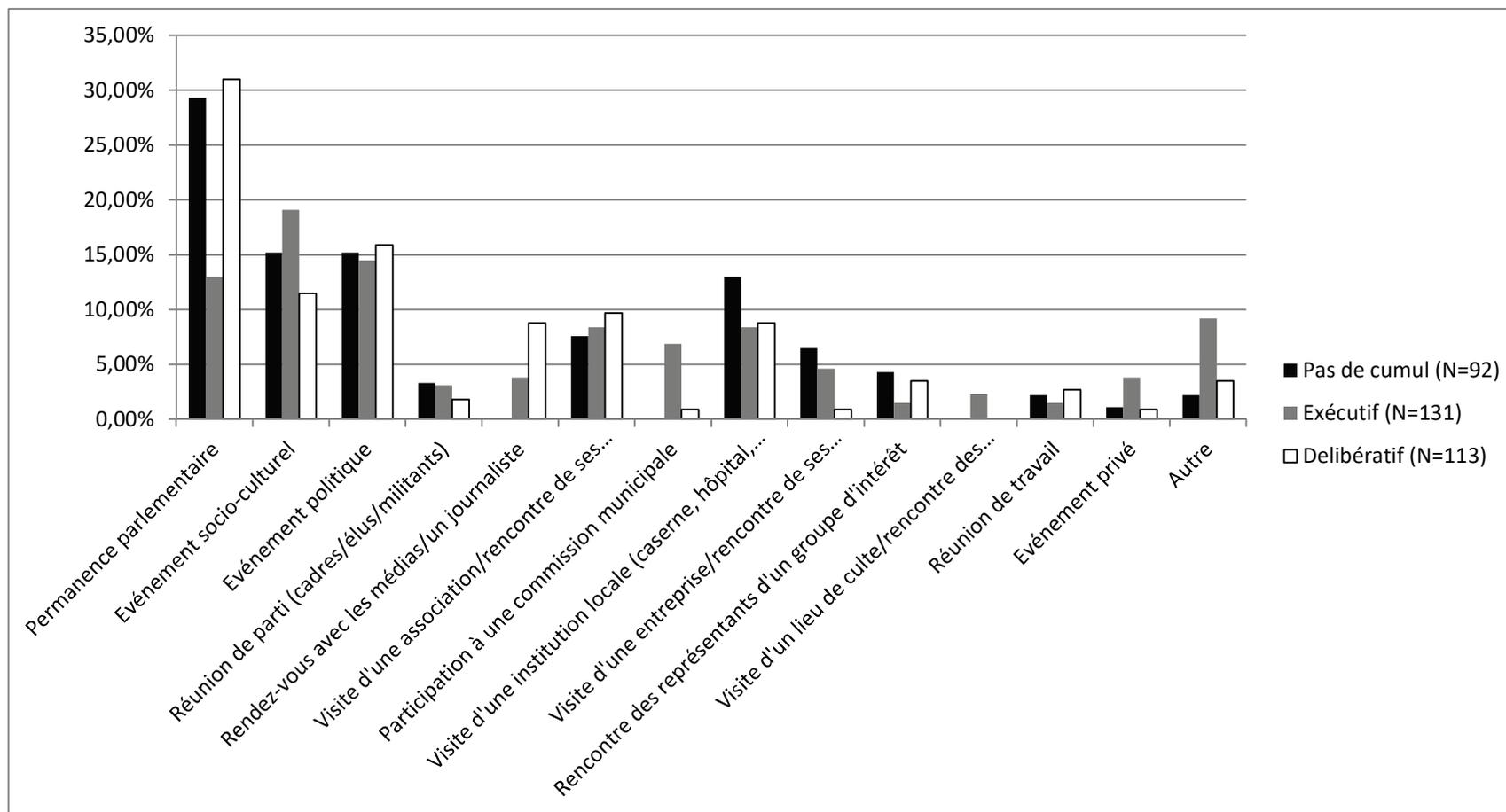
---

<sup>1032</sup> Abel François et Laurent Weill, *op. cit.*. Abel François et Laurent Weill, *op. cit.*. Julien Navarro, Nicolas Gérard Vaillant et François-Charles Wolff, *op. cit.*

<sup>1033</sup> Leur caractère informel en est certainement la raison.

<sup>1034</sup> Accomplir les tâches qui leur incombent comme, par exemple, maire ou conseiller général.

Figure 2.2.3 : Cumul des mandats et activités en circonscription



Source : Observations CITREP/IMPLOC.  $p=0,000$  ;  $V$  de Cramer=0,286.

Premièrement, les membres d'un exécutif sont mieux reconnus parmi la population car ils incarnent leur fonction<sup>1035</sup>. En France, la confiance en les maires est très élevée parmi la population. En clair, les maires et les Présidents de Conseil dégagent un sentiment de compétence parmi la population qui profite également au député<sup>1036</sup>. Ainsi, ce socle leur permet d'éviter, en partie, de consacrer du temps aux activités créatrices de confiance et en premier lieu les permanences parlementaires. De plus, contrairement aux conseillers municipaux, par exemple, les maires sont systématiquement conviés aux manifestations publiques (lorsqu'elles se déroulent dans « leur » commune).

A ce propos, un député-maire explique en entretien : *« Je suis dans une circonscription où il y a beaucoup de manifestations, de fêtes ! C'est une circonscription très viticole, il faut le savoir, c'est la circonscription la plus viticole du département, peut-être que ça joue ! Et à cette occasion là... Moi j'ai toujours considéré et ça, en étant maire je le vois, c'est à l'occasion des fêtes que l'on rencontre les gens dans une toute autre atmosphère, tout-à-fait différente... C'est là aussi qu'on rencontre les responsables d'associations. Beaucoup d'associations m'invitent ici ou là... Et là, ça permet de nouer des contacts qu'on n'aurait pas autrement. »* [Homme, UDI, 3<sup>ème</sup> mandat].

Deuxièmement, certains membres des exécutifs<sup>1037</sup> peuvent compter sur un cabinet et un groupe politique se chargeant de recevoir les citoyens et traiter leurs demandes. Comme l'expliquent plusieurs députés en entretien, il ne s'agit pas d'une stratégie politique mais plutôt d'une simple question de gestion du temps et d'organisation du travail au sein de l'équipe. Ceci ne signifie donc pas que les habitants de la circonscription n'ont pas accès au député mais plutôt que cette tâche est déléguée. Les députés ne sont mêmes pas toujours au courant des demandes. L'un d'eux signale ainsi : *« C'est rare que je rencontre les citoyens et résulte plutôt d'un concours de circonstance ; lorsque je suis dans mon bureau et qu'un membre du cabinet reçoit quelqu'un. [...]. En temps normal ils [NDLA : les collaborateurs] gèrent ces demandes. »* [Homme, SRC, 2<sup>ème</sup> mandat]

---

<sup>1035</sup> La mairie est incarnée par le maire et non par les conseillers municipaux. Ce qu'elle entreprendra rejaillira sur le premier nommé.

<sup>1036</sup> Laurent Olivier, *op. cit.* Voir chiffres de la confiance en annexe.

<sup>1037</sup> Dans les petites communes, ceci n'est pas le cas. Très souvent, nonobstant le soutien des structures intercommunales, la gestion des affaires municipales est à la charge du maire et de la secrétaire municipale.

Les députés n'appartenant pas à un exécutif local sont moins régulièrement invités aux manifestations socio-culturelles. De plus, leur mandat local n'offre pas les mêmes ressources que celles que détiennent les maires et présidents de conseil. Pour ces députés, le travail en circonscription est donc avant tout représenté par les permanences parlementaires.

C'est ainsi qu'une conseillère régionale souligne la difficulté de se faire une place dans les événements socio-culturels.

*« Ce qui se passe avec les permanences parlementaires, c'est qu'on peut parler sans chichis... Aller aux célébrations, événements... Oui... Mais tout-le-monde est là. La permanence c'est l'accessibilité. »* [Femme, SRC, 1<sup>er</sup> mandat]

L'absence de cumul encourage aussi les députés à faire connaître leurs compétences à la population :

*« J'essaie de délocaliser mes permanences pour aller là où sont les gens. C'est très régulier, au-moins de manière hebdomadaire. Il est vrai que les manifestations peuvent aider... Quand les citoyens ouvrent le journal, ils ont besoin de voir leur député. Mais je préfère être dans le concret... J'ai sincèrement aidé des citoyens à résoudre leurs problèmes. C'est le plus important. »* [Femme, SRC, 1<sup>er</sup> mandat]

Le cumul des mandats n'affecte donc pas uniquement le travail parisien mais également les activités en circonscription. En termes de réactivité, il apparaît que les députés français mettent en opposition les composantes symboliques et de service. La forme du mandat local influence la valorisation de l'une ou l'autre. Certaines formes de cumul (les mandats exécutifs) agissent comme une ressource à partir de laquelle il est possible de capitaliser. Comme attendu, parce qu'elle est fortement personnalisée, la fonction de maire offre à son titulaire une notoriété<sup>1038</sup> dont il peut également se prévaloir lorsqu'il opère comme député. Ces élus

---

<sup>1038</sup> Attention de ne pas confondre notoriété et soutien. Être reconnu ne signifie pas nécessairement être apprécié.

indiquent, en effet, que les citoyens ne font pas de différences entre les fonctions les encourageant à avoir le même agenda :

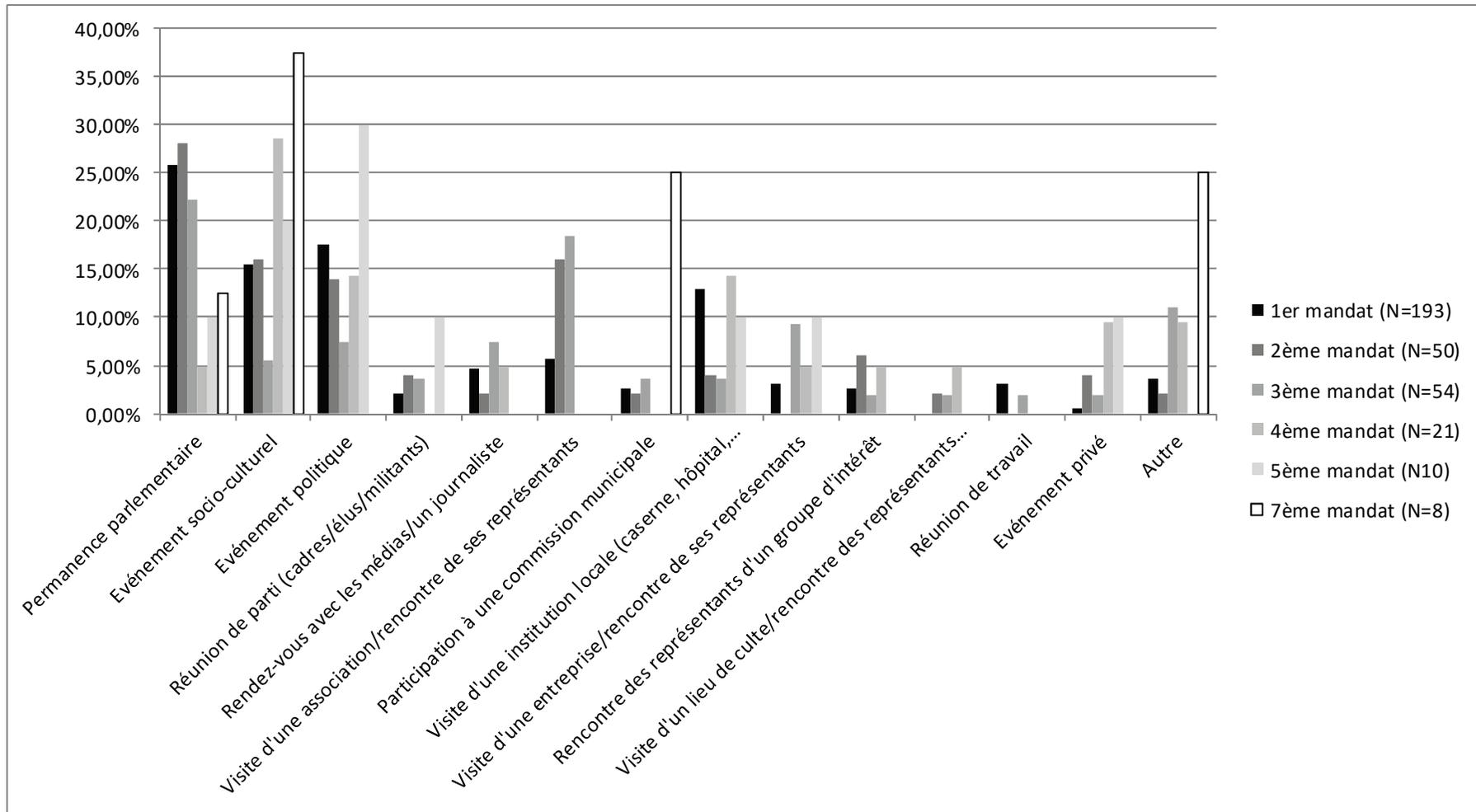
*« On ne sait jamais quand quelqu'un vient vous voir s'il vient voir le président du conseil général ou le député. Quand j'étais maire c'était pareil : venaient-ils voir le maire ou le député ou les deux ? Ce n'est jamais facile. »* [Homme, UMP, 4<sup>ème</sup> mandat]

Pour les membres d'une assemblée délibérante, l'absence de différenciation n'est pas présente, bien au contraire :

*« Il y a une séparation stricte dans le traitement des dossiers dans ma tête. Mais c'est un plus d'être député et conseiller général. A la fois vis-à-vis des habitants, de mes concitoyens mais aussi quand je siège au conseil général. »* [Homme, SRC, 1<sup>er</sup> mandat]

*« En fonction de la question sur laquelle je suis interpellée, je vais prendre ma casquette de parlementaire, soit ma casquette de conseillère régionale si je sens que sur le sujet, une réponse doit être apportée par le conseil régional, y compris sur le domaine financier. [...] Après, je n'ai pas de mandat exécutif local, donc ça va très bien. Mais je fais la séparation des deux parce que c'est important. Les gens attendent aussi que vous fassiez la différence entre les deux, ce qui est moins simple quand vous êtes député-maire. »* [Femme, SRC, 1<sup>er</sup> mandat]

Figure 2.2.4 : Séniorité et activités en circonscription



Source : Observations CITREP/IMPLOC.  $p=0,01$  ;  $V$  de Cramer=0,250.

Cette pratique explique, en grande partie, pourquoi les députés consacrent plus de temps aux permanences parlementaires. Il ressort ainsi que les deux mandats sont considérées comme peu compatibles incitant ainsi les élus à agir comme s'ils ne cumulaient pas. Les activités liées aux mandats dans les assemblées locales n'apportent pas ce gain de notoriété individuelle (sentiments de confiance et de compétence) poussant donc leurs titulaires à la développer à l'image des députés qui ne cumulent pas. Pour reprendre les termes d'H. Eulau et P.D. Karps, les députés-maires visent moins la réactivité de service que la réactivité symbolique.

### 2.2.1.3. La nécessité de « faire ses preuves » en début de carrière

Lorsque nous nous tournons vers l'effet de la séniorité (figure 2.2.4), malgré un résultat significatif, les analyses ne donnent pas de résultats clairs. Les faibles effectifs parmi les longues carrières empêchent une interprétation précise de ce facteur. D'une manière générale, il semble que le temps donné à l'organisation de permanences parlementaires diminue au rythme des mandats bien que la relation ne soit pas parfaitement linéaire. La tendance inverse s'observe pour les événements socio-culturels. Toutefois, le premier mandat ne semble pas constituer une étape exceptionnelle ; les différences avec les législatures suivantes étant faibles. Ce résultat est plutôt conforme aux hypothèses théoriques et correspond aux recherches précédentes. Comme l'explique R. Fenno, les députés en début de carrière doivent créer et/ou développer leur circonscription électorale (l'ensemble des habitants votant pour le député) et la confiance que leur portent les citoyens. Comme indiqué précédemment, les députés français atteignent cet objectif en adoptant la première stratégie définie par Fenno : la mise en valeur des compétences individuelles à travers les permanences parlementaires. L'identification avec la communauté<sup>1039</sup> passe au second plan et arrive uniquement lorsqu'un certain degré de confiance est atteint<sup>1040</sup>. En entretien, plusieurs primo-entrants soulignent l'importance des rencontres individuelles :

---

<sup>1039</sup> Comme indiqué à la section précédente, les entretiens montrent que ce sont lors des manifestations socio-culturelles que les députés démontrent leur attachement à la communauté.

<sup>1040</sup> Richard G. Price et Maureen Mancouso, *op. cit.*

*« Le message que je leur fait passer... Quand vous avez besoin de me voir, vous m'appellez... Je viens ou vous venez mais on n'attend pas la date de la permanence... Je me considère être accessible. »*  
[Femme, SRC, 1<sup>er</sup> mandat]

*« Je peux faire des aller-retours à la permanence, je peux aller chez les gens à domicile. Il n'y a pas de permanences fixes tous les samedis matins. On perd son temps, on le fait perdre aux administrés... Moi je suis réactif. On m'appelle maintenant pour me demander si on peut se voir cette après-midi, si j'ai un créneau, je dis oui. »* [Homme, RRDP, 1<sup>er</sup> mandat]

Cette accessibilité « à toute épreuve » semble être une caractéristique des primo-entrants. Les députés plus expérimentés n'abandonnent pas cette activité mais elle s'observe de manière plus diffuse. Des jours (souvent une demi-journée) fixes y sont dévolus.

Lorsqu'on regroupe les députés les plus expérimentés (deux mandats et plus ; figure en annexe), il apparaît que les primo-entrants se distinguent sur les visites des institutions locales. L'observation des activités d'un député en particulier permet de comprendre la logique qui se trouve derrière cette stratégie<sup>1041</sup>. Chaque mois, il se rend dans un canton de sa circonscription afin d'y rencontrer les élus locaux, les acteurs économiques mais également, et surtout, pour y rencontrer les agents territoriaux travaillant dans les institutions publiques locales<sup>1042</sup>. Durant le trajet pour se rendre dans le canton, il explique que, bien que né et ayant grandi dans le département, il connaît très mal cette zone excentrée de sa circonscription. Cette sorte de tournée cantonale a ainsi comme objectif de récolter le maximum d'information sur les besoins de la population et des groupes sociaux. De la même manière, ce recodage confirme l'importance donnée aux permanences parlementaires par les députés les moins expérimentés. Néanmoins, ils ne consacrent pas moins de temps aux manifestations socio-culturelles, attestant, ainsi, de la complexité de la relation.

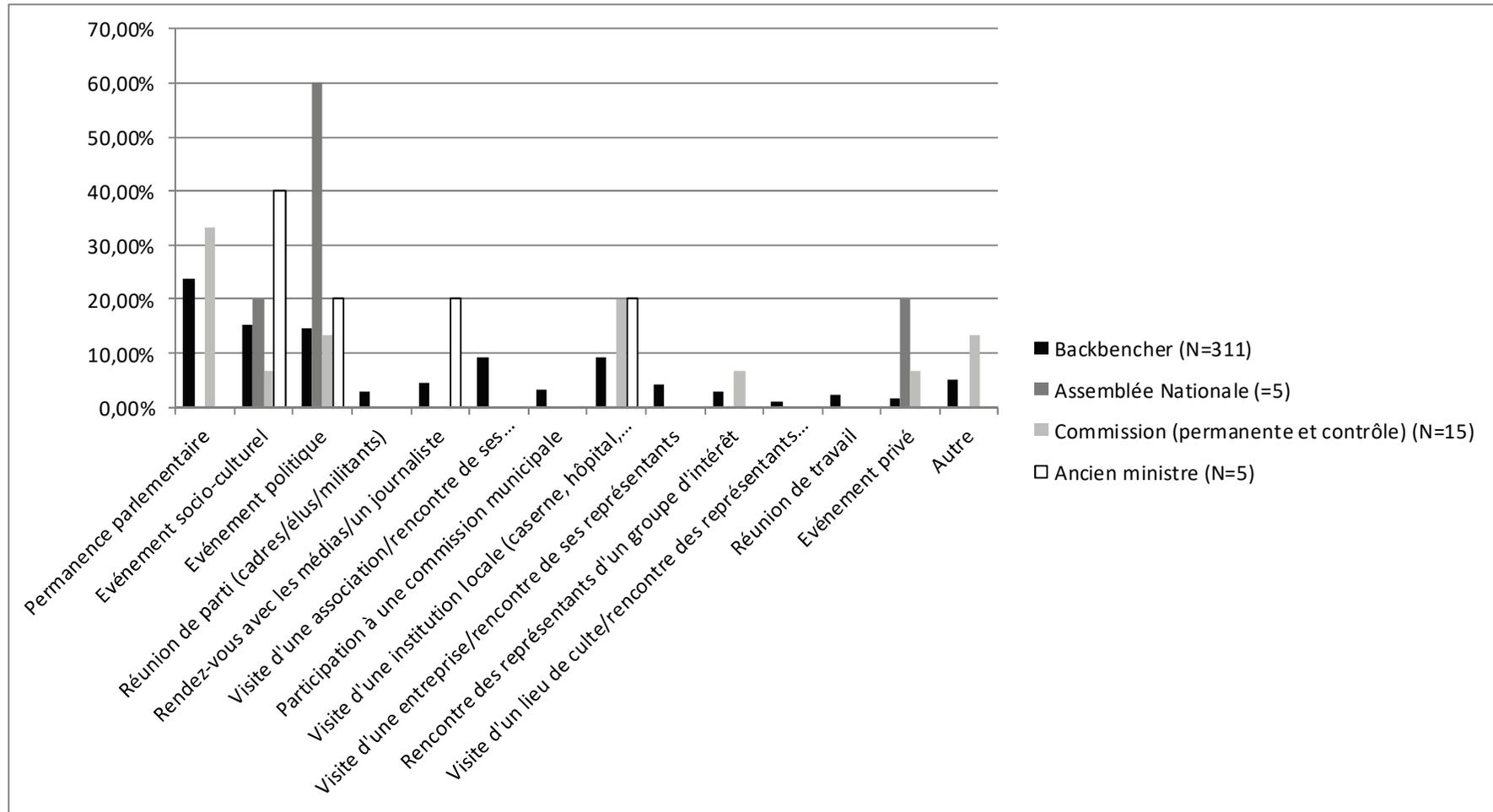
---

<sup>1041</sup> Cet exemple est déjà utilisé à la section précédente.

<sup>1042</sup> Durant une journée, le député visite des écoles, un internat et un syndicat d'initiative. Durant un déjeuner, il discute longuement avec le représentant local de l'Office National des Forêts.

Sur ce point, les faibles effectifs dans certaines catégories empêchent une analyse fine du lien entre séniorité et activités en circonscription. Globalement, il ressort que plus l'expérience est limitée, plus les permanences parlementaires sont nombreuses, mais il est difficile d'approfondir l'analyse.

Figure 2.2.5 : Responsabilités à l'Assemblée nationale et activités en circonscription



Source : Observations CITREP/IMPLOC.  $p=0,536$  ; V de Cramer=0,193

#### 2.2.1.4. Les responsabilités entre outil et contrainte

La figure 2.2.5 met en image l'analyse bivariée entre les éventuelles responsabilités au sein de l'Assemblée nationale (et/ou de ses antichambres) et les activités en circonscription. Cette analyse souffre d'un problème important à savoir le faible effectif de parlementaires ayant des responsabilités. Comme expliqué précédemment, ceci se justifie non seulement par leur faible fréquence parmi la population-mère mais également par leur propension à favoriser les activités à Paris et à limiter leurs séjours en circonscription.

Néanmoins, le graphique met en valeur certaines logiques évoquées par d'autres chercheurs et en particulier l'importance que donnent les présidents de commission aux permanences parlementaires. Pour les *backbenchers*, la logique est la même que présenté auparavant à savoir la mise en valeur des compétences individuelles. S'inspirant de l'argument de D.D. Searing, dans son article à propos des usages et usagers des permanences, E. Kerrouche explique que leur organisation constitue une stratégie efficiente car elle compense le peu de libertés que ces élus ont au niveau national en raison de la discipline partisane.

A propos des cadres des commissions, la logique est plus subtile car il ne s'agit pas véritablement de contrebalancer une potentielle absence de notoriété personnelle ; bien au contraire. Dans certains régimes (surtout aux Etats-Unis), les présidents de commissions sont des *veto players* (un individu dont l'accord est nécessaire pour changer le statu quo) car ils sont capables de bloquer une décision qui va à l'encontre de leurs préférences<sup>1043</sup>. Ce sont également eux qui organisent les « rétributions » entre les membres de la commission afin qu'ils soutiennent un projet<sup>1044</sup>. Ils ont ainsi la capacité d'orienter un projet en faveur de leur circonscription<sup>1045</sup>. En France, en raison de la place du Parlement dans l'architecture institutionnelle, aucun président de commission ne peut être

---

<sup>1043</sup> George Tsebelis, *Veto players: how political institutions work*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 2002, 317 p.

<sup>1044</sup> John A. Ferejohn, *Pork barrel politics; rivers and harbors legislation, 1947-1968*, Stanford, Calif., Stanford University Press, 1974, 288 p.

<sup>1045</sup> T. D. Lancaster, « Electoral Structures and Pork Barrel Politics », *International Political Science Review*, vol. 7 / 1, janvier 1986, p. 67- 81.

considéré comme un *veto player*, du moins à titre individuel<sup>1046</sup> car son soutien n'est pas indispensable pour qu'un texte soit voté. Agir sur un texte afin qu'il soit profitable localement constitue donc une entreprise complexe. Néanmoins, un regard sur la composition des commissions et sur le processus de nomination des présidents montre qu'il s'agit d'un poste dédié à certaines personnalités reconnues comme compétentes dans le champ d'application de la commission mais également comme récompense pour services rendus. Lors d'un entretien, la présidente d'une commission nous a expliqué que son parti l'avait sondée entre les élections présidentielle et législative pour savoir si elle souhaitait obtenir des responsabilités ministérielles ou, en cas de réélection, à l'Assemblée<sup>1047</sup>. Elle n'a pas indiqué pourquoi, finalement, elle a été « nommée<sup>1048</sup> » à ce poste plutôt qu'à un autre mais a mis l'accent sur le fait qu'il s'agissait d'un signe de reconnaissance<sup>1049</sup> et qu'elle ressentait de la fierté.

Les présidents de commission (à l'exception de la commission des finances<sup>1050</sup>) ne sont pas des députés comme les autres car ils ont été, en quelque sorte, adoubés par le parti au pouvoir. Ceci signifie également qu'ils ne sont pas des inconnus au sein des ministères. Il est toutefois délicat d'évaluer leur influence sur les politiques gouvernementale car elle s'exerce au sein de bureaux et de salles de réunion inaccessibles. Néanmoins, il est certain qu'ils possèdent plus de ressources (accès aux services de l'Etat) et que les opportunités d'exercer une influence sont plus nombreuses. La présidente interrogée reconnaît que sa position facilite le transfert d'information mais ne donne pas d'indications complémentaires.

Alors pourquoi cet investissement en circonscription à travers les permanences parlementaires ? T.D. Lancaster et M. Chiru expliquent que les élus trouvent un intérêt à valoriser leur capacité d'influence auprès de leurs concitoyens car elle

---

<sup>1046</sup> C. Vigour, « Veto Players and Interest Groups in Lawmaking: A Comparative Analysis of Judicial Reforms in Italy, Belgium, and France », *Comparative Political Studies*, vol. 47 / 14, décembre 2014, p. 1891- 1918.

<sup>1047</sup> Elle était membre de l'équipe de campagne de François Hollande.

<sup>1048</sup> En théorie, les Présidents de commission sont élus par les membres mais, dans les faits, c'est le candidat du groupe majoritaire (hors commission des finances dont le Président est issu de l'opposition) qui est choisi.

<sup>1049</sup> Lors de son précédent mandat elle avait présidé une mission d'information, passée inaperçue au moment de la publication du rapport mais qui est ressortie au-moment d'un scandale sanitaire. Le gouvernement a été accusé par l'opposition d'avoir ignoré les recommandations de la mission d'information.

<sup>1050</sup> La présidence de la commission des finances est réservée à un membre de l'opposition.

donne l'image d'un député non seulement compétent mais également efficace<sup>1051</sup>. Les auteurs ne parlent pas spécifiquement des permanences parlementaires, il s'agit d'une attitude générale. Toutefois, empiriquement, cette assertion peine à trouver du soutien dans le cas français. Lors des permanences, ces élus n'ont jamais mis en avant leur profil de *frontbencher* ni une quelconque facilité à accéder à l'appareil gouvernemental. Les députés ne semblent donc pas faire de la publicité à ce propos mais les observations montrent qu'ils en profitent quand même. Ceci est en accord avec la discussion de la section précédente qui explique que les stratégies politiques sont plutôt absentes des permanences parlementaires. Ainsi, si les services aux citoyens constituent une stratégie, les députés évitent de le présenter ainsi.

### 2.2.2. Le député réactif aux caractéristiques structurelles de la circonscription

La seconde série de variables indépendantes correspond aux caractéristiques socio-économiques et historiques de la circonscription. Il s'agit d'un ensemble de facteurs indépendants de l'action du député : le degré de ruralité, la situation économique locale et l'histoire politique.

1. Le degré de ruralité peut se mesurer de différentes manières à commencer par la densité de la population. Cet indicateur est pertinent lorsque les unités administratives sont homogènes à l'image des municipalités ou des cantons. Au niveau d'une circonscription électorale, selon ses frontières, il peut y avoir de grandes disparités (indice de dispersion élevé). Par exemple, un député que nous avons interrogé est élu sur une circonscription composée de la préfecture du département et d'un ensemble de plus de 160 petites communes. En termes de densité, cette circonscription est dans la moyenne ; semblable à une circonscription composée d'une trentaine de communes moyennes (indice de dispersion faible) comme la France en compte beaucoup. Pourtant, ces deux circonscriptions répondent de

---

<sup>1051</sup> Mihail Chiru, « Unobserved Responsiveness? An Analysis of Constituency Service in Central and Eastern Europe », Budapest, 2011. Thomas . D. Lancaster, « Constituency Service in Multitiered Systems: The Case of Austria », Saint-Gall, 2011.

logiques différentes<sup>1052</sup>. Dans cette thèse, l'indicateur de la ruralité est le taux d'emploi dans le secteur agricole. Il est considéré comme facteur clé par la Charte Européenne de l'espace rural du Conseil de l'Europe<sup>1053</sup> en compagnie de critères d'occupation du sol (part de non-bâti, de surfaces agricoles). Il a le mérite de se reposer sur l'activité de la circonscription et non pas uniquement sur la forme de l'habitat ou du paysage. L'idée est de définir une zone rurale sous un angle socio-économique<sup>1054</sup>. Cet indicateur apparaît comme le plus complet car il comprend, en partie les deux facteurs évoqués ci-dessus.

La variable obtenue est continue allant de 0,1% d'emplois agricoles (circonscription la moins rurale<sup>1055</sup>) à 21%. Du point de vue de l'étendue, notre échantillon est très représentatif puisqu'il comporte des observations dans des circonscriptions très urbaines et d'autres dans les territoires les plus ruraux (le maximum est de 23,8%). Il en va de même à propos de la moyenne (4,47 dans l'échantillon contre 4,50 dans la population-mère) et pour l'écart-type (4,57 contre 4,58). Afin de faciliter la compréhension de l'analyse, la variable utilisée est constituée de quantiles calculés sur la base de la valeur médiane de l'échantillon. Le choix d'utiliser des quantiles s'explique par l'objectif d'éviter que le nombre d'observations par niveau de ruralité n'affecte les résultats. Trois quantiles sont ainsi calculés reflétant les circonscriptions urbaines (premier tertile), péri-urbaines (deuxième tertile) et rurales (troisième tertile). La distribution est affichée dans le tableau 2.2.6, ci-dessous

---

<sup>1052</sup> A titre de comparaison, en utilisant ce facteur à l'échelle de l'Union Européenne, ce territoire serait considéré comme rural (moins de 150 habitants par km<sup>2</sup>) ; ce qui ne correspond pas à la variété des situations.

<sup>1053</sup> <http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/X2H-Xref-ViewHTML.asp?FileID=7441&lang=fr>

<sup>1054</sup> Bien que nous reconnaissons la nature incomplète de la mesure. A noter néanmoins, que densité et part d'emplois agricoles sont fortement corrélées.

<sup>1055</sup> Il s'agit des circonscriptions limitées à quelques quartiers d'une grande ville ou de sa banlieue.

Tableau 2.2.6 : Distribution des observations selon le degré de ruralité

	<i>Degré de ruralité</i>
	Pourcentage
<b>urbain</b>	34,1
<b>Péri-urbain</b>	34,1
<b>rural</b>	31,8

Source : Observations CITREP/IMPLOC. Les deux circonscriptions des français de l'étranger ne sont pas comptabilisées. N=325.

2. Le deuxième facteur correspond à la situation économique générale de la circonscription mesurée à l'aide du taux de chômage. Comme on l'a expliqué au troisième chapitre, ce facteur explique plus que le nombre de personnes sans emploi. Il constitue également un indicateur de la bonne santé économique d'un territoire. Les circonscriptions avec un fort taux de chômage sont également celles où les citoyens précaires (socialement et financièrement) sont les plus nombreux et où le tissu économique/industriel est le moins fourni.

La variable est continue et notre échantillon est composé d'observations allant de 6,2% à 23,4% (6% à 36,7% dans l'ensemble des circonscriptions). La moyenne est 13,4% (12,9 % dans l'ensemble des circonscriptions) et l'écart-type est de 3,9 (4 dans l'ensemble des circonscriptions). Notre échantillon est ainsi hautement représentatif de la population-mère. Comme précédemment, nous procédons par quantile afin de classer les circonscriptions selon leur taux de chômage ; le premier tertile comprenant les territoires les plus durement touchés. La distribution est présentée dans le tableau 2.2.7.

Tableau 2.2.7 : distribution des circonscriptions selon leur taux de chômage

	<b>Taux de chômage</b>
	Pourcentage
<b>Faible taux de chômage</b>	34,1
	27,3
<b>Taux de chômage élevé</b>	38,6

Source : Observations CITREP/IMPLOC. Les deux circonscriptions des français de l'étranger ne sont pas comptabilisées. N=325.

3. Le dernier indicateur, l'histoire politique de la circonscription, renvoie à la question des fiefs électoraux. La littérature propose deux techniques pour définir si un territoire est le fief d'un parti où elle doit être considérée comme compétitive.
  - a. La première, que l'on peut appeler sociologique, prend en considération les résultats d'une série d'élections consécutives. Dans cette conception, une circonscription est un fief si un parti a gagné au-moins quatre des cinq élections.
  - b. La deuxième ne prend en compte que le résultat de la dernière élection en date. Dans le cas d'un scrutin majoritaire uninominal à deux tours, un territoire est un fief lorsque le vainqueur possède une marge d'au-moins 10%<sup>1056</sup> au second tour. Toute victoire, dès le premier tour, entraîne la catégorisation de la circonscription comme un fief. Lorsqu'il y a une triangulaire, le score devrait être revu mais notre échantillon ne comporte, malheureusement, aucune observation de député élu dans un tel contexte.

Selon nous, les deux mesures prises individuellement sont incomplètes, mais constituent un très bon indicateur lorsqu'elles sont combinées. Chacune recouvre une dimension de la notion de fief : l'ampleur du résultat et la sociologie politique d'un territoire. Il est ainsi erroné de considérer une

circonscription comme un fief en ne prenant en compte que l'un des deux facteurs. La variable est ainsi créée en additionnant les scores de chaque composante mesurée sur une base dichotomique (fief ou compétitive). Dans notre étude un député sera considéré comme étant élu dans un fief lorsqu'il a un score positif sur les deux variables. Pour la partie multivariée, elle sera considérée comme une variable continue. La distribution des circonscriptions suit le modèle suivant (tableau 2.2.8) :

Tableau 2.2.8 : Distribution des circonscriptions selon leur degré de compétitivité

	<b>Compétitivité des circonscriptions</b>
	Pourcentage
<b>Circonscription compétitive</b>	32,6
	37
<b>Fief</b>	30,4

Source : Observations CITREP/IMPLOC. Les deux circonscriptions des français de l'étranger ne sont pas comptabilisées. N=325.

Les résultats des analyses bivariées vont, dans l'ensemble, dans le sens des attentes théoriques.

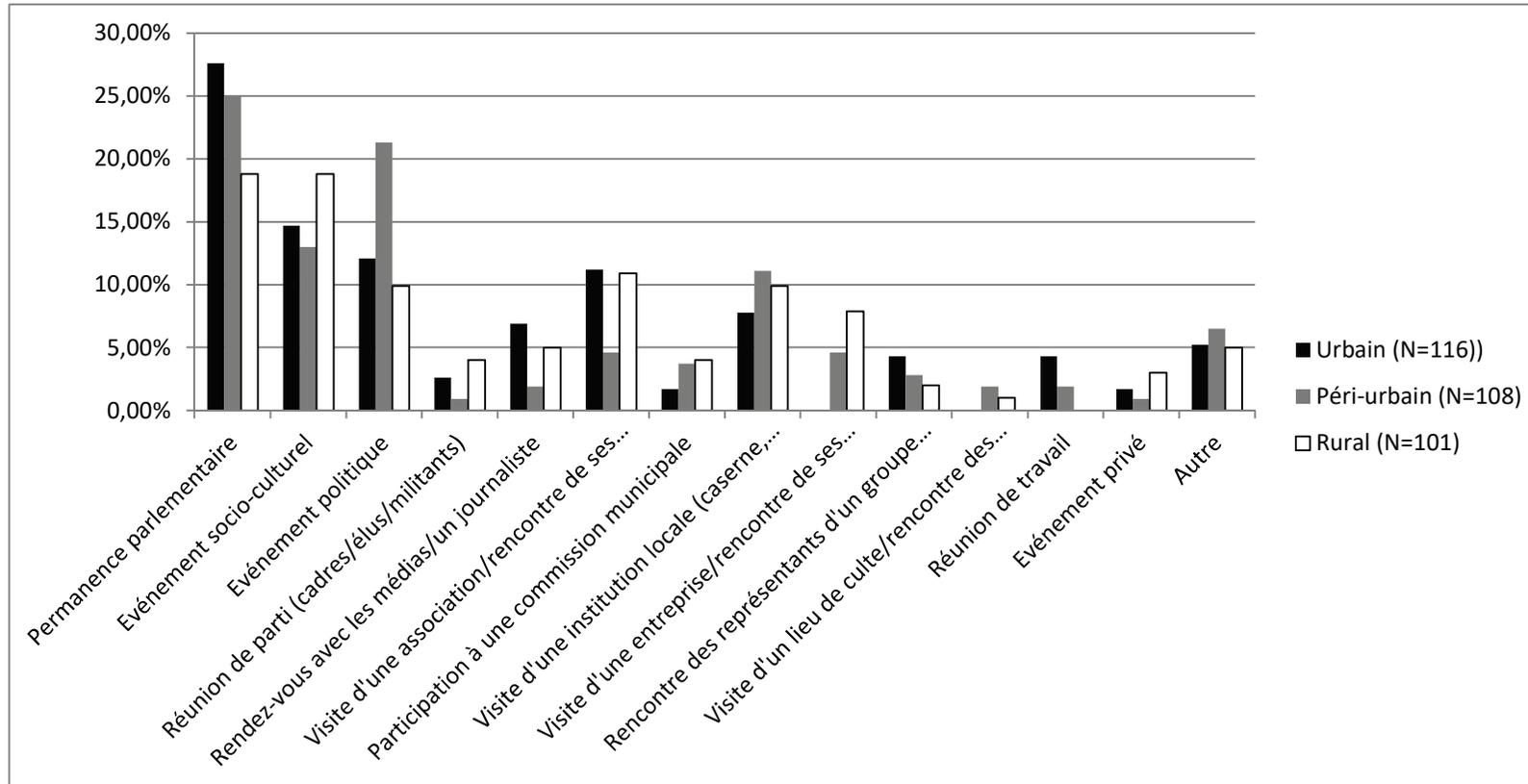
#### 2.2.2.1. Assurer une proximité en ville et en campagne

L'analyse des activités de réactivité selon le degré de ruralité de la circonscription (figure 2.2.6) donne des résultats intéressants car, comme précédemment, elle met en évidence une opposition entre permanences parlementaires et événements socio-culturels. D'une manière générale plus la circonscription est urbaine, plus les permanences parlementaires sont nombreuses et plus elle est rurale, plus les députés passent du temps dans les manifestations publiques. Trois explications complémentaires peuvent être invoquées.

---

<sup>1056</sup> Stephen Ansolabehere, David Brady et Morris Fiorina, *op. cit.*. Morris P. Fiorina, « The Case of the Vanishing Marginals: The Bureaucracy Did It », *The American Political Science Review*, vol. 71 / 1, mars 1977, p. 177.

Figure 2.2.6 : Degré de ruralité et activités en circonscription



Source : observations CITREP/IMPLOC.  $p=0,083$  ;  $V$  de Cramer= $0,327$

1. Premièrement, notre dispositif de recherche implique un nombre limité d'observations et par voie de conséquence sous-évalue le nombre de permanences dans les circonscriptions rurales. Durant les entretiens, les députés des zones non-urbaines ne déclarent pas organiser moins de permanences que les députés des villes mais plutôt que les moments dédiés sont plus fréquents et de moins longue durée. Ainsi, les députés rencontrent moins de citoyens par journée ou demi-journée mais organisent ce type de moment plus régulièrement<sup>1057</sup>. En effet, en raison des potentielles grandes distances entre certains bassins de population et le lieu où le député installe sa permanence, tout-le-monde ne peut y accéder aisément et l'élu est dans l'obligation de se déplacer pour aller à la rencontre des citoyens. En ville, les distances plus courtes ainsi que les facilités de déplacement (transports en commun) font que le député est plus accessible. Ceci a comme conséquence la multiplication de permanences décentralisées que notre *design* de recherche nous a empêché d'observer. A maintes reprises, les députés installent également des bureaux à différents endroits de leur circonscription où sont basés des collaborateurs qui gèrent les rendez-vous individuels. Un député que nous avons rencontré déclarait avoir quatre permanences et une collaboratrice qui faisait la navette entre les trois permanences « secondaires. » Lui-même se rend une fois par mois, durant un après-midi, à chaque endroit. Les députés ruraux mettent ainsi l'accent sur les permanences décentralisées et sur la nécessité d'encourager l'accessibilité. La taille de la circonscription est un facteur contraignant et oblige les députés à « aller partout. »

*« Jeudi, je fais des permanences décentralisées parce que j'ai ma permanence sur un site donné mais comme ma circo est étendue, j'ai neuf cantons, je fais des permanences décentralisées et j'en profite pour aller dans les communes à la rencontre des gens. Le vendredi, je reçois à la permanence principale où je reçois sur rendez-vous. »* [Homme, UMP, 2<sup>ème</sup> mandat]

---

<sup>1057</sup> Lors d'une séance d'observation dans une ville, nous avons assisté à un phénomène intéressant à savoir la présence d'une file d'attente allant jusque sur le trottoir. Néanmoins, il est erroné de penser qu'il y a plus de problèmes administratifs dans les villes que dans les campagnes.

*« Ma permanence fixe n'a pas d'intérêt pour moi. C'est d'ailleurs mon domicile. Alors ma permanence effective, elle est itinérante. Enfin, j'ai une permanence où il y a mes collaborateurs qui traitent les questions, qui font de l'accueil téléphonique, qui regarde le courrier, qui me préparent les réponses sur des questions dont ils ont été saisis directement ou qui préparent les réponses que moi je leur demande de préparer quand je ne suis pas capable de les apporter dans l'immédiateté. Mais voilà, sinon, mes permanences, je vous le disais, le mois dernier, 59 permanences dans 59 communes, dans le bureau du maire. »*  
[Homme, SRC, 6<sup>ème</sup> mandat]

*« A [nom de la deuxième plus grande commune de la circonscription] on y va tous les 15 jours, c'est sûr. Soit le vendredi après-midi, soit le samedi matin. Après, l'année dernière, comme je faisais des réunions cantonales... On va recommencer, on fera une publicité dans le journal... si je l'instaure plus fréquemment, ça va fonctionner. Comme le territoire est très grand, il faut en faire partout. »* [Femme, EELV, 1<sup>er</sup> mandat]

2. La deuxième interprétation découle également de la taille de la circonscription. Le nombre important d'événements socio-culturels observés dans les circonscriptions rurales s'explique par la multiplicité des événements considérés comme centraux/fédérateurs. Une seule ville est souvent divisée en plusieurs circonscriptions signifiant que le territoire est très restreint. Les manifestations publiques à l'intérieur des frontières sont plus limitées. Le député doit donc participer à des événements qui ne sont pas connectés à son seul territoire d'élection. Les citoyens concernés par l'événement sont, en effet, domiciliés dans des quartiers ne faisant pas partie de la circonscription et donc peu à même de profiter et de juger (positivement ou négativement) la présence du député. Dans les campagnes, l'organisation est différente car il n'y a pas qu'une seule commune<sup>1058</sup> et chaque municipalité a son événement d'importance. Comme on a pu l'aborder au troisième chapitre, les résidents des zones rurales valorisent

---

<sup>1058</sup> Les circonscriptions sont réparties sur un nombre conséquent de communes (jusqu'à plus de 200).

l'appartenance à la communauté et celle-ci s'acquiert par la participation aux événements qui s'y déroulent. Dans les grandes circonscriptions rurales, les manifestations fédératrices des uns ne sont pas les manifestations fédératrices des autres. Dès lors, afin de répondre à « l'impératif communautaire », le député est dans l'obligation de multiplier les présences à plusieurs endroits de son territoire. Deux élus témoignent :

*« Il y a tellement de choses... Il n'y en a pas... Il faut tous les faire, donc c'est compliqué. Même la plus petite fête, dans le plus petit village a son importance donc... S'il y a un truc à ne pas rater chez nous, c'est quand même les mineurs... Le bassin minier, le charbon, tout ce qui concerne ça... Et les mines, il y en a partout. »* [Femme, SRC, 1<sup>er</sup> mandat]

*« Il y a une manifestation que vous ne pouvez pas manquer : les vendanges. Mais toutes mes municipalités ont au-moins un pied de vigne... Il faut aller à toutes les célébrations et ça prend du temps. Vous pouvez passer une semaine que pour ça... Et bon, même si vous voulez faire autre chose vous ne pouvez pas parce que vous êtes pompettes. »* [Femme, SRC, 1<sup>er</sup> mandat]

Ces réponses interviennent lorsqu'on interroge les députés à propos d'un potentiel événement incontournable se déroulant dans leur circonscription. Toutes deux soulignent la nécessité d'être présentes partout et même si les événements se ressemblent, la multiplication des participations est vue comme une obligation. La satisfaction de tous semble être le leitmotiv de ces élues. A titre illustratif, en posant cette question aux députés élus dans les circonscriptions urbaines, leurs réponses sont très différentes. Ils arrivent à citer un événement particulier :

*« Le concours charolais de [nom de la ville] au mois de novembre qu'il ne faut pas rater. Après en matière de festival, il y a quand même beaucoup. Le festival de piano à [nom de la ville] »* [Femme, SRC, 1<sup>er</sup> mandat<sup>1059</sup>]

---

<sup>1059</sup> Cette députée est élue sur une circonscription péri-urbaine comprenant une ville de taille moyenne et sa grande banlieue. Cette ville de 30'000 habitants est une sous-préfecture membre de la communauté urbaine de la plus grande ville de la Région.

« *Oui, il y a une foire spécialisée dans [nom du domaine de spécialisation<sup>1060</sup>]. C'est la plus grande de France et une fierté pour la ville de [nom de la ville].* » [Homme, SRC, 1<sup>er</sup> mandat].

3. Troisièmement, il y a également le manque d'identification des habitants tant à la circonscription qu'à son député. Le rôle attribué au député semble évoluer selon le territoire d'élection. D'une manière générale, la circonscription n'a pas de signification pour les habitants des villes et l'attache au député est d'ordinaire faible.

a. La première explication est le fort renouvellement de l'électorat qui s'y observe. Une députée parisienne dit à ce sujet : « *Avec ce bémol qui est l'extrême renouvellement de l'électorat à Paris. C'est très spécifique à Paris. En réalité, les gens ne me reconnaissent plus même s'ils ont voté pour moi... A Paris, on n'a pas de presse quotidienne régionale, on ne coupe pas de rubans... D'une élection à l'autre, vous n'avez pas votre photo partout.* » [Femme, SRC, 2<sup>ème</sup> mandat]. Les électeurs parisiens, lorsqu'ils déménagent, passent d'une circonscription à l'autre sans forcément s'en rendre compte et, par conséquent, ne reconnaissent pas le député lorsqu'ils le croisent à une manifestation. Une députée élue dans une grande ville regrette ainsi l'absence de reconnaissance de la part des citoyens alors même qu'elle était adjointe au maire avant son élection à l'Assemblée nationale. De manière décalée, une députée observée peu avant le début de la campagne électorale souligne : « *Dans la circonscription au moment des primaires quand on faisait du porte à porte, vous m'y faites penser, quand je sonne lors du porte à porte et qu'il y a un interphone pour qu'ils ne pensent pas que je suis témoin de Jéhovah, je dis je suis votre députée* » [Femme, SRC, 1<sup>er</sup> mandat]. On remarque qu'elle se présente par sa fonction et non par son nom. Pareille observation est plus rare chez les députés des circonscriptions

---

<sup>1060</sup> Cette foire étant unique en France, donner plus de détail permettrait d'identifier le lieu où elle se situe et donc de retrouver le nom du député. Afin de préserver l'anonymat de nos enquêtés, aucune information supplémentaire sera donnée.

rurales où le nom, voire le prénom est suffisant. Le tutoiement est également de rigueur lorsque le député est élu depuis plusieurs législatures.

- b. La personnalité du titulaire d'un mandat législatif semble ainsi être plus importante dans les campagnes qu'en ville. Un député [Homme, SRC, 1<sup>er</sup> mandat] aime à répéter (et à regretter) que dans sa circonscription de la banlieue parisienne (deux communes) « *la personne la plus importante c'est le maire ; à la campagne, c'est le député.* » Ce manque de reconnaissance est certainement surévalué car il est dépendant d'autres facteurs. Le fait que le député soit un primo-entrant sans expérience électorale locale joue également un rôle dans ce ressenti. Néanmoins, lorsqu'on interroge les députés élus dans les circonscriptions les plus rurales, ce type de réaction ne s'observe pas y compris chez les primo-entrants. Ils indiquent, au contraire, être reconnus dans la rue et soulignent que leur rôle dans la politique locale est certainement plus important que dans les villes. Sans donner plus de détails le député d'une des circonscriptions les plus rurales de France métropolitaine avance ainsi : « *Je partage les mêmes préoccupations que le maire d'une commune de 150 habitants qui n'a que sa secrétaire de mairie et ses yeux pour pleurer.* » [Homme, UMP, 1<sup>er</sup> mandat]. Dans les circonscriptions rurales, les députés sont ainsi très proches des collectivités territoriales. A propos de la reconnaissance, les observations sont particulièrement intéressantes car elles mettent en évidence la pratique fréquente du tutoiement et l'importance des liens personnels à l'image de ce qui a été observé par M. Abélès<sup>1061</sup>. Alors que dans les villes, les espaces politiques semblent cloisonnés (les liens sont moins fréquents entre les élus de différents niveaux), dans les

---

<sup>1061</sup> Marc Abélès, *op. cit.*. Marc Abélès, *op. cit.*

circonscriptions rurales, les élus circulent « au-delà des limites circonscrites par les collectivités locales.<sup>1062</sup>»

*« L'avantage du monde rural, c'est qu'il y a un lien personnel qui se développe, qui se forme, qui se forge avec les gens. Obligatoirement... Les gens ont d'abord besoin de voir leurs élus, ils ont besoin de les engueuler s'il faut. Mais dans tous les cas, les voir. C'est sûr que cette présence renforce la notoriété. Elle contribue à une image... »* [Homme, UDI, 3<sup>ème</sup> mandat]

*« Ce sont des instants où on rencontre la population, les administrés. C'est important ici. On se rapproche d'eux, ils se rapprochent de nous. Bon, ce n'est pas très difficile en ce qui me concerne... »* [Homme, RRD, 1<sup>er</sup> mandat].

La mise en valeur de la proximité avec la population ne concerne pas uniquement les députés ruraux mais ils la valorisent beaucoup plus que leurs collègues et, surtout, ils notent l'importance qu'elle a pour leurs concitoyens. Le second souligne également la facilité des contacts. Les observations donnent du poids à ces paroles. Les habitants sont plus proactifs et interpellent le député de manière plus informelle. Ceci explique également pourquoi les élus favorisent les événements socio-culturels. Ils ont moins besoin de mettre sur pied des permanences pour rencontrer la population<sup>1063</sup>. Les citoyens viennent d'eux-mêmes vers les députés y compris dans les événements qui ne sont pas spécifiquement dédiés à ce format de rencontre.

Les attentes des citoyens vis-à-vis de leurs représentants diffèrent selon le degré de ruralité et la définition donnée à la proximité évolue selon le lieu d'élection<sup>1064</sup>. L'idée de communauté est plus forte dans les zones rurales car les mouvements de population sont moins forts (à Paris, 50% de l'électorat est renouvelé à chaque

---

<sup>1062</sup> Marc Abélès, *op. cit.*, p. 816.

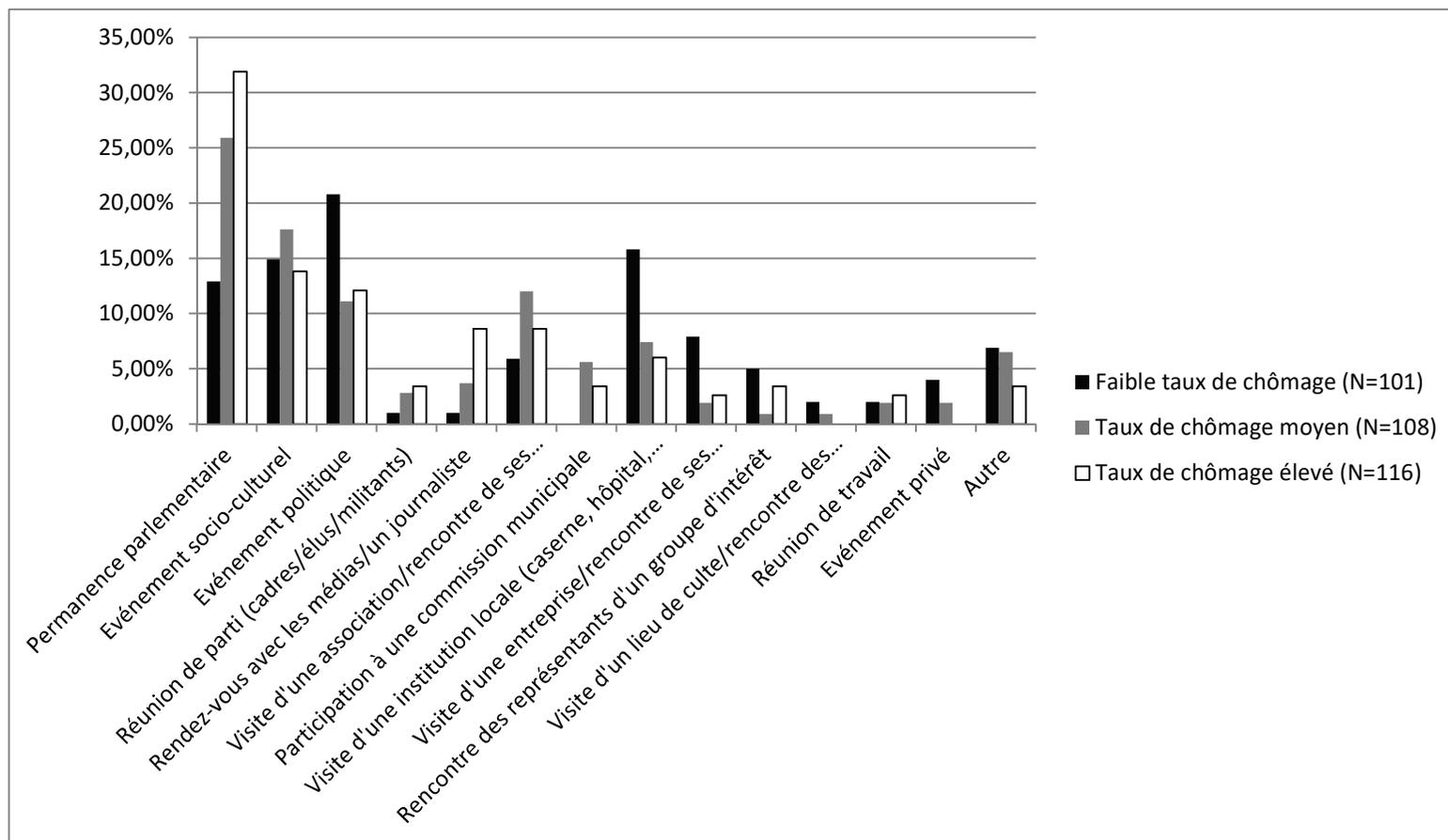
<sup>1063</sup> Ils ont moins besoin d'adopter une attitude pro-active en organisant des événements dédiés ; où les citoyens ne rencontrent que le député.

échéance). De ce fait, les citoyens reconnaissent plus facilement leurs représentants qui valorisent les activités qui les identifient à cette communauté (réactivité symbolique). A l'inverse, en ville, les députés doivent être plus proactifs en organisant des événements spécifiquement dédiés aux rencontres entre eux et les groupes sociaux ; leur permettant de démontrer leur « utilité » (réactivité de service).

---

<sup>1064</sup> Richard G. Price et Maureen Mancouso, *op. cit.*

Figure 2.2.7 : Taux de chômage et activités en circonscription



Source : observations CITREP/IMPLOC.  $p=0,002$  ;  $V$  de Cramer= $0,401$ .

#### 2.2.2.2. Modérer les conséquences négatives de la précarité

Lorsqu'il est croisé avec les activités en circonscription, l'indicateur de la situation économique locale, le taux de chômage, présente les résultats attendus (figure 2.2.7). Plus le taux de chômage augmente, plus le nombre de permanences parlementaires est élevé. Ce résultat n'est pas une surprise car ces circonscriptions ne souffrent pas uniquement d'un chômage élevé mais également des conséquences du faible taux d'emploi.

Les sociologues s'intéressant aux trajectoires des personnes en situation de précarité montrent en effet que rares sont les individus à n'« être qu'au chômage ». Etre précaire signifie, avant tout, accumuler les situations difficiles et le chômage constitue l'une d'elle<sup>1065</sup>. Bien entendu, il est erroné de considérer que toute personne au chômage est précaire mais il ressort des enquêtes sur ce sujet que les territoires où elles sont le plus nombreuses sont ceux où la détresse sociale est la plus élevée<sup>1066</sup>.

Ce n'est donc pas une surprise de voir un nombre élevé de permanences parlementaires car, comme indiqué à la section précédente, les problèmes évoqués durant ces événements sont exacerbés dans les circonscriptions les plus précaires. On assiste à un effet presque mécanique. On se souvient que les permanences parlementaires sont avant tout destinées à offrir une assistance aux citoyens perdus dans leurs démarches administratives en particulier lorsqu'ils cherchent un emploi, un logement social et/ou une aide financière (allocation). Or, dans les circonscriptions où la précarité est la plus présente, le taux de demandes de ce type augmente automatiquement car le nombre de personnes nécessitant une aide est plus élevé.

Cette observation témoigne en effet de l'emprise qu'un territoire d'élection peut avoir sur son député. D'un point de vue analytique, ceci montre que, en France, la

---

<sup>1065</sup> Léa Morabito et Camille Peugny, *op. cit.*

<sup>1066</sup> *Ibidem.*

prise en compte de la circonscription comme *focus* de représentation se justifie. Ce qu'il se passe au niveau local, les attentes des habitants, entrent en ligne de compte dans l'orientation que le député donne à ses activités de représentation.

Cette détresse sociale a néanmoins des conséquences paradoxales. D'un côté, ce sont les personnes qui ont les plus faibles taux de confiance envers les institutions et acteurs politiques. Bien que d'autres facteurs entrent en ligne de compte, elles ont également une grande probabilité de voter pour les partis non-gouvernementaux. De l'autre côté, il ressort des observations que ce sont dans ces circonscriptions que l'usage du député comme assistant social est le plus fréquent. En clair, ce sont les personnes les moins satisfaites du système politique qui viennent à la rencontre des représentants afin de solliciter leur aide<sup>1067</sup>. En s'appuyant sur les arguments développés par C.J. Kam, il est possible d'expliquer ce paradoxe par la volonté des parlementaires de ne pas souffrir de décisions ou de conditions systémiques défavorables. L'investissement en circonscription constitue une stratégie permettant à l'élu de compenser d'éventuelles défiances en raison d'une situation qu'il ne contrôle pas. En répondant aux sollicitations individuelles de manière non-partisane, le député donne une bonne image de lui et contrebalance, en partie, une méfiance envers les institutions politiques et leurs représentants. Le dispositif de recherche empêche néanmoins de confirmer la justesse de cet argument. Alors qu'il s'agit d'un argument très fréquent dans la littérature, très rares sont les chercheurs à avoir véritablement mesuré les gains électoraux de ce type de comportement et, malheureusement, en raison de l'absence de données robustes, il nous est impossible de le faire ici. Ceci nécessiterait des observations allant au-delà de deux jours.

Les observations montrent que les députés sont réactifs aux besoins de la population et lorsque le territoire est plus durement touché par la crise, ceci se ressent dans leurs activités en circonscription car ils mettent l'accent sur la

---

<sup>1067</sup> Cette situation peut être mise en parallèle avec les remarques de Merton sur la machine du Parti démocrate aux États-Unis dans les années 1960, qui explique qu'en raison des défaillances du système de protection sociale américain, le Parti, moyennant allégeance, est susceptible d'offrir une aide aux plus démunis (Robert K Merton, *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, A. Colin, 1997.)

réactivité de service. Les permanences sont ainsi plus fréquentes dans ces circonscriptions et très en-dessous de la moyenne dans les territoires plus favorisés<sup>1068</sup>

### 2.2.2.3. Le fief : une ressource ne modifiant pas les comportements

De manière bivariée, le dernier facteur (degré de compétitivité de la circonscription) (figure 2.2.8) n'offre pas les résultats escomptés dans le sens où nous n'observons aucune différence de pratiques selon l'histoire politique et la ferveur du soutien au député. Toutefois, deux chiffres ressortent du graphique :

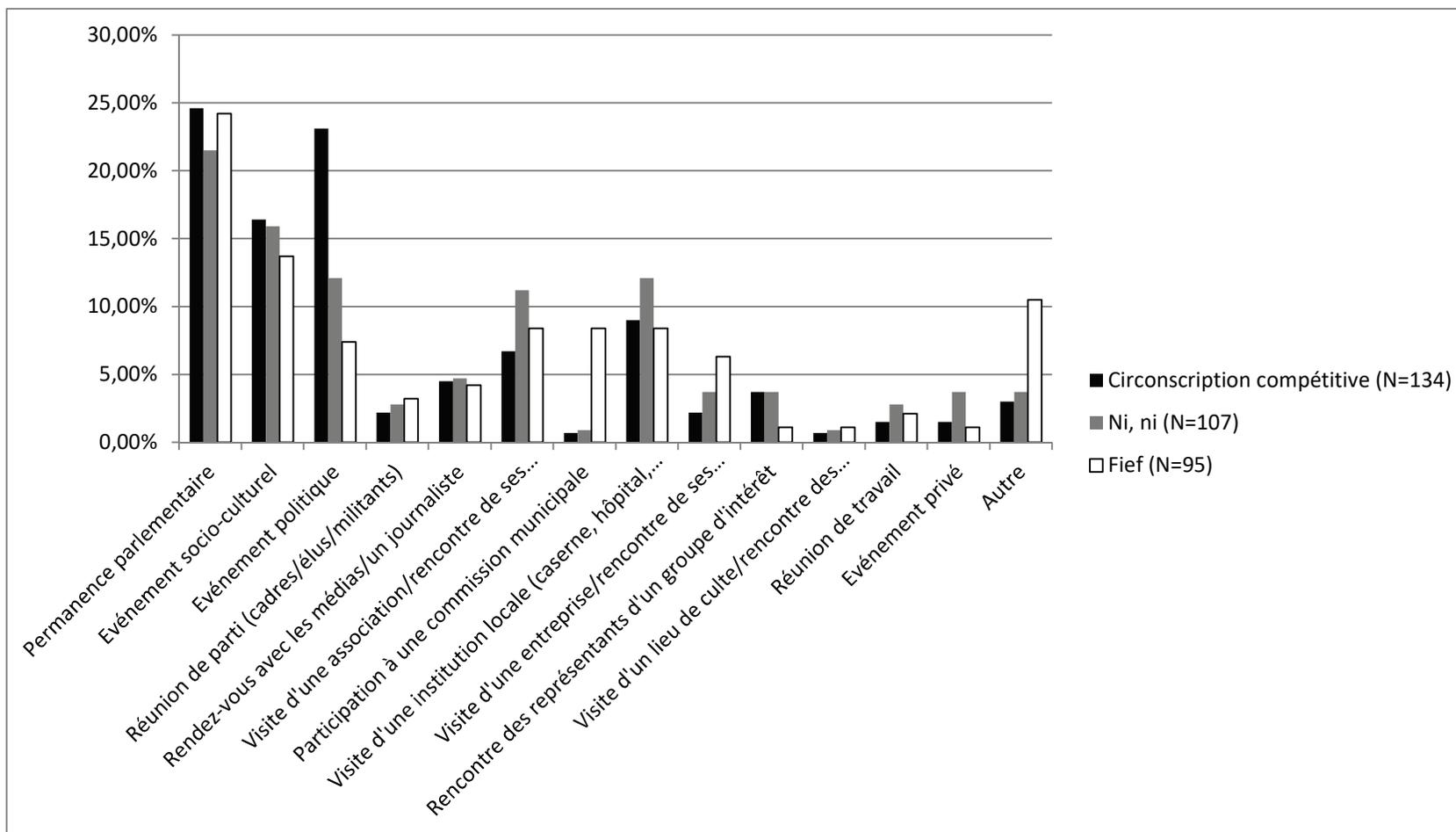
1. Premièrement, et de manière surprenante, les événements politiques sont plus fréquents dans les circonscriptions compétitives. Ceci va à l'encontre de l'argument développé par Fenno à propos de l'adaptation, par les parlementaires, de leurs comportements et attitudes au public présent. Une circonscription compétitive, par définition, comprend un public très large dont les positions politiques ne sont pas forcément celles de l'élu. Or, comme montré à la section précédente, ce type d'événement est particulièrement propice aux contenus partisans. Grâce aux observations, il est néanmoins possible d'expliquer ce résultat. Il apparaît que les députés concernés adoptent un ton partisan non pas pour convaincre la population mais pour motiver leurs troupes (élus locaux, militants, etc.). Dans ces circonscriptions, la victoire à une élection ne dépend pas uniquement de la capacité des députés/candidats à augmenter leur cercle électoral mais également à renforcer leur camp et encourager leurs sympathisants à aller voter. Chaque voix pouvant être déterminante, il est important que chaque soutien glisse effectivement le bon bulletin dans l'urne<sup>1069</sup>.

---

<sup>1068</sup> Il constitue d'un cas particulier, mais nous avons rencontré le député d'une circonscription avec l'un des plus faibles taux de chômage du pays. Celui-ci n'a pas organisé de permanences parlementaires et ne les a pas évoquées lors de l'entretien.

<sup>1069</sup> Bernard Dolez, *op. cit.*

Figure 2.2.8 : Compétitivité et activités en circonscription



Source : observations CITREP/IMPLOC.  $p=0,042$  ;  $V$  de Cramer=0,243

2. Deuxièmement, les députés élus dans des fiefs participent plus souvent à des séances d'une commission municipale. Les territoires favorables à une orientation politique ne contraignent pas les députés à participer à ce type de réunion mais favorisent plutôt le cumul des mandats et les activités non-publiques. Plus précisément, lorsqu'un élu peut compter sur une sociologie favorable, son action sera facilitée grâce à une réélection presque acquise<sup>1070</sup>. Il peut ainsi se consacrer à d'autres activités qu'il considère comme plus valorisantes. Les tâches dévolues aux titulaires des fonctions exécutives locales semblent répondre à cette volonté. Un député dans cette position souligne en effet le pouvoir d'attraction qu'exercent ces mandats : *« Un parlementaire c'est quelqu'un qui commente l'activité des autres. Les personnes qui s'engagent dans la vie publique sont plutôt des gens qui ont envie d'agir, pas simplement commenter [...] les parlementaires cherchent un exécutif. Que cet exécutif soit national ou local... Ce qui nous intéresse, c'est d'avoir un exécutif. »* [Homme, UMP, 2<sup>ème</sup> mandat]. Etre élu dans un fief semble permettre aux députés de prendre du temps pour « faire » plutôt que d'être limité aux activités que le parlementaire ci-dessus semble considérer comme peu valorisantes.

Le fait que le degré de compétitivité de la circonscription n'ait pas d'effet significatif sur le comportement des parlementaires peut renforcer l'argument de la circonscription comme espace non-partisan. En réalité, le fait que la circonscription soit un fief d'un parti ne change pas la donne car c'est la personnalité du député qui compte. Dans ce contexte, les députés cherchent plutôt à renforcer leur propre notoriété. Deux explications sont possibles :

1. Les députés veulent montrer à leur parti qu'ils sont appréciés de l'électorat et donc aptes à conduire une liste lors de la prochaine échéance électorale.
2. Comme expliqué dans le chapitre précédent, la réactivité vis-à-vis de la circonscription peut également être utile dans le but d'obtenir un mandat local. En étant très présents en circonscription et en multipliant les activités,

---

<sup>1070</sup> Un député n'aura jamais la certitude d'être réélu même lorsque la circonscription est sociologiquement favorable à sa formation partisane.

les députés peuvent montrer qu'ils sont les personnes idéales pour être en tête de liste lors d'une prochaine élection locale.

Malheureusement, nos entretiens ne permettent pas de trouver une confirmation convaincante à cette hypothèse.

Les analyses bivariées amènent à penser que tous les députés ne se comportent pas de la même façon lorsqu'ils sont en circonscription. Il existe des facteurs les encourageant à s'engager dans certaines activités plutôt que de d'autres et nous repérons une opposition entre les permanences parlementaires et les événements socio-culturels. Comme aux Etats-Unis, la réactivité est composée de plusieurs axes et nos observations montrent qu'il existe des incitations à renforcer l'un plutôt que l'autre. Au regard de ces résultats, se pose la question des interactions entre les facteurs.

### **2.3. Une analyse multivariée du travail en circonscription**

L'approche théorique a relevé deux groupes de facteurs pouvant influencer les pratiques de réactivité : la carrière de l'élu et les caractéristiques des territoires d'élection. A l'inverse, il est attendu que les variables sociodémographiques (sexe, âge, etc.) et partisanes ne jouent aucun rôle.

Afin de pouvoir comprendre l'influence relative de ces variables, nous avons constitué trois modèles reflétant les trois ensembles décrits ci-dessus. Afin de pouvoir mettre en lumière l'opposition entre événements socio-culturels et permanences parlementaires, la variable dépendante est recodée en quatre catégories (permanences parlementaires, manifestations socio-culturelles, événements politiques et autres) et dont la distribution est présentée ci-dessous (tableau 2.3.1).

Tableau 2.3.1 : Distribution de la variable dépendante

	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentage</i>
<b>Permanence parlementaire</b>	79	21
<b>Événement socio-culturel</b>	52	13,8
<b>Événement politique</b>	51	13,6
<b>Autre</b>	194	51,6

Source : observations CITREP/IMPLOC. En raison de la taille de l'échantillon et de la rareté de certains types d'évènements, nous avons regroupé les modalités comprenant le moins d'observations. Ceci a pour conséquence d'avoir une catégorie « autre » composée de beaucoup d'observations. En gardant ces modalités, nous aurions fait face à la problématique inverse soit le manque d'observations dans certaines catégories de la variable.

Au regard de ce tableau, il se pose la question de la taille de l'échantillon et de l'impossibilité de la contenir. Si un échantillon de grande taille est toujours souhaitable, les mathématiciens et statisticiens soulignent qu'il est possible de travailler avec des données peu nombreuses sans nécessairement entraîner des biais. Les valeurs-planchers sont largement débattues car un échantillon trop faible entraîne des modèles instables. D'une manière générale, il est nécessaire d'avoir au minimum dix observations par variable indépendante<sup>1071</sup> bien que certains penchent pour le chiffre de cinquante sans forcément le justifier<sup>1072</sup>. Chaque variable contient suffisamment de données et surtout, à deux exceptions près<sup>1073</sup>, aucune donnée manquante ne vient troubler la bonne marche des analyses. De plus, chaque variable indépendante ne contient pas « trop » de catégories évitant ainsi l'éparpillement des observations. Typiquement le choix de mesurer les caractéristiques socio-économiques des circonscriptions sur la base de tertiles permet d'avoir des variables avec des catégories de taille similaire. Néanmoins, il s'agit de ne pas surestimer les résultats et en particulier les indices de robustesse de l'analyse et les valeurs  $p$  doivent être appréhendées avec attention. Les récentes recommandations à propos de ces valeurs<sup>1074</sup> s'appliquent particulièrement ici. Ce

<sup>1071</sup> David W. Hosmer et Stanley Lemeshow, *Applied logistic regression*, 2nd ed, New York, Wiley, 2000, 373 p., (« Wiley series in probability and statistics »).

<sup>1072</sup> Julie Desjardins, « L'analyse de régression logistique », *Tutorial in Quantitative Methods for Psychology*, vol. 1 / 1, 2005, p. 35- 41.

<sup>1073</sup> Pour le modèle « caractéristiques territoriales », les données concernant des députés de l'étranger sont manquantes car il ne fait aucun sens de calculer le taux de chômage ou le degré de ruralité sur une surface comprise entre l'Allemagne et la Bulgarie ou entre l'Irlande et la Finlande.

<sup>1074</sup> Ronald L. Wasserstein et Nicole A. Lazar, « The ASA's Statement on  $p$  -Values: Context, Process, and Purpose », *The American Statistician*, vol. 70 / 2, avril 2016, p. 129- 133.

ne sont pas tant les seuils de significativité (« les étoiles »)<sup>1075</sup> que la valeur propre de  $p$  qui importent. De plus, ces scores doivent être remis dans leur contexte. Dans notre recherche, il s'agit de tenir compte de la taille de l'échantillon. Ainsi, un coefficient qui n'atteint pas les niveaux traditionnellement admis ne doit pas être considéré comme non-significatif.

La technique choisie est celle de la régression logistique multinomiale. Dans la famille des régressions non-linéaires, elle est la seule qui peut prendre en considération une variable dépendante nominale aux modalités non-ordonnées<sup>1076</sup>. Ce choix permet ainsi de mettre en valeur les *logits* par rapport à une modalité de référence qui est, ici, la permanence parlementaire.

Les résultats sont résumés au sein du tableau situé à la page suivante (tableau 2.3.2). Le modèle 0 correspond aux variables sociodémographiques et partisanes. Celles-ci sont ensuite utilisées comme variables de contrôle. Le modèle 1 reprend les variables liées à la carrière du député<sup>1077</sup>. Le modèle 2 contient les caractéristiques de la circonscription. Un troisième modèle compile les variables des deux modèles explicatifs.

---

<sup>1075</sup> Larry Wasserman, *All of statistics: a concise course in statistical inference*, New York, Springer, 2004, 442 p., (« Springer texts in statistics »).

<sup>1076</sup> William H. Greene, *Econometric analysis*, 7. ed., Internat. ed, Boston, Mass., Pearson, 2012, 1238 p., (« Pearson series in economics »).

<sup>1077</sup> A propos de la carrière pré-parlementaire, nous avons renoncé à la variable mesurant le niveau de gouvernance en raison de son importance très limitée dans les analyses bivariées. De plus, cette variable est fortement corrélée à celle mesurant le type de mandat.

Tableau 2.3.2 : Tableau de régression

		Modèle 0						Modèle 1					
		Événements socio-culturels		Événements politiques		Autres		Événements socio-culturels		Événements politiques		Autres	
		Beta (erreur standard)	Valeur p	Beta (erreur standard)	Valeur p	Beta (erreur standard)	Valeur p	Beta (erreur standard)	Valeur p	Beta (erreur standard)	Valeur p	Beta (erreur standard)	Valeur p
<b>Sexe</b>	<b>Femme</b>	,575 (,404)	,240	-,714 (,471)	,129	,232 (,316)	,463	,922 (,479)	,054	-,627 (,518)	,226	,586 (,375)	,119
<b>Âge</b>		,025 (,017)	,142	-,008 (,017)	,647	,049 (,013)	,000	,030 (,026)	,241	-,008 (,028)	,790	,062 (,020)	,002
<b>Parti</b>	<b>PS</b>	-,434 (,461)	,346	,312 (,537)	,562	-,166 (,361)	,646	,401 (,647)	,536	-,234 (,849)	,783	,837 (,546)	,125
	<b>Autre</b>	-,426 (,768)	,579	1,175 (,175)	,101	,681 (,558)	,222	1,216 (,924)	,188	1,866 (,915)	,041	2,477 (,713)	,001
<b>Profession</b>	<b>Entrepreneur</b>	-,419 (,624)	,501	-1,397 (,676)	,039	-,057 (,526)	,913	-,035 (,744)	,963	-2,300 (,882)	,009	,527 (,618)	,393
	<b>Profession libérale</b>	-,280 (,558)	,616	-,771 (,538)	,152	,187 (,468)	,690	-,368 (,612)	,548	-1,534 (,616)	,013	,137 (,505)	,787
	<b>Enseignant</b>	-1,074 (,577)	,063	-2,171 (,588)	,000	-,325 (,453)	,473	-1,337 (,675)	,048	-3,522 (,811)	,000	-,558 (,518)	,282
	<b>Autre</b>	-1,286 (1,242)	,301	-,017 (,873)	,984	,504 (,759)	,506	-,876 (1,370)	,522	-,136 (1,137)	,905	,909 (,918)	,322
<b>Carrière pré-parlementaire</b>	<b>Délibératif</b>							,497 (,488)	,308	-,519 (,603)	,389	,850 (,403)	,035
	<b>Aucun mandat</b>							,294 (,862)	,733	,811 (1,026)	,429	,850 (,710)	,231
<b>Séniorité</b>								,055	,798	-,412 (,326)	,206	-,041 (,177)	,815

									(,214)					
<b>Cumul des mandats</b>	<b>Délibératif</b>								-2,236 (,609)	,000	-1,445 (,680)	,033	-2,319 (,504)	,000
	<b>Aucun mandat</b>								-1,573 (,768)	,049	-,387 (,962)	,688	-2,220 (,689)	,001
<b>Responsabilités</b>	<b>Non</b>								-,761 (,825)	,356	1,002 (,964)	,299	-1,305 (,680)	,055
<b>R2 de Nagelkerke</b>														
<b>N</b>														

		Modèle 2						Modèle 3					
		Événements socio-culturels		Événements politiques		Autres		Événements socio-culturels		Événements politiques		Autres	
		Beta (erreur standard)	Valeur p	Beta (erreur standard)	Valeur p	Beta (erreur standard)	Valeur p	Beta (erreur standard)	Valeur p	Beta (erreur standard)	Valeur p	Beta (erreur standard)	Valeur p
<b>Sexe</b>	<b>Femme</b>	,839 (,476)	,839	-,032 (,614)	,959	,424 (,367)	,247						
<b>Âge</b>		,029 (,020)	,029	-,025 (,025)	,324	,053 (,016)	,001						
<b>Parti</b>	<b>PS</b>	-,455 (,571)	-,455	-,162 (,737)	,826	-,029 (,423)	,945						
	<b>Autre</b>	-,565 (,845)	-,565	,384 (,894)	,668	,837 (,628)	,182						
<b>Profession</b>	<b>Entrepreneur</b>	-1,192 (,826)	,149	-1,748 (1,045)	,094	-,654 (,692)	,344						
	<b>Profession</b>	-,839 (,666)	,207	-1,878	,011	-,390	,473						

	<b>libérale</b>			(,739)		(,544)							
	<b>Enseignant</b>	-1,078 (,615)	,080	-2,433 (,708)	,001	-,348 (,471)	,460						
	<b>Autre</b>	-1,962 (1,348)	,146	-1,067 (1,042)	,306	,291 (,843)	,730						
<b>Carrière pré- parlementaire</b>	<b>Délibératif</b>							,370 (,447)	,407	,291 (,474)	,539	,713 (,366)	,051
	<b>Aucun mandat</b>							-1,109 (,855)	,194	-,605 (,860)	,481	-,926 (,659)	,160
<b>Séniorité</b>								,201 (,177)	,256	,030 (,214)	,888	,109 (,145)	,450
<b>Cumul des mandats</b>	<b>Délibératif</b>							-1,759 (,608)	,004	-1,125 (,624)	,071	-1,398 (,465)	,003
	<b>Aucun mandat</b>							-,836 (,619)	,177	-1,260 (,715)	,078	-,666 (,519)	,199
<b>Responsabilités</b>	<b>Non</b>							-,784	,393	-,278 (,871)	,750	-1,213 (,754)	,108
<b>Degré de ruralité</b>	<b>Urbain</b>	-,565 (,321)	,140	,277 (,646)	,667	-,433 (,419)	,301	-,622 (,527)	,121	,482 (,685)	,481	,528 (,469)	,260
	<b>Sub-urbain</b>	-,535 (,332)	,165	,270 (,649)	,678	-,425 (,446)	,341	-,464 (,424)	,176	,661 (,554)	,233	-,410 (,417)	,325
<b>Situation économique</b>	<b>Faible taux de chômage</b>	,982 (,639)	,124	1,839 (,173)	,005	,654 (,477)	,171	,669 (,573)	,243	1,214 (,593)	,041	,954 (,467)	,041
	<b>Taux de chômage moyen</b>	,707 (,564)	,210	-,326 (,746)	,662	,604 (,440)	,169	,119 (,486)	,806	-,236 (,593)	,691	-,070 (,367)	,849
<b>Compétitivité</b>	<b>Très compétitive</b>	,818 (,576)	,156	,686 (,726)	,345	-,134 (,450)	,767	,672 (,564)	,213	1,572 (,616)	,011	-,283 (,435)	,516
	<b>Plutôt compétitive</b>	,838 (,671)	,212	,302 (,782)	,699	,673 (,519)	,195	,176 (,590)	,765	,592 (,676)	,381	-,295 (,470)	,530

<b>R2</b>	<b>de</b>		,272		,214
<b>Nagelkerke</b>					
<b>N</b>			325		325

Source : Observations CITREP/IMPLOC ; catégorie de référence de la variable dépendante : permanences parlementaires ; catégories de références des variables indépendantes (par ordre d'apparition) : homme, UMP, politicien professionnel et fonctionnaire, mandat exécutif, mandat exécutif, rural, fort taux de chômage, fief.

Les résultats multivariés vont, dans l'ensemble, dans le sens de nos hypothèses théoriques. Il apparaît que les variables sociodémographiques ne sont pas suffisantes pour expliquer le comportement des députés malgré certains coefficients avec une valeur p très peu élevée. Etre membre d'un petit parti (codé ici « autre »)<sup>1078</sup> incite à l'organisation et à la participation aux événements politiques. Le fait que ce facteur conserve sa significativité statistique lorsqu'il est combiné avec les indicateurs de carrière (modèle 1) montre son importance. Un retour sur le détail des observations montre qu'il s'agit principalement de réunions publiques ou de séances de tractage. Seuls deux événements de ce type étaient des rencontres avec des élus locaux. Plus précisément, les enquêteurs ont observés des débats publics, des bilans de mandat et un forum social. Ces parlementaires mettent plus en avant leur appartenance partisane. Ceci est étonnant car la base électorale de leur parti est plus faible et devraient, dès lors, adopter des attitudes plus neutres afin de développer leurs soutiens<sup>1079</sup>. Ceci est d'autant plus surprenant que trois d'entre eux sont primo-entrants. Toutefois, ce groupe comprend deux cadres nationaux de leur parti. Dans un cas en particulier<sup>1080</sup>, les électeurs sont conscients de l'appartenance partisane de leur députée ; ce qui explique pourquoi elle la met en valeur lors d'opérations de tractage. Ainsi, quoi qu'ils fassent, ces élus sont directement associés à leur étiquette partisane.

Conformément à nos attentes théoriques, les caractéristiques de carrière influencent les comportements des parlementaires à différents niveaux. D'un point de vue strictement statistique il s'agit des facteurs les plus importants car le R<sup>2</sup> augmente dès lors qu'ils sont ajoutés à l'équation. D'une certaine manière, il serait possible d'expliquer les activités des députés français en circonscription par ces facteurs. Plus précisément, nos analyses montrent que le cumul des mandats exerce une influence conséquente sur les parlementaires. Pour les études législatives, ce résultat est fondamental car il confirme l'importance de ce facteur sur la vie politique française. Plusieurs études avaient mis en lumière les différences de

---

<sup>1078</sup> A noter qu'ils s'agit de partis de gauche (EELV, PCF, PRG) et de deux indépendants.

<sup>1079</sup> On peut ainsi penser qu'ils cherchent à être pro-actifs en tant que membre d'un parti minoritaire.

<sup>1080</sup> Ancienne secrétaire nationale de son parti et candidate à l'élection présidentielle. De plus, elle est une figure du syndicalisme étudiant.

comportement des députés au sein de l'hémicycle en se basant sur une multitude d'indicateurs. Le nombre de questions augmente avec le cumul alors qu'il entraîne une diminution du dépôt d'amendements, indépendamment de l'appartenance partisane alors généralement considérée comme la variable clé expliquant le comportement des députés<sup>1081</sup>. De nos analyses, il ressort que l'influence du cumul des mandats s'exerce au-delà des murs du Palais Bourbon ce qui, en soit, ne constitue pas une surprise car ça implique, justement, un investissement au niveau local. Toutefois, il est nécessaire de différencier le type de cumul ; ce que peu de chercheurs effectuent<sup>1082</sup>. Tel qu'introduit lors des analyses bivariées, une très forte différence (significative jusqu'à 99%) s'observe entre les titulaires d'un mandat exécutif local et les autres. Sauf exceptions, les détenteurs d'un mandat délibératif ne se comportent pas différemment des députés sans autre fonction que la députation. L'analyse de régression confirme que détenir un mandat exécutif conduit à favoriser les événements socio-culturels.

Un député que nous avons rencontré considère justement ce facteur comme étant le plus important et le plus à même de modifier le rapport entretenu avec les citoyens en circonscription. Ces positions exécutives « facilitent » ce lien : *« Vous savez quand vous êtes député-maire, je prends l'exemple d'une mairie, vos affaires tournent un peu toutes seules pour vous, vous avez vos collaborateurs, après vous donnez vos arbitrages mais vous avez votre binette dans votre bulletin municipal qui est distribué à 18000 exemplaires dans une ville de 42000 habitants tous les mois. Vous existez... vous existez même si vous n'êtes pas là. Celui qui ne sera plus que député avec sa petite lettre du député qui pourra se payer en faisant beaucoup d'économie deux fois par an, il aura intérêt d'être beaucoup plus sur le terrain sinon les gens vont se dire, c'est qui celui-là, on le connaît pas, qu'est-ce qu'il fait ? »* [Homme, SRC, 1<sup>er</sup> mandat]

Un député-maire existe à travers sa mairie et les actions de ses collaborateurs. Même lorsque le détenteur de la fonction n'agit pas en personne, il en tire des avantages. Selon lui, ceci donne l'image d'un élu travailleur ; point qui devra être nécessairement compensé par les autres parlementaires quel que soit leur statut (séniorité, responsabilités à l'Assemblée, etc.). Les analyses multivariées donnent

---

<sup>1081</sup> Abel François et Laurent Weill, *op. cit.*

<sup>1082</sup> A notre connaissance, Laurent Bach est le seul à avoir introduit l'argument d'un effet différencié du cumul des mandats.

du poids à ce propos tout en détaillant l'effet que cette opposition a sur les activités concrètes des députés. Il ressort ainsi des analyses que la réactivité de service est un outil stratégique et que les députés s'en passent dès lors qu'ils sont reconnus pour leur compétence et leur côté « travailleur. »

A l'inverse, l'hypothèse à propos de l'effet de la carrière politique pré-parlementaire sur les activités en circonscription est réfutée. A une exception près (dans le modèle 3), les valeurs p sont trop élevées pour prétendre à une relation statistiquement significative. Toutefois, le sens des coefficients n'est pas toujours conforme à nos attentes théoriques et changent entre les modèles. Ceci témoigne de l'instabilité de l'analyse et de l'importance marginale de ce facteur pour expliquer les comportements des parlementaires. Ceci atteste d'une forme de lissage des pratiques, une fois l'élection passée.

De manière plus surprenante, la séniorité et les responsabilités n'ont pas d'effet significatif sur la variable indépendante alors que la littérature les considère comme particulièrement importantes dans les équations explicatives des comportements des parlementaires (à l'Assemblée). Si les coefficients vont dans la direction attendue, il apparaît que ce qui fait la spécificité de la vie politique française (le taux élevé de cumul) prend le dessus sur tous les autres facteurs. D'un point de vue théorique, ceci signifie que le cumul offre des ressources et impose des contraintes que d'autres facteurs ne compensent pas.

Les modèles contenant les caractéristiques du territoire d'élection donnent des résultats plus contrastés, bien que les valeurs p de plusieurs coefficients soient suffisamment basses pour être en mesure de les interpréter. Une valeur de ,146 (modèle 2), par exemple, signifie en effet que nous avons 86% de chance que l'hypothèse nulle soit erronée ce qui, avec un échantillon de 325 observations, est tout-à-fait acceptable<sup>1083</sup>. D'un point de vue strictement statistique, il s'agit de facteurs importants dans le choix des activités. Donc, conformément à une

---

<sup>1083</sup> Un même résultat avec un échantillon de plus grande taille aurait été déclaré comme non-représentatif. Néanmoins, dans la situation qui nous concerne la valeur p est suffisamment élevée pour conclure à un effet significatif du degré de ruralité et de la situation économique de la circonscription sur le comportement des parlementaires.

conception dyadique de la représentation, la situation socio-économique de la circonscription formate les attentes des citoyens et contraignent les députés dans leur manière d'être réactif comme cela a été relevé ailleurs sur la base de déclarations d'élus<sup>1084</sup>. En analysant les comportements concrets, nos observations viennent ainsi en appui de ces études et confirment l'importance des caractéristiques de la circonscription pour appréhender la représentation parlementaire.

Sur ce point, les analyses multivariées viennent confirmer les précédents résultats à savoir que le degré de ruralité agit en faveur des événements socio-culturels. Un fort taux de chômage incite à l'organisation de permanences parlementaires (réactivité de service) alors que la compétitivité, sous conditions, encourage les événements politiques, le tout pour les raisons évoquées plus en amont. Contrairement aux indicateurs de carrière, compte-tenu des différences entre les modèles, il est difficile de définir quelle caractéristique est la plus importantes. Les analyses de régressions permettent d'avoir de bonnes présomptions à propos d'un effet de ces facteurs sur le comportement des parlementaires. Globalement, les valeurs p sont moins élevées dans ce modèle que pour les indicateurs de carrière, cumul des mandats exclu. Ceci montre le rôle important qu'exercent les caractéristiques socio-économiques du territoire d'élection sur les activités des parlementaires. L'application de la stratégie de la réactivité vis-à-vis de la circonscription suit des logiques différentes selon où le député est élu. Dans les campagnes, la participation aux événements constitutifs de la communauté est favorisée par les députés quelle que soit leur appartenance partisane ou leur carrière pré-parlementaire. En ce sens, le député répond à l'impératif de proximité non seulement avec les citoyens (événements socio-culturels) mais également avec les élus (événements socio-culturels et politiques). A l'inverse, dans les villes et dans les circonscriptions avec un taux élevé de chômage, la proximité entre la population et les élus passent plutôt par les services individuels (réactivité de service) comme cela a été observé dans d'autres pays<sup>1085</sup>. En ce sens, malgré les

---

<sup>1084</sup> J. Theodore Anagnoson, *op. cit.*. Richard G. Price et Maureen Mancouso, *op. cit.*

<sup>1085</sup> J. Theodore Anagnoson, *op. cit.*. Richard F. Fenno, *op. cit.*

recompositions des espaces politiques français évoqués au troisième chapitre<sup>1086</sup>, certaines pratiques perdurent.

Si le tableau de régression corrobore les analyses bivariées à propos de la direction des relations, son intérêt est surtout de pouvoir comparer les deux groupes de facteurs. Un regard sur le  $R^2$  de Nagelkerke (plus élevé dans le modèle 1 que dans le modèle 2) révèle que les indicateurs de carrière exercent une importance plus élevée que les caractéristiques socio-économiques de la circonscription. Il apparaît ainsi que lorsque nous combinons les deux modèles (modèle 3), les valeurs p du premier groupe (carrière) sont moins élevées que celles du second (circonscription). De tels résultats sont conformes à nos attentes théoriques qui stipulaient que la structure de la circonscription agit comme une contrainte qui peut être atténuée par les choix de carrière réalisés par les députés eux-mêmes et en particulier par le cumul des mandats. *Ceteris Paribus*, détenir un mandat exécutif local permet de rationaliser les activités entreprises en circonscription et de mettre l'accent sur la composante symbolique de la réactivité. A l'inverse, l'absence de cette ressource nécessite des activités complémentaires aux attentes sociales, y compris dans les zones rurales. Ceci ne signifie pas que l'hypothèse concernant rôle de la structure socio-économique est erronée. Ceci souligne plutôt que son effet s'estompe sous contrôle des caractéristiques de carrière. Comme nous l'avons déjà indiqué plus haut, ceci s'explique par la prise en charge des demandes par les collaborateurs de l' élu. En personne, ce dernier organise moins de permanences parlementaires. Plus que par une combinaison de facteurs, les activités de réactivité s'expliquent par la présence ou l'absence de ressources personnelles permettant de limiter les contraintes territoriales.

Ce chapitre met en avant les conditions institutionnelles à une réactivité destinée aux électeurs et groupes sociaux du territoire d'élection. Ce chapitre a pour objet de détailler les formes concrètes et différenciées de la réactivité en étudiant les pratiques des députés français en circonscription. La littérature définit ces activités

---

<sup>1086</sup> En particulier les changements démographiques et la professionnalisation des mandats municipaux (Sébastien Vignon, « Des maires en campagne(s): Transformations des répertoires de mobilisation électorale et des registres de légitimité politique dans les mondes ruraux », *Politix*, vol. 113 / 1, 2016, p. 17.)

comme très diversifiées mais également les députés comme particulièrement homogènes, c'est-à-dire comme se comportant de la même manière vis-à-vis de ceux qu'ils représentent. A travers le cas français, ce chapitre a remis en cause cette vision en démontrant que la réactivité parlementaire ne consiste pas en des comportements semblables d'un député à l'autre. D'une manière générale, en circonscription, la réactivité s'affirme à travers ses composantes symboliques et de service mais tous les députés n'ont pas la même stratégie suivant où ils sont élus. Les résultats montrent que les députés cherchent à répondre aux exigences des citoyens et qu'à demandes différentes correspondent des activités différentes. Les parlementaires ont néanmoins des moyens pour modérer ces revendications et le cumul des mandats s'avère être le plus important. A travers leurs mandats exécutifs locaux, les députés peuvent mettre en valeur leurs compétences et ainsi répondre à l'exigence de développement de la notoriété personnelle définie par les théoriciens du vote personnel<sup>1087</sup>. Il s'en suit une rationalisation des activités au profit des événements socio-culturels et d'une délégation des tâches de service à la population.

Ce chapitre met ainsi en évidence un lien plus ou moins fort entre d'un côté le vote personnel et, de l'autre, les activités de représentation. Dès lors que les députés possèdent une image de parlementaires compétents, le registre comportemental évolue. Ils délaissent la composante « service » au profit de son *alter ego* symbolique. Finalement, en circonscription, les deux autres formes de réactivité (allocation et politique) n'apparaissent que de manière indirecte soit lors d'activités destinées à présenter les accomplissements, soit lors de rencontres visant à prendre le pouls des attentes des citoyens et des élus locaux. Celles-ci sont néanmoins plutôt rares. Après, les parlementaires français indiquent apprendre quelque chose à chaque événement mais lors des observations ceci n'est pas aussi limpide. De plus, nous le verrons au chapitre suivant, la transformation des demandes dans le processus législatif et de contrôle constitue une entreprise complexe et difficilement observable.

---

<sup>1087</sup> Bruce Cain, John Ferejohn et Morris Fiorina, *op. cit.*



### **3. Chapitre 6 : Les limites institutionnelles à la réactivité politique et distributive**

En s'intéressant aux activités en circonscription, notre enquête a mis en valeur deux composantes de la réactivité, les services rendus aux citoyens et groupes sociaux, d'une part ainsi que les activités symboliques visant à affirmer une appartenance avec la communauté locale, d'autre part. A l'inverse, rares sont les événements teintés de contenus partisans. Ceux-ci sont plutôt utilisés comme une justification à la réussite ou à l'échec d'une action au profit de la circonscription. Ils interviennent ainsi lorsque les parlementaires communiquent sur leurs accomplissements tant à Paris qu'au niveau local. Ces analyses témoignent de l'adéquation du modèle de H. Eulau et P.D. Karps pour étudier les comportements des parlementaires en France. Ces derniers s'engagent effectivement dans des activités ne répondant pas aux fonctions législatives et de contrôle constitutionnellement attribuées aux membres du Parlement français et celles-ci sont le moyen de répondre à l'impératif de réactivité.

Ce dernier chapitre étudie la réactivité parlementaire au sein des activités parisiennes qui sont considérées par la littérature comme une chasse gardée des partis. Ce chapitre propose ainsi un regard nouveau sur les pratiques des parlementaires au sein du Palais Bourbon. Il appréhende l'usage que font les députés français des espaces et des moyens à leur disposition dans le but d'assurer la représentation des intérêts de leur circonscription avec une focale particulière sur les questions parlementaires. Le choix de se concentrer sur cet outil s'explique par son accessibilité pour les parlementaires et par sa centralité dans le processus politique. Comme ailleurs en Europe<sup>1088</sup>, les questions parlementaires caractérisent la vie politique et certaines sont en ce sens fortement médiatisées. Toutes les semaines, la télévision publique retransmet en direct les très théâtrales questions au gouvernement alors qu'il est rare que les citoyens puissent regarder les débats à travers ce canal<sup>1089</sup>. A noter toutefois, qu'il est possible de visionner ceux-ci sur le

---

<sup>1088</sup> Philip Norton, « Introduction: Parliament since 1960 », in Mark Franklin, Philip Norton. *Parliamentary Questions*, Oxford, Clarendon, 1993.

<sup>1089</sup> Olivier Costa, Pierre Lefébure, Olivier Rozenberg[et al.], « Far Away, So Close: Parliament and Citizens in France », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 18 / 3- 4, décembre 2012, p. 294- 313.

site internet de l'Assemblée nationale mais cela nécessite de faire l'effort de s'y rendre. La conséquence est que ce moment a des effets positifs importants sur l'engagement des citoyens dans le processus politique<sup>1090</sup> et contribue à la responsabilité (*accountability*) des parlementaires<sup>1091</sup>.

Bien entendu, d'autres mesures du comportement des parlementaires existent et en premier lieu l'analyse des débats en séance plénière<sup>1092</sup>. Le problème de cet indicateur vient de l'absence de liberté des élus. Tous les députés ne peuvent intervenir quand ils le souhaitent car le temps de parole (ou le nombre d'intervention) est fixé par groupe et codifié dans le Règlement de l'Assemblée nationale<sup>1093</sup>. Cela qui limite la validité de ces mesures<sup>1094</sup>. La Conférence des présidents décide ainsi en début de législature de la durée des discussions générales et répartit les temps de parole entre les groupes (Article 49). Ensuite, pour chaque texte, lors de la discussion générale, les présidents de groupes doivent soumettre au Président de l'Assemblée l'ordre des interventions dont la durée dépend du type<sup>1095</sup>. Ceci implique que lorsqu'un groupe a épuisé le temps imparti, la parole est refusée à ses membres (article 55). De ce fait, un député peut être en incapacité de défendre un amendement qu'il a déposé.

Cette limitation s'applique également aux votes à appels nominaux. En France, tous les votes ne sont pas enregistrés ce qui empêche l'obtention d'un échantillon significatif de l'ensemble des scrutins<sup>1096</sup>. En réalité, cette procédure est utilisée pour garantir la cohésion des groupes lors d'un vote particulier<sup>1097</sup>. D'ailleurs, la

---

<sup>1090</sup> Rob Salmond, « Parliamentary Question Times: How Legislative Accountability Mechanisms Affect Mass Political Engagement », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 20 / 3, juillet 2014, p. 321- 341.

<sup>1091</sup> *Parliamentary control in the Nordic countries: forms of questioning and behavioural trends*, éd. Matti Wiberg, Helsinki, Finland, The Finnish Political Science Association, 1994, 364 p., (« Books from the Finnish Political Science Association », 16).

<sup>1092</sup> Sven-Oliver Proksch et Jonathan B. Slapin, « Position Taking in European Parliament Speeches », *British Journal of Political Science*, vol. 40 / 3, juillet 2010, p. 587- 611. Kevin M. Quinn, Burt L. Monroe, Michael Colaresi[et al.], « How to Analyze Political Attention with Minimal Assumptions and Costs », *American Journal of Political Science*, vol. 54 / 1, janvier 2010, p. 209- 228.

<sup>1093</sup> [http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/reglement\\_2015\\_01.pdf](http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/reglement_2015_01.pdf)

<sup>1094</sup> Ian Budge et Paul Pennings, « Do they work? Validating computerised word frequency estimates against policy series », *Electoral Studies*, vol. 26 / 1, mars 2007, p. 121- 129.

<sup>1095</sup> Par exemple, les députés peuvent parler durant cinq minutes lors des explications de vote.

<sup>1096</sup> Simon Hug, *op. cit.*

<sup>1097</sup> Clifford J. Carrubba, Matthew Gabel, Lacey Murrh[et al.], « Off the Record: Unrecorded Legislative Votes, Selection Bias and Roll-Call Vote Analysis », *British Journal of Political Science*, vol. 36 / 4, octobre 2006, p. 691.

littérature explique que même lorsque tous les scrutins sont enregistrés ce biais persiste car les votes continuent d'indiquer une cohésion forcée. Ils reflètent, dès lors, autre chose que les positions individuelles des parlementaires<sup>1098</sup>. Par conséquent, les questions constituent l'un des rares outils qui met en valeur les véritables préférences des députés puisque leur utilisation n'est pas contrôlée<sup>1099</sup>. Les députés français peuvent, en effet, rédiger autant de questions qu'ils le souhaitent.

Ce chapitre est organisé en deux sections. La première présente la vision des députés à propos de leurs activités parisiennes et, en se basant sur des données déclaratives, sont complétées d'illustrations. La seconde section interroge la réactivité au sein des questions parlementaires.

### **3.1. Déjouer les limites institutionnelles à la réactivité politique et distributive**

Lors du deuxième chapitre, nous avons mis le doigt sur la faiblesse institutionnelle de l'Assemblée nationale. A titre de rappel, celle-ci s'observe par le rôle important du gouvernement dans le processus législatif et par une forte discipline de groupe<sup>1100</sup>. En comparaison internationale, la place du Parlement français dans la procédure de création des politiques publiques est limitée<sup>1101</sup>. Les opportunités d'intégrer des contenus locaux à ses interventions sont ainsi rares.

En utilisant un riche matériau issu des entretiens menés avec les députés français, cette section vise à montrer que la réactivité vis-à-vis de la circonscription ne s'effectue pas au grand jour mais derrière les portes des salles de réunion de l'Assemblée nationale et directement auprès des ministres soit dans des endroits inaccessibles au public et... aux chercheurs. De nombreuses illustrations sont

---

Thomas Saalfeld, « On Dogs and Whips: Recorded Votes », in Herbert Döring. *Parliaments and Majority Rule in Western Europe*, New York, St. Martin's Press, 1995, p. 528- 565.

<sup>1098</sup> Sam Depauw et Shane Martin, « Legislative party discipline and cohesion in comparative perspective », in *IntraParty Politics and Coalition Governments in Parliamentary Democracies*, Londres, Routledge, 2009, p. 103- 120.

<sup>1099</sup> Ceci vaut pour les questions écrites (95% de l'ensemble des questions)

<sup>1100</sup> Eric Kerrouche, *op. cit.*

<sup>1101</sup> John D Huber, *op. cit.*

issues des rapports des commissions. Elles permettent de mettre en contexte les paroles des députés et de préciser les pratiques qu'ils évoquent.

### 3.1.1. Les leviers institutionnels : derrière les portes des salles de réunion des commissions

La dernière partie de la trame d'entretien est destinée à comprendre l'articulation des demandes locales au niveau national. Comme nous l'avons expliqué précédemment, le travail en circonscription sert, en partie, à s'informer des attentes des citoyens et donc à connaître les positions à défendre. Théoriquement, dans une approche dyadique, un député réactif se nourrit de cette substance et la transfère vers ses activités législatives.

#### 3.1.1.1. Une réactivité politique assumée

En France, le tableau n'est pas aussi simple qu'il y paraît. La cohésion des groupes politiques à l'Assemblée est l'une des plus fortes en Europe<sup>1102</sup>. Contrairement à ce qui est observable ailleurs et en particulier aux Etats-Unis<sup>1103</sup>, ceci laisse peu de place aux actions individuelles. Cela peut sembler paradoxal, compte-tenu du mode de scrutin<sup>1104</sup>. Les entretiens montrent que les députés sont amplement conscients des limites apportées à leur action tant est si bien que lorsqu'on leur demande les moyens utilisés pour transférer les demandes des citoyens, les députés déclarent utiliser presque tous les instruments à leur disposition :

*« On passe par le groupe, la commission. Les canaux traditionnels en fait. Après on est entendu ou on ne l'est pas, c'est une autre histoire. »* [Femme, SRC, 1<sup>er</sup> mandat]

*« Le travail à Paris est très diversifié mais on traite en priorité les sujets qui sont abordés... et qui posent question, qui ont leur origine dans la circonscription. Mais après, ça se recoupe à un moment donné [...]. En commission, je crois que chaque fois qu'on peut amener un exemple concret sur*

---

<sup>1102</sup> Jean-Luc Parodi et Véronique Aubert, *op. cit.*. Nicolas Sauger, « Party Discipline and Coalition Management in the French Parliament », *West European Politics*, vol. 32 / 2, mars 2009, p. 310- 326.

<sup>1103</sup> Keith T. Poole et Howard Rosenthal, *Ideology & Congress*, 2nd rev. ed, New Brunswick, Transaction Publishers, 2007, 344 p.

<sup>1104</sup> Nicolas Sauger, *op. cit.*

*quelque chose qui quelque fois ne l'est pas, [...] je crois que c'est indispensable bien sûr.»*  
[Femme, UMP, 3<sup>ème</sup> mandat]

*« C'est nous même... Le groupe par lequel on demande les prises de parole, les questions au gouvernement. Sur les questions du mardi matin »* [Homme, GDR, 2<sup>ème</sup> mandat]

Aucune restriction n'est formulée bien que certains élus mettent l'accent sur l'un ou l'autre outil<sup>1105</sup>. Typiquement, les débats ou discours en séance plénière ne sont que très rarement évoqués. A l'inverse, la commission est particulièrement valorisée. Les députés déclarent qu'il s'agit du lieu idéal pour faire passer un message. Ce n'est pas tant une question de liberté de parole que de temps à disposition pour s'exprimer. C'est également lors de cette étape du processus législatif que la possibilité d'agir sur un projet de loi est la plus forte ; surtout depuis la mise en œuvre de la révision constitutionnelle de 2008.

En commission, les prises de paroles étant libres et le débat apaisé<sup>1106</sup>, il est plus facile d'engager une discussion à propos d'une situation rencontrée en circonscription. La question qui se pose est plutôt celle de la capacité à imposer une opinion et à amender un texte afin qu'il corresponde aux attentes des représentés. Malgré cette limite, ces déclarations sont encourageantes car elles donnent du poids à l'argument d'un député réactif aux besoins de sa circonscription et qui essaie de modifier les projets législatifs en ce sens.

Au-delà des déclarations d'intentions, les parlementaires offrent plusieurs exemples de véritables plaidoyers en faveur de leur territoire d'élection lors des entretiens :

*« Hier en commission il y a eu ce projet de loi d'avenir pour les jeunes. Le projet qui avait été pensé par Michel Sapin était fait uniquement pour la zone urbaine. C'est moi qui ai proposé un amendement qui a été soutenu à droite comme à gauche brusquement par des gens qui connaissent le*

---

<sup>1105</sup> Cécile Vigour, *op. cit.*, p. 226.

<sup>1106</sup> Olivier Costa, Tinette Schnatterer et Laure Squarcioni, « The French Constitutional Law of 23 July 2008 as seen by MPs: Working or Talking Parliament? », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 19 / 2, juin 2013, p. 261- 277.

*terrain rural pour dire que plusieurs communes pouvaient se regrouper pour créer un emploi d'avenir et on a trouvé la forme* » [Femme, EELV, 1<sup>er</sup> mandat]

Cet exemple permet d'introduire un principe que beaucoup de députés ont évoqué en entretien : la collaboration. Presque tous les parlementaires soulignent en effet la nécessité de travailler en commun afin que les intérêts des citoyens soient défendus plus efficacement<sup>1107</sup>. Cette illustration va beaucoup plus loin car elle montre que la défense des intérêts locaux peut dépasser les frontières partisanes et indique ainsi que le territoire d'élection constitue un véritable *focus* de représentation<sup>1108</sup>. Mais il ne s'agit pas uniquement d'un moyen permettant de modifier un projet de loi afin que la circonscription en bénéficie. Cette collaboration s'inscrit également dans une démarche de promotion de l'intérêt général. Le projet ne semble profiter qu'à une partie de la population et les amendements proposés font en sorte qu'il soit applicable pour une majorité de citoyens. D'une certaine manière, cet exemple montre que représentation des intérêts locaux et représentation de l'intérêt général ne sont pas nécessairement opposées. Ainsi, la situation locale peut servir de substance, de justification ou d'illustration à un comportement destiné à défendre l'intérêt national.

En entretien, d'autres députés ont évoqué des exemples de défense d'intérêts locaux tout en tenant un discours visant un *focus* plus large. A ce titre, une élue offre un très bon exemple :

*« J'avais fait cette proposition pour obliger les gens à s'inscrire dès qu'ils s'installent sur une commune. Donc c'est aussi un texte qui avait beaucoup fait parler, y compris dans la presse suisse et effectivement les gens suivaient ça en disant que c'est un problème. Moi ce n'était pas pour stigmatiser les gens, je me plaçais du côté des élus pour qui ils y avaient un manque à gagner car ces personnes bénéficient de l'éclairage public, inscrivent leurs enfants à la cantine... Donc on est vraiment dans du pratique. »* [Femme, UMP, 1<sup>er</sup> mandat]

---

<sup>1107</sup> Sur ce point un autre député affirme ainsi : « Tous les mardi matin il y a la réunion de groupe et tout ce que je peux faire remonter par le groupe, je le fais remonter... Avant c'était plus facile mais dans l'opposition... C'est plus facile quand une question est partagée par plusieurs députés. »

L'ancrage local de la proposition de loi peut sembler flou lorsqu'on étudie le texte seul<sup>1109</sup>. L'idée principale du texte est d'obliger les résidents à déclarer leur domiciliation dans la commune où se situe leur habitation principale. L'objectif de la loi étant de permettre aux mairies de pouvoir taxer l'ensemble des personnes vivant effectivement sur leur territoire. L'entretien avec l'élue offre néanmoins un éclairage très différent. Elle est en effet élue sur une circonscription qui longe la frontière suisse ; pays où ce type de déclaration est obligatoire. De nombreux citoyens suisses (environ 20 000) vivent en France, le long de la frontière afin de pouvoir profiter du meilleur des deux mondes. Ils bénéficient de logements à prix favorables en France mais continuent de se déclarer résidents suisses (en y gardant une boîte aux lettres) afin de garder des avantages sociaux. Leur logement français est déclaré sous la forme de résidence secondaire. La facture est ainsi lourde pour les villes frontalières françaises car les « résidents » profitent de prestations sans payer d'impôts ; ce qui crée une distorsion vis-à-vis des citoyens français. De l'entretien, on comprend que la proposition de loi trouve son origine dans la volonté de la députée de mettre un terme à cette pratique coûteuse pour les municipalités de sa circonscription.

D'autres députés mettent en lumière une autre pratique permettant de comprendre comment le travail à Paris est teinté de contenus locaux. Ils mettent en valeur un lien entre circonscription et spécialisation à l'Assemblée. Si tous les députés ne se déclarent pas spécialistes d'une ou plus plusieurs thématique, ce processus est une caractéristique du parlementarisme moderne ; de plus en plus d'élus choisissent de développer une expertise sur un sujet particulier<sup>1110</sup>. Cette forme de réactivité est néanmoins différente de celle définie originellement par H. Eulau et P.D. Karps à savoir la congruence des opinions<sup>1111</sup>. Ici, les observations suggèrent une réactivité sous la forme d'une adéquation des saillances<sup>1112</sup>. Les députés travaillent sur les

---

<sup>1108</sup> Audrey André, Jonathan Bradbury et Sam Depauw, *op. cit.*

<sup>1109</sup> Afin de garantir l'anonymat de la députée, il nous est impossible d'ajouter ici un lien vers la proposition en question.

<sup>1110</sup> Shaun Bowler et . David M. Farrell, *op. cit.*. Donald D. Searing, *op. cit.*

<sup>1111</sup> Dans cette optique, un député est réactif s'il partage l'opinion de la circonscription. Par exemple, si la majorité des habitants souhaite une augmentation des subsides étatique aux exploitations agricoles, alors le député est réactif s'il défend cette position et vote en conséquence.

<sup>1112</sup> Jason Barabas, « Democracy's Denominator: Reassessing Responsiveness with Public Opinion on the National Policy Agenda », *Public Opinion Quarterly*, vol. 80 / 2, 2016, p. 437- 459. Christopher Wlezien, « On the salience of political issues: The problem with 'most important problem' », *Electoral Studies*, vol. 24 / 4, décembre 2005, p. 555- 579. Ces

dossiers qu'ils considèrent comme relevant pour leur circonscription<sup>1113</sup>. De plus, comme l'expliquent J. Thomassen et R.B. Andeweg, la spécialisation offre une légitimité (vis-à-vis des autres parlementaires et des partis) sur des dossiers précis qui peut leur permettre d'influencer les décisions<sup>1114</sup>. Ainsi, en développant une expertise sur une thématique saillante localement, les possibilités d'orienter un projet pour qu'il bénéficie à la circonscription sont plus élevées. Ce processus peut prendre plusieurs formes que nous illustrons ci-dessous. Il s'agit :

1. Premièrement, le développement d'une expertise sur des enjeux en relation avec les caractéristiques de la circonscription.
2. Deuxièmement, une orientation des interventions vers les problématiques saillantes localement.
3. Finalement, les choix d'une commission avec un domaine d'application recouvrant la structure socio-économique du territoire d'élection.

Nos entretiens illustrent ces trois points<sup>1115</sup>. En parfaite adéquation avec notre argument théorique, ce qui fait la spécificité de la circonscription peut faire l'expertise de l'élu :

*« En ce qui me concerne par exemple puisque je suis député d'un territoire rural, tout ce qui touche à la ruralité, à l'aménagement du territoire, à l'agriculture sont des sujets qui commencent à me devenir familiers. »* [Homme, UDI, 3<sup>ème</sup> mandat].

Ce député met en relation son expertise avec sa circonscription. Il est membre de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire. Un regard sur les comptes rendus des séances suggère que ce député intervient

---

recherches adoptent une perspective collectiviste. La saillance d'un enjeu est mesurée au sein de l'opinion publique et non au sein de la circonscription.

<sup>1113</sup> Ce principe a été mis en lumière par la littérature mais la saillance est comprise comme un instrument. Elle permet au député de savoir sur quel enjeu une congruence doit être assurée : « *On policy domains that representatives believe to be highly salient to their constituencies, legislators' perceptions are the key linkage mechanism. Conversely, when representatives see a policy domain as relatively less salient, the influence of their perceptions declines.* » James H. Kuklinski et Donald J. McCrone, « Policy Salience and the Causal Structure of Representation », *American Political Research*, vol. 8 / 2, 1980, p. 139- 164, p. 139.

<sup>1114</sup> Jacques Thomassen et Rudy B. Andeweg, *op. cit.*

<sup>1115</sup> Non seulement tous les députés ne déclarent pas être spécialistes (67% des députés de notre échantillon ont évoqué une spécialisation), mais, de plus, celle-ci n'est pas forcément liée à un territoire particulier. Ici, nous citons uniquement des cas où le lien avec la circonscription est explicite.

principalement<sup>1116</sup> sur les thématiques qu'il conçoit comme relevantes pour sa circonscription.

*« Je suis élu un département rural, la Mayenne, où la chasse est une activité de loisir et sportive très pratiquée. Je veux dire à Mme Abeille que les chasseurs sont des acteurs incontournables de la ruralité. Ils contribuent à son attractivité, au lien social dans nos territoires. Ce sont des régulateurs intelligents de la biodiversité. »* [28 octobre 2015]

*« J'évoquerai pour ma part la desserte de la gare de Laval avec la mise en service de la future LGV Bretagne-Pays de la Loire. Je me réjouis, comme de nombreux élus de la Mayenne, du maintien des dessertes Laval-Paris à raison de huit trajets quotidiens dans chaque sens et dont l'amplitude horaire me satisfait. Je souhaite par conséquent obtenir de votre part, monsieur Guillaume Pepy, la garantie que ce cadencement est pérenne, y compris pendant les périodes estivales. »* [8 juillet 2015].

Un autre député souligne que les enjeux qu'il perçoit comme saillants dans sa circonscription sont également ceux sur lesquels il se spécialise :

*« Je suis ici le porteur médiatisant de préoccupations locales qui m'ont été données de manière spontanées de manière un peu décousues. J'essaie de rassembler. C'est associé car mes spécialités sont très liées à tout ça »* [Homme, UMP, 4<sup>ème</sup> mandat]

Un regard sur son profil et ses interventions éclairent ses paroles. Il est élu dans une circonscription rurale dont la commune la plus peuplée compte un peu plus de 9'000 habitants. Un nombre important d'entreprises travaillant dans le secteur de l'agroalimentaire composent ce territoire. Un regard sur les comptes rendus des séances de commission dans lesquelles il est intervenu montrent qu'il s'intéresse d'abord aux questions liées à sa circonscription<sup>1117</sup>. Membre de la commission des Finances, il a participé à la discussion des divers projets de lois de finances (annuelle, rectificative, etc.)<sup>1118</sup>. Durant celles-ci, il s'avère que ses prises de paroles se concentrent, pour beaucoup sur les articles avec des conséquences

---

<sup>1116</sup> Sur l'année 2015, nous comptons environ 63% d'interventions avec un lien direct et explicite aux thématiques qu'il déclare comme faisant partie de son domaine d'expertise.

<sup>1117</sup> Comme indiqué plus en amont, il serait erroné de considérer que toute intervention trouve sa source au niveau local.

directes et tangibles pour son territoire d'élection. Lors de certaines interventions, il cite directement des lieux de sa circonscription, des entreprises y ayant leur siège ou des événements s'y déroulant<sup>1119</sup> :

*« Comme je l'ai dit hier lors des questions au Gouvernement, la crise est maintenant d'une intensité très marquée dans les départements où la part de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans l'emploi est très importante. Ces territoires se sentent menacés. C'est pourquoi, en [nom de la Région], élus et syndicats de toutes tendances se réuniront samedi à [nom d'une ville de la circonscription] »* [16 février 2016].

*« L'amendement I-CF14 pourrait être une illustration de l'avantage que présenterait une baisse de charges par rapport au CICE, qui ne touche pas toutes les entreprises. Ainsi, les compagnies maritimes de commerce, qui emploient parfois jusqu'à 2 000 marins, ne bénéficient pas du dispositif, car les armateurs ne sont pas soumis à l'impôt sur les sociétés. Tel est le cas de [nom d'une entreprise de la circonscription] »* [7 octobre 2015].

*« Pour la région dont je suis issu, la traversée de la Manche est une réalité et certainement pas un fantasme. Par ailleurs, il faudra étudier la manière dont certains pays organisent l'accueil de ressortissants étrangers, voire le suscite. La concurrence fiscale est légitime, mais ses excès doivent être évités »* [8 avril 2014].

Un troisième député illustre un principe déjà soulevé par la littérature<sup>1120</sup>. La commission à laquelle il appartient (défense et forces armées) a un domaine d'application particulièrement saillant dans sa circonscription où sont stationnés plusieurs régiments.

*« Je parlais de l'armée... Il se trouve que dans le département on a deux régiments très importants et ce que je peux dire à la commission, c'est en fonction de ce que je peux vivre et voir ici. »* [Homme, RRDP, 1<sup>er</sup> mandat]

---

<sup>1118</sup> A noter que durant les années 2014 et 2015, il a participé à une mission d'information sur l'écotax ; projet dont les conséquences pour sa circonscription (non reliée au réseau autoroutier) auraient été réelles. Environ 95% de ses interventions durant ces deux ans concernent ce projet.

<sup>1119</sup> Afin de garantir l'anonymat du député nous ne donnons que la date de l'intervention. Nous tenons néanmoins à disposition les détails à toute fin de réplique.

Cet argument nécessite toutefois deux mises en garde afin de ne pas surestimer la relation :

1. Les députés ne sont pas libres d'intégrer la commission qu'ils souhaitent. Les sièges en commission sont attribués aux groupes, au prorata de leur force à l'Assemblée, qui sont, ensuite, libres de les allouer comme ils le souhaitent. Les députés donnent à la présidence de leur groupe deux choix hiérarchisés mais la sélection peut ne pas les prendre en compte. De précédentes recherches ont souligné le rôle de la séniorité et du genre :
  - a. Les députés plus expérimentés et les *leaders* ont la priorité sur les primo-entrants<sup>1121</sup>.
  - b. Les femmes ont tendances à être assignées dans les commissions des affaires sociales, de l'éducation et du développement territorial<sup>1122</sup>.

Ainsi un député peut être amené à travailler sur des dossiers qui n'ont pas forcément de liens évidents avec sa circonscription.

2. Le nombre de commissions est plutôt restreint (huit commissions permanentes plus la commission des affaires européennes) entraînant, pour chacune d'entre elles, un domaine d'application large. La commission des affaires sociales et de la santé, par exemple, traite des dossiers allant du droit du travail, de la protection de l'enfance au financement de la sécurité sociale. Ainsi, d'une manière générale, il est toujours possible de trouver un lien entre les caractéristiques de la circonscription et le choix de la commission. A noter toutefois, qu'un député peut siéger dans une commission car l'un des sujets traités l'intéresse particulièrement sans pour autant se désinvestir d'autres dossiers.

---

<sup>1120</sup> Shaun Bowler et David M. Farrell, *op. cit.*

<sup>1121</sup> Michael Kellermann et Kenneth A. Shepsle, « Congressional Careers, Committee Assignments, and Seniority Randomization in the US House of Representatives », *Quarterly Journal of Political Science*, vol. 4 / 2, juin 2009, p. 87- 101.

<sup>1122</sup> Catherine Achin, *op. cit.*

Néanmoins, dans le cas de ce parlementaire de la commission de la défense, l'objectif de réactivité est souligné par le député lui-même en affirmant intervenir en séance selon ce qu'il voit en circonscription. Toutefois, un regard sur ses interventions en circonscription, une seule comporte des références directes à la circonscription.

*« La fermeture du centre de ravitaillement de [nom d'une ville de la circonscription] en 2015 a en effet été rendue officielle il y a peu. Pourriez-vous nous indiquer comment cette mesure s'inscrit dans la restructuration plus large des approvisionnements pétroliers dans le grand Sud-Ouest ? Le reclassement des 29 personnels concernés par la fermeture de ce centre est en bonne voie et l'action du délégué régional aux restructurations de la Défense en la matière est efficace » [26 novembre 2014].*

Comme nous l'avons indiqué plus haut, prendre en considération les thématiques saillantes en circonscription peut être considéré comme une forme de réactivité politique bien que H. Eulau et P.D. Karps ne la définisse pas ainsi. Ce faisant, les députés montrent ainsi qu'ils se préoccupent des problématiques locales. De plus, en choisissant, par exemple, une commission dont le champ d'application correspond à une ou plusieurs caractéristique(s) locale(s), les députés obtiennent un espace où il est plus facile de faire intervenir les besoins de leur circonscription. L'exemple du député, cité plus haut, membre de la commission des finances témoigne de ce phénomène.

#### 3.1.1.2. La réactivité politique vis-à-vis de la circonscription en commission : entre instrument et finalité

Presque tous les députés déclarent intégrer des problématiques locales dans leurs interventions à l'Assemblée. Comme aperçu plus haut, certains donnent des exemples de dossiers traités alors que d'autres mettent en avant les liens entre leur circonscription et leur(s) domaine(s) d'expertise. Toutefois, la majorité d'entre eux reste dans un registre général parlant tantôt d'illustration, d'argument ou de substance sans pour autant donner d'exemples. Bien que les députés ne donnent pas plus de détails, l'usage de ces trois termes renvoie à plusieurs logiques, non-

exclusives<sup>1123</sup>, selon lesquelles les députés appliquent l'impératif de réactivité vis-à-vis de leur circonscription<sup>1124</sup>. Afin de mieux comprendre leurs déclarations, nous pouvons les illustrer à l'aide d'exemples concrets tirés des délibérations en commission<sup>1125</sup>. Pour ce faire, les comptes rendus ont été parcourus et des recherches effectuées à l'aide du mot clé « circonscription ». Le nombre d'occurrence est très impressionnant<sup>1126</sup>. Lors de certaines délibérations, les liens avec le territoire d'élection se suivent au fil des orateurs. Cinq exemples récents ont été sélectionnés<sup>1127</sup>. Les trois logiques observées sont présentées dans le tableau ci-dessous (3.1.1). La première ligne correspond aux réponses des députés à la question : Quelle place prend votre circonscription ou les rencontres en circonscription dans vos prises de paroles ? La deuxième ligne reprend les prises de positions en commission à partir desquelles il est possible d'inférer trois usages non-exclusifs de la circonscription. Ces exemples issus des délibérations de quatre commissions différentes viennent appuyer les propos des députés. Ils permettent d'appréhender la place que la circonscription occupe au niveau national et de comprendre comment les revendications locales sont reprises dans le processus législatif. Il est à relever que les députés ne « se cachent » pas et citent ouvertement des noms de lieux ou d'événements de leur circonscription. Cette dernière apparaît très clairement comme un ensemble dont les intérêts sont directement défendus ou, tout du moins, utilisés pour justifier une position.

Tableau 3.1.1 : Les usages de la circonscription en commission

	<i>L'illustration</i>	<i>L'instrument</i>	<i>Le focus</i>
<b>Entretiens</b>	« Elle a peut-être une valeur d'exemple. Bon, il peut y avoir de temps-en-temps, sur des sujets très technique, l'identification d'un problème lié à telle	« Si vous voulez on croise nos convictions et puis tout ce qui nous a été raconté... On est une éponge. » [Homme, UMP, 4ème mandat].	« Bien sûr, je pense que c'est ce qu'on remonte du terrain. Sinon, il suffirait de lire la presse. De toute façon, les inquiétudes qui se manifestent ou..., c'est une

<sup>1123</sup> Presque tous les députés citent plusieurs usages.

<sup>1124</sup> En raison du faible effectif, il est difficile d'adopter une démarche explicative. Les hypothèses du chapitre 3 sont testées avec les questions parlementaires comme indicateur. Cela permet toutefois de montrer que les députés déclarent faire plusieurs usages des informations obtenues en circonscription.

<sup>1125</sup> Notre but n'est pas d'étudier les logiques qui sous-tendent le travail en commission. Ceci nécessiterait d'y consacrer l'entier d'une thèse tant le matériau est riche. Pour les raisons invoquées plus en amont, nous avons effectué le choix de nous focaliser sur les questions parlementaires.

<sup>1126</sup> Il faut veiller à ne pas surestimer nos propos. Toutes les prises de parole n'ont pas vocation à répondre à l'impératif de réactivité. Ce principe est détaillé lors de l'analyse des questions parlementaires.

<sup>1127</sup> Les débats étant publics, nous ajoutons le nom du locuteur et la date des propos.

**Comptes rendus  
des commissions**

	<p><i>rencontre faite en circonscription avec une entreprise ou quelqu'un dans une permanence. »</i> [Homme, UMP, 2ème mandat].</p> <p><i>« Dans des sujets, je... ça, je vais m'appuyer sur mon territoire, sur ce que je connais et je vais utiliser ça pour donner un peu de force et de crédibilité à mon argument. Ce n'est pas un truc que j'ai lu dans Le Monde... C'est un truc que j'ai vu sur place »</i> [Homme, SRC, 1er mandat].</p> <p><i>« C'est quelques fois bien de faire état dans des échanges, des examens de textes qui peuvent durer plusieurs heures, d'avoir un cas factuel, concret. Ça donne, ça permet à chacun de se remettre avec une attention particulière sur le propos. »</i> [Femme, UMP, 1er mandat].</p> <p><i>Vous observez que l'abus de dépendance économique ne concerne pas que le monde agricole et agroalimentaire. Je suis d'accord avec vous sur ce point : on trouve les mêmes difficultés dans la relation entre donneurs d'ordre et sous-traitants dans ma circonscription, pour des entreprises de plasturgies. L'abus de dépendance économique doit concerner le secteur agricole et agroalimentaire mais aussi certains secteurs industriels. Concernant les conditions</i></p>	<p><i>« Avec quelques collègues (NDLA : du groupe) on se connaît bien et on voit bien qu'on a plutôt tendance à travailler avec des collègues qui ont les mêmes préoccupations que nous plutôt qu'avec ceux d'Île-de-France... C'est pas les mêmes problèmes»</i> [Femme, SRC, 1er mandat]</p> <p><i>« Pour ma part, je suis favorable à sa suppression. Dans ma circonscription, l'entreprise Peugeot Scooter travaille très bien. Elle est détenue aujourd'hui à 49 % par Peugeot, groupe international qui a renoué avec les bénéfices, et le groupe indien Mabindra, qui figure parmi les premiers fabricants mondiaux de matériel agricole. Les 450 salariés de Peugeot Scooter se sont déjà retrouvés au chômage pendant 30 jours au total »</i> [Frédéric Barbier, SRC, Commission des</p>	<p><i>caricature en ce moment, mais on voit bien c'est que ce sont des remontées du terrain qui passent par le député.»</i> [Homme, SRC, 1er mandat].</p> <p><i>« Les sujets sur lesquels j'interviens à l'assemblée sont des sujets qui correspondent à des engagements que j'ai pris: le non-cumul, le régime minier... ça correspond effectivement aux sujets sur lesquels je m'étais engagée en circonscription à faire remonter. Sur des textes fondamentaux ou sur des amendements que j'ai signés, parce que c'est important, je vais le valoriser. »</i> [Femme, SRC, 1er mandat]</p> <p><i>« Indiscutablement, on traite en priorité les sujets qui sont abordés et qui posent questions, qui ont leur origine dans la circonscription. »</i> [Femme, UMP, 2ème mandat]</p> <p><i>« Voici l'écologiste traître à la cause ! (Rires) S'attaquer à la chasse à la glu pour défendre la biodiversité constitue une aberration. L'interdiction de la chasse à la glu<sup>129</sup> représenterait une perte pour la biodiversité de notre Provence et celle des collines de ma circonscription, décrites par Marcel Pagnol »</i> [François-Michel Lambert, EELV, Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, le 9 mars 2016].</p>
--	---	---	---

	<p><i>commerciales injustifiées, une proposition de prix de référence a été faite dans le rapport sur les filières d'élevage. Celle-ci pourrait être reprise, par amendement, lors de l'examen du projet de loi « Sapin II ».</i></p> <p>[Damien Abad, UMP, Commission des affaires économiques, le 6 avril 2016].</p> <p><i>« Nous partageons tous le même objectif : protéger ces moulins, qui font partie de notre patrimoine. La proposition du rapporteur, qui consiste à revoir la rédaction de l'amendement d'ici à la séance publique afin de mieux en préciser le champ, me paraît bienvenue. Je suis, moi aussi, très attaché aux moulins. Je vous invite d'ailleurs à aller voir le moulin de la Chaussée, situé sur la Marne, dans l'une des communes de ma circonscription, Saint-Maurice, juste en face de Maisons-Alfort. C'est probablement l'un des moulins les plus vus de France, par plus de 200 000 automobilistes chaque jour. Avec le maire, nous y avons installé un centre de formation d'apprentis, ce qui a permis de le sauver. »</i></p> <p>[Michel Herbillon, UMP, Commission des affaires culturelles et de</p>	<p>affaires économiques, le 4 avril 2016]<sup>1128</sup>.</p>	
--	--	---	--

<sup>1129</sup> La chasse à la glu consiste à mettre de la colle sur les branches d'un arbre afin d'emprisonner les oiseaux qui s'y posent.

<sup>1128</sup> Cette délibération se caractérise par un nombre conséquent de références à des entreprises locales. Les députés n'ont cessé de relever des situations particulières de leur circonscription tant pour soutenir l'amendement que pour le combattre.

	<p>l'éducation, le 17 septembre 2015].</p> <p><i>« Cet amendement répond à une situation que j'ai constatée dans ma circonscription à propos d'une convention passée par l'agence régionale de santé (ARS) et l'hôpital de Blois avec une maison de santé située à une quarantaine de kilomètres de cette ville et comportant six médecins. Le contrat prévoyait que ces médecins avaient un secrétariat formé par le SAMU ainsi qu'une plage d'ouverture importante – de huit à vingt heures tous les jours et de huit à douze heures le samedi –, et l'un d'entre eux était toujours libre pour accueillir les personnes n'ayant pas de rendez-vous. L'évaluation de cette convention a conclu que pour un 1 euro investi, 7 ont été économisés, puisque les patients, pouvant aller chez le médecin en dehors des heures de travail ou d'école, ne se présentaient plus aux urgences. D'importantes économies ont également été réalisées sur les frais de transport. » [Denys Robiliard, SRC, Commission des affaires sociales, le 9 novembre 2015]</i></p>		
--	---	--	--

Lorsqu'on demande aux députés si leur territoire d'élection est utilisé dans leurs prises de paroles, les réponses obtenues laissent entrevoir un usage différencié de la circonscription. Les prises de position en commissions permettent de formuler trois hypothèses quant à l'usage de la circonscription par les députés. Bien entendu ces trois modèles nécessitent des analyses plus approfondies en particulier en multipliant les analyses textuelles des comptes rendus des délibérations en commission. Il est indispensable d'explorer ces contenus en adoptant une véritable

stratégie de recherche dédiée. Notre objectif, ici n'est que de proposer un aperçu qui complète les déclarations des députés allant déjà dans ce sens puisqu'elles s'alignent sur ces trois points.

Ces exemples montrent que les commissions permanentes constituent un endroit idéal pour intégrer les problématiques rencontrées en circonscription. Durant le processus législatif, c'est, en effet, surtout durant le passage d'un texte en commission que les parlementaires ont la possibilité de le retravailler et de l'amender. Eux-mêmes soulignent leur intérêt pour cette composante de leur tâche législative. Si les groupes contrôlent en partie l'accès aux commissions, les membres y siégeant sont néanmoins libres de leur prise de parole et la discipline de groupe y est moins forte. Ce n'est donc pas surprenant d'entendre les parlementaires valoriser cette étape du processus législatif et avancer qu'ils n'hésitent pas à faire intervenir leur circonscription dans le débat. Toutefois, tout usage de la situation locale ne peut être considéré comme de la réactivité politique. Les entretiens et un regard – certes limité – sur les comptes rendus de commission donnent en effet à penser que la circonscription intervient de trois manières différentes :

1. L'illustration : le député explique sa position en utilisant une situation, un événement ou un lieu de sa circonscription. Il ne s'agit pas ici de représenter, du moins pas directement, les intérêts du territoire d'élection mais de l'utiliser comme exemple. Les députés tirent parti de leur circonscription pour démontrer le bienfondé d'un instrument en discussion. Ce dernier n'est pas nécessairement destiné à profiter à ce seul territoire bien qu'il puisse en bénéficier.
2. L'instrument : la circonscription est également un exemple mais celui-ci est délibérément choisi car il permet de « justifier » une position exprimée précédemment de manière partisane. C'est ainsi qu'en circonscription le parti intervient en renfort d'un contenu local. À Paris, les députés peuvent s'appuyer sur leur territoire d'élection pour défendre une position partisane.
3. Le focus : ici la circonscription est la raison pour laquelle le député défend une position. Ainsi, il se positionne sur un projet dans le but de favoriser

son territoire d'élection ou l'une de ses composantes. La décision que prend le député a pour premier objectif de profiter à son territoire d'élection.

Les entretiens montrent néanmoins que les deux premiers modèles semblent dominer dans le sens où très peu de députés déclarent que leurs décisions sont fondées sur la seule base locale. Cette logique semble plutôt apparaître de façon contingente lorsque l'agenda de l'Assemblée s'y prête.

### 3.1.2. Les leviers informels : accéder aux bureaux des ministres

Au-delà de l'arène parlementaire et de ses antichambres, les députés possèdent d'autres moyens d'influencer les décisions gouvernementales au profit de leur circonscription. Ces canaux informels sont considérés par les députés comme bien plus efficaces non pas quand il s'agit d'influencer les politiques publiques mais plutôt quand le parlementaire cherche à résoudre un problème intervenu dans la circonscription (réactivité de service et distributive). Il peut s'agir de rencontres en tête-à-tête avec un ministre ou un haut-fonctionnaire ou un échange de lettres initiées par le député. Il est à noter que ces activités se font en-dehors de tout cadre réglementaire. Ceci ne signifie pas que tout est permis mais plutôt que les députés peuvent user de cet outil à leur convenance, en sus des questions écrites. L'utilisation de ces outils répond à une double logique.

1. Il s'agit d'un moyen pour obtenir une réponse rapide à un questionnement précis ou l'intervention de l'état pour solutionner un problème particulier. En ce sens, la finalité, par exemple, d'une lettre à un ministre ne diffère pas des questions parlementaires à la différence qu'elle est jugée plus efficace<sup>1130</sup>. De plus, comme elles s'exercent hors de la procédure parlementaire, ces activités ne dépendent pas des règles associées au contrôle parlementaire. Contrairement aux questions écrites, les lettres peuvent contenir

---

<sup>1130</sup> Après un événement en circonscription durant lequel le député a fait référence à une lettre écrite au ministre de l'agriculture, il nous a confié que, paradoxalement, il est plus efficace d'écrire directement aux ministres car ils répondent plus rapidement qu'aux questions parlementaires alors que ces lettres ne les engagent en rien. De plus, il nous a affirmé que les réponses étaient plus précises et pouvaient réellement aboutir à une intervention de l'Etat.

autant de détails que nécessaires et ne passent pas par des serveurs centralisés. En ce sens, aucune procédure de contrôle n'existe.

2. Parce qu'il se déroule en-dehors du cadre formel, il s'agit d'un outil utile lorsqu'un député souhaite faire remonter une problématique sans la médiatiser. De ce fait, si les questions parlementaires permettent aux membres de l'opposition de critiquer publiquement l'action gouvernementale, les contacts informels permettent aux membres de la majorité de signifier aux ministères certaines problématiques (locales ou non) sans pour autant les publiciser.

### 3.1.2.1. L'importance des relations informelles...

Les contacts informels se caractérisent par une facilité d'usage. Il n'est donc pas surprenant que presque l'ensemble des députés rencontrés déclarent utiliser cet outil dans le but de transférer les problématiques rencontrées en circonscription afin d'obtenir une réponse ou une aide du gouvernement<sup>1131</sup>.

*« Le groupe par lequel on demande les prises de parole, les questions au gouvernement. Sur les questions du mardi matin. On écrit aux Ministres »* [Homme, GDR, 2<sup>ème</sup> mandat].

*« C'est variable... Soit des courriers aux ministères, des demandes de rendez-vous au ministère. Ce sont aussi des réunions que je provoque avec des collègues pour voir s'ils ont les mêmes difficultés chez eux. Ça peut aussi être des rendez-vous avec les rapporteurs généraux lorsque les sujets touchent à l'actualité »* [Femme, SRC, 1<sup>er</sup> mandat]

*« Ce sont nos prises de paroles, tout simplement. Nos prises de paroles lors de l'examen des textes, les prises de parole en commission. On peut également poser des questions écrites aux ministres, par courrier ou de manière orale. Après, c'est vraiment des prises de parole ou des interventions écrites. »* [Femme, UMP, 1<sup>er</sup> mandat]

*« C'est là qu'il y a un levier extraordinaire pour les parlementaires c'est que les ministres, le Premier ministre, vous les voyez au-moins deux fois par semaine et vous pouvez les choper, enfin*

---

<sup>1131</sup> Les verbatims ci-dessous font suite à la question : quels canaux préférez-vous utiliser pour transférer les problématiques locales au niveau national ?

*vous pouvez leur envoyer un petit mot durant la séance, à la sortie, demander à aller le rencontrer »*  
[Homme, SRC, 1<sup>er</sup> mandat]

Les contacts directs entre parlementaires et ministres sont considérés comme naturels et mis sur un plan d'égalité avec les leviers formels, commissions, questions et groupes parlementaires. De plus, il apparaît que cette façon de procéder est utilisée indépendamment de l'appartenance partisane et surtout du statut du groupe d'appartenance à l'Assemblée (majorité ou opposition). Les députés de l'opposition ne semblent pas être freinés dans cette entreprise. Il est même presque paradoxal de constater que le seul député ne soulignant pas les contacts informels est membre... de la majorité<sup>1132</sup>. De la même manière il apparaît que la séniorité ne constitue pas une nécessité pour accéder aux ministres (par des lettres ou des discussions privées). Tant les primo-entrants que les députés avec une expérience plus grande semblent en profiter. Pareille interprétation peut être faite à propos de responsabilités à l'Assemblée. Les quatre députés ci-dessus sont des *backbenchers*, ce qui ne les empêche absolument pas d'être en contact avec des ministres et encore moins d'obtenir des résultats comme on le verra ensuite. A ce titre, une députée déclare que, pour solutionner les problèmes, ce n'est pas une question de responsabilités ou d'expérience :

*« Je ne pense pas que ce soit la fonction de vice-présidente... Je pense que c'est la fonction de députée. Entre guillemets, ça suffit. Pas toujours mais quand même... Je pense que c'est surtout le fait d'être député. »* [Femme, SRC, 2<sup>ème</sup> mandat]

Un ancien ministre souligne toutefois que son expérience peut faciliter les actions auprès de l'administration :

*« C'est plus facile de s'adresser à quelqu'un qu'on connaît. On est évidemment toujours pris au téléphone quand on appelle. »* [Homme, UMP, 2<sup>ème</sup> mandat]

Certaines expériences (ancien ministre, haut-fonctionnaire, membre d'un cabinet ministériel) permettent peut-être de rendre les relations avec les ministres encore

---

<sup>1132</sup> De manière anecdotique, ce député a rejoint le groupe des « frondeurs » à savoir un ensemble de députés appartenant au groupe SRC se détachant de la ligne directrice du parti. Bien entendu, il n'y a aucun lien de causalité, le prétendre serait parfaitement anachronique car ce groupe s'est constitué qu'un an après l'entretien.

plus informelles et personnelles. Sont-elles plus efficaces ? Conduisent-elles à des résultats plus concluants ? Les questions restent ouvertes mais la reconnaissance offre la possibilité au député d'être plus direct avec ses interlocuteurs en les interpellant immédiatement, par exemple, à la fin d'une séance au Palais Bourbon. De même, ils profitent d'un réseau d'interconnaissances<sup>1133</sup> que d'autres députés n'ont pas. Nos entretiens ne permettent toutefois pas d'affirmer que ces ressources facilitent et personnalisent les contacts avec les ministères.

### 3.1.2.2. La difficile évaluation de la portée des relations informelles

Parce qu'elles se déroulent en-dehors de tout cadre formel, il n'existe pas de recueil officiel contenant toutes les demandes. Il est donc très difficile de quantifier le nombre de demandes et de hiérarchiser les différentes pratiques (lettres, rencontres *ad personam*, etc.). Une analyse du contenu des sites internet des députés, de leurs lettres d'information ou des communiqués de presse n'offrent qu'une perspective incomplète.

L'analyse des données d'entretien complétées par un regard non-systématique sur les sites internet des députés<sup>1134</sup> permet toutefois d'obtenir un aperçu sur l'usage des rencontres informelles et sur les leviers à disposition. Dans ce cadre, la majorité des actions entreprises pour assurer une réactivité vis-à-vis de la circonscription est réalisée par (1) des rencontres directes et (2) des lettres aux ministres<sup>1135</sup>.

1. Parmi les députés interrogés, plusieurs illustrent leurs propos avec des situations concrètes. Le premier a déjà été évoqué et concerne

---

<sup>1133</sup> La composition des cabinets évolue fortement au gré des remaniements ministériels. Néanmoins, il existe une forme de « mémoire collective. » les contacts tissés et les dossiers traités par un cabinet sont souvent repris par le suivant (Luc Rouban, *op. cit.*, p. 259.)

<sup>1134</sup> Pour chaque député interrogé,

<sup>1135</sup> Tous les contacts avec les ministres n'ont pas comme objectif de défendre les intérêts de la circonscription. Il serait erroné de considérer que tout courrier, toute conversation résulte d'une question locale malgré l'incitation institutionnelle. Toutefois, force est de constater qu'il s'agit d'un outil particulièrement efficace lors que les parlementaires cherchent à répondre à l'impératif de réactivité sous ses formes distributive, de service et, plus marginalement, politique. Il est toutefois impossible de quantifier et de hiérarchiser ces usages car il n'existe pas de registre qui compile l'ensemble des demandes.

l'aménagement du territoire dans la commune la plus peuplée de sa circonscription :

*« Ça demande des relations directes avec les cabinets des ministres. Ça je les ai... Et puis je suis aussi le suppléant de [...], avec qui j'ai d'excellentes relations, je le tiens informé de ce qui se passe dans la circonscription. Le lien avec les plus hauts sommets de l'Etat est direct [...] Vous voyez par exemple de ma fenêtre, on voit la Nationale 10, celle qui va jusqu'à Bordeaux et Hendaye. Elle coupe la ville de [...] en deux et c'est une catastrophe au niveau urbain et urbanistique. Là, encore la circulation est pas terrible... Or, le maire de [...], depuis très longtemps, porte la demande d'enfouir la nationale 10 et de faire un plateau urbain pour raccommoder le tissu urbain. Là, vous voyez l'État a décidé de s'engager et de faire ça. On est allé avec le maire voir le cabinet du ministre... ça fait partie des points positifs, très intéressants dans le travail de député. » [Homme, SRC, 1<sup>er</sup> mandat]*

L'action du député s'inscrit dans une logique distributive. L'objectif du rendez-vous n'est pas d'influencer le processus de fabrication des politiques publiques mais bien de rediriger une partie du budget national au profit d'une partie du territoire (réactivité distributive). Dans cet exemple, le budget dédié au réseau routier national est financé par l'ensemble des contribuables mais l'action de ce député a permis qu'une partie soit reversée aux habitants de sa circonscription (ce qui correspond à une politique de type *pork-barrel*). A notre connaissance, il n'est pas question de sécurité des automobilistes et des habitants de la ville ou de limitation de la pollution ; arguments qui peuvent donner à penser à une volonté de favoriser l'intérêt général. Finalement, ce projet ne favorise que les voisins directs de la route.

Le fait qu'il soit suppléant est, selon lui, un avantage certain. Le député titulaire comme membre du gouvernement peut influencer plus facilement certaines décisions<sup>1136</sup>. Ainsi, pour la première fois depuis 2002, le maire, le député et le gouvernement sont issus de la même formation partisane (PS).

---

<sup>1136</sup> Alistair Cole et Peter John, *op. cit.*

Le succès de cette entreprise est certainement dû à cet ensemble de facteur. Néanmoins, le travail a bien été effectué par le député et il n'indique pas la présence du titulaire lors du rendez-vous au ministère.

Cet exemple illustre toutefois une pratique peu observée en France. Comme l'explique E. Kerrouche, l'assistance à projets repose plus sur la réserve parlementaire que négociations auprès des ministères ou du groupe politique (pour les députés d'opposition)<sup>1137</sup>.

D'autres députés ont donné des exemples de contacts directs et nous nous rendons compte qu'ils suivent une logique différente :

*« Le cas que je vous citais avant de cette jeune femme handicapée. Trois jours plus tard, dans l'hémicycle, avant que la séance commence, je suis allé voir Marie-Arlette Carlotti et je lui ai dit: dis donc regarde, je t'ai fait la lettre mais je te la montre pour que tu... avec l'explication qui n'est pas forcément dans la lettre. Pour la jeune femme bien sûr mais le problème qui se pose pour la jeune femme se pose certainement pour d'autres. »* [Homme, SRC, 1<sup>er</sup> mandat]

Ce député parle du cas d'une étudiante à mobilité réduite bénéficiant de la gratuité des transports en communs afin de se rendre à son université. Toutefois, cette jeune femme a quitté cet établissement pour s'inscrire dans une école de commerce privée. Hors, l'avantage qu'elle détenait jusqu'ici lui a été retiré car le STIF (syndicat des transports d'Île-de-France) était subventionné par les pouvoirs publics pour prendre en charge uniquement les coûts de transport pour les personnes fréquentant des institutions scolaires ou d'enseignement supérieur publiques. Précédemment dans l'entretien, le député nous a expliqué que cette citoyenne est venue le voir dans sa permanence afin de discuter de ce problème. Le député a écrit une lettre à la Ministre déléguée aux Personnes handicapées et à la Lutte contre

---

<sup>1137</sup> Éric Kerrouche, *op. cit.*, p. 23. Brièvement, la réserve parlementaire est un ensemble de subventions d'État attribuées aux députés (depuis 2012, 130 000€ par député et par an, et le double pour les (vice-)présidents de groupes). Elle est destinée à des investissements de proximité (rénovation d'un stade, d'une route, etc.) ou à des associations ([http://www.assemblee-nationale.fr/budget/reserve\\_parlementaire.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/budget/reserve_parlementaire.asp)). En raison d'une opacité sur les usages de la

l'exclusion pour l'informer de cette situation qu'il juge contraire au principe d'égalité. L'entretien nous apprend également qu'il a interpellé la Ministre avant le début d'une séance plénière.

Un regard sur la manière dont le problème est traité montre que le député cumule deux logiques.

- a. La première est sa volonté d'aider cette jeune personne à poursuivre ses études. Durant l'entretien, il souligne que l'interpellation de la Ministre découle de sa détermination à trouver une solution au problème de l'étudiante en question. En ce sens, ceci correspond à une activité visant à répondre à l'impératif de réactivité de service.
- b. Néanmoins, celui-ci est remis dans un contexte plus large, dépassant non seulement la résolution d'un problème individuel mais également de potentielles situations similaires. Le moyen « trouvé » pour traiter cette question est celui d'un changement de règlement, voire de loi, afin que toutes les personnes concernées puissent bénéficier des solutions trouvées. En partant de cet intérêt particulier, le député souhaite modifier la législation en vigueur au nom de l'intérêt de tous. Le système étant hautement centralisé, certaines problématiques ne peuvent être traitées directement par le député ou en lien avec les administrations locales. Le système d'aide aux personnes handicapées est, en effet, inscrit dans un texte de loi mis en œuvre par les collectivités territoriales (ici la Région Île-de-France) et donc par les compagnies organisatrices de transport public. Il ne s'agit donc pas d'un « cadeau » offert par le STIF mais bien d'une obligation légale. Hors, dans ce règlement, il est affirmé que la gratuité s'applique pour tous les étudiants d'institutions publiques qui en font la demande. Ainsi, pour aider

---

réserve parlementaire (jusqu'en 2013, il n'était pas demandé aux parlementaires d'indiquer les bénéficiaires de leur réserve), la littérature s'est très peu intéressée à cet aspect.

cette personne, il est nécessaire de modifier la réglementation nationale raison pour laquelle l'action d'un ministre est nécessaire. Cette réactivité de service se transforme ainsi en défense de l'intérêt général.

2. Comme nous l'avons expliqué ci-dessus presque tous publicisent ce type d'activité sur leur site internet. Il est une vitrine et, selon de nombreux parlementaires, le moyen le plus efficace de communiquer avec les citoyens. En ce sens, même s'il est difficile de vérifier cette assertion, les parlementaires valorisent avant tout les démarches fructueuses<sup>1138</sup>. Il n'est donc pas surprenant de voir une quantité importante de copies de lettres à un ministre avec un degré de localisme élevé.

En juin 2015, plusieurs parlementaires (députés et sénateurs) membres du groupe UMP de leur chambre respective cosignent une lettre demandant au Secrétaire d'Etat chargé des Transports de maintenir et développer la desserte Intercités sur la ligne Paris-Troyes-Vesoul (ligne 4)<sup>1139</sup>. Elus dans des départements traversés par le tracé, cette demande intervient à la suite du « rapport Duron<sup>1140</sup>» qui préconise la rationalisation des trains d'équilibre du territoire, les TETs, (le nom officiel des Intercités), ce qui doit se traduire par la suppression de nombreuses lignes jugées non-rentables et le transfert des charges aux Régions<sup>1141</sup>. Ceci constitue un clair exemple de réactivité vis-à-vis de la circonscription sous deux formes:

- a. La première est politique car avec cette lettre, il s'agit d'éviter que le gouvernement applique les recommandations du rapport. Avant même le début du processus législatif<sup>1142</sup>, ces parlementaires, au nom de

---

<sup>1138</sup> Au contraire, de nombreux députés publient absolument toutes leurs interventions.

<sup>1139</sup> Un exemplaire de la lettre est disponible ici: <http://www.alainchretien.net/a-l-assemblee/enjeux-et-rencontres-thematiques/1632-ligne-4-intercites-alain-chretien-propose-une-demarche-commune-a-tous-les-parlementaires-concernes>

<sup>1140</sup> <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-rapport-Trains-d-Equilibre-du.html>.

<sup>1141</sup> En pratique, ceci devait conduire à une suppression des intercités et leur remplacement par des TER ce qui n'allait pas sans poser problème pour les lignes interrégionales. Celle dont il est question traversait, à l'époque, quatre régions (Franche-Comté, Bourgogne, Champagne-Ardennes et Île-de-France) et certains convois poursuivaient jusqu'à Mulhouse (Alsace).

<sup>1142</sup> Au moment de la publication de la lettre, le rapport venait d'être publié et la stratégie du gouvernement n'était pas connue.

l'intérêt de leur circonscription, cherchent à influencer la direction que peut prendre l'éventuel projet du gouvernement. La réactivité politique est flagrante car, à aucun moment, il n'est question d'autres lignes pourtant également menacées. La raison de cette lettre est strictement limitée aux intérêts des départements traversés par la ligne 4.

- b. La seconde est distributive puisqu'il s'agit également d'orienter le budget dédié aux TETs au bénéfice des habitants des territoires d'élection des parlementaires en question.

Dans le même ordre d'idée, un autre député a contacté le Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social avec copie au Ministère de l'économie au sujet de la situation économique d'une entreprise de sa circonscription employant une septantaine d'employés<sup>1143</sup>. Cette lettre correspond à la définition de la réactivité :

- a. Le député cherche avant tout à solutionner un problème rencontré par un ensemble de citoyens. Ceux-ci sont en passe de perdre leur emploi et demandent son aide afin d'obtenir des indemnités supérieures à celles qui leurs sont proposées. Cette lettre s'inscrit dans la stratégie utilisée pour répondre à leur requête. Ceci est un parfait exemple de ce qui a été expliqué au chapitre dernier à propos du *casework*. La permanence ou les rendez-vous individuels ne sont qu'une étape de la réactivité de service qu'on retrouve à d'autres moments du travail parlementaire.
  1. De plus, une forme de réactivité distributive s'observe dans le sens où il demande l'intervention des services de l'Etat dans le processus de soutien au reclassement des salariés.

Comme nous avons déjà pu le mentionner, ces procédures vont au-delà des lettres, les députés déclarant que les rencontres en direct sont aussi fréquentes. Parce qu'elles se déroulent en-dehors de tout cadre, elles sont difficilement observables.

Les exemples ci-dessus montrent toutefois que les députés s'inscrivent dans une perspective tant distributive et politique que de service. Les contacts directs entre les députés et les ministères sont ainsi utilisés pour défendre des intérêts particuliers (circonscription) voire très particuliers (salariés d'une entreprise). Ils s'inscrivent donc dans la continuité du travail en circonscription. L'objectif est de poursuivre ce qui a été initié au niveau local que ce soit au sein de la permanence parlementaire (comme c'est le cas de la jeune dame handicapée) ou par des rencontres avec des groupes sociaux (syndicats, usagers de la SNCF). Le but est ainsi d'abord de demander au gouvernement de trouver une solution ou de réagir à des problèmes précis pour lesquels le député (et son équipe) ne peut apporter, seul, une réponse.

Cette première section a montré que les députés déclarent utiliser tous les outils à leur disposition afin de défendre les intérêts de leur circonscription et de ses habitants. D'une manière générale, les leviers formels sont d'abord utilisés afin de répondre à l'impératif de réactivité politique. Les commissions et les réunions de groupes étant avant tout destinées à discuter des projets de lois, l'espace dévolu à d'autres formes de réactivité est très restreint. De plus, les limitations du droit d'amendement (voir chapitre 2) empêchent les députés de modifier des textes de manière à aggraver ou diminuer les charges publiques (cf. article 40 de la Constitution). Dans ce contexte, assurer une réactivité distributive revient à effectuer un périlleux exercice d'équilibriste. Les entretiens suggèrent aussi que le processus de spécialisation peut correspondre à une volonté des députés de montrer qu'ils prennent en compte les problématiques locales. Le choix de la commission ou des dossiers à traiter en priorité peuvent témoigner d'une forme de réactivité basée sur la saillance des enjeux au niveau de la circonscription.

Derrière l'apparente discipline partisane illustrée par les résultats des votes à appel nominal<sup>1143</sup>, les députés français possèdent des espaces où les partis n'exercent pas de contrôle. En accord avec les propos de J. Thommassen et R.B. Andeweg, les

---

<sup>1143</sup> <http://pnogues.fr/2016/04/19/liquidation-de-la-conserverie-minerve-ma-lettre-a-la-ministre-du-travail/>

<sup>1144</sup> John Frears, *op. cit.*. Jean-François Godbout et Martial Foucault, *op. cit.*. Nicolas Sauger, *op. cit.*

entretiens avec les députés confirment que pour comprendre l'action individuelle des parlementaires, il est nécessaire d'aller au-delà de la partie finale du processus législatif. Même dans les systèmes où la discipline de vote prédomine, des logiques non-partisanes existent. Les entretiens suggèrent ainsi que la dimension dyadique de la représentation s'exerce à travers une spécialisation accrue et un usage des espaces moins médiatisés. A ce titre, ceci semble, paradoxal compte tenu du taux élevé de vote personnel en France. Si nous considérons que les députés français sont évalués, en partie, sur leur capacité à répondre aux revendications de leur circonscription, nous pourrions attendre que ce type de comportements intervienne à d'autres moments.

Les députés français constituent une bonne illustration de cette situation où cohabitent ce que J. Colomer nomme également la représentation partisane et la représentation personnelle<sup>1145</sup>. Ce principe est détaillé à la section suivante avec une analyse approfondie des questions parlementaires. Ce qui est certain, c'est que la représentation dyadique est une réalité dans les activités parisiennes et que les outils (formels et informels) sont utilisés par les parlementaires pour défendre les intérêts de leur circonscription.

### **3.2. « *Is All Politics Local ?*<sup>1146</sup> » Des questions locales nationalisées ?**

Comme nous venons de le voir, les députés cherchent utiliser chaque espace à disposition en particulier les outils informels malgré les limites institutionnelles. S'il est difficile de mesurer la portée de ces actions, certains résultats peuvent être observés comme en témoignent les exemples présentés ci-dessus. Les antichambres du Palais Bourbon et les bureaux des ministres constituent les lieux où s'affirme la représentation dyadique.

Presque l'ensemble des députés a souligné l'importance des questions écrites qui ont le mérite de donner un accès direct aux ministères. Ceci est souvent le seul

---

<sup>1145</sup> Josep M. Colomer, *op. cit.*

<sup>1146</sup> Shane Martin, « *Is All Politics Local? The Role-orientation of Irish Parliamentarians towards Foreign Policy* », *Irish Political Studies*, vol. 28 / 1, février 2013, p. 114- 129.

moyen qu'ont les membres de l'opposition pour obtenir une réponse des ministres ; ceux-ci étant dans l'obligation de répondre bien que le délai soit long.

Cette section investit les questions parlementaires sous l'angle de leur contenu thématique et de leur degré de localisme.

### 3.2.1. La pratique des questions à l'Assemblée nationale<sup>1147</sup>

#### 3.2.1.1. Les types de questions en usage à l'Assemblée nationale

Les députés français disposent de quatre types d'instrument afin d'interpeler les ministres. Suivant la typologie de F. Russo et M. Wiberg<sup>1148</sup>, ils ont en leur possession tant des moyens de créer une confrontation directe que d'obtenir des informations<sup>1149</sup>.

1. Le premier type est la question écrite, présente dans l'ensemble des démocraties occidentales. Le principe est très simple : les députés préparent une question par écrit, l'envoient au président de l'Assemblée qui en informe ensuite le gouvernement<sup>1150</sup>, puis, après un temps donné, reçoivent une réponse. Tout se déroule en-dehors des séances plénières et des commissions et les partis n'exercent pas de contrôle. Très utile lorsqu'un député souhaite obtenir une réponse précise<sup>1151</sup>, ce format est très largement employé par les parlementaires français puisque près de 33 000 questions ont été posées en 2014. En théorie, le ministre interrogé dispose de deux mois pour répondre mais, en pratique, ce délai n'est pas tenu. Les présidents de groupes peuvent « signaler » un petit nombre de questions restées sans réponses à l'expiration du délai et contraindre ainsi le

---

<sup>1147</sup> Des détails et chiffres à propos des questions parlementaires peuvent être obtenus directement sur la page internet de l'Assemblée nationale à l'adresse suivante : <http://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/role-et-pouvoirs-de-l-assemblee-nationale/les-fonctions-de-l-assemblee-nationale/les-fonctions-de-contrôle-et-l-information-des-deputés/les-questions> [consulté le 19 avril 2016].

<sup>1148</sup> Federico Russo et Matti Wiberg, « Parliamentary Questioning in 17 European Parliaments: Some Steps towards Comparison », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 16 / 2, juin 2010, p. 215- 232.

<sup>1149</sup> Pour un catalogue des fonctions des questions parlementaires voir : Matti Wiberg et Antti Koura, « The Logic of Parliamentary Questioning », in Matti Wiberg, *Parliamentary Control in the Nordic Countries*, Helsinki, The Finnish Political Science Association, 1994, p. 19- 44.

<sup>1150</sup> Tout ceci se fait à travers un serveur informatique dédié.

<sup>1151</sup> Federico Russo et Matti Wiberg, *op. cit.*, p. 220.

gouvernement à répondre sous dix jours. Il est important de signaler que les réponses n'engagent pas le gouvernement.

2. Le deuxième outil est la question spontanée avec réponse orale sans débat. En France, elle est mieux connue sous le nom de question au Gouvernement. Durant deux heures (une le mardi et une le mercredi), chaque semaine, il s'organise les séances de questions, retransmises à la télévision publique. Les députés disposent de deux minutes (chronométrées) pour poser leur question et le même temps est alloué aux ministres pour y répondre. Le gouvernement n'est pas informé au préalable du contenu de la question mais reçoit, une heure avant la séance, l'ordre du jour contenant uniquement le nom des députés. Donc, en théorie, les ministres ne savent ni s'ils vont être interrogés, ni sur quelle thématique. Quinze questions sont posées par séance et la parité entre groupes majoritaire et minoritaire est respectée sur la semaine. Le choix des orateurs est du ressort de la Conférence des présidents. Des questions « de groupe » (posées par un député au nom d'un ensemble d'élus) sont tout-à-fait possibles et il est fréquent qu'un Président parle au nom de son groupe. Lorsqu'il prend la parole, le député indique à quel ministre s'adresse sa question mais il n'est pas rare de voir un autre y répondre. Il y a environ 1'000 questions par an.
3. Le troisième format proposé est la question orale sans débat. Les députés ne doivent pas rédiger de questions en avance mais soumettent au président de l'Assemblée un résumé sommaire contenant les points nécessaires à sa compréhension. Le ministre peut ainsi préparer une réponse détaillée pour chaque question. Les séances dédiées à ces questions sont concentrées pendant les semaines de contrôle (environ une semaine sur quatre) à raison de 32 questions par semaine, soit environ 340 par année. Comme précédemment, c'est la Conférence des présidents qui arrête l'organisation de la séance. En règle générale, les séances s'organisent autour de deux ou trois thématiques afin de garantir la présence du ministre à qui la question s'adresse.
4. Le quatrième outil, les questions orales avec débat, est plus rarement utilisé. Les questions à un ministre permettent à un député d'interroger un ministre

durant deux minutes puis d'avoir un droit de réponse d'une minute. Les services de l'Assemblée nationale ne comptabilisent que six séances (une dizaine de questions par séance) lors de l'année parlementaire 2012-2013.

Comme l'expliquent F. Russo et M. Wiberg, chaque format de questions a un objectif spécifique<sup>1152</sup> :

1. Moyennant un délai plus ou moins long, les questions écrites permettent d'obtenir une réponse plus ou moins détaillée sur un problème de politique générale.
2. Les questions au gouvernement, au contraire, ont pour objectif de mettre en valeur un soutien ou une opposition aux politiques du gouvernement. Aussi connues sous le nom de questions d'actualité, elles permettent d'avoir l'avis du gouvernement sur des événements récents. Très théâtrales, les commentateurs les comparent à une joute verbale mettant en scène deux orateurs (un député et un ministre) cherchant mutuellement à se déstabiliser ; chacun pouvant compter sur le soutien de « ses troupes.<sup>1153</sup> »
3. Les questions orales sans débat sont plutôt destinées à obtenir une information précise sur une problématique concrète. Plus posées que les précédentes, l'objectif n'est pas tant de se positionner sur une politique que de connaître la stratégie, l'opinion ou le plan d'attaque du gouvernement à son propos.
4. Le manque de recul à propos du dernier instrument nous empêche de proposer une explication générale.

Si le format de la question (et de sa réponse) offre déjà un aperçu de l'objectif recherché par le député, il est important de prendre en considération le contenu du texte.

---

<sup>1152</sup> Federico Russo et Matti Wiberg, *op. cit.*

<sup>1153</sup> Nicolas Roussellier, *Le parlement de l'éloquence: la souveraineté de la délibération au lendemain de la Grande Guerre*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997, 298 p.

### 3.2.1.2. Opérationnaliser et thématiser le contenu des questions parlementaires

Le corpus utilisé pour ce chapitre est un ensemble de questions posées par les trente députés interviewés entre 2013 et 2014 durant la session ordinaire sous enquête. Tous les types de questions sont pris en compte dans ce corpus bien que le nombre de questions écrites, en raison de leur « libre-accès », dépasse de beaucoup la fréquence des questions orales (97% du corpus). En tout et pour tout le corpus comprend 2588 questions.

Si certains députés n'ont posé que deux ou trois questions, d'autres atteignent presque 1 000 demandes et interpellations sur le même laps de temps. Deux députés, membres de l'opposition<sup>1154</sup>, se retrouvent dans cette dernière situation entraînant un déséquilibre à propos de l'origine partisane des questions. S'il est établi que les membres de l'opposition posent plus de questions<sup>1155</sup>, notre échantillon offre une vision amplifiée de ce phénomène puisqu'un peu moins de 80% des questions sont posées par eux dont plus de 50% par les deux parlementaires évoqués ci-dessus<sup>1156</sup>. En revanche, ce problème ne se pose pas pour d'autres facteurs, en particulier la séniorité. La distribution est conforme à ce qui a été observé ailleurs<sup>1157</sup>. Les primo-entrants posent en effet plus de questions (environ 55%) que leurs collègues.

Afin de se plonger dans le contenu des questions, une double stratégie s'applique suivant une procédure décrite aux paragraphes suivants. L'objectif est de pouvoir identifier la thématique générale de la question et de mesurer son degré de localisme. Il s'agit, ensuite, d'expliquer les différentes pratiques à l'aide des variables introduites au chapitre 3 et dont l'opérationnalisation est présentée au chapitre précédent.

---

<sup>1154</sup> La sélection des députés n'a pas tenu compte du nombre de questions posées. Elle a suivi la procédure définie en introduction ; similaire à celle utilisée par les chercheurs du projet CITREP.

<sup>1155</sup> Sylvain Brouard, *op. cit.*. Sébastien Lazardoux, *op. cit.*

<sup>1156</sup> Ceci ne signifie pas que nos analyses seront biaisées. Il faut se souvenir que la littérature et le précédent chapitre ont montré que la réactivité vis-à-vis de la circonscription se déjoue de l'appartenance partisane.

<sup>1157</sup> Sébastien Lazardoux, *op. cit.*

L'identification du contenu thématique suit la procédure développée par le projet Agendas Comparés<sup>1158</sup>. S'appuyant sur un cadre théorique développé dans le but d'étudier la production législative aux Etats-Unis<sup>1159</sup> qu'il étend, ce projet propose une classification thématique pouvant être appliquée à de nombreux objets (projets de lois, questions parlementaires, articles de presse, etc.)<sup>1160</sup> et à de nombreux contextes nationaux<sup>1161</sup>. L'objectif d'une telle procédure est de pouvoir comparer l'attention aux enjeux entre acteurs, entre pays ou dans le temps<sup>1162</sup>. La catégorisation est collectivement exhaustive et mutuellement exclusive signifiant que chaque objet ne peut entrer que dans une seule case<sup>1163</sup>. Plus précisément, le modèle est composé de deux niveaux : un échelon principal et un échelon secondaire comprenant un ensemble de sous-catégories appartenant à la thématique générale. Par conséquent, un objet appartient à une seule catégorie principale et à une seule sous-catégorie. Pour notre recherche, l'analyse est limitée à la typologie principale. Cette opérationnalisation et le suivi rigoureux des « consignes » de codage permettent de garantir la mise en lumière de l'exhaustivité des questions, de faciliter la réplique des analyses<sup>1164</sup> ainsi que de possibles comparaisons ultérieures. Le tableau (3.2.1) ci-dessous résume les 21 thématiques utilisées pour coder notre corpus de question :

---

<sup>1158</sup> Frank R. Baumgartner, Christoffer Green-Pedersen et Bryan D. Jones, « Comparative studies of policy agendas », *Journal of European Public Policy*, vol. 13 / 7, septembre 2006, p. 959- 974.

<sup>1159</sup> Frank R. Baumgartner et Bryan D. Jones, *Agendas and instability in American politics*, Chicago, University of Chicago Press, 1993, 298 p., (« American politics and political economy series »). Frank R. Baumgartner et Bryan D. Jones, *Policy dynamics*, Chicago, University of Chicago Press, 2002, 360 p.

<sup>1160</sup> Sylvain Brouard, *op. cit.*, p. 251- 252.

<sup>1161</sup> John Wilkerson[et al.], *op. cit.*

<sup>1162</sup> Sylvain Brouard, *op. cit.*, p. 252.

<sup>1163</sup> *Ibidem.*

<sup>1164</sup> Gary King, Robert O. Keohane et Sidney Verba, *Designing social inquiry: scientific inference in qualitative research*, Princeton, N.J, Princeton University Press, 1994, 245 p.

Tableau 3.2.1 Thématiques principales du projet agendas comparés<sup>1165</sup>

<b>1</b>	Macroéconomie
<b>2</b>	Droits civils, minorités et libertés civiles
<b>3</b>	Santé
<b>4</b>	Agriculture
<b>5</b>	Travail et emploi
<b>6</b>	Education
<b>7</b>	Environnement
<b>8</b>	Energie
<b>9</b>	Immigration
<b>10</b>	Transports
<b>12</b>	Justice et criminalité
<b>13</b>	Affaires sociales
<b>14</b>	Logement et questions urbaines
<b>15</b>	Banque, finance et commerce intérieur
<b>16</b>	Défense
<b>17</b>	Espace, science, technologie et communications
<b>18</b>	Commerce extérieur
<b>19</b>	Affaires étrangères
<b>20</b>	Gouvernement et administration publique
<b>21</b>	Gestion du domaine public et des eaux
<b>23</b>	Culture et sport

Mesurer le degré de localisme demande également d'utiliser une opérationnalisation précise permettant d'évaluer les questions sur des critères communs. Le projet « agendas » offre également les outils nécessaires à cette procédure. Ils ont été ajustés par S. Martin afin d'être mieux adaptés à la réalité européenne<sup>1166</sup>. D'abord appliqué dans le cas irlandais, cet ajustement a fait ses preuves, entre autres, en Roumanie, Hongrie<sup>1167</sup>, Suisse<sup>1168</sup> ou encore en Italie<sup>1169</sup>. La technique vise, dans le texte étudié, à identifier jusqu'à six types de mots-clés<sup>1170</sup> :

<sup>1165</sup> Thématiques et numérotation reprises de : Sylvain Brouard, *op. cit.*, p. 252. Les sauts dans la numérotation résultent de l'adaptation de de la typologie américaine. Celle-ci n'a, toutefois, aucune incidence sur l'analyse.

<sup>1166</sup> Shane Martin, *op. cit.*

<sup>1167</sup> Mihail Chiru, *op. cit.*

<sup>1168</sup> Stefanie Bailer, « People's Voice or Information Pool? The Role of, and Reasons for, Parliamentary Questions in the Swiss Parliament », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 17 / 3, septembre 2011, p. 302- 314.

<sup>1169</sup> Federico Russo, *op. cit.*

<sup>1170</sup> Shane Martin, *op. cit.*, p. 476.

1. Le député mentionne le nom de sa circonscription ou utilise une phrase de type « dans ma circonscription », « les habitants de ma circonscription. »
2. Le député mentionne un lieu se situant dans sa circonscription. Il peut s'agir d'une ville, d'un lieu-dit ou d'un quartier.
3. Le député mentionne le nom d'un habitant de sa circonscription ou une affaire/un événement lié à une personne dont on peut raisonnablement penser qu'elle vit dans la circonscription.
4. Le député mentionne un bâtiment ou un établissement que le chercheur peut identifier comme étant situé dans la circonscription de l'élu.
5. Le député mentionne une entreprise, organisation, association située dans sa circonscription sauf s'il s'agit d'une seule filiale et que la question n'est pas liée à cette seule antenne.
6. Le député mentionne un événement se déroulant dans sa circonscription.

A ces six points, nous en ajoutons un septième à savoir le nom du département. En France, généralement les députés sont identifiés selon leur département d'élection. Plus que, « député de la 1<sup>ère</sup> circonscription du Doubs », on utilise simplement « député du Doubs. » D'une certaine manière, les parlementaires ont intériorisé ce principe et utilisent la seule dénomination de leur département pour parler de leur territoire d'élection<sup>1171</sup>.

Ces sept caractéristiques sont cumulatives mais si une question en partage plusieurs, ceci ne signifie pas qu'elle est « plus locale » qu'une autre. Tout au plus, ceci signifie que le député est plus précis. Une variable continue n'apporte pas plus d'information à propos du localisme d'une question qu'une variable dichotomique. Par conséquent, dès que le chercheur peut répondre par l'affirmative à l'une des sept propositions, la question est codée comme locale.

Avant de débiter l'analyse à proprement parlé, il convient de présenter la distribution des deux variables présentées ci-dessus.

Tableau 3.2.2 : Distribution des thématiques des questions parlementaires

	<i>Pourcentage</i>
<b>Macroéconomie</b>	17
<b>Droits civils, minorités, libertés civiles</b>	2,4
<b>Santé</b>	9
<b>Agriculture</b>	5,3
<b>Emploi</b>	6,5
<b>Education</b>	8,2
<b>Environnement</b>	2,5
<b>Energie</b>	2
<b>Immigration</b>	0,3
<b>Transports</b>	4,6
<b>Loi et crime</b>	4,8
<b>Etat social</b>	6
<b>community development et logement</b>	3,6
<b>Banques, Finance, commerce intérieur</b>	4,3
<b>Défense et armée</b>	1,3
<b>Espace, science, technologie, communications</b>	1,5
<b>Commerce extérieur</b>	0,3
<b>Affaire étrangères et aide au développement</b>	2,7
<b>Politique gouvernementale</b>	11,7
<b>Aménagement du territoire et eau</b>	0,5
<b>Culture et sport</b>	5,6

Source : typologie : Projet agendas comparés (voir infra.) ; chiffres : calculs par l'auteur. N=2588

Le tableau 3.2.2 présente de grandes similarités avec les précédentes études interrogeant la même problématique<sup>1172</sup>. Cette observation apporte un important enseignement sur la pratique des questions à l'Assemblée et va dans le sens des précédentes études à ce sujet. Un *statu quo* est observé parmi les enjeux abordés par les députés (les problématiques sont abordées de façon constante) et l'alternance intervenue en 2012 ne semble pas l'avoir affecté (ni même le fait de ne considérer qu'un échantillon restreint de questions)<sup>1173</sup>. L'objectif de cette thèse n'est pas d'expliquer ce phénomène, d'autres l'ont déjà fait<sup>1174</sup>, mais plutôt de chercher à comprendre les différences d'attention aux enjeux. En effet, à l'aune de ce qui a pu être mis en lumière au chapitre 3 et dans la section précédente, il est attendu que les députés mettent l'accent sur certaines thématiques ayant une

<sup>1171</sup> Les géographes disent que le territoire d'élection vécu va au-delà des frontières administratives.

<sup>1172</sup> Sylvain Brouard, *op. cit.*

<sup>1173</sup> Comme expliqué par les théoriciens du projet Agendas Comparés, la dimensions partisane n'affecte pas l'attention aux enjeux. Seule l'arrivée de nouvelles informations modifie le status quo

<sup>1174</sup> Frank R. Baumgartner, Martial Foucault et Abel François, « L'incrémentalisme et les ponctuations budgétaires en France », in Philippe Bezes. , Alexandre Siné. *Gouverner (par) les finances publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011, p. 299- 322. Sylvain Brouard, *op. cit.*. Bryan D. Jones et Frank R. Baumgartner, « From There to Here:

résonnance particulière dans leur territoire d'élection. Pour des raisons de lisibilité, toutes les thématiques avec une fréquence égale ou inférieure à 1,5 ne seront pas affichées dans les tableaux et graphiques.

Tableau 3.2.3 : Questions avec un contenu local explicite

	<i>Pourcentage</i>
<b>Non</b>	93,9
<b>Oui</b>	6,1

Source : typologie : adaptation de Martin, 2010 (voir infra.) ; chiffres : calculs par l'auteur. N=2588

Le tableau 3.2.3 offre un aperçu du localisme affirmé (soit comprenant au-moins une caractéristique présentée ci-dessus). Le résultat est à la fois décevant et particulièrement intéressant. En effet, il apparaît que, sur cet indicateur, les questions avec contenus locaux tiennent plus de l'exception que de la règle puisque seuls 6% des objets contiennent des références à un lieu/événement/individu local. Est-ce que ceci signifie que les députés n'utilisent pas les questions parlementaires pour transférer les demandes locales ou encore, comme l'annonce S. Lazardeux<sup>1175</sup>, qu'il ne s'agit pas d'un outil utilisé à des fins électoralistes<sup>1176</sup>? Un regard sur cette distribution semble donner une réponse positive à cette question mais elle reste trop générale. En effet, ne pas citer un nom de lieu, d'une entreprise ou d'un événement ne signifie pas nécessairement que la réactivité est absente. Le jeu peut être plus subtil, surtout dans un pays où la conception philosophique de la représentation tend à promouvoir la question de l'intérêt général. Le postulat que nous posons est que les députés nationalisent ou décontextualisent la substance de leur interpellation. La prochaine sous-section vise à mettre en lumière ces pratiques et à illustrer les différences de pratiques entre les députés.

---

Punctuated Equilibrium to the General Punctuation Thesis to a Theory of Government Information Processing », *Policy Studies Journal*, vol. 40 / 1, février 2012, p. 1- 20.

<sup>1175</sup>L'auteur n'utilise pas le même design de recherche pour aboutir à ce résultat.

<sup>1176</sup> Sébastien Lazardeux, *op. cit.*

### 3.2.2. La rareté des références directes à la circonscription

Alors qu'en Irlande près de 45% des questions sont empreintes d'un localisme affirmé, ce chiffre tombe à 6% en France alors même que le système politique offre pareilles incitations. En outre, ce chiffre est en deçà de ce qui est observé en Suisse alors même que ce type d'attitudes y est très rare. Il est difficile d'expliquer ce résultat mais il est important de se souvenir de la conclusion du chapitre 4. Comme l'a indiqué S. Martin, il ne faut pas surestimer l'effet des institutions sur le comportement des parlementaires. En effet, la structure institutionnelle envoie des incitations aux parlementaires qui les reçoivent et les traduisent dans leurs travaux quotidiens. Néanmoins, ceci ne signifie pas que toutes les activités qu'ils entreprennent ont pour objectif de répondre à cette contrainte. Tout n'est pas local. De plus, la réactivité peut être un processus plus subtil car un contenu sans marqueur local peut parfaitement répondre de la logique étudiée.

#### 3.2.2.1. Parler de son territoire d'élection dans les questions parlementaires

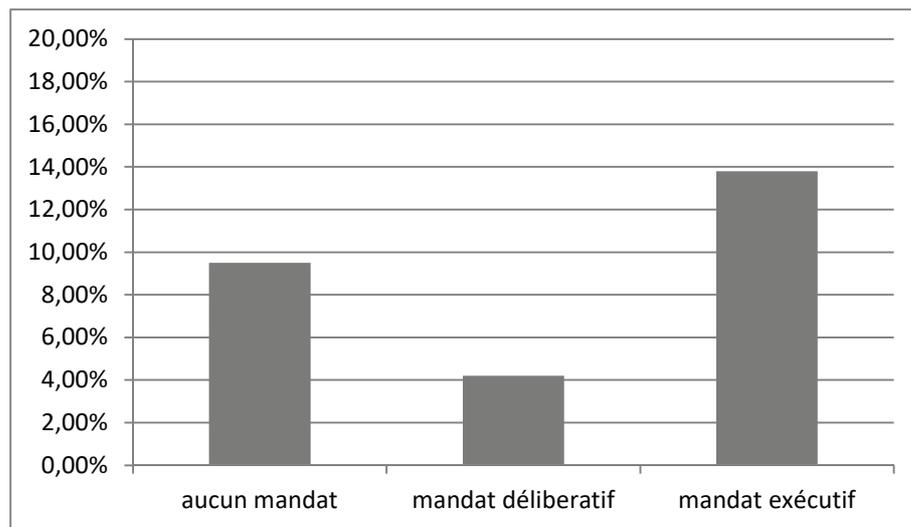
La distribution de la variable mesurant le localisme affirmé des questions parlementaires n'est pas adéquate pour mener des analyses multivariées bien qu'elle dépasse le seuil communément admis de 5% d'occurrences positives. Néanmoins, ceci n'empêche pas d'obtenir des résultats intéressants de façon bivariée. Les analyses mettent en lumière certaines tendances et si tous les députés, sans exception, posent une écrasante majorité de questions sans contenu local, il est à noter que certains facteurs affectent le nombre de questions territorialisées de manière plus ou moins marginale. D'une façon générale, sur cet aspect, les députés ne se distinguent pas<sup>1177</sup>. Il ne fait donc aucun sens de systématiquement détailler l'effet de toutes les variables indépendantes (cf. chapitre 3). Nous présentons ici les facteurs statistiquement significatifs mais les résultats pour les autres sont consultables en annexe. Nous débutons par les caractéristiques de carrière.

---

<sup>1177</sup> Nous verrons toutefois qu'avec la seconde perspective (la thématique), le territoire d'élection constitue un important facteur de différenciation.

1. Le premier facteur concerne l'activité politique entreprise avant l'entrée à l'Assemblée nationale (figure 3.2.1). Les calculs bivariés présentent une relation significative d'ampleur moyenne. Il ressort que les anciens maires<sup>1178</sup> et les députés débutant leur carrière posent plus de questions orientées localement. Ce résultat peut s'expliquer par deux facteurs.

Figure 3.2.1: Orientation locale des questions et expérience politique



Notes :  $p=0,000$  ; V de Cramer=0,145. N=2588

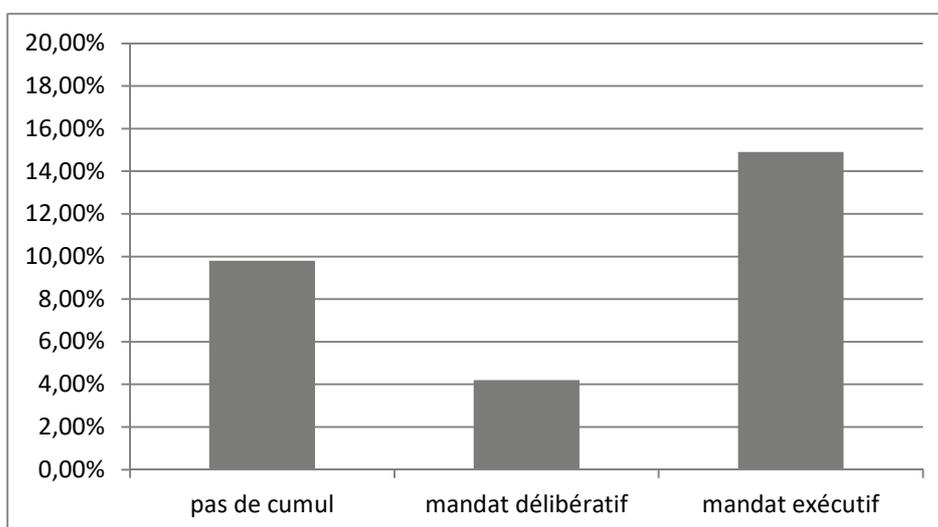
- a. Le premier n'est pas directement lié à la question de l'expérience politique mais se confond avec le cumul des mandats, la composition de l'Assemblée nationale et le fort taux de primo-entrants (40%) lors de l'élection de 2012. Beaucoup d'entre eux étaient maires d'une commune à ce moment et vont chercher à conserver ce mandat local lors des élections municipales de 2014<sup>1179</sup>. Or, comme nous l'avons indiqué auparavant, la proximité d'une élection, favorise la mise en œuvre de stratégies visant à répondre aux incitations institutionnelles. Or, un maire est en très grande partie évalué sur ses capacités à améliorer la vie de ses administrés. Nous détaillons ce phénomène lors de la discussion à propos du cumul des mandats.

---

<sup>1178</sup> Ou Président de Conseil Régional.

b. La deuxième raison qu'il est possible d'invoquer est celle de la notoriété. Dans notre échantillon, les députés débutant leur carrière politique ont besoin de se montrer, d'affirmer leur attachement à la circonscription et de prouver leurs compétences. Ils ne sont pas nécessairement parachutés<sup>1180</sup> mais parce que leur carrière débute par ce mandat ils sont dans une position où ils doivent faire leurs preuves. On pense, par exemple, à cette employée de banque membre d'EELV qui a profité de la vague rose et des accords entre sa formation politique et le PS pour être la première députée de son parti à s'imposer sur ce territoire<sup>1181</sup>.

Figure 3.2.2 : Cumul des mandats et localisme des questions



Notes : p=0,000 ; V de Cramer=0,146. N=2588

2. L'analyse de l'effet du cumul des mandats (figue 3.2.2) s'inscrit en complément des précédentes enquêtes sur l'effet de ce facteur sur le travail

<sup>1179</sup> D'ailleurs, Dans notre échantillon, tous les députés qui sont d'abord maires ont conservé leur mandat municipal après leur élection à l'Assemblée. A une exception, tous se sont représentés à l'élection municipale de 2014. De plus, une députée a été placée en tête de liste dans une commune de sa circonscription.

<sup>1180</sup> A ce titre, aucun député de notre échantillon n'a été parachuté.

<sup>1181</sup> En entretien, elle reconnaît qu'elle a grandement profité du contexte national favorable à sa candidature. Lorsque nous lui avons demandé quels ont été les facteurs favorisant son élection elle a mis l'accent sur son parti et son suppléant mais jamais sur sa personnalité: "Là du coup j'ai été portée par mon parti et mon groupe local m'a bien aidée dans mon parcours. Et j'avais un suppléant génial qui est Pierre Lanthier, qui est un socialiste de Loudun. En fait, il fallait vraiment géographiquement quelqu'un de Loudun. Dans la circonscription, il y avait 110 communes et 58 communes dans le grand loudunnaï. Donc la moitié des électeurs sont là-bas. Pierre est quelqu'un de très discret mais qui a fait un boulot

parlementaire. Tous les parlementaires ne sont pas égaux et la « taille » du mandat compte beaucoup<sup>1182</sup>. Nos résultats montrent que les titulaires d'un mandat exécutif sont plus enclins à poser des questions locales que leurs collègues.

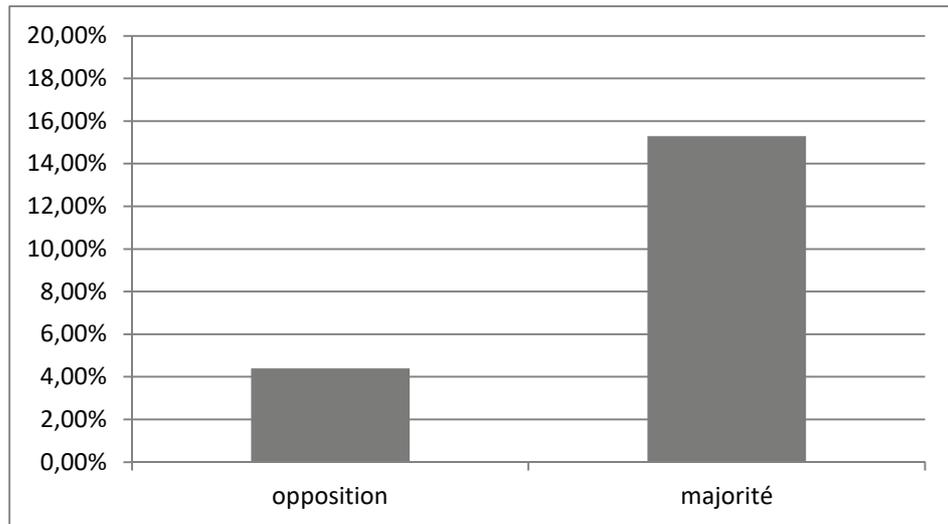
- a. Comme nous l'avons expliqué plus en amont, il y a certainement un effet de contexte puisque les entretiens se sont déroulés en période pré-électorale durant laquelle les députés-maires se mettent en valeur en montrant qu'ils sont attentifs aux demandes venues de leur territoire.
- b. Le fait que les députés non-cumulant posent, en moyenne, plus de questions avec des contenus locaux, s'explique par leur nécessité de faire leurs preuves comme expliqué à plusieurs reprises dans cette thèse. Ainsi, l'argument de l'accumulation de ressources se vérifie empiriquement.
- c. A celles-ci s'ajoute une troisième explication. Les carrières politiques ne suivent plus nécessairement le traditionnel *cursus honorum*. Un mandat national peut être utilisé comme tremplin pour un mandat local. En ce sens et en raison de la proximité des élections municipales, nous pouvons observer une logique semblable à celle décrite précédemment (le député doit montrer qu'il se soucie des citoyens de sa circonscription). Toutefois, pour être validée, cette explication nécessite un échantillon de plus grande taille car une seule députée s'est présentée aux élections municipales comme tête de liste. Conformément à nos attentes, la thèse de l'enracinement local (pour les députés sans mandat local) et de la mise en valeur de compétences individuelles (pour les détenteurs d'un mandat exécutif) semble prédominer.

---

*très important. Il m'a introduit partout là-bas et je dois notre victoire aussi à lui. A mon parti mais surtout à lui.*  
[Femme, EELV, 1er mandat].

<sup>1182</sup> Laurent Bach, *op. cit.*

Figure 3.2.3 : Position du groupe politique et localisme des questions



Notes :  $p=0,000$  ; V de Cramer=0,166. N=2588

3. La figure 3.2.3 suggère un effet inattendu de la position du groupe politique (majorité opposition) En effet, les attentes théoriques soulignent que les députés d'opposition, parce qu'ils n'ont pas un accès direct aux cabinets ministériels, utilisent les canaux institutionnels pour mettre en œuvre leur stratégie. Les analyses montrent, à l'inverse, que ce sont les élus appartenant à la majorité qui utilisent cet outil du contrôle parlementaire comme canal de transmission entre circonscription et gouvernement. Ce même résultat a été observé en Irlande par S. Martin sans pour autant qu'il soit en mesure de l'expliquer<sup>1183</sup>. Ces conclusions se retrouvent aussi dans l'étude de de M. Chiru sur la Roumanie et la Hongrie<sup>1184</sup>. Lui non plus ne propose pas d'explications.

a. Pour notre part, le problème doit être pris différemment. Comme nous l'avons souligné précédemment, il y a des gains à poser des questions avec contenus locaux car elles sont rendues publiques. Ce n'est pas forcément le cas avec entretiens avec un ministre en raison du caractère informel de ces rencontres et du type de réponse

<sup>1183</sup> Shane Martin, *op. cit.*, p. 483-484.

<sup>1184</sup> Mihail Chiru, *op. cit.*, p. 66.

apportée qui peut rendre nécessaire une certaine confidentialité<sup>1185</sup>. Dans la veine de l'approche de C.J. Kam, les questions permettent également aux députés de la majorité de prendre leur distance avec les politiques du gouvernement si celles-ci sont impopulaires. Comme la discipline de groupe est de rigueur lors des séances plénières, les questions écrites offrent une tribune (publique) pour assurer une réactivité politique sans mettre en danger le gouvernement puisque les réponses qu'il apporte n'ont pas de valeur juridique<sup>1186</sup>.

De plus, pour un député de la majorité, une question a peut-être plus de chance d'obtenir une réaction du gouvernement et peut être d'autant plus valorisable et valorisante par la suite. Ceci semble particulièrement vrai pour les *backbenchers* dont le nom ne résonne pas nécessairement dans les couloirs des ministères<sup>1187</sup> mais dont la couleur politique peut avantager. Dans cette optique, les membres de l'opposition s'abstiennent car ils savent que les réponses apportées par le gouvernement sont succinctes<sup>1188</sup>. La réponse n'engageant pas le gouvernement, des conséquences concrètes sont rares. Dans ce contexte, des actions directes auprès des ministères (comme évoquées dans la section précédente) peuvent donner plus de résultats.

- b. Une seconde explication peut être trouvée en détaillant le contenu des questions non-locales posées par les membres de l'opposition. Près de 45% des questions sont similaires à plusieurs députés. Cela laisse penser qu'elles ont été rédigées par le groupe ce qui est

---

<sup>1185</sup> Nous ne parlons pas de comportements contraires à la loi mais plutôt de demandes d'aide pour des dossiers particuliers pouvant donner lieu, sans pour autant être vrai, à une accusation de clientélisme. Le fait d'obtenir, par exemple, une subvention destinée à une commune de la même couleur politique peut être mal perçu (Julie Bour, « Le clientélisme sous la Ve République : l'exemple du député Louis Jacquinot », in Jean Evo Engels, Frédéric Monier, Natalie Petiteau. *La politique vue d'en bas*, Paris, Armand Colin, 2012.).

<sup>1186</sup> Les réponses aux questions n'ont en principe aucune valeur juridique et ne lient pas l'administration, sauf en matière fiscale où elles sont considérées comme exprimant l'interprétation administrative des textes (<http://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/role-et-pouvoirs-de-l-assemblee-nationale/les-fonctions-de-l-assemblee-nationale/les-fonctions-de-contrôle-et-l-information-des-députés/les-questions>).

<sup>1187</sup> Ce propos ne va pas à l'encontre des réponses données par les députés et exposées à la section précédente. En effet, à l'exception du cas de l'enterrement d'une route, les députés n'ont valorisés aucune réponse.

pratique courante<sup>1189</sup>. En ce sens, la question n'est pas utilisée pour être réactif vis-à-vis du territoire d'élection (ou de manière indirecte, fortuite<sup>1190</sup>) mais plutôt pour informer le gouvernement ou (essayer de) le mettre devant le fait accompli. Ainsi, le nombre élevé de questions communes à plusieurs membres de l'opposition tend à montrer qu'elles sont utilisées plutôt pour... s'opposer<sup>1191</sup> et de manière moins régulière pour transmettre des problématiques locales.

Finalement, ceci est en adéquation avec les résultats généraux et le glissement structurel du parlement français d'un organe législatif vers un organe de contrôle<sup>1192</sup>. Parce que l'opposition n'a que peu d'influence sur l'agenda législatif durant les séances, elle agit par les questions pour mettre à l'agenda certaines thématiques. En ce sens, et ceci rejoint la conclusion du chapitre quatre, tout n'est pas local et nonobstant une facilité d'usage, les questions ne seront pas nécessairement utilisées pour répondre à une incitation institutionnelle. Parce que ce phénomène est commun à plusieurs systèmes produisant les mêmes incitations (France, Irlande, Hongrie), il est important de procéder à des analyses supplémentaires pour fournir une explication plus robuste.

La seconde série de variables indépendantes correspond aux caractéristiques de la circonscription. Sur ce point, seule la géographie de la circonscription modifie le degré de localisme des questions

---

<sup>1188</sup> Malheureusement, nous n'avons pas pris en compte les réponses données par les cabinets ministériels et, à notre connaissance, aucun auteur ne s'est penché sur le sujet. Il nous est donc impossible d'affirmer que les ministres offrent de "meilleures" réponses aux députés de leur groupe qu'à ceux de l'opposition.

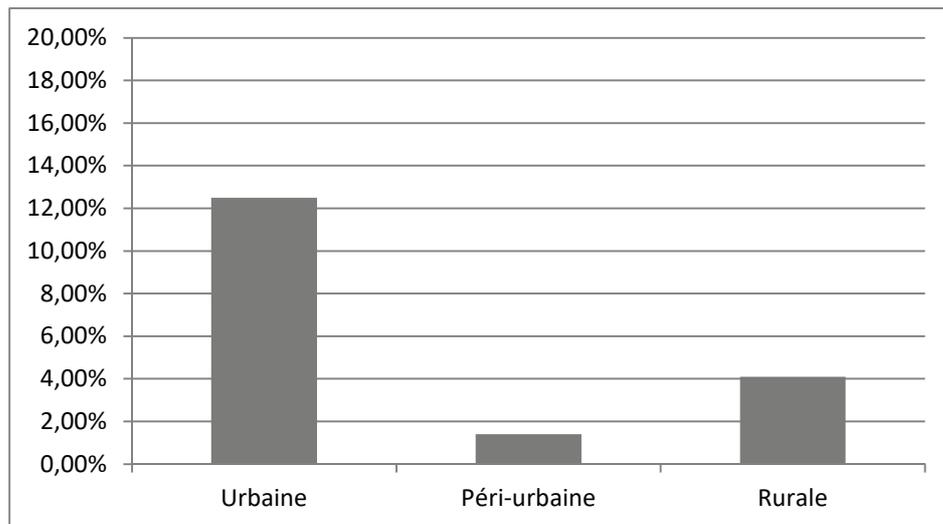
<sup>1189</sup> Sébastien G. Lazardeux, *Cohabitation and conflicting politics in French policymaking*, Houndmills, Basingstoke, Hampshire ; New York, NY, Palgrave Macmillan, 2015, 187 p., (« French Politics, society and culture »). A noter que les partis de la majorité agissent également de telle manière mais à des degrés moindres.

<sup>1190</sup> La thématique peut avoir un lien avec le territoire comme nous le verrons par la suite.

<sup>1191</sup> Ceci constitue néanmoins du contrôle au sens stricte. La majorité des questions font suite à des revendications de groupes professionnels, à la publication de rapports de diverses agences (CESE, agence de l'eau, etc.)

<sup>1192</sup> Michel Ameller, *Les questions, instrument du contrôle parlementaire*, Paris, LGDJ, 1964.

Figure 3.2.4 : Géographie de la circonscription et localisme des questions



Notes :  $p=0,000$  ; V de Cramer=0,204. N=2588.

La figure 3.2.4 montre que ce facteur est en effet important et clivant mais pas dans la direction attendue. Il apparaît que les députés élus dans les circonscriptions hautement urbanisées posent plus de questions à contenus locaux que leurs collègues. Alors qu'en moyenne, les députés posent 6% de questions locales, ceux élus dans une ville en posent le double (environ 12%).

L'explication se trouve dans la composition du personnel politique de ces circonscriptions et fait référence à la discussion précédente. Les études électorales ont montré que le vote des villes et le vote des campagnes diffèrent pour de multiples raisons<sup>1193</sup>. La conséquence est le succès électoral de la gauche dans ces circonscriptions, soit de la future majorité présidentielle. D'ailleurs, la forte (et significative) corrélation négative entre les variables (tableau en annexe) indique que les deux facteurs sont liés. Or, comme que nous l'avons expliqué précédemment, les députés membres de ce groupe ont dès lors une plus grande probabilité de poser des questions avec contenus locaux que les autres. Nous voyons néanmoins plus en aval que le tableau est plus complexe et que l'absence de références directes à la circonscription ne signifie pas que les questions ne sont

---

<sup>1193</sup> Il ne s'agit pas tant d'un vote écologique que d'une conséquence des caractéristiques et valeurs associées aux électeurs de chaque unité (Vincent Tiberj, « Votes de gauche, votes de droite, hier et aujourd'hui », in Vincent Tiberj. *Des votes et des voix. De Mitterand à Hollande*, Nîmes, Champs social, 2013, p. 84-94.).

pas utilisées à des fins de réactivité et qu'il existe deux stratégies bien différentes entre députés ruraux et députés urbains. Contrairement aux zones rurales, il n'y pas qu'un seul enjeu caractérisant les villes. Dans les campagnes, la prégnance des questions agricoles est réelle et devient presque une métonymie des circonscriptions rurales et ceci en tout lieu. Pareil phénomène ne semble pas exister parmi les circonscriptions urbaines et conduit les députés à être plus précis. On pense ici aux questions touchant l'immigration. Il s'agit d'un enjeu qui concerne presque l'ensemble des circonscriptions urbaines mais les problématiques rencontrées sont très localisées et varient d'un endroit à l'autre : résidents suisses en France dans une circonscription longeant la frontière, régularisation administrative dans la banlieue parisienne, etc.

Au sein de l'Assemblée nationale française, les références directes à la circonscription sont plutôt rares, surtout lorsque nous mettons ce résultat en perspective avec d'autres pays élisant leurs députés par un système électoral offrant les mêmes incitations comportementales (Irlande, Hongrie, etc.). Ainsi, alors que près de 45% des questions de la *Dail* irlandaise contiennent des noms de lieux, de personnes ou d'événement relatifs au territoire d'élection du député qui la pose, en France, ce taux tombe à 6%.

Du point de vue méthodologique, ce résultat montre la nécessité de ne pas limiter l'analyse des comportements des députés à une seule composante du travail parlementaire même si celui-ci est habituellement considéré comme un indicateur adapté (comme c'est le cas des questions). Alors que la réactivité est une réalité lorsqu'on prend en compte les activités en circonscription, pareille conclusion ne peut être tirée en analysant les questions parlementaires bien que les analyses explicatives montrent de marginales différences entre les députés. Certains élus utilisent, effectivement plus les questions à des fins de réactivité vis-à-vis de leur circonscription.

Pour comprendre ce « manque de réactivité », il est nécessaire de revenir aux entretiens menés avec les élus. Comme nous l'avons souligné en début de chapitre,

presque tous conviennent utiliser les espaces d'expression disponibles (dont les questions) pour transférer des problématiques locales dans le débat national. Dans le même temps, comme la littérature le suggère, de nombreux députés déclarent se soucier de l'intérêt général et représenter, en règle générale, la population française dans son ensemble, lorsqu'ils prennent la parole au Palais Bourbon<sup>1194</sup>.

Cette position est héritée du jacobinisme post-révolution que nous avons évoqué au chapitre 2. Cette doctrine conçoit le pouvoir comme étant canalisé autour d'une administration centrale forte<sup>1195</sup>. Elle essentialise aussi le député comme un représentant de l'intérêt commun<sup>1196</sup>. Ce principe est hautement valorisé par les députés mais également par les citoyens<sup>1197</sup>. Nous arguons que la représentation de l'intérêt général et celui de la circonscription ne sont absolument pas contradictoires et que les députés peuvent les cumuler. Plus précisément, nous assistons à une forme de décontextualisation, de nationalisation ou généralisation des problématiques locales. Les députés s'inspirent de ce qu'ils vivent en circonscription, mais ils effectuent une adaptation stratégique qui consiste à éviter les références directes à leur territoire d'élection. Appréhender le localisme des questions parlementaires par la recherche, entre autres, de noms de lieux, expose ainsi le chercheur à obtenir des faux-négatifs. La réactivité ne doit pas être réduite à des références concrètes à la circonscription. Afin de mieux cerner ce phénomène, nous proposons une série d'analyses complémentaires en explorant les questions par leur contenu thématique.

### 3.2.3. L'attention aux enjeux guidée par des considérations locales

Approcher le localisme des questions par leur contenu thématique n'est pas une pratique courante dans la littérature. Pourtant, nous pensons qu'il s'agit d'un indicateur pertinent en raison de sa faculté à rendre compte de la spécialisation des

---

<sup>1194</sup> Nathalie Brack, Olivier Costa et Conceição Pequito Teixeira, « Attitudes towards the Focus and the Style of Political Representation among Belgian, French and Portuguese Parliamentarians », *Representation*, vol. 48 / 4, novembre 2012, p. 387- 402.

<sup>1195</sup> Pierre Rosanvallon, *op. cit.*

<sup>1196</sup> Olivier Costa et Eric Kerrouche, *op. cit.*

<sup>1197</sup> A notre connaissance, aucune étude, en France, ne s'est penchée sur les attentes des citoyens en matière de rôles parlementaires. Toutefois, une batterie de questions permettant de les connaître ont été posées dans le sondage CITREP dont nous affichons la distribution en annexe.

députés qui, nous l'avons vu, est en partie définie par le contexte local<sup>1198</sup>. Il est néanmoins important de signaler que toute spécialisation ne trouve pas son origine dans la circonscription mais, lorsqu'une corrélation est observée entre une caractéristique du territoire et l'attention aux enjeux, il est raisonnable de penser qu'une relation causale est présente. Il est, ici, question du principe d'attribut de saillance (*issue salience*). Est réactif, le député qui accorde une place importante aux enjeux ayant une résonance particulière au niveau local. Il ne s'agit pas de prendre en compte la position des acteurs (*issue position*) qui, dans le cas de la circonscription, est une inconnue<sup>1199</sup>.

Afin de tester cet argument, nous avons codé, comme nous l'avons expliqué précédemment, l'échantillon de questions suivant la procédure développée dans le cadre du projet Agendas Comparés<sup>1200</sup>. En plus des deux variables précédemment utilisées (taux de chômage et degré de ruralité de la circonscription), nous avons demandé à chaque élu de nous indiquer la principale caractéristique de leur circonscription<sup>1201</sup>. Nous sommes en mesure d'obtenir une variable mesurant la perception que les députés ont de leur circonscription. En posant une question ouverte, nous captions la manière dont le député voit son territoire d'élection sans pour autant le contraindre à proposer une réponse formatée. Notre objectif n'était pas de pousser l'élu à répondre en termes d'enjeux mais bien de savoir ce qui, selon lui, fait la particularité de son territoire. Les députés parlent de leur circonscription sous plusieurs formes. Certains la décrivent de façon très subjective en donnant leur opinion, leur sentiment sur cette dernière :

« *C'est une très belle circonscription... Alors je sais que ce n'est que l'une des plus belles circonscriptions, comme toutes les autres en France.* » [Homme, UDI, 3<sup>ème</sup> mandat]

---

<sup>1198</sup> Ceci est illustré à travers l'exemple d'une députée élue dans une circonscription où l'industrie de l'armement et de fabrication de matériel militaire et qui a développé une expertise dans ce domaine. Un autre député a choisi de siéger dans la commission de la défense car plusieurs régiments sont installés dans sa circonscription. De même, un député s'est spécialisé dans l'aménagement du territoire rural alors qu'il est élu sur un territoire hautement agricole.

<sup>1199</sup> S'il est plutôt aisé de connaître la position d'un élu sur un sujet donné, nous ne pouvons pas en dire autant de celle de la circonscription en raison d'un manque d'enquête à ce niveau. La position de l'électorat français peut être connue mais à l'échelle de la circonscription, sauf exceptions (voir Sylvain Brouard et Éric Kerrouche, *op. cit.*), elle n'est jamais mesurée.

<sup>1200</sup> John Wilkerson[et al.], *op. cit.*

<sup>1201</sup> La question précise sur notre guide d'entretien était : si vous deviez décrire votre circonscription, par quoi commenceriez-vous ?

*« Ce n'est pas une circonscription facile, c'est grand, il faut se déplacer, faut connaître du monde. Mais bon, on devient amoureux. »* [Homme, UMP, 4<sup>ème</sup> mandat]

Néanmoins presque tous la décrivent de deux manières complémentaires que nous reprenons dans notre opérationnalisation :

1. Premièrement, ils discutent de l'économie locale et présentent les secteurs porteurs. Certains parlent de l'importance du secteur agricole, d'autres signalent la présence d'une industrie (agro-alimentaire, aéronautique, etc.) ou d'un équipement touristique (parc d'attraction, monument naturel, etc.). Il est intéressant de constater que les députés ne signalent, en règle générale, qu'une caractéristique sauf lorsque la circonscription est particulièrement hétérogène et qu'il est impossible de la décrire d'une seule façon. Bien entendu, les réponses des parlementaires ne sont pas exhaustives et la mise en valeur, par exemple, d'une industrie particulière ne signifie qu'il n'existe pas d'autres secteurs économiques. Ceci indique simplement que le député la perçoit comme importante, comme caractéristique de son territoire, et que ses intérêts sont dignes d'être représentés. Ces réponses sont codées afin d'obtenir une variable mesurant la perception du député de l'attribut principal de sa circonscription.
2. Deuxièmement, les députés émettent un jugement de valeur sur la situation locale en expliquant si celle-ci est plutôt avantagée ou non. Presque tous les députés utilisent ainsi un ou plusieurs adjectif(s) pour décrire leur vision de la vie quotidienne. Par extension, il est possible de les regrouper afin d'opposer ceux indiquant une vision positive de la circonscription avec ceux qui dépeignent une circonscription moins privilégiée. Parmi les termes indiquant une circonscription socialement favorisée, nous observons, « dynamique », « riche », « se développe », « important bassin d'emploi », « attractive. » A propos des mots décrivant une circonscription moins avantagée, nous avons : « déclin démographique », « chômage », « territoire qui a morflé dur », « circonscription isolée », « désindustrialisation. » Leurs réponses sont codées afin d'être en mesure de construire une variable

dichotomique indiquant si le territoire est considéré par le député comme étant avantagée ou non de son point de vue. Si cette variable possède un intérêt certain, ce qu'elle mesure est presque équivalent à la situation économique de la circonscription. En effet, il y a une forte corrélation entre la mesure du taux de chômage réel et la perception que les élus ont de l'état de leur circonscription ( $p=0,647$ ). Par conséquent, utiliser cette variable est redondante et poser des problèmes de multicollinéarité lors des analyses multivariées. A fins d'illustration, sa distribution est toutefois présentée ci-dessous.

Il est rare que les députés utilisent d'autres catégories pour décrire leur circonscription. L'économie locale et la situation « sociale » sont favorisées par les élus. Avec les autres variables décrites au chapitre précédent (ruralité, taux de chômage et histoire politique), elles permettent d'obtenir une image globale des circonscriptions. A noter que certains députés continuent leur réponse en invoquant un registre différent en mettant en valeur l'orientation politique de leur territoire (« c'est une circonscription très à droite »), le paysage (« bocage normand », « forêts inexploitées ») ou encore une problématique qui a une résonance particulière au niveau local (« pénurie de logements »).

Les variables nouvellement codées à partir des entretiens possèdent les distributions suivantes (tableaux 3.2.4 et 3.2.5) :

Tableau 3.2.4: Distribution des questions selon les caractéristiques de la circonscription

<i>Secteur économique</i>	<i>Pourcentage</i>
<b>Agriculture</b>	9,6
<b>Tourisme</b>	35,4
<b>Industrie lourde (métallurgie, automobile Aéronautique, etc.)</b>	12,3
<b>Agro-alimentaire</b>	21,3
<b>Ancien bassin minier</b>	2,6
<b>Autre</b>	18,3

Source : Entretiens. Question : si vous deviez décrire votre circonscription, par quoi commenceriez-vous ? Création des catégories et recodage par l'auteur. Exemple de lecture : 9,6% des questions ont été posées par un député qui a déclaré que l'agriculture caractérise sa circonscription. N=2588

Tableau 3.2.5 : Distribution des questions selon la situation sociale perçue des députés

<i>Circonscription avantagée</i>	<i>Pourcentage</i>
<b>Non</b>	48,3
<b>Oui</b>	51,7

Source : Entretiens. Question : si vous deviez décrire votre circonscription, par quoi commenceriez-vous ? Création des catégories et recodage par l'auteur. Exemple de lecture : 48,3% des questions ont été posées par un député qui considère que sa circonscription n'est pas avantagée. N=2588

Il faut constater que les députés des circonscriptions urbaines éprouvent plus de peine à donner une seule caractéristique. Leurs réponses sont ainsi plus longues. Certains mettent l'accent sur le seul aspect urbain de leur circonscription en caractérisant la population (beaux quartiers, etc.) ou la situation de la circonscription au sein de la ville (quartiers est, banlieue nord, etc.). En réalité, une seule députée a été en mesure de signaler la présence d'un seul secteur économique qui singularise le territoire. A l'inverse, dans les circonscriptions rurales et péri-urbaines, les députés identifient aisément un secteur économique et commencent généralement leur réponse par là.

### 3.2.3.1. L'importance des perceptions des députés

1. A travers la mesure de la perception de l'économie locale (figure 3.2.5, page 408), on observe que les députés élus dans les circonscriptions où l'agriculture occupe une place importante sont particulièrement focalisés sur cet enjeu. Ce résultat n'est pas une surprise car la spécialisation dans l'agriculture des députés élus dans une circonscription rurale a déjà été observée au sein du Parlement Européen<sup>1202</sup>.

Ces députés posent, en majorité (15%), des questions liées aux enjeux agricoles et de ruralité. De plus, ces enjeux sont également abordés de façon indirecte par le biais d'autres thématiques :

- a. On retrouve toute une série de questions communes à plusieurs députés à propos de la santé des travailleurs agricoles exposés à des substances chimiques nocives (pesticides, fongicides, etc.). Celles-ci s'orientent tant sur la réglementation que sur le traitement « administratif » des personnes atteintes. Dans ce dernier cas, il est question de reconnaissance de maladies professionnelles et de l'indemnisation par la sécurité sociale des personnes malades.
- b. Dans le même ordre d'idée, on observe plusieurs questions à propos de l'adhésion obligatoire des travailleurs salariés agricoles à la Mutualité sociale agricole. Bien qu'il s'agisse d'une question collective, seuls les députés élus dans une circonscription rurale l'ont soumise au gouvernement.
- c. On trouve également une question à propos de l'installation et la subvention de stations de distribution d'essence en zone rurale. La demande concerne la politique du gouvernement pour favoriser le maillage territorial en termes de distribution d'essence afin de garantir un service de proximité.

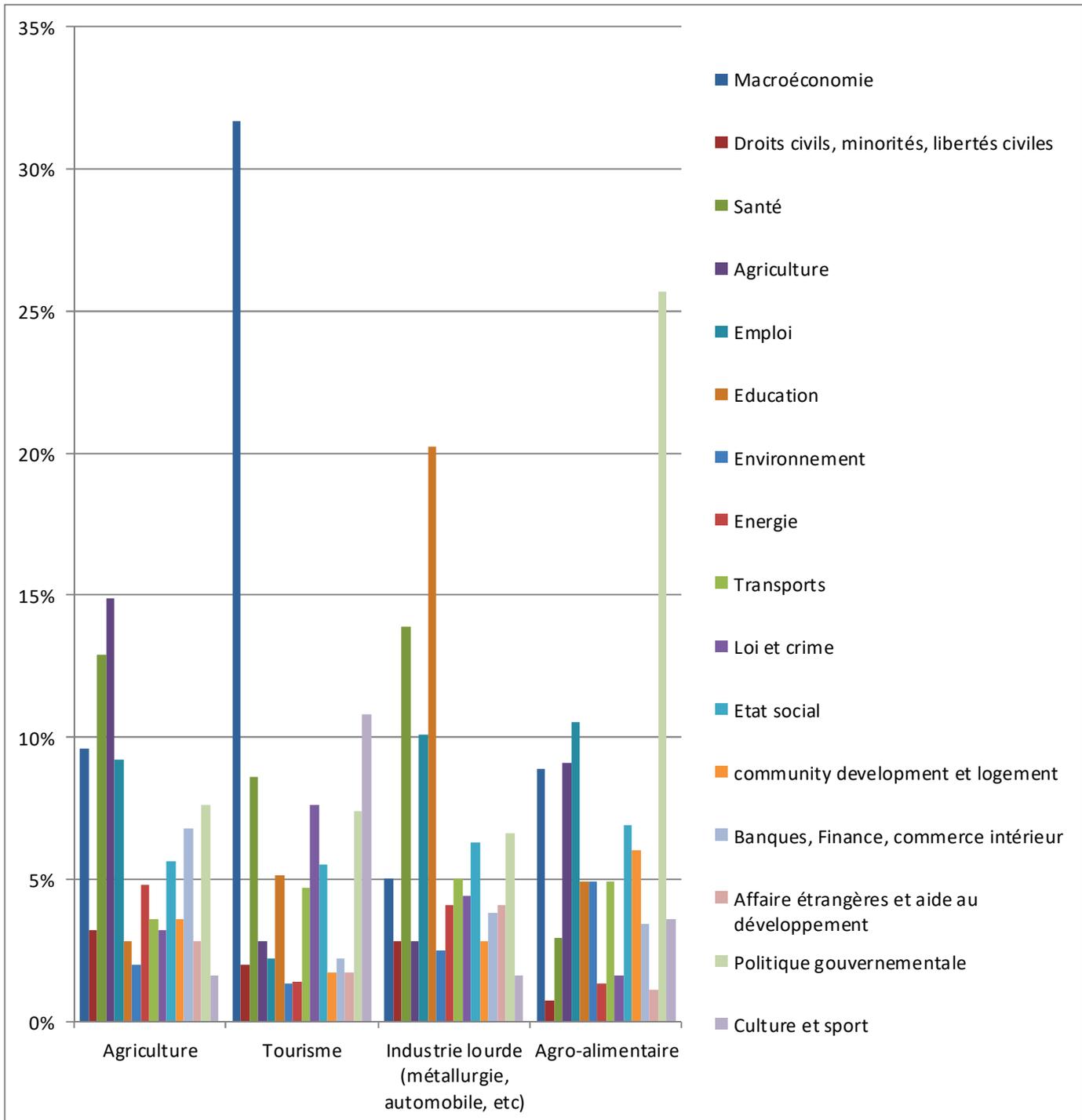
A titre de complément à l'analyse précédente, nous remarquons que l'écrasante majorité des questions ne comporte aucun indice ne permettant

---

<sup>1202</sup> Shaun Bowler et David M. Farrell, *op. cit.*

de les relier à un territoire précis. Comme nous l'avons souligné plus en amont, il y a une forme de métonymie du territoire. L'agriculture (ou la ruralité) est une caractéristique si forte de ces territoires, que la simple évocation de cet enjeu permet d'y associer la circonscription. Pourtant, l'intérêt de députés particuliers pour ces thématiques singulières n'est pas fortuit et découle plutôt d'une volonté de « dé-localisation » du débat et la création d'une forme de nationalisation des problématiques locales.

Figure 3.2.5 : Caractéristique de la circonscription et attention aux enjeux



Notes : p=0,000 ; V de Cramer=0,227. N=2588

2. Dans le même ordre d'idée, les députés élus dans une circonscription où l'industrie agro-alimentaire est présente sont également fortement intéressés par la thématique de l'agriculture. Parce que les questions liées à l'alimentation (sauf eau potable) sont intégrées dans cette catégorie, ce n'est pas surprenant de voir ces députés fréquemment poser des questions sur cette thématique. De plus, dans notre échantillon, les circonscriptions avec une forte présence de ce secteur économique ont aussi un degré de ruralité élevé. A une exception, toutes sont dans le dernier tertile de l'échelle de ruralité. La proximité des intérêts avec les députés élus sur un territoire résolument agricole ne constitue donc pas une aberration.

Pourtant, on retrouve certaines questions directement liées à l'activité industrielle caractéristique de ces circonscriptions. Il est souvent question de sécurité alimentaire surtout suite à la publication d'un rapport du Conseil économique social et environnemental sur l'accès à une alimentation de qualité, saine et équilibrée. Plusieurs députés ont cherché à savoir quelle était la stratégie du gouvernement à propos des recommandations publiées dans ce rapport. D'autres élus veulent connaître l'effet des accords de libre-échange<sup>1203</sup> sur la concurrence au sein de cette industrie ainsi que sur la qualité des aliments.

3. On remarque que d'autres thématiques sont importantes. Ces questions sont, en partie, abordées sous un angle lié à la ruralité. Citons par exemple plusieurs salves de questions sur les subventions européennes destinées au transport express régional (TER) dans le but de maintenir les services dans les zones peu denses. A noter également plusieurs questions posées par un seul député à propos des portails écotaxes, l'installation dans sa Région faisant l'objet d'une forte contestation. Ce même député étant un des membres de l'opposition parmi les plus actifs, de nombreuses questions apparaissent dans les autres catégories et en particulier la n°20 soit la

---

<sup>1203</sup> Le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (connu par son acronyme anglais TAFTA) était alors en pleine discussion entre la Commission européenne et le bureau américain du commerce.

politique gouvernementale. Dans ce cas, la source de l'intérêt de l'élu est moins la circonscription que son statut de *leader* au sein du principal groupe d'opposition.

Nous le voyons, les caractéristiques de la circonscription catéchisent l'attention aux enjeux. Les questions parlementaires reflètent les problématiques locales sans pour autant spécifier des lieux ou des événements du territoire d'élection. Ce principe semble particulièrement présent dans les circonscriptions où l'agriculture occupe une place importante. Notre propos trouve également un soutien empirique lorsque nous étudions l'effet inverse :

1. L'agriculture intéresse très peu les députés élus dans des circonscriptions où le secteur agricole n'occupe pas une place importante. Nous le voyons avec les territoires où l'industrie lourde est très présente (métallurgie, automobile, etc.). L'attention de ces parlementaires se focalise d'abord sur l'éducation (environ 25%) suivie de l'emploi (20%) et de la défense<sup>1204</sup>. Certains posent des questions sur la formation professionnelle dans le domaine industriel et sur la thématique de l'apprentissage<sup>1205</sup>.
2. Le désintérêt pour les questions liées à l'agriculture se retrouve également dans les autres types de circonscription sans pour autant qu'il soit compensé par une attention donnée à des thématiques proches des caractéristiques de la circonscription. A noter que les questions entrant dans les thématiques d'aménagement du territoire (84%) et de culture/sports (67%) sont majoritairement posées par des députés élus dans des circonscriptions où le tourisme apporte une importante contribution à l'économie locale.

Nous voyons que les députés posent des questions dont les thématiques sont fortement liées à leur perception de l'économie de leur circonscription et ignorent les autres thématiques. De plus certains enjeux sont abordés presque uniquement en lien avec la situation locale (santé des travailleurs agricoles par exemple). Ceci se remarque surtout sur la thématique de

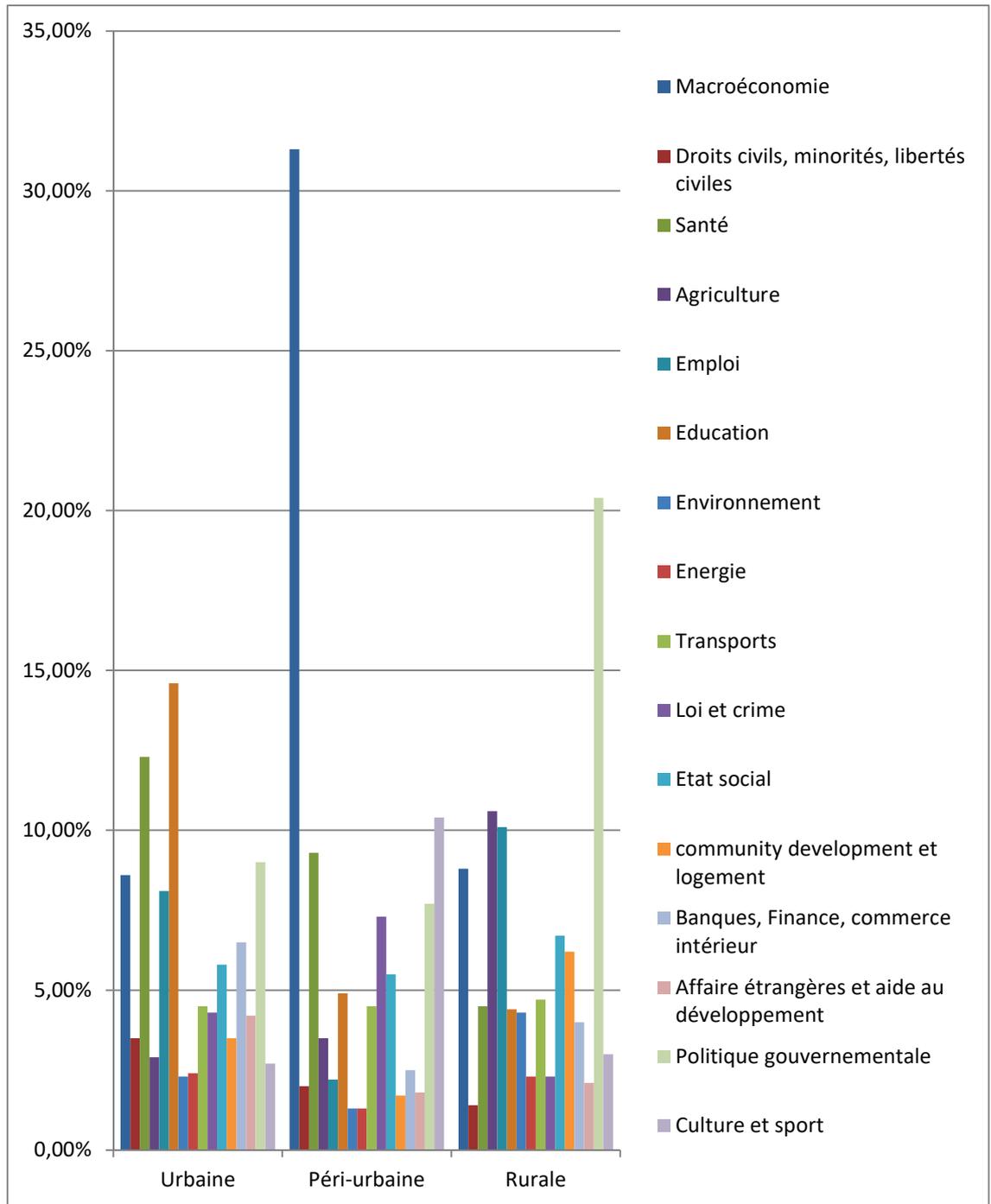
---

<sup>1204</sup> Deux députés ont cité l'industrie aéronautique et de la défense comme caractéristique de leur circonscription.

<sup>1205</sup> Quelques députés avancent l'idée que pour stimuler l'emploi et le recrutement dans le secteur industriel, il faut former les jeunes.

l'agriculture qui n'intéresse pas les députés élus dans une circonscription où ce secteur économique n'occupe pas une place importante. De plus, nous le voyons avec l'exemple des circonscriptions dotées de grands équipements touristiques. Lorsque les caractéristiques locales renvoient à plusieurs thématiques, les députés ont une attention aux enjeux plus étendue. Ils questionnent le gouvernement sur une plus large palette d'enjeux.

Figure 3.2.6 : Géographie de la circonscription et attention aux enjeux



### 3.2.3.2. L'importance de la thématique agricole dans les circonscriptions rurales

Lorsque nous nous tournons vers les deux variables mesurant la situation géographique de la circonscription, les résultats précédents sont confirmés. Plus la circonscription est rurale (figure 3.2.6 ci-dessus), plus le député qui la représente pose des questions liées à l'agriculture. Si nous mettons de côté les questions à propos de la politique gouvernementale (qui sont majoritairement le fait de deux députés d'opposition), il s'agit du premier enjeu en termes de pourcentage de questions. A l'inverse, les députés élus dans une circonscription urbaine sont très peu intéressés par ces thématiques ; les plus fréquentes sont la santé et l'éducation sans pour autant que les questions touchent des enjeux strictement urbains (prévention du cancer des ovaires, rythmes scolaires, etc.). En ce sens, les députés des villes semblent être plus généralistes. Pour comprendre ce phénomène, deux explications complémentaires sont proposées :

1. Premièrement, nous revenons à la place du député dans la « hiérarchie » politique locale. Les maires des grandes villes ont une capacité à solutionner les problèmes rencontrés par les habitants que ce soit par l'intervention de leurs équipes ou par l'influence directe qu'ils exercent auprès des ministères. Comme les circonscriptions rurales, les villes ont également des problématiques spécifiques qu'elles doivent gérer et des intérêts à défendre. Toutefois, en France, comme ailleurs<sup>1206</sup>, les villes se sont affirmées comme des acteurs politiques autonomes se plaçant dans une forme de concurrence vis-à-vis de l'Etat. En France, dès les années 1970, le processus de décentralisation offre de plus en plus de compétences et les villes deviennent de véritables productrices de politiques publiques<sup>1207</sup>. Ainsi, plus que l'Etat, l'acteur le plus compétent pour s'occuper des problématiques de la ville est la municipalité elle-même et non pas le député<sup>1208</sup>.

---

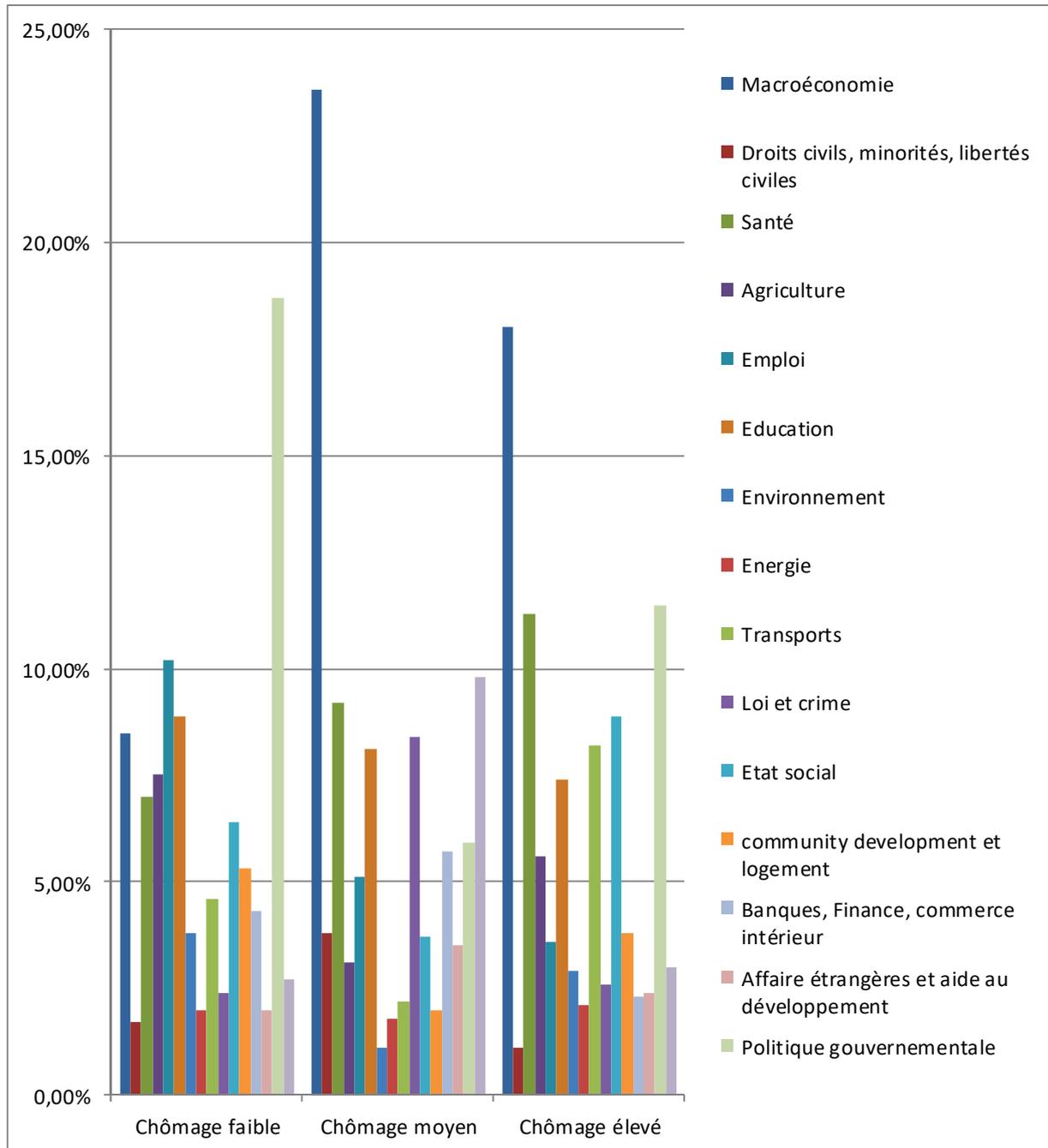
<sup>1206</sup> Gilles Pinson, *op. cit.*

<sup>1207</sup> Patrick Le Gales, *op. cit.*. Pierre Muller, « Les politiques publiques entre secteurs et territoires », *Politiques et management public*, vol. 8 / 3, 1990, p. 19- 33.

<sup>1208</sup> Comme nous l'avons expliqué au chapitre 3, le renforcement des structures intercommunales permet également aux municipalités de devenir plus autonomes. Toutefois, la coopération entre niveaux de gouvernance semble perdurer bien qu'il ne soit plus possible de parler de municipalités sous tutelle de l'État.

2. Deuxièmement et par conséquence, dans ce cadre, le rôle du député est limité et ceci explique pourquoi l'attention aux enjeux est plus diffuse. Ceci n'empêche toutefois pas ces élus, sur des projets précis, d'intervenir en mettant en valeurs des enjeux spécifiquement urbains. On pense au débat sur le « Grand Paris Express » qui a beaucoup intéressé les députés franciliens. Il n'y a, cependant, pas un seul enjeu qui retient l'attention des députés de ces circonscriptions indépendamment de l'actualité. La ruralité anime véritablement les députés élus dans les campagnes. A l'inverse, l'urbanité joue un rôle moins important dans l'attention aux enjeux des députés des villes. Alors que l'agriculture agit comme une métonymie des territoires ruraux, il n'y a pas d'enjeux qui jouent ce rôle en ville. Comme il n'y a pas un seul enjeu spécifique aux villes, l'attention aux enjeux des députés urbains est plus diffuse. Ceci explique aussi pourquoi ces élus posent plus de questions avec des références concrètes à leur circonscription. Pour montrer à leurs électeurs qu'ils se préoccupent de leurs problématiques, les députés doivent être plus précis.

Figure 3.2.7 : Précarité de la circonscription et attentions aux enjeux



Notes : p=0,002 ; V de Cramer=0,302. N=2588

### 3.2.3.3. La précarité : un catalyseur de l'attention aux enjeux

1. Lorsqu'on s'intéresse à l'effet du taux de chômage (figure 3.2.7), les analyses offrent des résultats en partie différents des attentes théoriques. L'intérêt pour les questions de macroéconomie (catégorie dans laquelle se situent les questions liées au chômage) est très faible chez les députés élus dans les circonscriptions où le chômage est faible et augmente lorsque le chômage se rapproche et dépasse la médiane nationale bien que la relation ne soit pas parfaitement linéaire. Ceci n'est toutefois pas contraire à nos attentes théoriques. La diminution de l'attention à la macroéconomie s'explique ainsi par la prise en compte d'enjeux aussi liés à la précarité (état social, éducation)<sup>1209</sup>.
2. Deuxième indicateur que l'attention aux enjeux est catalysée par la situation économique locale, dans les tertiles médians, les députés abordent les problématiques liées au chômage à travers d'autres enjeux. Nous observons des questions à propos de politique de ré-industrialisation visant à créer de l'emploi dans ce secteur. Le lien entre formation scolaire et besoin des entreprises (stimuler l'embauche par une meilleure adéquation entre l'orientation scolaire et le besoin des entreprises locales) est aussi évoqué.

Nous remarquons aussi que l'absence de la problématique de l'emploi en circonscription diminue l'attention à cet enjeu chez les députés élus dans ces territoires. En réalité, nous constatons que ces députés posent exclusivement des « questions de groupe. » Ainsi, ces députés ne s'attardent pas sur cette thématique au-delà de ce qui est réclamé par la « discipline » de groupe.

La figure 3.2.7 nous informe aussi que les députés qui appartiennent aux premier et dernier tertiles sont particulièrement focalisés sur la politique gouvernementale :

1. Un regard sur les questions montre que l'ensemble (à une exception) des questions appartenant au premier tertile fut posé par deux députés *leaders*

---

<sup>1209</sup> Léa Morabito et Camille Peugny, *op. cit.* Les auteurs expliquent que le taux de chômage renvoie généralement à une précarité plus générale.

du principal groupe d'opposition (UMP)<sup>1210</sup>. Il s'agit de questions de politique générale dont le lien avec la situation de la circonscription où ces députés sont élus est inexistant. Ce résultat est conforme aux attentes théoriques mais il convient de préciser le processus en cours. L'attention aux enjeux est limitée par les capacités cognitives humaines et les députés ne peuvent s'intéresser à tous les sujets<sup>1211</sup>. Ainsi, parce que leur circonscription est avantagée, les députés n'ont pas à focaliser leur esprit sur des problématiques locales et peuvent donc se concentrer d'autres enjeux en faisant ressortir leur position d'opposants à l'exécutif. Ce principe est précisé à l'aide d'analyses multivariées.

2. Dans le dernier tertile, la situation est moins claire car les questions abordent des sujets très hétéroclites sans liens avec la situation économique locale. Ce résultat suggère que le facteur commun à ces élus (un territoire durement touché par le chômage) soit la seule variable explicative. D'autres logiques sont à l'œuvre mais cette analyse bivariée ne permet pas de les mettre en lumière.

### 3.2.4. L'attention aux enjeux influencée par la circonscription : analyses multivariées

L'analyse du contenu thématique des questions montre que les députés se focalisent avant tout sur les enjeux qu'ils perçoivent comme saillants en circonscription. Une part de réactivité dyadique est donc présente au sein de l'Assemblée nationale. Afin d'être spécifiés, les résultats présentés ci-dessus sont mis en perspective avec d'autres facteurs afin de contrôler l'effet des indicateurs mesurant la situation socio-économique de la circonscription. Comme nous l'avons spécifié au chapitre 3, il est attendu que la carrière des parlementaires modèrent les incitations institutionnelles et territoriales. En clair, plus le député possède de

---

<sup>1210</sup> Reprenant la typologie de M. Wiberg et A. Koura, la logique qui semble prévaloir ici est un usage des questions parlementaires pour tester le gouvernement sur des sujets clivants (politique de l'éducation et mauvais résultats des élèves français dans les classements PISA ; rapport de la Cours des Comptes) ou pour mettre en lumière ses échecs (par exemple sur la féminisation des cadres du secteur public ; réforme d'HADOPI) soit des attitudes qui caractérisent les députés d'opposition (Matti Wiberg et Antti Koura, *op. cit.*)

<sup>1211</sup> Bryan D. Jones, *Politics and the architecture of choice: bounded rationality and governance*, Chicago, University of Chicago Press, 2001, 232 p.

ressources (mandat exécutif, fief, etc.), moins il tient compte des thématiques saillantes localement.

L'actuelle variable dépendante comprend trop de catégories et certaines sont composées de trop peu d'observations. Pour mener les analyses multivariées, nous avons choisi de conserver les six enjeux les plus fréquents :

1. macroéconomie
2. santé
3. agriculture
4. emploi
5. politique gouvernementale
6. éducation.

Afin de ne pas avoir une catégorie « autres » trop importante, toutes les autres modalités ne sont pas prises en compte. L'attention aux enjeux est donc mesurée sur la base de ces six enjeux ce qui équivaut à 1492 questions (57% du total). La catégorie de référence sera l'agriculture qui, nous l'avons vu, est particulièrement clivante. S'agissant des variables indépendantes, leur opérationnalisation suit la même logique qu'au chapitre précédent<sup>1212</sup>.

Le premier modèle correspond aux variables socio-démographiques (contrôle), le deuxième aux caractéristiques socio-économiques de la circonscription, le troisième intègre les variables mesurant la carrière de l'élu et le dernier met en perspective les deux modèles explicatifs. Les résultats sont affichés dans le tableau 3.2.6 ci-dessous.

---

<sup>1212</sup> Malheureusement, pour éviter les risques de multicollinéarité, nous sommes dans l'obligation de retirer la variable mesurant la caractéristique économique de la circonscription. En effet, celle-ci est très fortement liée au degré de ruralité. Afin de conserver l'homogénéité des analyses entre les chapitres 5 et 6, nous avons fait le choix de conserver cette dernière variable.

Tableau 3.2.6 : Analyse de régression de l'attention aux enjeux

		Macroéconomie		Santé		Emploi		Education		Politique gouvernementale	
MODELE 0 (R2 de Nagelkerke=0,274)											
		B	sig	B	sig	B	sig	B	sig	B	sig
Sexe	Femme	-0.261 (.317)	0.409	<b>0.812</b> <b>(0.298)</b>	<b>0.006</b>	0.120 (0.305)	0.692	<b>0.924</b> <b>(0.234)</b>	<b>0.001</b>	<b>-0.602</b> <b>(0.299)</b>	<b>0.044</b>
Profession	Autre	-0.463 (1.014)	0.647	1.056 (0.857)	0.217	0.876 (0.819)	0.284	0.460 (.931)	0.620	0.042 (0.830)	0.958
	Entrepreneur	-1.707 (1.286)	0.184	<b>-2.126</b> <b>(0.982)</b>	<b>0.030</b>	<b>-3.310</b> <b>(1.138)</b>	<b>0.003</b>	.	.	<b>-2.503</b> <b>(1.145)</b>	<b>0.0287</b>
	profession libérale	<b>2.795</b> <b>(1.071)</b>	<b>0.009</b>	-0.520 (0.920)	0.571	<b>-1.869</b> <b>(0.923)</b>	<b>0.042</b>	-0.636 (0.992)	0.521	0.527 (0.903)	0.559
	Enseignant	0.509 (1.071)	0.634	0.124 (0.906)	0.890	-0.664 (0.886)	0.453	0.941 (0.937)	0.333	-0.690 (0.906)	0.445
	Cadre du secteur privé	0.421 (1.092)	0.699	-0.420 (.934)	0.653	-1.281 (0.933)	0.169	-0.260 (1.013)	0.797	-0.191 (0.912)	0.833
MODELE 1 (R2 de Nagelkerke=0,359)											
Sexe	Femme	<b>-2.439</b> <b>(0.565)</b>	<b>0.000</b>	<b>-1.124</b> <b>(0.547)</b>	<b>0.039</b>	<b>-1.096</b> <b>(0.582)</b>	<b>0.059</b>	-0.740 (0.560)	0.186	<b>-1.412</b> <b>(0.559)</b>	<b>0.011</b>
Profession	Autre	<b>-2.022</b> <b>(1.169)</b>	<b>0.083</b>	-1.252 (1.035)	0.226	0.292 (1.038)	0.778	1.615 (1.103)	0.143	1.408 (1.021)	0.167
	Entrepreneur	2.074 (1.510)	0.169	<b>2.581</b> <b>(1.257)</b>	<b>0.039</b>	-0.439 (1.439)	0.759	.	.	-0.018 (1.429)	0.989
	profession libérale	<b>5.007</b>	<b>0.000</b>	<b>2.445</b>	<b>0.030</b>	-0.414	0.728	<b>3.054</b>	<b>0.020</b>	1.620	0.162

		<b>(1.276)</b>		<b>(1.127)</b>		(1.192)		<b>(1.315)</b>		(1.159)	
	Enseignant	1.323 (1.217)	0.276	0.707 (1.071)	0.508	-1.008 (1.123)	0.368	0.735 (1.376)	0.592	-0.800 (1.135)	0.480
	Cadre du secteur privé	0.204 (1.155)	0.859	0.401 (0.163)	0.686	-1.165 (1.022)	0.254	0.591 (1.077)	0.582	0.287 (0.989)	0.771
Fief	Fief	0.003 (0.015)	0.798	0.004 (0.015)	0.783	0.004 (0.015)	0.766	0.004 (0.015)	0.770	0.005 (0.015)	0.704
Géographie	Urbaine	<b>1.980</b> <b>(0.634)</b>	<b>0.001</b>	<b>3.391</b> <b>(0.568)</b>	<b>0.000</b>	<b>2.632</b> <b>(0.684)</b>	<b>0.000</b>	<b>3.993</b> <b>(1.003)</b>	<b>0.000</b>	<b>2.666</b> <b>(0.711)</b>	<b>0.000</b>
	péri-urbaine	1.364 (0.949)	0.150	<b>2.272</b> <b>(0.808)</b>	<b>0.004</b>	<b>2.166</b> <b>(1.031)</b>	<b>0.036</b>	1.863 (1.492)	0.211	<b>2.497</b> <b>(0.969)</b>	<b>0.009</b>
Chômage	Faible taux de chômage	-0.054 (0.668)	0.935	0.403 (0.612)	0.509	<b>1.232</b> <b>(0.744)</b>	<b>0.097</b>	1.305 (1.020)	0.200	1.018 (0.738)	0.167
	Taux de chômage moyen	<b>1.154</b> <b>(0.353)</b>	<b>0.001</b>	0.193 (0.371)	0.601	0.518 (0.451)	0.250	0.176 (0.387)	0.650	-0.406 (0.380)	0.283
MODELE 2 (R2 de Nagelkerke=0,368)											
Sexe	Femme	-1.278 (0.816)	0.117	-0.634 (0.736)	0.388	-0.338 (0.831)	0.684	-0.390 (0.842)	0.643	-0.714 (0.810)	0.378
Profession	Autre	-0.362 (1.220)	0.766	0.211 (1.066)	0.843	-0.340 (1.069)	0.750	-1.111 (1.193)	0.351	-1.540 (1.093)	0.158
	Entrepreneur	-2.073 (1.723)	0.228	<b>-4.272</b> <b>(1.397)</b>	<b>0.002</b>	<b>-4.130</b> <b>(1.517)</b>	<b>0.006</b>	.	.	<b>-3.833</b> <b>(1.532)</b>	<b>0.012</b>
	Profession libérale	2.076 (1.292)	0.107	0.305 (1.148)	0.789	-1.688 (1.179)	0.152	-1.827 (1.268)	0.149	-1.480 (1.175)	0.207

	Enseignant	-1.631 (1.647)	0.321	<b>-2.997</b> <b>(1.597)</b>	<b>0.055</b>	-2.069 (1.588)	0.192	<b>-3.904</b> <b>(1.746)</b>	<b>0.025</b>	<b>-3.441</b> <b>(1.593)</b>	<b>0.030</b>
	Cadre du secteur privé	0.699 (1.257)	0.577	0.274 (1.069)	0.797	-0.450 (1.068)	0.673	-0.121 (1.176)	0.917	0.319 (1.057)	0.762
Séniorité	Grande expérience	<b>-0.685</b> <b>(0.816)</b>	<b>0.063</b>	<b>-0.736</b> <b>(0.357)</b>	<b>0.039</b>	-0.388 (0.399)	0.330	<b>-1.023</b> <b>(0.387)</b>	<b>0.008</b>	<b>-0.803</b> <b>(0.365)</b>	<b>0.027</b>
Responsabilités	Oui	-0.102 (0.597)	0.863	-0.699 (0.629)	0.266	0.105 (0.642)	0.869	0.650 (0.662)	0.325	<b>1.749</b> <b>(0.611)</b>	<b>0.004</b>
Majorité opposition	Majorité	<b>-2.541</b> <b>(0.582)</b>	<b>0,000</b>	-0.566 (0.504)	0.261	<b>-1.021</b> <b>(0.547)</b>	<b>0.061</b>	<b>-2.526</b> <b>(0.592)</b>	<b>0,000</b>	<b>-2.766</b> <b>(0.580)</b>	<b>0,000</b>
Cumul des mandats	Pas de cumul	-0.824 (1.603)	0.119	3.795 (1.379)	0.244	1.585 (1.492)	0.287	<b>4.875</b> <b>(1.511)</b>	<b>0.001</b>	2.297 (1.454)	0.113
	Mandat délibératif	2.492 (1.365)	0.545	<b>1.306</b> <b>(1.123)</b>	<b>0.005</b>	0.826 (1.196)	0.489	<b>2.274</b> <b>(1.238)</b>	<b>0.066</b>	-0.297 (1.225)	0.808
Mandat avant carrière parlementaire	Pas de mandat politique	<b>-3,020</b> <b>(1.119)</b>	<b>0.011</b>	-1.213 (0.867)	0.161	-0.890 (1.056)	0.043	<b>-2.291</b> <b>(1.073)</b>	<b>0.012</b>	<b>-2.462</b> <b>(1.053)</b>	<b>0.019</b>
	Mandat délibératif	-0,659 (1.106)	0.551	<b>-2.011</b> <b>(0.928)</b>	<b>0.030</b>	-1.965 (0.972)	0.398	<b>-3.323</b> <b>(0.939)</b>	<b>0,000</b>	-1.149 (0.960)	0.231
MODELE 3 (R2 de Nagelkerke=0,460)											
Sexe	Femme	<b>-3.199</b> <b>(1.877)</b>	<b>0.088</b>	-1.016 (1.744)	0.559	1.167 (2.325)	0.615	-1.597 (1.998)	0.423	-3.115 (1.978)	0.115
Profession	Autre	0.739 (1.321)	0.575	0.688 (1.147)	0.548	0.444 (1.253)	0.722	-0.343 (1.286)	0.789	-0.717 (1.214)	0.554
	Entrepreneur	2.582	0.419	-0.936	0.663	-1.228	0.659	.	.	<b>-7.367</b>	<b>0.020</b>

		(3.199)		(2.153)		(2.786)				<b>(3.186)</b>	
	Profession libérale	3.571 (2.197)	0.103	1.469 (1.556)	0.345	-2.350 (1.825)	0.197	0.429 (2.012)	0.831	<b>-3.863</b> <b>(1.951)</b>	<b>0.047</b>
	Enseignant	1.073 (2.246)	0.632	-1.668 (1.940)	0.389	0.288 (2.331)	0.901	-0.602 (2.248)	0.788	3.580 (2.560)	0.162
	Cadre du secteur privé	-0.628 (1.361)	0.644	-0.163 (1.147)	0.886	<b>-2.157</b> <b>(1.254)</b>	<b>0.085</b>	-0.522 (1.259)	0.678	1.738 (1.244)	0.162
Séniorité	Grande expérience	-0.103 (0.568)	0.855	-0.331 (0.545)	0.542	0.867 (0.745)	0.244	-0.338 (0.522)	0.547	-0.165 (0.556)	0.765
Responsabilités	Oui	-0.054 (0.693)	0.937	-0.857 (0.708)	0.226	-0.879 (0.841)	0.295	0.681 (0.755)	0.366	<b>1.959</b> <b>(0.740)</b>	<b>0.008</b>
Majorité opposition	Majorité	<b>-1.892</b> <b>(0.730)</b>	<b>0.009</b>	-0.037 (0.641)	0.953	0.060 (0.732)	0.934	<b>-1.960</b> <b>(0.741)</b>	<b>0.008</b>	<b>-4.723</b> <b>(0.854)</b>	<b>0,000</b>
Cumul des mandats	Pas de cumul	1.450 (2.543)	0.569	2.016 (2.413)	0.611	-4.396 (3.373)	0.192	2.463 (2.416)	0.307	-4.090 (2.648)	0.122
	Mandat délibératif	0.888 (2.143)	0.679	0.898 (1.770)	0.403	0.003 (2.174)	0.998	2.430 (2.012)	0.227	-0.822 (2.211)	0.710
Mandat avant carrière parlementaire	Pas de mandat politique	-2.272 (1.763)	0.197	-0.409 (1.531)	0.789	3.254 (2.137)	0.127	-1.567 (2.471)	0.525	<b>-17.219</b> <b>(2.400)</b>	<b>0,000</b>
	Mandat délibératif	-0.641 (1.392)	0.644	-1.200 (1.038)	0.247	<b>-2.836</b> <b>(1.182)</b>	<b>0.016</b>	<b>-2.369</b> <b>(1.058)</b>	<b>0.025</b>	1.713 (1.336)	0.199
Fief	Fief	0.005	0.723	0.005	0.761	0,001	0.954	0.006	0.687	0.009	0.555

		(0.017)		(0.017)		(0.017)		(0.017)		(0.17)	
Géographie	Urbaine	1.705 (1.325)	0.198	<b>1.843</b> <b>(0.969)</b>	<b>0.057</b>	1.599 (2.079)	0.180	2.178 (1.800)	0.226	<b>19.603</b> <b>(1.919)</b>	<b>0,000</b>
	péri-urbaine	1.015 (1.588)	0.515	1.340 (1.394)	0.335	<b>3.786</b> <b>(2.079)</b>	<b>0.068</b>	0.927 (1.969)	0.637	<b>21.045</b> <b>(2.419)</b>	<b>0,000</b>
Chômage	Faible taux de chômage	-0.958 (1.398)	0.492	0.834 (1.145)	0.466	2.070 (1.504)	0.168	-0.529 (2.380)	0.824	<b>13.013</b> <b>(0.000)</b>	<b>0,000</b>
	Taux de chômage moyen	<b>1.274</b> <b>(0.435)</b>	<b>0.003</b>	0.611 (0.465)	0.188	<b>1.854</b> <b>(.643)</b>	<b>0.003</b>	0.789 (0.501)	0.115	<b>-1.850</b> <b>(0.611)</b>	<b>0,002</b>

Aucun entrepreneur n'a posé de questions à propos d'éducation. Ceci entraîne des singularités dans la matrice hessienne et la logique voudrait que cette catégorie soit supprimée de l'analyse. Toutefois, ceci étant le seul biais, l'équation de régression n'est pas faussée à des niveaux critiques. Les erreurs standards sont entre parenthèses

Catégories de référence (dans l'ordre d'apparition du modèle 3) : Agriculture (variable dépendante), professionnel de la politique, mandat exécutif, mandat exécutif, circonscription rurale, chômage élevé.

Le modèle 0 montre que les variables sociodémographiques ont un rôle mitigé sur l'attention aux enjeux. Signalons toutefois un effet significatif du sexe dans plusieurs catégories laissant apparaître une division genrée de l'attention aux enjeux. Les femmes se focalisent plus sur les questions d'éducation et de santé au détriment des questions économiques et de politique gouvernementale. Ceci fait écho aux travaux sur les femmes en politique qui avaient déjà mis en lumière une telle division dans d'autres compartiments du travail parlementaire<sup>1213</sup>. Toutefois, dans le cas des questions, il est difficilement concevable que cette attention soit subie comme soulignée par C. Achin dans le cas de l'allocation des sièges en commission. La profession du député n'influe que marginalement son attention aux enjeux. Les enseignants semblent plus intéressés par l'éducation mais l'effet n'est pas significatif. Les chefs d'entreprises, quant à eux, donnent plus d'importance aux questions liées à l'emploi (relation significative).

Lorsque nous intégrons les indicateurs de la situation socio-économique de la circonscription (modèle 1), le tableau devient plus intéressant car il montre le poids de la variable mesurant le degré de ruralité et surtout l'opposition entre territoires urbains et territoires ruraux. Nous le voyons, tous les coefficients liés aux députés élus dans une ville sont positifs ce qui signifie qu'ils sont plus fortement intéressés par ces enjeux que par les questions agricoles. Ceci vient ainsi confirmer la double conclusion évoquée précédemment :

1. L'agriculture concerne évidemment en premier lieu les députés élus dans les circonscriptions les plus rurales.
2. Les députés des villes se focalisent sur une multitude d'enjeux.

Dit autrement, la présence de *betas* positifs dans toutes les catégories, démontre que les députés des villes ne sont pas focalisés sur un enjeu particulier comme le sont ceux des circonscriptions rurales. Alors que l'attention sur l'agriculture est constante d'un député rural à un autre, aucun enjeu ne joue ce rôle dans l'univers urbain. Il semble ainsi que les villes « n'envoient pas » de demandes particulières

---

<sup>1213</sup> Catherine Achin, *op. cit.*

communes à un grand nombre d'élus. Ces derniers semblent plutôt dépendants de l'actualité locale et nationale.

Contrairement à ce qui a été présenté plus haut, être élu dans une circonscription avantagée ne modifie pas l'attention aux enjeux. Certes, les députés élus dans circonscriptions avantagées sont moins focalisés sur les questions de macroéconomie mais la relation n'est pas significative.

En réalité, dans ce modèle, la géographie de la circonscription s'affirme comme la variable clé car l'histoire politique n'apporte pas de ressources particulières, les coefficients n'étant pas significatifs. Ainsi, l'opposition rural-urbain mise en valeur au chapitre 5, s'observe également ici. En termes de réactivité, les députés des champs se focalisent d'abord sur une thématique particulièrement saillante dans leur circonscription. Tout le reste étant égal par ailleurs, la probabilité de poser son attention sur d'autres enjeux que l'agriculture est plus faible que pour les députés des villes. A l'inverse, la réactivité des députés urbains est plus contextuelle et basée sur des problématiques précises qu'une analyse de régression ne peut faire ressortir.

Le modèle deux concerne la carrière de l'écu. Aucune hypothèse n'a été formulée pour cet ensemble de variable. Seule l'interaction avec les caractéristiques de la circonscription a été théorisée. On remarque que, contrairement au travail en circonscription, le cumul des mandats n'affecte pas l'attention aux enjeux. S'il joue un rôle dans l'amplitude de l'usage des questions<sup>1214</sup> et en partie dans le degré de localisme, il n'intervient pas dans l'attention aux enjeux. A l'inverse, il apparaît bien que la position du groupe politique au sein de l'Assemblée nationale affecte les choix des parlementaires. Nous avons montré que les questions locales sont avant tout le fruit des élus de la majorité. Il n'est donc pas surprenant de voir les députés de l'opposition poser les questions sur des thématiques les moins localisées<sup>1215</sup>, et en particulier sur la macroéconomie. Il s'agit également des

---

<sup>1214</sup> Laurent Bach, *op. cit.*

<sup>1215</sup> Le lien entre thématique des questions et localisme est présenté en annexe.

thématiques les plus clivantes au moment des entretiens. Ceci montre l'importance des questions parlementaires pour les députés de l'opposition pour affirmer une position (individuelle et collective) sur les enjeux majeurs. Autre indicateur de la carrière politique, les responsabilités à l'Assemblée ne jouent qu'un rôle secondaire. La séniorité, elle, a un effet proche de celui de la position du groupe politique. Plus le député est expérimenté, moins il s'intéresse aux questions de macroéconomie et de politiques gouvernementales.

Le dernier modèle regroupe toutes les variables. L'augmentation du  $R^2$  de Nagelkerke démontre la pertinence de notre démarche théorique. Il apparaît que lorsque la géographie n'est pas significative, ce sont les variables mesurant la position du groupe politique qui le sont et inversement. Si ce modèle ne donne aucune indication complémentaire sur la réactivité des députés urbains<sup>1216</sup>, il confirme que les ruraux sont avant tout intéressés par les questions agricoles témoignant ainsi d'une réactivité vis-à-vis des intérêts locaux (betas positifs pour tous les enjeux). A l'inverse, les thématiques plus clivantes ne sont encouragées par les caractéristiques du territoire d'élection mais par la position du groupe politique (majorité ou opposition). Il apparaît également que le cumul des mandats est significatif dans le cas de la politique du gouvernement indiquant que cette thématique, sous contrôle de la situation socio-économique locale, est appréciée des députés non-cumulant et ceux détenant un mandat délibératif régional. En fait, nous remarquons que cette thématique est présente lorsque les députés sont élus dans les circonscriptions sans caractéristique particulière. Ceci signifie que les prises de positions en (dé)faveur du gouvernement sont avant tout le fait de députés « libérés » des contraintes territoriales et membres de l'opposition même si cette interprétation nécessite toutefois des analyses complémentaires. Sur ce point, les deux logiques (localisme et soutien/opposition au gouvernement) ne sont, en théorie, pas exclusives. Toutefois, il apparaît que pour certains députés (élus dans les circonscriptions rurales, avec taux de chômage élevé et détenant un mandat

---

<sup>1216</sup> Ceci ne signifie pas que les députés des villes ne sont pas réactifs mais plutôt que les thématiques sont plus nombreuses. L'attention aux enjeux est donc plus contextuelle car il n'y a pas un enjeu particulier qui occupe l'élu en tout temps et en tout lieu. Ceci explique également pourquoi les députés urbains introduisent plus de références locales que les ruraux.

exécutif local) les limites cognitives<sup>1217</sup> créent une hiérarchie au profit des thématiques saillantes localement quelle que soit l'appartenance partisane du député.

Ce dernier chapitre a montré que la réactivité politique est une réalité et que les députés utilisent les espaces à leur disposition pour représenter leur territoire d'élection. Toutefois, toute évocation de la circonscription ne renvoie pas à une volonté d'en représenter les intérêts. Elle peut être utilisée à des fins d'illustration ou d'argument pour défendre une position, par exemple, partisane. La structure institutionnelle limite toutefois les chances de succès comme en atteste le nombre restreint d'amendements effectivement acceptés en séance plénière<sup>1218</sup>.

Très peu de questions contiennent de références directes à la circonscription mais lorsque nous les appréhendons du point de vue thématique, nous remarquons que l'attention aux enjeux est en partie dictée par la situation économique locale. Si ceci est particulièrement valable pour les députés des zones rurales, les députés des villes semblent également réactifs de façon plus sporadique, lorsqu'une problématique apparaît. Ils ne se focalisent pas sur une thématique dont on peut raisonnablement penser qu'elle est liée à leur territoire d'élection.

La conclusion de S. Martin s'applique donc parfaitement au cas français. Il ne faut pas surestimer la dimension locale des activités des parlementaires. Les députés ne se comportent pas toujours de manière à correspondre aux incitations institutionnelles et les questions parlementaires illustrent à merveille ce principe. De même, les députés des circonscriptions rurales ne s'intéressent pas uniquement aux enjeux agricoles, d'autres logiques sont à l'œuvre. En clair, être membre d'un groupe d'opposition est tout aussi important qu'être élu dans une circonscription rurale.

---

<sup>1217</sup> Bryan D. Jones, *op. cit.*

<sup>1218</sup> Eric Kerrouche, *op. cit.*

Alors que les logiques partisanes sont presque entièrement éludées en circonscription, elles comptent au Palais Bourbon y compris dans les espaces où les députés sont plus « libres. » Ceci ne se fait, toutefois, pas au détriment de la représentation dyadique.

## 4. Conclusion de la deuxième partie

L'objectif de la deuxième partie était de proposer un test empirique des hypothèses de recherche établies lors du troisième chapitre. Le postulat théorique général trouve un soutien global dans les analyses empiriques bien qu'il soit important de ne pas considérer la réactivité simplement comme une réponse stratégique à une incitation institutionnelle. Les députés les plus vulnérables et ceux élus dans une circonscription avec une caractéristique forte sont les plus réactifs. De même, les membres de la majorité donnent plus d'importance à la réactivité de service. Ceci est en adéquation avec le raisonnement de C.J. Kam qui explique que ces élus, parce qu'ils sont dépendants du destin présidentiel, font en sorte que leur avenir politique ne repose pas uniquement sur la popularité du gouvernement. À l'inverse, les élus les plus expérimentés favorisent plutôt les événements symboliques et restreignent le nombre de rencontres individuelles.

Le quatrième chapitre a permis de montrer que ce comportement et les activités en circonscriptions se retrouvent également dans des pays où le cadre institutionnel n'impose, *a priori*, aucune contrainte particulière. De la même manière, un député élu grâce à un système électoral offrant la possibilité aux électeurs de voter pour des candidats plutôt que pour des listes ne se comporte pas toujours de manière à correspondre à ce qui est « prescrit » par le système électoral (exemple suisse). Il ne faut donc pas surestimer le poids du mode de scrutin lorsque nous explorons le travail parlementaire.

La circonscription est le lieu où s'affirment les relations humaines. C'est au niveau local que les députés répondent à l'impératif de réactivité de service (principalement par l'organisation de permanences parlementaires) et participent à des événements symboliques (célébrations locales, inaugurations, etc.) afin de manifester leur appartenance à la communauté. Durant ces activités, les dimensions idéologique et partisane n'apparaissent pas ou uniquement lors d'événements dédiés (bilan de mandat, réunion de parti, etc.). De plus, l'agenda national vient rarement interférer dans le programme des activités sauf à de rares exceptions (organisation d'un débat sur le mariage pour tous) ou lorsque le député

rapporte un texte (politique carcérale). Cette enquête vient ainsi s'ajouter à ce qui a été montré ailleurs<sup>1219</sup> mais le design de recherche permet d'aller plus loin. Les analyses mettent en lumière que les pratiques de réactivité évoluent d'un député à l'autre suivant la structure socio-économique de la circonscription et les acquis de carrière. Si être réactif est un principe reconnu par presque tous les députés français, la façon dont ils « pratiquent » évolue d'un élu à l'autre. Ceci implique que la réactivité ne doit pas être appréhendée par l'analyse d'une seule composante du travail parlementaire. Il est important, lorsqu'elle est étudiée empiriquement, de considérer la réactivité (ainsi que le terme anglophone de *constituency service*) comme un concept renvoyant à différentes réalités qu'il est nécessaire de prendre en considération.

A Paris, la réactivité est présente surtout sous sa forme politique (défense d'intérêts), à certains moments de service (interpellation d'un ministre sur une problématique particulière) et, plus rarement observée, distributive<sup>1220</sup>. Les députés déclarent utiliser tous les outils à leur disposition pour représenter les intérêts de leur circonscription mais la transposition concrète dans les productions législatives reste ambiguë et contextuelle. Un regard sur les délibérations en commission montre que la volonté d'être réactif est une réalité mais la question de l'efficacité des tentatives reste ouverte. Peu d'amendements sont effectivement acceptés et ceux qui le sont viennent du groupe majoritaire. En ce sens, les députés membres de groupes minoritaires (en particulier ceux de l'opposition) peinent transformer les essais. Toutefois, comme l'expliquent H. Eulau et P.D. Karps, ces prises de position peuvent être valorisées vis-à-vis du destinataire de l'*accountability*<sup>1221</sup>. Dans les questions, la réactivité est plus indirecte. Très peu de députés mentionnent un lieu, un événement ou une personne pouvant être associée à leur circonscription (6% des questions contiennent un tel contenu). Les membres de la majorité font un usage plus fréquent de cet outil à des fins de réactivité. Toutefois, la prise en compte de la thématique de la question permet de montrer que

---

<sup>1219</sup> Richard F. Fenno, *Congressional travels: places, connections, and authenticity*, New York, Pearson/Longman, 2007, 306 p.

<sup>1220</sup> La composante distributive se déroule dans des endroits inaccessibles au chercheur et peut donc difficilement être observée. Seuls les propos des députés attestent de sa présence.

<sup>1221</sup> Heinz Eulau et Paul D. Karps, *op. cit.*

l'attention aux enjeux est, en partie, influencée par la structure socio-économique de la circonscription indiquant une forme de réactivité (politique et/ou distributive) vis-à-vis de celle-ci et une « dé-localisation » des problématiques locales. Néanmoins, il ne faut pas surestimer le poids de la circonscription dans les travaux parlementaires. Ce n'est pas parce que le système électoral les encourage à être réactifs vis-à-vis de leur circonscription que les députés intègrent les intérêts de leur circonscription dans toutes leurs prises de parole, bien au contraire.

Le poids des partis dans le travail parlementaire parisien explique pourquoi les députés jettent leur dévolu sur le travail en circonscription. A ce niveau, presque la totalité des activités sont destinées à assurer une réactivité (de service et symbolique) dans sa forme dyadique. En clair, le travail en circonscription consiste en un travail presque exclusivement destiné aux contacts entre le député et les citoyens et groupes sociaux qui opèrent sur ce territoire.

Les résultats de notre thèse sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 3.2.1 : Résumé des résultats empiriques

<i>Hypothèse</i>	<i>Résultat</i>
<b>Hypothèse 1 (mode de scrutin)</b>	Acceptée mais la relation n'est pas exclusive.
<b>Hypothèse 2 (faiblesse de l'Assemblée nationale)</b>	En partie acceptée. La faiblesse du parlement encourage la spécialisation ( <i>issue ownership</i> territorial)
<b>Hypothèse 3 (géographie de la circonscription)</b>	Acceptée
<b>Hypothèse 4 (économie de la circonscription)</b>	Acceptée en partie. La situation économique (taux de chômage) n'influe pas sur les activités à Paris.
<b>Hypothèse 5 (compétitivité de la circonscription)</b>	Refusée. Il n'y a aucune différence entre les députés selon la popularité locale de leur parti.
<b>Hypothèse 6 (acquis de carrière)</b>	Acceptée. Le cumul des mandats est un facteur clef en circonscription. A Paris, c'est la position du parti (majorité ou opposition) et la séniorité qui importent.



## **Conclusion générale**

La science politique européenne ne s'est intéressée que très récemment aux rôles que jouent les députés dans le processus de représentation politique. Cette composante dyadique<sup>1222</sup> a longtemps été ignorée au profit d'une conception collectiviste plaçant les partis au centre de ce processus. Cette conception est problématique car elle considère les députés comme des représentants « hors sol » et sans motivations propres. La prégnance de cette approche s'explique en partie par le recours à une définition limitée de la représentation politique basée sur les congruences des intérêts entre d'une part le représenté et, d'autre part, le représentant. L'objectif de cette thèse était ainsi de réinvestir les recherches sur le travail parlementaire en plaçant le député au centre du processus de représentation.

### **1. Une approche stratégique de la représentation politique**

Afin d'appréhender les liens entre le député et sa circonscription, nous avons emprunté le concept de réactivité (*responsiveness*) au sens que lui donnent H. Eulau et P.D. Karps<sup>1223</sup>, c'est-à-dire en ne limitant pas la représentation parlementaire à la congruence des opinions. La réactivité consiste aussi en la fourniture de bénéfices collectifs à la circonscription (réactivité distributive), en des soutiens administratifs aux citoyens (réactivité de service) et en des actions visant à affirmer l'appartenance du député à la communauté (réactivité symbolique). Il est d'autant plus important de prendre en compte ces composantes qu'elles sont de plus en plus valorisées par les citoyens qui attendent de leurs élus plus qu'une simple congruence des opinions<sup>1224</sup>. Notre recherche se caractérise par notre volonté de proposer une vision large du travail parlementaire. Elle appréhende ainsi la question de la réactivité en analysant différents aspects du travail des parlementaires en circonscription mais également, pour partie, au Palais

---

<sup>1222</sup> Cette conception s'oppose à la vision collectiviste et prend en compte les actions prises par le député pour répondre aux revendications de l'unité (circonscription) qu'il représente. Le terme dyadique renvoie ainsi au lien entre les parlementaires et leur territoire d'élection (Robert Weissberg, *op. cit.*)

<sup>1223</sup> Heinz Eulau et Paul D. Karps, *op. cit.*

<sup>1224</sup> Greg Power et Rebecca A. Shoot, *op. cit.*

Bourbon. L'objectif est de pouvoir comprendre de manière extensive la façon dont les députés répondent à l'impératif de réactivité.

En d'autres termes, ce travail de recherche vise à appréhender les actions entreprises par les députés pour représenter et apporter des bénéfices à leur circonscription. Pour ce faire, nous avons développé un cadre théorique s'inspirant des écrits du néo-institutionnalisme des choix rationnels et de la notion de *focus* de représentation, définissant ainsi la réactivité vis-à-vis de la circonscription comme une stratégie considérée comme efficiente par l'élu dans un contexte donné, dans le but de satisfaire une motivation électorale.

Par la suite, nous avons appréhendé la stratégie comme une prescription comportementale<sup>1225</sup>. Nous avons théorisé les actions entreprises par les députés pour assurer une réactivité vis-à-vis de leur circonscription.

Les analyses empiriques montrent le bienfondé de notre démarche théorique. Grâce à une méthodologie permettant de dénouer les causalités complexes, nous avons pu montrer que la réactivité vis-à-vis de la circonscription s'observe, en premier lieu et logiquement dans les systèmes où les députés sont élus avec un mode de scrutin autorisant les électeurs à choisir un candidat plutôt que de voter pour une liste. Il apparaît que, lorsque les députés décident d'une stratégie, le contexte dans lequel ils opèrent entre dans l'équation. Toutefois, le détour par la comparaison démontre que les députés ne répondent pas nécessairement aux incitations institutionnelles. Même lorsque le mode de scrutin apparaît comme particulièrement incitatif pour les députés souhaitant être réélus, celui-ci n'entre pas obligatoirement dans l'équation. Le bénéfice apporté par cette méthodologie tient aussi à sa capacité à mettre en lumière les cas où un phénomène se produit. Dans le cadre de notre problématique, elle a ainsi été en mesure d'apporter une justification au choix de travailler sur les députés français puisque ceux-ci sont particulièrement représentatifs. De plus, cette technique permet de faire ressortir les logiques causales qui sous-tendent chaque cas. Ainsi, il a été possible de montrer que, dans

le cas français, la réactivité est, en grande partie, une stratégie appliquée par l'élu dans le but d'atteindre un objectif électoral ou d'offrir à un potentiel successeur de bonnes chances d'élection.

## **2. Intégrer les contraintes territoriales à l'analyse**

L'analyse des pratiques des parlementaires vient également renforcer notre argumentation théorique. Les prescriptions comportementales ne sont pas appliquées de la même manière par tous les députés. Si la structure institutionnelle incite les députés français à développer leur notoriété individuelle (parce que les électeurs peuvent voter pour un candidat plutôt que pour une liste, et en raison de l'importance du vote personnel), la manière de le faire dépend de plusieurs facteurs. L'identification de ces logiques constitue un apport à la littérature qui ne s'est que rarement penchée sur cette question.

La circonscription joue un rôle déterminant pour les parlementaires et pas uniquement dans la définition des intérêts à défendre. Notre recherche montre que le territoire ne constitue pas uniquement un *focus* de représentation au sens donné par J.C. Wahlke et ses collègues<sup>1226</sup>. Certes, les députés français prennent en compte les revendications venues de leur circonscription et cherchent à les introduire dans la procédure législative et de contrôle. Bien que des recherches additionnelles soient nécessaires pour mieux saisir ce phénomène, on retrouve beaucoup les contenus locaux lors des délibérations en commission parlementaire. Cette forme de réactivité politique s'observe sous plusieurs modalités. Certains députés se spécialisent dans une thématique qu'ils perçoivent comme saillante dans leur circonscription. Ainsi, de façon compréhensible, l'attention des députés des circonscriptions rurales est-elle avant tout focalisée sur l'agriculture. D'autres enjeux sont eux aussi traités au prisme de la ruralité. Ce processus s'observe également par le choix d'une commission dont un domaine d'application couvre une caractéristique importante du territoire. D'autres députés sont plus généralistes

---

<sup>1225</sup> Kaare Strøm, *op. cit.*

mais sélectionnent les dossiers en fonction de leur impact perçu pour leur circonscription puis les traitent de manière à représenter les intérêts de leur territoire d'élection.

L'apport de la recherche se situe aussi à un autre niveau puisque nos observations suggèrent que la circonscription donne également des indications aux députés sur la manière de se comporter afin de développer et entretenir leur notoriété individuelle. Ceci va donc plus loin que la définition des intérêts à défendre et démontre toute la pertinence d'une approche qui va au-delà de cet aspect.

La géographie de la circonscription joue un rôle important. Il s'agit d'un indicateur permettant de saisir les attentes des citoyens vis-à-vis de leurs représentants. C'est ainsi que dans les zones rurales, il est attendu que les députés entretiennent leur autochtonie. Nos observations suggèrent que ceci passe par une participation accrue aux manifestations organisées par les communautés qu'ils représentent. Les relations avec les élus locaux sont aussi très valorisées par les députés des zones rurales. A l'inverse, dans les villes, en raison des fréquents changements de population<sup>1227</sup> et de la petite taille des circonscriptions, les députés adoptent une stratégie plus pro-active caractérisée par l'organisation de permanences parlementaires. Dans les activités parisiennes, ce facteur est aussi structurant. Pour les représentants des zones rurales, l'agriculture agit comme une métonymie de leur territoire. Leur attention est ainsi principalement focalisée sur cet enjeu. Pour les députés urbains, aucun enjeu n'occupe ce rôle, ce qui les incite à être plus précis dans leurs interventions. Ainsi, les députés des villes intègrent plus de références concrètes à leur circonscription dans les questions que les députés ruraux.

Lorsque la circonscription souffre d'un taux de chômage élevé, les députés cherchent à limiter les conséquences négatives de cette situation sur l'évaluation du personnel politique local. Ils organisent par exemple, un nombre plus

---

<sup>1226</sup> John C. Wahlke[et al.], *op. cit.*

<sup>1227</sup> 50% de l'électorat des circonscriptions parisiennes est renouvelé d'une élection à l'autre.

conséquent de permanences parlementaires dans la circonscription. A Paris, ce facteur a des effets plus mitigés mais on remarque toutefois que les députés d'opposition élus dans une circonscription socialement favorisée sont plus focalisés sur les enjeux clivants du moment. Dans un contexte d'attention limitée aux enjeux<sup>1228</sup>, cette observation suggère que lorsque les parlementaires sont « libérés » de leur circonscription, leur appartenance partisane prend le dessus.

Notre recherche a aussi montré que les acquis de carrière viennent en appui, car ils permettent de faciliter la prise en compte des revendications venues de la circonscription. Nos observations confirment, en le détaillant, que le cumul des mandats (en particulier avec un portefeuille exécutif local) offre des ressources importantes, en particulier la mutualisation des tâches et la présence potentielle de collaborateurs. Ce qui est fait dans le cadre, par exemple, d'un mandat municipal, bénéficie au député même si celui-ci n'est pas intervenu dans le processus.

Notre thèse a également pu mettre en lumière un résultat encourageant du point de vue normatif : la compétitivité de la circonscription n'influe pas sur les activités des députés. Ceci implique que, contrairement à ce qui a été observé aux États-Unis<sup>1229</sup>, par exemple, un député élu dans un fief n'est pas moins réactif aux demandes de la circonscription. Tout au plus, ce facteur encourage le cumul des mandats qui, lui, offre au député une surface politique plus importante.

Notre enquête souligne également la nécessité de ne pas se limiter à une seule pièce du *puzzle* que constitue la réactivité. Cela pourrait en effet aboutir à des conclusions erronées. Nos observations suggèrent que certains facteurs conduisent les députés à favoriser certaines composantes au détriment d'autres. En d'autres termes, il ne faut pas considérer certains facteurs (responsabilités à l'Assemblée, cumul des mandats, etc.) comme nécessairement défavorables à la réactivité de l'élu vis-à-vis de la circonscription. Ceux-ci ont plutôt tendance à pousser le député à modifier son rapport à la circonscription. Sur ce point, notre recherche

---

<sup>1228</sup> Bryan D. Jones, *op. cit.*

<sup>1229</sup> Stephen Ansolabehere, David Brady et Morris Fiorina, *op. cit.*. John D. Griffin, *op. cit.*

montre que la réactivité symbolique est particulièrement privilégiée par les députés dotés de grandes ressources. Paradoxalement, il s'agit aussi de la composante la moins étudiée par la littérature<sup>1230</sup>.

### 3. Implications

Nos résultats montrent que la démocratie représentative contemporaine ne peut être limitée à une adéquation des intérêts entre les représentants, d'une part, et les représentés, d'autre part. « Rendre présent » les opinions des citoyens n'est qu'une tâche du représentant parmi un ensemble plus complexe. Pourtant, le concept de réactivité a été peu considéré en-dehors des Etats-Unis jusqu'au tournant néo-institutionnaliste des études législatives apparu au début des années 2000. Le travail des parlementaires ne se limite en effet pas aux séances plénières et au vote de la loi. Jusque-là, l'image d'un député agent de son groupe politique prévalait au sein de la communauté scientifique. En France, cette image est couplée à un désintérêt relatif des chercheurs pour le travail parlementaire. Appréhender ce dernier sous l'angle de la prise en compte des revendications venues de la circonscription constitue ainsi un double apport à la littérature. Cela permet non seulement de mieux saisir le processus de représentation parlementaire, en étudiant son aspect dyadique mais également de mieux comprendre les activités des députés français.

Cette thèse démontre également la nécessité de saisir la réactivité vis-à-vis de la circonscription dans sa globalité et non pas par une seule de ses composantes. Il est nécessaire de déconstruire le concept pour en étudier toutes les facettes. Contrairement aux affirmations d'une partie de la littérature<sup>1231</sup>, les indicateurs de la réactivité vis-à-vis de la circonscription ne sont pas interchangeables. Etudier la réactivité sur la base des permanences parlementaires n'équivaut pas à une analyse du localisme des questions parlementaires. Dans le cas qui nous intéresse, une approche basée sur les seules questions aurait offert des résultats pour le moins

---

<sup>1230</sup> Heinz Eulau, *Politics, self, and society: a theme and variations*, Cambridge, Mass, Harvard University Press, 1986, 567 p., p. 465.

<sup>1231</sup> Audrey André, Sam Depauw et Matthew Soberg Shugart, *op. cit.*. Paul Mitchell, *op. cit.*

pessimistes. En élargissant la focale, nous avons pu établir que les députés français sont particulièrement réactifs surtout de façon symbolique et par les aides individuelles.

Du point de vue du fonctionnement de la démocratie, la réalité et la fréquence des liens directs entre citoyens et députés sont des résultats prometteurs. Le fait que la sécurité électorale ne modifie pas les rapports qu'entretiennent les députés avec leur territoire d'élection est particulièrement encourageant. Il apparaît, en effet, que les parlementaires élus dans un fief ne sont pas moins réactifs. Toutefois, comme l'ont expliqué O. Costa et ses collègues, les députés sont aussi proches des citoyens qu'ils sont perçus comme déconnectés du terrain<sup>1232</sup>. Il conviendrait donc de mieux connaître les raisons du désenchantement des citoyens français vis-à-vis de leurs représentants. Un fossé s'est-il formé, à l'image de ce qui est observé, par exemple, en Espagne<sup>1233</sup> ? Est-ce que les députés ont de mauvaises perceptions des besoins de leurs concitoyens ?

## 4. Pistes de recherche

Notre thèse montre que l'aspect dyadique de la représentation est une importante composante des activités des députés. Les analyses menées dans le cadre de notre recherche livrent d'ores et déjà des résultats intéressants et démontrent l'utilité d'un approfondissement de cette démarche.

Premièrement, il serait intéressant d'analyser plus en détail le processus de « dé-localisation » des revendications territoriales identifié au chapitre 6, mais également la collaboration entre députés sur des dossiers spécifiques. De prochaines recherches devraient analyser cet aspect particulier du travail parlementaire encore (très) peu connu en France. De même, il serait utile d'appréhender de manière systématique les contacts directs entre les députés et le

---

<sup>1232</sup> Olivier Costa[et al.], *op. cit.*

<sup>1233</sup> Pablo Oñate, « Parliament and citizenship in Spain: Twenty-five years of a mismatch? », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 9 / 2, juin 2003, p. 130- 150.

gouvernement initiés dans le but de résoudre des problématiques locales ou dans celui de procurer des bénéfices à la circonscription.

Deuxièmement, notre recherche a mis l'accent sur le cas français mais il serait intéressant d'appliquer le même cadre théorique à d'autres contextes en particulier aux pays identifiés au quatrième chapitre (Hongrie, Israël, Espagne, Autriche etc.). Il s'agirait de comprendre si la stratégie étudiée dans cette thèse comporte les mêmes prescriptions comportementales et si les déterminants identifiés dans le cas français sont également saillants ailleurs en Europe.

Troisièmement, notre thèse a mis en lumière une forme particulière de réactivité politique basée non pas sur la congruence des opinions mais sur la saillance des enjeux. Les députés se focalisent d'abord sur les thématiques qu'ils perçoivent comme importantes pour leur circonscription (*issue ownership* territorial). Ce processus a été observé tant en commission que dans les questions parlementaires. De futures recherches devraient appréhender ce phénomène de façon plus systématique et particulièrement au sein des commissions.

Finalement, des recherches supplémentaires sont nécessaires afin de comprendre comment s'articulent les incitations venues de la circonscription et celles issues du groupe politique.

Pour conclure, nous espérons que notre étude a pu démontrer qu'il est important d'appréhender la réactivité, non seulement dans sa définition dyadique, mais également en prenant en compte chacune de ses composantes. Comme l'a souligné J. Colomer, même dans les systèmes où les partis dominent, une part de représentation personnelle existe<sup>1234</sup>.

## **Bibliographie**

- AARS, Jacob et OFFERDAL, Audun, « Local Political Recruitment in Crisis? A Comparison of Finland and Norway », *Scandinavian Political Studies*, vol. 21 / 3, août 1998, p. 207- 230.
- ABÉLÈS, Marc, « Anthropologie des espaces politiques français », *Revue française de science politique*, vol. 38 / 5, 1988, p. 807- 817.
- ABÉLÈS, Marc, *Jours tranquilles en 89. Ethnologie politique d'un département français*, Paris, Odile Jacob, 1989.
- ACHIN, Catherine, *Le mystère de la chambre basse: comparaison des processus d'entrée des femmes au parlement, France-Allemagne, 1945-2000*, Paris, Dalloz, 2005, 637 p., (« Nouvelle bibliothèque de thèses », v. 1).
- ACHIN, Catherine et PAOLETTI, Marion, « Le « salto » du stigmaté. Genre et construction des listes aux municipales de 2001 », *Politix*, vol. 15 / 60, 2002, p. 33- 54.
- AGNEW, John, « Mapping politics: how context counts in electoral geography », *Political Geography*, vol. 15 / 2, février 1996, p. 129- 146.
- AKIRAV, Osnat, « Candidate Selection and a Crowded Parliament: The Israeli Knesset, 1988–2006 », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 16 / 1, mars 2010, p. 96- 120.
- ALDRICH, John Herbert, *Why parties?: a second look*, 2nd ed., Chicago, University of Chicago Press, 2011, 387 p., (« Chicago studies in American politics »).
- ALLIÈS, Paul, « Un mode de scrutin exemplaire ? », *Pouvoirs, revue française d'études constitutionnelles et politiques*, vol. 73, Avril 1995, p. 41- 52.
- ALVAREZ, R. M. et SAVING, J. L., « Deficits, Democrats, and Distributive Benefits: Congressional Elections and the Pork Barrel in the 1980s », *Political Research Quarterly*, vol. 50 / 4, décembre 1997, p. 809- 831.

---

<sup>1234</sup> Josep M. Colomer, *op. cit.*

- AMELLER, Michel, *Les Questions, instrument du contrôle parlementaire*, Paris, LGDJ, 1964, 227 p.
- ANAGNOSON, J. Theodore, « Home Style in New Zealand », *Legislative Studies Quarterly*, vol. 8 / 2, 1983, p. 157- 175.
- ANDEWEG, Rudy B., « A Least Likely Case: Parliament and Citizens in the Netherlands », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 18 / 3- 4, décembre 2012, p. 368- 383.
- ANDEWEG, Rudy B., « Fractiocracy? Limits to the Ascendancy of the Parliamentary Party Group in Dutch Politics », in Knut Heidar. , Ruud Koole. *Parliamentary Party Groups in European Democracies : Political Parties Behind Closed Doors*, Londres, Routledge, 2000, p. 320.
- ANDEWEG, Rudy B., « Role specialisation or role switching? Dutch mps between electorate and executive », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 3 / 1, mars 1997, p. 110- 127.
- ANDEWEG, Rudy B., « Roles in Legislatures », in Shane Martin. , Thomas Saalfeld. , Kaare Strøm. *The Oxford Handbook of Legislative Studies*, Oxford, Oxford University Press, 2014.
- ANDEWEG, Rudy B., « The Consequences of Representatives' Role Orientations: Attitudes, Behavior, Perceptions », in Magnus Blomgren. , Olivier Rozenberg. *Parliamentary Roles in Modern Legislatures*, Londres, Routledge, 2012, p. 66- 84.
- ANDRE, A., DEPAUW, S. et MARTIN, S., « Electoral Systems and Legislators' Constituency Effort: The Mediating Effect of Electoral Vulnerability », *Comparative Political Studies*, vol. 48 / 4, mars 2015, p. 464- 496.
- ANDRÉ, Audrey, BRADBURY, Jonathan et DEPAUW, Sam, « Constituency Service in Multi-level Democracies », *Regional & Federal Studies*, vol. 24 / 2, mars 2014, p. 129- 150.
- ANDRÉ, Audrey, BRADBURY, Jonathan et DEPAUW, Sam, « Explaining Cooperation over Casework between Members of National and Regional

- Parliaments », *Parliamentary Affairs*, vol. 68 / 4, octobre 2015, p. 665- 689.
- ANDRÉ, Audrey et DEPAUW, Sam, « District Magnitude and Home Styles of Representation in European Democracies », *West European Politics*, vol. 36 / 5, septembre 2013, p. 986- 1006.
- ANDRÉ, Audrey, DEPAUW, Sam et SHUGART, Matthew Soberg, « The Effect of Electoral Institutions on Legislative Behaviour », in Shane Martin. , Thomas Saalfeld. , Kaare Strøm. *The Oxford Handbook of Legislative Studies*, Oxford, Oxford University Press, 2014.
- ANDRÉ, Audrey, FREIRE, André et PAPP, Zsófia, « Electoral Rules and Legislators' Personal Vote-seeking », in Kris Deschouwer. , Sam Depauw. *Representing the People: A Survey Among Members of Statewide and Substate Parliaments*, Oxford, Oxford University Press, 2014, p. 87- 109.
- ANDRÉ, Audrey, GALLAGHER, Michael et SANDRI, Giulia, « Legislators' Constituency Orientation », in Kris Deschouwer. , Sam Depauw. *Representing the People A Survey Among Members of Statewide and Substate Parliaments*, Oxford, Oxford University Press, 2014, p. 166- 187.
- ANSOLABEHERE, Stephen, BRADY, David et FIORINA, Morris, « The Vanishing Marginals and Electoral Responsiveness », *British Journal of Political Science*, vol. 22 / 1, janvier 1992, p. 21.
- ANSOLABEHERE, Stephen, SNYDER, James M. et STEWART, Charles, « Candidate Positioning in U.S. House Elections », *American Journal of Political Science*, vol. 45 / 1, janvier 2001, p. 136.
- ARBORIO, Anne-Marie et FOURNIER, Pierre, *L'observation directe*, Paris, Armand Colin, 2010.
- ARTER, D., « The Michael Marsh Question: How do Finns do Constituency Service? », *Parliamentary Affairs*, vol. 64 / 1, janvier 2011, p. 129- 152.
- AUEL, Katrin et CHRISTIANSEN, Thomas, « After Lisbon: National Parliaments in the European Union », *West European Politics*, vol. 38 / 2, mars 2015, p. 261- 281.

- BACH, Laurent, *Faut-il abolir le cumul des mandats ?*, Paris, Rue d'Ulm, 2012, 126 p.
- BAFUMI, Joseph et HERRON, Michael C., « Leapfrog Representation and Extremism: A Study of American Voters and Their Members in Congress », *American Political Science Review*, vol. 104 / 3, août 2010, p. 519- 542.
- BAGES, Robert, DRULHE, Marcel et NEVERS, Jean-Yves, « Fonctionnement de l'institution municipale et pouvoir local en milieu rural », *Études rurales*, vol. 63 / 1, 1976, p. 31- 54.
- BAILER, Stefanie, « Interviews and Surveys in Legislative Research », in Shane Martin. , Thomas Saalfeld. , Kaare W. Strøm. *The Oxford Handbook of Legislative Studies*, Oxford University Press, 2014.
- BAILER, Stefanie, « People's Voice or Information Pool? The Role of, and Reasons for, Parliamentary Questions in the Swiss Parliament », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 17 / 3, septembre 2011, p. 302- 314.
- BARABAS, Jason, « Democracy's Denominator: Reassessing Responsiveness with Public Opinion on the National Policy Agenda », *Public Opinion Quarterly*, vol. 80 / 2, 2016, p. 437- 459.
- BARON, David P., « Majoritarian Incentives, Pork Barrel Programs, and Procedural Control », *American Journal of Political Science*, vol. 35 / 1, février 1991, p. 57.
- BARONE, Sylvain, « Introduction: La politique dans les espaces ruraux. Enjeux de recherche et nouveaux développements », in Sylvain Barone. , Aurélia Troupel. *Battre la campagne. Elections et pouvoir municipal en milieu rural*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 5- 24.
- BARTELS, Larry M., « Constituency Opinion and Congressional Policy Making: The Reagan Defense Build Up », *The American Political Science Review*, vol. 85 / 2, juin 1991, p. 457- 474.
- BARTOLINI, S., « Collusion, Competition and Democracy: Part I », *Journal of Theoretical Politics*, vol. 11 / 4, octobre 1999, p. 435-470.

- BARTOLINI, S., « Collusion, Competition and Democracy: Part II », *Journal of Theoretical Politics*, vol. 12 / 1, janvier 2000, p. 33- 65.
- BATTUT, Jean, *François Mitterand le Nivernais : 1946-1971, la conquête d'un fief*, Paris, L'Harmattan, 2011.
- BAUMGARTNER, Frank, BROUARD, Sylvain et GROSSMAN, Emiliano, « Agenda-setting dynamics in France: Revisiting the 'partisan hypothesis' », *French Politics*, vol. 7 / 2, juillet 2009, p. 75- 95.
- BAUMGARTNER, Frank R., FOUCAULT, Martial et FRANÇOIS, Abel, « L'incrémentalisme et les ponctuations budgétaires en France », in Philippe Bezes. , Alexandre Siné. *Gouverner (par) les finances publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011, p. 299- 322.
- BAUMGARTNER, Frank R., GREEN-PEDERSEN, Christoffer et JONES, Bryan D., « Comparative studies of policy agendas », *Journal of European Public Policy*, vol. 13 / 7, septembre 2006, p. 959- 974.
- BAUMGARTNER, Frank R. et JONES, Bryan D., *Agendas and instability in American politics*, Chicago, University of Chicago Press, 1993, 298 p., (« American politics and political economy series »).
- BAUMGARTNER, Frank R. et JONES, Bryan D., *Policy dynamics*, Chicago, University of Chicago Press, 2002, 360 p.
- BAZIN, Laurent, « Alliance électorale et gouvernance intercommunale dans un fief communiste du nord de la France », *Social anthropology*, vol. 12 / 2, 2004, p. 153- 172.
- BÉAL, Vincent et PINSON, Gilles, « From the Governance of Sustainability to the Management of Climate Change: Reshaping Urban Policies and Central-local Relations in France », *Journal of Environmental Policy & Planning*, vol. 17 / 3, mai 2015, p. 402- 419.
- BEAUD, Stéphane et WEBER, Florence, *Guide de l'enquête de terrain produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La Découverte, 2010.

- BEAUVALLET, Willy et MICHON, Sébastien, « Eurodéputés et représentation des territoires », *Les cahiers du CRESS*, 2007, p. 129- 134.
- BEHR, Valentin et MICHON, Sébastien, « The representativeness of French cabinet members in the Fifth Republic: A smokescreen? », *French Politics*, vol. 11 / 4, décembre 2013, p. 332- 355.
- BÉLANGER, Éric et GÉLINEAU, François, « Does Perceived Competence Matter? Political Parties and Economic Voting in Canadian Federal Elections », *Journal of Elections, Public Opinion and Parties*, vol. 20 / 1, février 2010, p. 83- 101.
- BELLUCCI, Paolo, « The Political Consequences of Blame Attribution for the Economic Crisis in the 2013 Italian National Election », *Journal of Elections, Public Opinion and Parties*, vol. 24 / 2, avril 2014, p. 243- 263.
- BENGTSSON, Åsa et WASS, Hanna, « The Representative Roles of MPs: A Citizen Perspective: The Representative Roles of MPs », *Scandinavian Political Studies*, vol. 34 / 2, juin 2011, p. 143- 167.
- BENNETT, Andrew, « Case Study Methods: Design Use and Comparative Advantages », in Detlef F. Sprinz. , Yael Wolinsky-Nahmias. *Models, Numbers, and Cases. Methods for Studying International Relations*, Ann Arbor, Univ. of Michigan Press, 2004, p. 19- 55.
- BERGMAN, Torbjörn, « Trade-offs in Swedish Constitutional Design: The Monarchy under Challenge », in Kaare Strøm. , Wolfgang C. Müller. , Torbjörn Bergman. *Policy, Office, or Votes? How Political Parties in Western Europe Make Hard Decisions*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 237- 257.
- BERG-SCHLOSSER, Dirk et DE MEUR, Gisèle, « Comparative Research Design », in Benoit Rihoux. , Charles C. Ragin. *Configurational Comparative Methods: Qualitative Comparative Analysis (QCA) and Related Techniques*, Londres, Sage, 2009, p. 19- 32.

- BERG-SCHLOSSER, Dirk, DE MEUR, Gisèle, RIHOUX, Benoit[et al.], « Qualitative Comparative Analysis (QCA) as an Approach », in Benoit Rihoux. , Charles C Ragin. *Configurational Comparative Methods. Qualitative Comparative Analysis (QCA) and Related Techniques, Applied Social Research Methods*, Londres, Sage, 2008.
- BICKERS, Kenneth N. et STEIN, Robert M., « The Congressional Pork Barrel in a Republican Era », *The Journal of Politics*, vol. 62 / 4, novembre 2000, [En ligne : [http://www.journals.cambridge.org/abstract\\_S0022381600000463](http://www.journals.cambridge.org/abstract_S0022381600000463)].
- BLAIS, André, *To vote or not to vote?: the merits and limits of rational choice theory*, Pittsburgh, Pa, University of Pittsburgh Press, 2000, 200 p.
- BLAIS, André et LAGO, Ignacio, « A general measure of district competitiveness », *Electoral Studies*, vol. 28 / 1, mars 2009, p. 94- 100.
- BLAIS, André, LASLIER, Jean-François, LAURENT, Annie[et al.], « One-round vs Two-round Elections: An Experimental Study », *French Politics*, vol. 5 / 3, septembre 2007, p. 278- 286.
- BLAIS, André et LOEWEN, Peter John, « The French Electoral System and its Effects », *West European Politics*, vol. 32 / 2, mars 2009, p. 345- 359.
- BLAIS, André, MASSICOTTE, Louis et DOBRZYNSKA, Agnieszka, « Direct Presidential Elections: a Worl Summary », *Electoral Studies*, vol. 16 / 4, 1997, p. 441- 454.
- BLOMGREN, Magnus, *Cross-Pressure and Political Representation in Europe: A comparative study of MEPs and the intra-party arena*, Umeå University, 2003, 351 p.
- BLOMGREN, Magnus et ROZENBERG, Olivier, « Legislative Roles and Legislative studies : The Neo-institutional Turning Point? », in Magnus Blomgren. , Olivier Rozenberg. *Parliamentary Roles in Modern Legislatures*, Londres, Routledge, 2012, p. 8- 36.
- BLOMGREN, Magnus et ROZENBERG, Olivier, *Parliamentary roles in modern legislatures*, London ; New York, Routledge, 2012, 237 p., (« Routledge/ECPR studies in European political science », 78).

- BONTRON, Jean-Claude, « Le monde rural : un concept en évolution », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, juin 1996, p. 25- 30.
- BORCHERT, Jens et STOLZ, Klaus, « Introduction: Political Careers in Multi-level Systems », *Regional & Federal Studies*, vol. 21 / 2, mai 2011, p. 107- 115.
- BORRAZ, Olivier, « Le gouvernement municipal en France. Un modèle d'intégration en recomposition », *Pôle Sud*, vol. 13 / 1, 2000, p. 11- 26.
- BOUDON, Raymond, *Essais sur la théorie générale de la rationalité: action sociale et sens commun*, Paris, Presses universitaires de France, 2007, 332 p., (« Quadrige. Essais, débats »).
- BOUR, Julie, « Le clientélisme sous la Ve République : l'exemple du député Louis Jacquinot », in Jean Evo Engels. , Frédéric Monier. , Natalie Petiteau. *La politique vue d'en bas*, Paris, Armand Colin, 2012.
- BOURDIEU, Pierre, « La représentation politique [Éléments pour une théorie du champ politique] », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 36 / 1, 1981, p. 3- 24.
- BOURDIEU, Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Fayard, 2001, 432 p.
- BOUSSARD, Isabel et CHICHE, Jean, « Le comportement des ruraux lors des élections municipales de juin 1995 », *Économie rurale*, vol. 237 / 1, 1997, p. 10- 14.
- BOWLER, Shaun et FARRELL, David M., « The Organizing of the European Parliament: Committees, Specialization and Co-Ordination », *British Journal of Political Science*, vol. 25 / 2, 1995, p. 219- 243.
- BRACK, Nathalie, COSTA, Olivier et PEQUITO TEIXEIRA, Conceição, « Attitudes towards the Focus and the Style o of Political Representation among Belgian, French and Portuguese Parliamentarians », *Representation*, vol. 48 / 4, novembre 2012, p. 387- 402.

- BRACONNIER, Céline et MAYER, Nonna, *Les inaudibles: sociologie politique des précaires*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2015, 291 p., (« Fait politique »).
- BRADBURY, Jonathan, « Introduction », *Regional & Federal Studies*, vol. 17 / 1, mars 2007, p. 3- 22.
- BRADBURY, Jonathan et MITCHELL, James, « The Constituency Work of Members of the Scottish Parliament and National Assembly for Wales: Approaches, Relationships and Rules », *Regional & Federal Studies*, vol. 17 / 1, 2007, p. 117- 145.
- BRAMBOR, Thomas, CLARK, William Roberts et GOLDER, Matt, « Understanding Interaction Models: Improving Empirical Analyses », *Political Analysis*, vol. 14 / 1, mai 2005, p. 63- 82.
- BRAUMOELLER, Bear F., « Causal Complexity and the Study of Politics », *Political Analysis*, vol. 11 / 3, 2003, p. 209- 233.
- BRÉCHON, Pierre, « La participation politique : crise et/ou renouvellement », *Les cahiers français*, vol. 316, octobre 2003, p. 64- 74.
- BRÉCHON, Pierre, *Les élections présidentielles en France. Quarante ans d'histoire politique*, Paris, La documentation française, 2008.
- BRIDEL, Pascal, « “Homo œconomicus: rerum cognoscere causas” ? ou du principe de rationalité comme instrument de connaissance en théorie économique », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 37 / 113, 1999, p. 149- 167.
- BRIQUET, Jean-Louis, « Les amis de mes amis... Registres de la mobilisation politique dans la Corse rurale », *Mots*, vol. 25 / 1, 1990, p. 23- 41.
- BRIQUET, Jean-Louis et SAWICKI, Frédéric, « L'analyse localisée du politique », *Politix*, vol. 2 / 7, 1989, p. 6- 16.

- BROUARD, Sylvain, « MPs' Issue Attention in Parliament: Evidence of a Stick–Slip Process of Attention Allocation in the French National Assembly », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 19 / 2, juin 2013, p. 246- 260.
- BROUARD, Sylvain, « The Politics of Constitutional Veto in France: Constitutional Council, Legislative Majority and Electoral Competition », *West European Politics*, vol. 32 / 2, mars 2009, p. 384- 403.
- BROUARD, Sylvain, COSTA, Olivier, KERROUCHE, Eric[et al.], « Why do French MPs Focus More on Constituency Work than on Parliamentary Work? », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 19 / 2, juin 2013, p. 141- 159.
- BROUARD, Sylvain, GROSSMAN, Emiliano et GUINAUDEAU, Isabelle, « La compétition partisane française au prisme des priorités électorales: Compétition sur enjeux et appropriations thématiques », *Revue française de science politique*, vol. 62 / 2, 2012, p. 255.
- BROUARD, Sylvain et GUINAUDEAU, Isabelle, « Policy beyond politics? Public opinion, party politics and the French pro-nuclear energy policy », *Journal of Public Policy*, vol. 35 / 1, avril 2015, p. 137- 170.
- BROUARD, Sylvain et KERROUCHE, Éric, « L'effet candidat lors des élections parlementaires: L'exemple des élections législatives 2012 en France », *Revue française de science politique*, vol. 63 / 6, 2013, p. 1113- 1136.
- BUCK, J. Vincent et CAIN, Bruce, « British MPs in Their Constituencies », *Legislative Studies Quarterly*, vol. 15 / 1, 1990, p. 127- 143.
- BUDGE, Ian et PENNING, Paul, « Do they work? Validating computerised word frequency estimates against policy series », *Electoral Studies*, vol. 26 / 1, mars 2007, p. 121- 129.
- BURTON, Michael John et SHEA, Daniel M., *Campaign mode: strategic vision in congressional elections*, Lanham, Md, Rowman and Littlefield, 2003, 179 p., (« Campaigning American style »).

- BUSSI, Michel, FOURQUET, Jérôme et RAVENEL, Loïc, « Elections régionales de 2004 : notabilités traditionnelles et nouvelles maîtrises des territoires électoraux », *Revue française de science politique*, vol. 54 / 4, 2004, p. 639- 667.
- CAIN, Bruce E., FERREJOHN, John A. et FIORINA, Morris P., « The Constituency Service Basis of the Personal Vote for U.S. Representatives and British Members of Parliament », *The American Political Science Review*, vol. 78 / 1, mars 1984, p. 110- 125.
- CAIN, Bruce, FERREJOHN, John et FIORINA, Morris, *The Personal Vote. Constituency Service and Electoral Independence*, Cambridge, Harvard University Press, 1987, 279 p.
- CAMBY, Jean-Pierre, FRAISSEIX, Patrick et GICQUEL, Jean, *La révision de 2008 : une nouvelle Constitution ?*, Paris, LGDJ, 2011, 459 p.
- CAMPBELL, Angus, CONVERSE, Philip E., MILLER, Warren E.[et al.], *The American Voter*, Abridged edition, Chicago, University of Chicago Press, 1980, 576 p.
- CANNEVA, Guillem et PEZON, Christelle, « Des communes aux communautés, la révolution invisible des services d'eau en France », *Flux*, vol. 74 / 4, 2008, p. 56- 67.
- CARAMANI, Daniele, *Introduction to the comparative method with Boolean algebra*, Los Angeles, SAGE, 2009, 112 p., (« Quantitative applications in the social sciences », 158).
- CARAMANI, Daniele, CELIS, Karen et WAUTERS, Bram, « The Representation of Old and New Groups », in Kris Deschouwer. , Sam Depauw. *Representing the People. A Survey among Members of Statewide and Substate Parliaments*, Oxford, Oxford University Press, 2014, p. 39- 65.
- CARCASSONNE, Guy, « Préface », in René Dosière, (éd.). *L'argent caché de l'Élysée*, éd. René Dosière, Paris, Seuil, 2007.

- CAREY, John M., « Competing Principals, Political Institutions, and Party Unity in Legislative Voting », *American Journal of Political Science*, vol. 51 / 1, janvier 2007, p. 92- 107.
- CAREY, John M., *Legislative voting and accountability*, Cambridge : New York, Cambridge University Press, 2009, 199 p., (« Cambridge studies in comparative politics »).
- CAREY, John M et HIX, Simon, « District magnitude and representation of the majority's preferences: a comment and reinterpretation », *Public Choice*, vol. 154 / 1- 2, janvier 2013, p. 139- 148.
- CAREY, John M et HIX, Simon, « The Electoral Sweet Spot: Low-Magnitude Proportional Electoral Systems », *American Journal of Political Science*, vol. 55 / 2, avril 2011, p. 383- 397.
- CAREY, John M et SHUGART, Matthew Soberg, « Incentives to cultivate a personal vote: A rank ordering of electoral formulas », *Electoral Studies*, vol. 14 / 4, décembre 1995, p. 417- 439.
- CARRUBBA, Clifford J., GABEL, Matthew, MURRAH, Lacey[et al.], « Off the Record: Unrecorded Legislative Votes, Selection Bias and Roll-Call Vote Analysis », *British Journal of Political Science*, vol. 36 / 4, octobre 2006, p. 691.
- CARSEY, T. M., JACKSON, R. A., STEWART, M.[et al.], « Strategic Candidates, Campaign Dynamics, and Campaign Advertising in Gubernatorial Races », *State Politics & Policy Quarterly*, vol. 11 / 3, septembre 2011, p. 269- 298.
- CAUTRÈS, Bruno et MUXEL, Anne, « Le processus de la décision électorale », in Bruno Cautrès. , Anne Muxel. *Comment les électeurs font-ils leur choix ? Le Panel électorale français 2007*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007, p. 27- 43.
- CELIS, K. et CHILDS, S., « Introduction: The Descriptive and Substantive Representation of Women: New Directions », *Parliamentary Affairs*, vol. 61 / 3, mars 2008, p. 419- 425.

- CHAUTARD, Guy et ZUINDEAU, Bertrand, « L'enjeu d'une reconversion durable des territoires de tradition industrielle : l'exemple du bassin minier du Nord - Pas-de-Calais », *Espace, populations, sociétés*, vol. 19 / 3, 2001, p. 325- 339.
- CHIGNIER-RIBOULON, Franck, « Le découpage législatif de 1986, une logique partisane. L'exemple de Lyon », *L'exemple de Lyon*, vol. 72 / 3, 1997, p. 172- 176.
- CHIROUX, René, « Chronique politique: L'inversion du calendrier électoral pour l'année 2002 », *La Revue administrative*, vol. 54 / 319, janvier 2001, p. 94- 98.
- CHIRU, Mihail, *Rethinking Constituency Service: Electoral Institutions, Candidate Campaigns and Personal Vote in Hungary & Romania*, Ph.D Dissertation, Central European University, 2015, 231 p.
- CHIRU, Mihail, « Unobserved Responsiveness? An Analysis of Constituency Service in Central and Eastern Europe », Budapest, 2011.
- CHIRU, Mihail et ENYEDI, Zsolt, « Choosing your own Boss: Variations of Representation Foci in Mixed Electoral Systems », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 21 / 4, octobre 2015, p. 495- 514.
- CLARKE, Harold D., « Determinants of Provincial Constituency Service Behaviour: A Multivariate Analysis », *Legislative Studies Quarterly*, vol. 3 / 4, 1978, p. 601- 628.
- CLINTON, Joshua D., « Representation in Congress: Constituents and Roll Calls in the 106th House », *The Journal of Politics*, vol. 68 / 2, mai 2006, p. 397- 409.
- COATES, Dennis, « Measuring the "Personal Vote" of Members of Congress », *Public Choice*, vol. 85 / 3/4, 1995, p. 227- 248.
- COENEN-HUTHER, Jacques, *Observation participante et théorie sociologique*, Paris, L'Harmattan, 1995, 191 p., (« Logiques sociales »).

- COLE, Alistair et JOHN, Peter, *Local governance in England and France*, London ; New York, Routledge, 2001, 192 p., (« Routledge studies in governance and public policy », 6).
- COLEMAN, John J. et MANNA, Paul F., « Congressional Campaign Spending and the Quality of Democracy », *The Journal of Politics*, vol. 62, 2000, p. 757- 789.
- COLOMER, Josep M., « Introduction: personal and party representation », in Josep M. Colomer. *Personal Representation. The Neglected Dimension of Electoral Systems*, Colchester, ECPR Press, 2011, p. 1- 20.
- CONVERSE, Philip E et PIERCE, Roy, *Political Representation in France*, Cambridge, Harvard University Press., 1986.
- COOPER, Christopher A. et RICHARDSON JR., Lilliard E., « Representational Roles in American State Legislatures », *State Politics & Policy Quarterly*, vol. 6 / 2, t 2006, p. 174- 194.
- CORDENILLO, Raul L., « Qualitative Comparative Analysis for Southeast Asia: Prospects for Policy Analysis of Southeast Asian Regionalism », in Mikko Huotari. , Jürgen Rüland. , Judith Schlehe. *Methodology and Research Practice in Southeast Asian Studies*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2014, p. 233- 252.
- COSTA, Olivier, « Les députés européens entre allégeances multiples et logique d'institution », *Journal of European Integration*, vol. 24 / 2, 2010, p. 91- 112.
- COSTA, Olivier, « The state of legislative studies in France », *French Politics*, vol. 8 / 1, avril 2010, p. 68- 71.
- COSTA, Olivier et DRI, Clarissa, « Projet de recherche LEGIPAR.: Légitimation parlementaire et gouvernement démocratique en France et dans l'Union européenne (2009-2011) », *Politique européenne*, vol. 31 / 2, 2010, p. 205.

- COSTA, Olivier et KERROUCHE, Eric, « MPs under the Fifth Republic: Professionalisation within a Weak Institution », *West European Politics*, vol. 32 / 2, mars 2009, p. 327- 344.
- COSTA, Olivier et KERROUCHE, Eric, *Qui sont les députés français: enquête sur les élites inconnues*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2007, 214 p., (« Nouveaux débats », 11).
- COSTA, Olivier, LEFÉBURE, Pierre, ROZENBERG, Olivier[et al.], « Far Away, So Close: Parliament and Citizens in France », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 18 / 3- 4, décembre 2012, p. 294- 313.
- COSTA, Olivier, SCHNATTERER, Tinette et SQUARCIONI, Laure, *Peut-on revaloriser le parlement français ? le regard des députés sur la révision constitutionnelle de 2008 et les réformes souhaitables*, Paris, Fondation Jean Jaurès, 2012.
- COSTA, Olivier et SIEFKEN, Sven T., « Representation and MPs' District Work in France and Germany. The Consequences of Institutional Incentives », Vienne, 2014.
- COTTA, Maurizio et BEST, Heinrich, « Between Professionalization and Democratization: A Synoptic View on the Making of the European Representatives », in Maurizio Cotta. , Heinrich Best. *Legislative Recruitment and Careers in Eleven European Countries*, Oxford, Oxford University Press, 2000, p. 493- 525.
- COURAULT, Bruno, « Les PME de la filière textile habillement face à la mondialisation : entre restructurations et délocalisations », *La Revue de l'Ires*, vol. 47 / 1, 2005, p. 59.
- COX, Gary W., *Making Votes Count: Strategic Coordination in the World's Electoral Systems*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, 340 p.
- COX, Gary W., « Swing voters, core voters, and distributive politics », in Ian Shapiro. , Susan C. Stokes. , Elisabeth Jean Wood. , Alexander S. Kirshner. *Political Representation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010, p. 342- 357.

- COX, Gary W. et MCCUBBINS, Mathew D., *Legislative Leviathan: Party Government in the House*, Berkeley, University of California Press, 1993.
- COX, Gary W. et MUNGER, Michael C., « Closeness, Expenditures, and Turnout in the 1982 U.S. House Elections », *The American Political Science Review*, vol. 83 / 1, mars 1989, p. 217- 231.
- COX, G. W., « The Empirical Content of Rational Choice Theory: A Reply to Green and Shapiro », *Journal of Theoretical Politics*, vol. 11 / 2, avril 1999, p. 147- 169.
- CRILLY, Donal, « Predicting stakeholder orientation in the multinational enterprise: A mid-range theory », *Journal of International Business Studies*, vol. 42 / 5, juin 2011, p. 694- 717.
- CRISP, Brian F., ESCOBAR-LEMMON, Maria C., JONES, Bradford S.[et al.], « Vote-Seeking Incentives and Legislative Representation in Six Presidential Democracies », *The Journal of Politics*, vol. 66 / 3, août 2004, [En ligne : [http://www.journals.cambridge.org/abstract\\_S0022381600003819](http://www.journals.cambridge.org/abstract_S0022381600003819)].
- CROZIER, Michel et THOENIG, Jean-Claude, « La régulation des systèmes organisés complexes: Le cas du système de décision politico-administratif local en France », *Revue Française de Sociologie*, vol. 16 / 1, janvier 1975, p. 3.
- DE WINTER, Lieven et BRANS, Marleen, « Belgium: Political Professionals and the Crisis of the Party State », in Jens Borchert. , Jürgen Zeiss. *The Political Class in Advanced Democracies: A Comparative Handbook*, Oxford, Oxford Univ. Press, 2003.
- DEMAZIÈRE, Didier et LE LIDEC, Patrick, *Les mondes du travail politique: les élus et leurs entourages*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, 264 p., (« Collection “Res publica” »).
- DENEMARK, David, « Partisan Pork Barrel in Parliamentary Systems: Australian Constituency-Level Grants », *The Journal of Politics*, vol. 62 / 3, août 2000.
- DEPAUW, Sam et MARTIN, Shane, « Legislative party discipline and cohesion in comparative perspective », in *IntraParty Politics and Coalition*

- Governments in Parliamentary Democracies*, Londres, Routledge, 2009, p. 103- 120.
- DESCHOUWER, Kris et DEPAUW, Sam, *Representing the People A Survey Among Members of Statewide and Substate Parliaments*, Oxford, Oxford University Press, 2014, 288 p.
- DESCHOUWER, Kris, DEPAUW, Sam et ANDRÉ, Audrey, « Representing the People in Parliaments », in Kris Deschouwer. , Sam Depauw. *Representing the People A Survey Among Members of Statewide and Substate Parliaments*, Oxford, Oxford University Press, 2014, p. 1- 18.
- DESJARDINS, Julie, « L'analyse de régression logistique », *Tutorial in Quantitative Methods for Psychology*, vol. 1 / 1, 2005, p. 35- 41.
- DESROSIÈRES, Alain, *La politique des grands nombres histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 2010.
- DESROSIÈRES, Alain, *Prouver et gouverner: une analyse politique des statistiques publiques*, Paris, La Découverte, 2014, 284 p.
- DEWALT, Kathleen M., DEWALT, Billie R. et WAYLAND, Coral B., « Participant Observation », in H. Russel Bernard. *Handbook of Methods in Cultural Anthropology*, Londres, Altamira, 1998.
- DEXTER, Lewis Anthony, *Elite and specialized interviewing*, Colchester, ECPR Press, 2006, 163 p., (« ECPR classics »).
- DIMAGGIO, Paul et POWELL, Walter W. *The New institutionalism in organizational analysis*, Chicago, University of Chicago Press, 1991.
- DOGAN, Mattei, « La stabilité du personnel parlementaire sous la Troisième République », *Revue française de science politique*, vol. 3 / 2, 1953, p. 319- 358.
- DOGAN, Mattei, « Le personnel politique et la personnalité charismatique », *Revue Française de Sociologie*, vol. 6 / 3, juillet 1965, p. 305.
- DOGAN, Mattei, « Les filières de la carrière politique en France », *Revue Française de Sociologie*, vol. 8 / 4, octobre 1967, p. 468- 492.

- DOLEZ, Bernard, « A la recherche de l'abstentionnisme différentiel. Actualité d'une vieille question », *Revue française de science politique*, vol. 54 / 4, 2004, p. 669- 680.
- DOLEZ, Bernard, « Le décalogue du parachute », in Bernard Dolez. , Michel Hastings. *Le parachutage politique*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 137- 158.
- DOLEZ, Bernard, « Les mystères de la chambre bleue : des voix aux sièges lors des élections législatives de juin 2002 », *Revue française de science politique*, vol. 52 / 5, 2002, p. 577- 591.
- DOLEZ, Bernard et LAURENT, Annie, « Introduction. Une approche locale des élections municipales », in Bernard Dolez. , Annie Laurent. *Le vote des villes. Les élections municipales des 11 et 18 mars 2001*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, p. 15- 30.
- DOLEZ, Bernard et LAURENT, Annie, « Les lois de Duverger au microscope. L'apport des expérimentations de laboratoire à l'étude des effets psychologiques des modes de scrutin », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 17 / 1, 2010, p. 111- 130.
- DOLEZAL, Martin et MÜLLER, Wolfgang C., « Die Wahlkreisarbeit », in Wolfgang C. Müller. , Marcelo Jenny. , Barbara Steininger. , Martin Dolezal. , Wilfried Philipp. , Sabine Preisl-Westphal. *Die österreichischen Abgeordneten. Individuelle Präferenzen und politisches Verhalten*, Vienne, WUV Universitätverlag, 2001.
- DOUGLAS, Mary, *Comment pensent les institutions*, Paris, La Découverte, 2004.
- DOUILLET, Anne-Cécile, « Les élus ruraux face à la territorialisation de l'action publique », *Revue française de science politique*, vol. 53 / 4, 2003, p. 583.
- DOVI, Suzanne Lynn, *The good representative*, Malden, MA, Blackwell Pub, 2007, 258 p.
- DOWNS, Anthony, *An economic theory of democracy*, New York, Harper, 1957, 310 p.
- DUDZINSKA, Agnieszka, POYET, Corentin, COSTA, Olivier[et al.], « Representational Roles », in Kris Deschouwer, Sam Depauw, (éds.).

*Representing the People. A Survey among Members of Statewide and Substate Parliaments*, éd. Kris Deschouwer et Sam Depauw, Oxford, Oxford University Press, 2014, p. 19- 38.

DUPOIRIER, Elisabeth et SAUGER, Nicolas, « Four rounds in a row: The impact of presidential election outcomes on legislative elections in France », *French Politics*, vol. 8 / 1, avril 2010, p. 21- 41.

DUVERGER, Maurice, « A New Political System Model: Semi-Presidential Government », *European Journal of Political Research*, vol. 8 / 2, juin 1980, p. 165- 187.

DUVERGER, Maurice, *Le système politique français: droit constitutionnel et Science politique*, 21. éd., Mise à jour, Paris, Presses universitaires de France, 1996, 608 p., (« Thémis »).

DUVERGER, Maurice, *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1951, 476 p.

EAGLES, Munroe, KOOP, Royce et LOAT, Alison, « MPs on the Home Front: How Constituency Characteristics Influence Representational Approaches », in Elisabeth Gidengil. , Heather Bastedo. *Canadian Democracy from the Ground Up Perceptions and Performance*, Vancouver, UBC Press, 2014.

EBER, Nicolas, *Théorie des jeux*, Paris, Dunod, 2004.

EGGERS, Andrew C. et FOURNAIES, Alexander B., « Representation and district magnitude in plurality systems », *Electoral Studies*, vol. 33, mars 2014, p. 267- 277.

ELIASSEN, Kjell A. et PEDERSEN, Mogens N., « Professionalization of Legislatures: Long-Term Change in Political Recruitment in Denmark and Norway », *Comparative Studies in Society and History*, vol. 20 / 2, avril 1978, p. 286- 318.

EMMENEGGER, Patrick, SCHRAFF, Dominik et WALTER, André, « QCA, the Truth Table Analysis and Large-N Survey Data: The Benefits of Calibration and the Importance of Robustness Tests », *Compass Working paper*, vol. 79, 2014.

- ENDERSBY, James W., GALATAS, Steven E. et RACKAWAY, Chapman B., « Closeness Counts in Canada: Voter Participation in the 1993 and 1997 Federal Elections », *The Journal of Politics*, vol. 64 / 2, mai 2002.
- ENGSTROM, E. J. et VANBERG, G., « Assessing the Allocation of Pork: Evidence From Congressional Earmarks », *American Politics Research*, vol. 38 / 6, novembre 2010, p. 959- 985.
- ENYEDI, Zsolt, « The Social and Attitudinal Basis of Political Parties: Cleavage Politics Revisited », *European Review*, vol. 16 / 3, juillet 2008.
- ESSAIASSON, Peter et HEIDAR, Knut, *Beyond Westminster and Congress: The Nordic Experience*, Columbus, Ohio State University Press, 2000, 506 p.
- EULAU, Heinz, *Politics, self, and society: a theme and variations*, Cambridge, Mass, Harvard University Press, 1986, 567 p.
- EULAU, Heinz et KARPS, Paul D., « The Puzzle of Representation: Specifying Components of Responsiveness », *Legislative Studies Quarterly*, vol. 2 / 3, août 1977, p. 233.
- EULAU, Heinz et KARPS, Paul D., « The Puzzle of Representation; Specifying Components of Responsiveness », in Heinz Eulau. , John C. Wahlke. *The Politics of Representation*, Londres, Sage, 1978.
- EVANS, Diana, « Policy and Pork: The Use of Pork Barrel Projects to Build Policy Coalitions in the House of Representatives », *American Journal of Political Science*, vol. 38 / 4, novembre 1994, p. 894.
- FAGES, Marie-Laure, « L'opportunité manquée d'un statut de l'opposition en France : la réforme du règlement de l'Assemblée nationale », *Revue Politeia*, avril 2010, p. 49.
- FARRELL, David M. et SCULLY, Roger, « The European Parliament: one parliament, several modes of political representation on the ground? », *Journal of European Public Policy*, vol. 17 / 1, janvier 2010, p. 36- 54.
- FAURE, Alain, « Les élus locaux à l'épreuve de la décentralisation. De nouveaux chantiers pour la médiation politique locale », *Revue française de science politique*, vol. 44 / 3, 1994, p. 462- 479.

- FAURE, Alain, « Les maires ruraux. De la gestion des symboles à la symbolique gestionnaire », *Politix*, vol. 4 / 15, 1991, p. 68- 72.
- FAURE, Alain, « Pouvoir local en France : le management mayoral à l'assaut du clientélisme », *Politiques et management public*, vol. 9 / 3, 1991, p. 115- 132.
- FAUELLE-AYMAR, C., LEWIS-BECK, M. S. et NADEAU, R., « French Electoral Reform and the Abstention Rate », *Parliamentary Affairs*, vol. 64 / 1, janvier 2011, p. 45- 60.
- FENNO, Richard, « Congressmen in Committees », Boston, Little Brown, 1973.
- FENNO, Richard F., *Congressional travels: places, connections, and authenticity*, New York, Pearson/Longman, 2007, 306 p.
- FENNO, Richard F., *Home Style: House Members in Their Districts*, Boston, Little Brown, 1978.
- FENNO, Richard F., *Home style: House members in their districts*, New York, Longman, 2003, 304 p., (« Longman classics in political science »).
- FENNO, Richard F., *The challenge of congressional representation*, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 2013, 261 p.
- FENNO, Richard F., « U.S. House Members in Their Constituencies: An Exploration », *The American Political Science Review*, vol. 71 / 3, 1977, p. 883- 917.
- FEREJOHN, John A., *Pork barrel politics; rivers and harbors legislation, 1947-1968*, Stanford, Calif, Stanford University Press, 1974, 288 p.
- FIORINA, Morris, « Rational Choice and the New(?) Institutionalism », *Polity*, vol. 28 / 1, 1995, p. 107.
- FIORINA, Morris P., « The Case of the Vanishing Marginals: The Bureaucracy Did It », *The American Political Science Review*, vol. 71 / 1, 1977, p. 177- 181.
- FISCHER, Manuel, « Dominance or Challenge? An Explanation of Power Structures among Coalitions in Swiss Decision-Making Processes », *Compass Working paper*, vol. 69, 2012.

- FISH, M. Steven et KROENIG, Matthew, *The Handbook of National Legislatures*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011, 808 p.
- FISS, Peer C., « Building Better Causal Theories: A Fuzzy Set Approach to Typologies in Organization Research », *Academy of Management Journal*, vol. 54 / 2, avril 2011, p. 393- 420.
- FISS, Peer C., SHARAPOV, Dmitry et CRONQVIST, Lasse, « Opposites Attract? Opportunities and Challenges for Integrating Large-N QCA and Econometric Analysis », *Political Research Quarterly*, vol. 66 / 1, p. 191- 198.
- FOSTER, Richard H. et MCBETH, Mark K., « Urban-rural influences in U.S. environmental and economic development policy », *Journal of Rural Studies*, vol. 12 / 4, octobre 1996, p. 387- 397.
- FOUCAULT, Martial, « How Useful is the Cumul des Mandats for Being Re-elected? Empirical Evidence from the 1997 French Legislative Elections », *French Politics*, vol. 4 / 3, décembre 2006, p. 292- 311.
- FRANÇOIS, Abel, « Do French people like the ‘cumul des mandats’? », *French Politics*, vol. 11 / 2, 2013, p. 204- 215.
- FRANÇOIS, Abel, « Testing the ‘Baobab Tree’ Hypothesis: The Cumul des Mandats as a Way of Obtaining More Political Resources and Limiting Electoral Competition », *French Politics*, vol. 4 / 3, décembre 2006, p. 269- 291.
- FRANÇOIS, Abel et GROSSMAN, Emiliano, « Qui sont les députés français de la Ve République ? », *La vie des idées*, 2011.
- FRANÇOIS, Abel et NAVARRO, Julien, « Le cumul des mandats en France: bilan historique et état des lieux de la recherche », in Abel François. , Julien Navarro. *Le cumul des mandats en France: causes et conséquences*, Bruxelles, Editions de l’Université de Bruxelles, 2013, p. 15- 33.
- FRANÇOIS, Abel et NAVARRO, Julien, *Le cumul des mandats en France: causes et conséquences*, Bruxelles, Éd. de l’Université de Bruxelles, 2013.

- FRANÇOIS, Abel et WEILL, Laurent, « Does holding a local mandate alter the activities of deputies? Evidence from the French Assemblée Nationale », *French Politics*, vol. 14 / 1, avril 2016, p. 30- 54.
- FRANÇOIS, Abel et WEILL, Laurent, « Le cumul de mandats locaux affecte-t-il l'activité des députés français ? », *Revue économique*, vol. 65 / 6, 2014, p. 881- 906.
- FRANÇOIS, Bastien, « Le Président pontife constitutionnel. Charisme d'institution et construction juridique du politique », in Bernard Lacroix, Jacques Lagroye, (éds.). *Le président de la République. Usages et genèses d'une institution*, éds. Bernard Lacroix et Jacques Lagroye, Paris, Presses de Sciences Po, 1992.
- FRANÇOIS, Bastien, *Le régime politique de la Ve République*, Paris, La Découverte, 1998.
- FRANKLIN, Mark, MACKIE, Tom et VALEN, Henri, *Electoral Change. Response to Evolving Social and Attitudinal Structures in Western Countries*, Seconde édition, Colchester, ECPR Press, 2010, 480 p.
- FRANKLIN, Mark N., *Voter turnout and the dynamics of electoral competition in established democracies since 1945*, Cambridge, UK ; New York, Cambridge University Press, 2004, 277 p.
- FREARS, John, « The French parliament: Loyal workhorse, poor watchdog », *West European Politics*, vol. 13 / 3, juillet 1990, p. 32- 51.
- FRÉMONTIER, Jacques, *Les cadets de la droite*, Nouv. éd mise à jour, Paris, Ed. du Seuil, 1990, 317 p., (« Collection points Politique », 138).
- GALLAGHER, Michael et HOLLIDAY, Ian, « Electoral Systems, Representational Roles and Legislator Behaviour: Evidence from Hong Kong », *New Zealand Journal of Asian Studies*, vol. 5 / 1, 2003, p. 107- 120.

- GARRAUD, Philippe, « La sélection du personnel politique local », *Revue française de science politique*, vol. 38 / 3, 1988, p. 402- 432.
- GARRAUD, Philippe, *Profession, homme politique: la carrière politique des maires urbains*, Paris, L'Harmattan, 1989, 222 p., (« Collection "Logiques sociales" »).
- GARRAUD, Philippe, « Savoir-faire et mobilisation des croyances dans le métier de maire », *Politix*, vol. 2 / 5, 1989, p. 11- 16.
- GARRETT, G. et TSEBELIS, G., « More Reasons to Resist the Temptation of Power Indices in the European Union », *Journal of Theoretical Politics*, vol. 11 / 3, juillet 1999, p. 331- 338.
- GAXIE, Daniel, « Économie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, vol. 27 / 1, 1977, p. 123- 154.
- GAXIE, Daniel, « Le maire entre disciplines et libertés. Remarques sur les limites du travail politique », *Politix*, vol. 7 / 28, 1994, p. 140- 148.
- GAXIE, Daniel, « Les enjeux citoyens de la professionnalisation politique », *Mouvements*, vol. 18 / 5, 2001, p. 21.
- GAXIE, Daniel, « Les fondements de l'autorité présidentielle. Transformations structurelles et consolidation de l'institution », in Bernard Lacroix. , Jacques Lagroye. *Le président de la République. Usages et genèses d'une institution*, Paris, Presses de Sciences Po, 1992.
- GAXIE, Daniel et BEST, Heinrich, « Detours to Modernity: Long-Term Trends of Parliamentary Recruitment in France, 1848-1999 », in Heinrich Best. , Maurizio Cotta. *Parliamentary Representatives in Europe 1848-2000. Legislative Recruitment and Careers in Eleven European Countries*, Oxford, Oxford University Press, 2000.
- GAXIE, Daniel et LEHINGUE, Patrick, *Enjeux municipaux. La constitution des enjeux politiques dans une élection municipale*, Paris, Presses universitaires de France, 1992.
- GENIEYS, William, *Sociologie politique des élites*, Paris, A. Colin, 2011.

- GICQUEL, Jean-Eric, « Les effets de la réforme constitutionnelle de 2008 sur le processus législatif », *Jus Politicum*, 2011.
- GIRARD, Violaine, « Une notabilisation sous contrôle : la trajectoire d'un maire rural face à un professionnel de la politique sur la scène intercommunale (1971-1995) », *Politix*, vol. 83 / 3, 2008, p. 49.
- GODBOUT, Jean-François et FOUCAULT, Martial, « French legislative voting in the Fifth Republic », *French Politics*, vol. 11 / 4, décembre 2013, p. 307- 331.
- GODMER, Laurent et MARREL, Guillaume, « Professionnalisation et notabilisation : le travail politique quotidien d'une vice-présidente de région vu au travers de son agenda électronique », *Revue française d'administration publique*, vol. 154 / 2, 2015, p. 451469.
- GOERTZ, Gary, *Social science concepts: a user's guide*, Princeton, Princeton University Press, 2006, 296 p.
- GOFFMAN, Erving, *Strategic interaction*, 3. paperback print, Philadelphia, Pa, University of Pennsylvania Press, 1986, 145 p., (« University of Pennsylvania Publications in Conduct and Communication »).
- GOFFMAN, Erwing, *La mise en scène de la vie quotidienne. La présentation de soi*, Paris, Ed. de Minuit, 1973, 251 p.
- GOFFMAN, Erwing, *Les Relations en public. La Mise en scène de la vie quotidienne II*, Paris, Ed. de Minuit, 1973, 372 p., (« La mise en scène de la vie quotidienne », Erwing Goffman ; 2).
- GOLDER, Sona Nadenichek, « Pre-Electoral Coalition Formation in Parliamentary Democracies », *British Journal of Political Science*, vol. 36 / 2, avril 2006, p. 193- 212.
- GOUGOU, Florent et TIBERJ, Vincent, « Tous les mêmes ? Les votes pour les partis de gouvernement en temps de crise », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 53 / 1, mai 2015, p. 95- 120.
- GRECKHAMER, Thomas, « Cross-cultural Differences in Compensation Level and Inequality across Occupations: A Set-theoretic Analysis », *Organization Studies*, vol. 32 / 1, janvier 2011, p. 85- 115.

- GRECKHAMER, Thomas, MISANGYI, Vilmos F. et FISS, Peer C., « The Two QCAs: From a Small-N to a Large-N Set Theoretic Approach », in Peer C. Fiss. , Bart Cambré. , Axel Marx. *Configurational Theory and Methods in Organizational Research*, Bingley, Emerald, 2013, p. 49- 76.
- GREEN, Donald P. et SHAPIRO, Ian, *Pathologies of rational choice theory: a critique of applications in political science*, New Haven, Conn., Yale Univ. Press, 1994, 239 p.
- GREENE, William H., *Econometric analysis*, 7. ed., Internat. ed, Boston, Mass., Pearson, 2012, 1238 p., (« Pearson series in economics »).
- GRIFFIN, John D., « Electoral Competition and Democratic Responsiveness: A Defense of the Marginality Hypothesis », *The Journal of Politics*, vol. 68 / 4, novembre 2006, p. 911- 921.
- GROSS, Donald A., « Representative Styles and Legislative Behavior », *The Western Political Quarterly*, vol. 31 / 3, septembre 1978, p. 359.
- GROSSMAN, Emiliano et SAURUGGER, Sabine, *Les groupes d'intérêt: Action collective et stratégies de représentation*, Paris, Armand Colin, 2012, 156 p.
- GRUNBERG, Gérard, « L'instabilité du comportement électoral », in Daniel Gaxie. *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 1989, p. 418- 446.
- GUÉRANGER, David, « L'impensé de la réforme intercommunale: La mise en place des administrations des communautés d'agglomération », *Revue française d'administration publique*, vol. 111 / 3, 2004, p. 461.
- GUÉRIN, Élodie et KERROUCHE, Éric, « From Amateurs to Professionals: The Changing Face of Local Elected Representatives in Europe », *Local Government Studies*, vol. 34 / 2, avril 2008, p. 179- 201.
- GUIGNER, Sébastien, « Gouverner par la comparaison : usages et mésusages des comparaisons internationales des systèmes de santé », *Quaderni*, vol. 3 / 82, octobre 2013, p. 27- 38.

- GUNTHER, Richard, « Electoral Laws, Party Systems, and Elites: The Case of Spain », *The American Political Science Review*, vol. 83 / 3, septembre 1989, p. 835- 858.
- HAEGEL, Florence, *Un maire à Paris: mise en scène d'un nouveau rôle politique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1994, 261 p.
- HALL, Peter A. et TAYLOR, Rosemary C. R., « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *Revue française de science politique*, vol. 47 / 3, 1997, p. 469- 496.
- HALL, Peter A. et TAYLOR, Rosemary C. R., « Political Science and the Three New Institutionalisms », *Political Studies*, vol. 44 / 5, 1996, p. 936- 957.
- HARVEY, William S., « Methodological Approaches for Interviewing Elites », *Geography Compass*, vol. 4 / 3, mars 2010, p. 193- 205.
- HAYAT, Samuel et SINTOMER, Yves, « Repenser la représentation politique », *Raisons politiques*, vol. 50 / 2, 2013, p. 5- 11.
- HAZAN, Reuven Y., « Constituency interests without constituencies: the geographical impact of candidate selection on party organization and legislative behavior in the 14th Israeli Knesset, 1996–99 », *Political Geography*, vol. 18 / 1, 1999, p. 791- 811.
- HEITSHUSEN, Valerie, YOUNG, Garry et WOOD, David M., « Electoral Context and MP Constituency Focus in Australia, Canada, Ireland, New Zealand, and the United Kingdom », *American Journal of Political Science*, vol. 49 / 1, janvier 2005, p. 32- 45.
- HERNÁNDEZ, Enrique et KRIESI, Hanspeter, « The electoral consequences of the financial and economic crisis in Europe », *European Journal of Political Research*, vol. 55 / 2, mai 2016, p. 203- 224.

- HERRERA, Helios, MORELLI, Massimo et PALFREY, Thomas, « Turnout and Power Sharing », *The Economic Journal*, vol. 124 / 574, février 2014, p. F131- F162.
- HOLLAND, Paul W., « Statistics and Causal Inference », *Journal of the American Statistical Association*, vol. 81 / 396, décembre 1986, p. 945.
- HOLSTEYN, Joop J.M. VAN et ANDEWEG, Rudy B., « Demoted leaders and exiled candidates: Disentangling party and person in the voter's mind », *Electoral Studies*, vol. 29 / 4, décembre 2010, p. 628- 635.
- HOLSTEYN, Joop J.M. VAN et ANDEWEG, Rudy B., « Tweede Orde Personalisering; Voorkeurstemmen in Nederland », *Res Publica*, vol. 54, 2012, p. 163- 191.
- HOOGHE, Liesbet et MARKS, Gary, *Multi-level governance and European integration*, Lanham, MD, Rowman & Littlefield Publishers, 2001, 251 p., (« Governance in Europe »).
- HOOGHE, Liesbet, MARKS, Gary et SCHAKEL, Arjan H., « Operationalizing Regional Authority: A Coding Scheme for 42 Countries, 1950–2006 », *Regional & Federal Studies*, vol. 18 / 2- 3, juin 2008, p. 123- 142.
- HOSMER, David W. et LEMESHOW, Stanley, *Applied logistic regression*, 2nd ed, New York, Wiley, 2000, 373 p., (« Wiley series in probability and statistics »).
- HUBER, John D., « Parliamentary Rules and Party Behavior during Minority Government in France », in Kaare Strøm. , Wolfgang C. Müller. , Torbjörn Bergman. *Policy, Office, or Votes? How Political Parties in Western Europe Make Hard Decisions*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 258- 278.
- HUBER, John D., *Rationalizing Parliament: Legislative Institutions and Party Politics in France*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, 232 p.
- HUG, Simon, « Selection Effects in Roll Call Votes », *British Journal of Political Science*, vol. 40 / 1, janvier 2010, p. 225- 235.

- HUG, Simon et MARTIN, Danielle, « How electoral systems affect MPs' positions », *Electoral Studies*, vol. 31, 2012, p. 192- 200.
- INDRIDASON, Indridi H., « The Collapse: Economic Considerations in Vote Choice in Iceland », *Journal of Elections, Public Opinion and Parties*, vol. 24 / 2, avril 2014, p. 134- 159.
- JAFFRÉ, Jérôme, « Les municipales et les cantonales de mars 2001 Un retournement électoral bien réel », *Pouvoirs: Revue française d'études constitutionnelles et politiques*, 2002, p. 163- 172.
- JAN, Pascal, *La Constitution de la Ve République. Réflexions pour un cinquantenaire*, Paris, La documentation française, 2008.
- JEANNE, Matthieu, « Paris, un enjeu capital », *Hérodote*, vol. 4 / 135, 2009, p. 80- 109.
- JEFFERY, Charlie, « L'émergence d'une gouvernance multi-niveaux dans l'Union européenne : une approche des politiques nationales », *Politiques et management public*, vol. 15 / 3, 1997, p. 211- 231.
- JÉRÔME-SPEZIARI, Véronique et JÉRÔME, Bruno, « Les municipales de mars 2001 : vote récompense ou vote sanction ? : Les réponses de l'analyse politico-économique », *Revue française de science politique*, vol. 52 / 2, 2002, p. 251- 272.
- JEWELL, Malcolm E., « Attitudinal Determinants of Legislative Behavior », in Allan Kornberg. , Lloyd D. Musolf. *Legislatures in developmental perspective*, Durham, Duke University Press, 1970, p. 460- 500.
- JEWELL, Malcolm Edwin, *Representation in state legislatures*, Lexington, University Press of Kentucky, 1982, 204 p.
- JOBERT, Bruno et SELLIER, Michèle, « Les grandes villes : autonomie locale et innovation politique », *Revue française de science politique*, vol. 27 / 2, 1977, p. 205- 227.
- JONES, Bryan D., *Politics and the architecture of choice: bounded rationality and governance*, Chicago, University of Chicago Press, 2001, 232 p.

- JONES, Bryan D. et BAUMGARTNER, Frank R., « From There to Here: Punctuated Equilibrium to the General Punctuation Thesis to a Theory of Government Information Processing », *Policy Studies Journal*, vol. 40 / 1, février 2012, p. 1- 20.
- JONES, Martin, JONES, Rhys et WOODS, Michael, *An introduction to political geography: space, place and politics*, London ; New York, Routledge, 2004.
- JONES, Philip Edward, « Does the Descriptive Representation of Gender Influence Accountability for Substantive Representation? », *Politics & Gender*, vol. 10, 2014, p. 175- 199.
- JOUBERT, Sylvie, « L'inscription des territoires ruraux dans la décentralisation », in Marie-Christine Steckel-Assouère. *La recomposition territoriale : la décentralisation entre enjeux et obstacles*, Paris, L'Harmattan, 2016, p. 177- 192.
- KAM, Christopher, BIANCO, William T., SENED, Itai[et al.], « Ministerial Selection and Intraparty Organization in the Contemporary British Parliament », *American Political Science Review*, vol. 104 / 2, mai 2010, p. 289- 306.
- KAM, Christopher J., *Party Discipline and Parliamentary Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, 265 p.
- KARVONEN, Lauri, « Preferential Voting: Incidence and Effects », *International Political Science Review*, vol. 25 / 2, avril 2004, p. 203- 226.
- KARYOTIS, Georgios et RÜDIG, Wolfgang, « Blame and Punishment? The Electoral Politics of Extreme Austerity in Greece: Electoral Politics and Extreme Austerity », *Political Studies*, vol. 63 / 1, mars 2015, p. 2- 24.
- KATZ, Richard S., *A theory of parties and electoral systems*, Paperback ed, Baltimore, Johns Hopkins Univ. Press, 2007, 151 p.
- KELLERMANN, Michael et SHEPSLE, Kenneth A., « Congressional Careers, Committee Assignments, and Seniority Randomization in the US House of

- Representatives », *Quarterly Journal of Political Science*, vol. 4 / 2, juin 2009, p. 87- 101.
- KERROUCHE, Eric, *L'intercommunalité en France*, Paris, Montchrestien : Lextenso éditions, 2008.
- KERROUCHE, Eric, « The French *Assemblée nationale* : The case of a weak legislature? », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 12 / 3- 4, septembre 2006, p. 336- 365.
- KERROUCHE, Éric, « Usages et usagers de la permanence du député », *Revue française de science politique*, vol. 59 / 3, 2009, p. 429.
- KERROUCHE, Eric et POYET, Corentin, « Family, Ambition, Local Rootedness and Party: A Study of the Activation and Apprenticeships of the County Councillor in Europe », in *Policy Making at the Second Tier of Local Government in Europe. What is Happening in Provinces, Counties, Départements and Landkreise in the On-going Re-scaling of Statehood?*, Londres, Routledge, 2015, p. 274- 294.
- KING, Gary, « Constituency Service and Incumbency Advantage », *British Journal of Political Science*, vol. 21 / 1, janvier 1991, p. 119- 128.
- KING, Gary, KEOHANE, Robert O. et VERBA, Sidney, *Designing social inquiry: scientific inference in qualitative research*, Princeton, N.J, Princeton University Press, 1994, 245 p.
- KLOPPENBERG, James T., « Institutionalism, Rational Choice, and Historical Analysis », *Polity*, vol. 28 / 1, 1995, p. 125.
- KNOKE, David et HENRY, Constance, « Political Structure of Rural America », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 429 / 1, janvier 1977, p. 51- 62.
- KOEBEL, Michel, « Décentralisation et autonomie de l'espace politique local », *Savoir/Agir*, vol. 11 / 1, 2010, p. 11.

- KOETZLE, William, « The Impact of Constituency Diversity upon the Competitiveness of U. S. House Elections, 1962-96 », *Legislative Studies Quarterly*, vol. 23 / 4, 1998, p. 561- 573.
- KRASNO, Jonathan S, *Challengers, competition, and reelection: comparing Senate and House elections*, New Haven, Yale University Press, 1994.
- KRIESI, Hanspeter, « Restructuration of Partisan Politics and the Emergence of a New Cleavage Based on Values », *West European Politics*, vol. 33 / 3, mai 2010, p. 673- 685.
- KUKLINSKI, James H., « District Competitiveness and Legislative Roll-Call Behavior: A Reassessment of the Marginality Hypothesis », *American Journal of Political Science*, vol. 21 / 3, août 1977, p. 627- 638.
- KUKLINSKI, James H. et ELLING, Richard C., « Representational Role, Constituency Opinion, and Legislative Roll-Call Behavior », *American Journal of Political Science*, vol. 21 / 1, février 1977, p. 135- 147.
- KUKLINSKI, James H. et MCCRONE, Donald J., « Policy Salience and the Causal Structure of Representation », *American Political Research*, vol. 8 / 2, 1980, p. 139- 164.
- KVIST, Jon, « Fuzzy set ideal type analysis », *Journal of Business Research*, vol. 60 / 5, mai 2007, p. 474- 481.
- LACROIX, Bernard et LAGROYE, Jacques, *Le président de la République, Usages et genèses d'une institution*, Paris, Presses de Sciences Po, 1992.
- LADNER, Andreas, « The Impact of the Electoral System on Political Campaigning: Are Candidates for the Council of States More Moderate than their Fellow Candidates for the National Council? », *Swiss Political Science Review*, vol. 20 / 4, décembre 2014, p. 678- 696.
- LADNER, Andreas, FIVAZ, Jan et PIANZOLA, Joëlle, « Voting advice applications and party choice: evidence from smartvote users in Switzerland », *International Journal of Electronic Governance*, vol. 5 / 3/4, 2012, p. 367- 387.

- LAGROYE, Jacques, *Société et politique. Jacques Chaban-Delmas à Bordeaux*, Paris, Pedone, 1973.
- LANCASTER, T. D., « Electoral Structures and Pork Barrel Politics », *International Political Science Review*, vol. 7 / 1, janvier 1986, p. 67- 81.
- LANCASTER, Thomas . D., « Constituency Service in Multitiered Systems: The Case of Austria », Saint-Gall, 2011.
- LANCASTER, Thomas D. et PATTERSON, W. David, « Comparative Pork Barrel Politics: Perceptions from the West German Bundestag », *Comparative Political Studies*, vol. 22 / 4, janvier 1990, p. 458- 477.
- LAUCK, Jon, MILLER, John E. et SIMMONS, Donald C., *The Plains political tradition: essays on South Dakota political culture*, Pierre, South Dakota State Historical Society Press, 2011, 392 p.
- LAURENT, Annie, « Le nomadisme électoral. Le double vote du 16 mars 1986 dans le Nord-Pas-de-Calais », *Revue française de science politique*, vol. 37 / 1, 1987, p. 5- 20.
- LAZARDEUX, Sébastien, « ‘Une Question Ecrite, Pour Quoi Faire?’ The Causes of the Production of Written Questions in the French Assemblée Nationale », *French Politics*, vol. 3 / 3, décembre 2005, p. 258- 281.
- LAZARDEUX, Sébastien G., *Cohabitation and conflicting politics in French policymaking*, Houndmills, Basingstoke, Hampshire ; New York, NY, Palgrave Macmillan, 2015, 187 p., (« French Politics, society and culture »).
- LE BART, Christian, *L’ego-politique: essai sur l’individualisation du champ politique*, Paris, Armand Colin, 2013, 256 p., (« Collection “Individu et société” »).
- LE BART, Christian, *Les maires: sociologie d’un rôle*, Villeneuve d’Ascq, Presses Univ. du Septentrion, 2003, 222 p., (« Espaces politiques »).
- LE BART, Christian et LEFEBVRE, Rémi, *La proximité en politique: usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, Presses Univ. de Rennes, 2005, 305 p., (« Collection Res publica »).

- LE GALES, Patrick, « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, vol. 45 / 1, 1995, p. 57- 95.
- LE LIDEC, Patrick, « Les députés, leurs assistants et les usages du crédit collaborateurs. Une sociologie du travail politique », *Sociologie du Travail*, vol. 50 / 2, avril 2008, p. 147- 168.
- LE SAOUT, Rémy et MADORÉ, François, *Les effets de l'intercommunalité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.
- LEE, Frances E., « Senate Representation and Coalition Building in Distributive Politics », *The American Political Science Review*, vol. 94 / 1, mars 2000, p. 59.
- LEGEWIE, Nicolas, « An Introduction to Applied Data Analysis with Qualitative Comparative Analysis (QCA) », *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum: Qualitative Social Research*, vol. 14 / 3, 2013, p. Art. 15.
- LEPRINCE, Matthieu et GUENGANT, Alain, « Interactions fiscales verticales et réaction des communes à la coopération intercommunale », *Revue économique*, vol. 53 / 3, 2002, p. 525.
- LEUFFEN, Dirk, « Bienvenue or Access Denied? Recruiting French Political Elites for In-Depth Interviews », *French Politics*, vol. 4 / 3, décembre 2006, p. 342- 347.
- LEYS, Colin, « Models, theories, and the theory of political parties », *Political Studies*, vol. 7 / 2, 1959, p. 127- 146.
- LIEBERSON, Stanley, « Comments on the Use and Utility of QCA », *Qualitative Methods*, vol. 2 / 2, 2004, p. 13- 14.
- LIEBERSON, Stanley, *Making it count: the improvement of social research and theory*, Paperback ed., Berkeley, University of California Press, 1987, 257 p.
- LIJPHART, Arend, *Democracies ; patterns of majoritarian and consensus government in twenty-one countries*, New Haven, Yale University Press, 1984, 229 p.

- LIJPHART, Arend, *Patterns of Democracy: Government Forms and Performance in Thirty-six Countries*, Yale University Press, 1999, 366 p.
- LILLEKER, Darren G., « Interviewing the Political Elite: Navigating a Potential Minefield », *Politics*, vol. 23 / 3, septembre 2003, p. 207- 214.
- LIPSET, Seymour Martin et ROKKAN, Stein, *Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs: une introduction*, Bruxelles; [Paris]; [Le Plessis-Pâté], Éd. de l'Université de Bruxelles; diff. Sodis; diff. ToThèmes, 2008.
- LITTLE, Thomas H. et OGLE, David B., *The legislative branch of state government: people, process, and politics*, Santa Barbara, Calif, ABC-CLIO, 2006, 491 p., (« ABC-CLIO's about state government »).
- LOIR-MONGAZON, E., « Le choletais et le textile : Une histoire commune », *Folklore de France*, vol. 47 / 258, 1998, p. 15- 16.
- LOMBARDO, Emanuela et MEIER, Petra, *The Symbolic Representation of Gender: A Discursive Approach*, Farnham, Ashgate, 2014, 224 p.
- LOOMES, Gemma, *Party strategies in Western Europe: party competition and electoral outcomes*, London; New York, Routledge, 2012, 257 p., (« Routledge advances in European politics »).
- MABILEAU, Albert, « De la monarchie municipale à la française », *Pouvoirs, revue française d'études constitutionnelles et politiques*, vol. 73, Avril 1995, p. 7- 17.
- MAGALHÃES, Pedro C., « After the Bailout: Responsibility, Policy, and Valence in the Portuguese Legislative Election of June 2011 », *South European Society and Politics*, vol. 17 / 2, juin 2012, p. 309- 327.
- MAGALHÃES, Pedro C., « Introduction – Financial Crisis, Austerity, and Electoral Politics », *Journal of Elections, Public Opinion and Parties*, vol. 24 / 2, avril 2014, p. 125- 133.
- MAGALHÃES, Pedro C., « The Elections of the Great Recession in Portugal: Performance Voting under a Blurred Responsibility for the Economy »,

- Journal of Elections, Public Opinion and Parties*, vol. 24 / 2, avril 2014, p. 180- 202.
- MAHONEY, James et GOERTZ, Gary, « A Tale of Two Cultures: Contrasting Quantitative and Qualitative Research », *Political Analysis*, vol. 14 / 3, juin 2006, p. 227- 249.
- MAIGRET, Éric et MONNOYER, Laurence, « Des caméras dans un Conseil municipal. Portée et limites de l'expérience d'Issy-les-Moulineaux », *Hermès*, 2000, p. 141- 158.
- MAILLARD, Jacques DE et KÜBLER, Daniel, *Analyser les politiques publiques*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2015.
- MAINTENANT, Gérard, *Les jacobins*, Presses universitaires de France, 1984.
- MAIR, Peter, « Political Parties and Party Systems », in Paolo R. Graziano. , Maarten Vink. *Europeanization: New Research Agenda*, Londres, Palgrave Macmillan, 2007, p. 154- 166.
- MANIN, Bernard, *Principes du gouvernement représentatif*, Ed. augmentée, Paris, Flammarion, 2012, 347 p.
- MANIN, Bernard, PRZEWORSKI, Adam et STOKES, Susan C., « Elections and Representation », in Adam Przeworski. , Susan C. Stokes. , Bernard Manin. *Democracy, Accountability and Representation*, Cambridge ; New York, Cambridge University Press, 1999, p. 29- 54.
- MANSBRIDGE, Jane, « A “Selection Model” of Political Representation », *Journal of Political Philosophy*, vol. 17 / 4, 2009, p. 369- 398.
- MANSBRIDGE, Jane, « Rethinking Representation », *American Political Science Review*, vol. 97 / 4, 2003, p. 515- 528.
- MANSBRIDGE, Jane, « Should blacks represent blacks and women represent women? A contingent “yes” », *The Journal of Politics*, vol. 61 / 3, 1999, p. 628- 657.
- MARCUS THYGESON, Nels, SOLBERG, Leif I., ASCHE, Stephen E.[et al.], « Using Fuzzy Set Qualitative Comparative Analysis (fs/QCA) to Explore

- the Relationship between Medical “Homeness” and Quality », *Health Services Research*, vol. 47 / 1pt1, février 2012, p. 22- 45.
- MARMONT, Thibault, « Devenir “amateur” en politique. Les ressources politiques des élus ruraux », in Sylvain Barone. , Aurélia Troupel. *Battre la campagne. Election et pouvoir municipal en milieu rural*, Paris, L’Harmattan, 2010, p. 115- 139.
- MARMONT, Thibault, « “La Bourgogne autrement” ? Réflexions autour des élites politiques locales du nord Côte-d’Or face à l’intercommunalité », in Yannick Sencébé. , Nicolas Renahy. , Julian Mischi. , Gilles Laferté. , Olivier Jacquet. , Eric Doidy. , Céline Bessière. *Les mondes ruraux à l’épreuve des sciences sociales*, Éditions Quæ, Versailles, Éditions Quæ, 2007, p. 151- 164.
- MARNEUR, Victor, *Les femmes en campagne. Pour une approche comparative des élues municipales dans les communes de moins de 3500 habitants*, Thèse pour le doctorat de science politique, Université de Bordeaux, 2016.
- MARSH, Michael, « Constituency Campaigning in Ireland under STV: The perspective of the Candidates », Communication donnée dans le cadre du congrès annuel de l’APSA, Washington DC, 2010.
- MARSH, Michael et MIKHAYLOV, Slava, « A Conservative Revolution: The Electoral Response to Economic Crisis in Ireland », *Journal of Elections, Public Opinion and Parties*, vol. 24 / 2, avril 2014, p. 160- 179.
- MARTIN, Pierre, « L’élection présidentielle et Les élections législatives françaises de 2002 », *French Politics, Culture & Society*, vol. 21 / 1, avril 2003, p. 1- 19.
- MARTIN, Pierre, *Les systèmes électoraux et les modes de scrutin*, Paris, Montchrestien, 2006.
- MARTIN, S., « Why electoral systems don’t always matter: The impact of “mega-seats” on legislative behaviour in Ireland », *Party Politics*, vol. 20 / 3, mai 2014, p. 467- 479.

- MARTIN, Shane, « Electoral Rewards for Personal Vote Cultivation under PR-STV », *West European Politics*, vol. 33 / 2, mars 2010, p. 369- 380.
- MARTIN, Shane, « Is All Politics Local? The Role-orientation of Irish Parliamentarians towards Foreign Policy », *Irish Political Studies*, vol. 28 / 1, février 2013, p. 114- 129.
- MARTIN, Shane, « Using Parliamentary Questions to Measure Constituency Focus: An Application to the Irish Case », *Political Studies*, vol. 59 / 2, juin 2011, p. 472- 488.
- MARTIN, Shane, SAALFELD, Thomas et STRØM, Kaare, *The Oxford handbook of legislative studies*, First edition, New York, NY, Oxford University Press, 2014, 761 p.
- MARX, Axel et DUSA, Adrian, « Crisp-Set Qualitative Comparative Analysis (csQCA), Contradictions and Consistency Benchmarks for Model Specification », *Methodological Innovations Online*, vol. 6 / 2, 2011, p. 103- 148.
- MASKET, S. E. et NOEL, H., « Serving Two Masters: Using Referenda to Assess Partisan versus Dyadic Legislative Representation », *Political Research Quarterly*, vol. 65 / 1, mars 2012, p. 104- 123.
- MASUDA, Jeffrey R. et GARVIN, Theresa, « Whose Heartland? », *Journal of Rural Studies*, vol. 24 / 1, janvier 2008, p. 112- 123.
- MAYHEW, David R., *Congress: the electoral connection*, New Haven, Yale University Press, 1974, 194 p.
- MEADOWCROFT, James, « Political Recruitment and Local Representation: The Case of Liberal Democrat Councillors », *Local Government Studies*, vol. 27 / 1, mars 2001, p. 19- 36.
- MÉNDEZ-LAGO, Mónica et MARTÍNEZ, Antonia, « Political Representation in Spain: An Empirical Analysis of the Perception of Citizens and MPs », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 8 / 1, mars 2002, p. 63- 90.
- MÉNY, Yves, *La corruption de la République*, Paris, Fayard, 1992, 352 p.

- MÉNY, Yves, « La République des fiefs », *Les cahiers français*, vol. 256, 1992, p. 60- 65.
- MÉNY, Yves et SUREL, Yves, *Politique comparée: les démocraties Allemagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie*, 8. éd, Paris, Montchrestien, 2009, 488 p., (« Domat politique »).
- MERLOE, Patrick, « The basis for inclusiveness, transparency, accountability, and public confidence in Elections », in John Hardin Young. *International elections principles: democracy and the rule of law*, Chicago, ABA Books, 2009.
- MERTON, Robert K, *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, A. Colin, 1997.
- MICHON, Sébastien, « Réception et traitement des sollicitations reçues par les eurodéputés. Le travail politique au Parlement européen sous contraintes », Strasbourg, 2008, 15 p.
- MILET, Marc, « Pour une sociologie législative du pouvoir des parlementaires en France », *Revue française d'administration publique*, vol. 135 / 3, janvier 2011, p. 601- 618.
- MILLER, Warren E. et STOKES, Donald E., « Constituency Influence in Congress », *The American Political Science Review*, vol. 57 / 1, mars 1963, p. 45- 56.
- MINGUET, Guy, « Le groupement professionnel de l'habillement choletais (1965-1990) : représentation d'intérêts et politiques professionnelles », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, vol. 97 / 3, 1990, p. 399- 417.
- MISCHI, Julian et RENAHY, Nicolas, « Pour une sociologie politique des mondes ruraux », *Politix*, vol. 83 / 3, 2008, p. 9- 21.
- MITCHELL, Paul, « Voters and their representatives: Electoral institutions and delegation in parliamentary democracies », *European Journal of Political Research*, vol. 37 / 3, mai 2000, p. 335- 351.

- MONDAK, Jeffery J. et HUCKFELDT, Robert, « The accessibility and utility of candidate character in electoral decision making », *Electoral Studies*, vol. 25 / 1, mars 2006, p. 20- 34.
- MONTAGNE-VILLETTE, Solange, « Les nouveaux aspects de l'industrie du prêt-à-porter dans le Choletais », *Norois*, vol. 125 / 1, 1985, p. 71- 85.
- MONTEBOURG, Arnaud et FRANÇOIS, Bastien, *La Constitution de la 6e République: réconcilier les Français avec la démocratie*, Paris, O. Jacob, 2005, 191 p.
- MORABITO, Léa et PEUGNY, Camille, « Les chemins de la précarité », in Céline Braconnier. , Nonna Mayer. *Les inaudibles. Sociologie politique des précaires*, Paris, Presses de Sciences Po, .
- MORROW, James D., *Game theory for political scientists*, Princeton, NJ, Princeton Univ. Press, 1994, 376 p.
- MULLER, Pierre, « Les politiques publiques entre secteurs et territoires », *Politiques et management public*, vol. 8 / 3, 1990, p. 19- 33.
- MÜLLER, Wolfgang C. et STRØM, Kaare, *Policy, Office, or Votes? How Political Parties in Western Europe Make Hard Decisions*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.
- MURRAY, Rainbow, *Parties, gender quotas and candidate selection in France*, Basingstoke [England]; New York, Palgrave Macmillan, 2010.
- NADEAU, Richard, BÉLANGER, Éric, LEWIS-BECK, Michael S.[et al.], *Le vote des Français de Mitterrand à Sarkozy: 1988, 1995, 2002, 2007*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2012, 301 p., (« Domaine Fait politique »).
- NASH, John, « Non-Cooperative Games », *The Annals of Mathematics*, vol. 54 / 2, 1951, p. 286- 295.
- NAVARRO, Julien, « Le cumul des mandats: une comparaison européenne », in Abel François. , Julien Navarro. *Le cumul des mandats en France: causes et conséquences*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2013, p. 117- 132.

- NAVARRO, Julien, « Le travail parlementaire, un investissement payant ? Les élections comme évaluation rétrospective du bilan des députés sortants », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 17 / 4, février 2011, p. 141- 160.
- NAVARRO, Julien, VAILLANT, Nicolas Gérard et WOLFF, François-Charles, « Mesurer l'efficacité des députés au sein du parlement français: L'apport des techniques de frontières non paramétriques », *Revue française de science politique*, vol. 62 / 4, 2012, p. 611.
- NAY, Olivier, « Institutions and representation: How institutional rules shape political recruitment in French regional elections », *West European Politics*, vol. 24 / 3, juillet 2001, p. 151- 172.
- NAY, Olivier, « La vie à l'assemblée, angle mort de la science politique française », *Swiss Political Science Review*, vol. 9 / 3, décembre 2003, p. 83- 96.
- NAY, Olivier, « Le travail politique à l'assemblée: Note sur un champ de recherche trop longtemps déserté », *Sociologie du Travail*, vol. 45 / 4, octobre 2003, p. 537- 554.
- NEVERS, Jean-Yves, « L'activité relationnelle des conseillers généraux », *Politix*, vol. 2 / 7, 1989, p. 51- 57.
- NIEMI, Richard G., JACKMAN, Simon et WINSKY, Laura R., « Candidacies and Competitiveness in Multimember Districts », *Legislative Studies Quarterly*, vol. 16 / 1, 1991, p. 91- 109.
- NORRIS, Pippa, *Electoral Engineering: Voting Rules and Political Behavior*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.
- NORRIS, Pippa, *Passages to Power: Legislative Recruitment in Advanced Democracies*, Cambridge University Press, 1997, 280 p.
- NORTON, Philip, « Introduction: Parliament since 1960 », in Mark Franklin. , Philip Norton. *Parliamentary Questions*, Oxford, Clarendon, 1993.

- NORTON, Philip et WOOD, David M., « Constituency Service by Members of Parliament: Does it Contribute to a Personal Vote? », *Parliamentary Affairs*, vol. 43 / 2, 1990, p. 196- 208.
- OERTZEN, Jürgen von, *Das Expertenparlament: Abgeordnetenrollen in den Fachstrukturen bundesdeutscher Parlamente*, 1. Aufl, Baden-Baden, Nomos, 2006, 332 p., (« Studien zum Parlamentarismus », 3).
- OKBANI, Nadia, « L'influence du territoire et le rôle des institutions dans le non-recours au RSA activité », *Informations sociales*, vol.178 / 4, 2013, p. 82- 85.
- OLIVIER, Laurent, « La perception du cumul des mandats. Restrictions contextuelles et politiques à un apparent consensus », *Revue française de science politique*, vol. 48 / 6, 1998, p. 756- 772.
- OÑATE, Pablo, « Parliament and citizenship in Spain: Twenty-five years of a mismatch? », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 9 / 2, juin 2003, p. 130- 150.
- PAGE, Benjamin I. et SHAPIRO, Robert Y., « Effects of Public Opinion on Policy », *The American Political Science Review*, vol. 77 / 1, mars 1983, p. 175.
- PAOLETTI, Marion, « Cumul des mandats : un moment de vérité pour la réforme des institutions », *La Revue Parlementaire*, 2007.
- PAPP, Zsófia, « Campaign-Personalization and Constituency Focus in a Mixed-Member Electoral System. The Case of Hungary », *World Political Science*, vol. 11 / 1, janvier 2015, p. 75- 95.
- PAPP, Zsófia, « Constituency Focus in the Hungarian MP's Perceptions of Representation », *DISC Working Paper*, 2011.
- PAPP, Zsófia, *Legislators' constituency orientation under party-centred electoral rules. Evidence from Hungary*, Corvinus University in Budapest, 2013, 243 p.
- PAQUETTE, Laure, *Campaign strategy and the key to political longevity*, New York, Nova Science Publishers, 2003, 123 p.

- PARKER, David C.W. et GOODMAN, Craig, « Making a Good Impression: Resource Allocation, Home Styles, and Washington Work », *Legislative Studies Quarterly*, vol. 34 / 4, novembre 2009, p. 493- 524.
- PARODI, Jean-Luc, « Dans la logique des élections intermédiaires », *Revue politique et parlementaire*, vol. 903, Avril 1983, p. 42- 70.
- PARODI, Jean-Luc, « Et maintenant... un nouveau cycle commence », in Philippe Habert. , Colette Ysmal. *Elections municipales 1989: résultats, analyses et commentaires*, Paris, Figaro, 1989, (« Figaro/Etudes politiques », 3).
- PARODI, Jean-Luc, « Une élection intermédiaire précoce », in Philippe Habert. , Colette Ysmal. *Elections municipales 1989: résultats, analyses et commentaires*, Paris, Figaro, 1989, (« Figaro/Etudes politiques », 3).
- PARODI, Jean-Luc et AUBERT, Véronique, « Analyse bibliographique du Parlement de la Cinquième République (première partie) », *Revue française de science politique*, vol. 31 / 1, 1981, p. 227- 264.
- PARODI, Jean-Luc, YSMAL, Colette et CAYROL, Roland, *Le Député Français*, Paris, Armand Colin, 1973.
- PASQUIER, Sylvain, « Erving Goffman : de la contrainte au jeu des apparences », *Revue du MAUSS*, vol. 22 / 2, 2003, p. 388.
- PATZELT, Werner, « Communication networks of German legislators: The case of Bavaria », *German Politics*, vol. 2 / 1, avril 1993, p. 40- 61.
- PATZELT, Werner J., « Der “ideale” Abgeordnete: Parlamentarier beschreiben ihren Beruf », *Politische Studien*, vol. 42, 1991, p. 497- 512.
- PATZELT, Werner J., « German MPs and their roles », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 3 / 1, mars 1997, p. 55- 78.
- PEREIRA, Carlos et RENNO, Lucio, « Successful re-election strategies in Brazil: the electoral impact of distinct institutional incentives », *Electoral Studies*, vol. 22 / 3, septembre 2003, p. 425- 448.

- PEREIRA, Paulo Trigo et ANDRADE E SILVA, João, « Citizens' freedom to choose representatives: Ballot structure, proportionality and "fragmented" parliaments », *Electoral Studies*, vol. 28 / 1, mars 2009, p. 101- 110.
- PERRAUD, Daniel, « PAC, États, régions : l'articulation des niveaux de politique agricole dans l'UE », *Économie rurale*, vol. 227 / 1, 1995, p. 2- 10.
- PERRINEAU, Pascal et YSMAL, Colette, *Le vote de tous les refus: les élections présidentielle et législatives 2002*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2003, 444 p., (« Chroniques électorales »).
- PETAUX, Jean, « Parachutage », in Pascal Perrineau. , Dominique Reynié. *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001.
- PETERSEN, R. Eric, *Casework in a Congressional Office: Background, Rules, Laws, and Resources*, Washington, Congressional Research Service, 2012, 26 p.
- PETIT, Emmanuel, « Emotions, Préférences Morales et Rationalité Economique », *Noesis*, 2012, p. 255- 281.
- PETTIT, Philip, « Varieties of public representation », in Ian Shapiro. , Susan C. Stokes. , Elisabeth Jean Wood. , Alexander S. Kirshner. *Political Representation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010, p. 61- 89.
- PIANZOLA, Joëlle, « Swing Voting due to Smartvote Use? Evidence from the 2011 Swiss Federal Elections », *Swiss Political Science Review*, vol. 20 / 4, décembre 2014, p. 651- 677.
- PILET, Jean-Benoit, FREIRE, André et COSTA, Olivier, « Ballot Structure, District Magnitude and Constituency-Orientation of MPs in Proportional Representation and Majority Electoral-Systems », *Representation*, vol. 48 / 4, 2012, p. 359- 372.
- PINSON, Gilles, *Gouverner la ville par projet: urbanisme et gouvernance des villes européennes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, 420 p., (« Gouvernances »).
- PINSON, Gilles, « Projets de ville et gouvernance urbaine: Pluralisation des espaces politiques et recomposition d'une capacité d'action collective dans

- les villes européennes », *Revue française de science politique*, vol. 56 / 4, 2006, p. 619- 651.
- PITKIN, Hanna F., *The Concept of Representation*, Los Angeles, University of California Press, 1967.
- PITKIN, Hanna F. et HAYAT, Samuel, « La représentation politique », *Raisons politiques*, vol. 50 / 2, 2013, p. 35- 51.
- PLASSER, Fritz et BISCHOF, Günther, *The Changing Austrian Voter*, New Brunswick, Transaction Publishers, 2008.
- POOLE, Keith T. et ROSENTHAL, Howard, *Ideology & Congress*, 2nd rev. ed, New Brunswick, Transaction Publishers, 2007, 344 p.
- POPKIN, Samuel L., *The Reasoning Voter: Communication and Persuasion in Presidential Campaigns*, Chicago, University of Chicago Press, 1994, 332 p.
- PORTMANN, Marco, STADELMANN, David et EICHENBERGER, Reiner, « District magnitude and representation of the majority's preferences: Evidence from popular and parliamentary votes », *Public Choice*, vol. 151 / 3- 4, juin 2012, p. 585- 610.
- POWELL, G. Bingham, « Political Representation in Comparative Politics », *Annual Review of Political Science*, vol. 7 / 1, mai 2004, p. 273- 296.
- POWER, Greg et SHOOT, Rebecca A., « Global Parliamentary Report: The changing nature of parliamentary representation », Geneva, Inter-Parliamentary Union, 2012, p. 123.
- POYET, Corentin, « French MPs Constituency Work: A History of Social Relations with Citizens », Glasgow, 2014.
- PRICE, K. C., « Instability in Representational Role Orientation in a State Legislature: a Research Note », *Political Research Quarterly*, vol. 38 / 1, mars 1985, p. 162- 171.
- PRICE, Richard G. et MANCOUSO, Maureen, « The Ties that Bind: Parliamentary Members and Their Constituencies », in R. Krause. , R.H.

- Wagenberg. *Introductory Readings in Canadian Government*, Mississauga, Copp Clark Pitman, 1995.
- PROKSCH, Sven-Oliver et SLAPIN, Jonathan B., « Position Taking in European Parliament Speeches », *British Journal of Political Science*, vol. 40 / 3, juillet 2010, p. 587- 611.
- PROULX, Marc-Urbain et TREMBLAY, Dominic, « Marketing territorial et positionnement mondial », *Géographie, économie, société*, vol. 8 / 2, juin 2006, p. 239- 256.
- QUINN, Kevin M., MONROE, Burt L., COLARESI, Michael[et al.], « How to Analyze Political Attention with Minimal Assumptions and Costs », *American Journal of Political Science*, vol. 54 / 1, janvier 2010, p. 209- 228.
- RAE, Douglas W., *The political consequences of electoral laws*, Rev. ed, New Haven, Yale University Press, 1967, 203 p.
- RAGIN, Charles C., *Fuzzy-set social science*, Chicago, University of Chicago Press, 2000, 352 p.
- RAGIN, Charles C, « Qualitative Comparative Analysis Using Fuzzy Sets (fsQCA) », in Benoit Rihoux. , Charles C Ragin. *Configurational Comparative Methods. Qualitative Comparative Analysis (QCA) and Related Techniques*, Londres, Sage, 2009, p. 87- 122.
- RAGIN, Charles C., « Qualitative Comparative Fuzzy Sets (fsQCA) », in Benoit Rihoux. , Charles C. Ragin. *Configurational Comparative Methods: Qualitative Comparative Analysis (QCA) and Related Techniques*, Londres, Sage, 2009, p. 87- 121.
- RAGIN, Charles C., *Redesigning social inquiry: fuzzy sets and beyond*, Chicago, University of Chicago Press, 2008, 225 p.
- RAGIN, Charles C., « Set Relations in Social Research: Evaluating Their Consistency and Coverage », *Political Analysis*, vol. 14 / 3, juin 2006, p. 291- 310.

- RAGIN, Charles C., *The comparative method: moving beyond qualitative and quantitative strategies*, Berkeley, Calif., Univ. of California Press, 2008, 185 p.
- RAGIN, Charles C. et FISS, Peer C., « Net effects versus configuration: An empirical demonstration », in Charles C. Ragin. *Redisigning Social Inquiry: Fuzzy Sets and Beyond*, Chicago, University of Chicago Press, 2008.
- RAGIN, Charles C et RIHOUX, Benoit, « Qualitative Comparative Analysis (QCA): State of the Art and Prospects », *Qualitative Methods. Newsletter of the American Political Science Association Organized Section on Qualitative Methods*, vol. 2 / 2, 2004, p. 3- 12.
- RAGIN, Charles C. et SONNETT, John, « Etween Complexity and Parsimony: Limited Diversity, Counterfactual Cases, and Comparative Analysis », in Sabine Kropp. , Michael Minkenberg. *ergleichen in der Politikwissenschaft*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2004.
- RAVENEL, Loïc, BULÉON, Pascal et FOURQUET, Jérôme, « Vote et gradient d'urbanité : les nouveaux territoires des élections présidentielles de 2002 », *Espace, populations, sociétés*, vol. 21 / 3, 2003, p. 469- 482.
- REHFELD, Andrew, *The Concept of Constituency. Political Representation, Democratic Legitimacy and Institutional Design*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.
- REIF, Karlheinz et SCHMITT, Hermann, « Nine Second-Order National Elections - A Conceptual Framework for the Analysis of European Election Results », *European Journal of Political Research*, vol. 8 / 1, 1980, p. 3- 44.
- RENAHY, Nicolas, « Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usages d'une notion », *Regards sociologiques*, vol. 40, 2010, p. 9- 26.
- RICHARDS, David, « Elite Interviewing: Approaches and Pitfalls », *Politics*, vol. 16 / 3, septembre 1996, p. 199- 204.
- RIEUTORT, Laurent, « Du rural aux nouvelles ruralités », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, avril 2012, p. 43- 52.

- RIHOUX, Benoit, « Qualitative Comparative Analysis (QCA) and Related Systematic Comparative Methods: Recent Advances and Remaining Challenges for Social Science Research », *International Sociology*, vol. 21 / 5, septembre 2006, p. 679- 706.
- RIHOUX, Benoit et DE MEUR, Gisèle, « Crisp-Set Qualitative Comparative Analysis (csQCA) », in Benoit Rihoux. , Charles C. Ragin. *Configurational Comparative Methods: Qualitative Comparative Analysis (QCA) and Related Techniques*, Londres, Sage, 2009, p. 33- 68.
- RIHOUX, Benoit et LOBE, Bojana, « The Case for QCA: Adding Leverage for Thick Cross-Case Comparison », in David Byrne. , Charles C. Ragin. *Handbook of Case Based Methods*, Londres, Sage, 2009.
- RIHOUX, Benoît, MARX, Axel et ÁLAMOS-CONCHA, Priscilla, « 25 années de QCA (Qualitative Comparative Analysis) : quel chemin parcouru ? », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 21 / 2, 2014, p. 61.
- RIKER, William H., « Implications from the Disequilibrium of Majority Rule for the Study of Institutions », *The American Political Science Review*, vol. 74 / 2, juin 1980, p. 432.
- RIKER, William H., « The Paradox of Voting and Congressional Rules for Voting on Amendments », *The American Political Science Review*, vol. 52 / 2, juin 1958, p. 349- 366.
- RIKER, William H., *The theory of political coalitions*, New Haven, Yale University Press, 1962, 300 p.
- RIKER, William H. et ORDESHOOK, Peter C., « A Theory of the Calculus of Voting », *American Political Science Review*, vol. 62 / 1, mars 1968, p. 25- 42.
- ROSANVALLON, Pierre, *Le Modèle politique français. La société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 2006, 464 p.
- ROSE, Richard, « Electoral Systems: A Question of Degree or of Principle? », in Arend Lijphart. , Bernard Grofman. *Choosing an Electoral System*, New York, Praeger, 1984.

- ROUBAN, Luc, « Les députés », *Les cahiers du CEVIPOF*, vol. 55, 2011.
- ROUBAN, Luc, « Les hauts fonctionnaires sous la cinquième république : idées reçues et perspectives analytiques », *Revue française d'administration publique*, vol. 104 / 4, 2002, p. 657- 675.
- ROUSSELLIER, Nicolas, *Le parlement de l'éloquence: la souveraineté de la délibération au lendemain de la Grande Guerre*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997, 298 p.
- ROY, Jean-Philippe, *Être conseiller général au XXI<sup>e</sup> siècle*, Orléans, Demeter, 2008, 173 p.
- ROZENBERG, Olivier et KERROUCHE, Éric, « Retour au parlement », *Revue française de science politique*, vol. 59 / 3, 2009, p. 397.
- RUSSELL, Meg et BRADBURY, Jonathan, « The Constituency Work of Scottish and Welsh MPs: Adjusting to Devolution », *Regional & Federal Studies*, vol. 17 / 1, 2007, p. 97- 116.
- RUSSO, Federico, « The Constituency as a Focus of Representation: Studying the Italian Case through the Analysis of Parliamentary Questions », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 17 / 3, septembre 2011, p. 290- 301.
- RUSSO, Federico et WIBERG, Matti, « Parliamentary Questioning in 17 European Parliaments: Some Steps towards Comparison », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 16 / 2, juin 2010, p. 215- 232.
- RUSSO, Luana, DOLEZ, Bernard et LAURENT, Annie, « Presidential and legislative elections: How the type of election impacts the degree of nationalization – The case of France (1965–2012) », *French Politics*, vol. 11, 2013, p. 356- 372.
- SAALFELD, Thomas, « On Dogs and Whips: Recorded Votes », in Herbert Döring. *Parliaments and Majority Rule in Western Europe*, New York, St. Martin's Press, 1995, p. 528- 565.

- SALMOND, Rob, « Parliamentary Question Times: How Legislative Accountability Mechanisms Affect Mass Political Engagement », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 20 / 3, juillet 2014, p. 321- 341.
- SAMUELS, David, « Progressive Ambition, Federalism, and Pork-Barrelling in Brazil », in Scott Morgenstern. , Benito Nacif. *Legislative Politics in Latin America*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.
- SARTORI, Giovanni, « Political Development and Political Engineering », in John D. Montgomery. , Albert O. Hirschman. *Public Policy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1968.
- SAUGER, Nicolas, « Party Discipline and Coalition Management in the French Parliament », *West European Politics*, vol. 32 / 2, mars 2009, p. 310- 326.
- SAWICKI, Frédéric, « L’homme politique en campagne. L’élection municipale de Dunkerque en mars 1989 », *Politix*, vol. 7 / 28, 1994, p. 127- 139.
- SCHINDLER, Danny, « Die Mühen der Ebene: Parteiarbeit der Bundestagsabgeordneten im Wahlkreis », *Zeitschrift für Parlamentsfragen*, vol. 44 / 3, 2013, p. 507- 525.
- SCHLESINGER, Joseph A., *Ambition and Politics*, Chicago, Rand McNally, 1966.
- SCHNATTERER, Tinette, *Les styles de représentation, leurs déterminants et effets comportementaux : étude empirique des sénateurs français*, Thèse pour le doctorat de science politique, Université de Bordeaux, 2014, 368 p.
- SCHNEIDER, Carsten Q., *The consolidation of democracy: comparing Europe and Latin America*, Milton Park, Abingdon, Oxon ; New York, Routledge, 2009, 184 p., (« Democratization studies »).
- SCHNEIDER, Carsten Q. et WAGEMANN, Claudius, *Qualitative Comparative Analysis und Fuzzy Sets: ein Lehrbuch für Anwender und jene, die es werden wollen*, Opladen, Budrich, 2007, 287 p.
- SCHNEIDER, Carsten Q. et WAGEMANN, Claudius, *Set-theoretic methods for the social sciences: a guide to qualitative comparative analysis*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012, 350 p., (« Strategies for social inquiry »).

- SCHNEIDER, Carsten Q. et WAGEMANN, Claudius, « Standards of Good Practice in Qualitative Comparative Analysis (QCA) and Fuzzy-Sets », *Comparative Sociology*, vol. 9 / 3, mars 2010, p. 397- 418.
- SCHOLL, Edward L., « The Electoral System and Constituency-Oriented Activity in the European Parliament », *International Studies Quarterly*, vol. 30 / 3, septembre 1986, p. 315- 332.
- SCHUMPETER, Joseph A., *Capitalisme, socialisme, démocratie*, Paris, Payot, 1972.
- SEARING, Donald D., « New Roles for Postwar British Politics: Ideologues, Generalists, Specialists, and the Progress of Professionalization in Parliament », *Comparative Politics*, vol. 19 / 4, juillet 1987, p. 431.
- SEARING, Donald D., *Westminster's World: Understanding Political Roles*, Cambridge, Harvard University Press, 1994, 512 p.
- SEAWRIGHT, Jason et GERRING, John, « Case Selection Techniques in Case Study Research: A Menu of Qualitative and Quantitative Options », *Political Research Quarterly*, vol. 61 / 2, février 2008, p. 294- 308.
- SEILER, Daniel-Louis, *Clivages et familles politiques en Europe*, Bruxelles (Belgique), Éditions de l'Université de Bruxelles, 2011, 322 p., (« Science politique »).
- SHACHAR, Ron et NALEBUFF, Barry, « Follow the Leader: Theory and Evidence on Political Participation », *American Economic Review*, vol. 89 / 3, juin 1999, p. 525- 547.
- SHARE, Donald, « From Policy-Seekings to Office-Seekings: The Metamorphosis of the Spanish Socialist Workers Party », in Kaare Strøm. , Wolfgang C. Müller. , Torbjörn Bergman. *Policy, Office, or Votes? How Political Parties in Western Europe Make Hard Decisions*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 89- 111.
- SHEPSLE, Kenneth A., « Institutional equilibrium and equilibrium institutions », in Herbert F. Weisberg. *Political Science: The Science of Politics*, New York, Agathon, 1896, p. 51- 81.

- SHOMER, Y., « Institutional reforms and their effect on legislators' behavior: The Israeli experience, 1992-2011 », *Party Politics*, juillet 2015.
- SHUGART, Matthew Soberg et CAREY, John M, *Presidents and Assemblies: Constitutional Design and Electoral Dynamics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.
- SHUGART, Matthew Soberg, VALDINI, Melody Ellis et SUOMINEN, Kati, « Looking for Locals: Voter Information Demands and Personal Vote-Earning Attributes of Legislators under Proportional Representation », *American Journal of Political Science*, vol. 49 / 2, avril 2005, p. 437- 449.
- SHUGART, Matthew Soberg et WATTENBERG, Martin P., *Mixed-Member Electoral Systems: The Best of Both Worlds?*, Oxford, Oxford University Press, 2001.
- SIAVELIS, Peter M. et MORGENSTERN, Scott, *Pathways to Power: Political Recruitment and Candidate Selection in Latin America*, Penn State Press, 2012, 462 p.
- SIEFKEN, Sven T., « Repräsentation vor Ort: Selbstverständnis und Verhalten von Bundestagsabgeordneten bei der Wahlkreisarbeit », *Zeitschrift für Parlamentsfragen*, vol. 44 / 3, 2013, p. 486- 506.
- SIEGFRIED, André, *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2010.
- SINTOMER, Yves, « Les sens de la représentation politique : usages et mésusages d'une notion », *Raisons politiques*, vol. 50 / 2, 2013, p. 13- 34.
- SKAANING, Svend-Erik, « Assessing the Robustness of Crisp-set and Fuzzy-set QCA Results », *Sociological Methods & Research*, vol. 40 / 2, mai 2011, p. 391- 408.
- SKINNER, Kiron K, KUDELIA, Serhiy, BUENO DE MESQUITA, Bruce[et al.], *The strategy of campaigning lessons from Ronald Reagan and Boris Yeltsin*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2007.
- SKOWRONEK, Stephen, « Order and Change », *Polity*, vol. 28 / 1, 1995, p. 91- 96.

- SMITH, Alastair, « Endogenous Election Timing In Majoritarian Parliamentary Systems », *Economics & Politics*, vol. 8 / 2, juillet 1996, p. 85- 110.
- SMITH, Daniel A., « Homeward Bound?: Micro-Level Legislative Responsiveness to Ballot Initiatives », *State Politics & Policy Quarterly*, vol. 1 / 1, mars 2001, p. 50- 61.
- SORBETS, Claude, « Le mot et la chose », in Albert Mabileau. *A la recherche du local*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 29- 40.
- SOROKA, Stuart Neil et WLEZIEN, Christopher, *Degrees of democracy: politics, public opinion, and policy*, Cambridge ; New York, Cambridge University Press, 2010, 241 p.
- SQUIRE, Peverill, « State legislative careers », in Shirley Williams. , Edward L. Lascher. *Ambition and beyond: Career Paths of American Politicians*, Berkeley, Institute of Governmental Studies Press, 1993.
- STECKEL, Marie-Christine, *Regards croisés sur les mutations de l'intercommunalité: actes du colloque international « Regards croisés sur les mutations de l'intercommunalité », organisé les 30 et 31 mai 2013 à l'université de Lorraine par le GRALE-CNRS, l'IRENEE et l'ADCF*, Paris, L'Harmattan, 2014, 477 p., (« GRALE »).
- STEIN, Robert M. et BICKERS, Kenneth N., « Congressional Elections and the Pork Barrel », *The Journal of Politics*, vol. 56 / 2, mai 1994, p. 377.
- STEINMO, Sven, *Taxation and democracy: Swedish, British, and American approaches to financing the modern state*, New Haven, Yale Univ. Press, 1993, 280 p.
- STEINMO, Sven, « The New Institutionalism », in Barry Clark. , Joe Foweraker. *The Encyclopedia of Democratic Thought*, Londres, Routledge, 2001.
- STOKES, Susan Carol, DUNNING, Thad, NAZARENO, Marcelo[et al.], *Brokers, voters, and clientelism: the puzzle of distributive politics*, New York, N.Y, Cambridge University Press, 2013, 316 p., (« Cambridge studies in comparative politics »).

- STOLZ, Klaus, « Moving up, moving down: Political careers across territorial levels: Political Careers Across Territorial Levels », *European Journal of Political Research*, vol. 42 / 2, mars 2003, p. 223- 248.
- STOLZ, Klaus, *Towards a regional political class?: professional politicians and regional institutions in Catalonia and Scotland*, Manchester ; New York : New York, Manchester University Press ; Distributed in the U.S. exclusively by Palgrave Macmillan, 2009, 315 p., (« Devolution series »).
- STRØM, Kaare, « Rules, reasons and routines: Legislative roles in parliamentary democracies », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 3 / 1, mars 1997, p. 155- 174.
- STRØM, Kaare et MÜLLER, Wolfgang C., « Political Parties and Hard Choices », in Wolfgang C. Müller. , Kaare Strøm. *Policy, Office, or Votes? How Political Parties in Western Europe Make Hard Decisions*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 1- 35.
- STRØM, Kaare et SWINDLE, Stephen M., « Strategic Parliamentary Dissolution », *American Political Science Review*, vol. 96 / 3, septembre 2002.
- STUDLAR, Donley T. et MCALLISTER, Ian, « Constituency Activity and Representational Roles among Australian Legislators », *The Journal of Politics*, vol. 58 / 1, 1996, p. 69- 90.
- TAYLOR, Jeffrey A., *Electoral Systems and Representation: the Effects of District Magnitude*, University of Maryland, 2013.
- TEPEROGLOU, Eftichia et TSATSANIS, Emmanouil, « Dealignment, De-legitimation and the Implosion of the Two-Party System in Greece: The Earthquake Election of 6 May 2012 », *Journal of Elections, Public Opinion and Parties*, vol. 24 / 2, avril 2014, p. 222- 242.
- TESSON, Frédéric, « Les ressources du département et du canton dans la « petite fabrique des territoires » », *Annales de géographie*, vol. 648 / 2, 2006, p. 197- 217.

- THELEN, Kathleen et STEINMO, Sven, « Historical institutionalism in comparative politics », in Sven Steinmo. , Kathleen Thelen. , Frank Longstreth. *Structuring Politics: Historical Institutionalism in Comparative Analysis*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, p. 1- 32.
- THOENIG, Jean-Claude, « Pouvoirs et contre-pouvoirs locaux: rendre la démocratie aux citoyens », in Institut de la décentralisation. *La décentralisation en France*, Paris, La Découverte, 1996.
- THOMASSEN, Jacques et ANDEWEG, Rudy B., « Beyond collective representation: individual members of parliament and interest representation in the Netherlands », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 10 / 4, 2004, p. 47- 69.
- TIBERJ, Vincent, « Votes de gauche, votes de droite, hier et aujourd'hui », in Vincent Tiberj. *Des votes et des voix. De Mitterand à Hollande*, Nîmes, Champs social, 2013, p. 84- 94.
- TIBERJ, Vincent, DENNI, Bernard et MAYER, Nonna, « “Un choix, des logiques multiples” Préférences politiques, espace des possibles et votes en 2012 », *Revue française de science politique*, vol. 63 / 2, 2013, p. 249- 278.
- TIBERJ, Vincent, GOUGOU, Florent, LAPLANCHE-SERVIGNE, Soline[et al.], *Les mots des présidentielles*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2007, 194 p., (« Nouveaux débats »).
- TOMKOVA, Jordanka, *Towards a Virtual Constituency? Comparative Dimensions of MEPs' Offline-Online Constituency Orientations*, Thèse de doctorat, Institut universitaire européen, 2014.
- TORCAL, Mariano, « The Incumbent Electoral Defeat in the 2011 Spanish National Elections: The Effect of the Economic Crisis in an Ideological Polarized Party System », *Journal of Elections, Public Opinion and Parties*, vol. 24 / 2, avril 2014, p. 203- 221.
- TSEBELIS, George, *Veto players: how political institutions work*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 2002, 317 p.

- TSEBELIS, George et GARRETT, Geoffrey, « Agenda setting power, power indices, and decision making in the European Union », *International Review of Law and Economics*, vol. 16 / 3, septembre 1996, p. 345- 361.
- TULLOCK, Gordon, *Toward a mathematics of politics*, 1. ed, Ann Arbor, Mich, Univ. of Michigan Press, 1972, 176 p., (« Ann Arbor paperback », 187).
- USLANER, Eric M., « Casework and Institutional Design: Redeeming Promises in the Promised Land », *Legislative Studies Quarterly*, vol. 10 / 1, 1985, p. 35- 52.
- VAN INGELGOM, Virginie, *Integrating Indifference: a comparative, qualitative and quantitative approach to the legitimacy of European integration*, Colchester, ECPR Press, 2014, 236 p., (« ECPR-monographs »).
- VIGNON, Sébastien, « De la mairie à la communauté de communes : renouvellement des formes d'action publique et transformation du personnel politique local », *Pour*, vol. 2 / 209- 210, 2011, p. 135- 148.
- VIGNON, Sébastien, « Des maires en campagne(s): Transformations des répertoires de mobilisation électorale et des registres de légitimité politique dans les mondes ruraux », *Politix*, vol. 113 / 1, 2016, p. 17.
- VIGNON, Sébastien, « Les Maires des petites communes face à l'intercommunalité. Du dévouement villageois au professionnalisme communautaire », *Pouvoirs locaux*, vol. 10 / 84, 2010, p. 43- 49.
- VIGOUR, C., « Veto Players and Interest Groups in Lawmaking: A Comparative Analysis of Judicial Reforms in Italy, Belgium, and France », *Comparative Political Studies*, vol. 47 / 14, décembre 2014, p. 1891- 1918.
- VIGOUR, Cécile, « French MPs and Law-making: Deputies' Activities and Citizens' Perceptions », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 19 / 2, juin 2013, p. 219- 245.
- VIKTOROVITCH, Clément, *Parler, pour quoi faire? : la délibération parlementaire à l'Assemblée nationale et au Sénat (2008-2012)*, Thèse pour le doctorat de science politique, Sciences Po, 2013.

- VIS, B., « The Comparative Advantages of fsQCA and Regression Analysis for Moderately Large-N Analyses », *Sociological Methods & Research*, vol. 41 / 1, février 2012, p. 168- 198.
- WAHLKE, John C., EULAU, Heinz, BUCHANAN, William[et al.], *The Legislative System: Explorations in Legislative Behavior*, New York, Wiley, 1962, 517 p.
- WARD, Leigh J., « “Second-Class MPs”? New Zealand’s Adaptation to Mixed-Member Parliamentary Representation », *Political Science*, vol. 49 / 2, p. 125- 152.
- WASSERMAN, Larry, *All of statistics: a concise course in statistical inference*, New York, Springer, 2004, 442 p., (« Springer texts in statistics »).
- WASSERSTEIN, Ronald L. et LAZAR, Nicole A., « The ASA’s Statement on *p* - Values: Context, Process, and Purpose », *The American Statistician*, vol. 70 / 2, avril 2016, p. 129- 133.
- WEINGAST, Barry R., « A Rational Choice Perspective on Congressional Norms », *American Journal of Political Science*, vol. 23 / 2, mai 1979, p. 245.
- WEINGAST, Barry R., « Political Institutions: Rational Choice Perspectives », in Robert E. Goodin. , Hans-Dieter Klingemann. *A New Handbook of Political Science*, Oxford, Oxford University Press, , p. 167- 190.
- WEINGAST, Barry R. et MARSHALL, William J., « The Industrial Organization of Congress; or, Why Legislatures, Like Firms, Are Not Organized as Markets », *Journal of Political Economy*, vol. 96 / 1, 1988, p. 132- 163.
- WEIR, Margaret et SKOCPOL, Theda, « State Structures and the Possibilities for “Keynesian” Responses to the Great Depression in Sweden, Britain, and the United States », in Peter B. Evans. , Dietrich Rueschemeyer. , Theda Skocpol. *Bringing the State Back In*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985, p. 107- 164.
- WEISSBERG, Robert, « Collective vs. Dyadic Representation in Congress », *The American Political Science Review*, vol. 72 / 2, juin 1978, p. 535.

- WESSELS, Bernhard, « Whom to Represent? Role Orientations of Legislators in Europe », in Hermann Schmitt, Jacques Thomassen. *Political Representation and Legitimacy in the European Union*, Oxford, Oxford Univ. Press, 1999, p. 209- 234.
- WIBERG, Matti et KOURA, Antti, « The Logic of Parliamentary Questioning », in Matti Wiberg. *Parliamentary Control in the Nordic Countries*, Helsinki, The Finnish Political Science Association, 1994, p. 19- 44.
- WILKERSON, John, R BAUMGARTNER, Frank, BROUARD, Sylvain[et al.], « Le Projet Agendas Comparés : objectifs et contenus », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 16 / 3, 2009, p. 365- 379.
- WILLIAMS, Philip M. et HARRISON, Martin, *De Gaulle's Republic*, 2ème édition, Londres, Longmans, 1961, 292 p.
- WLEZIEN, Christopher, « On the salience of political issues: The problem with 'most important problem' », *Electoral Studies*, vol. 24 / 4, décembre 2005, p. 555- 579.
- WLEZIEN, Christopher, « Patterns of Representation: Dynamics of Public Preferences and Policy », *The Journal of Politics*, vol. 66 / 1, février 2004, p. 1- 24.
- WOLF, Marc, « Choix de société ou élection de quartier? Les élections législatives de 1973 à Lille », *Revue française de science politique*, vol. 25 / 2, 1975, p. 259- 290.
- WORMS, Jean-Pierre, « Le préfet et ses notables », *Sociologie du Travail*, vol. 3, 1966, p. 249- 275.
- YSMAL, Colette, CAYROL, Roland et PARODI, Jean-Luc, « L'image de la fonction parlementaire chez les députés français », *Revue française de science politique*, vol. 21 / 6, 1971, p. 1173- 1206.
- ZALLER, John, « Politicians as Prize Fighters. Electoral Selection and Incumbency Advantage », in John G. Geer. *Politicians and Party Politics*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1998.

ZITTEL, Thomas, «Legislators and their Representational Roles: Strategic Choices or Habits of the Heart? », in Magnus Blomgren. , Olivier Rozenberg. *Parliamentary Roles in Modern Legislatures*, Londres, Routledge, 2012, p. 101- 120.

## ***Liste des abréviations et acronymes***

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

FN : Front National

GDR : Gauche démocrate et républicaine

PCF : Parti communiste français

PRG : Parti Radical de Gauche

PS : Parti socialiste

RRDP ou 2RDP : Radical, républicain, démocrate et progressiste

SRC : Socialiste, Républicain et Citoyen

UDI : Union des démocrates indépendants

UE : Union Européenne

UMP : Union pour un Mouvement populaire



## ***Tableaux et figures***

### **1. Liste des tableaux**

Tableau 2.2.1 : Forces et faiblesses de l'Assemblée nationale .....	120
Tableau 1.2.1 : Résumé des calibrations .....	225
Tableau 1.2.2 : Configurations attendues .....	226
Tableau 1.3.1 : Conditions nécessaires à la présence du focus sur la circonscription .....	229
Tableau 1.3.2: Conditions suffisantes à la présence du focus sur la circonscription .....	235
Tableau 2.1.1 : Marques d'empathie durant les permanences parlementaires.....	267
Tableau 2.1.2 : Appartenance partisane et part des permanences au sein des activités des députés.....	268
Tableau 2.1.3 : Durée des permanences parlementaires .....	273
Tableau 2.1.4 : Durée des événements socio-culturels.....	283
Tableau 2.2.1: Mandats locaux antérieurs au mandat parlementaire.....	306
Tableau 2.2.2 : Niveau de gouvernance du mandat local .....	307
Tableau 2.2.3 : Cumul des mandats .....	308
Tableau 2.2.4 : Séniorité .....	309
Tableau 2.2.5 : Les responsabilités à l'Assemblée nationale .....	310
Tableau 2.2.6 : Distribution des observations selon le degré de ruralité.....	328
Tableau 2.2.7 : distribution des circonscriptions selon leur taux de chômage.....	329
Tableau 2.2.8 : Distribution des circonscriptions selon leur degré de compétitivité .....	330
Tableau 2.3.1 : Distribution de la variable dépendante .....	346
Tableau 2.3.2 : Tableau de régression.....	348

Tableau 3.1.1 : Les usages de la circonscription.....	371
Tableau 3.2.1 Thématiques principales du projet agendas comparés.....	392
Tableau 3.2.2 : Distribution des thématiques des questions parlementaires.....	394
Tableau 3.2.3 : Questions avec un contenu local explicite.....	395
Tableau 3.2.4: Distribution des questions selon les caractéristiques de la circonscription.....	409
Tableau 3.2.5 : Distribution des questions selon la situation sociale perçue des députés.....	409
Tableau 3.2.6 : Analyse de régression de l'attention aux enjeux.....	423
Tableau 3.2.1 : Résumé des résultats empiriques.....	435
Tableau 3.2.1 : analyse des conditions nécessaires pour l'ensemble négatif.....	510
Tableau 3.2.2 : analyse des conditions suffisantes pour l'ensemble négatif (solution intermédiaire).....	511
Tableau 3.2.3 : Table de vérité.....	512
Tableau 3.2.4 : Résultat de l'analyse fsQCA pour le focus sur la circonscription (solution complexe).....	515
Tableau 3.2.5 : Résultat de l'analyse fsQCA pour le focus sur la circonscription (solution parsimonieuse).....	516
Tableau 3.2.1 : Confiance en le maire.....	518
Tableau 3.2.1 : Appartenance partisane du député et géographie de la circonscription.....	518
Tableau 3.2.2 : Idéal de représentation pour les citoyens.....	521

## 2. Listes des figures

Figure 2.1.1 : Les activités des parlementaires français en circonscription.....	261
Figure 2.1.2 : Thématiques discutées durant les permanences parlementaires ...	264
Figure 2.1.3: Contenus politiques durant les permanences parlementaires.....	269
Figure 2.1.4 : Thématiques discutées durant les événements socio-culturels.....	278
Figure 2.1.5 : Contenus politique durant les événements socio-culturels.....	281
Figure 2.1.6 : Thématiques discutées lors des événements politiques.....	288

Figure 2.1.7 : Contenus politiques au cours des événements politiques.....	297
Figure 2.2.1 : Expérience politique pré-parlementaire et activités en circonscription (1) .....	311
Figure 2.2.2 : Expérience politique pré-parlementaire et activités en circonscription (2) .....	312
Figure 2.2.3 : Cumul des mandats et activités en circonscription.....	315
Figure 2.2.4 : Séniorité et activités en circonscription.....	319
Figure 2.2.5 : Responsabilités à l'Assemblée nationale et activités en circonscription.....	323
Figure 2.2.6 : Degré de ruralité et activités en circonscription.....	331
Figure 2.2.7 : Taux de chômage et activités en circonscription.....	339
Figure 2.2.8 : Compétitivité et activités en circonscription.....	343
Figure 3.2.1: Orientation locale des questions et expérience politique .....	397
Figure 3.2.2 : Cumul des mandats et localisme des questions .....	398
Figure 3.2.3 : Position du groupe politique et localisme des questions.....	400
Figure 3.2.4 : Géographie de la circonscription et localisme des questions .....	403
Figure 3.2.5 : Caractéristique de la circonscription et attention aux enjeux .....	412
Figure 3.2.6 : Géographie de la circonscription et attention aux enjeux .....	416
Figure 3.2.7 : Précarité de la circonscription et attentions aux enjeux.....	419
Figure 3.2.1: Séniorité (dichotomique) et activités et circonscription .....	517
Figure 3.2.1 : Séniorité et localisme des questions.....	519
Figure 3.2.2 : Responsabilités et localisme des questions .....	519
Figure 3.2.3 : Economie locale et localisme des questions.....	520
Figure 3.2.4 : Compétitivité de la circonscription et localisme des questions.....	520
Figure 3.2.5 : localisme des questions selon leur thématique.....	521
Figure 3.2.6 : Compétitivité et attentions aux enjeux.....	522



## ***Table des annexes***

### **1. Annexes au chapitre 4**

Tableau 3.2.1 : analyse des conditions nécessaires pour l'ensemble négatif

<i>Condition</i>	<i>Cohérence</i>	<i>Couverture</i>
<b>LIST</b>	.82	.38
<b>MAJ</b>	.16	.33
<b>LDM</b>	.66	.37
<b>REEL</b>	.84	.39
<b>BACK</b>	.85	.36
<b>SEN</b>	.83	.43
<b>~LIST</b>	.41	.59
<b>~MAJ</b>	.89	.37
<b>~LDM</b>	.61	.56
<b>~REEL</b>	.45	.58
<b>~BACK</b>	.29	.53
<b>~SEN</b>	.55	.59

Tableau 3.2.2 : analyse des conditions suffisantes pour l'ensemble négatif (solution intermédiaire)

<i>Solution</i>	<i>~MAJ*~BAC K*REEL +</i>	<i>~MAJ*~BACK* LIST +</i>	<i>~MAJ*REEL*~ LDM*~LIST +</i>	<i>~MAJ*~REEL* ~LDM*~SEN*L IST +</i>	<i>~MAJ*BACK*~RE EL*LDM*~LIST</i>	<i>~BACK*~REE L*LDM*SEN* ~LIST</i>	<i>~MAJ*BACK* ~LDM*SEN*~ LIST</i>	<i>~MAJ*BACK* ~REEL*SEN* ~LIST</i>	<i>~CONS</i>
<b>Cas avec appartenance &gt;.5</b>	En raison de leur nombre, les cas ne sont pas affichés mais sont disponibles sur demande								
<b>Couv. de ligne</b>	.22	.22	.27	.21	.17	.15	.25	.20	.22
<b>Couv. unique</b>	.01	.01	.00	.06	.01	.02	.00	.00	.01
<b>Consistance</b>	.65	.67	.83	.83	.80	.87	.84	.83	.65
<b>Couv. de la solution.</b>					.49				
<b>Cohé. de la solution</b>					.65				

Tableau 3.2.3 : Table de vérité

<i>Conditions</i>						<i>Conséquence</i>	<i>Cohérence</i>	<i>Nombre de cas</i>
<b>LIST</b>	SEN	LDM	REEL	BACK	MAJ	CONS		
<b>1</b>	1	1	0	0	0	-	.99	1
<b>1</b>	0	1	0	0	0	-	.99	4
<b>0</b>	1	1	1	0	0	-	.98	5
<b>1</b>	1	1	1	0	0	1	.98	9
<b>1</b>	0	1	1	0	0	-	.98	4
<b>1</b>	1	1	0	0	1	-	.97	3
<b>0</b>	0	1	1	0	0	-	.97	4
<b>1</b>	1	1	0	1	1	-	.97	2
<b>0</b>	0	0	1	0	0	-	.96	1
<b>0</b>	1	0	1	0	0	-	.95	2
<b>1</b>	0	1	1	1	0	1	.95	34
<b>1</b>	0	0	0	0	0	-	.95	2
<b>1</b>	0	1	0	1	0	1	.95	6
<b>0</b>	0	1	0	1	0	-	.94	2
<b>1</b>	1	1	1	1	1	1	.94	78
<b>1</b>	1	1	0	1	0	1	.93	20
<b>0</b>	1	0	0	1	0	-	.93	1
<b>1</b>	1	1	1	1	0	1	.93	92
<b>0</b>	1	1	0	1	0	1	.92	7
<b>0</b>	0	1	1	1	0	1	.92	21

0	0	0	1	1	0	-	.92	2
1	0	1	0	1	1	1	.92	9
1	1	0	0	0	0	-	.91	2
1	0	1	1	1	1	1	.91	34
1	0	0	1	0	0	1	.90	13
1	1	0	0	1	0	0	.89	13
1	0	0	0	1	0	0	.89	18
1	0	0	1	1	0	0	.89	33
1	0	1	1	0	1	0	.88	21
1	0	1	0	0	1	-	.88	4
0	1	0	1	1	0	0	.88	12
0	1	1	1	1	1	0	.87	41
1	1	1	1	1	0	0	.87	22
1	1	0	1	0	0	0	.85	16
1	1	0	1	1	0	0	.84	140
0	0	0	0	0	0			
0	0	0	0	0	1			
0	0	0	0	1	0			
0	0	0	0	1	1			
0	0	0	1	0	1			
0	0	0	1	1	1			
0	0	1	0	0	0			
0	0	1	0	0	1			

0	0	1	0	1	1			
0	0	1	1	0	1			
0	0	1	1	1	1			
0	1	0	0	0	0			
0	1	0	0	0	1			
0	1	0	0	1	1			
0	1	0	1	0	1			
0	1	0	1	1	1			
0	1	1	0	0	0			
0	1	1	0	0	1			
0	1	1	0	1	1			
0	1	1	1	0	1			
0	1	1	1	1	1			
1	0	0	0	0	1			
1	0	0	0	1	1			
1	0	0	1	0	1			
1	0	0	1	1	1			
1	1	0	0	0	1			
1	1	0	0	1	1			
1	1	0	1	0	1			
1	1	0	1	1	1			

Tableau 3.2.4 : Résultat de l'analyse fsQCA pour le focus sur la circonscription (solution complexe)

<i>Solution</i>	<i>LIST*~SEN *LDM*BAC K +</i>	<i>LIST*LDM*~RELL *BACK*~MAJ +</i>	<i>~SEN*LDM*REEL*BA CK*~MAJ +</i>	<i>LIST*LDM*REEL*BA CK +</i>	<i>LIST*SEN*LDM*REE L*~MAJ +</i>	<i>LIST*~SEN*~LDM*RE EL*~BACK*~MAJ</i>	<i>CONS</i>
<b>Cas avec appartenance &gt;.5</b>	En raison de leur nombre, les cas ne sont pas affichés mais sont disponibles sur demande						
<b>Couv. de ligne</b>	0.24	0.18	0.22	0.45	0.35	0.08	
<b>Couv. unique</b>	0.01	0.03	0.28	0.07	.02	0.02	
<b>Cohérence</b>	.90	.91	0.92	0.87	0.93	0.90	
<b>Couv. de la solution.</b>				0.59			
<b>Cohé. de la solution</b>				0.85			

Tableau 3.2.5 : Résultat de l'analyse fsQCA pour le focus sur la circonscription (solution parsimonieuse)

<i>Solution</i>	<i>LIST*LDM*</i> <i>~MAJ +</i>	<i>LIST*LDM*BACK</i> <i>+</i>	<i>~LIST*~REEL +</i>	<i>~LIST*~SEN +</i>	<i>~SEN*~BACK*~MAJ</i>	<i>CONS</i>
<b>Cas avec appartenance &gt;.5</b>	En raison de leur nombre, les cas ne sont pas affichés mais sont disponibles sur demande					
<b>Couv. de ligne</b>	.45	.53	.13	.17	.11	
<b>Couv. unique</b>	.01	.11	0.01	.03	.01	
<b>Cohérence</b>	.87	.84	.89	.87	.89	
<b>Couv. de la solution.</b>				.67		
<b>Cohé. de la solution</b>				.82		

## 2. Annexes au chapitre 5

Figure 3.2.1 : Séniorité (dichotomique) et activités et circonscription

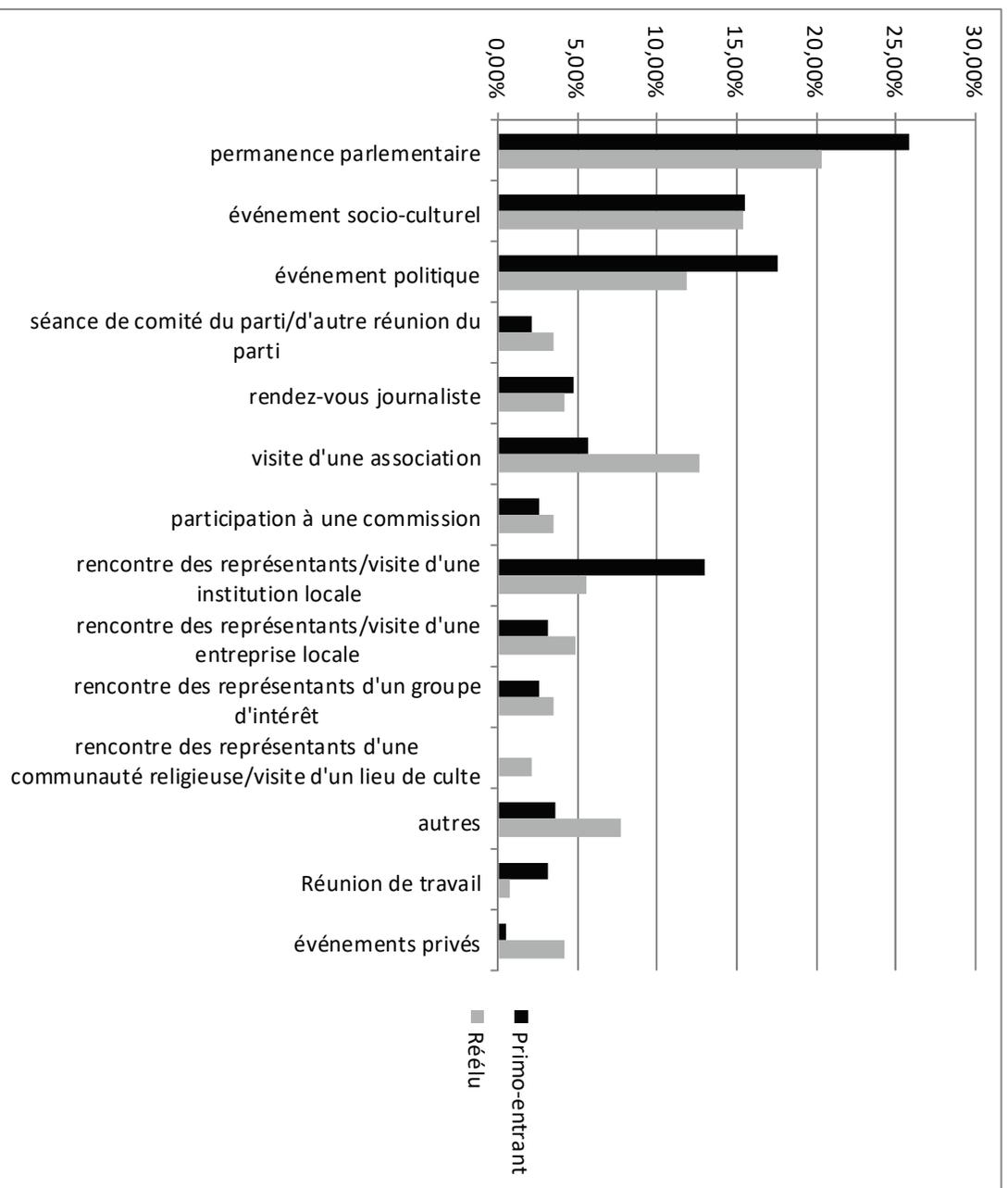


Tableau 3.2.1 : Confiance en le maire

	<i>Pourcentage</i>
<b>Confiance totale</b>	10,2
<b>Confiance partielle</b>	51,7
<b>Ni l'un, ni l'autre</b>	18,9
<b>Défiance partielle</b>	9,6
<b>Défiance totale</b>	9,7

Source : Sondage CITREP ; N=963

### 3. Annexes au chapitre 6

Tableau 3.2.1 : Appartenance partisane du député et géographie de la circonscription

	<i>SRC</i>	<i>UMP</i>	<i>EELV</i>	<i>UDI</i>	<i>RRDP</i>	<i>GDR</i>
<b>Urbaine</b>	19,10%	65,80%	5,50%	3,30%	0,00%	6,40%
<b>Péri-urbaine</b>	7,20%	92,40%	0,40%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>Rurale</b>	0,00%	76,00%	6,10%	16,80%	1,10%	0,00%

Notes : p=0,000 ; V de Cramer=0,339

Figure 3.2.1 : Séniorité et localisme des questions

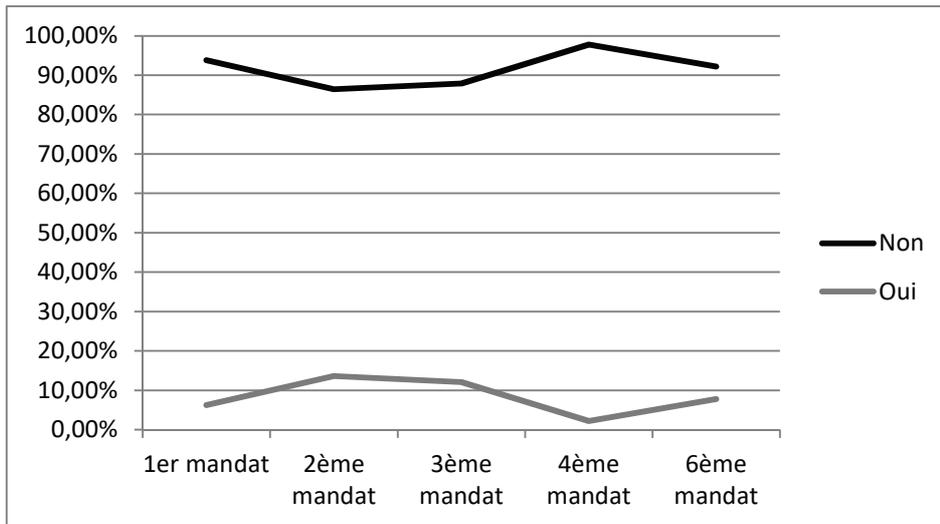


Figure 3.2.2 : Responsabilités et localisme des questions

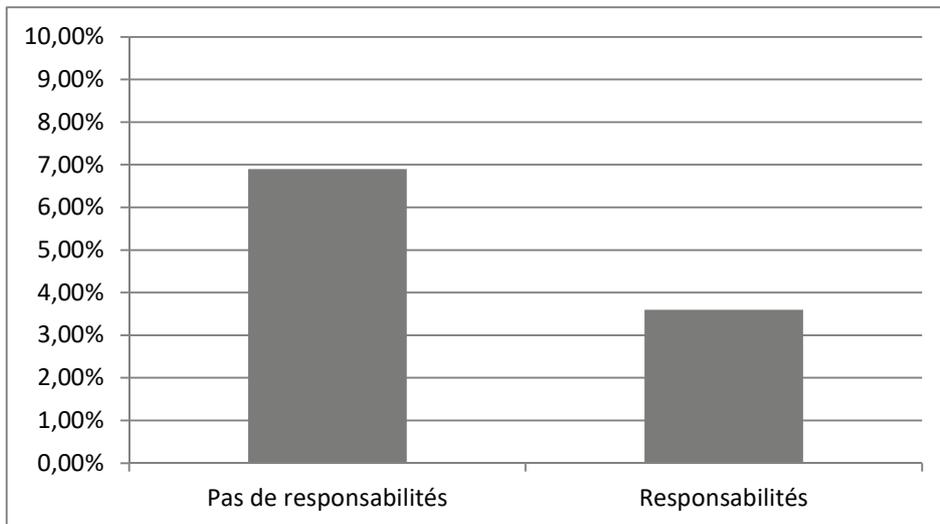


Figure 3.2.3 : Economie locale et localisme des questions

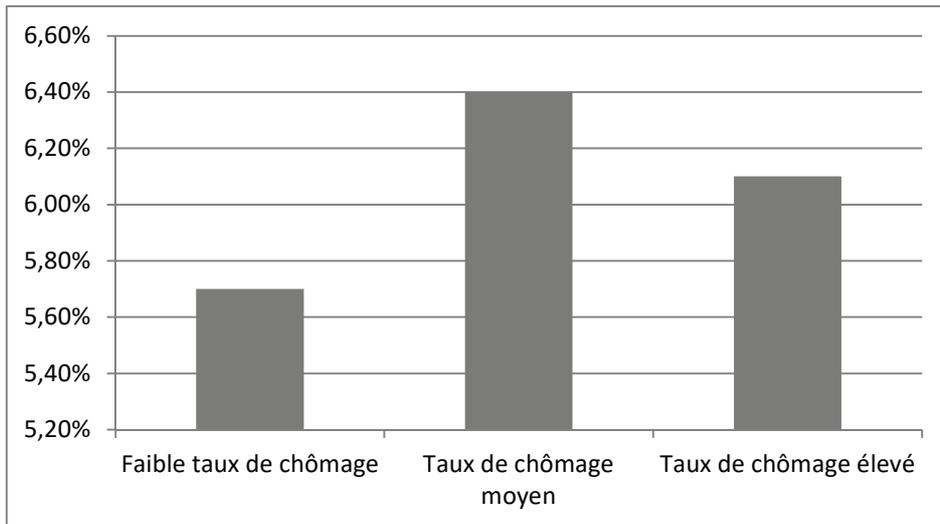


Figure 3.2.4 : Compétitivité de la circonscription et localisme des questions

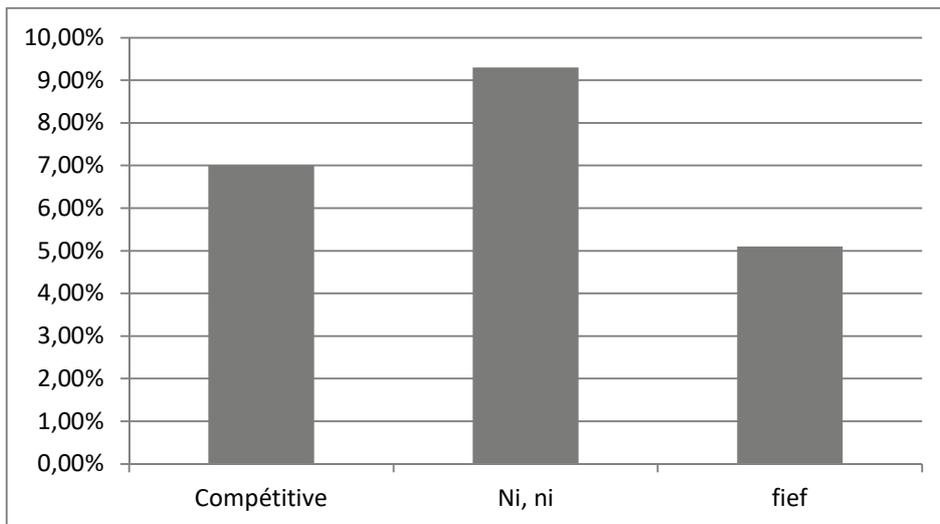


Tableau 3.2.2 : Idéal de représentation pour les citoyens

	<b>Circonscription</b>	<b>Electeurs</b>	<b>Tous les citoyens</b>	<b>Parti</b>	<b>Un groupe spécifique de la société</b>
<b>Entièrement d'accord</b>	39,1	47	35,8	14	3,7
<b>Plutôt d'accord</b>	48,4	43,6	49	33,4	10,3
<b>Ni d'accord, ni pas d'accord</b>	6,3	4,1	9,3	17,4	13,3
<b>Plutôt en désaccord</b>	5,1	4,1	4,6	23,8	24,6
<b>Entièrement en désaccord</b>	1,2	1,1	1,2	11,4	48,2

Source : sondage CITREP (2010). N=1009. Données manquantes (par ordre d'appartition en colonnes) : 21, 18, 24, 30, 53. Question : Pour chacune des affirmations suivantes, pouvez-vous me dire si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, ni d'accord ni en désaccord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord: Les députés doivent avant tout représenter (A) leur circonscription, (B) leurs électeurs, (C) la population française, (D) leur parti, (E) une communauté religieuse, sociale ou ethnique.

Figure 3.2.5 : localisme des questions selon leur thématique

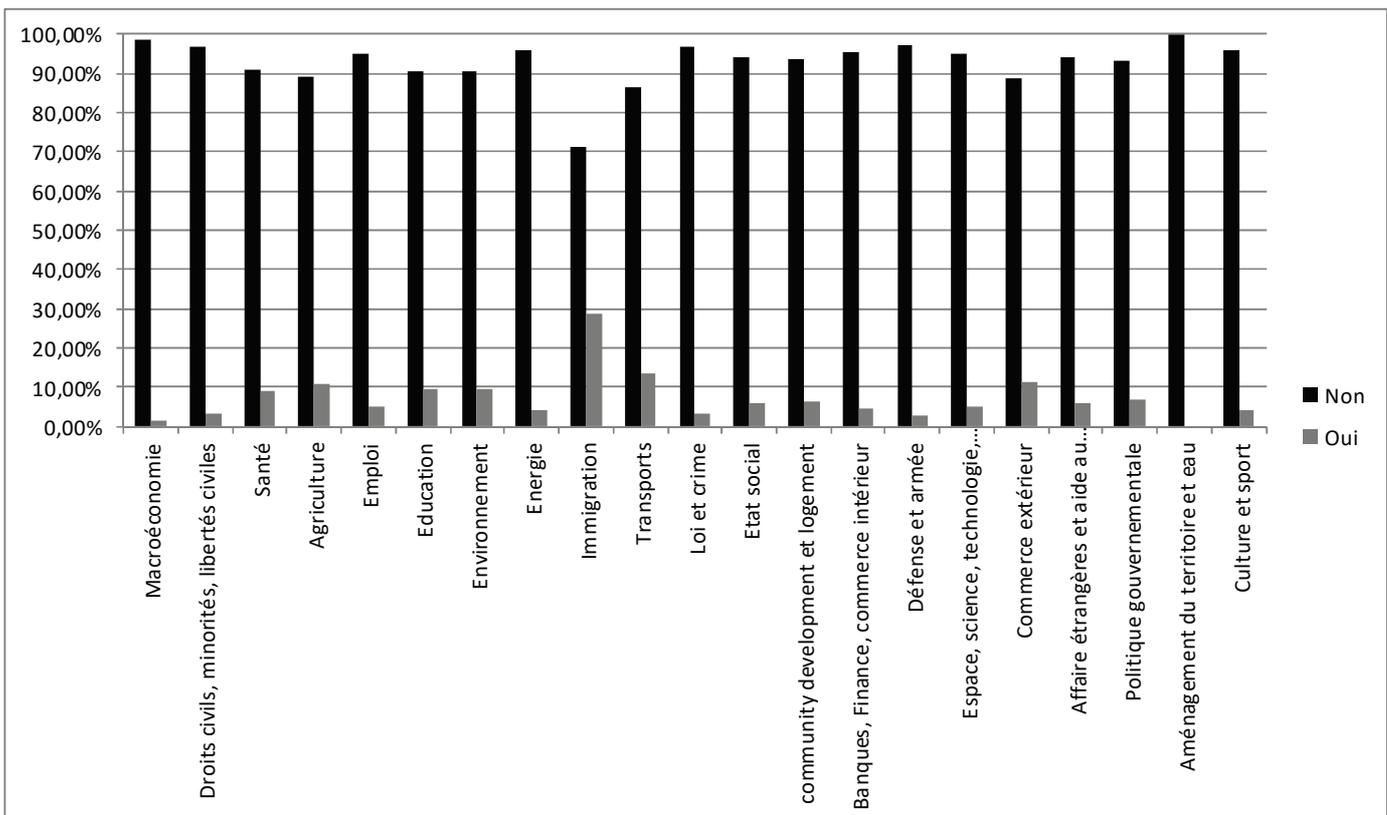
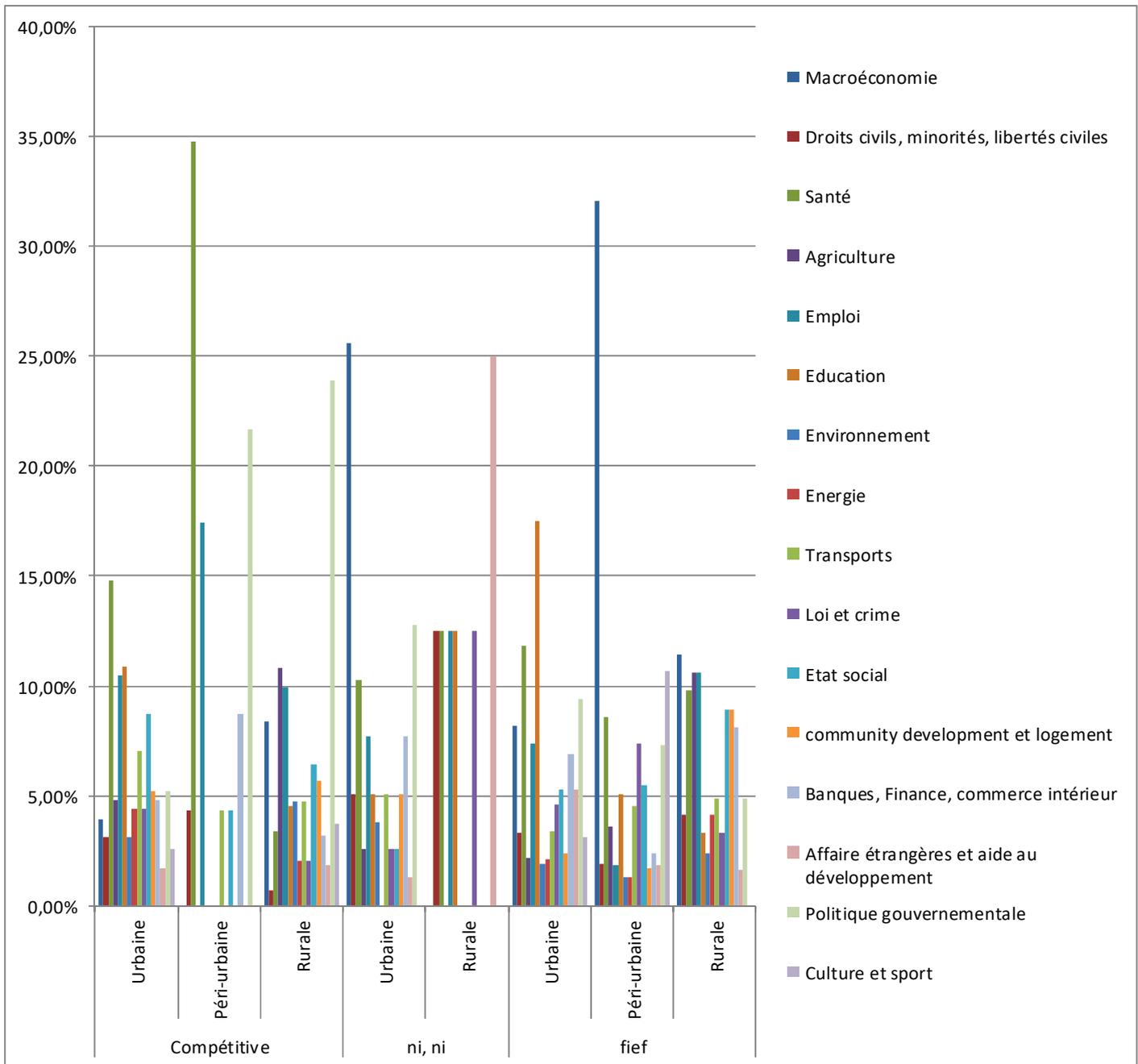


Figure 3.2.6 : Compétitivité et attentions aux enjeux



Notes : p=0,04 ; V de Cramer=0,291. N=2588

## 4. Guide d'entretien

### Le mandat parlementaire

1. Pourquoi avez-vous décidé de vous présenter aux dernières élections législatives ? Etait-ce un objectif de longue date ?
2. Y-a-t-il un évènement, dans votre vie, qui a cristallisé cet objectif ?
3. Globalement quelle est, selon vous, la fonction la plus importante d'un député ? Est-ce que vous vous considérez comme un professionnel de la politique ?
4. D'après la liste ci-jointe, quelle importance donnez-vous à la représentation des intérêts des différents groupes ?
5. Quel rôle joue votre parti dans l'organisation de votre mandat parlementaire ? Le voyez-vous comme une opportunité ou une contrainte ?
6. Parmi les objectifs politiques suivants, lequel recherchez-vous à moyen-terme ?
7. A votre avis, quel le meilleur moyen d'y parvenir ?
8. Lorsqu'il y a un conflit d'opinion comme dans ces trois exemples, dans quel sens arbitrez-vous ?
9. Vous considérez-vous comme une spécialiste ou une généraliste ? Pourquoi ce choix ?
10. (Pourquoi cette spécialité en particulier ?)
11. (A-t-elle un lien avec votre circonscription ?)
12. Avez-vous mené une campagne plutôt individuelle ou en lien avec votre parti ?
13. Quelle(s) a(ont) le(s) principal(s) facteur(s) expliquant votre élection ?
14. Quelle relation entretenez-vous avec les médias ?

### Travail parlementaire à Paris

1. Lors d'une journée parlementaire à Paris, combien d'heures travaillez-vous ?
2. Quelles sont les tâches relatives au travail parlementaire à Paris que vous appréciez le plus ? Pourquoi ?
3. Est-ce que votre commission correspond au choix que vous aviez effectué ?

4. Au-delà de vos préférences, y-a-t' il des tâches qui prennent plus d'importances en termes d'investissement ? Contrôle parlementaires, débats, commissions ?
5. Êtes-vous satisfait de votre travail Paris ? Est-ce que celui-ci correspondait à l'idée que vous vous faisiez du mandat parlementaire ?
6. La gestion du temps de travail à l'Assemblée vous convient-elle ?
7. Souhaiteriez-vous avoir plus de temps/moyens pour une tâche en particulier ? amendements, questions ?
8. Comment évaluez-vous votre pouvoir d'influence à l'Assemblée ?
  - a. Sur les textes votés
  - b. Sur la position de vos collègues
9. Prenez-vous des initiatives sans en référer à votre parti ?

#### Le travail en circonscription

1. Globalement, quel regard portez-vous sur votre circonscription ?
2. Si circonscription diversifiée : Diriez-vous que cette diversité influe sur votre tâche ?
3. Est-ce que vous privilégiez une zone de votre circonscription ?
4. Que pensez-vous du découpage actuel de votre circonscription ?
5. Parmi les 11 types d'activités présentées ci-joint, pourriez-vous me dire laquelle vous prend le plus d'importance, en termes de temps ? et la seconde ?
6. Selon vous, est-ce que votre travail en circonscription influe sur votre notoriété ?
7. Tant vis-à-vis des électeurs, de vos collègues (en commission), élus locaux, etc. ?
8. Avez-vous des contacts avec votre prédécesseur ?
9. Quel a été son rôle durant votre campagne ?
10. Et pour votre travail parlementaire ?
11. Utilisez-vous le travail en circonscription pour présenter vos positions, votre travail, ou plutôt pour rechercher de l'information pour la traduire ensuite en proposition au parlement ?

12. Nombreux sont les parlementaires à se décrire comme un « animateur de territoire », qu'en pensez-vous ?
13. Lors d'une journée en circonscription, combien d'heures travaillez-vous ?
14. A quels types de demandes devez-vous le plus souvent faire face ?
15. Est-ce que vous organisez des permanences « décentralisées » ?
16. A quelle fréquence ?
17. Est-ce une demande des habitants ou une initiative de votre part ?
18. Est-ce que les citoyens vous questionnent quant à vos prises de position à l'Assemblée ?
19. Plus globalement, dans vos travaux en circonscription, comment organisez-vous vos déplacements ? Est-ce au gré des événements/invitations ou organisez-vous des « tournées cantonales » comme j'ai pu l'observer chez certains de vos collègues ? (stratégie proactive)
20. Autrement dit, existe-il une sorte de rationalisation de vos transports ?
21. Quels sont vos contacts avec les élus locaux de votre circonscription ?
22. Allez-vous à leur rencontre ? Quel(s) type(s) de rencontre ?
23. Quelles sont leurs demandes ?
24. Selon vous, est-ce qu'il existe un événement à ne pas manquer dans votre circonscription ?
25. Est-ce que la gestion de votre temps en circonscription vous convient-elle ? Ne voudriez-vous pas avoir plus de temps pour d'autres types d'activités ? Si oui, lesquelles ?
26. Lorsque vous êtes en circonscription, diriez-vous que vous agissez plus comme député ou comme maire ?
27. Y-a-t-il une séparation stricte de entre vos mandats ?
28. En rapport avec ma toute première question, en circonscription, qui représentez-vous ? Le Parlement, la France, votre parti, votre circonscription ?
29. Combien avez-vous d'assistants en circonscription ?
30. Est-ce que chacun a des tâches spécifiques ?
31. Est-ce que vos collaborateurs vous représentent pour certains événements en circonscription ?

32. Permanence parlementaire ? Est-ce qu'ils agissent en votre nom ?
33. Evénements socio-culturels ? Est-ce qu'ils sont présents en votre nom ?
34. Dans quelle mesure votre agenda en circonscription est géré par vos assistants ?
35. Combien de temps à l'avance, votre agenda en circonscription est défini ?  
Comment gérez-vous l'imprévu ?
36. Vous arrive-t-il de renoncer à des rendez-vous en dernière minute en raison d'une nouvelle demande ?
37. Comment se déroule l'arbitrage entre les demandes qui vous proviennent ?  
Est-ce que vous donnez une plus grande importance à certaines demandes ?
38. Ressentez-vous des contraintes externes qui vous encouragent à sélectionner telle ou telle demande ? Lesquelles ?
39. Dans vos activités en circonscription, quel rôle joue votre parti ?
40. Diriez-vous qu'il y a plus ou moins de contraintes lorsque vous êtes en circonscription par rapport au travail à Paris ? Pour poser la question autrement, vous sentez-vous plus libre dans vos activités/discours à Paris ou en circonscription ?

#### Circonscription <-> Paris

1. Où avez-vous l'impression de jouer votre rôle de député, à Paris ou en circonscription ?
2. Quelle importance a le travail en circonscription pour votre travail parlementaire à Paris ?
3. Quels canaux utilisez-vous pour remonter les informations/idées/demandes locales au niveau national ?
4. Et inversement, comment communiquez-vous avec votre circonscription au sujet de votre travail à Paris ?
5. Quelle place tient vos rencontres en circonscription dans votre travail parlementaire à Paris (en commission, séance plénière, réunion de groupe) ?
6. Est-ce un moyen d'illustrer vos propos ? De soumettre de nouvelles idées ?
7. Vous siégez dans un groupe minoritaire, ressentez-vous ceci comme étant problématique pour vous exprimer ?

## Feuilles de réponses

### Focus de représentation

	Aucune importance	1	2	3	4	Très forte importance
La population française dans son ensemble						
Votre parti						
Votre circonscription						
Vos électeurs						
Des groupes spécifiques de la société						

### Objectifs politique

- Réélection au mandat de député
- Position au sein de l'Assemblée Nationale
- Position au sein du groupe politique
- Position au sein de l'exécutif national
- Mandat local exclusif

### Conflits

Parti vs. électeurs

- Parti
- Electeurs

Parti vs. opinion personnelle

- Parti
- Opinion personnelle

Electeurs vs. opinion personnelle

- Electeurs
- Opinion personnelle

### **Activités en circonscription**

- Permanence parlementaire
- Événements socio-culturels sans connotation politique
- Événements politiques
- Réunion de parti
- Rencontre/visite d'une association
- Participation à des commissions municipales
- Visite d'entreprises/rencontre des dirigeants d'entreprises
- Visite d'institutions locales/rencontre des représentants d'institutions locales (pompiers, commissariats, etc.)
- Rencontre avec les médias
- Rencontre avec des groupes d'intérêts (y compris syndicats)
- Rencontre de communautés religieuses

## 5. Grille d'observation CITREP/IMPLOC

Heure (début): .....Heure (fin) : .....

Événement dans la circonscription (niveau local) ou hors de la circonscription ?  
 dans la circonscription  hors de la circonscription

Observateur a assisté à l'événement : Oui  Non   
 (si la participation n'était pas possible, p.ex. l'entretien était confidentiel, il ne faut  
 remplir que la paragraphe A (NB il faut toujours remplir la paragraphe A)

---

### A. Type d'« événement »

(pas de réponses multiples pour les catégories 1 à 12, s'il y a des incertitudes  
 →12)

#### 1. Permanence parlementaire

- si oui, nombre des citoyens présents : .....

---

#### 2. Participation à des événements socioculturels

(Critères : public, grand nombre de personnes ; p.ex. des fêtes de village ou  
 des associations, des inaugurations, des événements culturels)

- a) A l'initiative de qui ? sa propre initiative  invité   
 événement régulier, « institutionnalisé »

b) De quelle manière le député a-t-il participé (*plusieurs réponses  
 possibles*) ?

Mot d'ouverture  Intervenant  Discutant

Mot de clôture  Autre  (*préciser*)

.....

- c) A l'occasion de cet événement, le député a-t-il donné des informations  
 aux  
 citoyens intéressés ou y a-t-il eu des pris des contacts avec des  
 citoyens ?

Oui  Non

---

#### 3. Participation à des événements politiques

(critères : public, ; p.ex. des comités citoyen, réunions, déjeuners politiques,  
 événements organisés par un parti)

- a) A l'initiative de qui ? sa propre initiative  invité   
 événement régulier, « institutionnalisé »

b) (co)organisé par son parti ? Oui  Non

c) De quelle manière le député a-t-il participé (plusieurs réponses possibles) ?

Mot d'ouverture  Intervenant  Discutant   
Mot de clôture  Autre  (préciser)

.....

d) A l'occasion de cet événement, le député a-t-il donné des informations aux citoyens intéressés ou y a-t-il eu des prises de contact avec des citoyens ?

Oui  Non

---

4. Participation aux **séances de comité du parti ou d'autres réunion du parti** (non public)

- o Réunion avec les instances du parti
- o Réunion avec les militants
- o Autres  (préciser)

.....

---

5. Rendez-vous avec des **journalistes**

a) A l'initiative de qui ? sa propre initiative  invité   
événement régulier, « institutionnalisé »

b) Type de média : Presse  Radio  Télévision   
Internet

c) Niveau : local  régional  national

d) Face-à-face : Oui  Non

---

6. Visite d'une **association** (p.ex. club de sport)

a) A l'initiative de qui ? sa propre initiative  invité   
événement régulier, « institutionnalisé »

b) A quoi exactement le député a-t-il participé ?

- Réunion des membres dirigeants
- Réunion de l'Assemblée générale
- Autres (mais pas d'événement socioculturel public comme p.ex. des fêtes) :  (préciser)

.....

c) Y avait-il des contacts avec des personnes du niveau de direction de cette association ou avec de « simples » membres ?

Niveau de direction

Membres

7. Participation aux **commissions** (pour des fonctions sauf parti ou associations)

- Commission municipale
- Commission du département
- Commission de la région
- Commission de l'intercommunalité
- Syndicats de coopération
- Autres   
(préciser) .....

8. Rencontre des représentants ou visite des **institutions locales**

a) A l'initiative de qui ? sa propre initiative  invité   
rencontre régulier, « institutionnalisé »

b) Où :  
Visite (rendez-vous sur place)   
Rencontre en dehors des locaux de l'institution

c) Type d'institutions locales :  
Communes   
Crèches, écoles, universités etc.   
Postes de polices, des sapeurs pompiers, militaire   
Autres (p.ex. pôle d'emploi)   
(préciser) .....

d) Au sein de cette institution, le député était en contact avec qui ?  
(plusieurs réponses possibles)  
Elus locaux   
Délégation du personnel   
Direction   
Employés   
Autres  (préciser)  
.....

9. Rencontre des représentants ou visite d'**entreprises locales**

a) A l'initiative de qui ? sa propre initiative  invité   
rencontre régulier, « institutionnalisé »

b) Où ?  
Visite (rendez-vous sur place)   
Rencontre en dehors de l'entreprise

c) Au sein de l'entreprise, le député était en contact avec qui ?  
(plusieurs réponses possibles)

- Direction   
Employés   
Délégation du personnel   
Autres  (*préciser*)  
.....
- 

10. Rencontre des représentants des **groupes d'intérêts**

a) A l'initiative de qui ? sa propre initiative  invité   
rencontre régulier, « institutionnalisé »

b) Où ?  
Visite des locaux (rendez-vous sur place)   
Rencontre en dehors des locaux

c) Quel groupe d'intérêt ?  
Le MEDEF   
Syndicat   
Autres (p.ex. Greenpeace, initiative de citoyens)   
(*préciser*).....

d) Si « autres groupes d'intérêts », quel domaine ?  
Environnement   
Emploi/Affaires sociales   
Economie (agriculture incl.)   
Culture/Education   
Santé   
Autres  (*préciser*)  
.....

e) Si « autres groupes d'intérêts », quel niveau d'action ?  
Seul niveau local  niveau régional   
  
(au moins) niveau national

---

11. Rencontre des représentants de **communautés religieuses** ou visite des **lieux de culte**

a) A l'initiative de qui ? sa propre initiative  invité   
rencontre régulier, « institutionnalisé »

b) Où ?  
Visite (rendez-vous sur place)   
Rencontre en dehors des locaux

c) Quelle communauté ?  
Catholique romaine

- Protestante
- Musulmane
- Juive
- Autres  (préciser)

.....

- d) Avec qui le contact se déroulait ? (plusieurs réponses possibles)
- Responsables
  - Membres

12. Autres ou incertitudes concernant la catégorie

- Si nécessaire, donner d'autres indications (voir les autres catégories) concernant « l'initiative », « le lieu » (sur place ?), « manière de la participation » et « contact » (niveau de direction, membres)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**B. Structure du discours**

1. S'agit-il d'un événement public ou non public ? (*Critère non public : Evénement à huis clos ou après invitation/inscription*)

Public  Non public

2. A part le député et ses assistants, combien de personnes ont assisté à l'événement ?

1  2 à 5  6 à 10  11 à 20

21 à 40  plus de 40, environ .....

**C. Contenu du discours**

(il faut noter tous les contenus communicatifs)

**1. Pourcentage des sujets suivants dans toutes les communications auquel le député participe**

a. Donnez des notes allant de 1 (n'apparaît pas du tout) à 5 (apparaît très souvent)

(Attention, ici toute sorte de communication est intéressante, la communication active autant que passive)

	Pas du tout 1	Rare 2	Moyen 3	Souvent 4	Très souvent 5	Notes
Contenu politique (Policy) - <b>Objectifs</b>	<input type="checkbox"/>					
Contenu politique (Policy) – <b>Questions de mise en œuvre</b>	<input type="checkbox"/>					
Stratégie politique/tactique/ processus (politics)	<input type="checkbox"/>					
Question d'organisation concernant le député (p.ex. rendez-vous pour une permanence, invitation de visiter l'Assemblée)	<input type="checkbox"/>					
Situation locale	<input type="checkbox"/>					
Sujets socioculturels (p.ex. des cérémonies de commémoration)	<input type="checkbox"/>					
Communication sans rapport politique (p.ex. conversations sur le temps, potin, choses personnelles)	<input type="checkbox"/>					

b. Quel sujet/Quels sujets (si possible) :

.....

.....

.....

**2. Concernant les contenus politiques, avec quelle fréquence les sujets suivants sont-ils évoqués ? (Notes allant de 1 « pas du tout » à 5 « très souvent »)**

	Pas du tout 1	Rare 2	Moyen 3	Souvent 4	Très souvent 5	Notes
Résoudre des problèmes concrets des citoyens	<input type="checkbox"/>					
Engagement pour la circonscription	<input type="checkbox"/>					
Travail partisan local/régional	<input type="checkbox"/>					
Situation politique/ sujets locaux	<input type="checkbox"/>					
Politique locale	<input type="checkbox"/>					
Politique régionale	<input type="checkbox"/>					
Politique nationale	<input type="checkbox"/>					
Politique internationale/européenne	<input type="checkbox"/>					
Autres	<input type="checkbox"/>					

**3. Discours politique du député : Avec quelle fréquence, y a-t-il des descriptions/des explications ou des remarques concernant :** (Notes allant de 1 « jamais » à 5 « très souvent »)

	Jamais 1	Rarement 2	De temps en temps 3	Souvent 4	Très souvent 5	Notes
Positionnement politique (du député, de son parti etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Son activité à l'Assemblée nationale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Référence à l'ordre institutionnel, à des structures ou à une logique de fonctionnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dont : Référence à des vetos potentiels, à des logiques collectives internes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Référence aux marges de manœuvre financières contraintes (explicite ou implicite)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
pas pertinent (député n'est qu'auditeur)				<input type="checkbox"/>		

**4. Adversaire politique : dans quelle manière le député évoque (d'une manière *explicite*) l'adversaire politique (p.ex. les autres partis politiques)?**

	Fréquence					Intensité				
	Pas du tout	Rarement	De temps en temps	Souvent	Très souvent	Très faible	Faible	Moyenne	Forte	Très forte
	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Référence/ remarques	<input type="checkbox"/>									
Démarcation	<input type="checkbox"/>									
Critiques objectives	<input type="checkbox"/>									
Critiques polémiques	<input type="checkbox"/>									

pas pertinent (député n'est qu'auditeur)

**5. Qualification du député en tant qu'individu**

- a. Concernant la qualification du député en tant qu'individu, quelle importance ont les points suivants dans son discours ; sont-ils pas du tout important, plutôt pas important, moyennement important, plutôt important ou très important ?

	Importance					Notes
	Pas du tout	Plutôt pas	Moyen	Plutôt	Très	
	1	2	3	4	5	
Preuve de sa propre compétence/de sa qualification professionnelle	<input type="checkbox"/>					
Preuve de son identification avec sa circonscription (« je suis un des vous », « Nous, ici dans la circonscription »)	<input type="checkbox"/>					

Preuve de son  
empathie (« Je  
comprends votre  
situation »)

pas pertinent (député n'est qu'auditeur)

b. Qualification du député : Comment le député se présente-t-il ? (si possible donner des adjectifs)

- .....  
.....
- .....  
.....
- .....  
.....
- .....  
.....

**6. Justification** : Le député se justifie-t-il ou donne-t-il des explications concernant son propre comportement (ou de son parti ou du personnel politique en général) ?

Oui  Non

**D. Type de communication: Le député parle en tant que...**

	Fréquence					Notes
	Jamais 1	Rarement 2	Moyen 3	Souvent 4	Très souvent 5	
représentant de son parti/de son groupe parlementaire	<input type="checkbox"/>					
représentant de la majorité/de l'opposition	<input type="checkbox"/>					
représentant du parlement comme institution	<input type="checkbox"/>					
représentant de la France entière	<input type="checkbox"/>					
en tant qu'individu se distinguant de son parti	<input type="checkbox"/>					
en tant qu'individu se distinguant du parlement	<input type="checkbox"/>					
Représentant de la commune (si maire), du département (si conseiller général) ou de la région (si conseiller régional)	<input type="checkbox"/>					

Pas de type de communication observable

Autres types de communication

(préciser)

.....

pas pertinent (député n'est qu'auditeur)

**E. Autres : Choses frappantes concernant son comportement/sa communication (verbale et non verbale), citations avant/pendant/après l'évènement etc.**

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

-----A REMPLIR APRES L'EVENEMENT-----

Le député a parlé  
 en tant que député   
 au titre d'un autre mandat  (préciser) :

.....  
 en endossant les deux rôles

Il l'a fait d'une manière  
 explicite   
 implicite

**F. Evaluation du contenu (politique)**

**1. Gouvernance et réactivité : quelle place, dans tout le discours du député, occupait...**

	Pas du tout 1	Marginale 2	Intermédiaire 3	Plutôt beaucoup 4	Beaucoup 5	Notes
Description/transmission de ses propres positions et contenu politique	<input type="checkbox"/>					
Position d'écoute	<input type="checkbox"/>					

pas pertinent (pas de contenus politiques)

## 2. Politique publique : quelle politique publique ?

	Etait évoqué(e)	Occupait beaucoup de place dans tout le discours
Emploi/Affaires sociales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Finances	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Santé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Voirie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Politique étrangère/de défense	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Politique de l'UE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Economie (agriculture)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Culture/Education	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Intégration/Immigration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Politique internationale (sauf UE)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres (préciser) .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pas pertinent (pas de contenu politique)

### G. Médias

1.

a. Y avait-il des représentants des médias qui étaient présents ?

Oui  Non

b. Si oui, quel média (si possible aussi le nom) :

.....

2.

a. La participation du député à cet événement va-t-elle être communiquée (sous forme de communiqué de presse, note dans la prochaine lettre d'information,...) publiquement ? (demander à l'assistant ou au député)

Oui  Non

(préciser sous quelle forme)

.....

